Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

H 444/13

Digitized by Google

Digitized by Google

LA

FRANCE PONTIFICALE.

DOM. S. ALOYS. JERSEIENS. S.J.

Digitized by Google

PROPRIÉTÉ DE E. REPOS.

Bar-le-Duc. — mprimerie Contant-Laguerre et Cie.

Digitized by Google

Digitized by Google



Digitized by Google

LA

FRANCE PONTIFICALE

(GALLIA CHRISTIANA)

HISTOIRE

CHRONOLOGIQUE ET BIOGRAPHIQUE

DES

ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES

DE TOUS LES DIOCÈSES DE FRANCE

Depuis l'établissement du Christianisme jusqu'à nos jours

DIVISÉE EN 17 PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES

PAR M. H. FISQUET

Membre de plusieurs Sociétés savantes

MÉTROPOLE DE SENS

NEVERS — BETHLÉHEM.

BIBLIOTHÈQUE S. J.
Les Fontaines
60 - CHANTILLY

IHS
COLLEGII PARIS. AD. VALL. GIR.

PARIS

E. REPOS, LIBRAIRE-ÉDITEUR

de la REVUE et du RÉPERTOIRE DE MUSIQUE SACRÉE,
de L'ILLUSTRATION MUSICALE, DE LIVRES LITURGIQUES et de CHANT ROMAIN

70, RUE BONAPARTE, 70

PROPRIÉTÉ POUR TOUS PAYS

Digitized by Google

DOM. S. ALOYS. ✠ JERSEIENSIS ✠ S. J. ✠

Digitized by Google

LA

FRANCE PONTIFICALE

(GALLIA CHRISTIANA).

DIOCÈSE DE NEVERS.

Nevers est une ancienne cité des Gaules dont il est fait mention sous le nom de *Noviodunum*, dans le septième livre des Commentaires de César. Ce général en avait fait une place de réserve pour ses approvisionnements, ses magasins de vivres et sa caisse militaire : il y gardait les otages des peuples soumis de la Gaule. En l'an 51 avant Jésus-Christ, deux Éduens, Viridomare et Eporédorix, firent le complot de s'emparer de *Noviodunum*. Arrivés dans la place, ils prirent connaissance de l'état du pays et apprirent que les Éduens avaient envoyé des députés à Vercingétorix, chef de la ligue contre César, afin de faire alliance avec lui. L'occasion leur parut favorable pour secouer le joug des Romains. S'étant emparés des postes qui gardaient la ville, ils massacrèrent la garnison, firent conduire les otages à Autun, partagèrent entre eux l'argent et les vivres, jetèrent dans la Loire ce qu'ils ne purent emporter, et, ne se sentant pas en force pour se maintenir dans la ville, la livrèrent aux flammes:

Jacques Taveau prétend que *Noviodunum* fut la première ville des Gaules où l'Evangile fut annoncé, et que saint Savinien, saint Potentien et saint Altin y vinrent par l'ordre même de saint Pierre, l'an 45 de Jésus-Christ. Cette opinion ne nous paraît pas soutenable, et les premières traces du christianisme en ces contrées ne se révèlent que vers le milieu du IIIe siècle. La persécution suscitée sous l'empereur Aurélien y fit de nombreux martyrs

Digitized by Google

parmi lesquels nous citerons saint Révérien, évêque d'Autun, à Nevers même, saint Paul prêtre, saint Péreuse et saint Pèlerin, qui tous scellèrent la foi de leur sang entre les années 272 et 303.

Au commencement du Ve siècle, le Nivernais faisait partie du premier royaume de Bourgogne. Nevers devint le siége d'un évêché vers la fin du siècle suivant. Sa position sur la rive droite de la Loire, au confluent de la Nièvre la rendait importante comme place militaire alors que la France était bornée par la Loire, l'Aquitaine, l'Auvergne et le Berri qui obéissaient à des souverains différents. Pepin le Bref la choisit pour le centre de ses opérations dans la guerre acharnée et cruelle qu'il fit au malheureux Waïfre, duc d'Aquitaine. Pendant cette guerre, Pepin tint à Nevers, en 763, l'assemblée des grands du royaume appelée alors Champ-de-Mai. Au IXe siècle, Charles le Chauve y séjourna plusieurs fois et y établit un atelier monétaire. En 952, elle fut assiégée, prise et brûlée par Hugues le Grand, duc de France. Dévastée de nouveau dans le siècle suivant, elle ne se releva de ses ruines que vers la fin du XIIe siècle. Alors, Pierre de Courtenay, comte de Nevers, l'entoura de hautes et épaisses murailles, et comprit dans l'enceinte le bourg de Saint-Etienne, les abbayes de Saint-Martin, de Notre-Dame, de Saint-Sauveur et de Saint-Victor et ses faubourgs. Au XIVe siècle, les Anglais tentèrent en vain de s'emparer de Nevers. La ville, assise dans une forte position, résista et n'eut que ses faubourgs dévastés. Il en fut de même dans les guerres civiles qui désolèrent la France pendant les deux siècles suivants.

En 1790, le revenu de l'évêché de Nevers était de 20,000 livres et sa taxe en Cour de Rome de 2,150 florins. Les barons de Druy, de Poiseux, de Cours et de Givry, étaient tenus de porter l'évêque de Nevers lorsqu'il faisait sa première entrée solennelle dans sa ville épiscopale. Ce prélat était en outre seigneur temporel des châtellenies de Prémery, d'Urzy et de Parzy. On comptait dans le diocèse 271 paroisses qui ressortissaient du parlement de Paris et des généralités de Moulins, de Bourges, de Dijon, d'Orléans et de Paris. Il se composait : 1° de la contrée renfermée entre la Loire et l'Allier; 2° des pays riverains situés sur la rive gauche de l'Allier et sur la rive gauche de la Loire depuis et compris Mornay jusque vis-à-vis La Charité; 3° du territoire qui s'étend depuis la Loire jusqu'à l'Yonne, ayant pour bornes au nord-ouest une ligne qui, partant de La Charité, finissait à Clamecy, en renfermant Champlemy dans un angle.

Digitized by Google

Il y avait en 1790 dans le diocèse cinq églises collégiales : 1° Tannay, fondée en 1201 ; 2° Saint-Pierre-le-Moutier, fondée en 1520 par Dreux de Mello, chanoine de Nevers ; 3° Moulins-Engilbert, fondée par Philippe de Moulins, mort évêque de Noyon le 31 juillet 1409 et dont la fondation fut confirmée par une bulle datée d'Avignon le 17 avril 1378 ; 4° Prémery, fondée en 1196, et 5° Dornes. La collégiale de Frasnay-les-Chanoines, mentionnée pour la première fois en 1766 au chapitre cathédral par Jean-Antoine de Tinseau.

On y comptait 3 abbayes d'hommes et une de filles. Les abbayes d'hommes étaient : 1° Bellevaux, de l'Ordre de Prémontré, fondée en 1188 sous l'invocation de Notre-Dame ; 2° Saint-Étienne, de l'Ordre de Saint-Benoît, fondée vers 1063 ; 3° Saint-Martin, de l'Ordre de Saint-Augustin. L'abbaye de filles était celle de Notre-Dame de Nevers et appartenait à l'Ordre de Saint-Benoît.

Le chapitre de la cathédrale dédiée jusqu'en 802 à saint Gervais et à saint Protais, et depuis à saint Cyr, était composé d'un doyen, d'un grand-archidiacre, celui de Nevers, d'un trésorier, d'un grand-chantre, d'un second archidiacre, celui de Decize, qui étaient dignités, d'un sacristain et d'un écolâtre qui étaient personats, et de 36 chanoines prébendés. Le doyenné était électif par le chapitre, confirmatif par l'évêque, la chantrerie et le second archidiaconé, à la nomination du roi, les autres dignités et canonicats à la collation de l'évêque. Par un usage assez singulier, le trésorier avait le droit d'assister au chœur l'épée au côté, botté, éperonné et l'oiseau sur le poing.

Le diocèse ancien de Nevers comprenait deux archidiaconés composés du doyenné de la cathédrale, et de neuf archiprêtrés qui, pendant le XVIIIe siècle, furent portés au nombre de 15. Le grand archidiaconé, appelé l'archidiaconé de Nevers, comprenait les archiprêtrés suivants : 1° Nevers, ville et faubourgs ; 2° l'archiprêtré du Vaux ou des Vaux de Nevers, plus tard divisé en archiprêtré des Vaux et en archiprêtré de La Rivière ; 3° l'archiprêtré de Parigny-les-Vaux ; 4° celui de Magny ; 5° de Saint-Pierre-le-Moutier ; 6° de Prémery, dont on détacha plus tard le doyenné de Tannay ; 7° l'archiprêtré de Tannay ; 8° l'archiprêtré de Lurcy-le-Bourg, partagé plus tard en archiprêtré de Saint-Révérien et en archiprêtré de Saint-Saulge ; 9° l'archiprêtré de Saint-Saulge.

Le petit archidiaconé, appelé aussi archidiaconé de Decize ou archidiaconé du Morvan, comprenait les archiprêtrés suivants :

Digitized by Google

10° archiprêtré de Decize; 11° de Moulins-Engilbert; 12° de Château-Chinon; 13° de Châtillon en Bazois; 14° de Thianges, dont fut détaché plus tard l'archiprêtré suivant, et enfin, 15° l'archiprêtré de Prye sur l'Ixeure et La Fermeté.

Les armoiries de l'Evêché étaient : *de gueules, à 3 châteaux d'or, posés 2 et 1, au chef d'azur semé de France*. Celles du chapitre : *de gueules, au sanglier défendu d'argent, chargé d'un saint Cyr au naturel et au nimbe d'or, au chef cousu d'azur, semé de France*. Celles du doyenné : *d'azur, semé de fleurs de lis d'or, à une hure de sanglier brochant sur le tout, parti d'azur, à 3 pommes de pin d'or*.

Dès sa fondation, le siége épiscopal de Nevers fut attribué à la métropole de Sens à laquelle il appartint jusqu'à la révolution française. La constitution schismatique du clergé le fit passer en 1790 dans le ressort de la province ecclésiastique, décorée du nom de Métropole centrale. Supprimé par le Concordat du 15 juillet 1801, l'évêché de Nevers fut incorporé dans le diocèse d'Autun, sous la dépendance de l'archevêché de Besançon. Rétabli par la bulle du 6 octobre 1822, il fut restitué à la métropole de Sens dont il relève encore aujourd'hui.

Le chapitre actuel est composé de 9 chanoines titulaires, y compris l'archiprêtre de la cathédrale dont la cure a été réunie au chapitre par ordonnance royale du 10 mars 1840. L'évêque est assisté de deux vicaires généraux agréés par le Gouvernement et d'un certain nombre de vicaires généraux honoraires. Il y a aussi un nombre indéterminé de chanoines honoraires résidants ou non résidants. Voulant perpétuer le souvenir de l'empressement avec lequel le clergé du diocèse de Nevers réuni en synode, acclama dès 1849, la vérité de l'Immaculée Conception, Sa Sainteté le pape Pie IX a, par un bref en date du 8 juin 1855, accordé aux chanoines titulaires et honoraires de ce diocèse une décoration consistant en une croix d'argent avec rayons d'or qui se suspend au cou par un large ruban rouge liseré de bleu, et qui porte d'un côté l'effigie de la sainte Vierge, et de l'autre, celle de saint Cyr, patron de la cathédrale.

Le département de la Nièvre forme la circonscription de ce diocèse divisé en deux archidiaconés, 1° celui de Nevers, 2° celui de Bethléhem en souvenir du siége épiscopal qui a subsisté à Clamecy depuis la fin du XIII[e] siècle jusqu'en 1790, en six archiprêtrés, Nevers, Clamecy, Cosne, Château-Chinon, Decize, La Charité, et en 26 doyennés ruraux. Il s'y trouve 5 cures de pre-

Digitized by Google

mière classe, 25 cures de 2e classe, et environ 270 succursales et 35 vicariats. Cent huit prélats ont occupé ce siége épiscopal; sur ce nombre, huit ont reçu les honneurs de la canonisation.

L'Eglise de Nevers a eu déjà plusieurs historiens parmi lesquels nous citerons : Michel Cotignon, né en 1563 d'une famille originaire de Moulins-Engilbert, chanoine et archiprêtre de la cathédrale de Nevers, auteur d'un ouvrage intitulé : *Catalogue historial des évêques de Nevers, recueilli et dressé selon leur ordre*, Paris, Fr. Pommeray, 1616, in-8o; Gui Coquille, qui, avant Cotignon, avait très-sommairement traité le même sujet dans son *Histoire du pays et du duché de Nivernais*, Paris, Langelier, 1612, in-4o; Pierre de Frasnay, né en 1676 à Nevers où il est mort en 1753, qui travailla à l'histoire des évêques de Nevers et publia divers *essais historiques sur le Nivernais* dans les Mercures de septembre et décembre 1738, janvier, février, avril et juin 1739; et Antoine-Charles Parmentier, né à Paris, archiviste de la chambre des comptes du duché de Nevers, mort en cette ville le 1er janvier 1791. On a de lui une *Histoire chronologique des évêques de Nevers* demeurée manuscrite. C'est lui qui fournit aux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, les mémoires qui ont servi à rédiger tout ce qui concerne l'évêché de Nevers dans la *Gallia christiana*. N'oublions pas aussi Jean-François Née de La Rochelle (né à Paris le 9 novembre 1758, mort le 16 février 1838), qui a corrigé et augmenté et mis en nouvel ordre les *Mémoires pour servir à l'histoire civile, politique et littéraire, à la géographie et à la statistique du déparment de la Nièvre commencée par son aïeul Jean Née*, Paris, Merlin, 1827, 3 vol. in-8o. Son 1er volume renferme la série des évêques de Nèvers. M. Louis Rapine de Sainte-Marie a également publié une chronologie des évêques de Nevers dans ses *Recherches sur Nevers*, Nevers, Lefèvre jeune, 1811, in-8o.

On doit à M. l'abbé Crosnier, vicaire général de Nevers et protonotaire apostolique, un excellent et consciencieux ouvrage qui a pour titre : *Monographie de la cathédrale de Nevers, suivie de l'histoire des évêques de Nevers*, Paris et Nevers, 1854, 1 vol. gr. in-8o de 422 pages et 15 planches. Ce travail nous a été fort utile.

Digitized by Google

ÉVÊQUES DE NEVERS.

1. — SAINT EULADE (505-516.)

L'histoire ne nous a rien transmis sur la famille, les premières années et les commencements de son épiscopat. Ce que nous connaissons de lui nous est fourni par Fauste, disciple, ami et historien de saint Séverin, abbé de Saint-Maurice en Valais (*Agaunum*).

Le roi Clovis Ier, malade depuis deux ans d'une fièvre opiniâtre contre laquelle avait échoué tout l'art des médecins, pria saint Séverin de venir en France et sollicita le secours de ses prières. C'était en l'an 505. Le pieux cénobite se mit en route accompagné de Fauste qui devait plus tard devenir son biographe. Arrivé à Nevers, il entra dans l'église cathédrale pour y faire sa prière et fut étonné de n'y point trouver l'évêque. En apprenant qu'Eulade était depuis un an gisant sur son lit, en proie à une maladie cruelle qui, en le privant de l'usage de l'ouïe et de la parole, le mettait dans l'impossibilité d'offrir le saint sacrifice, Séverin touché de compassion se fit introduire dans la chambre du vénérable prélat. Là, s'étant mis en prières, il rendit à Eulade l'ouïe et la parole, et le conduisit ensuite à l'autel pour y rendre grâces à Dieu qui avait manifesté sa miséricorde envers lui d'une façon si éclatante.

Le saint prélat consacra le reste de ses jours à la direction de son troupeau et s'endormit du sommeil des justes le samedi 26 août 516. L'Église de Nevers célèbre ce même jour la fête d'Eulade que Coquille, les frères Sainte-Marthe et Mabillon même croient être le même que saint Æolade dont nous parlerons plus bas. Mais en admettant cette opinion, nous ne voyons pas comment le fait avancé par le moine Fauste pourrait être réfuté.

Digitized by Google

2. — TAURICIEN (517-537).

Cet évêque souscrivit en 517 au concile réuni à Épaone, au diocèse de Vienne, aujourd'hui Albon, ainsi que l'a prouvé dans un savant Mémoire, en 1763, M. Annet de Pérouse, évêque de Gap, et mourut vers 537.

3. — RUSTIQUE (538-548).

Il assista au troisième concile d'Orléans convoqué le 7 mai 538, et au quatrième concile tenu en 541 dans la même ville. Sa mort arriva vers 548.

4. — SAINT ARÉ ou AREY ou ARIGE (549-558).

Ce prélat dont tous les anciens livres de l'Église de Nevers célèbrent la science et les vertus éminentes, était, selon la tradition, un étranger que la Providence avait conduit à Nevers. L'étude des saintes Écritures à laquelle il s'adonna dès ses plus jeunes années, développa dans son cœur une charité ardente et un zèle infatigable dont il donna mille preuves, lorsque la voix unanime du peuple et du clergé du diocèse lui eût déféré la crosse épiscopale.

Saint Aré mit tout en œuvre pour extirper dans la contrée les restes de l'idolâtrie et pour la purger du poison de l'hérésie et du vice. Lié d'une étroite amitié avec les papes Vigile et Pélage Ier, il se rendit plusieurs fois à Rome pendant la durée de son épiscopat, pour les visiter l'un et l'autre. Ce fut au retour de l'un de ses voyages qu'un de ses serviteurs, nommé Ours, ayant trouvé la mort dans les eaux débordées de la Nièvre qu'il avait tenté de franchir à cheval pour prévenir les habitants de Nevers de l'arrivée de leur évêque, il pria Dieu avec ferveur de lui rendre celui qui venait de périr si misérablement et eut le bonheur de voir sa prière exaucée. En mémoire de ce miracle, lorsqu'on eut reconstruit le pont que les eaux avaient enlevé, on lui donna le nom de pont Saint-Ours, qu'il porte encore aujourd'hui.

Saint Aré assista et souscrivit au cinquième concile d'Orléans tenu le 28 octobre 549 contre les Nestoriens et les Eutychéens et au deuxième concile de Paris qui, en 552, prononça la déposition de Saffarac, évêque de cette ville.

Il avait désigné pour le lieu de sa sépulture une chapelle qu'a

Digitized by Google

vaient construite à Decize, en l'honneur de la Sainte Vierge, deux pieux solitaires nommés Euphraise et Auxile. Ses désirs furent accomplis. Sa mort étant arrivée le 16 août vers l'an 558, il fut inhumé dans cette chapelle, agrandie plus tard et devenue l'église paroissiale de Decize. Pendant la révolution, les reliques de saint Aré furent retirées du tombeau qu'on voit encore dans la crypte de l'église de Decize et brûlées au milieu du chœur. La fête de saint Aré se célèbre le 16 août.

5. — EUPHRONE (558-566).

Malgré l'assertion de quelques auteurs qui donnent pour successeur à saint Aré, un évêque appelé *Clément* dont la signature se trouve sur les canons des deux conciles d'Orléans et de Paris en 549 et en 552, il est reconnu par l'Église de Nevers qu'Euphrone succéda immédiatement à saint Aré. Ce prélat assista, dit-on, le 23 décembre 558, aux obsèques du roi Childebert, et souscrivit à une charte donnée par saint Germain, évêque de Paris, en faveur de l'église de Sainte-Croix et de Saint-Vincent, aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés. Cette opinion est cependant controversée, car l'évêque du nom d'Euphrone présent à la dédicace de cette église et aux funérailles de Childebert est partout désigné comme évêque de Tours. Trois prélats dont on ne rapporte pas le nom et sur le siége desquels les historiens ne sont pas d'accord, assistèrent aussi à cette cérémonie, et il se pourrait qu'Euphrone de Nevers fût un de ceux-là. On ne saurait préciser non plus si c'est lui ou son homonyme de Tours qui, en 557, assista au troisième concile de Paris où l'on dressa dix canons, pour prévenir la dispersion des biens des Églises, que les rois francs donnaient alors au premier venu.

Euphrone mourut en 566.

6. — SAINT ÆOLADE (566-580).

Les historiens ne nous ont transmis que fort peu de renseignements sur cet évêque confondu souvent avec saint Eulade, à cause de la ressemblance du nom. Il assista en 567 au concile présidé à Lyon par saint Nizier, métropolitain de cette ville, et par saint Philippe, métropolitain de Vienne, et où furent condamnés pour leurs mauvaises mœurs Salonius, métropolitain d'Embrun, et son frère Sagittaire, évêque de Gap.

Digitized by Google

Sentant sa fin prochaine, il pria Dieu de lui donner saint Agricole pour successeur, et mourut le 28 août vers 580, jour où sa fête est indiquée dans les anciens livres de l'Église de Nevers. Le supplément du Martyrologe gallican de du Saussay en fait mention au 26 février. Suivant les auteurs de la *Gallia christiana* et Michel Cotignon, on voyait autrefois dans l'église de Saint-Étienne de Nevers le tombeau de saint Æolade. Parmentier, au contraire, prétend que ce tombeau était celui de saint Eulade.

Quoi qu'il en soit, on invoquait saint Æolade contre la fièvre, et une confrérie avait été établie dans cette église à cette intention.

7. — SAINT AGRICOLE OU VULGAIREMENT ARIGLE (580-594).

Il naquit de parents riches et distingués dans la petite ville d'Alise, aujourd'hui Sainte-Reine, au diocèse de Dijon. Le poète Venance Fortunat qui occupa plus tard le siége épiscopal de Poitiers, fut élevé dans la maison du père de saint Agricole et dédia à ce dernier une pièce de vers dans laquelle il exalte la pureté de sa foi, ses talents administratifs, ses vertus et sa noblesse.

Agricole, que le roi Gontran avait chargé du gouvernement du Nivernais ou du moins d'une partie de ce pays, mérita par sa réputation de sainteté et de justice l'honneur d'être choisi pour succéder à saint Æolade. Son élection fut agréée par le roi Gontran. Le nouvel évêque assista en 581 au premier concile de Mâcon, à celui de Lyon en 583, et au deuxième de Mâcon qui s'ouvrit le 28 octobre 585. Il dut faire également partie de l'assemblée qui, tenue en 589 à Châlon-sur-Saône, par ordre de Gontran, confirma l'excommunication prononcée contre les religieuses du monastère de Sainte-Radegonde de Poitiers, par le concile de cette ville : car on trouve son nom dans la lettre écrite à ce sujet par saint Æthère, évêque de Lyon, et les Pères du concile aux évêques de la province de Bordeaux.

Mort après treize ans d'un sage épiscopat, le vendredi 26 février 594, saint Agricole fut inhumé dans l'église de Saint-Vincent à Nevers, qu'il avait fondée et où il avait établi une communauté de filles qui fut le premier monastère connu en cette ville. Cette église prit plus tard le nom de Saint-Arigle, fut érigée en paroisse en 1075 et fut démolie pendant le règne de la Terreur. Les reliques du saint prélat avaient été déposées dans

Digitized by Google

une châsse en 1590 par Arnaud Sorbin, évêque de Nevers, et placées dans une chapelle au côté droit de l'autel de cette église. Elles ne purent trouver grâce auprès des Vandales de 1793 et furent alors dispersées; mais on eut le bonheur d'en sauver une partie qui fut déposée dans l'église de Nolay près de Nevers. En 1818, elles furent presque entièrement transférées avec solennité dans l'église de Saint-Étienne à Nevers.

En 1832 et en 1849, lorsque le choléra exerçait ses ravages en cette ville, on descendit la châsse de saint Arigle et on l'exposa à la vénération des fidèles.

Sa fête est célébrée à Nevers le 3 juillet, bien que les anciens livres de ce diocèse fassent mémoire du saint prélat le 29 juin, époque à laquelle eut sans doute lieu la translation de ses reliques. L'occurrence de la fête des saints apôtres Pierre et Paul a déterminé ce changement.

8. — FULCILE ou FURCILE (594-613).

Le nom seul de ce prélat nous est parvenu, bien qu'il ait occupé dix-neuf ans environ le siége épiscopal de Nevers. Les frères Sainte-Marthe l'ont même omis dans leur catalogue. Quelques autres auteurs lui ont donné le titre de saint.

9. — RAURAQUE (613-vers 655).

Successeur de Fulcile vers l'an 613, il présida en 625 aux obsèques de saint Austregisile, archevêque de Bourges, et ce fut à sa prière que Théodulphe Babolein, moine de Luxeuil, qui, en 638, venait de fonder près de Paris le monastère des Fossés dont il était premier abbé, établit à Nevers pour des religieuses le couvent de Notre-Dame. Déjà la première année de son épiscopat avait vu saint Colomban, abbé de Luxeuil, jeter les fondements du monastère de Saint-Etienne, à Nevers. Rauraque souscrivit au troisième concile tenu à Châlon-sur-Saône le 25 octobre 644 par ordre de Clovis II, et, le 22 juin 653, à celui de Clichy où furent rédigés les priviléges de l'abbaye de Saint-Denys.

On trouve dans la Collection des Historiens français (tome IV, page 44) une lettre de Rauraque de Nevers, à saint Didier, évêque de Cahors.

L'époque de sa mort n'est point certaine.

Digitized by Google

10. — LÉODEBAUD (vers 658).

Mabillon pense que c'est ce prélat qui, en souscrivant en 658 aux priviléges accordés par saint Emmon, métropolitain de Sens, au monastère de Sainte-Colombe, accompagna son nom du titre de *Nebernencium seu Nevernensium episcopus* (Cf. Mabillon, *Annal. Benedict. ad annum* 658, nº 63).

11. — HÉCHER (vers 658).

Son nom seul nous est parvenu. On le trouve sur une charte d'exemption accordée en la même année 658 par saint Emmon, métropolitain de Sens, au monastère de Saint-Pierre-le-Vif. (Cf. Mabillon, *Annal. Benedict. ad annum* 658, nº 64, et *Acta SS. ordinis S. Bened.*, sæcul. III; p. 2, pp. 613 et 614).

12. — SAINT-DIÉ ou DÉODAT (665-668).

Issu d'une illustre famille de la France occidentale, il fut élu vers 665 évêque de Nevers et remplit son ministère en pasteur qui ne cherche que la gloire de Jésus-Christ. L'amour de la perfection et l'attrait que Dieu lui avait donné pour la retraite, lui firent, trois ans après, quitter son siége, pour aller passer le reste de ses jours dans une solitude.

Ayant engagé ses diocésains à lui chercher un successeur, il quitta Nevers et se retira dans les montagnes des Vosges. Déodat pénétra dans l'Alsace, espérant fixer son séjour en quelque lieu reculé de la forêt de Haguenau. Il s'y lia d'une étroite amitié avec saint Arbogaste, qui y menait depuis quelque temps la vie érémitique et qui devint plus tard évêque de Strasbourg; mais ayant éssuyé diverses contrariétés de la part des habitants de ce pays, il se retira dans l'île de Novientum ou d'Ebersheim. Depuis l'an 661, quelques solitaires y vivaient en communauté, dans une sorte d'ermitage. Leur supérieur reçut Déodat qui vit bientôt autour de lui un grand nombre de disciples. Soutenu par la protection de Childéric II, roi d'Austrasie, Déodat bâtit une église en l'honneur des apôtres saint Pierre et saint Paul, l'enrichit des reliques du martyr saint Maurice qu'il avait obtenues d'Ambroise, abbé du monastère dédié à ce martyr en Valais, en fit la dédicace en présence d'une grande foule de peuple de l'Alsace et de la

Lorraine, et telle fut l'origine de l'abbaye d'Ebersmunster (*Apri monasterium*).

Abandonnant ensuite le gouvernement de cette abbaye qui ne lui permettait point de vaquer librement à la contemplation, Déodat quitta Ebersmunster et se retira aux environs d'Ammershwirr où il se construisit un ermitage. Les habitants de ce lieu l'ayant obligé à quitter cette retraite, il retourna dans les montagnes des Vosges et s'arrêta dans une vallée qu'il nomma *le val de Galilée* et qu'on appelle aujourd'hui *le val de Saint-Dié*. Il y bâtit une cellule et une chapelle sous l'invocation de saint Martin. Le grand nombre de personnes qui vinrent se mettre sous sa conduite le décida vers 670 à construire un monastère plus vaste où il renferma ses disciples auxquels il imposa la règle de Saint-Colomban qu'ils quittèrent plus tard pour celle de Saint-Benoît. Le roi Childéric II lui donna en même temps la propriété de toute la vallée. Ce monastère fut nommé Jointures, à cause de la jonction de deux rivières, le Rotbach et la Meurthe.

Saint Déodat se retira sur la fin de ses jours dans son ancienne cellule, auprès de la chapelle de Saint-Martin, n'en continua pas moins à gouverner ses religieux et mourut le dimanche 19 juin 679 entre les bras de saint Hidulphe, son ami. Autour de son monastère une ville se forma et prit le nom de Saint-Dié. L'abbaye fut sécularisée en 954 et remplacée par un chapitre de Chanoines qu'une bulle du 21 juillet 1777 érigea en évêché.

En 1635, l'armée suédoise brûla la châsse et les reliques de saint Dié, dont le corps avait été levé de terre en 1003 par les soins de Béatrix, duchesse de Lorraine. La vie de saint Dié, publiée par les Bollandistes et par Mabillon, paraît avoir été écrite avant la sécularisation de l'abbaye et fut approuvée par le pape saint Léon IV.

Le P. Le Cointe, confondant saint Déodat, avec Adéodat, évêque de Toul, place sa mort en 684, et le P. Labbe, par une erreur inconcevable, le fait mourir un siècle plus tard, en 769.

13. — GILBERT (668-671).

Mentionné sur d'anciennes chartes, mais rejeté par divers auteurs, cet évêque paraît avoir siégé de 668 à 671.

Digitized by Google

14. — ROGUS (672-vers 690).

Les manuscrits de l'Eglise de Nevers mentionnent son épiscopat en 672 et sa mort est fixée vers l'an 690.

15. — SAINT ITHIER (690-696).

Il naquit à Nogent-sur-Vernisson, petit bourg qui appartient aujourd'hui au diocèse d'Orléans et qui est situé près de Montargis. Doué de connaissances variées et étendues pour son siècle, Ithier, prêtre et médecin à la fois, était doublement utile à son prochain en lui procurant la santé de l'âme et celle du corps. Vainement voulut-il se retirer dans un lieu désert et inculte pour y vaquer plus librement à la prière et à la méditation, les malades accoururent vers lui comme auparavant.

Sa réputation de sainteté le fit placer vers 690 sur le siége épiscopal de Nevers où il montra toutes les vertus qu'on avait remarquées en lui dans la retraite. Le pape Sergius Ier désira le voir, et l'appela à Rome. Il y resta pendant dix-huit mois et ne revint dans le diocèse que sur les instances pressantes de son clergé et de son peuple.

Saint Ithier mourut plein de mérites dans le Berri, le 8 juillet vers 696. Son corps fut transporté à Nogent-sur-Vernisson, mais les Calvinistes le brûlèrent au XVIe siècle. On fut toutefois assez heureux pour préserver de la destruction quelques reliques du saint évêque, notamment un doigt qui, déposé dans l'église de Nogent, a été authentiquement reconnu en 1840.

Il existe à Nogent une fontaine qui porte le nom de Saint-Ithier, et à laquelle on va en procession pendant les sécheresses. L'église collégiale et aujourd'hui paroissiale de Sully-sur-Loire ainsi que l'église collégiale et actuellement paroissiale des Aix-d'Angillon sont placées sous l'invocation de saint Ithier.

La vie de saint Ithier a été imprimée à Bourges, chez Toubeau, en 1657, in-8o.

16. — EBARCIUS (696-701).

Nous n'avons rien de certain sur cet évêque que Coquille désigne comme le successeur immédiat de saint Dié, et que Le Cointe indique comme siégeant en 766. Un prélat de ce nom souscrivit le 6 mars 696 à un privilége accordé au monastère de

Sainte-Marie ou Notre-Dame-sur-Loire par Airard, évêque de Chartres, monastère qu'avait fait bâtir dans une ville sur le bord de la Loire, Adrebertane, mère de Déodat, l'un de ses prédécesseurs sur le siége de Chartres, et que Mabillon croit être Bourg-Moyen, à Blois. Un Ebarcius assista l'année suivante à un plaid tenu par Childebert III à Noisy-sur-Marne. Il n'est guère possible de se prononcer à cet égard. A cette même époque, les siéges de Tours et de Poitiers se trouvaient également occupés par des évêques appelés Ebarcius ou Eparcius. L'évêque de Nevers connu sous ce nom paraît avoir siégé jusqu'en 701.

17. — OPPORTUN (702-720).

On ne connaît que le nom de cet évêque qui dut siéger depuis l'an 702 jusqu'à vers l'an 720.

18. — SAINT NECTAIRE (720-726).

Les actes de son épiscopat ne nous sont point parvenus, mais on croit qu'il abdiqua pour se retirer dans une solitude en 726. D'après l'ancien Martyrologe de Nevers, saint Nectaire mourut dans le territoire de Bourges, et l'on place communément sa mort en 746.

19. — CHEBROALD (726-vers 749).

Mabillon présume que ce prélat souscrivit en 747 au testament de saint Widrade ou Guiraud, abbé de Flavigny.

20. — RAGINFROI ou RAINFROI (752-769).

Évêque dès 752, il donna quelques biens situés à Bourdenay au monastère de Saint-Martin qu'on trouve ici mentionné pour la première fois dans l'histoire. Il mourut entre les années 767 et 770.

21. — WALDO ou GAUD (770-795).

Son nom seul nous est parvenu, bien qu'il ait occupé le siége épiscopal pendant plus de vingt-cinq ans.

Digitized by Google

22. — SAINT JÉROME (796-815).

Né dans le Nivernais de parents riches et distingués, il fut élu vers 796 pour succéder à Gaud, et, malgré sa résistance à décliner un honneur dont il se croyait indigne, il reçut la consécration épiscopale des mains de Bernard, métropolitain de Sens.

Une longue série de guerres désastreuses avait mis le diocèse de Nevers dans le plus déplorable état, la plupart des églises avaient été pillées, les monastères avaient été dévastés, la cathédrale tombait en ruines, et des pauvres nombreux réclamaient de prompts secours. Tant de calamités ne découragèrent point le saint prélat qui, après avoir consacré une partie de son patrimoine à la subsistance de ses malheureux diocésains, consacra le reste à la réédification des monastères de Saint-Genès, de Saint-Martin et de quelques églises. Plein de dévotion à saint Cyr et à sainte Julitte sa mère, par l'intercession desquels il avait peut-être obtenu quelque grâce spéciale, il résolut de mettre son diocèse tout entier sous la protection de ces héroïques martyrs en leur dédiant la nouvelle cathédrale qu'il espérait faire construire à Nevers. Déjà il avait élevé en leur honneur une chapelle attenante à sa cathédrale.

Il profita d'une assemblée de prélats, convoquée à Paris par Charlemagne, pour obtenir de ce prince la restitution des terres et châtellenies d'Urzy, de Parzy et de Prémery dont ses prédécesseurs avaient été dépouillés, et l'établissement du prieuré de Saint-Sauveur dans sa ville épiscopale. Grâce aux libéralités de Charlemagne, il commença l'œuvre qui, jusques-là, avait occupé toutes ses pensées, et afin de dédier plus dignement la nouvelle Église-Mère du diocèse, il fut assez heureux pour obtenir de saint Aaron, évêque d'Auxerre, le bras de saint Cyr que saint Amateur avait autrefois donné à saint Savin, et que celui-ci avait laissé à Auxerre en partant pour le Poitou. Jérôme transporta ce précieux trésor à Nevers, le 27 octobre 802, le déposa dans la nouvelle cathédrale, et depuis cette époque, saint Cyr et sainte Julitte devinrent les premiers patrons du diocèse.

Jérôme fit élever l'église de Magny sur le tombeau de saint Vincent le confesseur, prêtre de cette paroisse, qui y avait été inhumé dans l'église de Saint-Nazaire, il érigea à Sauvigny-les-Bois, terre qui lui appartenait ainsi que Marzy, une église qu'il dédia à saint Etienne, fut le bienfaiteur des abbayes de son dio-

Digitized by Google

cèse, et, après avoir assisté à un concile tenu à Tours en 813 par l'ordre de Charlemagne pour rétablir la discipline ecclésiastique, mourut plein de mérites et de vertus le lundi 5 février 815. On l'inhuma ce même jour dans l'église abbatiale de Saint-Martin. Sa fête est célébrée le 8 octobre, jour où sans doute son corps fut levé de terre.

23. — JONAS (815-830).

Sous son épiscopat, Antide, Odilon et Bernois, par un acte du 13 octobre 817, donnèrent à l'église de Saint-Étienne de Sauvigny-les-Bois, tous leurs biens situés dans un village que la charte de donation appelle *Leobarnago*, et que nous croyons être *Barnaudé*, commune de Montambert.

Ce prélat donna tous ses soins à la restauration des églises du diocèse et obtint de l'empereur Louis le Débonnaire la confirmation des biens restitués par Charlemagne à l'évêché de Nevers. Ce même prince lui accorda ainsi qu'à son Eglise le privilége de pouvoir tenir deux bateaux francs de tous droits sur les rivières de Loire, Allier, Cher, Sarthe et Maine, pour la provision du sel et autres denrées nécessaires à la subsistance des clercs de Saint-Cyr. Il assista au concile tenu à Paris le 6 juin 829 dans l'église de Saint-Étienne-des-Grés, et mourut le mercredi 11 mai 830 à Nevers.

C'est à tort que certains catalogues placent ici un évêque du nom d'*Énéas* qui n'aurait fait que paraître sur le siége de Nevers. Enéas et Jonas ne font qu'un seul et même personnage.

24. — GERFROI (830-835).

Il souscrivit au privilége accordé en 833 au concile de Worms, à l'abbaye de Saint-Remi de Sens par saint Aldric, archevêque de cette ville.

25. — HUGUES Ier (835-840).

Un très-ancien catalogue le désigne, en 836, comme successeur de Gerfroi, et sous son épiscopat, une église sous l'invocation de saint Front fut érigée à Cosne qui appartenait alors au diocèse d'Auxerre.

Digitized by Google

26. — HÉRIMAN (840-860).

Ce fut vers 840 qu'il monta sur le siége épiscopal. Par un rescrit daté de Bourges le 12 janvier 841, Charles le Chauve confirma en sa faveur les biens et priviléges que Pépin le Bref, Charlemagne et Louis le Débonnaire avaient accordés à l'Église de Nevers. Le 12 janvier 843, Hériman obtint du même prince un nouveau rescrit qui conférait aux habitants de Nevers seuls le droit d'élire leur évêque. Cette même année, on le trouve au concile de Germigny, dans l'Orléanais.

Ce que saint Jérôme arrêté par la mort avait eu l'intention de faire, ce que Jonas avait commencé, Hériman s'efforca de l'accomplir. Il fonda le chapitre de son Eglise cathédrale, et affecta à l'entretien et à la dotation des quarante, d'autres disent, des soixante chanoines dont il le composa, les terres de Parigny-les-Vaux (celle-ci lui appartenait), de Sauvigny-les-Bois, de Guérigny, de Germenay et quelques autres situées dans le Nivernais et dans l'Avallonnais et qu'il tenait de la libéralité de l'abbé Hermod, son oncle. Il établit aussi seize chanoines dans l'abbaye de Saint-Martin et leur assigna, entre autres revenus, tout ce que Rainfroi, l'un de ses prédécesseurs, avait donné à ce monastère au village de Bourdenay. Il fonda également deux hôpitaux, celui de Saint-Lazare pour les pauvres, et celui de Saint-Antoine pour les voyageurs, et leur assura des rentes suffisantes. Le généreux prélat eut le soin de faire approuver et confirmer toutes ces fondations pieuses par les Pères du concile tenu contre Nominoé, duc de Bretagne, à Paris, le 5 novembre 849, auquel il assista, et par un rescrit de Charles le Chauve en date du 24 décembre 850. Vers la même époque, il apposa sa signature à une charte de Lambert, comte et abbé, en faveur de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers.

Il eut peu de temps après le malheur d'être atteint de démence, ce qui l'entraîna dans des fautes nombreuses pour lesquelles il fut cité au concile réuni à Soissons le 26 avril 853. Le concile le suspendit de ses fonctions pendant quelques mois, mais son état s'étant amélioré, il fut rendu au gouvernement de son diocèse par le concile tenu à Verberie le 27 août de la même année. En 857, Hériman souscrivit avec quelques autres prélats à l'élection d'Enée, au siége épiscopal de Paris. Deux ans après, Charles le Chauve, pressé par son frère Louis le Germanique et trahi par

Digitized by Google

une partie de ses troupes, vint à Magny, et fit sur le tombeau de saint Vincent le vœu solennel de rétablir et de doter magnifiquement cette église, si la victoire lui était propice. Sa prière ayant été exaucée, Charles le Chauve tint religieusement sa promesse, et, le 20 décembre 859, soumit l'église de Magny à la cathédrale de Nevers.

Hériman, ainsi qu'il résulte des lettres adressées au pape Nicolas par Venilon, archevêque de Sens, et rédigées au concile de cette province par Loup, abbé de Ferrières, vit à cette époque sa raison s'égarer de nouveau, et cette rechute causa sa mort qui arriva le lundi 22 juillet 860. On l'inhuma selon son désir, dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, en l'église de Notre-Dame à Nevers. Le chapitre était dans l'usage de célébrer un anniversaire pour le repos de l'âme d'Hériman en reconnaissance des bienfaits que la cathédrale en avait reçus, et pendant longtemps, les fidèles vinrent prier sur le tombeau de ce prélat, comme sur celui d'un saint.

27. — RAGIN (860-861).

On ne sait rien de ce prélat dont l'épiscopat fut de très-courte durée.

28. — ABBON Ier (862-vers 864).

Il souscrivit en 862 au concile de Soissons où Hincmar de Reims fit déposer Rothade, évêque de Soissons.

29. — LUIDO (864-865).

Cet évêque, qui succéda à Abbon vers 864, assista cette année au concile de Pitres et y souscrivit au privilége accordé au monastère de Saint-Germain d'Auxerre. Sous son épiscopat et en 864, saint Égilon, abbé de Flavigny, fonda à Corbigny, qui dépendait alors du diocèse d'Autun, une abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît.

30. — ABBON II (866-882).

Il souscrivit au concile tenu à Soissons le 18 août 866, où fut couronnée la reine Hermentrude, femme de Charles le Chauve,

Digitized by Google

et à celui de Troyes ouvert le 25 octobre 867, où Adelard, curé de Magny, fit confirmer les donations accordées en 859 à l'église de Saint-Vincent par ce même prince. En 869, Abbon approuva le privilége donné à l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, par saint Egilon, ancien abbé de Flavigny, alors archevêque de Sens, et signa la même année plusieurs diplômes royaux accordés à l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras.

Ansold, archidiacre de Nevers, souscrivit en son nom au concile de Douzy tenu le 5 août 871.

Abbon se trouva ensuite au concile de Châlon-sur-Saône en 875, où furent confirmés les priviléges de l'abbaye de Tournus, à celui de Ponthion en 876, et enfin, en 878, au second concile de Troyes, où, le 10 septembre, il obtint du roi Louis le Bègue quelques priviléges pour l'Église de Nevers. La même année, il déposa solennellement dans le monastère de Saissy-les-Bois qui venait d'être restauré, les reliques de saint Bauzile, martyr, que saint Romule, abbé du monastère de ce nom au diocèse de Nîmes, apporta à Nevers pour les mettre à l'abri des incursions des Barbares. En 880, Louis le Bègue donna en sa faveur une charte qui restituait à l'église de Saint-Cyr la terre de Chézy-sur-Loire, et une autre charte donnée le 12 janvier 881 par le roi Carloman rendit également à sa prière la terre de Cours-les-Barres à la cathédrale. Anségise, archevêque de Sens, chargea peu après Abbon de demander pour son Église le corps de saint Romain à Hugues, abbé de Saint-Germain d'Auxerre.

L'évêque de Nevers réussit dans cette pieuse négociation, et mourut le vendredi 7 décembre 882.

Gui Coquille et Michel Cotignon, suivis en cela par des historiens plus modernes, donnent pour successeur à Abbon un prélat du nom de *Guinerius* ou *Guinier* qui n'aurait tenu qu'un an environ le siége épiscopal de Nevers. Nous suivrons ici l'opinion des Bénédictins qui, dans la *Gallia christiana nova*, ont passé cet évêque sous silence.

31. — EMMÈNE ou EUMÈNE (883-892).

Il succéda en 873 à l'évêque Abbon, et, trois ans après, fonda un monastère de religieuses dans le village de Cusset, au comté d'Auvergne, village que possédait alors l'abbaye suburbicaire de Saint-Martin de Nevers, et qui devint l'origine d'une ville. Par une charte datée d'Attigny le 16 août 886, il obtint de Charles le

Digitized by Google

Gros que ces religieuses, pour marque et reconnaissance de leur subordination et soumission à l'évêque de Nevers, lui paieraient chaque année, au mois de novembre, le jour de saint Martin, une livre d'argent, moyennant laquelle on ne pourrait exiger d'elles aucunes censives ni aucunes décimes. A la prière de Guillaume, comte de Nevers, ce même empereur, par acte du 18 de ce même mois, soumit à la cathédrale de Saint-Cyr l'oratoire de Saint-Révérien, au comté de Nevers, et l'église de Saint-Pierre d'Yseure, au faubourg de Moulins en Bourbonnais. Le 18 décembre de cette même année, Emmène qui avait accompagné Charles le Gros au siége de Paris, sérieusement menacé par les bandes normandes, obtint de ce prince un rescrit qui confirmait toutes les donations faites à diverses époques à l'Église de Nevers. Digoin au diocèse d'Autun et Cusset en Auvergne sont au nombre des possessions mentionnées dans cette dernière charte.

Emmène se trouva en 891 au concile de Meung-sur-Loire, et mourut le mardi 31 octobre 892.

32. — ADALGAIRE (892).

Il est fort douteux que cet évêque ait occupé comme titulaire le siége épiscopal de Nevers, et il nous semble présumable qu'il n'est point différent d'Adalgaire, évêque d'Autun, mort le 31 octobre 893, à Tournus, empoisonné, dit-on, par un moine appelé Gerfroi. Ce prélat, par suite de circonstances que l'histoire ne nous a point révélées, dut administrer l'évêché de Nevers après la mort d'Emmène. Les frères Sainte-Marthe le prétendent issu de la maison de Poitiers, frère du chevalier Landry, oncle de Landry, comte de Nevers, père de Renaud Ier, qui épousa Alix ou Adèle, fille de Hugues-Capet, tige de la maison de Nevers. Les mêmes auteurs ajoutent qu'avant d'être élevé au siége épiscopal d'Autun, Adalgaire était chapelain de Charles le Chauve. Ces assertions ne sont pas plus certaines que ce qu'avance François Chifflet qui affirme que ce prélat naquit dans un village du Velay. Quoi qu'il en soit, Adalgaire ne fut sans doute que simple administrateur de l'évêché de Nevers.

33. — FRANCON (893-906).

Quelques auteurs ont assuré qu'avant son élection à l'évêché de Nevers, Francon avait été abbé de Saint-Pierre-le-Vif, au

Digitized by Google

diocèse de Sens; mais ce fait ne nous semble point prouvé. L'abbé de ce nom avait déjà, lors de la tenue du concile de Meung-sur-Loire en 891, un successeur appelé Aiglon qui assista à cette assemblée.

Quoi qu'il en soit, Francon fut élu en 893 et sacré l'année suivante. Il fit avec un nommé Rancon un échange de terres que le roi Eudes confirma par une charte du 11 juillet 895. En janvier 897, il donna à Teutgrin, l'un de ses chanoines, à la charge d'une rente annuelle de dix sous, payable le 1er mars, l'église de Saint-Symphorien de Meaucé pour en améliorer l'état, et le 27 avril 903, neuvième année de son sacre, il assembla à Nevers un synode diocésain auquel il convoqua ses chanoines cardinaux, ses archiprêtres, ses prêtres forains, etc. Parmi les membres de ce synode, Francon nomme Atton son premier archidiacre ou premier chapelain de sa maison épiscopale et lui accorde quelques droits sur la chapelle de Saint-Vincent de Challuy et sur diverses propriétés situées à Gimouille, à Sermages et à Varennes. Jusqu'à cette époque, aucun acte n'avait mentionné les premiers dignitaires du chapitre de Nevers.

Francon mourut le 9 décembre, vers 906.

34. — ATTON ou HATTON (907-916).

Archidiacre de Nevers sous l'épiscopat de Francon, Atton pour remédier à l'ignorance profonde dans laquelle était plongé le clergé du diocèse, fit venir à Nevers, dès le commencement de son pontificat, Humbauld, moine de Saint-Amand-en-Pevèle, au diocèse de Tournay, pour enseigner aux jeunes clercs la philosophie, la théologie et le chant ecclésiastique. Humbauld venait de remplir les mêmes fonctions dans le diocèse de Reims et s'y était acquis une réputation méritée. Pendant son séjour à Nevers, il composa la vie des saints martyrs Cyr et Julitte, patrons du diocèse.

A cette même époque, la cathédrale élevée par saint Jérôme s'écroula en grande partie; un chanoine resté au chœur pour prier fut enseveli sous ses ruines, et fut préservé de la mort parce que les pierres, en tombant, formèrent comme une voûte au-dessus de sa tête. A l'aspect d'un pareil désastre, Atton prit aussitôt la résolution de faire construire une nouvelle église de forme carrée et d'une étendue plus vaste que la première. Il mena son œuvre à bonne fin; mais cette cathédrale fut plus tard

Digitized by Google

également détruite, et il n'en reste plus que deux colonnes monocylindriques qui même, suivant l'opinion de M. l'abbé Crosnier, dans son excellente Monographie de la cathédrale de Nevers, peuvent avoir appartenu à l'église primitivement bâtie par saint Jérôme.

Atton souscrivit en 908 au testament de Guillaume Ier, duc d'Aquitaine et comte d'Auvergne, fondateur de l'abbaye de Cluny. Sa signature y est suivie de ces mots : *peccator episcopus.* Il enleva au chapitre un alleu situé à Challuy; mais Atton, son neveu, qui lui avait succédé dans les fonctions d'archidiacre et qui remplissait en outre celles de trésorier de la cathédrale, le lui restitua plus tard.

L'évêque Atton mourut le mardi 10 décembre 916.

35. — LAUNON ou HAINON (917-vers 931).

Cet évêque n'a laissé aucune trace de son passage sur le siége de Nevers. Le nécrologe de cette Église mentionne sa mort à la date du 7 août.

Sous son épiscopat et en 924, l'église du bourg de Saint-Saulge fut donnée à l'abbaye de Saint-Martin d'Autun par Rodolphe, comte de la Bourgogne transjurane, qui y fonda un prieuré de Bénédictins.

36. — TÉDALGRIN (932-947).

Frère de l'évêque Atton, il n'est point fait mention de son pontificat avant 932. Entre les années 933 et 936, mais au plus tard en cette dernière année, il obtint de Gui Ier, évêque d'Auxerre, une partie du chef et l'un des bras de saint Cyr, que le roi Raoul fit enchâsser en or. Tédalgrin célébra la translation de ces reliques dans sa cathédrale le 15 juillet.

A la prière de Geoffroi, comte de Nevers, le roi Raoul, qui avait fait don au chapitre d'une croix d'or et d'un évangéliaire enrichi d'or, confirma à ce prélat quelques biens que le comte tenait de lui en fief, et lui abandonna le quart de la terre de Brinon-les-Allemands et plusieurs églises des environs, notamment celles de Chevroches et d'Amanzé. Cette charte est datée d'Auxerre le 12 décembre 935.

Tédalgrin, à l'exemple de son frère Atton, enleva aux chanoines de Saint-Cyr l'alleu situé à Challuy; mais l'archidiacre

Digitized by Google

Atton, son neveu le leur restitua de nouveau. Au mois d'août 946, il accorda à Nordouin, chevalier, fils du vicomte Eptin et de Grimaud, quelques biens situés au village de Tucy, vicairie de Magny.

Tédalgrin mourut le vendredi 14 mai 947.

37. — GAUBERT (948-956).

Il occupait le trône épiscopal de Nevers au commencement de 948, car depuis cette année, son nom se trouve mentionné en diverses chartes qui, bien qu'elles ne présentent aucun intérêt historique, concernent particulièrement le diocèse. Au mois de mars 948, Gaubert donna à Grinfer, son vassal, la moitié d'une ferme située sur le territoire de Saint-Aré. En octobre de cette année, Luitgarde, femme de Raoul, comte de Roclène, donna aux chanoines de Saint-Cyr un alleu situé à Trangy, près de Nevers, et un autre alleu situé à Garchizy.

Malgré les remparts dont elle venait d'être entourée, la ville de Nevers fut en 953 prise, pillée et livrée aux flammes par Hugues le Blanc, comte de Paris. Au mois d'avril 955, Gaubert concéda à Seguin, à Hilarie sa femme et à leurs deux fils Seguin et Udon, diverses terres que l'église de Saint-Cyr possédait à Artaix au comté de Nevers et à Perrigny au comté d'Autun. La même année, il accorda à un clerc appelé Thierri, quelques biens que la cathédrale avait dans le Mâconnais.

Gaubert est au nombre des prélats bourguignons qui, réunis en concile dans un lieu incertain sur les confins de la Bourgogne, écrivirent à Manassès, archevêque d'Arles et à ses suffragants en 955, pour qu'ils excommuniassent le comte Isoard, si ce seigneur ne voulait pas restituer à l'abbaye de Saint-Symphorien d'Autun une terre située en Provence, de laquelle il s'était violemment emparé.

Gaubert mourut le 1er septembre vers 956.

38. — GÉRARD (957-959).

Son épiscopat fut de courte durée. Il ne nous est connu que par un acte daté de novembre 978, et en vertu duquel, avec le consentement de l'évêque Natran, Ardebaud et sa femme donnèrent à l'église de Saint-Cyr, pour le repos de l'âme de Gérard, évêque de Nevers, tous les biens meubles et immeubles qui leur étaient échus dans la succession de ce prélat, mort en 959.

Digitized by Google

39. — NATRAN (959-980).

Moine bénédictin, il fut successivement abbé de Saint-Remi de Sens, de Saint-Héracle à Auxerre, de Ferrières et enfin de Saint-Pierre-le-Vif.

S'il faut ajouter foi aux chroniques de ce dernier monastère, il dilapida les biens de ces diverses abbayes, en enrichit ses parents, et fit argent de tout pour acheter en 959, l'évêché de Nevers. Cette même année, le pape Jean XII lui adressa le bref d'excommunication qu'il avait lancé contre le comte Isoard qui retenait encore des biens appartenant à l'abbaye de Saint-Symphorien d'Autun.

Quelque coupables que fussent les moyens employés par Natran pour obtenir l'épiscopat, ses successeurs Roclène et Hugues II de Champallement ont parlé de lui avec éloge et relevé surtout ses libéralités envers son chapitre. Natran donna, en effet, au mois de mars 879, aux chanoines de Saint-Cyr, l'église de Saint-Médard à Arzembouhy, celle de Saint-Vincent à Prye-sur-l'Ixeure, et de Saint-Étienne à Sauvigny-les-Bois. Cette donation dont la date a été donnée d'une manière différente, fut faite par lui à la charge de célébrer son anniversaire et de vivre en communauté.

Sous son épiscopat, la comtesse Berthe, tant en son nom qu'en celui de son époux Seguin, comte de Nevers, donna à l'église de Saint-Cyr deux seigneuries dont l'une appelée Viviers comprenait les églises de Druy et de Sougy, et l'autre se nommait Ville-les-Anlery-Langy.

En février 969, Natran concéda à un certain Adralde divers biens dont il avait hérité d'Antide, l'un de ses parents. Natran mourut le mardi 24 février 980 et fut enterré dans l'église des religieuses de Notre-Dame.

A cette époque vivait Tétérius, doyen de la cathédrale, auteur d'une relation des miracles opérés par les reliques de saint Cyr et de sainte Julitte, après leur translation en France, notamment à Auxerre et à Nevers. Ce qui nous est resté de cette relation a été imprimé par les Bollandistes au 1er mai et au 16 juin.

Patianus, que quelques catalogues donnent pour successeur à Natran, a été rejeté par les Bénédictins.

Digitized by Google

40. — ROCLÈNE (980-1012).

Ce prélat assista le 5 octobre 982 à la dédicace de l'église métropolitaine de Sens. En avril 986, il donna quelques autels au chapitre de Saint-Cyr, et en 988 lui remit en outre la chapelle de Balleray. Dans l'acte de cette dernière donation, il qualifie les chanoines de prévôt, doyen et frères desservant la communauté de Saint-Cyr.

Un concile, tenu à Rome en 998 par l'ordre du pape Grégoire V, suspendit Roclène de ses fonctions pour avoir assisté Dagbert, archevêque de Bourges, dans la consécration d'Etienne de Gévaudan, comme évêque du Puy, choisi par Gui d'Anjou son oncle, pour successeur, sans le consentement du clergé et du peuple. La mort du Souverain-Pontife, arrivée le 4 février 999, arrêta l'effet du jugement sévère porté contre ces deux prélats.

En septembre de cette année, il donna à Ermengarde une vigne qu'il possédait à Parigny. Au mois de juillet 1001, Roclène donna à Évrard, son neveu, chanoine de Saint-Cyr, l'église de Saint-Germain à Germigny. Une charte de Hugues III, l'un des successeurs de Roclène, assure que ce prélat ne fut évêque que de nom, et l'accuse d'avoir enlevé à sa cathédrale plusieurs paroisses qui lui appartenaient pour les inféoder, comme patrimoine héréditaire, à quelques membres de sa famille, notamment les églises de Varennes et de Meaucé.

Roclène mourut vers 1012.

41. — HUGUES II DE CHAMPALLEMENT dit LE GRAND (1013-1066).

Il était fils de Hugues, seigneur de la châtellenie de Champallement, qui prenait le titre de vicomte de Nevers, et d'Elisabeth son épouse. Ses frères furent le vicomte Hugues, Léon et Renaud, et il eut pour neveu le doyen Hugues qui devint un de ses successeurs sur le siége de Nevers, et pour oncle, Geoffroi, évêque d'Auxerre. Pourvu d'un canonicat dans la cathédrale d'Auxerre, Hugues était jeune encore quand les suffrages du clergé et du peuple l'appelèrent en 1013 au siége épiscopal de Nevers.

Au mois de juillet 1016, il donna à l'abbaye de Fleury-sur-Loire la terre de Saint-Cyr-les-Colons, près d'Auxerre. En 1024,

Digitized by Google

onzième année de son sacre, dans l'intention d'augmenter les médiocres revenus de son chapitre, il lui accorda l'abbaye de Saint-Trohé-lés-Nevers, les vignes, prés, moulins, cours d'eau, et fours banaux qui en dépendaient, et cela, du consentement du prévôt Éberhard qui, à titre de bienfait, les tenait alors en fief. Il lui donna aussi l'église de Saint-Franchy, l'autel de Saint-Firmin-de-Bussy et celui de Saint-Benin-d'Azy que Roclène, son prédécesseur, avait accordé à l'archidiacre Gui, ainsi que deux fours banaux à Nevers. En décembre 1029, il concéda également à ses chanoines diverses chapelles de la cathédrale, afin qu'ils pussent y faire établir des caveaux pour leur sépulture. En 1032, il fonda l'église de Vandenesse, approuva la fondation de l'église de Saint-Denys de Vergy et souscrivit deux ans après à une charte d'Helmuin, évêque d'Autun, pour la restitution de l'abbaye de Corbigny à celle de Flavigny. Hugues se trouva en 1040 au concile de Bourges et y approuva une donation faite à l'abbaye de Saint-Sulpice par Aymon, archevêque de cette ville. L'année suivante, il ratifia une donation faite par un nommé Ithier au chapitre de Saint-Cyr, et souscrivit le 26 mars 1044, à un acte de Hugues de Salins, archevêque de Besançon, en faveur de l'église collégiale de Saint-Paul. L'année suivante, sur la démission qui en fut faite entre ses mains par le titulaire, Hugues accorda la prévôté au chapitre qui, en échange, lui rendit l'église de Saint-Trohé. Cette concession fut confirmée par le pape Léon IX en septembre 1050 au concile de Verceil.

Le 6 novembre 1045, il donna à saint Odilon, abbé de Cluny pour y établir la règle, le prieuré de Saint-Sauveur de Nevers fondé par saint Jérôme avec l'appui de Charlemagne, et que le relâchement de la discipline avait réduit à ne plus compter un seul religieux. En 1047, il assista à la dédicace de l'église abbatiale de Notre-Dame fondée à Saintes par Geoffroi, comte d'Anjou, et par Agnès, sa femme, comtesse d'Aquitaine. L'année suivante, il signa au concile de Sens la charte du roi Henri Ier qui confirmait la fondation du prieuré de Saint-Ayoul de Provins.

Accusé au concile de Reims, qui s'ouvrit le 3 octobre 1049, d'avoir obtenu à prix d'argent l'évêché de Nevers, Hugues avoua qu'en effet sa famille avait dépensé à cet égard des sommes considérables; mais il protesta que c'était à son insu, et, de lui-même, déposa sa crosse aux pieds de Léon IX qui présidait le concile. Touché de sa franchise et de son humilité, le Saint-Père lui donna sur-le-champ une autre crosse et l'autorisa à con-

Digitized by Google

tinuer ses fonctions. Hugues accompagna le pape à Rome, assista en avril 1050 au concile tenu dans cette ville, en septembre suivant à celui de Verceil, et y approuva les condamnations prononcées contre l'hérésiarque Bérenger.

A sa prière, Henri Ier permit à l'abbé Robert, fondateur de la Chaise-Dieu au diocèse de Clermont, d'ériger en 1052 ce monastère en abbaye.

Le 1er mai 1053, Hugues II rétablit le prieuré de Saint-Victor de Nevers. Il assista le 23 mai 1059 au sacre de Philippe Ier à Reims, à son retour d'un voyage à Rome où il s'était trouvé au mois d'avril à un concile qui termina le procès pendant entre les religieux de Vendôme et ceux de Saint-Aubin d'Angers, au sujet du prieuré de Craon. Vers la même époque, Hugues souscrivit à l'acte en vertu duquel Isambard de Broyes, évêque d'Orléans, accorda aux religieux de Cluny une prébende dans sa cathédrale. Sa signature est suivie sur cet acte de ces mots : *évêque de Nevers, abbé et chanoine de l'Église d'Orléans*. En 1063, il accorda aux chanoines réguliers de Saint-Sylvestre l'ancien monastère de Saint-Étienne, qu'avaient successivement ruiné la guerre, l'incendie et les ravages du temps. Cette donation fut confirmée le 17 août de cette année au concile de Châlon-sur-Saône auquel Hugues assista et fut promulguée le 8 septembre suivant dans l'église de Saint-Étienne. Hugues de Champallement, enfin, signa le 26 janvier 1065, la charte d'un chevalier du Gâtinais, appelé Gaubert, qui donnait à l'abbaye de Fleury-sur-Loire l'église de Chalette.

Il fit peu après un nouveau voyage à Rome, fut un des Pères des conciles qu'y tint en 1065 le pape Alexandre II, et comme il revenait dans son diocèse, mourut en chemin, le dimanche 7 mai 1066, jour où son décès est indiqué dans le Nécrologe d'Auxerre. On l'inhuma le lendemain dans l'abbaye de Paray-le-Monial, au diocèse d'Autun.

42. — MAUGUIN (1066-1074).

Archidiacre de Nevers avant son élévation à l'épiscopat en 1066, Mauguin retira aux chanoines réguliers de Saint-Sylvestre le prieuré de Saint-Étienne, et le donna en 1068 à l'abbaye de Cluny, de concert avec Guillaume III, comte de Nevers, Hugues, doyen de la cathédrale, et ses oncles Hugues, vicomte de Nevers, et Léon. Sa mort arriva le dimanche 1er juin 1074. Conformé-

Digitized by Google

ment à sa volonté, la sépulture lui fut donnée dans l'église de Saint-Étienne.

43. — HUGUES III DE CHAMPALLEMENT (1074-1091).

Neveu de Hugues le Grand et de Geoffroi, évêque d'Auxerre, il avait reçu la prêtrise des mains de ce dernier qui le fit aussi prévôt de sa cathédrale. Hugues était en outre doyen de Nevers depuis 1063 environ.

A la mort de Mauguin, il fut d'une voix unanime élu pour lui succéder, et, malgré ses refus, intronisé solennellement le 1er novembre 1074 en présence de l'évêque d'Auxerre, son oncle, et de Guillaume Ier, comte de Nevers. Dans cette cérémonie, il fit lire publiquement, dans l'église de Saint-Cyr, son testament, par lequel il donnait à son chapitre la moitié des biens qui lui resteraient au jour de son décès. De l'autre moitié il faisait deux parts, l'une pour les voyageurs, veuves et malades de l'hôtel-Dieu, et l'autre pour les religieux de Saint-Étienne, dans l'église desquels il désirait être inhumé.

Par un acte daté d'Orléans, le lundi de Pâques 6 avril 1075, il érigea en paroisse l'église de Saint-Arigle et la donna aux chanoines de sa cathédrale. Le 16 septembre 1076, il assista à ses derniers moments Geoffroi, évêque d'Auxerre et son oncle. L'année suivante, il souscrivit aux lettres patentes de Philippe Ier, roi de France, qui attribuait à l'abbaye de Fleury-sur-Loire l'église de Saint-Symphorien d'Autun, et donna à son chapitre l'église de Saint-Loup-des-Bois et de Saint-Gildard, en même temps qu'il lui abandonnait certaines redevances imposées à tort par ses prédécesseurs sur le village de Véringes.

En 1080, il assista au concile présidé à Meaux par le légat, Hugues de Die, et y souscrivit à la donation du monastère de Saint-Denys de Nogent-le-Rotrou faite à l'abbaye de Cluny par Geoffroi, comte du Perche. L'année suivante, on le trouve au concile d'Issoudun, et, en novembre 1082, à un nouveau concile réuni à Meaux. Dans la première de ces assemblées, il signa la donation de l'église de Vierzon consentie à l'abbaye de Marmoutiers par Richard, archevêque de Bourges. De concert avec son chapitre, il livra à l'abbaye de Saint-Etienne la terre de ce nom, le cens et la paroisse de Saint-Aré, et par acte du 20 mai 1083, le comte Guillaume qui, par ses libéralités, avait relevé ce monastère de ses ruines, accorda à la cathédrale la terre de Pa-

Digitized by Google

rigny. Hugues de Champallement souscrivit en 1085 aux lettres par lesquelles Guillaume, comte de Nevers, soumettait aux religieux de La Charité-sur-Loire, l'abbaye de Saint-Victor au faubourg de Nevers, peu après que le roi Henri, en se rendant avec son armée à Notre-Dame du Puy, l'avait affranchie de tout droit et redevance, tant envers lui qu'envers ses successeurs. Le mardi 9 janvier 1089, il fit une société de prières avec les religieux de Perrecy, à qui il donna une terre située au village de Poilly en Autunois. Hugues de Champallement exerça d'autres libéralités envers son chapitre et les établissements religieux de son diocèse, et fit approuver toutes ses donations par Guillaume Ier, comte de Nevers. Il fonda à Lurcy-le-Bourg sous le vocable de Saint-Germain, un monastère qui fut depuis converti en prieuré à la collation de l'abbé de Cluny.

Ce généreux prélat abdiqua en 1091 pour prendre l'habit religieux à Saint-Étienne de Nevers, où il mourut le dimanche 23 novembre de cette même année. Son tombeau se voyait encore avant 1646 dans la chapelle de Notre-Dame-de-l'Infirmerie.

44. — GUI (1096-1099).

Après une vacance de plusieurs années, sans que les historiens nous en fassent connaître le motif, Gui fut élu pour succéder à Hugues de Champallement, mais ce ne fut pas avant 1096, puisque Richer, archevêque de Sens, avait déjà été suspendu de ses fonctions par le pape Urbain II au concile de Clermont. Hugues de Die, archevêque de Lyon et légat du Saint-Siége, convoqua dans cette circonstance à Autun les évêques de la province de Sens pour procéder au sacre de l'évêque élu.

Yves de Chartres réclama contre le procédé du légat et prétendit, dans sa 61e lettre, qu'on ne pouvait réunir dans une province étrangère, les évêques de la province de Sens. Il ajouta qu'il ne se rendrait point à Autun, et que, selon l'usage de l'Eglise de Sens, Gui devait être sacré au concile de sa province, indiqué pour le 26 octobre. Nous ignorons si l'évêque de Nevers reçut effectivement ce jour-là l'onction sainte, mais nous le voyons souscrire peu après à la donation de l'église de Saint-Etienne consentie à l'abbaye de Cluny par Guillaume Ier, comte de Nevers, et assister à la dédicace de cette même église faite par Yves de Chartres le dimanche 13 décembre 1097.

Sous son épiscopat, les chanoines de Saint-Cyr se dessaisirent

Digitized by Google

en faveur de Dongion, premier abbé de Saint-Laurent-des-Aubats au diocèse d'Auxerre, de l'église de Saint-Loup et de Saint-Gildard que leur avait donnée l'évêque Hugues de Champallement.

Gui mourut à Nevers, le vendredi 29 avril 1099.

45. — HERVÉ (1099-1110).

Les chanoines de Saint-Cyr ne pouvant s'accorder sur le choix du successeur de Gui, Yves de Chartres fut d'avis d'en référer à Daimbert, métropolitain de Sens, qui, dans son premier concile, discuterait avec ses suffragants les mérites et les capacités des candidats proposés, et prononcerait ensuite d'une manière définitive. Ce concile provincial fut indiqué à Etampes, ainsi qu'il résulte de la 79e lettre d'Yves de Chartres. Hervé, archidiacre de Nevers, ayant obtenu la préférence sur ses compétiteurs, y fut sacré le dimanche, 18 décembre 1099, des mains de Daimbert, assisté de ses suffragants.

Dès le 4 mai de l'année suivante, on voit l'évêque Hervé au chapitre général tenu par les chanoines de Saint-Cyr.

Guillaume Ier, comte de Nevers, ayant conduit, contre la coutume, dans une expédition militaire, les hommes de Saint-Cyr, dut faire satisfaction à Hervé, le mardi 19 juin 1100. Etant mort le lendemain, de magnifiques obsèques auxquelles présida Hervé lui furent faites à Nevers.

Hervé eut la même année un différend avec Léotheric, au sujet des villages de Challuy et d'Ars. Le vassal ne craignit pas d'insulter grossièrement le prélat en présence de Guillaume II, comte de Nevers, le mardi 14 août 1100; mais il fut tout aussitôt contraint de lui faire satisfaction.

Ce prélat assista en 1104 au concile de Troyes, et y souscrivit le 2 avril au privilége accordé à l'abbaye de Molesme, au diocèse de Langres. Le 2 août 1108, il assista à Orléans au sacre du roi Louis VI et souscrivit à une charte de ce prince en faveur de l'abbaye de Fleury où le roi Philippe, son père, avait été récemment inhumé. Il fut choisi au mois de février 1109, avec Humbauld, évêque d'Auxerre, et Guillaume II, comte de Nevers, pour régler une contestation qui s'était élevée entre Norgaud évêque d'Autun, et Ponce, abbé de Cluny, au sujet de quelques églises du diocèse d'Autun sur lesquelles l'abbaye de Cluny prétendait avoir des droits.

Digitized by Google

Hervé érigea les paroisses de Saint-Martin de Thaix et de Saint-Pierre d'Alluy, chercha en toute circonstance à améliorer le sort de ses chanoines, et mourut le lundi 8 août 1110, emportant les regrets de ses diocésains.

46. — HUGUES IV (1110-1121).

Tiré du cloître pour monter sur le siége de Nevers, Hugues à peine sacré, souscrivit à une charte du comte Guillaume qui, en son nom et au nom de ses héritiers, renonçait après la mort d'Hervé à toutes prétentions sur la succession temporelle des évêques de Nevers. Il transigea sur quelques droits, le 6 avril 1111, avec Bernard, évêque de Mâcon, relativement à l'église de Chandorize, et donna vers cette époque à son chapitre les églises de Saint-Pierre de Nevers, de Chevenon, de Limon et de Saint-Jean de Lichy. Le 21 décembre de cette même année, le pape Pascal II lui écrivit, ainsi qu'aux autres évêques voisins, pour le prier de protéger les moines de Vézelay, et en 1119, Conon, légat du Saint-Siége, le pria d'exciter Guillaume II, comte de Nevers, à racheter les sacriléges commis par quelques soldats de sa suite dans l'église de cette abbaye.

D'accord avec son chapitre auquel il donna les églises de Decize, de Saint-Parize-le-Châtel, d'Avrée, de Meaucé et de Saincaize, Hugues établit dans sa cathédrale deux chanoines chargés de célébrer chaque jour le saint sacrifice en faveur des bienfaiteurs décédés de cette église. Son chapitre discuta avec lui au sujet de deux repas qui étaient dus aux chanoines le jour de la Toussaint et à Noël, soit que l'évêque fut présent, soit en son absence. Hugues s'empressa de confirmer les droits du chapitre après avoir pris connaissance des titres qui les garantissaient. On lui attribue l'érection des paroisses de Neuilly, de Giverdy, Corvol-d'Embernard et de Montigny-sur-Canne.

Sa mort arriva le vendredi, 25 février 1121.

47. — FROMOND (1121-1145).

Il succéda en 1104 à Pons, doyen de la cathédrale et prit ensuite l'habit religieux dans l'abbaye de Saint-Martin qu'il avait relevée de ses ruines. Abbé de ce monastère lors de sa promotion à l'épiscopat, Fromond assista le 15 août 1121 à une donation faite à l'abbaye de La Charité-sur-Loire.

Digitized by Google

Il fonda un anniversaire pour Hervé, son prédécesseur, et donna en cette occasion à son chapitre le patronage de plusieurs églises. La même année, il conféra à l'église de Saint-Martin divers bénéfices, ainsi que les dîmes et les églises de Guipy, dédiée à saint Germain, d'Achun, d'Aunay, de Saint-Hilaire en Morvan, de Saint-Didier, et celles de Saint-Romain et de Saint-Genès à Lucenay-lès-Aix, de Bussy, de Moraches, de Bazolles, d'Epiry, de Montreuillon, de Saint-Ouen et de quelques autres localités. Par une autre charte de 1126, il donna à la même église de Saint-Martin de Nevers la chapelle de Bois-Giraud et ses dépendances. Ces diverses donations furent confirmées d'abord par une bulle d'Honorius II datée du 27 avril 1129, et ensuite par une bulle d'Innocent II en janvier 1131.

Fromond confirma en 1143 à l'abbaye de Saint-Étienne la donation des dîmes de Sermages et de l'église de Chaumot qui leur avait été faite par les chanoines de Saint-Cyr, et y ajouta quelques autres biens. Il réunit dans le seul monastère de Notre-Dame de Nevers les religieuses de Saint-Arigle, de Saint-Laurent, de Saint-Trohé et de Saint-Genès, qui, sans doute, ne pouvaient vivre convenablement de leurs minces revenus, et mourut le jeudi 29 novembre 1145. On l'inhuma dans l'église de Saint-Martin à gauche du grand autel. Le Nécrologe de ce monastère faisait le plus magnifique éloge de sa vie et de sa charité.

48. — GEOFFROI (1147-1159).

Après la mort de Fromond, le chapitre, ainsi qu'on peut en conclure de plusieurs lettres de saint Bernard au pape Eugène III, partagea ses suffrages sur trois ecclésiastiques, Raymond, Hugues ou Bernard, qu'on trouve à la dédicace de la cathédrale de Châlons-sur-Marne, le 26 octobre 1147, remplissant les fonctions de chantre en cette Eglise, et enfin Geoffroi qui l'emporta sur ses concurrents. Sa famille et ses antécédents nous sont inconnus.

Il assista, le dimanche 20 octobre 1147, à l'ouverture de la châsse de saint Lazare, faite à Autun par Humbert de Baugé, évêque de cette ville. Le 26 du même mois, il était l'un des prélats qui assistaient le pape Eugène III dans la consécration de l'église cathédrale de Châlons-sur-Marne. L'année suivante, il scella avec Aimery, évêque de Clermont, un concordat passé pour l'affranchissement de Souvigny, entre Archambaud VI, sire de Bourbon, et Pierre, abbé de Cluny. En 1148, Geoffroi assista

Digitized by Google

au concile de Reims, et souscrivit à une donation faite à l'abbaye de La Charité-sur-Loire, dans le cimetière de Notre-Dame de Coulanges-les-Nevers, par Pons, fils de Thierri de Montempuy. Il témoigna devant Eugène III, dans un procès intenté à l'abbé de Vézelay, par Henri de Bourgogne, évêque d'Autun, relativement à l'ordination de quelques clercs.

En 1156, Geoffroi approuva la fondation du prieurè de Guipy faite par Seguin de La Tournelle, et fut chargé, avec quelques prélats, par Eugène III et par Anastase IV, son successeur, de notifier à Guillaume III, comte de Nevers, l'excommunication lancée contre lui pour avoir dépouillé les églises et les monastères. Geoffroi qui, en 1155, avait assisté au concile de Soissons, se trouva, en 1157, au concile tenu à Reims contre les Pifres, secte d'Albigeois.

En 1158, il donna à son chapitre, pour son anniversaire, les dîmes de Chevenon, et mourut le samedi 14 février 1159.

49. — BERNARD DE SAINT-SAULGE (1160-1177).

Ainsi appelé de la ville dont il était ou seigneur ou originaire, Bernard fit avec le chapitre, le 11 février 1160, la récapitulation des censives dues à l'Église de Nevers. De concert avec le trésorier et le sacristain de la cathédrale, il donna quelques rentes pour l'entretien du luminaire qui brûlait jour et nuit devant le grand autel de la cathédrale, et en cette même année, 1161, confirma un traité intervenu entre Raoul du Bois et Renaud, prieur de La Charité-sur-Loire. Doué d'un esprit pénétrant et de grandes connaissances, ce prélat prit part à plusieurs affaires importantes. Il était l'un des dix évêques réunis à Montpellier, quand le pape Alexandre III réitéra publiquement, le 17 mai 1162, jour de l'Ascension, l'excommunication portée contre l'antipape Octavien qui avait pris le nom de Victor. Ce Souverain-Pontife lui écrivit de Clermont le 7 juillet, ainsi qu'à trois autres évêques, au sujet des vexations que les moines de Vézelay avaient eues à subir de la part de Guillaume VI, comte de Nevers, qui, après la mort de Ponce de Montboissier, abbé de Vézelay et frère de Pierre le Vénérable, s'était opposé avec violence à l'élection de Guillaume de Mello. Hugues de Toucy, archevêque de Sens, lui écrivit aussi pour qu'il eût à signifier au comte les censures dont il avait été frappé par le Saint-Siége.

Le 19 mai 1163, Bernard fut un des cent vingt-quatre évêques

Digitized by Google

du concile de Tours, et en 1166 un des prélats que Louis le Jeune envoya en Angleterre avec Rotrou de Warwick, archevêque de Rouen, pour réconcilier Henri II et Thomas de Cantorbéry. L'année suivante, il assista à Vézelay au jugement rendu contre huit hérétiques poplicains. En 1169, il assura par lettre au pape Alexandre III que ses légats Gratien et Vivien n'avaient point tenu parole au roi d'Angleterre dans sa réconciliation avec le vénérable archevêque de Cantorbéry, et reçut peu après du Souverain-Pontife l'ordre d'insister auprès de ce prince afin qu'il fît la paix avec ce prélat et lui rendît les biens qu'il avait séquestrés. Rotrou de Warwick lui fut adjoint de nouveau pour cette négociation, et leur zèle et leurs bons offices amenèrent le rétablissement de Thomas sur son siége en juillet 1170.

Le pieux archevêque ayant été assassiné au pied des autels le 30 décembre suivant, Bernard fut encore envoyé en Angleterre avec Garin, archevêque de Bourges, pour absoudre au nom du Souverain-Pontife, quelques évêques que la vieillesse ou les infirmités empêchaient de traverser la mer à cet effet.

En 1171, il souscrivit à une charte donnée par Gui, comte de Nevers, pour confirmer au monastère de Saint-Etienne les biens dont le comte de Nevers, son aïeul, l'avait gratifié, et pour restituer cette même église à l'abbaye de Cluny. En reconnaissance des services qu'il avait reçus de Bernard de Saint-Saulge, le comte Gui, par un acte daté de Coulanges-la-Vineuse, en 1173, lui donna la châtellenie de Prémery avec l'autorisation de fortifier cette ville et de l'entourer de murailles. La même année, il prit avec Etienne, évêque d'Autun, part à un arbitrage entre l'abbé de Saint-Jean-les-Jumeaux et l'abbesse de Rougemont. Il souscrivit ensuite à une charte du comte Gui, relative à l'avouerie de l'abbaye de Corbigny.

L'année suivante, Bernard fut un des négociateurs de la paix conclue à Beaune entre le comte et Hugues, duc de Bourgogne, et l'un des témoins de la vente du fief de La Charité-sur-Loire, faite par le comte de Nevers aux religieux de Cluny. En 1176, il fut un des arbitres choisis pour terminer de nouveaux différends survenus entre Henri II, roi d'Angleterre, et Louis le Jeune, roi de France. Cette commission était d'autant plus importante qu'il avait pour collègues les deux frères du roi, Robert de Dreux et Pierre de Courtenay.

Bernard donna à son chapitre les églises de Saint-Léger de Fougeret, de Dommartin, de Poussignol, de Saint-Péreuse, de

Digitized by Google

Blismes près Poussignol, et lui accorda le droit de placer un chapelain dans l'église de Saint-Romain à Château-Chinon.

Après un glorieux épiscopat de dix-sept années, Bernard de Saint-Saulge mourut le lundi 14 février 1177.

50. — THIBAUD (1177-1189).

Lors de son élévation à l'épiscopat, il était depuis 1165 doyen de la cathédrale de Nevers. On le trouve mentionné pour la première fois dans une charte de Hugues de Château-Chinon et d'Aremburge, sa femme, donnée en 1177, en faveur du village de Rigny.

Thibaud assista en mars 1179 au concile général de Latran, fut présent en 1180 au testament de Guillaume, évêque d'Auxerre, et on le trouve cité cette même année dans une charte de Renaud, comte de Nevers, en faveur de Fontmorigny. On lit dans la Chronique de Geoffroi de Vigeois, citée par le P. Labbe, tome II, pp. 337-339, que *Jean*, évêque de Nevers, fut chargé par le Souverain-Pontife, avec Thibaud, abbé de Cluny, d'aller trouver, en 1183, Henri le Jeune, roi d'Angleterre, pour l'engager à faire la paix avec son fils, et que ce prince étant venu à mourir sur ces entrefaites, ce même *Jean* célébra, avec d'autres prélats, ses funérailles à Grammont, le mardi 14 juin 1183, et assista le 25 septembre suivant au sacre de Henri de Sully, archevêque de Bourges. En cette circonstance, le chronologiste a commis une erreur, ou il faut supposer que Thibaud portait aussi le nom de Jean. Ce qui est certain, c'est qu'en 1185, il se trouva témoin de la charte par laquelle le comte Gui confirma les droits et priviléges de l'abbaye de Saint-Etienne. En 1185, Thibaud, du consentement de son chapitre, accorda à l'Ordre des Chartreux, pour y fonder un monastère, le lieu d'Apponay, dans la paroisse de Rémilly, qui consistait en quelques terres, bois et étangs, à la condition que si les religieux abandonnaient un jour cette maison, elle ferait aussitôt retour à la cathédrale de Saint-Cyr.

En 1187, il jeta les fondements et consacra l'autel de l'église de Sainte-Vallière, au faubourg de Nevers, transférée en 1601 dans l'église de Saint-Trohé. La même année, le pape Grégoire VIII le chargea de terminer un procès qui existait depuis longtemps entre Jean, prieur de Saint-Etienne de Beaune, et les frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. En 1188, Thibaud fit cou-

Digitized by Google

vrir sa cathédrale de larges dalles en pierre, et confirma aux moines de La Charité-sur-Loire la donation qui leur avait été faite de la terre de Chasnay. Il confirma aussi à Thibaud son neveu, trésorier du chapitre, la donation d'un serf qu'il avait faite précédemment aux chanoines de Saint-Cyr.

Ce prélat, qu'une charte de son successeur appelle un *évêque de bonne et sainte mémoire*, mourut le mardi 25 avril 1189.

51. — JEAN Ier (1189-1196).

Successeur de Thibaud dans la dignité de doyen de la cathédrale, il fut appelé à le remplacer également sur le trône épiscopal, et tout aussitôt après son élection, confirma à T., prévôt de Chambon, l'église de Sainte-Vallière commencée par son prédécesseur.

En 1190, Pierre de Courtenay et Agnès de Nevers, sa femme, reconnurent en sa présence qu'ils n'avaient point droit de gîte dans les domaines du chapitre de Saint-Cyr, comme l'avaient reconnu déjà les comtes de Nevers, Guillaume IV et Guillaume V. Ils ratifièrent aussi la donation que le comte Gui avait faite pour son anniversaire et l'institution d'un chapelain. La même année, Jean souscrivit comme arbitre à un acte d'accord conclu entre Maurice de Sully, évêque de Paris, et l'église de Saint-Spire de Corbeil. En 1192, il approuva une vente faite à l'abbaye de La Charité, et assista en 1193 au testament que la comtesse Agnès de Nevers fit en faveur de ce monastère. En 1195, il confirma une donation faite par Hugues de Saint-Léger à l'abbaye de Notre-Dame de Fontmorigny, au diocèse de Bourges.

En 1196 il fonda l'église collégiale de Saint-Marcel à Prémery, au milieu du chœur de laquelle il fut inhumé après sa mort arrivée le lundi-saint, 15 avril de cette même année.

52. — GAUTIER (1196-1202).

Il était archidiacre de Troyes lorsque le chapitre lui déféra la crosse épiscopale de Nevers. Son élection eut lieu peu de temps après le décès de Jean Ier, puisqu'on le trouve mentionné en 1196 dans un titre de l'abbaye de La Charité-sur-Loire.

Il travailla de concert avec Hugues de Noyers, évêque d'Auxerre, à purger son diocèse des poplicains, espèce d'hérétiques manichéens qui, échappés d'Orléans, s'étaient réfugiés dans le

Digitized by Google

Nivernais. En 1198, un certain Tétric, chef de cette secte, fut pris aux environs de Corbigny et livré aux flammes du bûcher. Bernard, doyen du chapitre de Nevers, et Regnauld, abbé de Saint-Martin furent accusés de cette hérésie et traduits devant le concile provincial de Sens. Le doyen fut suspendu de ses fonctions et invité à mieux se conduire ; mais l'abbé de Saint-Martin fut déposé. Sur l'appel qu'il interjeta en cour de Rome, il fut condamné à être dégradé de la prêtrise, et renfermé dans les prisons de l'abbaye. L'hérésie n'était point le seul crime de Regnauld, le prieur et les religieux de Saint-Martin lui reprochaient aussi ceux d'adultère et d'usure.

En 1201, Gautier qui, l'année précédente, avait souscrit à une charte du comte Hervé et de Mathilde, sa femme, en faveur de l'abbaye de La Charité, régla la fondation des prébendes de la collégiale de Saint-Léger de Tannay, et décida que l'élection du prévôt appartiendrait aux chanoines, à la condition de le choisir parmi ceux de la cathédrale de Nevers. En janvier 1202, à l'imitation de Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, et de quelques autres évêques, il publia un mandement pour la réception de la bulle donnée par Innocent III au sujet de la légitimation des enfants du roi Philippe-Auguste et d'Agnès de Méranie.

Ce fut son dernier acte. Il mourut le vendredi 11 du même mois.

53. — GUILLAUME Ier DE SAINT-LAZARE (1202-1221).

Sur le refus de Guillaume de Seignelay, doyen d'Auxerre, d'accepter le siége épiscopal de Nevers, le chapitre de Saint-Cyr, seul et sans le concours du reste du clergé, élut, pour succéder à Gautier, Guillaume de Saint-Lazare, ecclésiastique aussi recommandable par sa piété que par son savoir et ses talents, originaire sans doute du hameau de ce nom, près de Nevers. La faveur du roi Philippe-Auguste lui était depuis longtemps acquise, et c'était lui qui, en 1198, avait soutenu, en présence du pape Innocent III, les intérêts de ce prince contre Jourdain du Hommet, ambassadeur de Richard Ier, roi d'Angleterre, et plus tard évêque de Lisieux.

Aussitôt après son élection, Guillaume de Saint-Lazare envoya à Rome un membre de son chapitre pour faire part de sa nomination au Souverain-Pontife qui le délégua en 1202, avec saint Guillaume, archevêque de Bourges, et l'abbé de Cluny, afin de

Digitized by Google

recevoir l'abjuration de quelques bourgeois de La Charité qu'avaient séduits les erreurs des Albigeois. L'année suivante, il assista au concile de Meaux. En 1207, Innocent III le chargea de se rendre dans la ville du Puy et d'y contraindre les habitants à se soumettre à Bertrand de Chalençon, leur évêque, tout en engageant ce prélat à céder aux réclamations qui seraient trouvées justes. Au mois de juillet de cette année, il assista à Fleury-sur-Loire, diocèse d'Orléans, à la levée du corps de saint Benoît.

L'année suivante, il acheta de Philippe-Auguste, pour la somme de mille livres parisis, le droit de régale de l'évêché de Nevers. A ce prix le roi renonça au droit de conférer les prébendes canoniales pendant la vacance du siége, et ce droit fut dévolu au doyen et au chapitre. Guillaume qui, cette année, s'était engagé à donner aux croisés contre les Albigeois la dixième partie de ses revenus, se croisa lui-même en 1209 avec Hervé de Donzy, comte de Nevers, et passa l'année suivante tout entière en Languedoc. Avant son départ, il avait, de concert avec le doyen H. (Hugues?) et G. (Gautier?), chantre de la cathédrale, apaisé un différend entre M., abbé de Châteaudun, et le prieur de Nogent. Au mois de juillet, il avait confirmé une donation faite aux religieux de La Charité par Geoffroi de Pazy.

A son retour en 1211, il eut la douleur de trouver le cloître des chanoines et une partie de la cathédrale consumés par les flammes. Malgré les dépenses considérables que lui avait occasionnées la croisade, il entreprit aussitôt de réparer ce désastre, et c'est à ses frais que furent élevées la grande nef et certaines portions dans le pourtour du chœur.

En 1212, il céda au roi les hommes de Béard et d'Aubigny. En 1214, on le trouve à la bataille de Bouvines parmi les seigneurs qui avaient suivi Hervé de Donzy, comte de Nevers.

Guillaume fut un des plus illustres prélats de son siècle et se signala autant par sa piété que par sa munificence et son inépuisable charité envers les pauvres. Pendant l'année 1220, le Nivernais fut désolé par une famine si terrible, que beaucoup de ses habitants se trouvèrent réduits à se nourrir de l'herbe des champs. Le charitable évêque, nous disent les anciennes chroniques, nourrit alors tous les jours à ses frais, durant cette année désastreuse, deux mille pauvres. Sa prévoyance alla plus loin encore. Sentant sa fin approcher, il ordonna que les distributions si nécessaires qu'il avait coutume de faire, seraient continuées

Digitized by Google

jusqu'au premier juillet suivant. Il n'atteignit point en effet cette époque, et sa mort arriva le mercredi 19 mai 1221, veille de l'Ascension.

Le chapitre qui avait aussi éprouvé souvent les généreux effets de sa charité, établit un service annuel pour le repos de son âme. Ce jour-là un chanoine était chargé de prononcer le panégyrique de Guillaume mort en odeur de sainteté, et chaque membre du chapitre recevait vingt sous tournois.

Guillaume fut inhumé dans le chœur de sa cathédrale où sa tombe en pierre et dans le style ogival s'élevait de quatre pieds au-dessus du sol, mais sous le ridicule prétexte qu'elle n'était point en harmonie avec les nouveaux ornements du chœur qui venait d'être restauré, on la fit disparaître en 1769. Jusqu'à cette époque, à toutes les fêtes solennelles, le célébrant encensait ce tombeau.

Sous son épiscopat, Hervé de Donzy fonda l'abbaye de l'Epau, la Chartreuse de Bellary, près de Châteauneuf-Val-de-Bargis, et le monastère de Coche, près de Vieil-Mannay.

54. — GERVAIS DE CHATEAUNEUF (1222-1223).

Fils de Gervais, baron de Châteauneuf-en-Thimerais, seigneur de Senonches, et de Marguerite de Donzy, sœur du comte Hervé, il était pourvu d'un canonicat dans la cathédrale de Chartres, quand il fut élu à l'évêché de Nevers. Le pape Honorius III le sacra en 1222. Gervais acheta quelques rentes au profit de son Eglise et mourut, dit-on, le 4 décembre de cette année. Le Nécrologe de Chartres indique toutefois son décès au 28 février 1223.

Il légua en mourant vingt sous à l'abbaye de Saint-Lomer au diocèse de Chartres, et, à l'église de cette dernière ville, une rente de cent sous à prendre sur le péage de Broué, près de Dreux. Hugues III, seigneur de Châteauneuf, son frère, confirma ces legs en février et en mai 1224.

On lit à son sujet dans le Nécrologe de Chartres : « La veille des calendes de mars, mourut noble seigneur Gervais de Châteauneuf, de pieuse mémoire, chanoine de Chartres, puis évêque de Nevers, neveu d'Hervé, comte de Nevers, lequel présenta et donna à cette sainte Église le chef de saint Matthieu, apôtre et évangéliste qu'il avait acheté à Constantinople et apporté en ce pays. »

Digitized by Google

55. — RENAUD Ier DE NEVERS (1223-1230).

Elu par le chapitre, il fut sacré en 1223 par Gautier Cornut, archevêque de Sens, et siégeait à Paris parmi les Pères du concile réuni contre les Albigeois, lorsque le roi Philippe-Auguste mourut le 25 juillet de cette année. Il assista le 30 du même mois aux obsèques de ce prince, et, l'année suivante, alla à Tours conduire au roi Louis VIII les hommes d'armes qu'il était tenu, en qualité de vassal, de fournir pendant la guerre.

Au mois de novembre 1225, il accorda l'affranchissement de la servitude personnelle aux habitants de Prémery, moyennant vingt sous par feu, payables dans l'octave de la Toussaint, par ceux qui, sur le dire du prévôt, pouvaient acquitter cette somme, et douze deniers au moins pour les plus pauvres. Il leur concéda, en outre, un droit de pacage dans les bois de la paroisse.

Renaud, qu'on trouve mentionné dans des titres de l'abbaye de Bellevaux datés de 1227, mourut le dimanche 28 juillet 1230, après avoir légué à sa cathédrale une somme suffisante pour fonder deux anniversaires à son intention.

56. — RAOUL DE BEAUVAIS (1232-1239).

A la mort de Renaud, les suffrages du chapitre se divisèrent sur le choix de son successeur. Treize chanoines donnèrent leurs voix à Raymond, doyen de Saint-Cyr, et dix-huit au grand-chantre. Sur le recours au Saint-Siége, le pape Grégoire IX délégua Adam de Chambly, évêque de Senlis, et quelques autres docteurs pour examiner le chantre et confirmer sa nomination s'ils le jugeaient capable, et, dans le cas contraire, pour prononcer l'élection du doyen.

Les deux élections ayant été déclarées nulles, le Souverain-Pontife nomma lui-même, en avril 1232, Raoul de Beauvais, chanoine de cette Église, qui se trouvait alors à Rome avec son évêque Milon de Châtillon-Nanteuil. Raoul prit la même année possession de l'évêché par procureur, et promit obéissance à l'Église de Sens entre les mains de Gautier Cornut, archevêque de cette ville, mais ne vint en personne à Nevers qu'en 1235.

A son arrivée, muni du bref du Pape, il voulut faire la visite des monastères de Saint-Étienne et de Saint-Sauveur, mais les prieurs s'y opposèrent et bravèrent l'excommunication que Raoul

Digitized by Google

fulmina contre eux. L'abbé de Cluny porta ses plaintes en cour de Rome; des arbitres furent nommés pour juger l'affaire, et au rapport de Guillaume, abbé de Saint-Martin d'Autun, l'évêque de Nevers fut obligé de se désister de ses prétentions. Sous l'épiscopat de Raoul, la Chartreuse du Val-Saint-Georges fut fondée en 1235 par Hugues, seigneur de Lormes, et par Héloïse, sa femme. Cette même année, l'église de Saint-Éloi fut construite et érigée en paroisse, du consentement des religieux de Saint-Étienne de Nevers, dont ce territoire dépendait.

Le cartulaire de l'abbaye de Fontmorigny contient un titre daté de 1238 et qui commence par ces mots : *Radulfus sola miseratione divina Nivernensis Ecclesiæ minister.* Raoul par la miséricorde de Dieu, pasteur de l'Église de Nevers.

Raoul de Beauvais établit que la fête de sainte Barbe serait célébrée dans le diocèse avec un office de neuf leçons, le 16 décembre de chaque année, et cessa de vivre le 19 ou le 24 novembre 1239 suivant le Nécrologe de Beauvais. On trouve, dans le Nécrologe de Meaux, sa mort indiquée au 8 février.

57. — ROBERT Ier CORNUT (1240-1252).

Frère et non pas neveu de Gautier et de Gilles, archevêques de Sens, et d'Aubry, évêque de Chartres, Robert Cornut, fils de Simon Cornut, seigneur de Villeneuve en Brie, et de Marguerite, dame d'Aubusson, fut sacré en 1240, et, peu de temps après son intronisation, apporta à Nevers et déposa au trésor de la cathédrale une épine détachée de la Sainte-Couronne reçue à Sens au mois d'août 1239. Le 20 septembre 1244, il administra les derniers sacrements à son frère, Aubry, évêque de Chartres, qui mourut ce même jour au château de Préméry.

Au mois de décembre 1245, Robert écrivit au pape Innocent IV pour l'engager à vérifier les miracles attribués à saint Edme, archevêque de Cantorbéry, mort à Soisy près de Melun le 10 novembre 1240, et à procéder ensuite à sa canonisation. Sa lettre a été insérée au tome III, col. 1904 des *Anecdota* de dom Martène. Le 13 juillet 1246, Eudes, évêque de Frascati et légat du Saint-Siége, donna à Bourges un règlement au chapitre de Nevers, comme il en avait donné un précédemment à l'Église de Sens. Il y est marqué, entre autres choses, que la fête des Fous sera abolie sous peine d'excommunication. On le trouve dans le même ouvrage, tome IV, col. 1069.

Digitized by Google

Robert, qui souscrivit en 1248 à des titres de Fontmorigny, en 1249 à diverses chartes données en faveur du monastère de Notre-Dame de Nevers, et en 1251 à divers documents concernant le chapitre de Saint-Cyr, permit en 1251 aux Frères-Mineurs de s'établir à Nevers, et mourut dans sa ville épiscopale le dimanche 14 janvier 1252. C'est le premier évêque de Nevers dont on connaisse les armes. Il portait pour armoiries : *d'argent, à la bande de gueules.*

58. — HENRI CORNUT (1252-1254.)

Neveu de Gilles Cornut, archevêque de Sens, et d'Aubry, évêque de Chartres, Henri, qui avait été pourvu d'un archidiaconé dans l'Église de Sens, fut élu évêque de Nevers au mois de février 1252 pour succéder à Robert, son troisième oncle, mort le 14 janvier de cette année. Il n'était point encore sacré, lorsque le chapitre de Sens lui accorda ses suffrages. Il vint à Voisines, le 24 mars 1254, et, grâce à l'influence dont sa famille jouissait à la cour, il obtint du roi la remise du droit de régale et prêta serment de fidélité à ce prince. Le 16 mai de cette année, étant encore archevêque élu, il prononça par ordre du Souverain-Pontife, avec Hugues, cardinal de Sainte-Sabine, la déposition de Martin, abbé intrus du Joug-Dieu, au diocèse de Lyon. Alexandre IV confirma à Viterbe la nomination de Henri Cornut, le décora du pallium et le sacra, dit-on, dans cette ville en 1255.

A son retour à Sens, Henri, porté de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif en son église cathédrale par les quatre premiers barons et vassaux de l'archevêché, prit possession solennelle du siége, et fut présent avec Nicolas de Brie, évêque de Troyes, le 17 avril de cette année, à l'ouverture des châsses de l'abbaye de Saint-Pierre de Troyes. Le mardi 13 juillet suivant, il présida un concile tenu à Paris et auquel assistèrent cinq évêques; il y fut question du récent assassinat de Renaud de l'Epine, chantre de Chartres : les meurtriers furent condamnés à la prison. Le roi saint Louis aurait voulu profiter de l'occasion de cette assemblée pour faire juger le différend élevé au sujet de l'enseignement entre l'Université et les Frères mendiants, particulièrement les Dominicains. Les prélats ne crurent pas pouvoir se charger de cette décision que l'assemblée remit, du consentement des parties, à la disposition de quatre archevêques nommés arbitres, ceux de Sens, de Reims, de Bourges et de Rouen. Il y eut, en

1256, deux autres conciles à Sens : le premier, réuni le 31 juillet, commua l'emprisonnement des meurtriers du chantre Renaud de l'Epine en un bannissement perpétuel à la Terre-Sainte. Le second se tint le 24 octobre : on y ordonna au chapitre de Chartres, qui était revenu de Mantes en cette ville, de se transporter à Étampes, jusqu'à ce qu'on lui eût assuré sa tranquillité à Chartres. C'est en cette même année 1256, que l'archevêque et ses suffragants réunis déclarèrent que l'Université de Paris était prête à obéir aux décrets du concile à propos de ses disputes avec les Dominicains.

En 1257, Henri acquit, pour en faire sa maison de plaisance et celle de ses successeurs, le château de Noslon qui appartenait auparavant à Gilles de Noslon et à Guillaume d'Allemand, bourgeois de Sens, et rendit hommage au roi pour ce dernier domaine au mois de juillet. Il indiqua un concile à Melun pour le samedi 10 novembre de cette année, mais ne put le présider. Un de ses cuisiniers, appelé Frumence, gagné par quelques usuriers que Henri avait excommuniés, lui servit un gâteau aux amandes empoisonné dont il mourut le dimanche 21 octobre précédent. On l'inhuma devant le grand autel de Saint-Etienne.

Il portait pour armoiries : *d'argent, à la bande de gueules.*

59. — GUILLAUME II DE GRAND-PUITS (1254-1260).

Trésorier de l'Église de Sens et originaire d'un village de ce diocèse, aujourd'hui dépendant du canton de Mormant (Seine-et-Marne), Guillaume fut confirmé comme évêque de Nevers en 1254, et restitua l'année suivante à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre le château et la terre de Saincaize que les seigneurs de Grand-Puits, ses ancêtres, avaient usurpée. Le 31 juillet 1256, il assista au concile provincial de Sens convoqué par Henri Cornut, son métropolitain, au sujet des meurtriers de Renaud de l'Epine, chantre de Chartres. Il se trouva à celui qui se réunit le 24 octobre suivant.

Mahaud, comtesse de Nevers, le nomma en 1257 l'un de ses exécuteurs testamentaires.

En 1259, Guillaume souscrivit à la lettre adressée au roi saint Louis pour l'engager à employer en œuvres pies le produit des biens qu'il ne pouvait rendre, légua pour son anniversaire à l'église cathédrale de Saint-Cyr vingt arpents de prés situés à Urzy, et mourut le jeudi 31 mai 1260.

Digitized by Google

60. — ROBERT II DE MARZY (1262-1273).

Né dans le village dont il portait le nom, Robert était pourvu d'un canonicat dans la cathédrale de Saint-Cyr, quand il monta sur le siége épiscopal vers la fin de 1260.

Par acte du mardi 5 septembre 1262, ce prélat et le chapitre traitèrent avec Eudes, comte de Nevers, sur la valeur, le poids et le titre de la monnaie à émettre dans le diocèse. Au mois de juin 1264, il approuva la fondation d'une chapelle ou vicairie sous l'invocation de Notre-Dame dans l'église de Saint-Aré, à Decize. L'année suivante, il eut à soutenir une discussion contre le trésorier et le sacristain de la cathédrale au sujet des grosses réparations qu'il fallait faire à cette église : il s'agissait de savoir dans quelle proportion chacun devait y contribuer. Le doyen, l'archidiacre et le chantre, choisis pour arbitres, terminèrent amiablement ce procès. En 1266, il attribua à la fabrique de la cathédrale une rente annuelle de cent sous qui lui serait payée à la réunion du synode d'été.

Robert bénit en 1269 le cimetière de Saint-Martin. Sous son épiscopat, Agnès de Bourbon, veuve de Jean de Bourgogne, comte de Charolais, donna en 1271 aux Frères-Prêcheurs les maisons et manoirs qu'elle possédait dans la ville de Nevers auprès des maisons du doyen et des chanoines, pour y élever un couvent de leur Ordre, et la comtesse Iolande de Bourgogne, veuve de Jean-Tristan, quatrième fils de saint Louis, fonda au faubourg de La Chaussée un couvent de Cordeliers.

Robert de Marzy s'excusa par l'intermédiaire de Robert, son neveu, de ne pouvoir assister aux États généraux convoqués à Tours en 1272 par le roi Philippe le Hardi, et mourut le 21 juillet de cette même année suivant le Nécrologe de Saint-Cyr, ou le 14 janvier 1273, selon le Nécrologe de Saint-Martin. Il donna à sa cathédrale une statue de saint Cyr en argent.

61. — GILLES Ier DE CHÂTEAU-RENAUD (1273-1277).

Ce prélat, né en Bourgogne aux environs de Louhans, fut élu en 1273. Parmentier le rejette du catalogue des évêques de Nevers et attribue à Gilles du Châtelet, son successeur, tous les actes de son gouvernement. La ressemblance des noms de ces deux pontifes a amené entre eux quelque confusion, mais l'opi-

Digitized by Google

nion des auteurs de la *Gallia christiana* nous a paru devoir obtenir la préférence.

Gilles de Château-Renaud assista, en octobre 1274, au concile provincial tenu à Sens par Pierre d'Anizy, et signa en juillet 1275, la lettre que Gilles Cornut, successeur de cet évêque, écrivit aux cardinaux au sujet de la canonisation du roi saint Louis. Vers cette époque et au mois de mai, il partagea le diocèse en deux archidiaconés : celui de Nevers comprenant les archiprêtrés de Saint-Pierre-le-Moutier, des Vaux-de-Nevers, de Lurcy-le-Bourg et de Prémery, et l'archidiaconé de Decize, composé des archiprêtrés de Decize, de Thianges, de Châtillon-en-Bazois et de Moulins-Engilbert.

Gilles de Château-Renaud mourut en 1277 avant Noël : car des titres de l'abbaye de La Charité constatent que le siége était vacant à cette époque.

61. — GILLES II DU CHÂTELET (1277-1283).

Il fut élu vers la fin de 1277, et écrivit au roi Philippe le Hardi le lundi 12 juin 1279, pour confirmer l'acte d'accord conclu par l'évêque Robert de Marzy avec Eudes, comte de Nevers, le 5 septembre 1262. Il assista au concile provincial de Sens le mercredi 2 octobre 1280, et, après avoir confirmé l'organisation du diocèse faite par son prédécesseur, mourut le dimanche 5 septembre 1283. On l'inhuma dans la chapelle de la Vierge, derrière le chœur, en sa cathédrale.

Un registre manuscrit du Vatican contient des lettres que le pape Martin V adressa à Gilles du Châtelet, et c'est à lui que les Bénédictins attribuent le partage du diocèse en deux archidiaconés.

Il portait pour armoiries : *d'or, à la bande de gueules, chargée de trois fleurs de lis d'argent.*

63. — GILLES III DE MAUCLAS OU PEUT-ÊTRE DE MAULAIX (1285-1294).

Par lettres du lundi 13 septembre 1283, Simon, doyen du chapitre, convoqua les chanoines pour donner un successeur à Gilles du Châtelet, et fixa l'élection au lundi 18 octobre suivant. Deux concurrents se présentèrent ce jour-là. Leurs noms ne nous sont point parvenus; mais, sur l'abandon qu'ils firent

de leurs prétentions entre les mains d'Honorius IV, ce Souverain-Pontife promut à l'évêché de Nevers, en 1285, Gilles de Mauclas, alors chanoine de l'Église de Cambrai, et le recommanda au roi Philippe le Hardi. Sacré la même année, Gilles confirma en 1286 la fondation de l'autel de Saint-Firmin, faite dans la cathédrale par Simon, doyen du chapitre, et, en 1287, celle de quelques messes qui devaient être célébrées par trois prêtres établis à cet effet dans l'église de Saint-Pierre-le-Moutier, fondation faite par le gardien des Frères-Mineurs de Nevers et par frère Jean, prieur de Saint-Saulge, en qualité d'exécuteurs testamentaires de Guillaume d'Autun (*de Edud*), chanoine et chantre d'Amiens.

En 1289, Gilles fut choisi comme arbitre des différends qui existaient à l'égard de la possession de la ville de Cosne, entre Guillaume de Grez, évêque d'Auxerre, et Robert, tuteur du jeune Louis de Flandre, comte de Nevers. Il confirma en 1293 l'organisation du diocèse en deux archidiaconés.

Ce prélat mourut le mercredi 28 juillet 1294, jour où se célébrait son anniversaire. On l'inhuma derrière le chœur de la cathédrale, dans la chapelle de Notre-Dame. Le Nécrologe de Nevers fait mention de lui au 5 septembre. Il est présumable que ce jour est celui où le chapitre fit célébrer pour Gilles le service de quarantaine.

JEAN II DE SAVIGNY (1294-1314).

Gui de La Charité et Jean de Garlande que le chapitre divisé avait simultanément élus pour succéder à Gilles de Mauclas, ne furent point agréés par le pape Boniface VIII, parce que Célestin V, son prédécesseur, s'était réservé de nommer à l'évêché de Nevers. En conséquence de cette réserve, le Souverain-Pontife pourvut de ce bénéfice, en 1294, Jean de Savigny, chanoine de l'Église de Chartres.

Ce prélat reçut, le dimanche 1er avril 1296, l'hommage de Louis Ier, comte de Nevers, et, la même année, celui de Jean de Courtenay. Il fut, par décision du concile tenu à Paris par Simon de Beaulieu, cardinal-évêque de Palestrine, légat du Saint-Siége, député, le jeudi 21 juin suivant, avec Bérenger de Frédol, évêque de Béziers, pour représenter de vive voix, au pape Boniface VIII, la désolation et les malheurs de l'Eglise de France et la nécessité d'y mettre fin. En 1297, ce Souverain-Pontife le

Digitized by Google

chargea de faire une enquête sur les biens de l'abbaye de Fontevrault, et sur le nombre de religieuses que les revenus de ce monastère permettaient d'y entretenir. Jean, après une visite faite à Fontevrault, le 9 août de cette année, décida que les revenus de cette abbaye ne pouvaient suffire à plus de trois cents personnes.

Il se rangea du parti de Philippe le Bel pendant la fameuse querelle qui divisa ce prince et le pape Boniface, aussi le vit-on assister à l'assemblée de prélats et de seigneurs tenue à Paris le 10 avril 1302 pour s'opposer aux entreprises du Saint-Père. Loin de se joindre aux prélats français qui, malgré la défense du roi, crurent devoir se rendre au concile tenu à Rome le 30 octobre suivant, Jean de Savigny fut du très-petit nombre des évêques qui se montrèrent au Louvre, le 12 mars et le 13 juin 1303, pour délibérer sur cette déplorable affaire. Deux ans après, il souscrivit au testament de Marguerite, reine de Sicile.

Le lundi 21 mars 1306, il eut l'honneur de recevoir dans son palais épiscopal, à Nevers, le pape Clément V.

Au mois de juin suivant, il reçut de Philippe le Bel la mission de terminer des différends qui existaient entre Jacques Ier, roi de Majorque, son oncle, comte de Cerdagne et de Roussillon, seigneur de Montpellier, et les seigneurs de Durban, au sujet d'un château situé sur le territoire de Salses. Le 19 novembre 1307, Jean assista au sacre d'Arbert, évêque de Clermont.

En décembre 1308, il accompagna Clément V à Toulouse, et lorsque le Souverain-Pontife eût donné la communion aux membres du parlement et aux capitouls, l'évêque de Nevers prit sa place et administra la sainte Eucharistie à tous les fidèles qui se présentèrent ensuite.

En 1309, il fonda, au château de Parzy, la chapelle de Saint-Thibaud, et celles de Saint-Julien au château de Prémery et dans sa cathédrale. Il se trouva au concile provincial de Sens tenu à Paris, du 11 au 26 octobre 1310, et, l'année suivante, fut l'un des Pères du concile général présidé à Vienne par Clément V. En 1313, il consacra l'église collégiale de Tannay.

Le samedi 1er juin 1314, il fit écrire son testament par Anseau de Montargis, prêtre et notaire de l'officialité de Nevers, institua pour son exécuteur testamentaire, Robert, abbé de Saint-Laurent d'Auxerre, et mourut le mardi 4 du même mois après avoir fondé dans sa cathédrale deux anniversaires qui devaient être célébrés, l'un le 27 janvier, l'autre le jour de son décès.

Digitized by Google

On l'inhuma à Saint-Cyr, au pied du pilier du chœur, placé en face de la porte de Loire.

Les armoiries de Jean de Savigny étaient : *de gueules, à trois lions vilenés, couronnés et contournés d'argent.*

65. — GUILLAUME III BEAUFILS (1314-1319).

Ce prélat, né à La Charité-sur-Loire, fut élu vers la fin de 1314. Il approuva, le dimanche 28 septembre 1315, une donation faite à la chapelle de Saint-Louis en la cathédrale, fit, en 1316, avec les habitants de Prémery, un traité au sujet de l'usage des bois de la seigneurie, et mourut le mardi 2 janvier 1319, jour où l'on célébrait son anniversaire en la cathédrale.

Guillaume Beaufils portait pour armoiries : *de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois besants de même,* 2 *et* 1.

66. — PIERRE Ier BERTRAND ou BERTRANDI (1320-1322).

Né à Annonay dans le Vivarais, il était fils de Matthieu Bertrand, médecin, et d'Agnès dite l'*Impératrice.* Sa famille ne fut anoblie que peu à peu par le roi Philippe de Valois en 1339 et 1342. Il se rendit très-habile dans le droit civil et canonique qu'il professa successivement à Avignon, à Montpellier, à Orléans où il avait, dit-on, pris le grade de docteur, et à Paris. Duchesne assure cependant que ce fut à Montpellier qu'il obtint ce grade en présence de Bertrand de Bordes, évêque d'Albi de 1308 à 1310, et depuis cardinal. La préface de son ouvrage *Scrinium juris,* rapportée dans l'*Histoire des Cardinaux français,* autorise assez cette opinion. Ses talents lui ouvrirent la voie des honneurs et il eut pour amis tous les gens de lettres de la cour des papes d'Avignon et de celle des rois de France. Ayant embrassé la carrière ecclésiastique, il devint chanoine et doyen du Puy, et avocat au parlement de Paris où il plaida en présence de Louis X la cause de Louis, comte de Nevers, contre Robert d'Artois, qui prétendait au comté de Flandre. Il fut nommé peu de temps après conseiller-clerc au même parlement, chancelier de Jeanne, reine de France et comtesse de Bourgogne, et cette princesse le nomma son exécuteur testamentaire avec Thomas de Savoie, Pierre de La Palu et Nicolas de Lyre, provincial de l'Ordre des Frères-Mineurs en Bourgogne.

Nommé à l'évêché de Nevers, il fut sacré en cette qualité en

1320 dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris par Milon de Chailly, évêque d'Orléans, et Robert de Joigny, évêque de Chartres, en présence de Pierre de Courpalay, abbé de Saint-Germain-des-Prés, lorsqu'il eut promis pour ce siége à la Chambre apostolique le 11 février de cette année. L'année suivante, il fut présent à un traité conclu entre Jeanne, reine de France, et Henri de Bourgogne. Après la mort d'Elie, il obtint en 1322 l'évêché d'Autun pour lequel il fit, le 1er juillet, ses soumissions à la Chambre apostolique.

Il est principalement connu par le rôle qu'il joua dans les conférences présidées par Philippe de Valois les 15 et 29 décembre 1329 à Paris, et les 22 décembre 1329, 5 et 7 janvier 1330, à Vincennes. L'objet en était, sur les plaintes des barons contre l'envahissement des justices ecclésiastiques, de régler la compétence des prélats, de réprimer les entreprises de leurs officiaux et de déterminer les limites précises des deux juridictions, questions non moins difficiles que délicates dans un temps où les esprits n'étaient pas aussi éclairés qu'ils le sont aujourd'hui. Pierre de Cugnières, avocat du roi, prétendit que toute la juridiction ecclésiastique était une usurpation sur les droits des souverains. Pierre Bertrand parla pour la défense du clergé après Pierre Roger, archevêque de Sens, depuis pape sous le nom de Clément VII. Il s'attacha principalement, en réponse aux 66 griefs de Pierre de Cugnières, à établir la compatibilité des deux juridictions dans la même personne et à prouver que la connaissance des causes civiles appartient aux ecclésiastiques de droit divin et humain, par coutume et par privilége. Le résultat de la conférence qui occupa cinq séances tant à Paris qu'à Vincennes, fut que les prélats promirent une réformation. Le roi de France leur donna environ un an pour y travailler, mais ses démêlés avec l'Angleterre ne lui permirent pas d'en poursuivre l'exécution. Fleury prétend que, dans cette dispute, la cause de l'Église fut mal attaquée et mal soutenue. Quoi qu'il en soit, le zèle que Bertrand déploya pour défendre les intérêts du clergé lui valut le chapeau de cardinal que le pape Jean XXII lui donna le 19 décembre 1331 avec le titre de Saint-Clément, et le roi, en signe de triomphe, lui permit de porter des fleurs de lis dans l'écusson de ses armes.

Le cardinal Bertrand, s'étant alors démis de son siége d'Autun, convertit en collége sa maison située à Paris, rue Saint-André-des-Arts, en 1337, et le dota en 1343 pour l'instruction et l'en-

Digitized by Google

tretien de quinze étudiants des diocèses de Vienne, du Puy et de Clermont. En 1347, avec la permission du pape Clément VI, il fonda à Annonay un monastère pour des religieuses de Sainte-Claire. Peu de temps auparavant, il y avait fondé et doté un hospice sous le titre de Notre-Dame-la-Belle pour recevoir les pèlerins de la Terre sainte.

Pierre Bertrand mourut à Avignon le 24 juin 1349, avec la réputation du plus savant canoniste de son siècle. Son corps fut inhumé dans le prieuré de Montault auprès de cette ville, qu'il avait fondé en 1340. La relation des conférences de Paris et de Vincennes, après avoir été insérée dans différents recueils d'une manière très-inexacte, et imprimée notamment à Paris, en 1495, in-4°, en 1503, in-16, et en 1513, petit in-8° gothique, a été publiée en 1731, in-8° à Paris, par Brunet, sous ce titre : *Libellus D. Bertrandi*, etc., *adversus Petrum de Cugneriis, purgatus à variis mundis et restitutus ad fidem duorum manuscriptorum Colbertinorum*. Elle est précédée d'une *lettre* curieuse de l'éditeur sur toute cette affaire. C'est dans cet état que l'ouvrage a été réimprimé dans le troisième volume des *Libertés de l'Eglise gallicane*, de Durand de Maillane, Lyon, 1771, 5 vol. in-4°; mais c'est à tort qu'on lui donne le titre d'*Actes de la Conférence*. Ces *Actes* n'ont jamais été imprimés; ce que nous avons sous ce titre est du cardinal Bertrand. On a encore de ce prélat : *Tractatus de origine jurisdictionum sive de duabus potestatibus, temporali nempe et spirituali*, Paris, 1551, in-8°. On y remarque les mêmes preuves, les mêmes principes et le même plan que dans le petit ouvrage de l'évêque de Meaux, Durand de Saint-Pourçain. Il avait composé plusieurs autres ouvrages qui sont restés manuscrits, entre autres, des *Commentaires sur le sixième livre des Décrétales*.

Il ne faut pas le confondre avec Pierre Bertrand de Colombier, son neveu, qui, d'évêque de Nevers et d'Arras, fut en 1343 décoré de la pourpre. Le prélat dont nous venons de retracer la vie avait pour armoiries : *d'argent, au chevron d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or, et accompagné de trois roses de gueules, 2 en chef, 1 en pointe.*

67. — PIERRE II BERTRAND (1325-1329).

Cet évêque a été passé sous silence par les auteurs de la *Gallia christiana* ; les anciens livres de la cathédrale font cependant foi

Digitized by Google

qu'un prélat de ce nom occupa le siége épiscopal de Nevers depuis 1325 au plus tard jusqu'en 1329. Parmentier, dans son *Manuscrit historique des évêques*, cite plusieurs pièces qui ne laissent aucun doute à cet égard. On ignore si Pierre Bertrand était parent du précédent, mais on ne peut fixer sa mort qu'en 1329, car rien ne constate sa translation à un autre siége. Sous son épiscopat, en 1328, la Chartreuse de Basseville, sur le territoire de Surgy, fut fondée par un ancien curé de Surgy, appelé Jean Legrand, chanoine de Furnes, aumônier de Louis Ier, comte de Flandre.

68. — BERTRAND Ier GASCON (1329-1332).

Originaire de Campuzan, près de Castelnau de Magnoac au diocèse d'Auch, Bertrand doit son surnom à la province qui le vit naître. Il fit son entrée solennelle à Nevers le 9 avril 1329, quitta le diocèse peu après, et se trouvant au château de Campuzan qui lui appartenait, vendit, par acte du mardi 30 janvier 1330 à Jean du Plessis Pasté, évêque de Chartres, une maison qui dépendait de son Église et était située à Paris, rue Judas, ou du Clos-Bruneau.

Le 24 mars 1332, retenu malade en son château de Préméry, Bertrand écrivit au pape Jean XXII pour le prier de commettre un prélat qui consacrât la cathédrale de Nevers. Cette lettre était sans doute, de pure bienséance, puisque le surlendemain, jeudi 26, il adressa à Pierre de La Palu ou du Marais (*de Palude*), patriarche de Jérusalem, de nouvelles lettres portant tout pouvoir d'exercer les fonctions épiscopales dans le diocèse de Nevers. En vertu de ces pouvoirs, le patriarche consacra la cathédrale de Saint-Cyr le dimanche 31 mars 1332, et, peu après, en l'honneur de la Sainte Vierge et de saint Jean-Baptiste, l'église de la Chartreuse de Basseville.

L'évêque de Nevers, toujours retenu à Prémery, confirma le 21 octobre suivant tout ce qu'avait fait le patriarche et ordonna qu'à l'avenir on ferait tous les ans mémoire de la dédicace de la cathédrale; mais il voulut que cette solennité se célébrât le 27 octobre, fête de la susception du bras de saint Cyr.

Une charte datée du vendredi 26 juin 1332 en faveur de l'abbaye de Montier-Saint-Jean, au diocèse de Langres, fait également mention de Bertrand qui mourut vers la fin de cette même année.

Digitized by Google

69. — JEAN III DE MANDEVILLAIN (1333-1339).

Né à Clermont en Auvergne, Jean, clerc de la chapelle du roi Charles IV, chanoine de Saint-Quentin et doyen de Nevers, fut élevé sur le siége épiscopal de cette dernière ville en 1333. Il se trouvait le dimanche 19 décembre de cette année à Paris, lorsque plusieurs prélats et théologiens donnèrent, en présence de Philippe de Valois, leur avis sur l'état des âmes après la mort.

Des chartes de l'archevêché de Rouen le mentionnent à la date des 8 juillet et 3 novembre 1334. Transféré à l'évêché d'Arras, Jean de Mandevillain promit pour cette Eglise à la Chambre apostolique le 17 octobre 1334.

Philippe de Valois l'adjoignit à Pierre de Cugnières pour apaiser les dissensions qui s'étaient élevées entre Edouard, comte de Bar, et les bourgeois de Verdun. Les deux mandataires publièrent à cet égard des ordonnances que le parlement de Paris confirma le 22 juillet 1336.

Les registres du Vatican mentionnent à la date du 6 février 1339 la translation de Jean de Mandevillain à l'évêché de Châlons-sur-Marne. Ce prélat fit en effet ses soumissions en cour de Rome pour ce nouveau siége le 27 octobre suivant, mais la mort le surprit un mois après, à Paris, le samedi 27 novembre 1339. On l'inhuma, le mardi 14 décembre suivant, dans la cathédrale de Clermont où son tombeau, avec une lame de plomb indiquant le jour de son décès et de sa sépulture, fut découvert en septembre 1742, lors de l'inhumation de l'illustre Massillon, évêque de cette ville. On peut consulter à cet égard un article du *Mercure de France*, mois de juin 1756, p. 81.

Jean de Mandevillain légua à l'Eglise d'Arras une somme de deux cents livres tournois. Ce fait est attesté par une charte conservée aux archives d'Arras, aux termes de laquelle Guillaume de Mandevillain, de Clermont, certifie en présence de témoins que Jean de Mandevillain son frère, évêque, laisse, entre autres legs relatés dans son testament, à son ancienne Eglise d'Arras, une somme de deux cents livres tournois, pour que le jour anniversaire de son décès, une messe solennelle soit célébrée à perpétuité pour le repos de son âme. Cette charte qui donne un démenti à certains catalogues des évêques de Nevers où Jean de Mandevillain est compté comme siégeant encore en 1346, nous

Digitized by Google

a paru assez importante comme pièce historique, pour être insérée ici dans toute sa teneur. On y lit :

« A tous ceux qui ces lettres verront, Guillaume Gormont garde de la Prévôté de Paris, salut.

« Sçavoir faisons que par devant Pierre le Bègue et Raoul de Brencourt, clercs-notaires jurés établis de par nostre sire le Roi en son Chastelet de Paris, honorable homme et saige Guillaume de Mandevilain, bourgeois de Clermont en Auvergne, tant en son propre nom que comme procureur et en nom procuratoire de Bonnet Mandevilain, son frère, ambe-deux frères et héritiers par bénéfice d'inventaire de bonne mémoire feu Monsieur Jehan de Mandevilain, jadis évesque de Chaslons..... reconnut le dit Guillaume ès-noms de lui et du dit Bonnet son frère, que le dit évesque, entre les aultres choses contenues en son testament ou derraine volonté, en faisant et ordenant icelui, avoit laissé à l'Eglise d'Arras, dont il avoit été évesque, deux cents livres tournois, etc., en témoing de ce, nous à la relation des dits notaires-jurés, auxquels nous ajoutons pleine foi en ce cas et greigneur, avons mis en ces lettres le scel de la Prévosté de Paris, le dimanche vingtième jour de février, l'an de grâce mil trois cent trente neuf. »

Cette charte est toute entière transcrite dans une transaction conclue le 21 janvier 1344, par le même Guillaume de Mandevillain avec le chapitre d'Arras, relativement à la mise à exécution de l'anniversaire de son frère. La date du 20 février 1339 qu'elle porte est suivant l'ancien style, et pour la faire concorder avec celle de l'inscription gravée sur la lame de plomb découverte en septembre 1742, il faut se rappeler que d'après notre manière actuelle de compter, le 20 février 1339 correspond au 20 février 1340. Pâques en cette dernière année tombait le 16 avril, les lettres dominicales étaient B A puisque l'année était bissextile, le premier jour de février se trouvait un mardi, il en résulte que le 20 de ce mois était bien un dimanche.

70. — PIERRE III BERTRAND DE COLOMBIER
(1335-1339).

Fils de Barthélemi Maleton, seigneur de Colombier, près de Tournon, et de Marguerite Bertrand, sœur de Pierre Bertrand, évêque de Nevers, puis d'Autun, il prit le nom de Bertrand, soit par respect pour le cardinal son oncle, soit par suite de conven-

Digitized by Google

tions matrimoniales intervenues entre ses parents. Toujours est-il qu'il rejeta son nom patronymique pour celui de Bertrand que sa famille porta depuis. Guillaume Bertrand qui occupa le siége épiscopal de Soissons de 1349 à 1362 fut l'un de ses frères (1). Pierre, pourvu d'une charge de conseiller au parlement de Paris, d'une prébende dans l'Église d'Autun, d'un canonicat dans la cathédrale du Puy et du doyenné de Saint-Quentin en Vermand, fut élu à l'évêché de Nevers, et, d'après les registres du Vatican, promit pour ce siége à la Chambre apostolique le 31 janvier 1335.

C'est à tort que certains historiens ont prétendu que la démission de son oncle lui avait fait obtenir l'évêché de Nevers : il est prouvé que le Souverain-Pontife lui donna seul ses provisions. Il prit possession du siége le samedi 22 février 1337, mais ne resta point dans ce diocèse où il reçut cependant en ce même mois les hommages de Pierre le Fèvre, chantre, et de Pierre de Prouille, écolâtre de la collégiale du château de Prémery. Par une circulaire du samedi 5 décembre 1337, il réserva pour aider à l'achèvement de la cathédrale toutes les quêtes de l'Avent et du Carême, ainsi que le tiers des quêtes des autres temps de l'année, et défendit, sous peine d'excommunication, d'autoriser qui que ce fût à faire d'autres quêtes, à moins qu'il n'eût obtenu du Souverain-Pontife une permission toute spéciale.

Transféré à l'évêché d'Arras, il fit ses soumissions à la Chambre apostolique pour cette nouvelle Eglise le 5 avril 1339, et prêta serment au chapitre métropolitain de Reims en 1341.

Le pape Clément VI le créa cardinal du titre de Sainte-Suzanne dans le consistoire du 26 février 1344; Innocent VI lui donna, en 1353, l'évêché d'Ostie et de Velletri, et le nomma son légat pour couronner à Rome l'empereur Charles IV, ce qu'il fit le 4 avril 1355.

Le cardinal Pierre Bertrand mourut de la peste à Avignon, le

(1) On trouve aux Archives de l'Empire des lettres du roi Philippe VI données en mars 1339 à l'abbaye de Royaumont près de Pontoise, par lesquelles ce prince confère la noblesse à Guillaume Bertrand, *alias* de Maleton, seigneur du château de Saint-Romain et à ses descendants. Par d'autres lettres-patentes datées de Saint-Germain-en-Laye, au mois de mars 1342, Philippe VI octroie à perpétuité la noblesse pleine et entière à Jean Bertrand de Colombier, fils de feu Guillaume Bertrand, et à ses enfants de l'un et de l'autre sexe. Baluze (*Notæ ad vitas paparum avenionensium*, col. 782 et 870), fait mention de ces diverses lettres-patentes royales.

Digitized by Google

mardi 13 juillet 1361, et fut inhumé dans le couvent qu'il avait fondé à Colombier. Il avait employé la plus grande partie de ses revenus à des fondations religieuses.

Ses armoiries étaient : *d'argent au chevron d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or*, *et accompagné de trois roses de gueules*, 2 *en chef*, 1 *en pointe*.

Au milieu de la confusion que la conformité de nom a jeté dans l'histoire des évêques du nom de Bertrand, et lorsque la plupart des auteurs, même les Bénédictins, ne s'appuient que sur des probabilités, nous avons dû nous livrer à de pénibles recherches pour essayer de soulever une partie du voile qui couvre les actes des évêques de cette époque. On ne s'étonnera donc pas si nous nous sommes écartés ici de l'opinion des auteurs de la *Gallia christiana* et de quelques autres historiens.

71. — BERTRAND II ACCAIOLI ; APPELÉ AUSSI ALBERT (1339-1355).

Il naquit à Florence de Léon Accaioli, noble sénateur, et eut pour neveu le cardinal Ange Accaioli, mort évêque d'Ostie le 12 juin 1409. Elu par Jean XXII à l'évêché d'Apt le 7 juillet 1331, Bertrand ne fit qu'apparaître sur ce siége où il fut toutefois installé par procureur, au préjudice de l'élu du chapitre, et, qu'il échangea sans être jamais venu dans ce diocèse le 5 juin 1332, pour celui de Bologne en Italie.

Une émeute populaire qui éclata en 1336 dans cette ville le força d'abandonner son diocèse et de se réfugier à Avignon auprès du pape Benoît XII. Ce Souverain-Pontife, après la translation de Pierre Bertrand à Arras, pourvut en 1339 Bertrand Accaioli de l'évêché de Nevers pour lequel il promit à la Chambre apostolique le 17 mars de cette année.

Philippe de Valois lui donna peu après une charge de président à la chambre des enquêtes du parlement de Paris. Bertrand siégea au concile provincial tenu à Paris du 9 au 14 mars 1347, par Guillaume de Melun, archevêque de Sens. Le 28 mai 1351, il retira à Decize de la châsse de saint Aré un bras et un os maxillaire. Se trouvant au château d'Urzy le 10 mars 1354, il conféra la cure de Magny-Cours, et mourut vers le mois d'août 1355.

Digitized by Google

72. — BERTRAND III DE FUMEL ou DE PÉBRAC (1355-1360).

Il était le deuxième fils de Bertrand de Fumel, vicomte de la Barthe, comte d'Aure et de Magnoac, seigneur de Barousse, et de Brunissende de La Barthe. Déjà prieur de Ventadour, Bertrand devint en 1319 prieur de Saint-Martin-des-Champs, au diocèse de Paris. Son mérite autant que sa naissance fixa sur lui les regards du roi Philippe de Valois qui lui donna une place dans ses conseils.

Jean Ier, successeur de ce prince, nomma Bertrand, le 10 décembre 1351, *réformateur général en toute la Langue d'oc.*

L'évêché de Vabres lui ayant été donné le 28 octobre 1353, Bertrand convoqua à Najac les communes du Rouergue pour leur demander un subside destiné à payer les frais de la guerre contre les Anglais. Le 4 avril 1355, il confirma la fondation d'une confrérie de prêtres au nombre de quarante, érigée dans l'église de Saint-Affrique par Raimond d'Olargues, son prédécesseur, le 18 novembre 1346.

Bertrand fut transféré à l'évêché de Nevers à la fin de 1355, et c'est de ce titre qu'il est qualifié dans une charte du 16 février 1356 qui le charge avec Jean Chalemard, président au parlement de Paris, et Robert de Clermont, maréchal du duc de Normandie, d'aller représenter aux peuples et aux États généraux de Languedoc qui devaient s'assembler le 26 mars suivant à Toulouse, le besoin que le roi de France avait de leur secours pour continuer la guerre contre les Anglais. Bertrand réussit dans cette mission et revint peu après à Paris. Rien ne constate qu'il ait fait quelque chose pour son diocèse. Sa mort arriva en 1360.

Il portait pour armoiries : *d'or, à trois pointes d'azur, mouvantes du bas de l'écu.*

73. — RENAUD II DE MOULINS (1360-1361).

Il fut élu en 1360 et ne fit que passer sur le siége de Nevers. Il mourut en 1361 dans les premiers mois de l'année.

Digitized by Google

74. — PIERRE IV AYCELIN DE MONTAIGUT (1) (1361-1371).

Fils de Gilles Aycelin, seigneur de Montaigut, près de Billom en Auvergne, et de Macaronne de La Tour, Pierre prit l'habit de Bénédictin à Cluny, et devint plus tard prieur de Saint-Martin-des-Champs et proviseur de Sorbonne. On le trouve en 1357 comme chancelier du duc de Berri, alors comte de Poitiers, et, en 1360, une somme de douze florins d'or lui fut assignée pour ses dépenses journalières, en qualité de lieutenant de ce prince en Languedoc. La paix ayant été rétablie en 1361 dans cette province, Pierre habita d'abord à Toulouse, puis à Chateldon au sein de sa famille. Ce fut là qu'il apprit son élection à l'évêché de Nevers. Il promit pour son prédécesseur le 7 septembre 1361, et l'un de ses premiers actes fut l'érection de la cure de Moulins-Engilbert.

Pierre fut chargé le 1er février 1365, par le roi Charles V, de traiter de la paix avec l'Angleterre, et son élévation à l'épiscopat et les diverses fonctions dont il était pourvu ne l'empêchèrent pas d'accepter de ce prince plusieurs ambassades. Le 13 décembre 1366, il assista à l'hommage que Jean, duc de Bretagne rendit au roi de France Charles V, et député à Meaux le 14 mai 1368, avec le duc de Berri, au sujet de la guerre, il reçut pour cette mission une somme de 200 livres d'or. Le 6 juillet suivant, on le trouve chargé de pourvoir à la rentrée des subsides pour la défense du royaume, et en cette qualité, il reçoit ce même jour, une somme de 1,200 livres d'or pour une mission auprès du Souverain-Pontife. 300 livres lui furent en outre assignées pour ce voyage, au sujet duquel il reçut, le 10 avril 1369, une nouvelle somme de 1,900 livres d'or. Les gages de sa charge étaient de 1,000 livres d'or. Il se trouva à Rome comme procureur de Charles V à l'hommage que Louis de Navarre lui rendit le 30 janvier 1370, et était depuis deux ou trois ans chargé d'affaires de France auprès du pape Urbain V.

Cette même année, au mois de décembre, il succéda à Geoffroi le Meingre sur le siége épiscopal de Laon, et promit pour ce nou-

(1) C'est à tort, ce nous semble, que la plupart des historiens ont écrit *Montaigu*. Le village de Glaine-Montaigut, près de Billom (Puy-de-Dôme), dont cette famille est originaire, a toujours été mentionné dans les actes officiels sous le nom de *Montaigut*.

Digitized by Google

veau siége à la Chambre apostolique le 16 janvier 1371. En février 1372, le roi lui confia la mission d'aller au devant du cardinal Jean de Dormans, ancien évêque de Beauvais que le Pape avait envoyé en Angleterre avec le titre de légat, dans la vue d'amener une conciliation entre les deux pays. Le 20 mai suivant, Pierre prêta à l'Église métropolitaine de Reims le serment d'usage et fut nommé peu après ambassadeur de Charles V auprès de Jean, duc de Bretagne. A son retour en 1373, il entra au conseil du roi, et assista au mois d'août 1374 au célèbre lit de justice où fut promulgué l'édit qui fixait à quatorze ans la majorité des rois de France. En décembre 1378, l'évêque de Laon se trouva à un autre parlement convoqué contre le duc de Bretagne, et le 19 mars 1379, fut présent à une transaction conclue entre Guillaume de l'Etrange, archevêque de Rouen, et Marguerite, abbesse de Montivilliers. En octobre 1380, il assista au parlement où fut agitée la question du sacre du roi Charles VI, à peine âgé de douze ans, et, le 4 novembre suivant, remplit ses fonctions de pair de France au sacre de ce prince à Reims. Jean, duc de Bretagne, rendit hommage au nouveau roi en sa présence à Compiègne le 27 septembre 1381.

Pierre de Montaigut fut créé cardinal par l'antipape Clément VII, le 23 octobre 1383; mais c'est à tort que quelques auteurs lui donnent le titre de cardinal de Saint-Marc. Ce titre cardinalice appartenait à cette époque à Nicolas de Brancas qui ne le quitta qu'en 1387 en devenant évêque d'Albano pour succéder au cardinal Anglic Grimoard. L'épitaphe de Pierre ne lui donne pas d'autre qualification que celle de cardinal-prêtre de la Sainte Église Romaine.

En 1384, lui et Richard Picque, archevêque de Reims, obtinrent de Clément VII l'autorisation de ne point résider dans leur diocèse. Pierre conserva jusqu'en 1386 l'évêché de Laon et s'en démit cette année par l'ordre spécial du Souverain-Pontife. Il continua cependant à s'intituler cardinal de Laon, et c'est sous ce nom qu'il signa en 1386 le contrat de mariage de Louis, duc d'Orléans, et de Valentine de Milan. Se trouvant en novembre 1388 à Reims au conseil du roi, il y fut prié par le chancelier de France, puis par Charles VI lui-même, de donner le premier son avis sur la conduite à tenir dans l'administration du royaume. Le cardinal répondit avec franchise que le roi était assez âgé pour gouverner seul, et pour ne plus être soumis à personne. C'était désigner clairement, bien qu'il ne les nommât point, les oncles

Digitized by Google

du roi, notamment le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi. Cet avis l'emporta, mais le lendemain, dimanche 8 novembre 1388, le cardinal de Laon mourait, et l'autopsie de son corps prouvait que le poison avait mis fin à ses jours. Le duc de Bourgogne fut hautement accusé de ce crime. On rapporta à Paris le corps du cardinal qui fut inhumé dans l'église de Saint-Martin-des-Champs. Le collége de Montaigut dû à la générosité de Gilles Aycelin, archevêque de Rouen, son grand oncle, reconnaissait le cardinal de Laon pour second fondateur.

Pierre Aycelin de Montaigut portait : *de sable, à trois têtes de lion, arrachées d'or, lampassées de gueules.*

75. — JEAN IV DE NEUFCHATEL (1371-1372).

Fils de Thibaud V, baron de Neufchâtel, et de Jeanne de Châlon, il naquit à Neufchâtel (Suisse), vers 1335 d'une des plus considérables maisons du comté de Bourgogne, et destiné par ses parents à la carrière ecclésiastique, devint, à l'âge de quinze ans, chanoine de la cathédrale d'Autun, et obtint successivement les prieurés de Saint-Pierre d'Abbeville et de Notre-Dame de Bar-le-Duc. Jean reçut la prêtrise à Besançon, et fut postulé, mais sans résultat, pour archevêque, par le clergé de cette métropole après la mort de Louis de Montfaucon, arrivée le 25 juillet 1362.

Élu en 1370 à l'évêché de Nevers, il promit à la Chambre apostolique le 3 mars 1371, et reçut cette même année l'onction épiscopale des mains de Guillaume de Melun, archevêque de Sens. L'année suivante et par acte du lundi 16 août, il transigea sur certains droits en litige avec le doyen et le chapitre de Saint-Cyr.

Jean de Heu, évêque de Toul, étant mort à Metz le 19 de ce mois, Jean de Neufchâtel fut appelé en octobre à lui succéder. Il prit possession de cette nouvelle Église le 4 mai 1373. Il obtint en 1377, de l'empereur Charles IV, des lettres qui l'investissaient du pouvoir temporel et lui reconnaissaient le titre de prince de l'Empire. Robert de Genève son parent, devenu pape sous le nom de Clément VII, et reconnu par certaines puissances, le fit son camérier, et le créa, le 23 octobre 1383, cardinal du titre des Quatre saints couronnés.

Jean se démit l'année suivante de son évêché et alla résider auprès du Souverain-Pontife à Avignon. Le 29 mai 1385, il reprit en main l'administration du diocèse de Toul qu'il gouverna par

Digitized by Google

l'entremise d'un suffragant, François, évêque de Sidon *in partibus*.

En décembre 1392, il devint évêque d'Ostie et de Velletri, et couronna à Avignon en octobre 1394, l'antipape Benoît XIII, Pierre de Lune, dont il suivit longtemps l'obédience. Affligé cependant du schisme qui déchirait l'Eglise, il mit tout en œuvre pour en amener la fin et ne cessa de solliciter Pierre de Lune de se démettre. Toutefois, il mourut à Avignon en odeur de sainteté, le vendredi 4 octobre 1398, sans avoir pu triompher de l'obstination de Pierre. Le jour de sa mort, un incendie consuma son palais, et la dépouille mortelle du cardinal, sauvée par ses amis du milieu des flammes, fut déposée dans l'église de la Chartreuse de Villeneuve auprès de cette ville.

Jean de Neufchâtel portait pour armoiries : *de gueules, à la bande d'argent.*

76. — PIERRE Ier DE VILLIERS (1372-1375).

Frère de Nicolas Champagne à qui le roi Charles V accorda des lettres de noblesse en novembre 1372, Pierre en faisant profession chez les Dominicains, à Troyes, quitta son nom patronymique pour prendre celui du village de Villiers-Herbisse où il avait vu le jour. Docteur en théologie de la Faculté de Paris, il acquit bientôt la réputation d'un des plus célèbres orateurs de son siècle, et devint provincial du collége de Navarre. Charles V le choisit pour confesseur et lui fit obtenir l'évêché de Nevers pour lequel il promit le 22 décembre 1372 à la Chambre apostolique, suivant les registres du Vatican.

Le dimanche 16 octobre 1373, il dédia à Paris, sous l'invocation de saint Louis, la chapelle du collége de Navarre, et assista au mois d'août 1374 au lit de justice où le roi Charles V promulgua l'édit qui fixait la majorité des rois de France. Ce prince le nomma en octobre, l'un de ses exécuteurs testamentaires.

Transféré à l'évêché de Troyes, Pierre de Villiers promit pour cette nouvelle Église le 12 octobre 1375, et, accompagné de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, fit son entrée solennelle à Troyes le 29 avril 1376. Pendant son court épiscopat, il fit de grands biens au couvent des Dominicains dans l'église duquel il fut inhumé à droite du maître-autel, après sa mort arrivée le jeudi 11 juin 1377.

Ses armoiries étaient : *de sable, semé de fleurs de lis d'argent.*

Digitized by Google

77. — PIERRE VI DE DINTEVILLE (1375-1380).

Ce prélat appartenait à une noble famille de Champagne dont le véritable nom était Jaucourt, et était fils de Pierre de Jaucourt, seigneur de Dinteville, au diocèse de Langres, et de Jeanne d'Arzillières, fille d'un des plus riches barons de cette province. Pourvu d'un canonicat dans la cathédrale d'Orléans, en 1331, il y fonda en 1357 une chapelle en l'honneur de saint Yves dont il écrivit aussi la Vie demeurée manuscrite.

Élu évêque de Nevers, il reconnut pour son prédécesseur à la Chambre apostolique le 9 octobre 1375. Ce fut lui qui, le 19 mars 1376, célébra la messe pendant laquelle Louis, duc d'Anjou et comte du Maine, prêta serment de fidélité sur la sainte Eucharistie au roi Charles V, son frère.

Pierre de Dinteville fit son entrée solennelle à Nevers le 22 juillet suivant, et fut créé la même année chancelier de Bourgogne. Il visita en 1378 le tombeau de saint Aré, à Decize, et autorisa la fondation d'un couvent de Frères-Mineurs, faite à Nevers par la comtesse Marguerite de Flandre.

Sous son épiscopat, Philippe de Moulins, depuis évêque d'Évreux et de Noyon, établit à Moulins-Engilbert une collégiale dont une bulle du 17 avril 1378 confirma la fondation. Le 4 juillet 1379, Pierre nomma Nicolas de Vitry pour son official, et mourut en 1380.

Il portait : *de sable, à deux léopards d'or, l'un sur l'autre.*

78. — MAURICE DE COULANGES LA VINEUSE (1380-1395).

Né dans le village dont il portait le nom, il fit profession dans le couvent des Dominicains d'Auxerre, et après avoir enseigné la théologie dans les maisons de son Ordre, à Sens et à Paris, devint confesseur des rois Charles V et Charles VI, et grand-pénitencier du pape Clément VII.

Maurice venait d'être appelé à l'évêché de Nevers, lorsque, le 16 septembre 1380, il administra les derniers sacrements au roi Charles V. Il promit pour son prédécesseur le 24 avril 1381, et, par un bref du 6 février 1382, Clément VII, compétiteur d'Urbain VI et pape reconnu par la France, le délégua pour procéder à l'examen des priviléges de l'abbaye de Saint-Allyre, au diocèse

Digitized by Google

de Clermont. Le dimanche 29 juin suivant, il fit son entrée solennelle dans sa ville épiscopale.

A la prière de Louis II, duc de Bourbon, il fut chargé en 1386 par le Souverain-Pontife d'ériger en collégiale, où se trouveraient douze chanoines, la chapelle de Notre-Dame de Moulins. Maurice fit construire à ses frais la tour du couvent des Dominicains à Nevers et la flèche élégante qui la surmontait. Quoiqu'il n'eût cessé de protéger ses anciens confrères, il fit arrêter et conduire dans les prisons de Paris Adam de Soissons, prieur des Jacobins de Nevers, pour avoir avancé publiquement dans ses sermons plusieurs erreurs contre l'Immaculée Conception de la Très-Sainte Vierge. Adam les rétracta le 16 mai 1389 en présence des députés de l'Université de Paris.

Maurice de Coulanges fonda un anniversaire dans sa cathédrale et mourut à Nevers le samedi 16 janvier 1395. On l'inhuma dans le sanctuaire de Saint-Cyr, du côté de l'évangile, sous une tombe en marbre noir, incrusté de marbre blanc, qu'on y voit encore.

79. — PHILIPPE Ier FROMENT (1395-1401).

Neveu de Maurice de Coulanges, né dans le village de ce nom, et comme son oncle, religieux dominicain du couvent d'Auxerre, il était devenu confesseur de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui, en décembre 1388, après la translation de Guillaume de Vallan au siége d'Évreux, lui donna l'évêché de Bethléhem, au faubourg de Clamecy.

Élu à l'évêché de Nevers, il fit son entrée solennelle le dimanche 28 mars 1395, et promit à la Chambre apostolique le 12 juillet suivant. Pierre Naudet, doyen de la cathédrale, lui suscita divers procès relativement à la collation, à la provision et à la desserte de l'église paroissiale de Saint-Didier, qu'une sentence arbitrale accorda au doyen le 9 avril 1396, ainsi que sur quelques autres objets de juridiction tant dans la ville que dans le doyenné de Nevers. Un arrêt du parlement de Paris, en date du 16 août suivant, accorda au doyen la juridiction provisoire, mais une transaction intervint le samedi 1er mai 1400 entre les parties et mit fin à toute contestation. Le 2 septembre 1396, Philippe reçut l'hommage pour la terre de Romeron située dans la paroisse de Chaluzy. Il leva de terre dans le prieuré de Beaumont le corps de saint Thibaud, confesseur, le transféra

Digitized by Google

dans l'église de Saint-Germain d'Auxerre le mercredi 21 avril 1400, et mourut plein de jours et de mérites, le jeudi 20 janvier 1401.

Ce prélat, qui joignait continuellement le jeûne à la prière pour attirer les grâces de Dieu sur le troupeau qui lui était confié, fut inhumé au milieu du chœur de la cathédrale.

80. — ROBERT III DE DANGEUL ou mieux DE DANGEAU (1401-1430).

Originaire du village de Dangeau, au diocèse de Chartres, Robert était frère de Milon, doyen de Chartres et chanoine de Paris. Il était lui-même chanoine de ces deux Eglises, archidiacre de celle de Paris, conseiller et aumônier de Charles VI, roi de France, et de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et enfin archidiacre de Nevers.

Élu par le chapitre, il fut sacré au mois de mai 1401, par Guillaume de Dormans, archevêque de Sens, et prit possession immédiate du siége par Pierre Leclerc, archidiacre de Decize, son procureur.

Robert dédia en 1405 l'église du couvent des Dominicains de Nevers, assista, en novembre 1406, au concile tenu à Paris pour arriver à l'extinction du schisme, et, par acte du 29 décembre de cette année, adhéra à l'appel au futur concile général interjeté le 24 du même mois par l'Université de Paris. En 1407, Philippe de Moulins, évêque de Noyon, donna à l'Eglise de Nevers une somme de 450 livres, un diadème doré dans lequel était enchâssée une épine de la couronne de Notre Seigneur, et une grande croix également dorée. Le chapitre reconnaissant fonda deux messes à l'intention de ce prélat.

En 1409, Robert se rendit au concile de Pise et décida que les revenus d'une des prébendes de la cathédrale seraient appliqués à l'entretien des enfants de chœur. En 1417, il attira à Nevers, pour y faire entendre la parole divine à son troupeau, l'illustre saint Vincent Ferrier qui demeura en cette ville depuis le samedi 20 novembre jusqu'au mardi 30 du même mois.

Par une bulle du 19 juillet 1418, le pape Martin V chargea Robert de Dangeau, de l'établissement d'un couvent de Clarisses à Decize, dont la fondation était due à Bonne d'Artois, comtesse de Nevers. Le 4 octobre 1419, il en fit la dédicace et y plaça pour première supérieure sainte Colette, dont les éminentes

Digitized by Google

vertus mirent en peu de temps cette maison en haute réputation.

La peste ayant à cette époque dévasté la ville de Nevers, Robert ordonna des prières publiques pour obtenir la cessation du fléau. Aucun autre fait important ne signala l'épiscopat de ce prélat qui, après avoir fait beaucoup de bien à son diocèse et laissé diverses sommes pour des messes qui devaient être célébrées à son intention, mourut à Nevers le samedi 22 juillet 1430. Il fut inhumé le 13 août, à la cathédrale, à droite du grand autel, dans le chœur, entre deux piliers. Robert de Dangeau avait fondé son anniversaire dans la cathédrale de Paris, et l'obituaire de cette église le mentionne au 26 juillet. Il est aussi cité également à la date du 24 novembre dans le Nécrologe de l'abbaye de Sainte-Geneviève. Ce jour était celui du décès de son frère Milon, qui, ainsi que lui, avait fait divers legs à la chevecerie de ce monastère.

Il portait : *palé d'or et d'azur, au chef cousu de gueules chargé d'une rose d'argent.*

81. — JEAN V GERMAIN (1430-1436).

A la mort de Robert de Dangeau, les chanoines de Saint-Cyr se réunirent le 22 septembre 1430, pour lui donner un successeur, et fixèrent leurs suffrages sur Pierre de Pougues. Cette élection resta sans effet, et le pape Martin V, se réservant de pourvoir à l'évêché, nomma le 15 décembre suivant Jean Germain, prêtre séculier, doyen de la Sainte-Chapelle de Dijon et docteur en théologie.

Jean Germain, fils de Jacques et d'Odette, naquit, suivant Moréri, dans la rue d'Avril, paroisse Saint-Maïeul, à Cluny; mais Gui Coquille prétend qu'il prit naissance au village de Villai, de parents d'une condition servile, domiciliés dans la seigneurie de La Pierre ou de La Perrière, mouvant en fief du comté de Nevers, à cause de Luzy. On raconte qu'un jour de dimanche, ayant, dans l'église de Cluny, présenté l'eau bénite à Marguerite de Nevers, duchesse de Bourgogne, cette princesse fut si frappée de sa grâce et de sa gentillesse, qu'elle le prit sous sa protection et l'envoya à ses frais faire ses études à Paris.

Ayant pris ses grades dans l'Université avec le plus grand succès, Jean revint dans son pays natal, et fut présenté à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui, appréciant ses vertus et son rare mérite, se l'attacha d'abord comme conseiller, le fit

ensuite doyen de la Sainte-Chapelle de Dijon, le recommanda au Souverain-Pontife pour l'évêché de Nevers, et enfin le nomma chancelier de son ordre de la Toison d'Or qu'il venait de créer à Bruges, et à ce titre, il reçut, en janvier 1431, une somme de 150 francs pour ses appointements. Le sacre de Jean Germain n'eut lieu qu'à la fin de 1432, car on trouve que le duc lui fit compter le 31 décembre de cette année, une somme de 275 livres pour subvenir aux frais de cette cérémonie. Du reste, depuis le 1er février 1431 jusqu'au 2 octobre 1433, le prélat obtint trois fois un délai pour sa prestation de serment au roi.

En 1433, le duc Philippe le Bon le délégua pour parler en son nom au concile de Bâle. Jean Germain arriva dans cette ville le 16 mars 1434. Les princes et les électeurs de l'Empire, s'appuyant sur les dispositions de la Bulle d'or, prétendaient avoir le premier rang après les têtes couronnées. Jean Germain, au contraire, soutint que le duc de Bourgogne, six fois duc, quinze fois comte, doyen des pairs de France, seigneur souverain des pays de Bourgogne qui avaient eu autrefois le titre de royaume, devait siéger avant tous les autres princes. Il parla avec tant d'éloquence dans la session du 26 juin, qu'il gagna l'assemblée. Le concile décida que le duc de Bourgogne, comme premier prince chrétien, prendrait le premier rang après les rois et le rang immédiatement au-dessus des électeurs d'Allemagne, place qu'occupa l'évêque de Nevers comme représentant du duc. Jean Germain, en sa qualité de député du concile, souscrivit le 5 novembre 1435 au célèbre traité d'Arras qui réconciliait le roi Charles VII et le duc Philippe le Bon.

Par un bref daté de Bologne le 20 août 1436, le pape Eugène IV transféra Jean Germain à l'évêché de Châlon-sur-Saône. Ce prélat fit son entrée dans cette ville le 26 octobre suivant. Sur l'invitation du Souverain-Pontife qui lui adressa de Ferrare un bref daté du 18 février 1437, Jean Germain se rendit au concile général réuni en cette ville, et, à son retour, fit terminer les voûtes en pierre de la cathédrale de Saint-Vincent. Il dédia le dimanche 18 août 1448 l'église de Sainte-Madeleine, à Tournus, et la même année, celle de Sainte-Marie, au faubourg de Châlon.

Il fit décréter par le chapitre qu'une procession générale aurait lieu tous les ans le 12 août en mémoire de la réduction de la Normandie, et, par des lettres données à Maillezais le 31 août 1450, Charles VII confirma cette décision capitulaire. Le mardi 17 novembre suivant, Jean Germain signa l'acte de fondation de

Digitized by Google

la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié dans sa cathédrale, et le communiqua au chapitre en présence de Quentin Ménard, archevêque de Besançon, et de Guillaume Fillâtre, évêque de Verdun. Dans cet acte, Jean Germain affirme positivement qu'il est né à Cluny et prend les titres de maître-ès-arts, de professeur en théologie, d'évêque de Châlon par la grâce de Dieu et du Saint-Siége Apostolique, et de conseiller du duc de Bourgogne.

Jean Germain obtint le 17 février 1451 de Charles, comte de Nevers, une charte qui confirmait l'affranchissement prononcé autrefois en faveur de Jacques, son père. En 1452, il bénit la première pierre du magnifique couvent de Franciscains que le duc Philippe le Bon fit élever à Châlon, et où vint faire profession et mourir Jean de Portugal. Le mercredi 13 août 1460, il fit au château de Champforgueil son testament par lequel il légua à son Église deux cents francs pour la construction d'une bibliothèque où devaient être déposés ses ouvrages, et autant à l'église des Carmes de Dijon pour en achever le cloître. C'est dans ce couvent que son père, mort en 1424, avait été inhumé, et c'était à ses frais que la construction de la nef de cette église avait été faite, ainsi que celle de la bibliothèque et de la salle capitulaire.

Jean Germain mourut le lundi 2 février 1461 au château de la Salle, en son diocèse, et fut enterré dans sa cathédrale auprès de la porte du cloître, du côté de sa chapelle de Notre-Dame-de-Pitié.

Il a laissé plusieurs ouvrages manuscrits, savoir : 1° Deux livres sur la Conception immaculée de la Vierge Marie, dédiés au duc Philippe le Bon; — 2° Cinq livres contre les Mahométans et les infidèles, contre le Coran; — 3° Un livre contre l'hérésie d'Augustin de Rome; — 4° Des Commentaires sur les quatre livres des Sentences.

En 1562, les Huguenots brisèrent le tombeau de ce prélat, et sa statue qui le surmontait.

82. — JEAN VI VIVIEN (1436-1446).

Né à Auxerre, de Gaucher, conseiller du roi, qui reçut en janvier 1374 des lettres de noblesse, frère cadet de Jean, doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris, il fut en 1421 pourvu d'un canonicat dans l'église cathédrale d'Auxerre et devint aussi chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois et de Notre-Dame de Paris. Nommé cinq ans après, pour succéder à Pierre des Essarts sur le

Digitized by Google

siége épiscopal de la première de ces églises, il dut céder cette dignité à Jean de Corbie.

Il était archidiacre de Beaune dans l'église d'Autun, lorsque, par un bref du 30 août 1436, le pape Eugène IV lui donna l'évêché de Nevers. La prébende qu'il quittait dans la cathédrale de Paris fut aussitôt donnée à Guillaume Chartier qui devint, en 1447, évêque de ce diocèse. Les registres du Vatican le mentionnent encore comme évêque élu à la date du 2 octobre suivant. Il se trouva avec son prédécesseur Jean Germain, en 1438, au concile de Florence, et demeura dans cette ville jusqu'au lundi 6 juillet 1439. En 1444, Jean confirma la fondation du chapitre de Notre-Dame-de-Ternant, faite par Philippe de Ternant, chambellan du duc de Bourgogne.

Il mourut au mois de juin 1445, et on célébrait pour lui un anniversaire le 9 novembre, date de son sacre.

Jean Vivien portait pour armoiries : *d'azur, flanché d'argent, au sautoir engrêlé de gueules, accompagné en chef et en pointe de deux tours d'or, et en flanc de deux lions affrontés de sable.*

83. — JEAN VII D'ÉTAMPES (1445-1461).

Fils de Robert d'Étampes, conseiller de Jean, duc de Berri, et de Jacquette Roland, il eut pour frères Jean d'Étampes, évêque de Carcassonne, et Guillaume d'Étampes, évêque de Condom. Lorsque le chapitre assemblé, se conformant à la Pragmatique-Sanction établie par le concile de Bâle, l'élut au siége épiscopal de Nevers, Jean était trésorier de la cathédrale, grand-chantre de Bourges, chanoine de Chartres, conseiller du roi, du duc de Berri, et maître des requêtes. Son élection fut confirmée par Louis de Melun, archevêque de Sens; mais, par une bulle du 8 octobre 1445, le pape Eugène IV nomma de son côté, en vertu de réserves, Jean Tronçon, confesseur de Charles de Bourgogne, comte de Nevers, et archidiacre de Bruxelles dans l'Église de Cambrai. Ce conflit amena les plus graves désordres dans le diocèse. Jean Tronçon avait la protection du Souverain-Pontife, du comte de Nevers et du duc de Bourgogne. Jean d'Étampes, appuyé du roi Charles VII, se fit sacrer à Sens, le 20 novembre 1445, par Louis de Melun, son métropolitain, prêta serment au roi à Chinon le 12 décembre suivant, et fit son entrée solennelle à Nevers le 29 mai 1446.

Les deux prélats rivaux eurent mutuellement recours à l'ex-

Digitized by Google

communication, et il se forma dans Nevers et dans le diocèse deux partis qui en vinrent plus d'une fois à de sanglantes extrémités. Charles VII, regardant l'élection de Jean d'Étampes comme seule canonique, ordonna à la municipalité et au chapitre de publier en français la Pragmatique-Sanction, sans s'alarmer aucunement des censures pontificales; et, pour veiller à l'exécution de cette mesure, il envoya à Nevers Charles de Culant de Châteauneuf, son chambellan, capitaine de cent hommes d'armes : celui-ci emmena avec lui le maréchal de Jallognes, son frère, à qui s'étaient adjoints les baillis de Sens et de Bourges. Les principaux partisans de Jean Tronçon, bourgeois ou gentilshommes qui avaient dévasté plusieurs églises et incendié celles de Lurcy-le-Bourg et de Challement, furent cités devant le roi. Ils n'arrivèrent point toutefois jusqu'à lui, la plupart ayant été, chemin faisant, mis secrètement à mort, soit par la noyade, soit par la potence.

Resté seul maître du siége, Jean d'Étampes est mentionné pour la première fois dans les registres du Vatican à la date du 16 février 1448. Jean, son frère, évêque de Carcassonne, le nomma le 22 janvier 1455 l'un de ses exécuteurs testamentaires. Les deux autres étaient ses frères Guillaume, évêque de Condom, et Robert, chevalier. En cette qualité, il reçut de Charles VII, le 4 février 1457, une somme de 600 livres tournois pour la pension annuelle que ce monarque avait en 1451 accordée à l'évêque de Carcassonne, surintendant de ses finances.

Jean d'Étampes donna en 1458 à Robert, son frère, la baronnie de Druy, mouvant de son évêché, assista le mardi 3 mars 1460 au concile provincial de Sens, résigna en 1461 son siége à Pierre de Fontenay, son neveu, et mourut le vendredi 24 décembre 1461. Sa dépouille mortelle fut déposée auprès de celle de Jean, évêque de Carcassonne, mort à Nevers le 25 janvier 1455, et inhumé dans la chapelle de Sainte-Catherine que tous deux avaient fondée dans la cathédrale de Saint-Cyr.

Il avait pour armoiries : *d'azur, à deux girons d'or, au chef d'argent, chargé de trois couronnes ducales de gueules.*

84. — PIERRE VI DE FONTENAY (1461-1499).

Il était fils de Gui, baron de Fontenay, seigneur de La Tour-en-Woëvre, dans le pays Messin, et de Jeanne d'Étampes, sœur du précédent évêque de Nevers. Né en 1433, il devint successi-

Digitized by Google

vement prieur de Lurcy-le-Bourg, abbé de Bellevaux au diocèse de Nevers, chanoine et grand-chantre de Bourges, trésorier de l'Eglise de Nevers, et curé de la paroisse de Saint-Paul à Paris.

L'évêché de Nevers lui ayant été dévolu le 23 septembre 1461 par suite de la démission de son oncle, Pierre fit son entrée dans sa ville épiscopale le 4 avril 1462. En 1467, il assista avec le comte de Nevers aux États généraux du royaume tenus à Tours. C'est à lui que le roi Louis XI fit demander la soutane que portait, avant de mourir, le bienheureux Nicolas Appleine, mort en 1466 en odeur de sainteté, chanoine de la collégiale de Prémery. Pierre de Fontenay la lui adressa par la sœur même du défunt, au château de Plessis-les-Tours, mais les habitants de Prémery ayant osé faire demander au roi par cette femme une exemption de tailles pendant douze années pour l'abandon de cette précieuse relique, Louis XI, désenchanté, leur renvoya sur-le-champ *la robe du bon saint homme Nicolas*, avec une lettre datée du 17 mars 1482, adressée à cet égard à Pierre de Fontenay, et que l'on a conservée jusqu'en 1789 dans le trésor de la collégiale de Prémery. Pierre érigea une confrérie en l'honneur du bienheureux Nicolas.

Il avait assisté le 18 juin 1478, à Paris, à une procession de la châsse de sainte Geneviève, et tenu la place de Jean Bouvier, abbé de ce monastère, alors malade. Il se trouva également, en août 1485, au concile provincial de Sens, et fit en 1490 élever, dans sa cathédrale, le portail de Loire, précédé d'un narthex ouvert, et une chapelle qui a conservé son nom et dans laquelle il fonda plusieurs messes.

Cette même année, il fit imprimer à Paris un *Missel* à l'usage du diocèse de Nevers, et en 1499 un *Bréviaire nivernais*, le premier qui ait été rédigé par les évêques de ce diocèse. Pierre de Fontenay fit un testament qui constituait pour son héritier Guillaume de Fontenay, seigneur de La Tour, son frère. Il légua aux évêques ses successeurs une maison qu'il possédait à Paris, rue des Amandiers, dans l'ancien cloître de Sainte-Geneviève, et mourut le lundi 3 juin 1499. On l'inhuma dans la chapelle qu'il avait fait construire en sa cathédrale, et on l'y voit encore représenté à genoux en habits pontificaux. Sa statue est malheureusement mutilée.

Pierre de Fontenay portait pour armoiries : *palé argent et azur de six pièces, au chevron de gueules, brochant sur le tout*. Nous ferons remarquer que les armes des seigneurs de La

Digitized by Google

Tour-en-Woëvre, sont : *de gueules à cinq léopards, allants et rencontrants d'or.*

Fernand ou plutôt Ferdinand d'Almeida. Deuxième fils de Loup d'Almeida, premier comte d'Abrantès, chef du conseil des finances du roi de Portugal, Alfonse V, et de Béatrix da Silva, première dame d'atours de la reine Jeanne de Castille, il était évêque de Ceuta en Afrique, lorsque, sur la recommandation de Louis XII, roi de France, le pape Alexandre VI le pourvut de l'évêché de Nevers. Ce prince voulait ainsi récompenser le service que Fernand lui avait rendu auprès du Souverain-Pontife dans la négociation de la nullité de son mariage avec Jeanne de Valois, fille de Louis XI. Fernand mourut au mois de janvier 1500, sans avoir été confirmé dans cette nomination.

Il avait pour armoiries : *Ecartelé, au 1er et au 4e d'or, à six billettes percées de gueules, 2, 2 et 2, au 2e et au 3e d'argent, au sautoir de gueules, chargé de cinq petits écussons d'or.*

85. — PHILIPPE II DE CLÈVES (1500-1503).

Fils de Jean, duc de Clèves, mort le 5 septembre 1481, et d'Élisabeth de Bourgogne, frère d'Engelbert, comte de Nevers et cousin-germain du roi Louis XII dont sa mère était la tante, Philippe n'eut pas de peine à obtenir de bonne heure d'importants bénéfices ecclésiastiques.

Pourvu de l'abbaye de Saint-Martin de Nevers, et de celle de Saint-Wandrille au diocèse de Rouen, Philippe fut nommé le 24 janvier 1500 à l'évêché de Nevers pour lequel il prêta serment au roi à Lyon le 12 août de la même année.

Pierre Versé, évêque d'Amiens, étant mort, le chapitre de cette Église demanda pour prélat, le 2 avril 1501, Philippe de Clèves, et suivant le registre des délibérations capitulaires, Louis XII avait envoyé à Amiens, pour faire appuyer cette demande, Robert Thiboust et Guillaume l'Arbalète, présidents au parlement de Paris. Alexandre VI accorda au chapitre la translation de Philippe de Clèves le 14 juin 1501, et ce prélat prit possession de son nouveau siége par procureur le 19 octobre suivant. Il ne vint jamais à Amiens; mais fit son entrée solennelle à Nevers le 20 novembre 1502.

Le 9 août 1503, après la démission de Louis d'Amboise, Philippe fut appelé au siége d'Autun; mais il ne jouit pas longtemps

Digitized by Google

de sa nouvelle Église, car il mourut le 5 mars 1505, à l'âge de 36 ans. On trouve dans les registres de la Chambre des Comptes de Dijon la note suivante écrite en français à la date du 4 avril 1505 : « La Chambre ayant eu avis du deces de messire *Othes de Clèves*, évesque d'Autun. » Philippe mourut le 5 mars, mais il est probable que les magistrats de la Chambre des Comptes n'apprirent sa mort qu'un mois après. Nous ignorons aussi pourquoi Philippe est mentionné ici sous le nom d'*Othon*.

Philippe de Clèves avait pour armoiries : *de gueules, au rais d'escarboucle, pommetté et fleurdelisé d'or, de huit pièces, enté en cœur d'argent, à l'escarboucle de sinople.*

86. — ANTOINE DE FEURS (1505-1507).

Issu d'une ancienne famille qui, dès 1185, possédait la terre de Panissières, près de Tarare, et dont plusieurs membres paraissent parmi les premiers conseillers de la commune de Lyon, Antoine était le troisième fils de Jean de Feurs, seigneur d'Estours en Mâconnais, et d'Antoinette de Sachins, qu'il avait épousée le 19 juillet 1466. Son mérite dut être fort grand, si l'on en juge par les diverses charges dont il fut successivement pourvu. Antoine fut en effet protonotaire apostolique, prieur d'Irigny, abbé de Saint-Léonard de Ferrières, conseiller au parlement de Paris le 8 janvier 1494, président de la Chambre des enquêtes au même parlement le 4 septembre 1503, grand-archidiacre de Nantes et doyen des chanoines-comtes de Lyon en 1499.

Il fut enfin élu évêque de Nevers le 31 mai 1505, prêta serment au roi à Blois, le 8 février 1506, et mourut le dimanche 12 septembre 1507.

Certains historiens prétendent qu'il ne fut jamais sacré et l'éliminent en conséquence du catalogue des évêques de Nevers. En le comptant, nous avons suivi l'opinion des Bénédictins, auteurs de la *Gallia christiana nova*.

Antoine de Feurs portait pour armoiries : *losangé d'or et de sable.*

87. — JEAN VIII BOHIER (1507-1512).

Il naquit à Issoire d'Austremoine Bohier, seigneur de Saint-Cyr, et de Béraulde ou Anne Du Prat, tante du cardinal de ce nom, chancelier de France. Son frère Antoine, fut archevêque de

Digitized by Google

Bourges en 1515, cardinal-prêtre du titre de Saint-Anastase en 1517 et mourut à Blois le 27 novembre 1519.

Lorsqu'il fut élu en 1507 à l'évêché de Nevers, Jean était chanoine de Clermont, et possédait un canonicat et la grande chantrerie dans l'Église de Paris. Il était en outre président de la Chambre des enquêtes au parlement de Paris. Il prêta serment entre les mains du roi le 24 avril 1508 et la prébende dont il était titulaire à Notre-Dame de Paris fut donnée le 31 juillet suivant à Imbert de La Platière, doyen de Nevers.

Après avoir pris possession du siége le 29 octobre de cette an née, Jean fit aussitôt continuer la tour de la cathédrale qui, avant lui, atteignait à peine l'entablement de l'église. Il assista au concile ouvert à Tours par ordre du roi le lundi 16 septembre 1510, s'occupa à son retour de la restauration du château de Prémery, et mourut le vendredi 30 juillet 1512.

Jean Bohier portait pour armoiries : *d'or, au lion armé et lampassé d'azur, au chef de gueules.*

88. — IMBERT DE LA PLATIÈRE (1512-1519).

Il était fils de Philibert de La Platière, seigneur de Frasnay-les-Chanoines, troisième baronnie du duché de Nevers, et de Marie de Fontenay, sœur de l'évêque Pierre de Fontenay. Sa famille a fourni un maréchal de France, Imbert de La Platière, seigneur de Bourdillon, mort le 4 avril 1567. Prieur de Saint-Eloi de Paris, conseiller au parlement de cette ville, chanoine de Notre-Dame le 31 juillet 1508 comme successeur de Jean Bohier, Imbert joignait à toutes ces dignités celle de doyen de la cathédrale de Nevers qu'il possédait depuis 1488.

Sacré le 9 janvier 1518 par Tristan de Salazar, archevêque de Sens, il prêta serment à Blois entre les mains du roi le 2 février suivant, et fit son entrée solennelle à Nevers le samedi 12 novembre de la même année.

Ce prélat, qui fut le dernier des évêques de Nevers élu par le chapitre en vertu de la Pragmatique-Sanction, dédia le 16 juillet 1514, sous l'invocation de saint Martin, l'église collégiale de Frasnay-les-Chanoines, fit imprimer en 1515, à Paris, un nouveau Missel de Nevers, et mourut à Paris le 11 février 1519. Son corps fut rapporté à Nevers et déposé à la cathédrale dans la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce où il avait fondé plusieurs messes. Son anniversaire devait se faire au chœur.

Digitized by Google

Il portait pour armoiries : *d'argent, au chevron de gueules accompagné de trois* I *gothiques de sable, deux en chef et un en pointe.*

89. — JACQUES Ier D'ALBRET-ORVAL (1515-1540).

Fils naturel de Jean d'Albret, sire d'Orval, comte de Dreux et de Réthel, gouverneur de Champagne, et par conséquent frère de Marie d'Albret, duchesse de Nevers, Jacques possédait en commende les abbayes de Noirlac au diocèse de Bourges, et de Saint-Bâle au diocèse de Reims, et, par bulles données à Rome le 28 février 1504, avait été institué doyen de Châlons-sur-Marne.

Après lui avoir donné des lettres de légitimation, le roi François Ier, en vertu du concordat du 19 décembre 1515, le nomma à l'évêché de Nevers le 13 mars 1519. Jacques prêta serment de fidélité le 29 avril suivant, mais il ne fit son entrée à Nevers que l'année suivante.

Il assista au concile provincial de Sens tenu à Paris du 3 février au 9 octobre 1528, et fit achever cette même année la tour de la cathédrale commencée sous l'épiscopat de Jean Bohier. En 1531, il appela à Nevers les religieux de Saint-Victor pour introduire la réforme dans l'abbaye de Saint-Martin, et fit, en 1534, imprimer un *Missel,* un *Bréviaire* et un *Processionnal* à l'usage du diocèse. Jacques d'Albret mourut à Saint-Amand en Berri le mardi 22 avril 1539, ou selon Moreri, le dimanche 22 février 1540, date qui nous semble préférable, puisqu'il fut inhumé dans le chœur de sa cathédrale, à droite du lutrin, le dimanche 7 mars. Sa sœur, Marie d'Albret, duchesse de Nevers, prit soin de la translation de son corps à Nevers et de ses funérailles.

Il portait pour armoiries avant sa légitimation : *de gueules, à la bordure grêlée d'argent, au bâton de sable péri en barre* comme brisure ; mais depuis et pendant son épiscopat, il eut pour armes : *écartelé, au* 1er *et au* 4e *d'azur, à trois fleurs de lis d'or,* qui est de France, *et au* 2e *et au* 3e, *de gueules, à la bordure engrêlée d'argent*, qui est d'Albret.

90. — CHARLES II, CARDINAL DE BOURBON (1540-1546).

Il naquit le 22 décembre 1523, au château de La Ferté-sous-Jouarre, du mariage de Charles de Bourbon, duc de Vendôme,

Digitized by Google

avec Françoise d'Alençon, fille de René, duc d'Alençon, et de Marguerite de Lorraine. Baptisé le jour même de sa naissance, Charles eut pour parrain son frère aîné, Antoine de Bourbon, qui devint père de Henri IV. Destiné par sa famille à l'Église, il reçut au château de La Fère, en Picardie, les premiers éléments des lettres, vint ensuite à Paris continuer ses études au collége de Navarre avec son cousin Charles de Lorraine, depuis archevêque de Reims et cardinal, et ne tarda point à être pourvu de nombreux bénéfices ecclésiastiques.

Dès 1540, Charles de Bourbon, administrateur du diocèse de Nevers, fut nommé le 5 juillet de cette même année, évêque de cette Église, et comme il n'avait que seize ans environ, il eut besoin d'une dispense que l'illustration de sa naissance lui fit facilement accorder. L'évêché de Saintes lui fut donné en 1544, et, le 27 juillet 1547, le pape Paul III le créa cardinal en lui assignant pour titre celui de Saint-Sixte. Le nouveau prince de l'Église reçut la barrette des mains de Henri II, au château de Compiègne. Son oncle, le cardinal de Bourbon vivant encore, Charles se fit appeler le cardinal de Vendôme.

Après la mort du cardinal Georges d'Amboise, arrivée le 26 août 1550, le roi Henri II le nomma à l'archevêché de Rouen dont le pape Jules III lui fit expédier les bulles dans le consistoire du 20 septembre de cette année. Le cardinal de Vendôme, prit deux fois par procureur possession de cette Église, la première, le 3 octobre 1550, représenté par René Desbuas, chanoine de la cathédrale, conseiller-clerc au parlement de Normandie, et la seconde, le 18 novembre suivant, par Michel le Bret, chanoine et trésorier de l'église métropolitaine. Il fit en personne son entrée solennelle à Rouen le 11 avril 1551, accompagné de Charles d'Humières, évêque de Bayeux, dont il reçut ce jour là le serment d'obédience; de Gabriel le Veneur de Tillières, évêque d'Evreux; de Pierre Duval, évêque de Séez, tous, ses suffragants, et d'un grand nombre de personnes de distinction. L'on rapporte qu'à l'aspect des dorures et des embellissements extérieurs de la cathédrale, il dit alors que si son prédécesseur, le cardinal d'Amboise en avait orné le dehors, il mettrait tous ses soins à en dorer l'intérieur. Mais les malheurs de cette époque l'empêchèrent de réaliser ses désirs

Le cardinal de Vendôme assista en mai 1555 au conclave qui plaça Paul IV sur la chaire de saint Pierre, et son oncle archevêque de Sens étant mort le 17 mars de l'année suivante, il ne

Digitized by Google

se fit plus désormais appeler que le cardinal de Bourbon. Le 24 avril 1558, il célébra dans l'église de Notre-Dame de Paris le mariage du dauphin François avec Marie Stuart, reine d'Ecosse. L'année suivante, il échangea son titre cardinalice de Saint-Sixte, contre celui de Saint-Chrysogone que laissait vaçant la mort du cardinal de Meudon, archevêque de Toulouse, arrivée le 29 septembre 1559.

Nommé gouverneur de Paris le 22 avril de cette même année, il y célébra le 27 juin le mariage d'Isabelle, fille aînée du roi Henri II, avec Philippe II, roi d'Espagne, représenté par Fernando Alvarez de Toledo, duc d'Albe. Peu après il fut chargé d'accompagner cette princesse jusqu'à la frontière, et de Paris à Roncevaux les aumônes considérables qu'il répandit firent bénir son nom par le peuple. A son retour, il assista aux États généraux tenus à Orléans en décembre 1560 par le roi Charles IX, et l'année suivante au fameux colloque de Poissy.

Nous ne raconterons point ici les désastres que Rouen et la plupart des villes de France eurent à subir à cette époque de la part des Calvinistes. Il nous suffira de dire que ces hérétiques profanèrent toutes les églises du diocèse, les dépouillèrent de leurs richesses, violèrent les tombeaux qu'elles renfermaient, brûlèrent les châsses des saints, les livres, les ornements sacrés et commirent enfin des excès que la plume n'ose pas retracer. L'ordre ne fut rétabli qu'après la prise de Rouen par l'armée royale le 26 octobre 1562. L'office divin fut célébré de nouveau dans le diocèse.

Ce fut dans cet intervalle que Charles de Bourbon fut nommé par Pie IV légat de Viterbe et du patrimoine de Saint-Pierre. En 1566, il se trouva à l'assemblée de Moulins. Sur la présentation de Charles IX, Pie V le nomma évêque de Beauvais par bulles datées du 24 août 1569 : en lui envoyant ses provisions, le Souverain-Pontife déclarait qu'il l'avait nommé comme un sujet digne d'être substitué à Odet de Coligny, autrefois cardinal de Châtillon, privé de l'évêché pour ses démérites, et que par une faveur spéciale, il lui permettait de conserver avec son évêché, non-seulement l'archevêché de Rouen, mais encore tous les bénéfices qu'il avait en commende, et la liste en était longue.

Nous citerons, entre autres, les abbayes de Jumièges, Saint-Wandrille, Saint-Germain-des-Prés, Corbie, Vendôme, Saint-Lucien de Beauvais, Saint-Michel-en-l'Erm, Saint-Germer, les Châtelliers, Froidmont, Saint-Étienne de Dijon, Montebourg,

Digitized by Google

Valmont, Signy, Ourscamp, Perseigne, etc. Il est à regretter que les rois de cette époque n'aient pas mieux compris que le meilleur moyen d'imposer silence aux prédicants de la réforme, était de proscrire cette scandaleuse multiplicité de bénéfices, conformément à la volonté expresse de l'Église qui avait aussi ses lois contre le cumul; mais, loin d'appuyer de leur autorité ces lois conservatrices, ils mettaient le législateur lui-même dans la nécessité d'en dispenser en maintes circonstances. Comme si le cardinal de Bourbon n'eut point été assez largement pourvu, il fallut encore que le Souverain-Pontife lui accordât la légation d'Avignon. Louis de Mainteterne, abbé de Notre-Dame de Chatrices, au diocèse de Châlons, prit en son nom possession du siége de Beauvais le 30 octobre 1569. Les catholiques avaient encore les armes à la main pour se défendre contre les huguenots qui leur faisaient une guerre opiniâtre, et le cardinal de Bourbon ne voulait point paraître en son diocèse avant la fin de la lutte. D'ailleurs, les besoins de l'État le retenaient à Paris ou du moins auprès du roi. Le 26 novembre 1570, il célébra à Mézières le mariage de Charles IX et d'Elisabeth d'Autriche, qu'il couronna solennellement reine de France à Saint-Denys le 25 mars 1571.

Le cardinal de Bourbon fit son entrée à Beauvais le 24 mai 1572, veille de la Pentecôte, et son arrivée répandit un tel découragement parmi les calvinistes qu'ils se hâtèrent de déserter la ville. Du reste, le diocèse de Beauvais resta pur des massacres qui, trois mois après, vinrent plonger la France dans le deuil. Ce fut sous son épiscopat et le 30 avril 1573 qu'eut lieu avec un fracas épouvantable la chute du clocher dont la cathédrale de Beauvais s'enorgueillissait à juste titre; le cardinal de Bourbon contribua largement à réparer ce désastre. Deux ans après, comme la résidence en ce diocèse était pour lui aussi difficile que dangereuse, il prit le parti de déposer un fardeau qu'il ne pouvait plus porter et permuta avec Nicolas Fumée son évêché de Beauvais pour l'abbaye de La Couture, au diocèse du Mans, dont celui-ci était titulaire.

Dès les commencements de son pontificat à Rouen, Charles de Bourbon avait pris toutes les mesures nécessaires pour préserver son diocèse du poison de l'hérésie. Pasteur vigilant, il mit son troupeau à l'abri des erreurs en redoublant de zèle pour combattre les prédicants. C'est dans l'intention d'arrêter leurs progrès qu'il introduisit à Rouen les Pères de la Compagnie de Jésus

Digitized by Google

qui y établirent un collége bientôt fréquenté par les enfants de la noblesse et de la bourgeoisie. Un dimanche, c'était le 17 juillet 1576, suivant de Thou, il apprit que nonobstant sa vigilance, les hérétiques tenaient près des Célestins un prêche auquel s'étaient rendus aussi quelques catholiques séduits par l'esprit de nouveauté. Le cardinal quitte, à sept heures du matin, l'hôtel abbatial de Saint-Ouen où il demeurait alors, et accompagné de Claude de Sainctes, évêque d'Evreux, et de quatre chanoines, il se rend droit au prêche où il entre précédé de la croix archiépiscopale. Le ministre calviniste était en chaire, mais à l'aspect du cardinal et de sa suite, il s'empresse de s'enfuir, et engage ses coreligionnaires à suivre son exemple. D'un geste, le prélat rassure tout le monde, et sans perdre de temps, prend dans la chaire la place du ministre prédicant et démontre jusqu'à l'évidence à l'auditoire combien c'était une grande imprudence et un déplorable aveuglement de prêter l'oreille aux discours d'un prédicateur sans mission, sans autorité; qu'il ne pouvait y avoir dans le diocèse de Rouen qu'un pasteur et qu'une chaire légitime, que ce titre et cette chaire lui appartenaient à l'exclusion de tout autre, puisqu'il était le véritable successeur de saint Nicaise et de saint Mellon, envoyés par les successeurs de saint Pierre pour fonder l'Eglise de Rouen, et qu'enfin l'Eglise catholique, dont leurs pères reconnaissaient depuis quinze siècles l'autorité, était l'unique arche où ils pouvaient trouver le salut éternel.

Cette exhortation toucha les assistants qui, abandonnant le prêche, retournèrent paisiblement chez eux, et quelques-uns même abjurèrent l'hérésie entre les mains du cardinal-archevêque.

Charles de Bourbon fut le premier prélat, nommé le 31 décembre 1579 commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, que venait de créer Henri III. Cette année, et la suivante, il présida à Melun les assemblées du clergé de France. Le 15 avril 1581, le pape Grégoire XIII lui adressa un bref apostolique pour l'exhorter à convoquer au plus tôt un concile provincial où seraient adoptés les canons du saint concile général de Trente. En exécution de ce bref, le cardinal-archevêque, par ses lettres de Fontainebleau du 17 septembre suivant, ordonna qu'un concile provincial serait tenu en l'église métropolitaine de Rouen le premier dimanche de l'Avent 3 décembre. Sur ces entrefaites, il vint à tomber malade, et jugeant que sa présence était néces-

Digitized by Google

saire à cette assemblée, il adressa à ses suffragants, aux abbés de la province et à son clergé, des lettres datées de Gaillon le 28 octobre, lesquelles fixaient au dimanche de l'octave de Pâques, 23 avril 1581, la tenue définitive de cette assemblée. Ce jour-là donc s'ouvrit sous sa présidence le concile provincial où l'on dressa douze décrets qui sont un abrégé de tout ce qui regarde le dogme et la discipline. On commença par une profession de foi, sur les articles du Symbole, l'authenticité de l'Ecriture sainte, les sept sacrements, le culte des saints, les indulgences, etc. On y traita ensuite du service divin, des devoirs des évêques et des chanoines, de la visite des églises, des saints ordres, des provisions des bénéfices, des devoirs des curés, des ordres religieux, de la juridiction ecclésiastique. On renouvela enfin les statuts relatifs à l'administration des séminaires et des écoles. Ces douze décrets, imprimés en latin et en français, furent approuvés le 19 mars 1582, par Grégoire XIII.

Peu de temps avant la tenue de ce concile, Charles de Bourbon avait fait réimprimer le nouveau Bréviaire de l'Eglise et du diocèse de Rouen. Après un mûr examen, et avis de son chapitre, il y fit quelques changements qui le rendirent plus conforme au décret du concile de Trente. Et pour exciter ses chanoines à célébrer avec plus de zèle et de solennité le service divin, il leur donna les dîmes de toutes les terres défrichées ou à défricher dans la forêt de Lyons, lesquelles lui appartenaient à quelque titre que ce fût. Cette donation était faite tant pour l'augmentation des revenus de la mense capitulaire que pour la nourriture, l'entretien, l'instruction et l'éducation de quatre enfants de chœur, outre ceux qui existaient déjà.

Presque à cette même époque, le cardinal qui avait en 1580 fondé à Dieppe un couvent de Minimes, fit construire près de Gaillon, sous le titre de Notre-Dame de Bonne-Espérance, un monastère de l'Ordre des Chartreux, et approuva la fondation que Henri de Guise avait faite à Eu, d'un collége, dont la direction fut confiée aux Pères de la Compagnie de Jésus.

Lorsqu'en 1589, l'assassinat de Henri III eut fait disparaître avec le dernier des Valois, le dernier rejeton mâle de Philippe III, la couronne revenait de droit aux Bourbons. Mais aux yeux de la Ligue, l'orthodoxie était une condition rigoureusement nécessaire pour régner, et en conséquence, Mayenne, excluant Henri IV comme indigne, fit proclamer roi le cardinal de Bourbon sous le nom de Charles X par arrêt du parlement.

Digitized by Google

Dévoué aux prétentions de la maison de Lorraine, en croyant servir la cause de la foi catholique, trahissant ses propres intérêts et ceux du roi de Navarre son neveu, le vieux cardinal ceignit alors l'épée et la cuirasse; mais bientôt arrêté à Blois, il fut enfermé au château de Fontenay-le-Comte. C'est de là que ce roi des ligueurs écrivit deux mois avant sa mort à son neveu Henri IV une lettre dans laquelle il le reconnaissait comme son légitime souverain. Cette lettre n'ouvrit pas cependant les portes de sa prison, où tourmenté des douleurs de la pierre et d'une rétention d'urine, il mourut le 9 mai 1590 à l'âge de 67 ans.

Par un édit du 15 décembre 1589, le cardinal de Bourbon avait décidé que l'on cesserait, à partir du 1er janvier suivant, de frapper des *francs* et des *demi-francs* au nom de Henri III, et que l'on commencerait à fabriquer de la monnaie à son nom. Ces monnaies sont aujourd'hui fort recherchées des amateurs. Il existe plusieurs ouvrages consacrés à la défense des droits qu'il s'était arrogés. Le parlement de Paris qui, le 3 mai 1590, avait rendu un arrêt déclarant le cardinal de Bourbon *vrai et légitime roy de France,* ordonna le 3 septembre 1594, *que le nom d'un roy qu'ils appelèrent Charles X*, *supposé par la malice du temps au préjudice de la loi salique fondamentale du royaume,* fût effacé de tous les actes publics.

Le corps du cardinal de Bourbon fut transporté dans la Chartreuse de Gaillon, mais ses entrailles et son cœur furent inhumés dans l'église de Saint-Nicolas, au faubourg de Fontenay-le-Comte.

Il portait pour armoiries : *d'azur, à trois fleurs de lis d'or*, qui est de France, *à la bande de gueules.*

91. — JACQUES II PAUL SPIFAME (1548-1558).

Il naquit à Paris d'une famille originaire de Lucques en Italie, et était le cinquième fils de Jean, seigneur de Passy et de Bisseaux, secrétaire du roi, trésorier de l'extraordinaire des guerres, et de Jacquette Ruzé, sa femme, morte à Paris le 10 juillet 1525. C'était un homme de grand savoir, d'un esprit rare, mais inquiet, versatile, et enclin à l'intrigue. Avant d'embrasser l'état ecclésiastique, Jacques-Paul Spifame fut d'abord régent au collége du cardinal Le Moine, et l'on trouve des vers de sa composition à la tête d'un livre publié par Gérard Roussel, depuis évêque d'Oloron, sous le titre de : *Divi Severini Boetii*

Digitized by Google

Arithmetica, adjuncto commentario, Paris, 1521, in-fol. Il était procureur de la nation de France, et fut successivement recteur de l'Université de Paris le 10 octobre 1522, chancelier en 1533, conseiller au parlement dès 1522, président de la chambre des enquêtes en 1543, chanoine de Notre-Dame de Paris, doyen de Saint-Marcel (1541) et de Gassicourt; en 1531 premier abbé commendataire de Saint-Paul-sur-Vanne au diocèse de Sens, et enfin, en 1544, vicaire général de Charles, cardinal de Lorraine, archevêque de Reims.

Nommé par François Ier à l'évêché de Nevers, Jacques fut préconisé à Rome pour ce siége le 5 mai 1546; mais ne fit son entrée solennelle dans le diocèse que le 15 octobre 1548. Voyant qu'un grand nombre de fidèles se rendaient dans le diocèse d'Auxerre pour faire gras les samedis entre Noël et la Purification, il pensa qu'il serait sage, pour éviter cet abus, d'accorder au diocèse de Nevers une permission semblable, et c'est ce qu'il fit le 26 décembre 1551.

Jacques fut créé conseiller d'Etat le 14 octobre 1556 et assista aux Etats généraux tenus à Paris le 5 janvier 1557. Dès cette époque, il favorisait la prédication des doctrines de Calvin. On le vit le jour de Pâques, 10 avril 1558, en donnant la communion aux fidèles dans la cathédrale, prononcer ces paroles : *Reçois la figure du corps de Jésus-Christ*, au lieu de la formule ordinaire prescrite par le Rituel. « *Tu mens effrontément*, » s'écria le doyen du chapitre, François Bourgoing, ne pouvant contenir son indignation en entendant ce blasphème. Emporté par la colère, il appliqua ensuite un vigoureux soufflet sur les joues du prélat, et lui arrachant des mains le ciboire, continua à donner la communion en disant : *Reçois non la figure, mais le corps de Notre Seigneur Jésus-Christ*. Le scandale fut grand parmi les fidèles. A la faveur du tumulte provoqué par cette scène, Jacques sortit de l'église et peu de jours après, résigna son évêché à Gilles Spifame, son neveu, prêtre d'un esprit moins brillant, mais plus solide.

Jacques Spifame vivait depuis longtemps dans la plus grande intimité avec Catherine de Gasperne, veuve d'Etienne le Grêle, procureur au Châtelet, mort en 1539. Plus subjugué par sa passion que convaincu de la sagesse de la réforme, il alla, à sa persuasion, joindre Calvin à Genève en 1559 et prit alors le nom de *Passy*, terre dont son père était seigneur. Spifame, contre qui le parlement de Paris avait, le 16 juin 1559, décrété de prise

Digitized by Google

de corps, se fit considérer dans Genève par ses manières, par son esprit et par son savoir. Il avait apporté des biens considérables dont il faisait un bon usage tant en donnant aux pauvres qu'en vivant en grand seigneur. Il reçut des lettres de bourgeoisie, et fut introduit dans les deux conseils qui administraient la ville, où on prenait volontiers son avis sur les matières d'état de quelque importance. Revêtu du caractère de ministre par Calvin lui-même, il fut nommé, en 1551, pasteur de l'église protestante d'Issoudun, mais nous ne pensons pas qu'il soit venu jamais en cette ville remplir ses fonctions. Le patriarche des réformés l'envoya à Orléans auprès du prince de Condé en qualité de ministre. Ce prince le députa à la diète de Francfort en novembre 1562, pour justifier les protestants qui avaient pris les armes, et s'étaient révoltés contre l'autorité royale, après avoir rejeté celle de l'Église. Pendant son séjour en Allemagne, Spifame fit voir à l'empereur Ferdinand quatre lettres de la reine-mère, Catherine de Médicis, afin de prouver que le prince de Condé n'avait entrepris la guerre que par ses ordres, pour défendre la cause du royaume et des protestants contre les violateurs des édits du roi : il demanda même et obtint qu'on insérât la copie de ces lettres dans les registres du conseil aulique, afin de constater cette vérité à la postérité la plus reculée. Il harangua avec force à la diète l'empereur Ferdinand, Maximilien, roi de Bohême, et tous les princes de l'Empire. Ses discours tendirent tous trois à les prier de prendre la défense d'un roi mineur, d'aider de leurs puissants secours le prince de Condé qui ne combattait que pour les intérêts du monarque, de rappeler les reîtres et les lansquenets et de mettre au ban de l'Empire le comte de Rockendolf et autres chefs qui les commandaient au service du roi de France. Ses harangues eurent un plein succès.

De retour à Genève, et ennuyé peut-être de sa vie privée, il aspira à rentrer en France et à y obtenir de la cour quelque emploi distingué. Ses vues se portèrent sur l'évêché de Toul en Lorraine, qu'il désirait, dit-il, posséder *pour le faire changer de religion*, mais l'amiral de Châtillon à qui il en écrivit en janvier 1566, et tout le parti protestant, traitèrent ce projet de chimère, et soupçonnèrent que Spifame préméditait quelque autre dessein.

Depuis les premiers temps de son arrivée à Genève, il s'était marié avec sa maîtresse dont il avait eu un garçon appelé André

Digitized by Google

et une fille nommée Anne; mais un de ses neveux ayant contesté devant le parlement de Paris, la légitimité de la naissance de ces enfants, Jacques fit un faux acte de mariage, daté d'une époque de beaucoup antérieure, pour leur donner gain de cause. Sur ces entrefaites, Claude Servin, contrôleur dans la maison de la reine de Navarre, vint l'accuser de certaines malversations et en attendant, obtint d'être emprisonné avec lui le 11 mars 1566. Théodore de Bèze prit alors occasion de manifester le caractère et la conduite de Spifame, qui fut traduit à la barre du conseil de Genève, comme accusé d'avoir fabriqué un faux acte de mariage, muni de sceaux falsifiés, pour frustrer son neveu de son héritage en faveur de ses enfants adultérins. Le malheureux avoua le fait, et déclara aussi avoir fait un autre faux acte qu'il avait produit au consistoire de Genève. Ces faux actes furent, du reste, découverts dans ses papiers. Dès lors, on résolut de le punir d'un châtiment exemplaire : écartant le crime vrai ou supposé dont il était accusé, on le condamna à mort pour adultère; il eut en effet la tête tranchée le lundi 25 mars 1566. Jacques Spifame, selon un écrivain protestant, témoigna un grand repentir de ses fautes, et du haut de l'échafaud, adressa au peuple une touchante remontrance. Ne pourrait-on pas croire que ce repentir fut principalement d'avoir abandonné avec tant de scandale la religion catholique?

La harangue que Spifame adressa à l'Empereur se trouve au tome II des *Mémoires* de Castelnau, sous le nom de seigneur de Passy. On a de lui dans le 3e tome des *Mémoires* du prince de Condé une lettre qu'il publia en 1565, sous le titre de *Lettre adressée de Rome à la Reine,* et où, pour mieux se déguiser, il prend le nom de *Marco Bruccio,* et enfin un *Discours* sur le congé obtenu par le cardinal de Lorraine de faire porter armes défensives à ses gens, Paris, 1565, in-4°.

Il portait pour armoiries : *de gueules, à l'aigle d'argent.*

92. — GILLES IV SPIFAME (1559-1578).

Fils de Gaillard Spifame, trésorier général de France, et d'Anne de Marle, morte à Paris à l'âge de 28 ans, le 9 juin 1529, Gilles, avant sa promotion à l'épiscopat par suite de la résignation de Jacques, son oncle, était chanoine et official de Nevers avec le titre de vicaire général, doyen de Saint-Marcel de Paris,

Digitized by Google

prévôt de Chablis au diocèse de Langres, abbé de Saint-Paul-sur-Vanne, et doyen de Sens.

Préconisé à Rome le 27 janvier 1559, Gilles ne fit son entrée solennelle à Nevers que le 1er janvier 1561. Il est même présumable que Gilles s'était démis de l'évêché peu après sa confirmation par le Souverain-Pontife, puisque Charles Chantereau, religieux augustin fut préconisé pour le siége de Nevers dans le consistoire du 24 avril 1559, et qu'il avait écrit le 8 mars précédent à ce sujet à Marguerite de Bourbon, duchesse de Nevers. Quoi qu'il en soit, Gilles, loin de partager les erreurs de son oncle, mit tout en œuvre, pour arrêter, dès son arrivée, les progrès de l'hérésie dans son diocèse. Il ordonna même une procession générale et des prières pour demander à Dieu la grâce de préserver son troupeau des opinions nouvelles, et officia pontificalement à cette procession qui eut lieu le 10 mai 1561.

Après avoir assisté en 1563 aux dernières sessions du concile de Trente, ce prélat de retour à Nevers bénit le 18 novembre 1564 Françoise de Fontenay, abbesse de Notre-Dame, et fit brûler publiquement en 1566 trois tonnes remplies de livres suspects envoyés de Genève et que les protestants avaient furtivement introduits dans Nevers. En 1572, il permit aux Pères de la Compagnie de Jésus de s'établir dans sa ville épiscopale, et mourut à Paris le lundi 7 avril 1578. Son corps ramené à Nevers fut inhumé dans le chœur de sa cathédrale, à droite du grand autel, et son cœur déposé dans l'église des Grands-Augustins, à Paris.

Comme son oncle, Gilles Spifame portait pour armoiries : *de gueules, à l'aigle d'argent.*

93. — ARNAUD SORBIN DE SAINTE-FOI (1578-1606).

Né de parents pauvres, en 1532, à Montech, diocèse de Montauban, l'homme qui devait diriger la conscience des rois et influer si puissamment sur les événements de son temps, eut l'enfance la plus humble et les commencements les plus laborieux. Jaloux surtout d'apprendre à lire, l'enfant montrait aux âmes charitables un alphabet en les priant de l'initier à la connaissance des lettres. Il se rendait à pied dans la ville de Montauban pour y suivre les cours ouverts gratuitement à son activité intellectuelle.

Cet intrépide amour de la science, cette insatiable curiosité d'esprit que Sorbin partagea avec tous les grands penseurs du

Digitized by Google

XVI[e] siècle, conduisirent l'étudiant de Montech à venir compléter ses études à Toulouse, et le décidèrent à entrer dans les ordres où, de tout temps, les plébéiens ont trouvé une voie facile pour parvenir aux premières dignités de l'État et de l'Église. C'est dans cette ville qu'il reçut le bonnet de docteur en théologie. Le cardinal Antoine Sanguin de Meudon, archevêque de Toulouse, instruit de son mérite, lui donna en 1557 la cure de Sainte-Foi-Peyrolières dont Arnaud, par reconnaissance, conserva toute sa vie le nom. L'appelant ensuite auprès de sa personne, il lui ouvrit la route des honneurs. Le cardinal Louis d'Est, archevêque d'Auch, ayant ouï parler du mérite oratoire du jeune prêtre, l'appela dans son chapitre pour y tenir l'emploi de théologal. Il était à peine investi de cet office, que le cardinal d'Armagnac, monté en 1562 sur le siége de Toulouse, réclama Sorbin à titre de supérieur ordinaire et lui conféra dans le chapitre métropolitain de Saint-Etienne le même emploi de théologal.

Sorbin, connu déjà par son éloquence et par son zèle contre les Calvinistes, prêcha successivement dans les chaires de Toulouse, Narbonne, Lyon et Paris. En 1567, sa réputation comme sermonaire acquit un tel éclat, que la reine-mère, Catherine de Médicis, attira Sorbin à la cour et lui conféra le titre d'ecclésiaste ou prédicateur du roi. Dans ce même temps, Madeleine de Savoie le chargea de prononcer l'oraison funèbre du connétable de Montmorency, tué en novembre de cette année à la bataille de Saint-Denys.

C'est à partir de ce moment que Sorbin se révèle comme publiciste. Adversaire déclaré de la réforme, dévoué en outre à la politique de la cour, Sorbin ne laisse plus passer une année, sans manifester par un écrit son intervention active dans la mêlée religieuse et politique.

Dès 1568, le zélé polémiste publie un traité de théologie apologétique intitulé : *Trace du ministère visible de l'Eglise romaine*. Ce livre, qui débute par l'exposé historique du dogme et de la tradition catholiques, se termine par des attaques contre le calvinisme qui, au dire de l'auteur, résume toutes les erreurs professées par les hérésies antérieures. Conçu dans un ton agressif, il rend bien les procédés ordinaires de Sorbin qui dans ses sermons, comme dans ses écrits, demeure avant tout l'adversaire implacable des protestants.

L'histoire des Albigeois et gestes de noble Simon de Montfort, est le second ouvrage sorti de la plume de Sorbin. En traduisant

Digitized by Google

le récit du moine de Vaux-Sernay, le prédicateur du roi entendait moins propager la connaissance d'événements historiques que faire la guerre aux réformés. Sorbin saisit toujours les analogies qui existent entre l'hérésie albigeoise du XIIIe siècle et les opinions nouvelles du XVIe ; il signale au roi les moyens énergiques employés par Simon de Montfort pour réprimer le schisme et propose explicitement au duc d'Anjou, dans sa préface, de marcher sur les traces du pieux héros de la croisade albigeoise.

Notre impartialité nous impose le triste devoir de reconnaître que Sorbin fut un des instigateurs de la sanglante nuit de la Saint-Barthélemy. Les *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX*, le témoignage de de Thou, les affirmations de deux historiens modernes, MM. Michelet et H. Martin, sembleraient-ils insuffisants pour justifier cette grave imputation, que Sorbin lui-même viendrait la rendre évidente par l'apologie explicite qu'il a faite du massacre en 1574.

Cette apologie est renfermée dans un pamphlet intitulé : *Le vray Resveille-matin des Calvinistes et Publicains françois,* publié en réponse au *Resveille-matin des François et de leurs voisins*, attribué à Théodore de Bèze.

Sorbin glorifie le crime du 24 août, d'abord par deux hymnes en l'honneur de la Saint-Barthélemy, placés parmi les pièces liminaires, puis dans une dissertation savante divisée en quatre chapitres et qui constitue le corps même du pamphlet.

Sorbin ne fut pas seulement à la mode pour ses écrits, il le fut aussi pour ses oraisons funèbres. Il passe pour le prédicateur le plus abondant et le plus fleuri de son temps. La Bibliographie compte douze oraisons funèbres conservées jusqu'à nous. Confesseur du roi, il assista Charles IX dans l'agonie de ce monarque et prononça, en outre de son éloge public, huit sermons consécutifs sur la *Résurrection de la chair*.

En 1578, Sorbin consentit, sur la prière de Henri III, à faire en l'église Saint-Paul l'oraison funèbre de Quélus et de Saint-Mégrin, mignons du roi. Cet acte de complaisance fut suivi bientôt de sa promotion à la dignité épiscopale.

Nommé en 1578 à l'évêché de Nevers, Arnaud fut sacré à Paris dans l'église de Sainte-Geneviève le 22 juillet de cette année par Pierre de Gondy, évêque de Paris, assisté de Jacques Amyot, évêque d'Auxerre, et de Nicolas Fumée, évêque de Beauvais, et fit son entrée solennelle à Nevers, le 8 octobre suivant.

Digitized by Google

Pendant 28 ans, Arnaud porta la crosse pastorale et se montra si pieux, si savant et si zélé, que depuis Genebrard, on ne se rappelait pas avoir vu un pareil pontife. Il prononça l'oraison funèbre de Charles IX aux obsèques de ce prince en juillet 1574, celles de Marguerite de France, duchesse de Savoie, en 1575, de Claude de France, duchesse de Lorraine, en 1575, et de Henriette de Clèves, duchesse de Nevers, en 1601. Par une ordonnance du 20 juillet 1591, il constitua au collége de Nevers les revenus d'une prébende, et, en 1592, assigna une autre prébende à l'entretien des enfants de chœur en unissant la dignité d'écolâtre à celle de grand-archidiacre. En 1593, il chassa de Nevers des Franciscains scandaleux, et les remplaça, trois ans après, par des Récollets plus exemplaires.

Devenu évêque de Nevers, Sorbin parait s'être livré avec assiduité à ses devoirs diocésains. Il n'intervient qu'à de rares intervalles dans les agitations de la Ligue. Son rôle comme écrivain polémiste cesse dès 1578. Sorbin, comme les principaux chefs de la Ligue, reconnut Henri IV après sa conversion. Il jouit de la confiance de ce prince, qui le choisit pour aller à Rome en 1595, obtenir du Pape la levée des derniers interdits jetés sur le roi de France.

Arnaud Sorbin fut en 1600 l'un des juges de la célèbre conférence de Fontainebleau, entre Jacques du Perron, depuis cardinal, et Philippe Duplessis-Mornay. Le 6 janvier de cette année, il assista au sacre de Gaspard Dinet, évêque de Mâcon. A cette époque, il se rendit à Orléans pour y prêcher le jubilé, et fit imprimer un *Missel*, un *Rituel* et un *Bréviaire* à l'usage du diocèse. Nous feront remarquer que, dans ce dernier ouvrage, il compte saint Austremoine comme premier évêque de Nevers. Cette opinion n'est pas soutenable.

Il fit à Nevers et à Urzy beaucoup de dépenses pour l'embellissement de ses palais épiscopaux. Le 9 juin 1601, il permit aux Capucins de s'établir à Nevers. Arnaud Sorbin mourut dans sa ville épiscopale, le mercredi 1er mars 1606, à l'âge de 74 ans, et fut inhumé au pied de la chaire du haut de laquelle il avait, avec tant d'éloquence, expliqué si souvent à son troupeau les vérités de la foi. Son cœur fut déposé dans l'église des Capucins auxquels il légua sa bibliothèque.

Il nous reste maintenant à énumérer les titres des principaux écrits ou libelles publiés par Sorbin, lesquels inspirés par le même esprit et les mêmes ressentiments, ne s'élèvent pas à

Digitized by Google

moins de trente. La prose et les vers tentèrent également la verve infatigable de cet écrivain. Malheureusement on trouve dans Sorbin plus de fougue que de véritable éloquence. Le style s'abaisse à la violence ; quelquefois même il descend jusqu'à l'injure.

1° Traité d'oraison chrestienne contenant la vraye disposition d'icelle et décision des controverses de la prière intelligible et de la prière des saints, avec un formulaire d'oraisons, *Paris, Guillaume Chaudière*, 1567, in-8°. — 2° Deux Oraisons funèbres d'Anne de Montmorency, connétable de France, prononcées, l'une à Notre-Dame et l'autre à Montmorency, *Paris, Guil. Chaudière*, 1567 et 1568, in-8°. — 3° Les marques de la vraie Église, *Paris*, 1568, in-8°. — 4° Trace du ministère visible de l'Église catholique romaine, prouvée par l'ordre des pasteurs et Pères qui ont écrit et prêché en icelle, avec la remarque des algarades que l'hérésie calvinesque lui a données en divers temps, *Paris*, 1568, in-8°. — 5° Les conciles de Tholose, Beziers, et Narbonne, ensemble les ordonnances du comte Raymond contre les Albigeois et l'instrument d'accord entre le dit Raymond et saint Loys, arrêts et statuts pour l'entretien d'iceluy et pour l'extirpation de l'hérésie, traduits de latin en françois, *Paris*, *Guil. Chaudière*, 1569, in-8°. — 6° Histoire des Albigeois et gestes de noble Simon de Montfort, traduits du latin de Pierre des Vallées-Sernay, *Paris, Guil. Chaudière*, 1569, in-8°. — 7° Allégresse de la France pour l'heureuse victoire obtenue entre Coignac et Chastelneuf, le 13 mars 1569, *Paris*, 1569, in-8° (en vers). — 8° Tractatus de monstris, *Parisiis*, 1570, in-16, traduit en français et inséré dans le recueil des *Histoires prodigieuses*. — 9° Description de la source, continuation et triomphe d'erreur, de ses maux, et des remèdes qui lui sont propres et où est contenu le portrait du vrai politique moderne, *Paris, G. Chaudière*, 1570, in-12, et 1574, in-4° (en vers). — 10° Histoire contenant un abrégé de la vie, mœurs et vertus de Charles IX, *Paris*, 1574, in-8°. — 11° Huit sermons de la résurrection de la chair, prononcés au château du bois de Vincennes, durant le temps de parade et deuil de Charles IX, roy de France, vrayement piteux et débonnaire, propugnateur de la foy et amateur des bons esprits, *Paris, Guil. Chaudière*, 1574, pet. in-8°. — 12° Oraison funèbre du roy Charles IX, prononcée en l'église Notre-Dame de Paris, le 12 juillet 1574, *Paris*, *Guil. Chaudière*, 1574, pet. in-8°. — 13° Le vray resveille-matin pour la défense de la majesté de Charles IX, *Paris*, *Guil. Chau-*

Digitized by Google

dière, 1574, in-8°, reimprimé sous le titre de : Vray resveille-matin des Calvinistes et Publicains françois, *Paris*, 1576, in-8°. — 14° Le vray discours des derniers propos mémorables et trespas du feu roi Charles IX, *Paris*, 1574, in-8°. — 15° Oraison funèbre de Cosme de Médicis, prononcée le 27 mai 1574, *Paris*, 1574, in-8°. — 16° Oraison funèbre de Marguerite de France, duchesse de Savoye, prononcée le 29 mars 1575, *Paris*, *Guil. Chaudière*, 1575, in-8°. — 17° Oraison funèbre de Claude de France, fille du roy Henri II, duchesse de Lorraine et de Bar, prononcée le 30 mars 1575, *Paris*, *G. Chaudière*, 1575, in-8°. — 18° Homélies (au nombre de 19) sur l'interprétation des dix commandements de la loi et opposition des playes d'Egypte aux trangressions d'iceux commandements, *Paris*, 1575, in-8°. — 19° Manuel de dévotion, extrait des écrits des saints Pères et Docteurs, mis en très-bel ordre par Simon Verrepé, traduit en françois par J. B. et augmenté de plusieurs dévotes oraisons, par Arnaud Sorbin de Saincte-Foy, *Lyon*, *Michel Jove*, 1575, in-12. — 20° Advertissements apologétiques au peuple François avec briève réponse aux quinze raisons par lesquelles un certain personnage a tâché de reprendre la manière de prier à la fin des sermons, *Paris*, 1575, in-8°. — 21° Oraison funèbre d'Isabeau de France, fille de Charles IX et d'Élisabeth d'Autriche, *Paris*, 1577, in-8°. — 22° Oraison funèbre de Jacques de Lévis, comte de Kailus, gentilhomme et chambellan ordinaire du roi, prononcée le dernier mai 1578 et précédée d'une Epitaphe en 24 vers, *Paris*, *Guil. Chaudière*, 1578, in-8°. — 23° Oraison funèbre de Paul de Caussade, seigneur de Saint-Mégrin, prononcée le 25 juillet 1578, *Paris*, *G. Chaudière*, 1578, in-8°. — 24° Exhortation à la noblesse pour la dissuader et la détourner des duels et autres combats contre les commandements de Dieu, devoir et honneur dus au prince, *Paris*, 1578, in-12. — 25° Oraison funèbre de Marie-Isabelle de France, *Paris*, 1578, in-8°. — 26° Regrets de la France sur les misères des troubles, *Paris*, 1578, in-8° (en vers.) — 27° Formulaire des oraisons propres à dire en toutes ordinaires actions chrestiennes, *Caen*, *Bénédict Massé*, 1580, in-12. — 28° Homélies sur l'Epître canonique de saint Jude, ensemble celle de la Nativité de Jésus-Christ, prêchées en l'église cathédrale de Nevers, durant l'Avent de 1578 et depuis rédigées en écrit, *Paris*, 1580, in-8°. — 29° Oraison funèbre de Charles de Bourbon, *Nevers*, 1595, in-8°. — 30° Oraison funèbre de Louis de Gonzague, duc de Nivernois et de Rethelois, gouverneur ès-pays de Brie et de

Digitized by Google

Champagne, *Paris*, 1596, in-8°. — 31° Oraison funèbre de Henriette de Clèves, princesse de Condé, *Nevers*, 1601, in-8°. — 32° Réponse au traité de la prédestination, composé par Couët, *Paris*, *Lhuillier*, 1604, in-18.

Ce fut sous l'épiscopat d'Arnaud Sorbin que mourut à Nevers, le 11 mars 1603, le célèbre jurisconsulte Gui Coquille, sieur de Romenay, procureur général du duché de Nevers, né à Decize le 11 novembre 1523. C'est le premier écrivain qui ait défini les droits des Etats-généraux en France, et le livre qu'il composa sur ce sujet est encore aujourd'hui consulté par les publicistes et les jurisconsultes.

94. — EUSTACHE Ier DU LIS (1606-1643).

Il était fils de Pierre du Lis, gouverneur du Hurepoix, et d'Elie de Saint-Phal, et neveu de Guillaume du Lis, gouverneur pour le roi François Ier de la ville et château de Chantelle en Bourbonnais. Chanoine et trésorier de l'Église de Nevers, Eustache fut choisi en 1579 pour vicaire général par Arnaud Sorbin, et Henri IV le nomma plus tard l'un de ses aumôniers. En 1588, appréciateur de son mérite et de ses talents, le clergé du diocèse l'élut pour son député aux Etats de Blois et se fit également représenter par lui à diverses autres assemblées séculières et ecclésiastiques.

Pourvu par Henri IV de l'évêché de Nevers et préconisé par Paul V, Eustache du Lis fut sacré à Melun dans l'église collégiale de Notre-Dame, le 19 novembre 1606, par Bertrand Deschaux, évêque de Bayonne, assisté de Claude Dormy, évêque de Boulogne, et de Jean Bertier, évêque de Rieux, et fit son entrée solennelle à Nevers le 10 décembre suivant (1). Il bénit la première pierre de l'église des Minimes que posèrent, le 9 juin 1607, Charles de Gonzague, duc de Mantoue et de Nevers, et Catherine de Lorraine sa femme, consacra le 25 avril 1527 cette église, et, le 19 juin 1611, dédia également celle des Capucins.

Eustache du Lis assista au concile provincial tenu à Paris le 13 mars 1612, contre Edmond Richer au sujet de son ouvrage : *De la puissance ecclésiastique et politique*. Cette même année,

(1) Michel Cotignon a écrit en latin le procès-verbal de l'entrée d'Eustache du Lis à Nevers. M. de Sainte-Marie a abrégé et traduit ce document qu'il a inséré dans ses *Recherches historiques sur Nevers*, p. 326-334.

Digitized by Google

il posa la première pierre de l'église du collége de la Compagnie de Jésus fondé, dès 1571, par Louis de Gonzague et sa femme Henriette, duchesse de Nevers. Il fit plus tard la consécration de cette église, de même qu'il bénit une chapelle élevée sous l'invocation de saint Roch et de saint Sébastien, dans l'église des Augustins de Saint-Pierre-le-Moutier, où, le 15 septembre 1613, il enferma dans une châsse des reliques de saint Jérôme et d'autres saints. Le 8 novembre 1615, il consacra l'église de Saint-Victor. En 1620, il installa prieur de La Charité Charles de Gonzague de Clèves, fils de Charles, duc de Nevers, et de Catherine de Lorraine, lequel, devenu héritier du duché le 21 septembre 1637, quitta la carrière ecclésiastique et épousa Isabelle d'Autriche-Inspruck.

L'épiscopat d'Eustache du Lis fut remarquable par la fondation et l'établissement d'un grand nombre de communautés religieuses. C'est ainsi qu'en 1618, les prêtres de la Congrégation de l'Oratoire s'établirent à Nevers, que le 15 octobre 1619, il autorisa l'établissement des religieuses de Notre-Dame du Mont-Carmel, fondé par Jacqueline Roy, veuve de Claude Gacoing, seigneur de Vérille. Il consacra peu après l'église de cette maison. Le 21 juillet 1620, les religieuses de la Visitation furent reçues à Nevers, et en 1622, on vit aussi s'établir dans cette ville un couvent d'Ursulines, d'où partirent plus tard des religieuses qui fondèrent, en 1647, des maisons de leur ordre à Moulins-Engilbert et à Saint-Pierre-le-Moutier. Enfin, Charles Roy, prêtre et conseiller au parlement de Paris, donna des fonds pour établir à Nevers en 1624 un couvent de Carmes déchaussés. Usé par de longs travaux, affaibli par l'âge, Eustache du Lis avait demandé et obtenu en 1634 pour coadjuteur son neveu Eustache de Chéry qui lui succéda. Il mourut dans sa 82e année à son château de Prémery, le mercredi 17 juin 1643, et fut inhumé dans le sanctuaire de sa cathédrale. Son cœur fut déposé dans l'église des Capucins de Nevers.

95. — EUSTACHE II DE CHÉRY (1643-1666).

Il était fils de Nicolas de Chéry et de Marguerite du Lis, chanoine grand-archidiacre, trésorier de l'Eglise de Nevers et curé de Poiseux, quand son oncle le demanda en 1634 pour coadjuteur, et, assisté de Sébastien Zamet, évêque de Langres, de Dominique Seguier, évêque d'Auxerre, et de Philibert de Bri-

Digitized by Google

chanteau, évêque de Laon, le sacra, la même année, dans la cathédrale de Nevers, sous le titre d'évêque de Philadelphie.

Titulaire de l'évêché le 17 juin 1643, Eustache prit immédiatement possession du siége. C'était un prélat d'un mérite éminent; il avait à peine atteint sa 25e année, quand il avait assisté en 1614 aux États généraux du royaume, et les prêtres du diocèse l'avaient nommé député du second ordre aux assemblées du clergé de 1625, de 1626 et de 1635. Eustache était l'un des évêques réunis en 1650 à Paris, pour prier le Souverain-Pontife de censurer les propositions de Jansénius. Il assista à l'assemblée du clergé en 1656. Le dimanche 27 avril 1659, il sacra, dans l'église de Sainte-Geneviève à Paris, Laurent de Chéry, son neveu, sous le titre d'évêque de Tripoli en Syrie, et fut assisté dans cette cérémonie par Pierre de Broc, évêque d'Auxerre, et Pierre Pingré, évêque de Toulon. A la mort de Laurent de Chéry, arrivée en 1666, Eustache résigna son évêché à Edouard Vallot, et mourut à son château de Prémery, le dimanche 10 novembre 1669, à l'âge de 79 ans.

En donnant sa démission, il s'était réservé ce château et le prieuré de Saint-Révérien. Son corps fut transporté à Nevers et inhumé auprès de celui d'Eustache du Lis; son cœur fut déposé dans l'église de Saint-Martin : car, le premier de tous les évêques de Nevers, il avait établi un séminaire pour son diocèse, et en avait confié la direction aux Chanoines réguliers de cette abbaye.

Ses armoiries étaient : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent, boutonnées du second émail.*

76. — ÉDOUARD Ier VALLOT (1666-1705).

Né en 1637, il était fils d'Antoine Vallot, sieur de Magnan et d'Audeville, premier médecin du roi Louis XIV, et de Catherine Gayant. Peu jaloux de suivre une carrière que son père parcourait cependant avec honneur, il entra dans l'état ecclésiastique, et fut, à peine âgé de seize ans, pourvu en 1653 de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, au diocèse de Saint-Brieuc. Au mois d'octobre 1658, il obtint également en commende celle de Saint-Maurin au diocèse d'Agen, où il fut maintenu en 1660 par arrêt du grand conseil contre un usurpateur. Au mois d'avril de cette année, il prit possession de l'abbaye de Nogent-sous-Coucy au diocèse de Laon. En 1661, il assista, en sa qualité d'abbé, aux États de Bretagne tenus à Nantes. Docteur de la maison de Sor-

Digitized by Google

bonne, Édouard Vallot était en outre prieur commendataire de Saint-Révérien ; mais il se démit de ce dernier bénéfice en faveur d'Eustache de Chéry, lorsque ce dernier lui résigna l'évêché de Nevers. Nommé à ce siége le 8 septembre 1666, il fut préconisé le 7 février 1667 et reçut la consécration épiscopale le 28 août suivant dans l'église de la Sorbonne à Paris, des mains de Louis-Henri de Pardaillan de Gondrin, archevêque de Sens, assisté de Pierre de Broc, évêque d'Auxerre, et de Jean de Maupeou, évêque de Châlon-sur-Saône. Il prêta serment de fidélité au roi le 14 juillet de cette année. En arrivant dans son diocèse, Édouard Vallot enleva aux Chanoines réguliers la direction de son séminaire qu'il donna aux prêtres de l'Oratoire. Le 12 août 1674, il fut un des deux évêques qui assistèrent M. de Grignan, évêque de Claudiopolis, coadjuteur d'Arles, dans la cérémonie du sacre de Luc d'Aquin, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Le 14 septembre 1681, il consacra l'église de l'hôpital général de Nevers, et, le 5 octobre 1686, la chapelle des Carmélites. Le 11 juillet 1688, il donna l'habit aux premières Sœurs de la Charité de Nevers, favorisa de tout son pouvoir l'établissement de cette œuvre qui devait avoir plus tard de si heureux résultats, et, par lettres du 6 février 1698, approuva la règle de cette congrégation.

Ce prélat permit le 28 février 1695 à un couvent d'Ursulines de s'établir dans le faubourg de Nevers, et mourut à Paris après une longue maladie et à l'âge de 68 ans, le jeudi 3 septembre 1705. Il fut inhumé dans l'église de l'*Ave Maria*.

Les armoiries d'Edouard Vallot étaient : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'un rameau de chêne feuillé et englandé aussi d'or.*

97. — ÉDOUARD II BARGEDÉ (1705-1719).

Né à Corbigny de Gaspard Bargedé, bailli de cette ville, Edouard fit ses études à Nevers, y fut ordonné prêtre et obtint successivement la cure de Montreuillon et celle de Saint-Arigle de Nevers. Edouard Vallot le nomma en 1694 vicaire général et official, puis grand-chantre et chanoine de la cathédrale en 1701, et le fit nommer par le roi pour son coadjuteur le 15 août 1705, jour où il reçut aussi en commende l'abbaye de Beaulieu.

Louis XIV l'appela à l'évêché de Nevers comme titulaire le 1er novembre de cette année. Après avoir été préconisé à Rome,

Digitized by Google

dans le consistoire du 26 janvier 1706, Edouard Bargedé obtint ses bulles le 22 mars et fut sacré à Paris le 2 mai suivant, dans l'église du Noviciat des Jésuites par Louis-Gaston Fleuriau d'Armenonville, évêque d'Aire, assisté de César de Sabran, évêque de Glandève, et de Jean de Catellan, évêque de Valence.

En 1709, il établit son séminaire diocésain dans les bâtiments de l'abbaye de Saint-Sauveur qu'il obtint du grand-prieur de Cluny, et en confia la direction aux Jésuites. Le 25 juillet 1710, il fut nommé par le roi abbé de Saint-Cyran en Braine, au diocèse de Bourges, avec la faculté d'unir à sa mense épiscopale les revenus de la commende. Les évêques de la province de Sens le choisirent pour leur député à l'assemblée générale du clergé qui se réunit à Paris le 1er juin 1715, et il s'y trouvait encore au mois de septembre suivant, puisqu'il assista aux funérailles de Louis XIV à Saint-Denys. Le 8 décembre 1716, Edouard bénit solennellement la chapelle des Sœurs de la Charité de Saint-Saulge, et la plaça sous le vocable de l'Immaculée Conception.

Au mois de juillet 1719, il ordonna une procession générale pour demander à Dieu de mettre fin à une trop longue sécheresse, et voulut y assister en personne avec ses habits pontificaux. Mais son excessif embonpoint, le poids de ses ornements et la chaleur qui était extrême, le fatiguèrent à un tel point, qu'après avoir pris un verre d'eau en rentrant dans son palais, il fut attaqué d'une fluxion de poitrine, qui l'enleva à son troupeau le jeudi 20 juillet 1719, à l'âge de 68 ans. Le chapitre le recommanda aux prières des fidèles par un Mandement du 30 du même mois, signé des vicaires généraux, Rapine de Sainte-Marie, grand-archidiacre, et Alixand, chanoine.

Quelques parties de ce Mandement semblent indiquer que le diocèse de Nevers n'était point resté étranger aux luttes qui divisaient alors l'Eglise. On y lit par exemple :

« Nous ne pouvons différer plus longtemps, nos très-chers Frères, de vous faire connaître notre vénération pour la mémoire de feu messire *Edouard Bargedé*, notre évêque, qui nous sera précieuse dans tous les temps. Les marques de tendresse qu'il nous a données dans les derniers jours de sa vie, sont des preuves éclatantes de la droiture de ses sentiments : il ne parloit plus que de paix, d'union, de charité, et faisoit assez sentir que s'il recouvroit la santé, notre Eglise reprendroit bientôt sa première face. Nous aurions vu la concorde régner entre le chef et les membres; nous aurions vu cette harmonie se répandre en peu

de temps dans tous les ordres de ce diocèse, et *l'homme ennemi n'auroit plus trouvé* ni le temps de semer la zizanie, ni l'occasion d'entretenir le trouble. Dieu, dont les jugements sont impénétrables, nous a enlevé ce prélat sans vouloir écouter nos vœux, il n'a pas plu à sa divine justice de lui donner le temps d'exécuter de si louables intentions ; mais nous, qui en avons été les témoins et qui en devenons les exécuteurs par l'autorité qu'il nous a laissée, nous nous faisons un devoir de vous annoncer la paix qu'il a eue si fort à cœur.

» C'est pourquoi, nos très-chers Frères, nous vous conjurons comme faisoit le grand Apôtre, *de bannir toutes les dissensions, de vous réunir dans le mesme langage* et les mesmes sentiments, c'est-à-dire, de n'en point avoir qui ne tendent à la paix. S'il y a eu des disputes dans l'Eglise, elles ne doivent pas être pour vous une occasion de scandale, mais plutost de gémissement auprès du Père des lumières, afin *qu'il lui plaise d'éclairer ceux* qui croyent voir et *qui ne voyent point.* Confions-nous en lui, assurons-nous que *celui qui s'est acquis une Eglise au prix de son sang* saura bien lui-même *la défendre contre les puissances de l'enfer.* Ainsi quelque parti que vous aïez pris dans les contestations passées, laissez à Dieu mesme pour le présent le soin de sa cause, et ne vous y intéressez que par vos prières et par vos larmes. Que ceux donc qui avoient *tiré le glaive* contre leurs frères, *le remettent en sa place* et donnent cette marque de soumission, non-seulement à l'Evangile, mais à la police de ce royaume. En un mot, éloignons de nous ces funestes divisions qui déchirèrent la robe de Jésus-Christ, et attachons-nous à cette unité que notre évêque en mourant nous a tant recommandée ; c'est un témoignage que notre ministère nous oblige de lui rendre, c'est un exemple que votre piété ne peut se dispenser de suivre, c'est enfin un nouveau motif de redoubler vos prières pour le repos d'un prélat que ses derniers sentiments doivent vous rendre si cher. »

A ce sujet, voici ce qu'on lit dans le *Journal de l'abbé Dorsanne*, 2e édition, tome III, page 80 :

« M. l'évêque de Nevers mourut au mois de juillet.

» Il avait été un si hardi constitutionnaire que depuis que quelques-uns de ses chanoines avoient appelé, il n'était plus entré dans sa cathédrale.

» Lorsqu'au mois de..... on eut besoin de prières publiques,

Digitized by Google

il refusa de les ordonner, ne voulant point le faire avec ses chanoines. La ville qui en sentoit le besoin pressant à cause de la grande sécheresse, pria le chapitre de les faire indépendamment de l'évêque et d'exhorter les religieux à y assister, n'ayant pas droit de le leur enjoindre, le chapitre fit les prières.

» Les religieux, de crainte de se brouiller avec l'évêque, refusèrent d'y assister, et le lendemain lorsque les Frères allèrent à la quête, ils trouvèrent un refus général. La ville écrivit à M. le duc d'Orléans la conduite de l'évêque. Il reçut une lettre vive, et aussitôt, il fit faire des prières auxquelles il assista; et par là, il se réconcilia avec son Eglise, et leva l'excommunication qu'il avoit prononcée contre lui-même.

» Peu de temps après, il tomba malade. Il reçut les sacrements de la main de son chapitre et mourut si (bien) réconcilié en apparence avec les appelans, que M. le duc d'Orléans dit à son chocolat, que *l'évêque de Nevers avant que de mourir, avoit abjuré la constitution, et qu'il eût mieux fait d'abjurer la démission qu'il avoit fait signer par M. Valos* (sic) *son prédécesseur, évêque de Nevers, au lieu d'un démissoire que le bon évêque croyait signer*. Ce qui a fait regarder M. de Bargedé comme un *intrus*.

» On trouvera dans le Recueil des pièces une relation exacte de ce qui s'est passé pendant les derniers jours de l'épiscopat de M. de Bargedé. »

On inhuma M. Bargedé dans le chœur de sa cathédrale.

Il portait : *de gueules, à la bande d'or, accompagnée de* 3 *croix de même*, 2 *et* 1, *la bande chargée d'un lion de sable.*

98. — CHARLES II FONTAINE DES MONTÉES (1719-1740).

Né à Orléans en 1662, il était fils d'Anne Fontaine, seigneur des Montées, conseiller et secrétaire du roi, mort le 10 mars 1716, et de Françoise Boyetet de Mérouville. Il fit ses études à Paris et fut reçu le 8 août 1689 docteur en théologie de la maison royale de Navarre. Il devint ensuite doyen de l'église de Sainte-Croix, à Orléans, et fut admis le 16 avril 1698 en qualité de conseiller-clerc au parlement de Paris. Nommé plus tard abbé de Saint-Cyran en Braine, il fut pourvu de l'évêché de Nevers le 27 août 1719, et préconisé à Rome le 17 septembre suivant. Son sacre eut lieu le 12 novembre de la même année, dans l'église des Carmes-déchaussés à Paris, et la cérémonie en fut faite par De-

Digitized by Google

nys-François de Bouthillier de Chavigny, ancien évêque de Troyes, assisté de Louis de La Vergne de Tressan, évêque de Nantes, et de Jean-Baptiste Massillon, évêque de Clermont. Le nouveau prélat prêta, le 26 du même mois, serment de fidélité entre les mains du roi en présence du régent, et, après avoir fait prendre en son nom possession du siége par Jean de Bèze, doyen du chapitre, mort le 1er juillet 1730, il fit son entrée à Nevers le 30 janvier 1720.

Une décision royale en date du 19 août 1721 lui permit d'unir à sa mense épiscopale l'abbaye de Saint-Cyran au diocèse de Bourges, qu'il possédait en commende. Le 22 novembre 1723, il prit place au parlement de Paris comme conseiller d'honneur, et assista en qualité de député de la province de Sens aux assemblées du clergé de 1726, 1734 et 1735.

Jouissant de son chef d'une immense fortune, et le plus riche de tous les évêques de France, Charles Fontaine des Montées fit dès son entrée dans le diocèse des aumônes considérables et continua à verser ses revenus dans le sein des pauvres. Le système des billets de banque de Law lui ayant enlevé une partie de son patrimoine, le généreux prélat ne trouva le moyen de continuer ses aumônes ordinaires qu'en retranchant beaucoup sur les dépenses de sa maison, et eut le courage de faire ce sacrifice. Il renouvela dans le siècle de la régence, si renommé pour sa corruption excessive, l'exemple de l'immense charité que Guillaume de Saint-Lazare avait donné sous le régne de saint Louis. En 1729 et en 1731, l'hiver fut très-rigoureux, et le bon évêque augmenta ses aumônes en proportion de la misère publique. De grands feux furent allumés devant la porte du palais épiscopal, et, en cette dernière année, pendant toute la durée du froid, il nourrit à ses frais depuis 300 jusqu'à 2,200 pauvres.

En 1727, il fit revoir et imprimer le Missel, les livres de chant et le Bréviaire que l'on retrouve encore aujourd'hui dans quelques paroisses du diocèse. Il donna au chapitre de magnifiques ornements, et, en 1739, fit couvrir la cathédrale en ardoises et construire le petit dôme qui surmonte l'horloge.

Ce généreux et saint pasteur mourut à Paris le samedi 20 février 1740, dans le commencement de sa 78e année. Son corps fut inhumé dans l'église des Prêtres de l'Oratoire, et son cœur déposé dans celle des Carmes déchaussés. Son testament fut une preuve nouvelle de son esprit bienfaisant. Il légua sa riche bibliothèque aux Chanoines réguliers de Saint-Martin de Nevers, à

Digitized by Google

condition qu'elle serait rendue publique pour les jeunes ecclésiastiques. Il donna en outre, pour être distribuées aux pauvres, deux cents livres à chacune des églises séculières ou régulières du diocèse, et ce legs dut s'élever à une somme très-considérable.

Son acte de décès est ainsi conçu sur les registres de la paroisse de Saint-Jacques du Haut-Pas, à Paris :

« Le vingt-un février 1740, Monseigneur Messire CHARLES FONTAINE DES MONTÉES, âgé de soixante et seize ans et demie, évêque de Nevers, conseiller du roy en tous ses conseils et d'honneur au parlement de Paris et dans tous les autres du royaume, mort d'hyer dans la maison de l'Institution, et après avoir chanté dans cette église les vespres des morts a été transporté dans l'église de l'Institution en présence de Messire Claude le marquis de Beauvais son neveu, et de Messire François le comte de Chabannes, grand-croix de l'ordre militaire de Saint-Louis, major général des armées du roy et du régiment des gardes françoises aussy son neveu et ont signé

BEAUVAIS D'ORMESSON. — CHABANNES. — FAVIER, VIC. »

Charles Fontaine des Montées portait : *d'or, au rencontre de cerf de sable.*

99. — GUILLAUME IV D'HUGUES (1740-1751).

Issu d'une famille originaire de Pouzols, au diocèse de Béziers, il naquit en 1690 au château de La Motte du Caire, au diocèse de Gap, et était le troisième fils de François de Hugues, baron de Beaujeu, premier consul d'Aix, et de Françoise de Castellane de Salerne qu'il avait épousée le 18 décembre 1678. Cette famille avait fourni à l'Église d'Embrun un archevêque qui occupa ce siége de 1612 à 1648, et elle donna à celle de Die un prélat, Georges-Gaspard-Alexis de Plan des Augiers, que déposséda la révolution de 1789.

Guillaume, oncle de ce dernier, était chanoine et prévôt de l'Église métropolitaine d'Embrun, vicaire général de ce diocèse, lorsque le roi le désigna le 24 septembre 1740 pour succéder à Charles Fontaine des Montées. Préconisé dans le consistoire du 8 novembre suivant, Guillaume de Hugues fut sacré à Paris le 5 mars 1741 dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice par Jean-Joseph Languet de Gergy, archevêque de Sens, assisté de

Digitized by Google

Daniel-Joseph de Cosnac, évêque de Die, et de Joseph-Gaspard Gilbert de Chabannes, évêque d'Agen. Après avoir prêté serment le 8 du même mois entre les mains du roi, il fit son entrée solennelle à Nevers le 9 juin de la même année.

Pendant son épiscopat, et le 14 avril 1743, les chanoines de Saint-Cyr reprirent la soutane rouge dont l'usage avait été interrompu depuis deux siècles.

Ce prélat, dont on s'accorde à louer la rare bonté et les vertus éminentes, fut transféré le 4 avril 1751 à l'archevêché de Vienne, prêta serment au roi le 13 août, et prit possession le 30 décembre suivant. Il assista le 24 février 1754 le cardinal de Tencin, archevêque de Lyon, dans la cérémonie du sacre de Jean-Baptiste-Marie Brou, évêque d'Égée, suffragant de Lyon. En mars 1758, il assista à ses derniers moments le cardinal de Tencin, et se trouva en 1765, à l'assemblée générale du clergé de France, où furent condamnés plusieurs livres contre la religion et où fut faite une exposition des droits de la puissance spirituelle ; son nom figure parmi les signataires après ceux de M. de La Roche-Aymon, archevêque de Reims, de M. de Saint-Jean de Jumilhac, archevêque d'Arles et de M. de Rosset de Ceilhes de Fleury, archevêque de Tours. Ce fut par ses soins que l'abbé Claude Charvet, archidiacre de La Tour dans l'Église de Vienne, publia en 1771 l'*Histoire de la sainte Église de Vienne.*

Guillaume d'Hugues, après avoir occupé ce siége pendant près de vingt-trois ans, mourut à Grenoble au mois de janvier 1774, dans la 84e année de son âge, laissant une grande réputation de vertu et même de sainteté.

Il portait pour armes : *d'azur, à un lion d'or, chargé de trois fasces de gueules brochant sur le tout, et surmonté de trois étoiles d'or, rangées en chef.*

100. — JEAN IX ANTOINE TINSEAU (1751-1782).

Fils d'Antoine-Alexandre Tinseau, conseiller au parlement de Franche-Comté, et d'Anne-Alexandrine Gilbert, il naquit à Besançon le 20 avril 1697, et embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique. Dès l'âge de quinze ans, il reçut dans l'Université de sa ville natale le bonnet de docteur en théologie, fut pourvu en même temps d'un canonicat dans l'église métropolitaine, et obtint plus tard la confiance de l'archevêque Honoré-François de Grimaldi de Monaco, qui se reposa sur lui des soins de l'admi-

nistration du diocèse de Besançon, et le fit son official et son vicaire général.

Le 8 septembre 1743, l'abbé Tinseau obtint en commende l'abbaye de Bitaine, au même diocèse, et fut appelé par le roi le 20 avril 1745 à monter sur le siége épiscopal de Belley. Sacré en cette qualité le 12 septembre suivant, il prêta serment de fidélité entre les mains du roi le 28 du même mois. Le nouveau prélat fit refleurir l'ancienne discipline dans le diocèse de Belley, et tint chaque année des assemblées synodales dont il publia les décisions sous ce titre : *Statuta synodalia diœcesis Bellicensis, edita et promulgata in synodis diœcesanis annorum* 1746, 1747, 1748 et 1749; Lyon, 1749, in-12.

Transféré à l'évêché de Nevers le 4 avril 1751, il voulut donner à sa première Église des marques de son attachement, et lui fit présent d'un ornement complet, consistant en six chapes, une chasuble et deux dalmatiques uniformes, estimées plus de cinq mille livres. Après avoir prêté serment au roi pour ce nouveau siége le 13 août suivant, il prit possession par procureur le 10 septembre, fit en personne son entrée solennelle à Nevers le 9 novembre de la même année, et publia le 15 du même mois un mandement pour annoncer sa prise de possession et l'ouverture du jubilé qu'il fixa au 28 novembre, premier dimanche de l'Avent. Profitant des exercices de ce jubilé, il fit aussitôt prêcher dans la cathédrale une mission qui produisit les fruits les plus consolants. Le temps utile pour gagner ce jubilé devait se terminer le 27 mai 1752, suivant la teneur de la bulle.

Jean-Antoine Tinseau, animé du même zèle qu'à Belley, entreprit plusieurs fois, pendant son épiscopat, la visite générale de son diocèse, tint des synodes en 1753, 1754, 1760 et 1761, en publia avec soin les statuts, et assista, comme député de la province ecclésiastique de Sens, aux assemblées du clergé de France en 1755, 1758, 1765, 1766, 1772 et 1780. Cette dernière assemblée le chargea même d'écrire au Souverain-Pontife Pie VI pour lui adresser des représentations respectueuses sur la manière dont certains ordres religieux avaient été supprimés.

En 1760, il fit construire le palais épiscopal actuel; deux ans plus tard, il remplaça par des prêtres séculiers les Jésuites qui enseignaient au collége et au séminaire. Le 1er avril 1764, il sacra dans la cathédrale de Nevers, Charles-Antoine-Gabriel d'Osmond de Médavy, évêque de Comminges; donna en 1770 une somme de dix mille francs pour les stalles et le pavé du

Digitized by Google

chœur de Saint-Cyr; établit par un mandement du 4 avril 1777 dans son séminaire une retraite ecclésiastique annuelle, et fit la même année son testament qui dévoile tout ce que son cœur renfermait de piété, de charité et de dévouement. A part quelques legs en faveur de son Église et de quelques communautés religieuses de son diocèse, il institue pour son légataire universel l'hôpital général des pauvres de Nevers.

Au mois de juillet 1782, sentant ses forces s'affaiblir, ce bon prélat que ses vertus faisaient dès lors appeler *le vénérable*, demanda et obtint pour coadjuteur Pierre de Séguiran, vicaire général de Narbonne. Jean-Antoine Tinseau mourut à Nevers le mardi 24 septembre 1782, laissant la réputation d'un prélat plein de zèle et de charité.

Il ne laissa jamais passer un carême sans publier un Mandement pour l'instruction de ses diocésains. Nous en avons sous les yeux la collection complète qui forme un assez fort volume, in-4°. Les plus remarquables sont ceux du 8 janvier 1758, renfermant des avis sur la confession annuelle et le renvoi de la confession à Pâques; du 10 mai 1759, pour le jubilé universel; du 2 avril 1770 pour un autre jubilé universel, accordé par Clément XIV le 12 décembre précédent; du 1er janvier 1771 et du 17 janvier 1774 pour le carême de ces années, l'un et l'autre traitant de la lecture des mauvais livres; du 28 janvier 1775 renfermant une instruction sur l'excellence de l'Évangile; du 1er mai 1776 pour la publication du jubilé universel de l'année sainte promulgué par le pape Pie VII le 25 décembre précédent. Les autres Mandements que l'on puisse citer du vénérable prélat sont ceux du 13 janvier 1757 ordonnant des prières publiques pour le roi, après l'attentat de Damiens; du 21 juillet 1759, relativement aux visites du diocèse; du 27 juin 1756, relatif aux quêtes à faire dans l'étendue du diocèse pour la rédemption des captifs; du 22 mai 1774, qui ordonne des prières pour le repos de l'âme du roi Louis XV; du 20 août 1776, pour communiquer au clergé la déclaration du roi donnée à Versailles le 10 mars précédent, concernant les inhumations dans les églises; une touchante lettre du 2 septembre 1778, pour recommander à la charité des fidèles les paroissiens d'Héry et de Saint-Benin-des-Champs, éprouvés le 27 et le 30 août précédent par un incendie qui n'avait épargné que quelques maisons de ces villages; enfin, une lettre du 17 septembre 1779 pour ordonner le chant d'un *Te Deum* dans toutes les églises du diocèse en actions de grâces

Digitized by Google

des avantages remportés par les troupes et les flottes du roi, sur celles d'Angleterre, en Afrique et en Amérique.

Il portait pour armoiries : *d'azur, au dextrochère naturel d'or, mouvant de senestre, chargé de trois branches d'olivier de sable, feuillées d'or,* et pour devise : *Humilia tene.*

101. — PIERRE VII DE SÉGUIRAN (1783-1789).

Né à Aix en Provence le 19 avril 1739, il était fils de Jean-Baptiste de Séguiran, avocat général à la cour des comptes de cette ville, et de Louise Fulque d'Oraison. Élevé chez les Pères de la Compagnie de Jésus, il entra plus tard dans leur société et ne l'abandonna qu'au moment de sa suppression. Mgr de Dillon, archevêque de Narbonne, le fit alors son vicaire général et le pourvut de l'archidiaconé de Corbières dans son église métropolitaine. Pierre obtint en 1769 le prieuré de Saint-Marcel au diocèse de Bourges, et, le 25 décembre 1775, l'abbaye de Landais au même diocèse.

Agréé par le roi comme coadjuteur de Nevers le 14 juillet 1782, de Séguiran ne fut sacré qu'après la mort de Mgr Tinseau, et cette cérémonie eut lieu le 5 janvier 1783 dans l'église paroissiale de Villejuif près de Paris. Le nouveau prélat prit possession du siége par procureur le 19 du même mois, et fit son entrée solennelle à Nevers le 17 avril suivant. La fondation d'écoles gratuites qu'il confia aux Frères des écoles chrétiennes, celle d'un petit séminaire, et l'établissement d'un bureau général d'aumônes à Nevers furent les premiers actes de son épiscopat. Pendant les misères qu'amena le rigoureux hiver de 1789, ses aumônes n'eurent plus de bornes, et quand il se privait lui-même pour venir au secours de son malheureux troupeau, la malveillance le représentait comme défavorable au peuple et luttant contre ses intérêts. Il est vrai que sa haute intelligence lui avait fait comprendre toutes les conséquences des innovations que l'esprit philosophique introduisait dans l'ordre social, et souvent il s'était élevé contre ces nouveaux systèmes. De là les pamphlets dirigés contre lui et les calomnies dont on poursuivit même sa mémoire.

De mensongères assertions répétées de nos jours à la légère par le rédacteur de l'*Annuaire de la Nièvre* pour 1845, furent alors répandues sur les circonstances de la mort de ce prélat. La Société nivernaise, dans son *Bulletin*, tome Ier, page 56, les a

Digitized by Google

victorieusement réfutées, et voici les faits dans toute leur simplicité. Les élections pour les États généraux devaient avoir lieu le même jour, à Nevers et à Saint-Pierre-le-Moutier. Après avoir présidé les élections de Nevers, de Séguiran partit pour aller présider celles de Saint-Pierre; mais cette course précipitée lui occasionna une fluxion de poitrine. Après quelques jours de maladie, pendant lesquels il fit paraître une résignation admirable et une tendre piété, il mourut à Nevers le vendredi 3 avril 1789, et fut inhumé le 9 du même mois dans sa cathédrale.

Il portait pour armoiries : *d'azur, au cerf élancé d'or.*

102. — LOUIS-JÉROME DE SUFFREN DE SAINT-TROPEZ (1789-1796).

Il naquit en 1722 dans le diocèse d'Arles, et était fils de Paul de Suffren, procureur-joint de la noblesse de Provence, et de Hiéronyme de Bruny. Son frère fut le célèbre bailli de Suffren dont le nom est si célèbre dans les annales maritimes de la France. Destiné à la carrière ecclésiastique, il s'appliqua à acquérir par des études sérieuses toutes les connaissances qui pouvaient orner son esprit et son cœur. Après avoir été vicaire général de Marseille et prévôt de la collégiale de Saint-Victor de la même ville, il fut nommé par le roi le 9 juin 1764 à l'évêché de Sisteron, et préconisé pour ce siége dans le consistoire du 9 juillet suivant. Son sacre eut lieu le 30 septembre, et sa prestation de serment de fidélité au roi le 8 octobre de la même année. Ce prélat assista le 11 juin 1774 à Reims au sacre du roi Louis XVI, et fut nommé le 25 décembre suivant abbé commendataire de Mazan, au diocèse de Viviers.

L'épiscopat de Mgr de Saint-Tropez sera à jamais illustre dans les fastes de la commune et de l'Église de Sisteron. Ami des entreprises grandes et utiles, plein de dévouement pour le bien de ses diocésains, ce prélat conçut le projet d'un grand canal d'irrigation qui devait changer une plaine aride et stérile en une campagne délicieuse couverte de jardins, de prairies et de fleurs. Ces mêmes eaux qui, trop souvent avaient amené des dégradations et des désastres, devaient amener l'abondance et la richesse. Ce canal était possible, ce fut assez pour vouloir en réaliser l'exécution. Armé d'une volonté ferme et inébranlable, usant de toute son autorité, dédaignant les clameurs et les injures d'une population aveugle, il poursuivit courageusement son

Digitized by Google

œuvre, vainquit tous les obstacles, surmonta toutes les difficultés et put enfin léguer aux générations futures ce monument de son amour et de son génie. On connaît cette parole admirable du prélat : « *Les pères me maudissent, les enfants me béniront.* » Jamais parole ne trouva un plus parfait accomplissement : l'œuvre achevée, le sentiment des obstacles et des débats s'est effacé, le bienfait seul a survécu et s'étendra sur l'avenir. La population bénit ce qu'elle avait outragé, et par sa reconnaissance, elle dédommage la mémoire du bienfaisant pontife des excès de ses ancêtres.

Déjà dans deux occasions solennelles, la ville de Sisteron a fait éclater ses sentiments de profonde gratitude; la première en élevant en 1824 dans ses murs un obélisque commémoratif de l'établissement du canal, obélisque chargé d'inscriptions en l'honneur de M. de Saint-Tropez et de ses zélés coopérateurs dans cette œuvre patriotique ; la seconde, en plaçant dans la principale salle de son hôtel-de-ville le portrait du prélat; la dénomination de canal Saint-Tropez donnée à cette construction est, au surplus, une protestation publique et éclatante des sentiments des habitants.

Le creusement de ce canal remonte à 1779. Le malheur des temps d'un côté, la translation de ce pontife au siége de Nevers d'un autre côté, ne permirent point à M. de Saint-Tropez d'exécuter plusieurs autres grands travaux qu'il méditait. Il n'a pas tenu à lui que la belle route qui relie aujourd'hui Manosque, Forcalquier et Sisteron, ne fut exécutée sous son épiscopat. C'est à ce titre qu'on a dit avec raison de cet évêque, qu'il était le *Turgot* de son diocèse.

Un autre fait marquant avait, déjà avant cette époque, signalé l'épiscopat de Mgr de Saint-Tropez, nous voulons parler de l'établissement d'une liturgie particulière à l'Église et au diocèse de Sisteron. Parmi toutes celles qui surgirent dans le cours du dernier siècle, la liturgie de Sisteron se faisait remarquer par une singulière alliance de la liturgie romaine avec les divers rits établis dans un grand nombre de diocèses en France, par la disposition des offices et par la forme du chant. Le Mandement qui prescrit l'usage du nouveau Bréviaire, à l'exclusion de tout autre, porte la date du 3 juin 1774. Ce ne fut toutefois qu'en 1777, qu'il fut généralement adopté, les lenteurs de l'exécution typographique en ayant retardé l'achèvement jusqu'à cette année. Le Missel sistéronéen ne fut imprimé qu'en 1785, ainsi que les

Digitized by Google

livres *Graduels* et *Antiphonaires* pour lutrin. Une ordonnance de Mgr l'évêque de Digne a détruit il y a quelques années, et annihilé l'œuvre de Mgr de Saint-Tropez, en prescrivant la liturgie romaine dans le diocèse de Digne, comprenant aujourd'hui tout l'ancien diocèse de Sisteron.

Un évènement que l'histoire a consigné déjà dans ses annales marqua la dernière année de l'épiscopat de Mgr de Saint-Tropez à Sisteron. Ce prélat revenant de Pierrevert, près de Manosque, se rendait à son château de Lurs : arrivé aux portes de Manosque, il trouve une foule tumultueuse qui lui prodigue l'injure et la menace, l'accusant d'être l'auteur de la disette de grains qui se faisait déjà sentir et le vil associé d'un criminel accapareur. Sa voiture est entourée, ses chevaux dételés, le postillon retenu prisonnier. Une grêle de pierres assaillit la voiture dont les vitres sont brisées. L'évêque voit jaillir son sang de deux blessures, l'une à la tête, l'autre au bras. C'en était fait de lui si, à la nouvelle de cet attentat, plusieurs habitants honnêtes ne fussent accourus à son secours. Deux jeunes gens se dévouèrent entre tous les autres et couvrirent de leur corps la personne de l'évêque. Cependant les consuls de Manosque, les sieurs Lysautier et Nicolas, avertis de cette agression sauvage, accourent en toute hâte revêtus de leurs chaperons, et leur présence modère un peu l'impétuosité des assaillants. Ils trouvent Mgr de Saint-Tropez appuyé contre un mur, presque évanoui sous le coup de l'émotion et de la frayeur que lui avait causées cette scène de désolation. Le prélat, après quelques instants de repos, put s'acheminer jusqu'au village de Volx, où il trouva une voiture qui le ramena à Lurs. Triste destinée d'un pontife dont le cœur ne respirait que bienveillance et dont tous les actes ne tendaient qu'à l'amélioration de la condition du peuple ! Une commission du parlement d'Aix vint à Manosque avec 400 hommes des régiments de Lyonnais et de Vexin, pour instruire la procédure. Elle entendit des témoins, lança des mandats d'arrêt, dressa son rapport, mais la gravité des évènements politiques qui survinrent alors, ne permit pas de suivre cette affaire. Il est à croire cependant que ce ne fut pas là l'unique motif de l'abandon de la procédure. Mgr de Saint-Tropez, content d'avoir effrayé les coupables par une captivité préventive et par cet appareil de justice, sollicita probablement cette issue.

Le 9 mai 1784, il obtint l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, et enfin au mois de juin 1789, fut appelé au siége épiscopal de Ne-

Digitized by Google

vers pour lequel il fut préconisé le 3 du mois d'août. Il en prit possession par procureur le 7 septembre suivant et fit son entrée au mois de novembre de la même année. Mais dès l'année suivante, ayant refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé, il se vit obligé de partir pour l'exil et se réfugia, en 1791, à Turin où il mourut le mardi 21 juin 1796 dans la 74e année de son âge et la 32e de son épiscopat. Son corps fut inhumé dans l'église métropolitaine de Saint-Jean-Baptiste.

Il portait pour armoiries : *d'azur, au sautoir d'argent cantonné de quatre mufles de léopard d'or.*

Evêque constitutionnel.

GUILLAUME THOLLET ou TOLLET.

Né à Moulins-Engilbert le 12 août 1735, il était curé de Vandenesse au diocèse de Nevers, lorsque entraîné par faiblesse et par crainte plutôt que par malice, il prêta le serment exigé par le décret sur la constitution civile du clergé. Proclamé par les électeurs évêque constitutionnel de la Nièvre, le 23 février 1791, l'abbé Tollet fut sacré à Paris le 27 mars suivant par Gobel, évêque de Lydda, et installé à Nevers le 3 avril. Il conserva ses fonctions jusqu'au mois d'octobre 1792, époque à laquelle le culte cessa d'être payé par la nation.

Nommé administrateur du département, il ne put, malgré les preuves de patriotisme qu'il avait données, éviter d'être incarcéré, et ne recouvra sa liberté qu'après une longue enquête, le 27 avril 1794. Il se retira alors à Moulins-Engilbert au sein de sa famille, et fut nommé plus tard maire de la commune de Vandenesse. Au mois de mai 1796, il souscrivit à la seconde lettre encyclique dans laquelle les évêques réunis à Paris, soutenaient la légitimité de leur élection, assista en 1800 au prétendu concile métropolitain de Bourges tenu par les évêques *intrus*, et fut alors chargé de la rédaction d'un nouveau catéchisme.

Il se trouva en 1801 au conciliabule de Paris, et donna sa démission au mois de septembre de cette année. L'abbé Tollet qui, malgré sa soumission à la constitution civile, n'avait jamais quitté le costume ecclésiastique, ni rougi de l'Évangile, reprit les modestes fonctions de curé de Vandenesse, et mourut fort regretté

Digitized by Google

de ses paroissiens le 8 août 1805. C'était un prêtre d'un commerce agréable, qui à beaucoup d'instruction, joignait non moins de piété. Ses paroissiens avaient tellement de confiance en ses lumières qu'ils le consultaient toujours avant de plaider, et, d'ordinaire, il était assez heureux pour maintenir la paix. L'abbé Tollet avait une petite pharmacie que ses connaissances en médecine lui permettaient d'utiliser en faveur des pauvres. Enfin, à défaut d'instituteur dont la commune de Vandenesse fut longtemps privée, il ne dédaignait pas d'en remplir les humbles fonctions dans des vues purement chrétiennes et tout à fait désintéressées.

Supprimé par le concordat du 15 juillet 1801, l'évêché de Nevers fut incorporé au diocèse d'Autun, et gouverné par les évêques de cette ville. Mgr Moreau, le premier d'entre eux, et ses successeurs, chargèrent l'abbé *Claude-Philibert Groult*, ancien vicaire général de Mâcon, de l'administration religieuse du département de la Nièvre. Cet excellent prêtre, mort à l'âge de 87 ans, le 19 août 1847, fonda à Nevers un certain nombre d'établissements utiles, et conserva ses fonctions de provicaire-général jusqu'à la prise de possession de Mgr Millaux en 1823 : car ce ne fut qu'en cette année que le siége épiscopal de Nevers fut occupé, bien qu'il eût été rétabli par une bulle du 27 juillet 1817, donnée en vertu du concordat conclu le 11 juin précédent entre le pape Pie VII et le roi Louis XVIII.

103. — JEAN X BAPTISTE-FRANÇOIS-NICOLAS MILLAUX (1823-1829).

Une ordonnance royale en date du 8 août 1817 nomma à l'évêché de Nevers Jean-Marie Cliquet de Fontenay, vicaire général de Bourges; mais ce prélat, avant d'avoir été sacré, fut en 1820 pourvu de l'archevêché de cette ville. Le gouvernement lui donna pour successeur Jean-Baptiste-François-Nicolas Millaux. Né à Rennes le 25 novembre 1756, il refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé et fut obligé de s'exiler au commencement de 1792. Il rentra en France vers la fin de l'année 1800. En 1809, il devint supérieur du grand séminaire de Rennes, puis chanoine et vicaire général de ce diocèse. Appelé à l'évêché de

Digitized by Google

Nevers, il fut préconisé dans le consistoire du 17 mai 1823 et sacré le 6 juillet suivant dans la chapelle de Lorette, à Issy, par Mgr de Latil, évêque de Chartres, assisté de Mgr de Sagey, évêque de Tulle, et de Mgr Devie, évêque de Belley. Après avoir prêté serment de fidélité au roi le 14 du même mois, le nouveau prélat fit son entrée solennelle à Nevers le 31 juillet, et fut accueilli par ses diocésains avec une joie et un enthousiasme difficiles à décrire. Le 15 août, il publia un mandement pour l'installation du nouveau chapitre de la cathédrale.

Dans le peu de temps que Mgr Millaux gouverna le diocèse de Nevers, il montra beaucoup de zèle et d'activité, forma des séminaires et prit des mesures pour réparer les pertes du sacerdoce : car le diocèse de Nevers, réuni depuis tant d'années à celui d'Autun, était un de ceux où la disette de prêtres se faisait alors le plus sentir. Le 25 septembre 1827, il consacra la nouvelle église de Châteauneuf, présida le 9 octobre suivant dans le grand séminaire à l'ouverture de la retraite ecclésiastique. Il avait obtenu le 10 mars 1824 une ordonnance royale qui approuvait la réunion du titre curial de l'église cathédrale à son chapitre. En 1827, il permit aux sœurs de la Sainte-Famille de s'établir dans sa ville épiscopale, où l'année suivante les Ursulines prirent possession d'un nouveau monastère.

Ce bon prélat mourut à Nevers le jeudi 19 février 1829, à la suite d'une cruelle maladie qu'il supporta avec une admirable patience.

Il portait : *de gueules, à la croix alésée d'argent, au chef d'azur chargé d'une colombe d'argent tenant en son bec une branche d'olivier du même.*

104. — CHARLES III DE DOUHET D'AUZERS.

(1829-1834).

Il naquit le 11 mai 1771, d'une famille distinguée au château d'Auzers, dans le diocèse de Saint-Flour, et était le troisième fils de Jacques-François de Douhet d'Auzers, et de Marie-Charlotte de Saint-Chamand. Par sa mère, il se trouvait cousin-germain de Pauline de Meulan qui fut la première femme de M. Guizot.

Formé dès son bas âge à la piété, le jeune Charles reçut dès inspirations religieuses qui se fortifièrent avec le temps et excitèrent sa vocation pour l'état ecclésiastique. Les orages qu'avait fait naître le délire révolutionnaire suspendirent ses projets au

Digitized by Google

moment où il allait recevoir le sous-diaconat; mais dès que les circonstances le permirent, il rentra en 1806 au séminaire de Saint-Sulpice pour continuer la carrière où le ciel l'appelait. Élevé au sacerdoce, l'abbé d'Auzers revint dans sa famille en 1808, et exerça dans sa paroisse les fonctions du saint ministère, sans avoir cependant le titre de curé. En 1816, il fut nommé curé de Mauriac. Ce fut alors qu'on vit briller dans tout leur jour, les vertus qu'on avait déjà remarquées en lui au séminaire et dans la maison paternelle. Sa charité était sans bornes, il en donna des preuves éclatantes dans les tristes années de 1816 et 1817. L'année suivante, il eut le bonheur de ramener aux pratiques de la religion et même aux exercices de pénitence, le fougueux Jean-Baptiste Lacoste, avocat, député du Cantal à la Convention nationale, qui mourut à Mauriac le 13 août 1825. L'abbé d'Auzers fut nommé en 1822 chanoine, vicaire général, official et archidiacre d'Amiens, fonctions dans lesquelles il se fit remarquer par de rares talents en administration.

Une ordonnance royale du 15 avril 1829 l'appela à l'évêché de Nevers pour lequel il fut préconisé dans le consistoire du 28 juillet suivant. Ses bulles ayant été reçues en la forme accoutumée, par une nouvelle ordonnance du 30 août, il fut sacré à Paris dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice le 6 septembre de la même année par Mgr Hyacinthe-Louis de Quélen, archevêque de Paris, assisté de Mgr Claude-Joseph-Judith-François-Xavier de Sagey, ancien évêque de Tulle, et de Mgr Jacques-Louis de La Brue de Saint-Bauzille, évêque de Tempé *in partibus*.

A peine eût-il pris possession, qu'il obtint du gouvernement la restitution pleine et entière du palais épiscopal construit par ses vénérables prédécesseurs. Il mit tous ses soins à réparer les pertes du diocèse qui manquait de pasteurs. La sagesse présidait à toutes ses démarches, à toutes ses paroles, à toutes ses actions. C'est à elle qu'il dut le précieux avantage de mettre fin à des malheurs dont le cœur et peut-être la vie de son prédécesseur avaient souffert; c'est sa sagesse qui lui fit désapprouver hautement et même condamner ces mouvements passionnés qu'excitèrent en France des théories nouvelles qui s'annonçaient avec courage et talent, et qui promettaient avec tant de témérité de renouveler la face de l'Église et de changer l'avenir du sacerdoce. C'est sa sagesse qui, en mars 1832, délivra le diocèse des malheurs dont le menaçait l'intention criminelle de l'abbé Jean Roquefeuil, prêtre originaire du diocèse d'Albi, incorporé dans

Digitized by Google

celui de Soissons et postérieurement dans le diocèse de Nevers. Cet ecclésiastique que M. de Douhet d'Auzers avait nommé le 1er septembre 1830 desservant de la succursale de Marzy, s'était, le 23 février 1832, à Paris, prêté à une cérémonie impie, par laquelle, en vertu d'un décret du 21 mai 1831, rendu par un sieur Bernard Raymond, se disant *prince des Apôtres*, *Souverain-Pontife et patriarche de la sainte Église du Christ*, *grand-maître de l'Ordre du Temple*, un sieur Jean-Baptiste Lhôte, prêtre schismatique du diocèse de Sens, se disant *évêque dans l'Église chrétienne*, *primat coadjuteur de la Lorraine*, avait prétendu le sacrer évêque de la *synodie* épiscopale de Nevers. Ce malheureux prêtre avait voulu donner à Nevers le spectacle ridicule dont l'Église française de l'abbé Châtel affligeait alors à Paris depuis trop longtemps la religion. M. d'Auzers, après s'être charitablement refusé à croire aux bruits répandus sur l'abbé Roquefeuil, en acquit la certitude et révoqua les pouvoirs de cet ecclésiastique, en lui interdisant toutes fonctions. Dans les conférences qu'il eut ensuite avec ce singulier compétiteur, il sut allier à propos la force à la douceur, les promesses aux menaces, la piété aux fortes raisons, de telle sorte que l'Esprit de Dieu semblait parler par sa bouche. Le prêtre infidèle ne put lui résister, et dès le 7 avril suivant, il souscrivit une rétractation qui lui fut dictée par le saint prélat, et qui ne causa pas moins de joie que de surprise au diocèse et à la France catholique, alors déchirée par de déplorables tentatives de schisme.

Sachant, mais sans faiblesse, se plier aux circonstances, Mgr d'Auzers fit preuve d'énergie et de fermeté, à la suite de la révolution de 1830, et se concilia l'estime et l'affection de ses diocésains par sa douceur, sa prudence et son éminente charité. Le dimanche 2 février 1834, il avait présidé au grand séminaire à la rénovation des promesses cléricales et assisté à tous les offices de la cathédrale. Rien ne faisait encore pressentir la maladie qui devait l'enlever de ce monde; mais le lundi soir, après s'être occupé toute la journée des soins de son administration, le vertueux prélat se sentit mal et fut obligé de se mettre au lit. Bientôt son état prit un caractère alarmant : une fluxion de poitrine s'était déclarée. Des prières furent ordonnées dans les paroisses de la ville et du diocèse pour la conservation d'une vie que les circonstances critiques où le siége de Nevers se trouvait alors placé, rendaient encore plus précieuse. Le prélat reçut le saint viatique, le jeudi 6, des mains de l'abbé Groult, vicaire général,

Digitized by Google

en présence de son chapitre et du clergé auxquels il adressa quelques paroles pleines de cette haute piété qui le caractérisait. Le surlendemain, l'extrême-onction lui fut administrée; et le dimanche 9 février, à deux heures et demie du matin, il s'endormit du sommeil des justes.

Par une coïncidence remarquable, on lut ce même jour dans les chaires des églises du diocèse son Mandement pour le carême de 1834. Les premières paroles de ce Mandement sont tristes et solennelles : elles traitent de la mort, de la vanité des grandeurs et de la figure du monde qui passe; puis, comme si l'œil prophétique du pieux pontife eut pénétré les ténèbres de l'avenir, il recommande à tout son troupeau une grande patience dans les tribulations et dans les calamités; enfin, son dernier mot est celui-ci : *Dieu lui-même essuiera vos larmes...* Ces exhortations adressées en présence de la mort, ces touchants adieux émurent vivement les fidèles. La crainte de la suppression du siége épiscopal de Nevers avait rempli d'amertume les derniers jours de Mgr de Douhet-d'Auzers, et il n'épargna rien pour détourner le malheur qui menaçait son diocèse. Le vénérable évêque laissa par testament tout ce qu'il possédait aux pauvres, son argent, ses meubles, ses vêtements, etc. Le 9 février 1835, anniversaire de la mort de Mgr d'Auzers, son Oraison funèbre fut prononcée par M. l'abbé Lavernhe, vicaire général, aujourd'hui chanoine titulaire de Nevers.

Ce prélat portait pour armoiries : *Ecartelé, au 1er et au 4e, d'azur, à une tour d'argent, maçonnée de sable; au 2e et au 3e, de gueules, à une licorne acculée d'argent.*

105. — PAUL NAUDO (1834-1842).

Il naquit le 22 octobre 1794 aux Angles (Pyrénées-Orientales) d'une famille originaire d'Espagne, où son bisaïeul avait appartenu à la haute noblesse, sous le titre de duc de Vène. Destiné dès son plus bas âge à l'état ecclésiastique, il fit ses études avec les plus brillants succès dans un des colléges du département de l'Aude, et suivit ensuite les cours de théologie au grand séminaire de Carcassonne où, après avoir été ordonné prêtre en 1818, il demeura en qualité de professeur jusqu'en 1824. Mgr de Saunhac-Belcastel, évêque de Perpignan, son ordinaire, le rappela à cette époque dans son diocèse lors de sa reconstitution et lui confia la direction de son grand séminaire. L'abbé Naudo n'en

continua pas moins de professer la théologie, plus la physique et l'astronomie. Au commencement de 1820, il avait été nommé chanoine honoraire de la cathédrale de Carcassonne ; il devint successivement à Perpignan chanoine titulaire, grand-vicaire honoraire et enfin en 1833 vicaire général agréé par le gouvernement.

Une ordonnance royale du 22 juin 1834 l'ayant désigné pour le siége épiscopal de Nevers, il fut préconisé dans le consistoire du 30 septembre et sacré à Paris le 9 novembre suivant dans la chapelle des Dames de Saint-Michel par Mgr Hyacinthe-Louis de Quelen, archevêque de Paris, assisté de Mgr Jacques-Marie-Adrien-Césaire Mathieu, archevêque de Besançon, et de Mgr Charles de Forbin-Janson, évêque de Nancy. La réception de ses bulles avait été autorisée par ordonnance royale du 30 octobre, et il avait prêté serment entre les mains du roi le 4 du même mois de novembre. Il fit son entrée solennelle à Nevers le jeudi 11 décembre, et la veille avait publié une lettre pastorale, où, après avoir payé un tribut d'éloges à son vénérable prédécesseur, il témoignait une humble frayeur à la vue du fardeau qui lui était imposé. Il rappelait aussi les inquiétudes qu'avait eues récemment le diocèse de Nevers, menacé dans son siége épiscopal. Cette lettre dans laquelle il exhortait les fidèles à la reconnaissance envers les prêtres vertueux qui se vouent à les guider dans les voies du salut, se terminait par une invocation à la Mère de Dieu, sous la protection de laquelle le prélat se mettait, lui et son diocèse. Sa conduite ne tarda pas à lui concilier dans le diocèse l'estime et l'affection des hommes de tous les partis.

Il obtint le 26 de ce même mois de décembre une ordonnance royale qui autorisait la translation du petit séminaire de Nevers, à Corbigny, dans une ancienne abbaye de Bénédictins.

C'est à lui que la ville de Clamecy dut son salut dans une grave circonstance. A l'apparition du nouveau système des nouveaux poids et mesures, en avril 1837, la ville s'était remplie de tumulte et les esprits d'égarement ; déjà deux fois l'ordre avait été troublé, quatre mille ouvriers flotteurs et paysans étaient prêts à combattre contre un bataillon d'infanterie et huit escadrons de cavalerie ; les autorités civiles et militaires sont impuissantes. Mgr Naudo, au péril de sa vie, va seul trouver les insurgés, à sa voix, ils déposent les armes, et tout cède à la puissance désarmée de la religion.

Aux élections de 1838, il ne fut pas moins heureux en s'inter-

Digitized by Google

posant entre un électeur et le préfet de la Nièvre, M. Badouix, qui avait reçu publiquement cette injure pour laquelle Louis XIII avait prescrit la peine du talion, en présence de témoins, après un an de prison. Obéissant plutôt à l'inflexible point d'honneur qu'aux lois de l'Évangile, M. Badouix ne tendit point l'autre joue, et un duel allait s'ensuivre, lorsque Mgr Naudo, par son entremise bienveillante, parvint à empêcher toute effusion de sang.

Par une ordonnance royale en date du 30 avril 1836, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. Une ordonnance épiscopale qu'il rendit le 10 mars 1838, établit dans le diocèse de Nevers les conférences ecclésiastiques, foyer d'études, de zèle et d'union parmi le clergé. Grâce à son crédit ou à ses libéralités, on exécuta d'importantes réparations à la tour de la cathédrale, aux églises de Saint-Révérien, de Corvol-d'Embernard et de Donzy.

Transféré à l'archevêché d'Avignon le 15 juin 1842, Mgr Naudo fut préconisé pour ce siége et obtint le pallium dans le consistoire du 22 juillet suivant. En peu de temps, ainsi qu'il avait fait à Nevers, il mit son nouveau diocèse au rang le plus distingué dans les états de services rendus à l'œuvre sainte de la Propagation de la foi, soutint les communautés religieuses, et, par ses soins, un grand nombre d'églises sortirent de leurs ruines ou de leurs fondements.

Le 23 avril 1848, jour de Pâques, les destins de la France tombaient dans l'urne du scrutin; ce jour-là, par une crainte superflue, mais délicate, d'offenser qui que ce fût, il s'abstint de son droit de voter en recommandant à son clergé le devoir qui lui incombait, et alla dans son église métropolitaine jeter dans la balance le sang de l'Agneau de paix. Après la communion, il tomba pour ne plus se relever, frappé d'une apoplexie foudroyante. Mgr Naudo avait accompli la veille ses cinquante-trois ans et six mois.

Il portait pour armoiries : *d'azur, à une ancre d'argent, au chef cousu de gueules chargé de trois croix alésées d'argent.*

106. — DOMINIQUE-AUGUSTIN DUFÊTRE (1842-1860).

Il naquit à Lyon d'une honnête famille de négociants le 17 avril 1796 sur la paroisse de Saint-Jean. Ses dispositions pour l'état ecclésiastique se manifestèrent dès l'âge le plus tendre,

Digitized by Google

d'une manière si évidente que le cardinal Fesch voulut lui donner la tonsure le 21 mai 1807, quoiqu'il n'eût encore que onze ans. Le jeune clerc fit ensuite ses études classiques en partie à Lyon, en partie à L'Argentière, et obtint en juillet 1812 le diplôme de bâchelier ès-lettres. A l'âge de 19 ans, après avoir terminé son cours de théologie au grand séminaire de Saint-Irénée, il fut chargé d'occuper une chaire de rhétorique et de diriger l'école cléricale de Saint-Just et d'Aisney. Ce fut pendant son professorat, que Mgr Dubourg, alors évêque de la Nouvelle-Orléans et depuis archevêque de Besançon, lui conféra en 1817 le sous-diaconat.

A cette époque, les goûts du jeune Dufêtre pour la prédication n'étaient déjà plus un mystère, et, avec l'autorisation de ses supérieurs, il prêcha dès 1818 le carême à Saint-Just et en même temps dans la paroisse de Vaize. Admis en novembre de cette année dans la maison des Chartreux de Lyon, dirigée par M. l'abbé Bochard, il y reçut la prêtrise en mars 1819, et depuis ce moment, se voua tout entier à l'œuvre des missions et des retraites. Il donna d'abord le carême de 1819 dans l'église même des Chartreux, puis la retraite de Montbrison qui fut suivie de celle de Saint-Chamond en 1820, la mission de Bourg cette même année, et en 1821, celle de Saint-Etienne. Cependant la maison des Chartreux fut dissoute : le jeune missionnaire fut nommé vicaire à Saint-Polycarpe de Lyon, mais comme ce nouveau ministère ne pouvait suffire à son zèle, bien qu'il prêchât constamment dans la ville et dans les environs, il obtint de ses supérieurs l'autorisation de suivre l'attrait qu'il éprouvait pour le ministère apostolique, et, vers le milieu de 1822, il partit avec quelques autres missionnaires au nombre desquels était M. l'abbé Donnet, aujourd'hui cardinal. Ils évangélisèrent successivement Blois, Vendôme, Chinon, Bourgueil, Amboise, Loches, Montrésor, Tours, etc.

Au mois de novembre 1824, Mgr du Chilleau, archevêque de cette dernière ville, le nomma son premier vicaire général; quelques jours après, ce prélat mourait et son successeur, Mgr de Montblanc, déjà son coadjuteur, conserva ce titre à M. l'abbé Dufêtre, et lui témoigna la même confiance jusqu'à sa mort arrivée au mois de mars 1842. Malgré les nombreuses occupations que lui apportait chaque jour l'administration d'un grand diocèse, il n'abandonna point le ministère de la parole sacrée, prêcha en 1828 à Bourges, donna le carême à Orléans en 1830, à Angers

Digitized by Google

en 1832, à Nantes en 1833, à Bordeaux en 1834, à Saint-Roch de Paris en 1835, à Toulouse en 1836, à Marseille en l'église de Saint-Martin en 1837, à Metz en 1838, à Rouen en l'église de Saint-Ouen et en même temps à Louviers en 1839, à Paris, à Saint-Thomas d'Aquin et à Bonne-Nouvelle en 1840, enfin à Saint-Nizier de Lyon en 1841. On a peine à croire à tant d'activité, ce qui ne l'empêcha point de visiter de 1829 à 1840 une partie de l'Europe, et de prêcher encore de nombreuses retraites pastorales, notamment à Clermont en 1832 et à Nevers en 1837.

Mgr Donnet, devenu archevêque de Bordeaux, lui donna des lettres de vicaire général.

Une ordonnance royale du 13 septembre 1842 appela l'abbé Dufêtre au siége épiscopal de Nevers, et comme la retraite que cinq ans auparavant, il y avait prêchée, avait laissé des impressions ineffaçables dans l'esprit du clergé, la nouvelle de sa nomination causa une joie générale; de toutes parts on adressa à Dieu de sincères actions de grâces; l'espérance publique ne fut pas trompée. Le 30 octobre suivant, il assistait à la translation d'un bras de saint Augustin, de Pavie à Bône, et dans cette circonstance prononça le panégyrique du saint Docteur, dans le lieu même qui avait retenti de ses éloquentes paroles plus de quatorze siècles auparavant. Ne pouvant plus contenir les sentiments qui débordaient de son âme, il fit de cette voix puissante qui remplissait les plus vastes voûtes de nos cathédrales, retentir les collines d'Hippone de son amour et de son admiration pour Augustin. Il demanda au grand évêque de lui obtenir les grâces de l'épiscopat qu'il allait bientôt recevoir, et il en plaça es travaux sous les auspices de son nom. Ce fut en mémoire de cette touchante cérémonie que Mgr Dufêtre ajouta le nom d'Augustin à celui de Dominique qu'il avait reçu autrefois sur les fonts sacrés du baptême. Préconisé dans le consistoire du 27 janvier 1843, il fut sacré le 12 mars suivant, à Lyon, dans l'église primatiale de Saint Jean, par S. Em. Mgr le cardinal Louis-Jacques-Maurice de Bonald, archevêque de cette ville, assisté de Mgr François-Auguste-Ferdinand Donnet, archevêque de Bordeaux, et de Mgr Philibert Bruillard, évêque de Grenoble. Le 21 du même mois, le nouveau prélat fit son entrée dans sa ville épiscopale.

Peu après son arrivée, il convoqua un synode diocésain, le premier tenu en France depuis la révolution de 1789, et renouvela plusieurs fois depuis ces saintes assemblées. Dans celle de

Digitized by Google

1848, fut créé le tribunal de l'officialité diocésaine. Le 4 juillet 1843, il fit la consécration solennelle de l'église de Donzy. Le 15 septembre suivant, il publia un *Mandatum de sacramento pœnitentiæ et casibus reservatis*, et dans une circulaire du 7 décembre de la même année, donna quelques avertissements relatifs à ce *Mandatum*. Il y recommanda en outre la formation d'un registre paroissial où les curés consigneraient l'histoire de leur paroisse, en remontant aussi haut qu'ils le pourraient. Mgr Dufêtre joignit à sa circulaire un tableau des renseignements que chaque curé était invité à remplir, et la réunion de ces tableaux équivaudrait à une statistique ecclésiastique du diocèse. C'était là une idée aussi heureuse que facilement réalisable. Favorisant et dirigeant le mouvement imprimé dans le diocèse aux études archéologiques, il eut le bonheur de voir ses efforts couronnés de succès, et, grâce à son impulsion, on éleva et l'on restaura un grand nombre d'églises parmi lesquelles on peut citer celles de la Maison-Dieu, de la Celle-sur-Nièvre, de Decize, de Colméry, de Saint-Léger du Fougeret, de Marzy, etc.

Par un mandement spécial, Mgr Dufêtre avait fixé au lundi, 22 juin 1846, le service funèbre qui devait être célébré à Nevers pour le repos de l'âme de N. S. P. le pape Grégoire XVI, décédé le 1er de ce mois. La veille de ce jour, la nouvelle officielle de l'élection du nouveau Souverain-Pontife arriva à Nevers, mais ne fut connue que d'un petit nombre de personnes. Le lendemain, après avoir célébré la messe pontificale, le prélat dépouilla ses ornements de deuil, prit ceux des jours de grandes fêtes, monta en chaire, apprit aux fidèles étonnés l'élection de Pie IX, exprima avec émotion ses sentiments de vénération et d'amour pour le 259e successeur de saint Pierre, et annonça qu'en mémoire de ce grand événement, le jour prochain de la fête du Prince des Apôtres, il officierait de nouveau pontificalement, et se réserverait la consolation de prêcher à vêpres. Il entonna ensuite, du haut de la chaire, le *Te Deum* que toute l'assistance chanta avec allégresse. Les principales autorités de Nevers s'étaient fait un devoir d'assister à cette cérémonie commencée dans le deuil et terminée dans la joie.

Mgr Millaux avait fait rédiger pour le Bréviaire Parisien adopté à Nevers depuis 1803, un supplément Nivernais dont on se servit jusqu'en 1846. A cette époque, Mgr Dufêtre le fit retoucher et imposa définitivement la liturgie parisienne, dans le diocèse, se fondant pour légitimer autant que possible cette mesure, sur

certaines décisions verbales du nonce apostolique à Paris, et une sorte de consentement tacite du Saint-Siége, *vu les circonstances*. Au reste, cet établissement de la liturgie parisienne dans le diocèse de Nevers, tout étrange qu'il pût paraître, était vraiment un bienfait, si l'on considère sa situation liturgique à ce moment. Voici en effet comment M. l'abbé de Cossigny, vicaire général de Nevers, l'exposait dans une lettre insérée dans le journal l'*Univers* du 3 février 1847 : « Le diocèse de Nevers comprend 292 paroisses qui, presque toutes, se servent du rit parisien. Ce n'est que dans les parties du chant qu'il règne une grande variété; 183 paroisses suivent le rit parisien; 45 le rit auxerrois, 30 le rit nivernais, 18 le rit autunois, 6 seulement le rit romain, et les autres, différents rits particuliers. » Cette division si bizarre s'explique tout naturellement. Lorsque le Concordat du 15 juillet 1801 décréta une nouvelle organisation de siéges épiscopaux en France, les nouvelles Églises, suivant dans leur circonscription celle des départements formés en 1790, se trouvaient pour la plupart composées de la réunion de territoires appartenant avant la Révolution, à des Églises différentes. Chaque partie apportait donc les coutumes, les usages, la liturgie particulière de l'ancienne Église dont elle se trouvait détachée. Ainsi, dans un grand nombre de diocèses, il résultait qu'on pouvait rencontrer jusqu'à cinq, six, sept et huit liturgies; c'était une véritable anarchie. Nous verrons tout à l'heure que la liturgie subit un nouveau et sans doute dernier changement sous Mgr Dufêtre.

C'est à Mgr Dufêtre qu'on doit la division actuelle du diocèse en deux archidiaconés : l'archidiaconé de Nevers et l'archidiaconé de Bethléhem, en souvenir du siége épiscopal qui a subsisté à Clamecy depuis le XIIe siècle jusqu'en 1790, six archiprêtrés : Nevers, Decize, Cosne, La Charité, Clamecy et Château-Chinon, et dix-neuf doyennés (1). Il fut l'un des Pères du concile provincial de Sens, qui s'ouvrit le 2 septembre 1850. Par une lettre pastorale en date du 11 avril 1852, il annonça à son clergé son départ pour Rome, afin de déposer aux pieds de l'illustre Pie IX l'hommage de son dévouement filial, de lui faire part de l'état

(1) Les dix-neuf doyennés sont les suivants : Saint-Amand, Donzy, Pouilly, Frémery, Brinon-les-Allemands, Corbigny, Lormes, Tannay, Varzy, Saint-Benin-d'Azy, Fours, Lucenay (canton civil de Dornes), Saint-Pierre-le-Moutier, Pougues, Châtillon Luzy, Montsauche, Ouroux, Moulins-Engilbert.

Digitized by Google

de son diocèse et de connaître ses volontés pour s'y conformer. Mgr Dufêtre, accompagné de M. l'abbé Crosnier, son premier vicaire général, quitta Nevers le 21 de ce mois, et, le 2 mai suivant, arriva à Rome. Le 24 mai, après avoir reçu plusieurs fois de la part du Saint-Père, les témoignages les plus vifs d'affection, et d'abondantes bénédictions pour lui et pour son diocèse, il se remit en route pour la France et rentra à Nevers le 19 juin, animé d'un nouveau zèle pour le salut de son troupeau.

Nous avons vu tout à l'heure qu'en 1847, six paroisses seulement dans tout le Nivernais avaient conservé le rit romain. Dès cette époque cependant, on comptait parmi les prêtres de la Nièvre, un certain nombre de chauds partisans de la liturgie romaine; quelques-uns récitaient même le Bréviaire romain; de plus, le mouvement jusque-là progressif de la liturgie parisienne s'était tout à coup ralenti, et depuis 1830 on remarquait une tendance bien prononcée pour le romain. Mgr Parisis, évêque de Langres et plus tard d'Arras, avait pris l'initiative en rétablissant dans le premier de ces diocèses en 1839 la liturgie de l'Église-Mère, et les exhortations de Grégoire XVI et de Pie IX avaient contribué aussi à propager ce mouvement. Mgr Dufêtre ne voulut point rester en arrière, et sur l'invitation expresse qui lui avait été adressée à Rome par le Saint-Père et pour se conformer d'ailleurs aux décrets du concile provincial de Sens auxquels il avait souscrit, il rendit, le 12 juillet 1853, une ordonnance qui prescrivait que la liturgie romaine serait définitivement rétablie dans le diocèse de Nevers, à dater du premier dimanche de l'Avent de cette année, et interdisait à dater du 1er janvier 1854, tous autres livres liturgiques que les livres liturgiques romains.

Ce même jour, il célébrait dans le chœur de sa cathédrale un synode diocésain qu'il avait indiqué par une lettre pastorale du 10 avril précédent. Le jeudi 16 juin, il avait béni la première pierre de la maison du noviciat des Sœurs de la Charité sur l'emplacement de l'ancienne chapelle de Saint-Gildard.

Le samedi 14 juillet 1855, sur l'invitation de Mgr Régnier, archevêque de Cambrai, Mgr Dufêtre consacra l'église paroissiale de Saint-Jacques, à Douai. Ce même jour, s'ouvraient dans cette ville les fêtes du Jubilé séculaire du miracle du Saint-Sacrement. L'évêque de Nevers prêcha dans Saint-Pierre pendant l'octave, et en présence de l'immense concours de fidèles qui se pressaient pour entendre sa parole, il lui arriva plusieurs fois de prêcher à quatre reprises dans la même journée.

Digitized by Google

Le 4 août suivant, il publia un Mandement pour entretenir le clergé et les fidèles du diocèse de la construction d'une église en l'honneur de l'Immaculée Conception, église à laquelle il donna le nom de Sainte-Marie du Peuple, à l'imitation de celle qui est connue à Rome sous le nom de *Santa-Maria del Popolo*. Il consacra cette église le 30 avril 1857, et ce jour-là, il voua son diocèse à la Très-Sainte Vierge.

Le 14 juin 1856, il assista à Paris au baptême du Prince Impérial, et le 7 septembre suivant, à Autun, à la translation solennelle des reliques de saint Lazare. Le 21 septembre 1858, il bénit et consacra, sous l'invocation de Notre-Dame-du-Morvan, la chapelle construite par les soins de M. Dupin aîné, sénateur, sur la montagne du Banquet, en face du château de Raffigny. Le 12 octobre suivant, il assistait le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, dans la cérémonie de la translation des reliques de saint Clair, à Lectoure.

Dès son entrée dans le diocèse, il avait embrassé toutes les misères physiques et morales de la société; il en avait compris les besoins. Non content d'avoir réorganisé l'association des Dames de charité en faveur des pauvres, la portion de son troupeau qui avait le plus de droits sur son cœur, il forma en 1843 l'établissement des Petites-Orphelines dont il s'était constitué le père. L'année suivante, il jeta les premiers fondements de l'établissement de Varennes où sont admises les grandes orphelines, c'est-à-dire, celles qui ont atteint l'âge de douze ans, et depuis cet âge jusqu'à vingt ans; il y joignit une maison de retraite pour les Sœurs de la Charité de Nevers que l'âge ou les infirmités obligent au repos, puis dans une autre aile du bâtiment complètement indépendante, un refuge pour les filles repenties. En 1844, il voulut compléter son œuvre par de nouveaux corps de bâtiment pour les jeunes détenus, qui auraient achevé de se perdre dans les prisons.

En 1848, il fondait à ses frais le petit séminaire de Pignelin transféré de Corbigny par décret du 11 avril 1849, établissait à Corbigny un noviciat de Frères de la doctrine chrétienne de Vézelize et un pensionnat primaire pour la classe nombreuse des fermiers de ces contrées. Cet établissement si prospère fixa depuis les regards du gouvernement, qui a consenti à y adjoindre l'école normale départementale. Mgr Dufêtre avait compris que les Sœurs de la Charité devaient se multiplier, puisque les besoins et les misères des pauvres devenaient plus impérieux, et

Digitized by Google

soudain, on vit sortir de terre ces gigantesques constructions qui couronnent le plateau de Saint-Gildard. Dans la plupart de ces pieuses entreprises, l'Etat et le département, par des allocations annuelles, ont témoigné combien étaient appréciés le zèle et le dévouement de ce charitable pontife.

Ces œuvres si variées ne nuisaient en rien aux autres fonctions de son ministère : il visitait régulièrement toutes les paroisses de son diocèse, faisait partout entendre la parole sainte, et comme on l'a vu, son zèle n'était point encore satisfait. On le voyait parcourir les diocèses de France, tantôt pour prêcher ces retraites pastorales qui attiraient un si nombreux clergé autour de sa chaire, tantôt pour donner des conférences, tantôt pour faire entendre sa puissante parole aux populations réunies dans des solennités extraordinaires. Lille, Cambrai, Douai, Verdelai, Gand, Liesse, Boulogne, etc., l'entendirent avec bonheur.

Une forte constitution, une santé qui résistait à toutes les fatigues semblaient le mettre pour longtemps encore à l'abri des maladies et des infirmités. Tout à coup, dans le cours de l'année 1859, à la suite d'une double retraite qu'il prêchait à Toulouse, des crises d'oppressions se déclarèrent : il avait prêché huit fois dans la même journée par une chaleur accablante. Depuis ce moment sa santé alla toujours s'affaiblissant. Malgré les soins les plus dévoués et les plus intelligents, le mal fit des progrès que rien ne put arrêter, et le 27 août 1860, on put croire sa dernière heure arrivée. Cependant, après avoir reçu ce jour-là les derniers sacrements, une amélioration sensible ne tarda pas à se manifester. L'espérance qu'on avait conçue ne fut pas de longue durée : on s'aperçut bientôt que le mal reprenait sa course rapide. On ne croyait pas cependant que la mort dut être soudaine. Le mardi 6 novembre 1860, à six heures et demie du matin, le prélat demanda à se lever; on l'habilla, il se mit sur son fauteuil, mais presque aussitôt les signes les plus graves annoncèrent sa fin prochaine. Un ami dévoué qui, depuis un an, ne le quittait presque pas, put cependant lui administrer les derniers sacrements, et il rendit à Dieu son âme si pleine de zèle pour sa gloire et pour le salut des hommes, laissant une mémoire vénérée, des œuvres qui ne périront pas, et un testament qui restera comme une des plus belles pages de sa vie. Il avait choisi pour légataire universel M. l'abbé Crosnier, son vicaire général, et laissé ce qu'il possédait à ses séminaires, aux orphelines, à toutes les œuvres qu'il avait fondées et aux pauvres de son diocèse et de sa ville épiscopale.

Digitized by Google

Les funérailles de Mgr Dufêtre eurent lieu le 13 novembre et furent présidées par S. E. Mgr le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, assisté de Mgr Mellon Jolly, archevêque de Sens, de Mgr de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, et de Mgr Fruchaud, évêque de Limoges. Son corps fut descendu dans le caveau destiné à la sépulture des évêques de Nevers, et son cœur déposé le lendemain dans le sanctuaire de Saint-Gildard, maison-mère des Sœurs de la Charité et instruction chrétienne de Nevers, dont il était le supérieur et à laquelle il avait témoigné un dévouement spécial.

On consultera avec intérêt : *Eloge funèbre de M. Dufêtre, évêque de Nevers, prononcé le jour de ses funérailles, le* 13 *novembre* 1860, *dans la cathédrale de cette ville*, par S. Em. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, *Nevers, imprim. de Fay*, 1860, in-8°. — *Oraison funèbre de Mgr Dufêtre prononcée le jour anniversaire de sa mort*, par l'abbé Cortet, *Nevers, imprim. de Fay*, 1862, in-8°. — *Circulaire de Mgr Forcade, évêque de Nevers à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Mgr Dufêtre*, Nevers, 1861, in-8°.

Parmi les nombreux Mandements de Mgr Dufêtre, nous citerons une circulaire qu'il adressa le 24 juin 1860 à son clergé, relativement à un rapport fait par M. Dupin aîné, au Sénat, sur une pétition concernant les congrégations ou associations religieuses. Il y relève de nombreuses erreurs, et fait justice des accusations non moins mal fondées du sénateur, son diocésain.

Chevalier de la Légion d'honneur par ordonnance royale du 1er octobre 1843, M. Dufêtre fut promu officier de l'ordre, par décret impérial rendu à Quimper le 13 août 1858. Il portait pour armoiries : *d'azur, au chien courant d'argent tenant à la gueule un flambeau allumé d'or, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent*, et pour devise : *Quid volo nisi ut accendatur.*

107. — THÉODORE-AUGUSTIN FORCADE (1860).

Monseigneur Théodore-Augustin Forcade, évêque actuel de Nevers, est né le 2 mars 1816, à Versailles (Seine-et-Oise), ainsi qu'il résulte de l'acte suivant inscrit sur les registres de l'état civil de cette ville :

« Extrait du registre des actes de naissance de la ville de Versailles, pour l'année 1816.

Digitized by Google

» Du dimanche trois mars mil huit cent seize, six heures du soir, acte de naissance de THÉODORE-AUGUSTIN FORCADE, né le deux du courant, à deux heures du soir, fils du sieur Auguste-Louis Forcade, employé à la préfecture, demeurant boulevard de la Reine, 35, et de Augustine-Joséphine-Alexandrine Giroust, son épouse. Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin. Premier témoin : Pierre-Louis Pilmé, employé, avenue de Paris, 4, âgé de trente-sept ans; second témoin : Jean-Baptiste Marchand, commis, avenue de Paris, 4, âgé de soixante-dix-neuf ans. Sur la réquisition à nous faite par le dit Forcade, père de l'enfant, et ont signé après lecture faite. Constaté suivant la loi par nous, adjoint à la mairie de Versailles, faisant par délégation les fonctions d'officier public de l'état civil.

« FORCADE. — PILMÉ. — MARCHAND. — PIOCHE, adjoint. »

Après de bonnes études au séminaire de Versailles où il fut élevé au sacerdoce, M. Forcade fut pendant un an environ chargé de la chaire de philosophie au grand séminaire et exerça ensuite le saint ministère dans une paroisse du diocèse que la vieillesse et les infirmités du curé titulaire avaient mise dans un triste état sous le rapport religieux. Il parvint à raviver la foi dans cette commune, et tout brûlant de zèle pour le salut des âmes, résolut de se consacrer aux pénibles labeurs de l'apostolat dans les contrées infidèles. Il entra donc au séminaire des Missions étrangères et s'embarqua en décembre 1842 pour les missions de l'extrême Orient. Simple prêtre, il aborda le 30 avril 1844 à Lieou-Kieou, accompagné d'un catéchiste chinois appelé comme lui Augustin, et qui sortait tout récemment des prisons de Canton où il avait été écroué pour la foi. Après un refus formel qui dura trois jours, les mandarins leur permirent enfin de débarquer le 3 mai, et on leur fit tout d'abord subir un emprisonnement dans une bonzerie où on les avait placés. Le missionnaire et son compagnon, impatients d'annoncer la bonne nouvelle, forcèrent bientôt la consigne et franchissant les portes de leur prison, voulurent se promener dans la ville et à la campagne. Les autorités locales les firent alors accompagner de soldats, chargés de faire partout sur leur passage, fermer les portes des maisons, éloigner les curieux et interdire toute communication entre eux et les habitants du pays.

Malgré ces précautions, malgré la surveillance exercée autour de lui, M. Forcade sut en moins de six mois la langue de cette contrée, mais à quoi lui servait-elle puisqu'il ne pouvait en faire

Digitized by Google

l'usage pour lequel il l'avait apprise ? Il lui était expressément défendu d'adresser la parole au peuple, et de son côté, le peuple, sous les peines les plus sévères, avait défense de l'écouter. Les malheureux païens se retiraient à son approche comme saisis d'effroi et terrifiés par les édits des mandarins. Telle fut la vie de M. Forcade pendant deux années.

Le 1er mai 1846, vingt et un coups de canon apprirent au missionnaire solitaire qu'un navire français mouillait en rade et qu'il allait enfin être secouru. C'était l'amiral Cécille qui avait reçu du gouvernement l'ordre de visiter Lieou-Kieou, le Japon, la Corée et le Nord de la Chine. En quittant Lieou-Kieou, l'amiral emmena avec lui M. Forcade qui, sur la désignation de la Congrégation de la Propagande, avait été nommé, par bref du 27 mars 1846, évêque de Samos *in partibus infidelium* et vicaire apostolique du Japon. Le jeune prélat devait se rendre en Chine pour y recevoir l'onction épiscopale et revenir ensuite à Lieou-Kieou. Deux mois lui paraissaient suffire à ce voyage, mais Dieu disposait les choses autrement. Arrivé à Chu-San, il n'y trouva point ses bulles, mais un missionnaire, l'abbé Matthieu Adnet, ancien vicaire de Verdun, lui annonça qu'elles ne pouvaient tarder. M. Forcade envoya alors ce missionnaire à Lieou-Kieou pour y tenir compagnie à l'abbé Pierre-Marie Leturdu, missionnaire apostolique de la Congrégation des Missions étrangères, qu'il avait laissé dans ces îles et alla se faire sacrer à Hong-Kong en Chine. Cette cérémonie eut lieu le 21 février 1847. Son intention était de revenir à la bonne mousson tenter de nouveau d'annoncer la parole divine aux peuples que Rome l'avait chargé d'évangéliser, mais des événements inattendus l'appelèrent en Europe et l'y retinrent plusieurs années.

Une bulle du 27 septembre 1850 avait érigé un évêché à la Basse-Terre, et formé ce nouveau diocèse de l'île de la Guadeloupe et de ses dépendances. Le premier évêque, Mgr Pierre-Gervais Lacarrière, après deux années d'épiscopat, se vit, pour des motifs de santé, obligé de donner sa démission. Un décret impérial du 6 avril 1853 lui donna pour successeur Mgr Forcade qui fut préconisé pour ce siége dans le consistoire du 12 septembre de cette année. Dans l'intervalle, et comme évêque nommé, il se trouva au concile provincial de Bordeaux tenu en juillet à La Rochelle. Le 7 août suivant, il assista Mgr Menjaud, évêque de Nancy, dans la cérémonie du sacre de Mgr Vital-Honoré Tirmarche, évêque d'Adras *in partibus*, laquelle eut lieu dans la chapelle du palais des Tuileries. Quelques jours au-

Digitized by Google

paravant, il avait été élu président d'honneur du comité catholique constitué à Paris pour les pèlerinages de Jérusalem et aux autres sanctuaires de la Terre-Sainte.

Parti de Brest le 2 décembre 1853 sur la corvette *la Fortune*, Mgr Forcade arriva en rade de la Basse-Terre le 13 janvier 1854, après une traversée de quarante-trois jours, y compris un séjour à Ténériffe. La population tout entière se porta sur le rivage, et le prélat ne tarda pas à mettre le pied sur cette terre de la Guadeloupe dont Dieu confiait la sanctification aux vertus du missionnaire pieux. Toutes les magnificences du culte s'ajoutèrent aux magnificences de la nature et au pieux concert d'une joie universelle pour célébrer, par un ardent et affectueux accueil, l'arrivée de son chef spirituel, qui débarquait en même temps que M. le capitaine de vaisseau Bonfils, nouveau gouverneur de la Guadeloupe et de ses dépendances. Après le chant du *Te Deum*, Mgr Forcade reçut sur son trône l'obédience de son clergé, puis, du haut de la chaire, il fit entendre à son peuple une solide et touchante instruction sur *la paix*.

Les sept années qu'il passa dans le gouvernement de ce diocèse furent fécondes en résultats spirituels pour la colonie. Il se fit représenter par M. l'abbé François-Alexandre Bouquier, archiprêtre de la Basse-Terre, au concile provincial de Bordeaux tenu à Périgueux du 3 au 10 août 1856, et se trouva le 25 août 1858 aux obsèques de Michel Vesque, évêque de Roseau (Dominique) et prononça l'oraison funèbre de ce prélat dont l'épiscopat avait été si court. Mgr Forcade fit un voyage en France pour assister au quatrième concile de la province de Bordeaux qui se réunit à Agen du 8 au 18 septembre 1859, et prit part le 11 de ce mois à la consécration de l'église de Notre-Dame de Bon-Encontre faite par S. Ém. le cardinal Donnet et les autres Pères du concile.

A cette époque, il était question déjà d'appeler Mgr Forcade à un siége épiscopal du continent, cela résulte d'une lettre que lui adressa, le 16 juillet 1860, le cardinal son métropolitain, en réponse à celle qui lui annonçait la nouvelle de la mort de Mgr Porchez, évêque de Fort-de-France, dont Mgr Forcade avait prononcé l'oraison funèbre.

« Vous avez été, Monseigneur, dit le cardinal, le digne interprète de la douleur publique, dans les paroles si bien inspirées et si vivement senties que vous avez fait entendre en présence du cercueil de votre vénérable collègue. J'ai beaucoup aimé la délicate pensée que vous avez eue d'associer le souvenir de Mgr

Digitized by Google

le Herpeur à celui de Mgr Porchez, et l'apostrophe de la fin aux montagnes de la Martinique : *Montes Gelboe, nec ros, nec pluvia veniat super vos.*

» Je vous fais mon sincère compliment, et je désire que la voix qui pleure si bien dans les funérailles et qui a résonné avec tant d'éloquence dans notre dernier concile, puisse bientôt se faire entendre dans quelqu'une des cathédrales du continent, car je travaille à vous y ramener.....

» J'ai appris avec bonheur, Monseigneur, votre heureuse arrivée à la Guadeloupe. Ce sont les vœux et les prières de vos enfants qui vous ont arraché aux abîmes entr'ouverts pendant plusieurs heures, et vous ont ramené doucement au port. »

Le siége de Nevers étant devenu vacant par le décès de Mgr Dufêtre, un décret impérial du 11 décembre 1860 appela Mgr Forcade à succéder à ce prélat. Préconisé dans le consistoire du 18 mars 1861, il prêta serment de fidélité entre les mains de l'Empereur le 28 avril suivant et fit son entrée solennelle à Nevers le 16 mai de la même année. Par une attention aussi délicate que touchante, le prélat voulut, en ce jour de son installation, faire asseoir à sa table vingt pauvres de la ville.

A l'occasion de la prise de possession de son siége, il publia une lettre pastorale qui fut lue dans toutes les églises du diocèse et où l'on remarquait le passage suivant :

« Qui peut aujourd'hui prévoir quels sacrifices n'exigeront pas de nous tôt ou tard, soit les intérêts de notre Église particulière, soit ceux de l'Église entière. Les lueurs sinistres dont le ciel se rougit, ne présagent-elles pas assez clairement la tempête ? Et quand la tête est menacée, quel est le membre du corps, surtout, parmi les membres supérieurs, qui puisse s'estimer sans danger? Jamais peut-être ne fut-il plus vrai de dire avec saint Augustin : « qu'il n'est rien en cette vie, mais principalement en ce temps, de plus difficile, de plus laborieux et de plus périlleux que la charge d'un évêque.

» Priez Dieu, nos très-chers frères, d'alléger ces difficultés, ces labeurs et ces périls de notre charge, en mettant un terme aux épreuves de son Église, aux trop longues et trop cruelles afflictions de notre souverain Pasteur et Père. Mais il entrait dans les desseins de la Providence que le fardeau nous devînt plus pesant encore, obtenez-nous du moins la force d'en soutenir le poids. Que des chaînes, des tribulations nous attendent, il n'importe, pourvu que n'en redoutant aucune, et que n'estimant pas

Digitized by Google

notre vie plus que notre âme, nous achevions notre course et nous accomplissions le ministère que nous avons reçu du Seigneur Jésus. »

Presque aussitôt il tint à connaître son nouveau diocèse. Le 23 juin, il visita Fourchambault et s'y trouva le 26 de ce mois, à la fête des forgerons. Après une allocution aux ouvriers en métaux, appropriée à la circonstance, le prélat fit un appel chaleureux à la charité de l'assemblée, en faveur des victimes d'un ouragan terrible, qui, quatre jours auparavant, traversant le département de la Nièvre de l'Est à l'Ouest, avait ravagé les cantons de Moulins-Engilbert, de Fours et de Luzy. Le 30, il publia un Mandement qui ordonna une quête générale et des prières publiques dans tout le diocèse pour les victimes de ce désastre. Le 2 juillet, il bénit une nouvelle église construite à La Celle-sur-Loire.

Lorsque le Souverain-Pontife publia le 8 décembre 1864 la célèbre Encyclique *Quanta cura*, on sait que le 1er janvier 1865, M. Baroche, ministre de la justice et des cultes, écrivit aux évêques de France pour leur annoncer que le Conseil d'État était saisi de l'examen d'un projet de décret tendant à autoriser la publication dans l'Empire d'une partie seulement de l'Encyclique. On sait aussi quelle unanimité montra l'épiscopat français, en présence des entraves mises par le gouvernement à la parole du Saint-Père. Voici la lettre qu'adressa au Ministre l'évêque de Nevers :

« Nevers, le 10 janvier 1866.

» Monsieur le Ministre, avant de répondre à la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 1er de ce mois, j'ai voulu d'abord me recueillir devant Dieu; et cette dépêche ayant été immédiatement reproduite par tous les échos de la presse, j'ai ensuite essayé de me rendre compte de l'impression qu'elle produisait sur mon clergé.

» Aujourd'hui, Monsieur le Ministre, j'ai le profond regret d'être obligé de vous dire que nous sommes tous autant effrayés qu'affligés. Nous ne craignons rien pour l'Église. Elle a des promesses d'immortalité; mais ces promesses ne sont que pour l'Église.

» Que Dieu me préserve, Monsieur le Ministre, de blesser même légèrement le principe d'autorité, qui n'est déjà que trop ébranlé, et qu'il me garde aussi d'offenser personnellement Votre Excellence, qui, par sa bienveillance à mon égard, s'est acquis tant de droits à ma reconnaissance. Mais votre haute loyauté reconnaîtra elle-même en quels embarras nous nous trouvons

placés, nous qui sommes les successeurs des Apôtres, et qui ne pouvons oublier qu'en des circonstances toutes semblables l'Esprit-Saint ne leur inspira pas d'autre réponse et ne leur traça pas d'autre règle de conduite que celle-ci : *Obedire oportet Deo magis quam hominibus.*

» Je suis avec respect, etc.

» † AUGUSTIN, *évêque de Nevers.* »

Dès le 6 janvier, l'évêché de Nevers avait adressé au *Journal de la Nièvre* la lettre suivante :

« Nevers, le 6 janvier 1865.

» Monsieur le Rédacteur,

» Je lis dans le premier numéro de votre journal que, pour nterdire la publication de deux documents qui accompagnent l'Encyclique du Saint-Père, *le Gouvernement se base sur les droits qu'il tient du Concordat.*

» Permettez-moi de vous faire observer, Monsieur le Rédacteur, que vous tombez ici dans une erreur qui est certainement involontaire, mais qu'il me semble important de rectifier.

» En agissant ainsi, le Gouvernement se base sans doute sur la loi du 18 germinal an X, généralement connue sous le nom d'articles organiques; mais il ne se base pas sur le Concordat, dont aucun article ne lui confère un semblable droit.

» C'est à tort qu'on confond souvent les articles organiques avec le Concordat : ces deux actes sont d'une nature bien différente. Le Concordat est une convention ou un contrat entre le Saint-Siége et le Gouvernement français; les articles organiques, qui n'ont pas été concertés avec le Saint-Siége et qui n'en ont jamais été acceptés, constituent simplement une loi française.

» Il en résulte que le Concordat oblige également les deux parties contractantes, mais que les articles organiques ne peuvent créer pour le Saint-Siége aucune obligation.

« Perdre de vue cette distinction dans les circonstances présentes, exposerait au danger d'égarer les esprits et de fausser les consciences sur des questions dont personne ne peut méconnaître la gravité. C'est pourquoi j'ose espérer que vous voudrez bien insérer cette rectification dans votre prochain numéro.

« Agréez, etc. » COINTE, *chancelier de l'évêché.* »

Mgr Forcade adressait en même temps à son clergé et à ses diocésains un Mandement portant en substance, une adhésion complète à l'enseignement du Souverain-Pontife dont heureuesment la parole n'est point enchaînée, prouvant que les meilleurs catholiques en France sont les meilleurs Français, que le Pape

Digitized by Google

est indignement calomnié, sa doctrine honteusement travestie, que du reste, il faut avoir confiance aux promesses divines du Sauveur, et qu'ainsi que le remarquait parfaitement saint Jean Chrysostome : « Sans cesse attaquée, l'Église est sans cesse victorieuse; toujours environnée d'embûches, toujours elle en sort à son avantage, et plus les embûches se multiplient autour d'elle, plus elle gagne de terrain. »

En 1865, un désastre épouvantable vint frapper la Guadeloupe, la métropole s'émut et l'épiscopat fit appel à la charité des fidèles. Un comité de dames fut chargé, sous la présidence de Mgr Forcade, de réunir et centraliser les secours à donner aux victimes, et l'Impératrice daigna prendre ce comité sous son haut patronage. L'évêque de Nevers apporta à cette œuvre, qui concernait son ancien diocèse, un zèle et un dévouement admirable. Plusieurs fois, il eut l'honneur d'être reçu en audience particulière par Sa Majesté l'Impératrice qui s'informait avec la plus grâcieuse sollicitude des résultats déjà obtenus. En mars 1866, elle témoigna à Mgr Forcade toute sa satisfaction et le chargea d'en transmettre l'expression aux dames patronesses, en leur annonçant qu'elle faisait don de deux lots à la loterie qui venait d'être organisée à ce sujet, l'un offert en son nom, et l'autre en celui du Prince Impérial.

Le 13 mars de cette année, Mgr Forcade se faisait un devoir d'assister aux obsèques de Mgr Louis Parisis, évêque d'Arras.

Outre des Mandements, des Lettres pastorales et des Circulaires pour les diocèses de la Basse-Terre et de Nevers, on a de ce prélat dans le tome XVIII des *Annales de la Propagation de la Foi*, année 1846, pages 363-383, une *lettre* écrite à M. Libois, procureur des missions étrangères à Macao, et datée de Lieou-Kieou, le 12 août 1845.

Prélat assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur des diocèses d'Amiens et de la Basse-Terre, chevalier de grâce de l'Ordre Constantinien des Deux-Siciles qu'il a été autorisé à porter par décret impérial du 21 décembre 1858, et commandeur de l'Ordre royal de l'Étoile polaire de Suède le 17 mai 1861, Mgr Forcade a été fait chevalier de la Légion d'honneur par décret impérial du 11 août 1859. Il porte pour armoiries : *Ecartelé, au 1er, de gueules, au lion d'or; au 2e, coupé, au 1er, losangé d'argent et de gueules, au 2e, de gueules, au lion passant d'or; au 3e de l'écu, d'argent, à la bande fuselée de gueules; au 4e, d'argent, à deux épées de sable passées en sautoir*

Digitized by Google

PRÉVOTS DE L'ÉGLISE DE NEVERS.

1. — Léodegan, souscrivit en janvier 894, à une charte de l'évêque Francon.

2. — Flotier, mentionné dans une charte de Roclène, évêque de Nevers, depuis 980 jusqu'en 997.

3. — Emard, sous le même évêque, 998 et 1001.

4. — Ebrard, cité dans les chartes de l'évêque Hugues II de Champallement, en 1016 et 1031, est peut-être le même que Émard. Le Nécrologe marque sa mort au 26 août.

5. — Widon ou Gui, 1032.

6. — Hugues, mentionné dans une charte de l'évêque Hugues II donnée en 1045 en faveur de l'abbaye de Cluny. Les biens du chapitre ayant été dilapidés, Hugues résigna la charge et la dignité de prévôt entre les mains de Hugues II de Champallement, à la condition que les revenus de la prévôté seraient consacrés à l'entretien des chanoines. Le prélat y consentit, et le pape Léon IX confirma cette transaction dans un concile tenu à Verceil en 1050.

DOYENS.

1. — Geoffroi de Champallement était doyen en 1045, devint évêque d'Auxerre en 1052, et mourut le 16 septembre 1076, comme on le voit au Nécrologe.

2. — Hugues Ier, neveu de Hugues II de Champallement, évêque de Nevers, et de Geoffroi, évêque d'Auxerre, plaça en 1063,

Digitized by Google

avec le consentement de Hugues, son oncle, des chanoines de Saint-Silvestre dans le monastère de Saint-Étienne. En 1068, il concéda, de concert avec l'évêque Mauguin, l'église de Saint-Étienne à l'Ordre de Cluny, monta sur le siége épiscopal de Nevers en 1074, et mourut le 23 novembre 1091.

3. — Wibode ou Guibaud est mentionné, comme doyen, en 1080 et 1083.

4. — Pierre, 1089. Le Nécrologe dit en parlant de lui : *Le 5 août, Pierre, doyen, mourut en se rendant à Jérusalem.*

5. — Téterius ou Tétier, 1100.

6. — Ponce, cité avec le titre de doyen dès le 25 juin 1103, mourut le 19 octobre 1104, dans la Terre-Sainte, où il s'était rendu par dévotion.

7. — Fromond souscrivit à une charte du comte Guillaume faisant remise des dépouilles des évêques à la mort d'Hervé, en 1110. Il répara l'abbaye de Saint-Martin qu'avaient jadis détruite les Vandales, y prit l'habit religieux, en fut abbé, devint évêque de Nevers en 1121, et mourut le 29 novembre 1145.

8. — Hugues II signa une charte de Fromond, précédent doyen devenu évêque de Nevers, datée de 1141, en faveur des moines de Saint-Étienne. Il y a des auteurs qui distinguent deux doyens du nom de Hugues, dont le premier, Hugues Olivier, se serait fait religieux de l'Ordre de Cluny, à l'abbaye de Saint-Étienne, vers l'époque de la mort de l'évêque Fromond, et dont l'autre aurait été présent à la réparation que Guillaume, fils du comte de ce nom, devenu chartreux, aurait faite en 1159, aux chanoines de Saint-Cyr, à la suite des dommages que son armée leur avait causés.

Hugues sanctionna, le 11 février 1160, la décision prise en assemblée capitulaire contre les chanoines qui devaient certains cens au chapitre et ne les payaient pas.

9. — Thibaud. De son temps, le comte Guillaume accorda comme son père, aux chanoines, la permission de vendanger quand ils le voudraient. Il fut présent à l'acte du comte Gui, lequel, en 1171, confirmait la propriété des biens que le comte Guillaume avait concédés au monastère de Saint-Étienne. Thibaud assista à la donation que ce même comte fit en 1173 à l'évêque Bernard de Saint-Saulge, de la châtellenie de Prémery, et en 1174, il se trouva également à la vente du fief de La Charité, vente qui fut faite par le comte Gui aux religieux de Cluny

Digitized by Google

qui habitaient ce territoire. Thibaud devint évêque de Nevers en 1177, et mourut le 25 avril 1189.

10. — Jean est mentionné en 1180 dans des chartes de Saint-Etienne, et, de 1182 à 1188, dans d'autres chartes de l'évêque Thibaud. Jean monta sur le siége épiscopal de Nevers en 1189.

11. — Arnoul est cité, comme doyen de Nevers, en 1190 et en 1193.

12. — B..... se trouve mentionné, en 1198, dans des chartes du chapitre. C'est peut-être lui qui, dans le concile tenu à Sens en 1198, fut suspendu de ses fonctions par Pierre, cardinal-légat du Saint-Siége, à cause de l'hérésie manichéenne des poplicains qu'il favorisait, et invité à se mieux conduire désormais. S'il en est ainsi, le doyen dont il s'agit ici, avait nom Bernard.

13. — H....., doyen sous l'épiscopat de Guillaume de Saint-Lazare, concilia en 1209 M..., abbé de Châteaudun et le prieur de Nogent. Il approuva, de concert avec tout le chapitre, un échange fait par l'évêque Gervais de Châteauneuf, avec G., abbé de Saint-Laurent, en juillet 1222. Dans cet acte d'approbation, ce doyen est nommé Hugues.

14. — Raimond est mentionné dans une charte donnée en janvier 1228 par le comte Gui et son épouse Mathilde. Le Nécrologe qui en parle au 6 octobre, dit qu'il fut archidiacre de Paris, après avoir été doyen de Nevers.

15. — Adam, cité en 1240 et en 1250 dans des chartes d'Auxerre, est noté dans le Nécrologe au 29 décembre et au 26 avril.

16. — Simon était doyen en 1278. En 1290, il fit un règlement relatif aux sept vicaires qui, chaque jour, devaient chanter les petites Heures dans la cathédrale.

17. — Odon ou Eudes, 1301.

18. — Jean de Meulan que la *Gallia christiana* nomme à tort *Jean Mandevillain*, était doyen au mois de septembre 1332 d'après les registres de la Chambre des comptes; il devint évêque de Meaux le 26 novembre 1334, fut transféré au siége épiscopal de Noyon en janvier 1351, et passa, en février 1352, à celui de Paris, où il mourut de la peste le 22 novembre 1363.

19. — Oudard de Fontenay, doyen de Nevers et maître des requêtes de la maison du roi en 1348.

20. — Bernard de Magaud, doyen en 1366.

21. — Guillaume de Martelet. Le pape Clément VII lui adressa, le 7 janvier 1386, ainsi qu'à Milon, évêque de Beauvais,

Digitized by Google

une bulle pour l'achat du collége de Dace, à Paris, en faveur des Frères du Mont-Carmel. Ce doyen devint évêque de Bethléhem en 1395, et mourut en 1402.

22. — Pierre de Nodet, 1396 et 1400.

23. — Nicolas de Vitry, 1406.

24. — Renaud de Fontaines, professeur de théologie et doyen de Nevers, fut en 1419 ou 1420 l'exécuteur testamentaire de Bernard de Chevenon, évêque de Beauvais.

25. — Robert Thenon, doyen en 1447, mourut en 1455.

26. — Jean de Bastard est mentionné en 1459.

27. — Laurent de Linard vécut à la cour romaine et fut délégué par le Saint-Siége, le 19 août 1462, comme juge et comme exécuteur de l'indult qui autorisait Guillaume Fillâtre à visiter par procureur son diocèse de Tournai.

28. — N. Carré. Le Parlement de Paris donna contre lui un arrêt en décembre 1468.

29. — Pierre Caron fut aussi sous-chancelier de Sainte-Geneviève, mourut le vendredi 23 janvier 1478 et fut enterré dans la nef de cette église.

30. — Jean le Bourgoing mourut en 1484.

31. — Jean de Nevers, bâtard de Jean de Bourgogne, comte de Nevers, fut élu par compromis le samedi 30 octobre 1484 et mourut le jeudi 29 mai 1488, ou, selon d'autres, le mercredi 1er octobre de la même année.

32. — Imbert de La Platière, sous-diacre, prieur de Saint-Eloi et conseiller au Parlement de Paris, était doyen en 1488 et 1506, fut évêque de Nevers en 1512.

33. — François de Clèves fut nommé chanoine et doyen par le pape Léon X en 1513. Il vivait encore en 1523.

34. — Charles de Clèves, 8 juillet 1525.

35. — François le Bourgoing, doyen de Saint-Cyr, prieur commendataire de Saint-Étienne de Nevers par la cession de son frère Léonard le Bourgoing, était doyen de l'Église de Nevers en 1531. Gui Coquille, qui était allié à la famille de Bourgoing, a dit en parlant de lui : « *Nous avons vu en nos jeunes ans messire François le Bourgoing, doyen de Nevers, excellent en savoir, prudhommie et sainteté.* Gui Coquille était né en 1523, et ses expressions annoncent que ce doyen, respectable par ses talents et par ses vertus, était déjà d'un âge un peu avancé. On doit donc porter sa naissance dans les dernières années du XVe siècle.

Digitized by Google

36. — GUI DE FONTENAY succéda au précédent on ne sait en quelle année.

37. — GUILLAUME DE PARIS, seigneur des Philippières, mourut le 19 février 1578.

38. — JEAN DE ROFFIGNAC se démit en faveur du suivant en 1613 et mourut en 1614.

39. — MICHEL PAULET prit possession le 16 décembre 1613 et mourut subitement le 4 juin 1643, jour de la Fête-Dieu.

40. — CHARLES DE ROFFIGNAC se démit en 1653 au profit du suivant.

41. — JEAN-HENRI BOGNE, bienfaiteur du chapitre et de l'Hôtel-Dieu de Nevers, mourut le 6 février 1693, et fut inhumé dans le cimetière de cette maison.

42. — JEAN PINET mourut subitement en 1707.

43. — NICOLAS MOQUOT D'AGNION fut d'abord archidiacre de Decize, devint ensuite doyen de Nevers et cessa de vivre en juin 1712.

44. — JEAN DE BÈZE, chanoine de Saint-Cyr, termina sa carrière le 1er juillet 1730.

45. — LOUIS-MARIE DOLLET DE SOLLIÈRES, élu par les chanoines en juillet 1730, fut désigné par le roi pour l'abbaye de Bellevaux le 3 juillet 1737, et termina sa carrière en 1756.

46. — FRANÇOIS MOUCHET DE VILLEDIEU, né au château de Villedieu, diocèse de Bourges, le 20 novembre 1731, fut élu doyen et vicaire général de Nevers en 1756 aussitôt après avoir reçu la prêtrise, devint maître de l'oratoire de M. le comte d'Artois et fut nommé en février 1784 à l'évêché de Digne, et abbé de Foresmontier, au diocèse d'Amiens. Préconisé pour ce siége le 25 juin suivant, il fut sacré le 18 juillet de la même année et prêta serment au roi le 21 de ce mois. Sur son refus d'obéir à la constitution schismatique du clergé, il se vit obligé d'abandonner son siége et de quitter la France. Après la conclusion du concordat, il persista à ne point donner sa démission et ne rentra en France qu'avec Louis XVIII en 1814. Depuis longtemps déjà dans un état de santé affligeant, il mourut à Paris le dimanche 10 août 1823 et fut inhumé dans le cimetière de Vaugirard, où son épitaphe indique qu'il fut pendant trente-neuf ans évêque de Digne.

47. — FRANÇOIS DE DAMAS DE CRUX. Fils de Louis-Alexandre Damas de Crux, dit le comte de Damas, baron de Demain et de la Collancelle, mort le 6 septembre 1763, et de Marie-Louise de Menou, il naquit au château de Crux en 1740, fut élu doyen en

Digitized by Google

1784 après avoir été trésorier du chapitre, était en même temps vicaire général du diocèse, abbé d'Élan, au diocèse de Reims depuis 1784 et fut dépouillé de sa dignité par la Révolution. Il mourut en son hôtel, rue du Doyenné, à Nevers le 4 mars 1829, à l'âge de 89 ans.

Les Bénédictins, auteurs de la *Gallia christiana*, donnent la nomenclature de quelques doyens qui ont occupé cette charge à une époque que l'on ne connaît point d'une manière précise, ou dont l'existence est même chronologiquement incertaine. Ce sont :

— Tétier (*Teterius*). Il souscrivit en 968 à une charte de l'évêque Natran; mais il n'était pas alors doyen de Nevers, par la raison qu'il y avait à la tête du chapitre un prévôt, et non un doyen. Il donna, avec son neveu, aux chanoines de Saint-Cyr, pour l'entretien de ceux-ci, un alleu situé dans la vicairie de Gigny et dans le village de Tanlay. Moréri le qualifie de simple clerc de l'Église de Nevers, mais M. de Sainte-Marie l'indique comme ayant été doyen en 980. On lui doit une Relation des miracles de saint Cyr et de sainte Julitte, relation qu'il écrivit peu après la seconde translation des reliques de ces saints. Il y a consigné les miracles arrivés à Nevers aussi bien que ceux arrivés à Auxerre. Il ne nous reste plus que la préface de cette Relation conservée dans les *Acta Sanctorum* du 1er mai et du 16 juin. Les Bollandistes en parlent avec estime. L'inscription ou l'intitulé de cette préface donne à Tétier le titre de *sophiste*, parce que sans doute il joignait à l'étude de l'éloquence celles de la morale et de la philosophie. Dans cette préface, il se qualifie *serviteur* des saints dont il écrit les miracles, c'est ce qui pourrait faire croire qu'il était un des prêtres chanoines, chargés du soin de desservir la chapelle où leurs reliques étaient déposées. Aucun autre bibliographe ecclésiastique n'a parlé de Tétier.

— Hugues de Chateau-Renard mort, d'après le Nécrologe, le 23 mars.

— Raoul, mort le 16 avril.

— Henri de Chatillon fut le bienfaiteur du chapitre et mourut le 6 mai.

— Hugues, décédé le 31 juillet.

— Létald ou Létaud, 13 août.

— Bernard d'Azy, inscrit au Nécrologe le 3 octobre et le 1er novembre.

Digitized by Google

— ARNOUL CHAUDERONS, mentionné le 8 novembre.
— ADAM DE CORVOL.
— GUI, cité au 11 novembre.
— GILBERT, mort le 31 décembre.
— ELIRAN.
— RENAUD ou RAINAUD.

Digitized by Google

ABBAYES DU DIOCÈSE DE NEVERS.

Il y a eu très-anciennement, dans le diocèse de Nevers, des abbayes dont le nom seul nous est resté. Sous l'épiscopat de saint Jérôme (795-815), une longue série de guerres désastreuses mit cette Église, comme nous l'avons dit, dans le plus déplorable état : les sanctuaires furent pillés, les monastères dévastés, la cathédrale ruinée, et les pauvres réduits à une affreuse misère. A la prière de ce pieux prélat, Charlemagne ordonna la restitution de tous les biens ecclésiastiques.

Jonas, successeur de saint Jérôme, imita son zèle et répara bien des désastres, grâce à la munificence de Louis le Débonnaire.

L'évêque Hériman (849-860) obtint, de Charles le Chauve, la confirmation des biens et des priviléges que Pepin le Bref, Charlemagne et Louis le Débonnaire avaient accordés à l'Église de Nevers. Il fonda le chapitre de son église cathédrale, établit seize chanoines dans l'abbaye de Saint-Martin, leur assigna des revenus, plaça des moines dans le monastère de Saint-Anien et des religieuses dans celui de Saint-Genès, et leur permit d'élire leur abbé ou leur abbesse.

Sous l'évêque Abbon II, Adélard, curé de Magny, fit confirmer par Charles le Chauve dans un concile tenu à Troyes, le 25 octobre 867, les donations accordées par ce même prince en 858 à l'église de Saint-Vincent de Magny.

Le roi Louis le Bègue, en 878, approuva ce que son père avait fait en cette circonstance. Carloman restitua à l'église de Saint-Cyr de Cours-sur-Loire située dans la vicairie de Parigny-la-Rose et possédée depuis longtemps en bénéfice par des étrangers. L'empereur Charles le Gros, à la prière de Guillaume, comte de Nevers, soumit en 886, à la cathédrale de Saint-Cyr l'oratoire de Saint-Révérien. A la même époque, ce prince confirma à l'Église de Nevers les abbayes de Saint-Martin hors les murs de la ville, de Saint-Trohé, de Saint-Arigle, de Saint-Sauveur, les églises

Digitized by Google

de Saint-Loup-des-Bois et de Saint-Gildard, de Saint-Franchy, de Saint-Vincent de Magny, de Cours-sur-Loire, l'abbaye de Saint-Genès et de Notre-Dame, celle de l'île Gall, celle de Glandon, la celle de Saint-Didier placée hors de l'enceinte de Nevers, mais y attenant; l'abbaye de Saint-Père en Morvan, et le monastère de Saint-Patrice entre la Loire et l'Allier. Ces derniers actes eurent lieu sous l'épiscopat d'Emmène ou Eumène.

En 1028, l'évêque Hugues II de Champallement accrut les médiocres ressources de son chapitre en lui accordant la cure de Saint-Trohé-les-Nevers et tout ce qui en dépendait, avec le consentement du chanoine prévôt Evrard ou Eberhard qui, à titre de bienfait, en avait le fief. Il accorda aussi alors au même chapitre l'église de Saint-Franchy. En 1044, les chanoines témoignèrent de leur reconnaissance en donnant à ce prévôt l'abbaye de Saint-Trohé pour en jouir sa vie durant.

L'année suivante, Hugues II de Champallement octroya à saint Odilon, abbé de Cluny, pour y établir la règle, le prieuré de Saint-Sauveur qui, par suite d'un relâchement de la discipline, en était venu à ne plus compter un seul religieux.

Hugues III de Champallement concéda, le lundi de Pâques 6 avril 1075, à l'église de Saint-Cyr, l'abbaye de Saint-Vincent et de Saint-Arigle, que son oncle Geoffroi, évêque d'Auxerre, tenait de lui, et que le père de cet oncle avait ruiné par ses dilapidations. Ce même prélat donna l'église de Saint-Loup-des-Bois et de Saint-Gildard à ses chanoines qui la concédèrent canoniquement à celle de Saint-Laurent-des-Aubats et de Saint-Hilaire par l'entremise de l'abbé Donigon qui fut chargé d'y établir des clercs réguliers, sous l'épiscopat de Gui, successeur immédiat de Hugues III de Champallement.

Enfin Fromond, évêque de Nevers de 1121 à 1145, réunit dans le seul monastère de Notre-Dame les religieuses de Saint-Arigle, de Saint-Laurent, de Saint-Trohé et de Saint-Genès qui, sans doute, ne pouvaient vivre convenablement de leurs minces revenus.

L'abbaye de Saint-Victor, située dans le faubourg de Nevers, remontait à une haute antiquité et était très-riche dans les premiers temps de son origine ; mais peu à peu le relâchement s'y introduisit et la barbarie des siècles finit par la réduire à néant. Elle fut donnée en 1085, à l'Ordre de Cluny, avec le consentement de Guillaume, comte de Nevers.

Outre ces anciennes abbayes, le diocèse de Nevers en a pos-

Digitized by Google

sédé trois, ainsi qu'un prieuré, qui ont existé jusqu'à la révolution française, savoir :

Le prieuré de Saint-Étienne (Ordre de Saint-Benoît);

L'abbaye de Notre-Dame, du même Ordre.

Saint-Martin (Ordre de Saint-Augustin);

Bellevaux (Ordre de Prémontré).

SAINT-ÉTIENNE.

Dédié à la Sainte Vierge et à saint Étienne, premier martyr, ce monastère fut fondé par saint Colomban, abbé de Luxeuil, dans le faubourg de Nevers pour des religieuses. A l'époque de l'évêque Hugues II de Champallement, il se trouvait dans un tel état de dégradation par suite des guerres, des incendies, et des calamités qui avaient désolé le pays, que ce prélat en fit donation le 5 mars 1064 aux chanoines réguliers de Saint-Silvestre, à la condition que ceux-ci y rétabliraient le culte divin. Cet acte de Hugues II fut confirmé le 17 août de cette année au concile de Châlon-sur-Saône et promulgué le 8 septembre suivant dans l'église même de Saint-Étienne.

Ces chanoines réguliers restèrent peu de temps dans le prieuré. En effet, Mauguin, archidiacre de Nevers, donna cette maison à l'abbaye de Cluny, avant de monter sur le siége épiscopal de Nevers en 1066.

Hugues III de Champallement, évêque de Nevers et successeur immédiat de Mauguin, ayant abdiqué en 1091, prit l'habit religieux à Saint-Étienne et y mourut le 23 novembre de cette année. Ce saint prélat avait fait don à ce couvent de la métairie que tenait Hubert Hostilien moyennant une redevance annuelle de huit deniers, et y avait ajouté la paroisse de Saint-Arigle. Le comte Guillaume voulut prouver que cette cession lui était fort agréable : non content de consacrer tous ses efforts à la reconstruction du prieuré, il octroya aux chanoines de Saint-Cyr tout ce qu'il possédait dans le village de Parigny, fit entourer Saint-Étienne d'une forte ceinture de murailles, y construisit trois tours et pourvut les religieux de tout ce qui était nécessaire à leur subsistance, en consacrant à ce dernier usage la propriété de tout le bourg de Saint-Étienne. Ces importantes libéralités furent consignées dans une charte du 13 décembre 1097, le jour même, où assisté de Gui, évêque de Nevers, de Gautier, évêque de Châlon, et de Humbaud, évêque d'Auxerre, le célèbre Ives,

Digitized by Google

évêque de Chartres, consacra l'église du monastère. Elles furent confirmées en 1171 par Gui, comte de Nevers, et approuvées en 1186 par le roi Philippe II. Les Souverains-Pontifes les confirmèrent à diverses reprises, et se plurent même à y ajouter de nombreux priviléges.

Pierre de Saint-Hugues fut le premier prieur de Saint-Étienne après sa restauration. Il gouverna depuis 1097 jusqu'à 1157 avec beaucoup de prudence et de zèle.

Le 47e qui est le dernier mentionné par les Bénédictins, fut Michel Cassagnet de Tilladet, fils de Gabriel Cassagnet, marquis de Tilladet, gouverneur de Brissac, et de Madeleine le Tellier, sœur de Michel le Tellier, chancelier de France. Son frère se démit en sa faveur du prieuré de Saint-Étienne de Nevers. Nommé évêque de Mâcon le 18 décembre 1676, Michel de Tilladet fut sacré à Paris le 4 juin 1678 dans l'église des Jésuites de la rue Saint-Antoine, et mourut doyen des évêques de France le 6 septembre 1731. Le dernier des prieurs de Saint-Étienne fut Joseph Paillé, chanoine et vicaire général du Mans, né à Paris, vers 1728, mort au Mans le 2 février 1797. On lui doit le *Rituel* du diocèse du Mans, imprimé en 1775, sous l'épiscopat de M. de Grimaldi, et il a coopéré à l'ouvrage de l'abbé Courte, connu sous le nom de Théologie du Mans, imprimé sous le titre de : *Institutiones theologicæ*, et dont un seul volume, *De restitutione et contractibus* a été publié au Mans, 1777, in-12 de 830 pages. L'abbé Paillé est aussi auteur d'un *Discours* prononcé dans l'église du Mans, le dimanche 16 août 1789, pour la bénédiction des drapeaux de la milice citoyenne, Le Mans, 1789, in-8o.

On consultera avec intérêt une *Notice historique* sur l'église et le prieuré de Saint-Étienne de Nevers, par M. l'abbé Crosnier, vicaire général, *Nevers, imprim. de Fay,* 1853, in-8o de 5 feuilles, plus 2 planches et des figures intercalées dans le texte. Ce travail est extrait du *Bulletin de la Société nivernaise.*

NOTRE-DAME DE NEVERS.

Cette abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît eut pour fondateur le vénérable Théodulfe Bobolène qui, comme le rapporte Jonas dans la vie d'Eustase, abbé de Luxeuil, fonda trois monastères dans le Berry, et un quatrième, pour des vierges, auprès de Nevers sous la règle de saint Colomban. Ce dernier, ainsi que plusieurs autres, fut dévasté par les Vandales; l'évêque Hériman

Digitized by Google

l'ayant fait rebâtir, le confia en 849 à des religieuses de l'Ordre de Saint-Benoît avec pouvoir d'élire elles-mêmes leur abbesse, pourvu que l'une d'entre elles fût capable de remplir cette charge; dans le cas contraire, l'élection appartiendrait à l'évêque de Nevers. Hériman fut inhumé, selon son désir, dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, en l'église du monastère qu'il avait si généreusement relevé de ses ruines.

L'empereur Charles le Gros, à la demande de l'évêque Emmène, accorda plusieurs priviléges, de 885 à 887, à toutes les abbayes de l'Église de Nevers, et notamment à celles de Saint-Genès et de Notre-Dame.

Au XII[e] siècle, Fromond, également évêque de Nevers, voulant donner plus d'éclat au monastère de Notre-Dame, y réunit les religieuses de Saint-Arigle, de Saint-Laurent et de Saint-Trohé.

En 1254, Hugues, seigneur de Maux, chevalier, et dame Isabelle, son épouse, donnèrent à Notre-Dame la main-morte qu'ils possédaient dans les bordelages de cette église, ne se réservant que la justice.

Ce monastère eut à souffrir, comme tous les autres, des guerres civiles allumées par les calvinistes; mais il se maintint toutefois dans un état florissant jusqu'à l'époque de la révolution.

Il était situé dans l'endroit même où saint Révérien, deuxième évêque d'Autun, souffrit le martyre; les religieuses possédaient dans leur jardin la chapelle où, suivant la tradition, le saint évêque avait eu la tête tranchée; elles en conservaient les reliques avec beaucoup de respect dans une châsse d'argent.

Notre-Dame de Nevers avait sous sa juridiction deux prieurés conventuels, Notre-Dame de Montot et Marsigny.

Différents incendies ayant dévoré les anciens titres et les archives de cette maison, il serait impossible aujourd'hui de donner la liste exacte et complète des abbesses qui l'ont gouvernée. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que les auteurs de la *Gallia christiana* donnent une série de trente-six abbesses de Notre-Dame de Nevers jusqu'en 1731. Depuis cette époque, il n'y en a eu qu'une autre. Ce fut Madame de Saillans qui fut nommée en 1769 et siégeait encore à l'époque de la révolution.

Digitized by Google

SAINT-MARTIN.

Cette abbaye remonte à une époque très-ancienne, mais elle fut tellement ravagée par les Barbares, qu'on en trouve à peine quelques vestiges au VIIIe siècle. Il est certain que saint Jérôme, évêque de Nevers, mort le lundi 5 février 815, fut inhumé dans l'église de ce monastère. La cathédrale ayant été de son temps dépouillée de ses biens, domaines et revenus, s'il faut en croire Gui Coquille, ce prélat s'était, avec son chapitre, retiré dans l'abbaye de Saint-Martin, bien que l'office divin n'eût pas été suspendu dans l'église de Saint-Cyr.

L'évêque Hériman qui, en 849, avait établi soixante chanoines dans sa cathédrale, en mit également seize autres dans l'abbaye de Saint-Martin, et leur assigna des revenus, notamment ce que Rainfroi, ancien évêque, avait donné à l'Église de Nevers au village de Bourdenay.

Abbon II qui monta sur le siége épiscopal de Nevers en 866, doit être aussi considéré comme l'un des bienfaiteurs de Saint-Martin. Le roi Charles le Chauve ayant accordé des sommes considérables pour la restauration des églises de Nevers, et, entre autres, de Saint-Martin, Abbon approuva cette donation en 867, et la fit approuver dans le concile tenu à Troyes cette même année.

Emmène, successeur immédiat d'Abbon II, fonda, en 886, un monastère de religieuses dans le village de Cusset, au comté d'Auvergne, village que possédait alors l'abbaye suburbicaire de Saint-Martin de Nevers et qui devint l'origine d'une ville. Il obtint la même année deux chartes de protection émanées du roi Charles le Gros. Par la première, datée du palais d'Attigny le 16 août 886, ce prince ordonna que de toutes les dépendances des métairies que possède ou pourra acquérir cette même abbaye, toute la dîme des fruits sera apportée dans les greniers ou celliers de l'abbaye de Saint-Martin au faubourg de Nevers, pour les besoins des chanoines qui servent Dieu dans ce monastère. La seconde charte, que les auteurs de la *Gallia christiana* datent par erreur sans doute du palais d'Attigny le 16 août 885, au lieu de 886, règle qu'aucune autre communauté religieuse, si ce n'est celle de femmes établie à Cusset, appartenant à l'abbaye de Saint-Martin au faubourg de Nevers, ne pourra y être fondée dans

Digitized by Google

le monastère que l'évêque Emmène y a fait construire. Enfin, dans une autre charte datée du 18 décembre de cette même année, à Paris, sont relatées toutes les abbayes et propriétés de l'Église de Nevers, entre lesquelles n'ont pas été oubliés les monastères de Saint-Martin et de Cusset.

Au XIIe siècle, et probablement avant 1120, on vit à Saint-Martin des chanoines réguliers succéder aux chanoines séculiers. Ils eurent pour bienfaiteurs Hervé, baron de Donzy, et Mathilde de Courtenay, sa femme. Cette réforme, suivant les frères Sainte-Marthe, eut lieu sous l'épiscopat de Fromond, qui fut tiré de ce monastère pour ceindre la mître. Les preuves en résultent de bulles d'Honorius II, du 27 avril 1129, d'Innocent II, du 19 décembre 1130, et d'un rescrit donné en 1130, où sont énumérés les biens que Fromond confère à ces chanoines. Toutes ces pièces se trouvent dans les Preuves de la *Gallia christiana*, tome XI, col. 338 à 340. Dans le dernier de ces titres, il est statué qu'un chanoine de l'église de Saint-Cyr, qui voudra renoncer au monde et prendre l'habit religieux dans le monastère de Saint-Martin, conservera en totalité les fruits de sa prébende, et que cependant l'église de Saint-Martin fera célébrer sa semaine.

Aux biens déjà donnés par lui à Saint-Martin, l'évêque Fromond en ajouta d'autres en 1131, et il lui concéda en 1136 cinq églises. Le pape Alexandre III confirma en 1161 la donation de ces églises, et lui donna, l'année suivante, un autre privilége. Urbain III, par un bref daté de Vérone le 19 mai, accorda à l'abbé de Saint-Martin la faculté d'établir trois ou quatre chanoines dans les églises de sa dépendance, à charge toutefois de présenter le curé à l'évêque. Les papes Luce en 1182 et Honorius III en 1217, lui accordèrent de semblables lettres.

Cette opinion des frères de Sainte-Marthe n'a pas été suivie par les Bénédictins, auteurs de la nouvelle édition de la *Gallia christiana*. Les premiers prétendent que ce monastère, après avoir subsisté pendant plus de 400 ans comme prieuré conventuel, ne fut érigé en abbaye qu'en 1131. Les seconds, au contraire, s'appuyant sur la charte du 16 août 886, donnée par Charles le Gros, sont assurés qu'à cette époque déjà Saint-Martin avait le titre d'abbaye. Ils ne nient pas que la modicité de ses revenus et les guerres de cette époque n'aient pu la réduire à un simple prieuré; mais si cela est arrivé, cela n'a pu être qu'à partir de l'an 900 environ jusqu'au XIIe siècle : car on voit Étienne, prieur de Saint-Martin, faire confirmer les possessions de cette maison par Hono-

rius II le 27 avril 1129, et Innocent II accorde le même privilége le 19 décembre 1130.

Quoi qu'il en soit, les chanoines réguliers de la Congrégation de France prirent possession de l'abbaye en 1629.

Saint-Martin a eu quarante-trois abbés, tant réguliers que commendataires. Le dernier fut François-Joseph de Gascq, vicaire général de Bayeux et non d'Évreux, comme le disent les Bénédictins, nommé en octobre 1750, et mort à Paris, le 3 ma 1791.

BELLEVAUX.

Placée sous l'invocation de la sainte Vierge et de l'apôtre saint Paul, cette abbaye fut fondée à huit kilomètres de Moulins-Engilbert par les libéralités de Roclen de Marmagne, et de Damerone sa femme, qui, ayant pris tous deux l'habit religieux, donnèrent, en 1188, le lieu nommé *Joye* et d'autres biens à l'Ordre de Prémontré, avec le consentement de Thibaud, évêque de Nevers. Comme cette nouvelle communauté était très-pauvre, Seguin, seigneur de Château-Chinon, plein de charité et de zèle pour la gloire de Dieu, lui donna en 1193 toutes les dîmes qu'il possédait à Château-Chinon et à Cerenes, pour l'anniversaire de son frère Hugues, mort dans un voyage d'outre-mer.

Parmi les nobles seigneurs, qui choisirent leur sépulture à Bellevaux, nous citerons Hugues de Tanguin, seigneur de Tannay, qui mourut en 1200 et dont la tombe se voyait devant le grand autel; Hugues de Verrières, seigneur de Scillères, mort en 1293, et Robert de Châtillon et Marguerite de Certaines, décédés en 1353.

Au XVIe siècle, les guerres civiles et religieuses ne laissèrent pas pierre sur pierre à l'abbaye. Tout disparut.

Dans le premier quart du XVIIe siècle, Blaise Cornu, seigneur de Tournan et premier abbé commendataire de Bellevaux, fit construire une petite église sur les ruines de l'ancienne, et loua à des laïques les propriétés du couvent qui fut supprimé en 1792, après avoir été gouverné par vingt-huit abbés, dont le dernier fut M. l'abbé de Chaffoy, chanoine de Besançon, nommé par le roi le 8 août 1756.

FIN DU DIOCÈSE DE NEVERS.

Digitized by Google

LA

FRANCE PONTIFICALE

(GALLIA CHRISTIANA).

DIOCÈSE DE BETHLÉHEM.

Bethléhem, ville de la Judée dans la tribu de Juda, à deux lieues de Jérusalem, fut bâtie par les Jébuséens sur une montagne pleine de rochers dans lesquels les habitants se construisirent des maisons et des étables, comme on le fait encore en France dans la Lorraine et dans la Bourgogne. C'est là que Jésus-Christ, Fils de Dieu fait homme, naquit de Marie, vierge immaculée avant et après son enfantement divin; c'est là que les Mages vinrent adorer le Sauveur des hommes après sa naissance terrestre; c'est là qu'Hérode fit massacrer, pour perdre Jésus-Christ, les enfants mâles âgés de moins de deux ans et honorés par l'Église sous le titre de *saints Innocents;* c'est là qu'en 389 sainte Paule, dame romaine, éleva deux grands monastères, l'un d'hommes où se retira saint Jérôme, et l'autre de femmes où elle termina ses jours avec sa fille sainte Eustochie; c'est là que Baudouin Ier voulut être couronné roi de Jérusalem en 1101. Pour conserver la mémoire d'un aussi grand bienfait et surtout celle de la naissance du Fils de Dieu, ce prince obtint en 1110, du pape Pascal II, que la ville de Bethléhem fut érigée en évêché dépendant du patriarche de Jérusalem.

Guillaume IV, comte de Nevers, mourut à la Terre-Sainte en 1168 et voulut être inhumé à Bethléhem. Il légua à l'évêque de cette ville, comme le prouve une charte de 1223, le bourg de Pantenor-les-Clamecy *oultre* (au delà) *de la rivière d'Yonne, avec le gaignage et domaine de Cembeuf* (Sambert), la ville Sous-Saisi appelée la Maison-Dieu de Bethléhem, et le bourg qui est *oultre les ponts de Montrouillon.* Cet Hôtel-Dieu de Bethléhem en Nivernais avait été fondé en 1147 par le comte et

Digitized by Google

par ses chevaliers; le legs avait pour but de parer à l'éventualité de la destruction de l'évêché de Bethléhem par les infidèles : ce siége venant à disparaître, le titulaire aurait au moins un asile en France avec son clergé. Mathilde, comtesse de Nevers, ratifia la donation du comte Guillaume en mars 1224.

Les évêques de Bethléhem ne restèrent en Palestine que pendant un siècle à peu près. Chassés avec les Latins, ils se retirèrent dans l'hôpital de Pantenor, et, de tous leurs biens, il ne leur resta que cet établissement qui prit alors le titre d'évêché. Il y avait dans cette maison des Frères et des Sœurs dépendant des chanoines de Bethléhem, qui, comme eux, étaient de l'Ordre de Saint-Augustin, institués avant l'évêché, et dont l'évêque qui en devint le recteur, avait la juridiction. On voyait encore les ruines de leur cloître, il n'y a pas deux siècles.

L'évêque de Bethléhem, établi à Clamecy en 1223, fut à la nomination des comtes et des ducs de Nevers, avec l'agrément du roi et la confirmation du pape. Le roi Charles VI lui accorda, en février 1413, les prérogatives dont jouissent les évêques de France. Ce prélat, immédiatement soumis au Saint-Siége, en recevait les bulles et avait juridiction épiscopale dans son petit territoire. Son revenu, en 1790, était porté à la somme de mille livres dans l'état des évêchés de France, et il payait 33 florins pour la taxe de ses bulles. Il avait le droit d'exercer toutes les fonctions épiscopales dans la chapelle de Notre-Dame, près de Clamecy, ce qu'il faisait rarement pour ne point déplaire aux autres évêques qui le regardaient comme un simple dignitaire *in partibus infidelium*.

Clamecy était toujours resté au diocèse d'Auxerre. L'évêque de Bethléhem s'occupait ordinairement à soulager les prélats riches ou infirmes dans leurs ordinations et autres fonctions épiscopales : de cette manière, il se procurait des pensions et des gratifications qui suppléaient à la médiocrité de son revenu.

Le diocèse de Bethléhem en France a eu pour évêques des Bénédictins de différentes filiations, des Chanoines réguliers de plusieurs sortes, des Dominicains, des Carmes, des chanoines d'Auxerre, de Nevers ou de Sens. Il a été supprimé à la révolution et n'a pas été rétabli par les concordats de 1801 et de 1822. Le titre d'évêque de Bethléhem est en ce moment porté par Mgr Etienne Bagnoud, abbé de Saint-Maurice en Valais, en Suisse.

Digitized by Google

ÉVÊQUES DE BETHLÉHEM.

1. — ASCHÉTIME (1110-vers 1130).

Chantre de l'Église patriarchale de Jérusalem et recteur des Chanoines réguliers de Bethléhem, il fut fait le premier évêque de cette dernière ville en 1110. Déjà, il avait été désigné pour le siége d'Ascalon par Gibelin, archevêque d'Arles et légat du Saint-Siége, qui sur l'ordre exprès du Souverain-Pontife, lui soumit ensuite Ascalon comme paroisse. Il assista au concile que Garmond, patriarche de Jérusalem, tint en 1120 à Naplouse, ville de la province de Samarie. D'après la Chronique de Guillaume de Tyr, il souscrivit au traité conclu en 1123 entre les Vénitiens et les princes du royaume de Jérusalem. C'était un prélat très-humain qui procura de grands soulagements temporels et spirituels aux pèlerins de la Terre-Sainte.

2. — ANSELME (vers 1130-vers 1142).

Il fut l'un des ambassadeurs que Foulque, roi de Jérusalem, envoya à Jean Comnène, empereur de Constantinople, qui simulait le projet de visiter les Lieux saints. Le 1er février 1132, il envoya des lettres d'obédience et de soumission à Innocent II qui se trouvait alors à Cluny, et fut présent au concile convoqué dans la ville d'Antioche par Albéric, légat du Saint-Siége, le 30 novembre 1139.

3. — GÉRARD Ier (vers 1142-vers 1155).

Ce prélat fit partie de l'assemblée générale tenue par les princes chrétiens en 1147, dans la ville d'Acre pour les affaires de la Terre-Sainte. Il obtint du Souverain-Pontife qu'Absalon, chanoine régulier du Saint-Sépulcre, qui avait été sacré évêque par Foucher, patriarche de Jérusalem, fut dépouillé de sa dignité

Digitized by Google

épiscopale. La ville d'Ascalon avait été prise par Baudouin III après cinq mois de siége, en 1154, et l'Église de cette ville, avec toutes ses possessions, fut réunie pour toujours à l'évêché de Bethléhem.

4. — RAOUL (vers 1156-1173).

Anglais de naissance, chancelier du roi de Jérusalem, Baudouin III, homme fort lettré, mais trop mondain, aimé du roi, de la reine et de la cour, Raoul s'empara de l'Église de Tyr devenue vacante par la translation de Foucher au siége patriarchal de Jérusalem en 1146, et s'en appropria les revenus pendant deux ans. Le pape Eugène III le contraignit alors de mettre un terme à ces spoliations sacriléges; mais Adrien IV, successeur d'Eugène et ami de Raoul, lui donna l'Église de Bethléhem. Sacré évêque de ce diocèse, il s'opposa en 1157 à l'élection d'Amauri comme patriarche de Jérusalem et en appela au Souverain-Pontife. Dans la bataille qu'Amauri, roi de Jérusalem, livra en 1167 à Siracon, général du soudan d'Égypte, Raoul fut grièvement blessé et perdit tout ce qu'il possédait. Au siége de Petra, métropole de la seconde Arabie, par le sultan Noradin ou Nour-ed-Din, il se croisa vaillamment et souscrivit au traité passé en 1170 dans la ville d'Acre. Enfin, dit Guillaume de Tyr, ce prélat mourut en 1173 et fut inhumé avec pompe dans le chapitre de son église.

5. — ALBERT (1175-vers 1190).

Neveu de Pierre l'Ermite, et né, comme lui, dans le diocèse d'Amiens, Albert fut promu à l'évêché de Bethléhem en 1175, et se croisa avec Baudouin IV contre Saladin, vers 1176. Il assista au concile de Latran, en 1179, au nom des évêques de la Palestine. Ubald, archevêque de Pise, lui donna, le 23 décembre 1186, l'église de Saint-Martin, située à Vetulia près de Pise, afin que ses successeurs pussent la posséder et en accorder les revenus à l'Église de Bethléhem. Il prodigua à son oncle toutes les consolations que peut prodiguer le cœur d'un évêque, après l'effroyable déroute essuyée par les Croisés qu'il avait amenés en Terre-Sainte.

Digitized by Google

6. — PIERRE Ier (vers 1190-1207).

Légat du Saint-Siége, Pierre fut l'un des douze électeurs qui, réunis dans l'église des Saints-Apôtres, choisirent, le 9 mai 1204, Baudouin Ier comme empereur de Constantinople. On trouve sa signature, avec celles de Nivelon, évêque de Soissons, et de Garnier, évêque de Troyes, dans une charte datée de 1205. Il est encore mentionné l'année suivante.

7. — RÉGNIER (vers 1207-vers 1244).

Sous-diacre de l'Église romaine, Régnier fut élu, concurremment avec Pierre, chanoine du Saint-Sépulcre, pour occuper le siége épiscopal de Bethléhem. Albert de Parme, patriarche de Jérusalem, confirma l'élection de Régnier; celle du chanoine du Saint-Sépulcre fut soutenue par Jean de Brienne, roi de la même ville. Cette double élection fut déférée à la sentence du pape Innocent III qui confia l'instruction de l'affaire à Pandulphe Masca, cardinal-prêtre du titre des Douze-Apôtres, à Jean de Salerne, cardinal-prêtre du titre de Saint-Étienne au Mont-Cœlius, et à Grégoire, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*. Sur leur rapport, le Souverain-Pontife annula les deux élections, mais pour réparer les dommages que la puissance séculière avait fait éprouver à Régnier, il le déclara aussitôt évêque de Bethléhem. Ce Régnier est probablement le prélat de ce nom qui fut présent à l'assemblée tenue par le pape Honorius III en 1223, en Champagne, à l'effet de porter secours aux Croisés de la Terre-Sainte, et en faveur duquel Mathilde, comtesse de Nevers, confirma, en mars 1224, tous les biens que le comte Guillaume IV avait légués au diocèse de Bethléhem vers 1168, et qui étaient situés à Clamecy.

8. — GEOFFROI (1244-1252).

Issu de la famille des gouverneurs de Rome et chapelain du pape Innocent IV qu'il accompagna en 1245 à Lyon, Geoffroi fut élu évêque de Bethléhem et confirmé dans cette dignité par ce Souverain-Pontife. De concert avec son chapitre, il concéda le village de Sercy, situé dans le diocèse d'Autun, à la comtesse Mathilde, comtesse de Nevers, moyennant la somme de quarante

Digitized by Google

livres de rente annuelle. Cet échange, ainsi que plusieurs autres conventions, eut lieu le 21 avril 1245. Il n'était encore qu'évêque élu et se trouvait en Angleterre, lorsque Simon, bourgeois de Londres, donna, le 23 octobre 1247, à Geoffroi, à ses successeurs et au chapitre de Bethléhem une terre située dans la paroisse de Saint-Botholf, au delà de Bishopsgate, afin d'y établir un prieuré ayant prieur, chanoines, frères et même sœurs de l'Ordre de Bethléhem. Ces religieux devaient porter la figure d'une étoile sur leurs habits et leurs manteaux, célébrer les divins offices, et spécialement recevoir l'évêque et les membres du clergé de Bethléhem, construire un oratoire placé sous la juridiction du prélat et lui payer annuellement en signe de soumission une redevance d'un marc de sterling. Cette charte se trouve dans le *Monasticon anglicanum*, tome III, col. 381. Geoffroi vivait encore le 23 juillet 1251, neuvième année du pontificat d'Innocent IV.

9. — THOMAS AGNI DE LENTINI (1255-1267).

Ainsi appelé parce qu'il était né à Lentini, ville de la Sicile, Thomas prit l'habit des Dominicains vers 1220, jeta vers 1231 les fondements de la maison de son ordre à Naples et était provincial de Toscane, lorsque le pape Alexandre IV le créa évêque de Bethléhem en 1255. Il fut légat du Saint-Siége à Saint-Jean-d'Acre. Benoît d'Alignan, évêque de Marseille, lui dédia en 1261 son livre de la sainte Trinité et de la foi catholique, ouvrage dans lequel il loue la sainteté et l'éclat de la science de l'évêque de Bethléhem. Celui-ci écrivit à Henri III, roi d'Angleterre, le 4 avril 1263, au sujet des malheurs qui menaçaient la Terre-Sainte. La même année, il revint à Rome pour informer de l'imminence de ces malheurs le pape Urbain IV, qui le chargea de prêcher une croisade contre Mainfroi, dit Tancrède, usurpateur du royaume de Naples et de Sicile. Clément IV le transféra, le 18 avril 1267, au siége épiscopal de Cosenza dans la Calabre, et Grégoire X le nomma, en 1272, patriarche de Jérusalem. Il ne fut pas plus tôt arrivé en cette dernière ville qu'il lui survint une très-difficile affaire. Hugues, roi de Chypre, et Marie, fille du prince d'Antioche, prétendaient au royaume de Jérusalem. Le nouveau patriarche décida en faveur de Hugues, ce qui contraria Grégoire X qui aurait voulu qu'on laissât les choses indécises. Thomas n'en conserva pas moins l'estime de

Digitized by Google

ce pape et d'Innocent V, son successeur. Thomas Agni mourut à Saint-Jean-d'Acre, en 1277, laissant quelques ouvrages, dont on n'a imprimé que la *Vie* de saint Pierre, martyr, qui avait demeuré longtemps avec lui à Vérone. On la trouve au tome III d'avril, dans les Bollandistes qui ont eu soin d'y distinguer ce que Thomas avait écrit d'avec diverses additions faites par un auteur plus moderne.

10. — GALHARD D'OURSAULT (1267-1279).

Né en Gascogne, il se fit religieux dominicain et devint prieur de Tarascon en 1256. Évêque de Bethléhem après Thomas de Lentini, il fut envoyé en Lombardie pour quelques affaires, au commencement de 1268 et mourut en 1279.

11. — HUGUES DE CURTIS (1279-vers 1300).

Napolitain, Hugues entra dans l'Ordre de Saint-Dominique. Devenu évêque de Troie au royaume de Naples en 1278 et décoré du pallium par Nicolas III, il fut transféré au siége épiscopal de Bethléhem, par le pape Nicolas IV, le 9 octobre 1279. Honorius IV le chargea de recueillir, en 1285, les dîmes imposées aux Italiens pour la croisade contre Pierre, roi d'Aragon. Le 27 avril 1291, Hugues vendit à Robert, comte de Nevers, pour la somme de vingt livres de rente annuelle, tout ce qu'il possédait de juridiction et de souveraineté temporelle dans le bourg de Pantenor. Il fut député auprès du duc d'Autriche, avec le prieur des Dominicains de Paris, en novembre 1295. Le 21 janvier 1269, il assista, avec les cardinaux, les archevêques et les grands du royaume, à l'assemblée tenue au Louvre, où Pierre Flotte, chevalier et conseiller du roi, lut les lettres de Gui, comte de Flandre, aux termes desquelles ce prince révoquait tous les mandataires qu'il avait chargés de négocier la paix avec Philippe le Bel. Hugues de Curtis mourut vers 1300.

Si l'on en croit les Dominicains, trois de leurs religieux occupèrent ensuite le siége épiscopal de Bethléhem; ce furent GÉRARD, français de nation, qui mourut en 1300, après avoir abdiqué et qui, dit-on, siégeait dès le 24 décembre 1294. — PIERRE, de Sainte-Maxence, mort le 3 avril 1287, et HUGUES de Tours. Comme on n'a pas de preuves authentiques de l'épiscopat de ces trois personnages, nous n'avons pas jugé à propos de les

Digitized by Google

compter parmi les évêques de ce siége. Les Bénédictins ont adopté cette opinion.

12. — WULFRAN D'ABBEVILLE (vers-1301-vers 1318).

Dominicain et né au diocèse d'Amiens, dans la ville dont il joignait le nom au sien, il fut très-aimé par Charles II, roi de Sicile. Le pape Boniface VIII le nomma évêque de Bethléhem vers 1301. Vulfran assista, en 1313 ou 1314, à la dédicace de l'église d'Écouis, au diocèse de Rouen. Dans les lettres écrites par Robert de Courtenay, archevêque de Reims, pour convoquer les prélats au concile tenu d'abord à Senlis le 6 août 1315, puis à Paris le 15 mai 1316 et enfin à Senlis en janvier 1317, dans le but de juger Pierre de Latilli, évêque de Châlons, on trouve le nom de Wulfran cité entre ceux des évêques de Limoges et de Bayeux.

13. — JEAN Ier D'EGGLESGLIFF ou D'EGGLESFIELD (vers 1318-1322).

Dominicain anglais, Jean fut d'abord évêque de Bethléhem, puis de Connor en Irlande (1322), et finalement (1323) de Landaff en Angleterre, où il mourut le 2 janvier 1346.

14. — PIERRE II (vers 1347-1358).

D'abord évêque de Segni, dans les Etats-Romains, en 1346, il fut transféré au siége de Bethléhem en 1347, et assista, le 21 juillet 1355, à l'acte de cession de la terre d'Aouste, faite à Gui de La Chaume, évêque d'Autun, par Pierre, cardinal d'Ostie, en vertu d'une délégation du cardinal Pierre Bertrand. Cette cession eut lieu à Monteux, près d'Avignon.

15. — DURAND (vers 1358-1362).

Ambassadeur de Marie, impératrice de Constantinople, il fut envoyé à cette princesse avec des lettres d'Innocent VI, datées d'Avignon du 8 janvier 1361.

Digitized by Google

16. — ADÉMAR DE LA ROCHE (1362-1371).

Cet évêque était aussi Dominicain. Le pape Urbain V lui donna le siége vacant de Bethléhem, le 13 novembre 1362.

Ughelli (*Italia sacra*, tome I, p. 882) assure qu'un Frère-Mineur, né dans le Faucigny, et appelé Jean Salvuti, fut en 1383 transféré du siége de Bethléhem à l'évêché de Lucques, où il mourut en 1394, mais ce fait se trouve positivement en contradiction avec les actes de l'évêque suivant.

17. — GUILLAUME Ier DE VALLAN (1371-1388).

Il naquit à Vallan, à peu de distance d'Auxerre, prit l'habit religieux dans le couvent de l'Ordre des Dominicains en cette ville, et fut reçu docteur en théologie de la Faculté de Paris. Évêque de Bethléhem, confesseur et conseiller de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, en 1371, il devint confesseur du roi Charles VI le 2 février 1385, jour où une rente de deux cents livres tournois lui fut assignée. Il reçut deux cents livres d'honoraires le 21 septembre 1386, et fut délégué, l'année suivante, par le pape Urbain VI, pour instruire le procès des complices et fauteurs de l'anti-pape Robert (Clément VII).

Urbain le transféra le 24 décembre 1388 à l'évêché d'Evreux, et ce fut pour ce motif que l'élection capitulaire de Pierre de Moulins, neveu de Philippe II de Moulins, évêque décédé de ce diocèse, ne fut point confirmée. L'Université de Paris obtint de Charles VI que Guillaume de Vallan abjurerait publiquement la doctrine qu'il professait au sujet de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge que les Dominicains n'admettaient pas encore. Cette affaire eut quelque retentissement, et engagea Guillaume à quitter la Cour où rien ne le retenait plus, puisque le roi avait pris un autre prélat pour diriger sa conscience. Il assista en 1392 à la translation des reliques de saint Louis dans l'abbaye de Saint-Denys en France, et excommunia l'abbé de Lyre qui avait refusé de lui prêter le serment de fidélité auquel celui-ci était astreint à son égard.

Malgré quelques contestations avec le chapitre d'Évreux, Guillaume de Vallan remplit avec zèle les devoirs de l'épiscopat, et mourut le 23 avril 1400 dans les sentiments de la plus profonde piété.

Digitized by Google

Ses armoiries étaient : *d'azur, au chevron d'argent chargé de deux tourteaux de gueules et accompagné en chef d'une étoile d'or, et en pointe d'un croissant de même.*

18. — JEAN II DE GENENCE (1389-1395).

Dominicain flamand, il fut évêque de Bethléhem de 1389 à 1395.

19. — GUILLAUME II DE MARTELET (1395-1402).

Doyen de Nevers, il devint évêque de Bethléhem en 1395, et conféra les ordres sacrés dans le monastère de Corbie en 1401. Il tomba malade rue Saint-Victor à Paris, y fit son testament le 23 mai 1402, et nomma pour exécuteurs de ses dernières volontés Guillaume, abbé de Saint-Germain-des-Prés, et Jean Arnoul, bachelier en droit canonique. Il fut enterré, peu de jours après, dans l'église de l'abbaye de Saint-Germain.

20. — JEAN III LAMI (1403-1407).

Né en Bretagne, et religieux profès du couvent des Cordeliers de Bourganeuf, il était maître en théologie et provincial de Tours, lorsqu'il fut nommé en 1403 évêque de Bethléhem. Transféré trois ans après à l'évêché de Sarlat, il ne reçut qu'en 1407 ses bulles pour ce siége. Dans cette même année, il unit à la prévôté de Sarlat le prieuré d'Aynesse, dans le diocèse d'Agen, et mourut le mercredi 15 octobre 1410. On l'inhuma dans le couvent de Bourganeuf.

21. — LANFRANC (1407-1410).

Ce prélat, originaire du diocèse de Vienne en Dauphiné, fut nommé en 1407 par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et comte de Nevers, et assista au concile de Pise en 1409. Quelques historiens l'ont confondu fort mal-à-propos avec le célèbre Lanfranc, archevêque de Cantorbéry.

22. — GÉRARD II (1410).

Les frères de Sainte-Marthe prétendent qu'un certain Gérard de Gisors mourut vers 1321 ou 1421 évêque de Bethléhem, et

Digitized by Google

qu'il fut inhumé à Paris chez les Carmes de la place Maubert. Mais s'agit-il bien ici de ce Gérard?

23. — MICHEL (1410-1411).

Michel fut nommé évêque de Bethléhem, le 15 juillet 1410, par le pape Jean XXIII, mais ne siégea qu'un an à peine. Il appartenait à l'Ordre des Frères-Mineurs.

24. — JEAN IV MARCHAND (1411-1422).

Dominicain du diocèse de Sens, et confesseur de Jean, duc de Bourgogne, il était évêque de Bethléhem le 22 octobre 1411, jour où il consacra le chœur de l'église des Dominicains de Lille en Flandre. Le roi Charles VI, par lettres-patentes de février 1412, lui confirma, à lui et à ses successeurs qui seraient Français ou qui jureraient fidélité aux rois de France, la propriété des biens du diocèse de Bethléhem, et leur accorda les priviléges dont jouissaient les autres prélats du royaume qui tous étaient conseillers du roi. Jean était encore confesseur du duc Jean en 1419, mourut le 11 décembre 1422 et fut inhumé dans le chœur des Dominicains de Lille. D'après des titres que rapportent les frères de Sainte-Marthe, il paraît qu'il eût un rival, appartenant à l'Ordre de Saint-Benoît et nommé M..., qui siégeait en 1421. Et certainement, le 18 juin de cette année, Martin V confia à Jean de Saint-Jacques, docteur en théologie, des biens qui, situés dans les royaumes de Castille et de Léon, appartenaient à la mense épiscopale de Bethléhem, aussi longtemps que durerait le grand schisme d'Occident et jusqu'à ce que ledit Jean fût pourvu d'un autre bénéfice. Luc Wadding a publié le bref donné en cette circonstance par le pape dans l'Appendice du tome V de ses *Annales de l'Ordre de Saint-François*, page 87.

25. — LAURENT PINON (1423-1432.)

Né à Sens, il entra dans l'Ordre des Dominicains de la rue Saint-Jacques à Paris, d'où il fut envoyé à Reims pour y être lecteur en théologie. Le 5 mars 1423, le pape Martin V le nomma évêque de Bethléhem. A cette époque et en même temps qu'il remplissait les fonctions de confesseur du duc de Bourgogne, Laurent Pinon publia un ouvrage sur l'origine des seigneuries et de la

Digitized by Google

division des États, qui est probablement celui qu'on dit avoir été présenté au duc de Bourgogne par un évêque de Bethléhem, sous le titre de *Traité de la Puissance temporelle*. Le Père Échard donne à entendre que Laurent Pinon ne fit qu'une traduction française du traité latin de Durand de Saint-Pourçain, évêque de Meaux, sur la puissance temporelle des rois.

Soit que le duc de Bourgogne ne fît pas autrement attention à ce volume, soit que Laurent eût depuis modéré son zèle, le prince crut qu'on pouvait confier à ce religieux dominicain la conduite spirituelle d'une ville qui était la clef de ses États ; de sorte, dit l'abbé Lebeuf, qu'après avoir été évêque d'un titre enclavé dans le diocèse d'Auxerre, et d'une Église sans peuple, il le devint du diocèse même qui bornait la Bourgogne du côté de la France. Sa translation épiscopale fut faite par le pape Eugène IV, le 31 mai 1432, d'après les registres du Vatican. Il avait pour concurrent le doyen Hugues des Noës, licencié en droit, bachelier en théologie, lequel se disait, dans une charte du 17 mai 1432, évêque élu d'Auxerre. L'autorité du Saint-Siége mit fin aux prétentions que cette élection pouvait justifier. Le 21 décembre de l'année suivante, Laurent Pinon bénit l'église de Saint-Nicolas à Dijon, et, le 6 mars 1434, avec l'autorisation de Ferry de Grancey, évêque d'Autun, l'église paroissiale de Saint-Genès, à Flavigny. Il fit son entrée solennelle à Auxerre le 14 du même mois. En 1435, le duc de Bourgogne l'emmena dans les Pays-Bas où il fut présent au traité d'Arras. Laurent se trouvait encore dans cette ville le 21 septembre de la même année, époque où il fit un sermon sur les avantages de la paix, dans la dernière assemblée des diplomates qui avaient concouru à la rédaction du traité d'Arras.

Il fut souvent obligé de résider tantôt à Lille, tantôt à Bruges ; mais il fit la visite de son diocèse, assista à la dédicace de Saint-Martin de Clamecy le 10 janvier 1438, célébra le 17 de ce mois une ordination dans l'église de Notre-Dame de La Charité sans préjudice des priviléges du monastère, dédia celle de Sainte-Eugénie de Varzy le 1er dimanche de l'Avent (30 novembre de cette année), et affectionna beaucoup le château épiscopal de cette ville. Il accorda des indulgences, le 9 mai 1443, à ceux qui contribueraient à la reconstruction de l'église de Notre-Dame de Toucy, approuva la même année l'érection d'une confrérie des Trépassés chez les Dominicains d'Auxerre, reçut le 19 juin 1445 le serment de Charles, comte de Nevers, pour la baronnie de

Digitized by Google

Donzy, affranchit un grand nombre d'habitants de la seigneurie d'Hodan près de Varzy, et le 26 août de cette année, consacra l'église du prieuré conventuel de Sainte-Geneviève de Marcy, de l'Ordre du Val-des-Écoliers.

On ne connaît ni le lieu ni la date précise de la mort de Laurent Pinon, mais il est probable qu'elle eut lieu en mars 1449. On croit qu'il fut inhumé dans le chœur de l'église des Dominicains d'Auxerre. Les Huguenots détruisirent plus tard son tombeau et dissipèrent ses ossements.

Outre l'ouvrage dont nous avons parlé, on doit encore à Laurent Pinon : 1° un *Catalogue* des hommes illustres de son Ordre, (conservé en manuscrit, avant la révolution, à Saint-Victor de Paris); 2° un *Pontifical* qu'il fit rédiger pour son usage en 1435, (Paris, Bibliothèque impériale, département des manuscrits, fonds Colbert). On y voit au bas de la première page les armoiries de ce prélat : *d'azur, au chevron d'or accompagné de trois pommes de pin du même*, 2 *en chef*, 1 *en pointe.*

26. — JEAN DE LA ROCHE (1428-1434).

Docteur en théologie de la Faculté de Toulouse, il fut nommé évêque de Bethléhem par Martin V, le 10 décembre 1428, et fut transféré au siége de Cavaillon par Eugène IV, le 25 septembre de la quatrième année du pontificat de ce pape (1434), d'après les archives du Vatican. Il fut présent, le 24 août 1429, à l'absolution donnée par le légat du Saint-Siége au chartreux Dominique de Bonne-Espérance, créé cardinal en 1409 par l'anti-pape Benoît XIII. En septembre suivant, il assista au concile de Tortose où il célébra la messe et y fit un discours dont l'élégance fut remarquée. Jean de La Roche mourut en 1436.

27. — DOMINIQUE (1434-1436).

Frère Mineur et docteur en théologie, il succéda à Jean de La Roche, lorsque celui-ci fut transféré au siége de Cavaillon par Eugène IV, le 25 septembre 1434, d'après les registres du Vatican. Il mourut en 1436.

Digitized by Google

28. — ARNOUL-GUILLAUME DE LIMONNE (1436-1457).

Carme, professeur de théologie et confesseur de Charles, duc de Bourgogne, il fut fait évêque de Bethléhem le 26 novembre 1436, d'après les archives du Vatican. Il fit rebâtir en 1445 son église détruite par les guerres, assista à l'hommage que Charles, comte de Nevers, rendit à Pierre de Longueil, évêque d'Auxerre, en 1450, et mourut en 1457.

29. — ÉTIENNE PILERAND (1457-1462).

Religieux Cordelier et docteur en théologie, il fut nommé évêque de Bethléhem le 7 octobre 1457.

30. — JEAN VI BÉRÉTIN (1462-1464).

Religieux appartenant au même Ordre que le précédent et professeur de théologie, il monta sur le siége épiscopal de Bethléhem le 27 août 1462, la 4e année du pontificat de Pie II, d'après les registres du Vatican.

31. — ANTOINE Ier BUISSON (1464-1468).

Cet évêque, que certains historiens rattachent erronément à la famille d'Aubusson et à la ligne des seigneurs de La Borne, était professeur de théologie quand il fut élu évêque de Bethléhem le 1er juin 1464. Cette même année, l'évêque d'Autun lui concéda la chapelle de Notre-Dame de la Maison-Dieu de Bethléhem, ce qui occasionna dans la suite des discussions et des procès entre les évêques d'Autun et les évêques d'Auxerre. Antoine consacra, en 1466, avec la permission de Jean de Poupet, évêque de Châlon-sur-Saône, les églises des Carmes et des Franciscains de cette ville. Rollin, son vicaire général et prieur d'Anzy et de Saint-Racho, tint un synode en septembre 1468.

32. — FRANÇOIS Ier (1468-1472).

D'après les registres du Vatican, il succéda au précédent évêque la quatrième année du souverain pontificat de Paul II, c'est-à-dire, avant le 16 septembre 1468.

Digitized by Google

33. — CHRISTOPHE LAMI (1472-1477).

Il fut élu évêque de Bethléhem le 1er février 1472, par suite du décès de François, comme l'indiquent les archives du Vatican, et appartenait à la famille des marquis d'Encise.

34. — JEAN VII PILORY ou BILAR (1477-vers 1480).

Dominicain et professeur de théologie, il fut élu le 17 septembre 1477, après la mort de Christophe Lami. Suffragant et vicaire général de Louis de Gaucourt, évêque d'Amiens, il consacra, dans cette ville, les églises de Saint-André, le 27 mai 1478, et de Saint-Georges, le 29 de ce même mois.

35. — BERTRAND D'AUDIGIER (vers 1480-vers 1488).

Religieux Cordelier, il devint en 1481 suffragant de Julien de La Rovère, évêque de Mende. En 1484, il bénit l'église des Cordeliers de Vic-le-Comte, au diocèse de Clermont.

Pierre de Saint-Maximin, provincial de l'Ordre des Frères Prêcheurs, occupait le siége épiscopal de Bethléhem le 7 janvier 1489, d'après le livre des Provisions d'Innocent VIII, que citent les Dominicains. C'est peut-être celui que nous avons mentionné ci-dessus après Hugues de Curtis, sous le nom de Pierre de Sainte-Maxence.

36. — HUBERT (1488-1492).

C'était un religieux Récollet qui fut transféré à l'évêché de Kildare en Irlande le 3 décembre 1492.

37. — JACQUES HÉMERÉ (1492-1498).

Chanoine de Notre-Dame de Sales, au diocèse de Bourges, et licencié en droit, il fut élu évêque de Bethléhem, par la translation d'Hubert au siége de Kildare le 3 décembre 1492. Il avait pour devise : *Post tenebras spero lucem* (après les ténèbres j'espère la lumière). Jacques Hémeré mourut le 9 mars 1498.

Digitized by Google

38. — JEAN VIII L'APOTRE (1498-1501).

De l'Ordre des Frères-Ermites de Saint-Augustin, il était professeur en théologie, lorsqu'il fut élu pour succéder à Jacques, en 1498; sa mort arriva en 1501.

39. — ANTOINE II COINEL ou DE CRENEL (1501-1512).

Appartenant à l'Ordre des Humiliés, conseiller et premier chapelain du roi, il fut fait évêque de Bethléhem et abbé de l'Étoile au diocèse de Poitiers en 1501. Cette même année, il eut un différend avec le curé de Clamecy pour l'administration des sacrements de Pénitence et de l'Eucharistie aux membres de certaines confréries et aux habitants de l'hôpital de Bethléhem. Il abdiqua, en 1512, entre les mains du Souverain-Pontife, et mourut deux ans après.

40. — MARTIN BAILLEUX dit le DOUX (1513-1524).

Cordelier et professeur de théologie, il fut d'abord évêque d'Arcadie *in partibus infidelium* le 5 juillet 1507, et obtint le 23 mars 1513, de Françoise d'Albret, comtesse de Nevers, le siége de Bethléhem devenu vacant par la démission d'Antoine Coinel. Léon X lui accorda ses bulles, pour ce dernier évêché, le 22 juin de la même année. Il céda, en 1515, la paroisse de Chambon, au diocèse de Bourges, et eut, le 25 février 1518, une discussion avec le curé de Clamecy au sujet des sépultures dans son église. Martin Bailleux mourut en 1524.

41. — PHILIBERT DE BEAUJEU (1524-1555).

De l'illustre famille des sires de Beaujeu, il fut moine de Saint-Bénigne de Dijon, prieur de Saint-Germain d'Auxerre, docteur en droit canon, abbé de Saint-Sever-Cap au diocèse d'Aire et de La Faise en celui de Bordeaux, conseiller, aumônier et maître des requêtes de la reine, fut désigné, en 1521, pour l'évêché de Bethléhem par Marie d'Albret, veuve de Charles de Clèves, après la mort de Martin Bailleux, et reçut ses bulles du pape Clément VII le 17 août 1524. Les bulles mentionnent l'Église de Bethléhem sous le titre de Notre-Dame, près de Clamecy, diocèse d'Auxerre,

Digitized by Google

au comté de Nevers. Elles la déclarent relevant immédiatement du Saint-Siége. Philibert réconcilia, le 25 mars 1526, la cathédrale de Langres qui avait été profanée, et consacra celle de Saint-Michel de Dijon le 8 décembre 1529. Il était suffragant et vicaire général de l'évêque d'Auxerre, de 1530 à 1535. Le roi le nomma doyen de l'église collégiale d'Avallon, le 10 avril 1536, et le chapitre de cette église l'admit en cette qualité le 14 mars suivant. Philibert, le 16 avril 1538, promulgua la bulle du pape Paul III, relative à la sécularisation de l'abbaye de Vézelay. Il consacra l'église de Saint-Hilaire de Challemant le 24 de ce même mois, deux autels dans l'église des Chartreux de Basseville le 26 juillet 1546, et, la même année, l'église des religieuses du tiers-ordre de Saint-François de Châteauvillain. Plusieurs acquisitions lui permirent de fonder six canonicats dans son église de Notre-Dame de Bethléhem de Clamecy ; à la prière du doyen, des chanoines et des chapitres de cette église, le cardinal de Givry, évêque de Langres, vicaire général du cardinal de Châtillon, qui était abbé de Saint-Bénigne de Dijon, approuva le 13 juillet 1556 cette fondation faite par Philibert sans en avoir obtenu l'autorisation préalable et nécessaire de ce dernier ; mais il ne paraît pas que les choses aient eu aucune suite.

Ses armoiries étaient : *d'or, au lion de sable.*

Après Philibert, mort en 1554, les frères de Sainte-Marthe citent les évêques suivants :

— Dominique Flelin ou Philetien, prêtre de Bourges et chanoine de Nevers, nommé évêque de Bethléhem par François de Clèves, duc de Nevers, le 10 février 1555.

— Urbain Reversy ou de Reversin, prêtre d'Angers, docteur en théologie, chanoine et préchantre de l'Église de Sens, fut nommé par le même duc le 28 avril 1558 et confirmé par le Saint-Siége, le 17 juillet 1560, après la mort de Philibert.

— Antoine Trusson, abbé de Toussaints-en-l'Ile, de l'Ordre de Saint-Augustin, fut nommé par le duc de Nevers, le 5 décembre 1560, et vivait encore en 1574.

— Charles Bourbonnat, chanoine régulier de Germenay, (1578).

— Louis Hébert, docteur en théologie, fut nommé par le duc de Nevers, et sa nomination n'était pas encore confirmée par le Saint-Siége en 1579.

— Simon Jourdain, chanoine régulier et prieur de Saint-Gildard de Nevers, fut nommé à Paris le 31 mai 1584 par Louis de

Digitized by Google

Gonzague, duc de Nevers, après la mort de Charles Bourbonnat. Simon étant mort lui-même, le siége de Bethléhem était vacant le 3 septembre 1591.

Sur ces entrefaites, les légats du Saint-Siége affranchirent, en 1576 et en 1586, les évêques de Bethléhem de tous les tributs ecclésiastiques, parce que leur diocèse ne consistait qu'en un simple hôpital. On sait qu'à cette époque, tous les établissements de ce genre jouissaient de cet avantage. Bethléhem rentrait ainsi dans le droit commun.

42. — LOUIS DE CLÈVES (1601-1609).

Fils naturel de François de Clèves dernier duc de Nevers, mort le 10 janvier 1562, et d'Antoinette du Bouchet, chanoine régulier de Saint-Augustin, il fut abbé commendataire de Bouras et de Toussaints-en-l'Ile, prieur de La Charité-sur-Loire en août 1595, administrateur de l'hôpital de Bethléhem depuis 1591 jusqu'en 1601, fut nommé au siége épiscopal de Bethléhem par Gonzague de Clèves, duc de Nevers, le 17 octobre de cette dernière année, comme successeur de Philibert de Beaujeu, reçut ses bulles de Paul V le 3 août 1605, et, malgré l'opposition de l'évêque d'Auxerre, fut sacré à Paris le 12 mars de l'année suivante dimanche de la Passion, par Pierre, cardinal de Gondy, ancien évêque de Paris, assisté de Henri de Gondy, évêque de cette ville, et de Charles de Saint-Sixte, évêque de Riez. Il mourut à Bouy le 22 mars 1609, et fut inhumé à La Charité-sur-Loire, selon le désir qu'il en avait exprimé.

— Érard de Rochefort, fils de Joachim de Rochefort et de Françoise de Livron, fut désigné en 1609 par Charles de Gonzague, pour succéder à Louis de Clèves, mais il ne voulut point s'imposer les dépenses que nécessitaient l'obtention de ses bulles et la cérémonie de son sacre.

43. — JEAN IX DE CLÈVES (1615-1619).

Neveu du précédent, abbé de Toussaints-en-l'Ile et prieur de La Charité-sur-Loire en 1606, ilfut sacré évêque de Bethléhem, en 1615, dans l'église des Capucins de Paris, par François, cardinal de La Rochefoucauld, assisté de Paul Hurault de l'Hospital, archevêque d'Aix, et de Réné de Breslay, évêque de Troyes. Il consacra la crypte de l'église de Vézelay, le 20 mars de l'année

Digitized by Google

suivante, mourut dans son prieuré de La Charité le 9 octobre 1619 et y fut inhumé à côté de son oncle.

44. — ANDRÉ DE SAUZAY (1623-1644).

Peut-être neveu du précédent par sa mère, et né à Montbrison en Forez, il était recteur du collége d'Autun à Paris, lorsqu'il fut nommé évêque de Bethléhem par Charles, duc de Nevers, après la mort de Jean de Clèves. Le roi confirma cette nomination et le Saint-Siége expédia les bulles le 23 octobre 1623. Sacré le 18 février de l'année suivante dans la chapelle de Notre-Dame dans le cloître de Saint-Germain-des-Prés à Paris par Alphonse de La Croix, évêque de Grenoble, assisté de Raphaël de Bologne, évêque de Mégare, coadjuteur de Digne, et de Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes, il consacra lui-même, le 2 juillet 1630, le grand autel de la chapelle haute de ce cloître. Cinq ans après, la pauvreté le poussant à conférer les ordres sacrés à tous ceux qui s'adressaient à lui, bien qu'ils ne fussent point munis de lettres démissoires de leurs propres évêques, il en résulta un procès : cité par Dominique Seguier, évêque d'Auxerre, à la barre des prélats qui siégeaient dans l'assemblée générale du clergé de France tenue en 1635, André invoqua l'exemple suivi par ses prédécesseurs depuis quatre cents ans, dépeignit sa pauvreté sous des couleurs aussi vives que vraies, et promit même de renoncer à son siége, si on lui accordait une pension de quatre cents livres. En cette même année 1635, André remplissait les fonctions d'évêque suffragant ou auxiliaire de Joachim d'Estaing, évêque de Clermont. Il fit son testament le 24 juillet 1643 et légua 300 livres à l'hôpital de Bethléhem à la condition qu'une messe y serait célébrée chaque jour. Mort à Paris le 13 avril 1644, André de Sauzay fut inhumé dans l'église des Grands-Augustins.

45. — JEAN-FRANÇOIS DE BONTEMPS (1644-1650).

Nommé évêque de Bethléhem après la mort d'André, par Charles, comte de Nevers et duc de Mantoue, Jean-François était docteur en théologie, aumônier et prédicateur du roi, qui le recommanda au cardinal Renaud d'Est dans une lettre écrite le 21 avril 1644, et à son ambassadeur à Rome le 15 juin suivant. On le trouve encore mentionné dans une charte du 19 juin 1650,

Digitized by Google

année où l'on inscrivit sur le portail de la grande église de Bethléhem : *Église de l'évêché Notre-Dame immédiatement dépendante du Saint-Siége*, 1650.

46. — CHRISTOPHE D'AUTHIER DE SISGAU (1651-1663).

Il était fils d'Antoine, seigneur de Saint-André, de l'illustre et ancienne maison des Altieri, laquelle donna à l'Église le pape Clément X et plusieurs cardinaux. Sa mère s'appelait Claire de Séguier, de la ville d'Aix en Provence, également recommandable par sa naissance, par sa vertu et par le bonheur qu'elle eut de mettre au monde un enfant qui devait être un jour un saint prélat. Christophe naquit à Marseille le 6 avril 1609. A peine savait-il parler, qu'on lui entendit prononcer les mots *Sacrement de l'autel*, sans que l'on sût comment il les avait appris. Dès sa plus tendre enfance, il aimait la retraite et la solitude, parce qu'il s'y trouvait plus uni avec Dieu, et qu'il pouvait l'y servir avec un abandon plus absolu et plus complet. Privé des soins maternels dès l'âge de sept ans, il fut envoyé dans la ville d'Avignon pour faire ses études au collége des Jésuites : là, il dressa en sa chambre une espèce d'oratoire où il assemblait ses condisciples pour les retirer peu à peu des vains amusements du monde; il ne leur parlait jamais du sacrement de l'Eucharistie sans verser d'abondantes larmes d'attendrissement. Bien que ses humanités ne fussent point terminées encore, il se présenta aux Pères Jésuites pour obtenir d'eux la grâce d'être reçu dans leur compagnie, ce qu'ils lui accordèrent, à condition qu'il finirait auparavant sa rhétorique; mais Dieu, qui avait d'autres desseins sur lui, permit que vers cette époque on lui résignât un bénéfice dans l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Christophe voulait refuser : le Père Michaëlis, provincial des Jésuites, réussit à lui faire accepter l'office de capiscol qui lui était dévolu dans l'abbaye de Saint-Victor. En conséquence, il se rendit à Aubagne où se trouvait l'évêque de Marseille qui le tonsura le 15 août 1626, et d'Aubagne, il alla prendre à Marseille, possession de son bénéfice et commencer son noviciat.

Les chanoines de Saint-Victor vivaient plutôt en ecclésiastiques qu'en moines, et n'étaient distingués des autres prêtres séculiers que par un petit scapulaire fort étroit qu'ils portaient sur leur soutane, pour rappeler qu'ils suivaient l'Ordre de Saint-Benoît. D'Authier n'abusa point de la liberté qu'avaient ses con-

Digitized by Google

frères, mais tendit de toutes ses forces à la perfection religieuse. Un de ses oncles, camérier de la même abbaye, lui ayant laissé ses meubles en mourant, il les vendit et en distribua le prix aux pauvres. Enfin, après avoir passé l'année de son noviciat dans les exercices de la piété et de la mortification, il fut agrégé au corps de l'abbaye par la profession solennelle qu'il fit entre les mains du prieur claustral, le 11 octobre 1627.

Après sa profession, il retourna à Avignon pour y faire ses études de philosophie et de théologie. Là, priant selon sa coutume dans l'église des religieuses de Sainte-Claire, le 25 mars 1632, Dieu lui manifesta qu'il voulait se servir de lui pour établir une congrégation de prêtres qui, vivant en commun, travailleraient à réparer les désordres produits dans l'Église par l'amour du clergé pour les biens de la terre et les vanités du siècle. D'Authier n'hésita point, et, après avoir choisi neuf de ses condisciples qui partageaient son zèle, ils s'assemblèrent tous, le 15 avril suivant, dans une chapelle particulière du couvent des Carmes-Déchaussés, et firent leur vœu entre les mains de Christophe qui n'avait encore que vingt-trois ans. Tel fut le commencement de la congrégation du Saint-Sacrement.

D'Authier étant resté à Avignon, avec deux ou trois de ses compagnons de la même ville, y acheva sa quatrième année de théologie, pendant laquelle il célébra sa première messe le 10 juin 1633, et reçut le bonnet de docteur le 8 juillet suivant. Il alla ensuite pour la première fois à Rome afin de soumettre au jugement du Saint-Siége le dessein de sa congrégation. Le pape Urbain VIII témoigna qu'il en était satisfait, et, après l'avoir exhorté à le poursuivre, lui ordonna de s'employer particulièrement aux missions et à la direction des séminaires, en attendant que le Saint-Siége, mieux informé de la bonté et de la nécessité de son institut, jugeât à propos de l'affermir et de lui donner une approbation solennelle. D'Authier ne voyant alors aucune apparence d'en obtenir davantage, ne fit pas long séjour dans la Ville éternelle et revint en France.

A son arrivée en Provence, l'archevêque d'Aix, Louis de Bretel, informé de son mérite et de ses vertus, voulant le retenir dans son diocèse pour travailler à la réforme de son clergé, lui donna en 1634, dans la ville d'Aix elle-même, la chapelle de Notre-Dame de Beauveser, avec une maison adjacente, pour y vivre selon son institut. Christophe ne l'y eut pas plus tôt établi dans sa première ferveur, avec le secours de ses compagnons qui

Digitized by Google

vinrent l'y retrouver, qu'il eut parti avec quelques-uns d'entre eux, pour aller, au village de Cadenet, ouvrir le cours de ses missions, suivant l'ordre qu'il avait reçu du Souverain-Pontife. C'est en ce lieu que lui et les siens furent honorés pour la première fois par la voix du peuple du nom de *Missionnaires du Clergé*, qu'ils conservèrent jusqu'à ce que leur congrégation eût été approuvée du Saint-Siége. Quatre mois plus tard, au commencement de janvier 1635, ils eurent un second établissement à Brignolles, dans le même diocèse, et au mois d'avril de la même année, l'archevêque d'Aix approuva leur congrégation, sous le titre de *Congrégation des Clercs de la Mission*. Ils firent un troisième établissement à Marseille en 1638, y ayant été appelés par l'évêque de cette ville, François de Loménie, et par les magistrats. L'archevêque d'Aix confirma la même année cette congrégation à laquelle il donna le titre de *Congrégation des Missionnaires du Clergé*, et approuva les statuts qui avaient été dressés par le fondateur. Ce nouvel institut produisit des résultats qui parvinrent à la connaissance du cardinal de Richelieu, ministre d'État. Il résolut de l'établir à Paris au collége de Bourgogne, avec des revenus suffisants pour vingt-quatre missionnaires. D'Authier, ayant donc reçu l'ordre du cardinal de se rendre à Paris, se mit en route pour la capitale vers la fin de décembre 1638, avec vingt de ses missionnaires; mais il apprit à Valence la mort de Pierre-Joseph Le Clerc du Tremblai, capucin, arrivée le 18 de ce mois, et de qui dépendait le succès de cet établissement.

Craignant que cet événement ne le fit échouer, il ne pensa plus qu'à retourner en Provence. Il voulut auparavant saluer l'évêque de Valence et de Die, Jacques de Gelas de Leberon; mais ce prélat crut que la Providence n'avait permis son passage dans son diocèse que pour l'y retenir; il le retint donc, avec ses compagnons, pour travailler à la réforme de son clergé et à la direction de son séminaire qui fut érigé le 16 janvier 1639. Peu de temps après l'établissement du séminaire de Valence, d'Authier alla se démettre à Marseille de son bénéfice de capiscol ou de préchantre qu'il avait à l'abbaye de Saint-Victor, ne voulant point manquer aux devoirs de la résidence, malgré la permission du prieur claustral et du chapitre de ce monastère. De retour à Valence, il fit, avec six de ses missionnaires, la visite des deux diocèses de Valence et de Die jusqu'au mois de février 1643.

A cette époque, il se rendit à Marseille où, avec sept prêtres

Digitized by Google

de sa congrégation et quatre autres missionnaires de la congrégation de saint Vincent de Paul, il ouvrit avec succès une autre mission pour les forçats des galères de cette ville, en présence de l'évêque diocésain et d'une grande multitude de fidèles. Il érigea ensuite dans l'église de sa communauté, à Marseille, une congrégation sous le titre de *Saint-Homme-Bon*, en faveur des ouvriers, et commença un autre établissement qui devait servir de retraite aux pauvres prêtres qui se rendaient dans cette ville pour passer les mers; mais cette dernière entreprise n'eut point tout le succès qu'on en espérait. Christophe revint alors à Valence, où l'évêque l'appela pour y faire une visite pastorale, et rendit le même service aux diocèses d'Uzès et de Saint-Paul-Trois-Châteaux. D'Authier fit un nouvel établissement de sa congrégation à Senlis en 1640. De si éclatants succès l'engagèrent à insister de nouveau auprès du Saint-Siége pour en obtenir une autorisation spéciale. Après bien des instances, il reçut d'Urbain VIII un commencement d'approbation le 4 juin 1644. Au mois de novembre de la même année, la Congrégation de la Propagande nomma d'Authier recteur des deux colléges apostoliques d'Avignon. Enfin, une bulle d'Innocent X, en date du 20 novembre 1647, confirmait les statuts de la congrégation sous le titre de *Congrégation du Saint-Sacrement pour la direction des missions et des séminaires*, et ses membres furent alors appelés *Prêtres missionnaires de la Congrégation du Saint-Sacrement*. Le refus que l'on avait d'abord fait à d'Authier de lui accorder à Rome la confirmation de son institut, et de nommer dans la bulle un directeur général que l'on avait demandé pour le gouvernement de sa congrégation, provenait uniquement de ce que le pieux fondateur, étant religieux profès de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, on ne jugea pas à propos de le mettre à la tête d'une congrégation ecclésiastique, ni de lui en substituer un autre à sa place pendant sa vie; mais son rare mérite l'emportant sur toute espèce de considération, on leva enfin cette difficulté en autorisant les membres du nouvel institut à élire eux-mêmes le directeur qui leur conviendrait, et l'on travailla à élever d'Authier à la dignité épiscopale, bien qu'il l'eût refusée plusieurs fois.

Toutes ces raisons engagèrent le fondateur de l'institut à aller à Rome où, sur la nomination du duc de Nevers, il fut sacré évêque de Bethléhem, le 26 mars 1651, par le cardinal Spada, qui en fit la cérémonie dans l'église de Saint-Jérôme-de-la-Cha-

Digitized by Google

rité. Il revint ensuite en France et prêta au roi serment de fidélité. Il fit un troisième voyage à Rome, au commencement de l'année suivante, et au nom des évêques de France qui, à la sollicitation de Jean IV, roi de Portugal, avaient écrit au Pape à propos de son refus de nommer aux prélatures de ce royaume ceux que le monarque lui présentait, bien que sur vingt-sept évêchés, il n'y en eût qu'un d'occupé par un vieillard infirme. La mission d'Authier échoua, et le prélat revint à Paris en 1654. Il se démit, en octobre 1663, de son évêché, pour ne plus s'occuper que de sa congrégation et des missions, et mourut au séminaire de Valence le samedi 17 septembre 1667 sur les sept heures du soir, plein de mérites devant Dieu et devant les hommes.

Christophe d'Authier fut inhumé avec beaucoup de pompe dans l'église paroissiale de Saint-Jean. En 1720, le chœur de cette église ayant été reconstruit, les restes du vénérable prélat furent exhumés en présence de Mgr de Catellan, évêque de Valence, et déposés dans la sacristie, où ils restèrent jusqu'en 1742. Cette année-là, Mgr Milon, successeur de Mgr de Catellan, en ordonna la translation solennelle devant le maître-autel, et les fit inhumer dans un petit caveau entièrement isolé de tous les autres. Un procès-verbal, revêtu de tous les témoignages les plus authentiques, renferme les détails de la cérémonie et l'indication des signes destinés à constater l'identité de ces précieux restes. En 1845, l'église de Saint-Jean ayant été démolie et réédifiée sur un plan beaucoup plus vaste et plus riche, le caveau qui renfermait le cercueil de l'illustre et saint fondateur des Missionnaires du Saint-Sacrement, et sur lequel depuis de longues années, on ne voyait plus d'inscription, fut heureusement découvert. Quelques sceaux encore intacts y furent recueillis avec soin, ainsi que quelques fragments de toile cirée que l'humidité avait épargnés : les ossements furent déposés dans une boîte scellée avec soin, et plusieurs personnes en signèrent le procès-verbal. Il est bien à regretter qu'après la construction de l'église, on eût replacé ces vénérables dépouilles dans le caveau qui leur était destiné sans aucun appareil. Une translation nouvelle aurait honoré le souvenir du saint prélat, et contribué à tirer de l'oubli un nom si digne de vivre dans le cœur de tous les prêtres de l'Église de France.

Nicolas Boreli, prêtre et docteur en théologie, a publié la Vie de Christophe d'Authier de Sisgau, Paris, 1667, et Lyon, 1703 in-12.

47. — FRANÇOIS II DE BATAILLER (1664-1701).

François, de l'ordre des Capucins, fut sacré évêque de Bethléhem à Rome, le 25 juin 1664, par le cardinal Pie, après la démission de Christophe d'Authier de Sisgau, prêta serment au roi le 8 mai de l'année suivante, et prit possession de son siége le 8 juin de cette même année. Il conféra les ordres sacrés dans la cathédrale d'Auxerre en 1666, et leva de terre, le 28 septembre 1669, le corps de la bienheureuse Ide, comtesse de Boulogne, dans l'église du prieuré de Saint-Vaast, en présence d'Étienne Moreau, évêque d'Arras, et par délégation de Marguerite de Lorraine, veuve de Gaston d'Orléans. Il eut pour concurrent François Servier, nommé par le duc de Nevers, mais il l'évinça par arrêt du parlement de Paris en date du 13 juin 1673, époque où il fut décidé que, pour être évêque de Bethléhem, il faudrait désormais la nomination du duc de Nevers et la confirmation du roi. En 1670, il demanda à l'assemblée du clergé qu'il lui fût permis d'entrer dans les assemblées provinciales comme payant décimes, ou de le décharger des dites décimes, dont il payait par an 60 livres, quoique le revenu de son évêché ne fut que de 300 livres. L'assemblée lui répondit que, ne pouvant toucher au département de 1516, elle ne pouvait lui accorder cette grâce à cause des conséquences. (*Mémoires du clergé*, tome VII, page 840.) Le 18 juillet 1673, François permit de promulguer dans son Église les indulgences accordées par Clément X, le 23 novembre précédent, à la confrérie de Saint-Philibert qu'on y avait érigée. Il consacra dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, les autels de Saint-Symphorien en 1670, le grand autel le 3 mars 1678, et ceux de Saint-Casimir et de Sainte-Marguerite en 1683. Il assista, en 1681 et en 1688, aux réunions préparatoires tenues à l'archevêché de Paris par le clergé de France, avant les grandes assemblées de ces années. Avec la permission de François de Harlay, archevêque de Paris, il fit la vérification des reliques des martyrs saints Vincent, Bienvenu et Boniface, le 10 novembre 1692, reliques données le 20 avril 1672 par le Souverain-Pontife, et, le 22 mai 1694, bénit les châsses qui les contenaient et que le clergé de Bethléhem apporta solennellement à Clamecy le 20 juin de la même année, avec la permission d'André Colbert, évêque d'Auxerre. François de Batailler fut nommé abbé commendataire de Joncels en 1686 et de Saint-Eusèbe en

1688, toutes deux dans le diocèse de Béziers. Ayant permuté avec l'évêque de Comminges en 1693, il devint abbé de La Bussière au diocèse d'Autun, et mourut à Paris le 22 juin 1701, âgé de 84 ans, dans la maison des Chanoines réguliers de Sainte-Croix de La Bretonnerie, qui l'inhumèrent dans leur église.

On a de ce prélat : *Discours* sur la cérémonie de la consécration de l'église royale de la paroisse de Versailles, prononcé le 30 octobre 1686, *Paris*, 1687, in-4°. — *Discours* sur la cérémonie de la consécration de l'église royale de Marly, prononcé en 1689, *Paris*, 1689, in-4°.— *Discours* sur la cérémonie de la consécration de l'église des religieuses capucines de Paris, prononcé le 27 août 1689, *Paris*, 1689, in-4°.

LOUIS DE SANLECQUE, ÉVÊQUE NOMMÉ.

Fils de Jacques de Sanlecque qui fut à la fois habile imprimeur, graveur et fondeur, et petit-fils de Jacques de Sanlecque, qui se distingua dans la même profession, Louis naquit à Paris en 1652, entra fort jeune dans la congrégation des Chanoines de Sainte-Geneviève, et devint professeur d'humanités dans leur collége de Nanterre, près de Paris. Pendant les sept ou huit années qu'il y demeura, il avait composé plusieurs morceaux de poésie française et latine qui avaient eu quelques succès et avait adapté à la scène du collége *le Bourgeois gentilhomme* de Molière, comédie à laquelle il avait ajouté près de cinq cents vers. Ces heureuses tentatives l'engagèrent, en quittant le collége de Nanterre, à se hasarder tout à fait sur la route du Parnasse, mais ses premiers pas furent malheureux. Il débuta par une attaque en forme contre Boileau et par une apologie complète de la *Phèdre* de Pradon. Ce jugement plut au duc de Nevers qui avait prit parti pour ce dernier et était allé jusqu'à décocher à Racine un sonnet très-mordant. Boileau s'empare des rimes du sonnet, y ajuste de nouveaux hémistiches, et le retourne ainsi. Transformé à l'ennemi, Sanlecque, pour complaire au duc, reprend à son tour les mêmes rimes et les renvoie à Boileau adaptées à de nouveaux hémistiches où le duc de Nevers était grandement exalté. Le duc, usant de son droit, nomma Sanlecque à l'évêché de Bethléhem par lettre du 24 juin 1701. Déjà le chanoine avait fait sa profession de foi entre les mains du nonce, lorsque Louis XIV le déclara *indigne*. Sanlecque avait oublié certain poëme *contre les directeurs* et certaine satire *contre les évêques*. Le poète se

Digitized by Google

retira alors dans son prieuré de Garnay, près de Dreux, et y passa ses dernières années dans le détachement le plus absolu des choses terrestres. Les pauvres, ses paroissiens, profitèrent de la presque totalité des revenus de sa cure. Avant sa mort, il fit amende honorable à Boileau, et dans une pièce intitulée : *Boileau et Momus*, il fait détrôner celui-ci par celui-là. Louis de Sanlecque mourut dans son prieuré le 14 juillet 1714. Ses poésies vantées de son temps, sont aujourd'hui tombées dans le discrédit, à l'exception d'un poème inachevé sur *les mauvais gestes des prédicateurs*, très-souvent réimprimé. Quelques traits d'esprit n'y sauraient compenser le manque absolu de netteté. Ses poésies ont paru à Harlem (Lyon), 1696, in-8°, et 1726, in-12, Paris, 1742, in-12.

48. — CHÉRUBIN-LOUIS LE BEL (1701-1738).

Religieux Récollet, définiteur général de l'Ordre de Saint-François, il fut nommé évêque de Bethléhem par le duc de Nevers en 1701, approuvé par le roi, proposé à Rome le 27 novembre 1713, préconisé le 11 décembre suivant, et obtint ses bulles le lendemain. Sacré le 4 février 1714 dans l'église des Récollets de Paris par Humbert Ancelin, ancien évêque de Tulle, assisté de François Gaspard de Grammont, évêque d'Aréthuse, suffragant et coadjuteur de Besançon, et de Henri-Augustin le Pileur, évêque de Saintes, il prêta serment au roi le 14 du même mois et prit possession par procureur le 28 mai suivant. Le 8 janvier 1721, il obtint une pension de 1,200 livres sur l'archevêché de Vienne, et au mois de juillet 1724, on lui accorda la commende de l'abbaye de Lieu-Restauré. Depuis près d'un siècle, les évêques de Bethléhem avaient respecté la situation que leur avait faite l'assemblée du clergé de 1635; mais en 1729, Louis le Bel, profitant de la situation difficile où M. de Caylus, évêque d'Auxerre, s'était placé par son entêtement pour le jansénisme, voulut empiéter sur ses prérogatives. Il poussa successivement les Récollets de Clamecy, ses confrères, et le curé d'Armes, son vicaire général, à exercer les droits curiaux dans le faubourg de Bethléhem. Ce dernier alla même fort loin, au dire des partisans de l'évêque d'Auxerre, et commit des excentricités, par exemple, en faisant, le jour de la Fête-Dieu, conduire la procession au son des violons et des tambours. La ville était très-divisée : les uns prenaient parti pour leur évêque, les autres défendaient l'autorité de M. de Caylus.

Digitized by Google

Une requête fut adressée en 1732 au conseil du roi par Louis le Bel, pour faire établir sa juridiction. Le conseil, fort embarrassé, renvoya l'affaire au bureau ecclésiastique qui la communiqua à M. de Caylus; mais on ne voit pas qu'on y ait apporté de solution sous ce prélat. D'ailleurs, Louis le Bel vint à mourir sur ces entrefaites, le 8 octobre 1738, dans le couvent des Récollets à Paris, à l'âge de 77 ans.

49. — LOUIS-BERNARD LA TASTE — (1738-1754).

Né en 1692 à Bordeaux et issu d'une famille très-obscure, il fut élevé comme domestique dans le monastère des Bénédictins de Sainte-Croix de cette ville, mais les heureuses dispositions qu'il manifesta pour l'étude le firent prendre en amitié par ses supérieurs. Après avoir terminé sa philosophie, il revêtit l'habit de l'Ordre, et parvint aux premières charges de la congrégation de Saint-Maur. Devenu, en 1729, prieur des Blancs-Manteaux à Paris, il écrivit contre les convulsions et les prétendus miracles des appelants une série de lettres qui causèrent beaucoup de bruit et ameutèrent contre lui, non-seulement les partisans nombreux du diacre Pâris, mais encore beaucoup de théologiens et de docteurs de Sorbonne qui l'accusaient d'avoir, sur la question des miracles et le pouvoir attribué aux démons, avancé une doctrine peu orthodoxe. Dans sa 19e lettre particulièrement, il met ses adversaires aux prises et les réfute les uns par les autres. On obtint, le 4 janvier 1738, du parlement de Paris, un arrêt qui supprimait cette lettre, parce qu'elle renfermait quelques railleries sur des magistrats dévoués à la cause des convulsions. On allait lui susciter de fâcheuses affaires au premier chapitre général des Bénédictins, lorsqu'il fut nommé par le duc de Nevers, le 1er décembre 1738, à l'évêché de Bethléhem. Confirmé par le roi, il obtint ses bulles le 9 mars 1739 et fut sacré le 5 avril suivant, dans la chapelle haute de l'archevêché de Paris, par Mgr de Vintimille, archevêque de ce diocèse, assisté de Renaud de Villeneuve, évêque de Viviers, et de La Roche-Aymon, évêque de Tarbes. Le 20 du même mois, il prêta serment au roi. Sa prise de possession par procureur eut lieu le 19 août de la même année. Il obtint ensuite la commende de Moiremont au diocèse de Châlons-sur-Marne. Nommé supérieur des Carmélites de Saint-Denys, il devint, en 1747, visiteur général de l'Ordre entier en France, et assista en cette qualité aux conférences tenues en 1753

Digitized by Google

à Paris et à Conflans, pour l'examen de l'*Histoire du Peuple de Dieu* par le Père Berruyer. Dom Louis la Taste mourut à Saint-Denys le 22 avril 1754 et y fut inhumé le lendemain dans l'église des Carmélites.

On a de ce prélat : *Lettres théologiques aux écrivains défenseurs des convulsions et autres prétendus miracles du temps*, 2 vol. in-4°, recueil de 21 lettres dont la première est datée du 15 avril 1735 et la dernière du 1er mai 1740. — *Réfutation des lettres prétendues pacifiques*, 1er janvier 1753, in-12. Cette réfutation est dirigée contre un ouvrage de Louis-Adrien le Paige, avocat et bailli du Temple, janséniste renforcé. — *Lettres aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques*. C'est à tort que les *Nouvelles ecclésiastiques* représentent dom Louis la Taste comme auteur de plusieurs autres écrits qui ont été publiés sous le voile de l'anonyme : ces attributions doivent être reportées à des théologiens ses contemporains. Nous le croyons cependant éditeur des *Lettres de sainte Thérèse*, traduites de l'espagnol en français, par Mme de Maupeou, carmélite, et l'abbé Pelicot, 1748, 2 vol. in-4°.

50. — CHARLES-MARIE DE QUELEN (1755-1777).

Né en 1703 dans le diocèse de Quimper et issu d'une noble et ancienne famille de Bretagne, Charles-Marie de Quelen était depuis 1733 curé du Hâvre où sa mémoire est encore en vénération, lorsqu'il fut nommé en février 1754 abbé commendataire de La Rivour au diocèse de Troyes, et peu après à l'évêché de Bethléhem par le duc de Nevers. Homme intègre et plein de dévouement, pasteur fidèle et dévoré du zèle du salut des âmes, il méritait, par une vie vraiment sacerdotale, d'être appelé aux premières dignités de l'Eglise. Confirmé par le roi en mai suivant, et préconisé à Rome le 16 septembre de la même année, il fut sacré le 19 janvier 1755 à Paris, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, par Bertrand-Jean-Baptiste-René du Guesclin, évêque de Cahors, assisté de Gaspard-Alexis de Plan des Augiers, évêque de Die, et de François de Saint-Jean de Prunières, évêque de Grasse. Le 24 du même mois, le nouveau prélat prêta serment de fidélité au roi et mourut au Faou, près de Landerneau, le 21 avril 1777. On cite de M. de Quelen un trait édifiant, pendant qu'il était curé du Hâvre. Il avait l'habitude de porter quand il faisait nuit, du pain et du bois aux pauvres : un soir que le fardeau était plus pesant qu'à l'ordinaire, un petit fagot caché sous

Digitized by Google

son manteau lui échappa et trahit ainsi, aux yeux des passants, sa charité et son amour des malheureux. M. de Quelen, archevêque de Paris, de 1821 à 1839, était le petit-neveu de l'évêque de Bethléhem, qui portait pour armoiries : *burelé d'argent et de gueules de dix pièces.*

51. — FRANÇOIS-CAMILLE DURANTI-LIRONCOURT (1777-1790).

Né à Paris le 9 octobre 1733, il était chanoine honoraire et vicaire général de Laon, aumônier de Madame Sophie de France, lorsqu'il fut nommé, en août 1777, à l'évêché de Bethléhem et abbé commendataire de La Rivour le 25 janvier 1778. Sacré le 26 avril suivant, il prêta serment de fidélité au roi le 28 de ce mois, et quitta la France en 1792. Réfugié en Angleterre, il refusa en 1801 de se démettre de son évêché que le Concordat, disait-il, n'avait point le droit de supprimer, et mourut peu après.

FIN DES DIOCÈSES DE NEVERS ET DE BETHLÉHEM.

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

DES DIOCÈSES DE NEVERS ET DE BETHLÉHEM.

Digitized by Google

Digitized by Google

ABBAYES.

—§—

Pages.

DIOCÈSE DE BETHLÉHEM.

ÉVÊQUES.

FIN DES DIOCÈSES DE NEVERS ET BETHLÉHEM.

Digitized by Google

E. REPOS, Libraire-Éditeur, 70, rue Bonaparte.

LA FRANCE PONTIFICALE

(GALLIA CHRISTIANA)

HISTOIRE CHRONOLOGIQUE & BIOGRAPHIQUE

DES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE TOUS LES DIOCÈSES DE FRANCE

DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DU CHRISTIANISME JUSQU'À NOS JOURS

Par M. H. FISQUET, Membre de plusieurs Sociétés savantes.

DIVISÉE EN 17 PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES.

Les 17 provinces formeront de 22 à 25 volumes in-8° de 500 pages. Chaque diocèse se vendra séparément ; il est orné d'un portrait de l'évêque actuel.

Prix net, FRANCO, 8 francs le volume de 500 pages.

Les personnes qui souscrivent à l'ouvrage entier ne paient le volume que 5 francs, rendu à domicile : le prix est payable, après réception de chaque volume, en un mandat sur la poste à l'ordre de E. REPOS. — Dans l'impossibilité de connaître le nombre exact des pages que contiendra chaque diocèse, dont le prix est subordonné à son plus ou moins d'importance, il est bien entendu que ce prix de 8 fr. forme la base du volume de 500 pages.

Voici, du reste, la division générale de l'ouvrage, où les siéges épiscopaux existant en 1790, et que n'a point rétablis la bulle *Paternæ caritatis* du 6 octobre 1822, se trouvent, non dans leurs anciennes métropoles, mais dans la circonscription de celles qui les enclavent aujourd'hui.

1. PROVINCE DE PARIS : Paris (1), — Meaux, — Chartres, — Orléans, — Blois, — Versailles.

2. PROVINCE DE REIMS : Reims, — Soissons et Laon, — Châlons-sur-Marne, — Beauvais, Noyon et Senlis. — Amiens.

3. PROVINCE D'AIX, ARLES ET EMBRUN : Aix, Arles et Embrun, — Marseille, — Fréjus et Toulon, Grasse, Vence, — Digne, Riez, Senez, Sisteron, Glandève, Gap, — Ajaccio, Sagone, Aleria, Mariana et Accia, Nebbio, — Alger, — Nice.

4. PROVINCE DE LYON ET VIENNE : Lyon et Vienne, — Autun, Châlon et Mâcon, — Langres, — Dijon, — Saint-Claude, — Grenoble.

5. PROVINCE DE ROUEN : Rouen, — Bayeux et Lisieux, — Evreux, — Séez, — Coutances et Avranches.

6. PROVINCE DE SENS ET AUXERRE : Sens et Auxerre, — Troyes et Moulins, — Nevers et Bethléhem.

7. PROVINCE DE TOURS : Tours, — Le Mans, — Angers, — Nantes, — Laval.

8. PROVINCE DE BOURGES : Bourges, — Clermont, — Limoges, — Saint-Flour, — Le Puy, — Tulle.

9. PROVINCE D'ALBI : Albi, Castres, Lavaur, — Rodez et Vabres, — Cahors, — Mende, — Perpignan.

10. PROVINCE DE BORDEAUX ; Bordeaux et Bazas, — Agen, Périgueux et Sarlat, — Angoulême, — Poitiers, — La Rochelle et Saintes, — Luçon, — Le Fort-deFrance, — La Basse-Terre, — Saint-Denys.

11. PROVINCE D'AUCH : Auch, Lombez, Condom et Lectoure, — Aire et Dax, — Tarbes, — Bayonne, Lescar et Oloron.

12. PROVINCE DE TOULOUSE ET NARBONNE : Toulouse et Narbonne, Rieux, Saint-Bertrand-de-Comminges, — Montauban, — Pamiers, Saint-Lizier-de-Couserans et Mirepoix, — Carcassonne, Alet, Saint-Papoul.

13. PROVINCE D'AVIGNON : Avignon, Cavaillon, Apt, Vaison, Carpentras, Orange, — Viviers, — Nîmes, Uzès, — Alais. — Valence, Saint-Paul-Trois-Châteaux et Die, — Montpellier, Béziers, Agde, Lodève, Saint-Pons-de-Tomières.

14. PROVINCE DE CAMBRAI : Cambrai, — Arras, Boulogne et Saint-Omer.

15. PROVINCE DE BESANÇON : Besançon, — Strasbourg, — Metz, — Verdun, — Nancy et Toul, — Saint-Dié, — Belley.

16. PROVINCE DE RENNES : Rennes, Dol, Saint-Malo. — Vannes, — Quimper et Léon, — Saint-Brieuc et Tréguier.

17. PROVINCE DE CHAMBÉRY : Chambéry, — Annecy, — Moutiers-en-Tarentaise, — Saint-Jean-de-Maurienne.

(1) La Métropole de Paris forme 3 volumes divisés comme suit : TOME I, Évêques et Archevêques de Paris. — TOME II, Doyens de la métropole, Grands-Aumôniers de France, Abbayes et Communautés religieuses. — TOME III, Évêchés suffragants.

Bar-le-Duc. — Imprimerie Contant-Laguerre et Cie.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA

FRANCE PONTIFICALE.

Digitized by Google

PROPRIÉTÉ DE E. REPOS.

Bar-le-Duc. — Imprimerie Contant-Laguerre et Cie.

Digitized by Google

Digitized by Google



Digitized by Google

LA

FRANCE PONTIFICALE

(GALLIA CHRISTIANA)

HISTOIRE

CHRONOLOGIQUE ET BIOGRAPHIQUE

DES

ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES

DE TOUS LES DIOCÈSES DE FRANCE

Depuis l'établissement du Christianisme jusqu'à nos jours

DIVISÉE EN 17 PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES

Par M. H. FISQUET

Membre de plusieurs Sociétés savantes

MÉTROPOLE DE SENS

TROYES — MOULINS

SOC. JES. PARIS. AD VAL. GID.

PARIS

E. REPOS, LIBRAIRE-ÉDITEUR

de la Revue et du Répertoire de Musique sacrée,

de l'Illustration musicale, de livres liturgiques et de Chant romain

70, RUE BONAPARTE, 70

PROPRIÉTÉ POUR TOUS PAYS

Digitized by Google

Digitized by Google

LA

FRANCE PONTIFICALE

(GALLIA CHRISTIANA).

DIOCÈSE DE TROYES.

La ville de Troyes, ancienne capitale de la Champagne, et aujourd'hui chef-lieu du département de l'Aube, est située au milieu d'une vaste et fertile plaine, sur la rive gauche de la Seine qui l'entoure en partie et distribue ses eaux dans son intérieur par de nombreux canaux. Son origine remonte à une haute antiquité. Jules César et Strabon ne parlent point des *Tricasses*, mais Pline et Ptolémée en font mention comme d'une peuplade comprise dans la Gaule lyonnaise. Le nom de la capitale des *Tricasses* qui est *Augustomana* dans Ptolémée est *Augustobona*, selon l'Itinéraire d'Antonin et la Table théodosienne. Comparativement à son nom primitif, celui d'*Augustobona* est très-récent, et il a été évidemment donné à cette ville par les Romains, du temps d'Auguste, lors de la division faite par cet empereur du vaste territoire des *Senones* en plusieurs peuples distincts et séparés. On ignore entièrement le nom gaulois que portait du temps de César et antérieurement le chef-lieu des Tricasses, mais une inscription trouvée à Auxerre fait mention de *Civitas Tricassinorum*. Le nom même d'*Augustobona* avait déjà disparu du temps d'Ammien Marcellin, et l'on y avait substitué celui du peuple *Tricasses*, converti dans le moyen âge en celui de *Trecæ*, d'où l'on a fait *Troyes*.

Fermée de murs dès l'année 336, Troyes vit en 451 la retraite d'Attila, roi des Huns, après sa défaite dans les champs catalauniques. Le *Fléau de Dieu* dut alors négocier avec l'évêque saint Loup pour le passage de son armée. En 889, la ville fut réduite en cendres par les Normands. Dans le siècle suivant, elle eut un long siége à soutenir contre son évêque Anségise. Elle avait à

Digitized by Google

cette époque des comtes héréditaires. En 1228, le comte Thibaud IV y fut assiégé par les seigneurs qui voulaient enlever à la reine Blanche de Castille la régence du royaume. Saint Louis, qui n'était encore que dans sa quatorzième année, vint en personne y faire ses premières armes, et le siége fut levé. En 1415, le duc de Bourgogne s'étant emparé de Troyes, cette ville devint bientôt le théâtre des fureurs de la reine Isabeau de Bavière, Les fatales noces de sa fille Catherine avec Henri V, roi d'Angleterre, y furent célébrées le 2 juin 1420. Peu de jours auparavant, avait été signé le funeste traité qui transmettait à ce prince l'administration du beau royaume de France. En 1429, le roi Charles VII, assisté de l'héroïque Jeanne Darc, parut le 1er juillet sous les murs de Troyes en se rendant à Reims pour s'y faire sacrer, et fit sommer la ville d'avoir à capituler. Les habitants, dominés par les Anglais, refusèrent de le reconnaître et se préparèrent à la résistance; mais Jeanne Darc, ayant attaqué la place avec vigueur, les assiégés entamèrent des négociations qui se terminèrent par la soumission de la ville au roi. Ce prince, en y faisant son entrée solennelle, proclama une amnistie générale. En 1524, la ville de Troyes fut en grande partie brûlée par des boute-feux au service de l'empereur Charles-Quint. Vers 1550, la religion prétendue réformée s'y introduisit et y fit de nombreux prosélytes qui furent obligés d'en sortir le lendemain de la Saint-Barthélemi. Troyes fut la première ville où fut signée l'association de la sainte Ligue le 25 juillet 1568; mais après l'abjuration de Henri IV, les habitants le reconnurent pour leur souverain légitime et chassèrent les Ligueurs de leur ville où ce prince fit son entrée solennelle le 30 mai 1595. Nous jetterons un voile sur les jours funèbres que Troyes eut à traverser pendant la période révolutionnaire. L'Empire lui rendit le calme. L'invasion étrangère, en 1814, vit Troyes et ses environs devenir le théâtre de glorieuses batailles, mais le séjour de l'ennemi dans la Champagne à cette époque a laissé de lugubres souvenirs. Troyes fut longtemps à réparer ses pertes.

En 1790, le revenu de l'évêché de Troyes était de 14,000 livres, et sa taxe en cour de Rome, de 2,500 florins. On comptait dans le diocèse 376 paroisses-cures et environ 75 paroisses, annexes, vicariats ou succursales. Le diocèse était divisé en un archiprêtré pour la ville et pour la banlieue et en huit doyennés, sous les archidiacres de Troyes, de Sézanne, d'Arcis-sur-Aube, de Margerie et de Brienne. Les huit doyennés étaient ceux de

Digitized by Google

Troyes, de Villemaur, de Marigny, de Pont-sur-Seine, de Sézanne, d'Arcis-sur-Aube, de Margerie et de Brienne.

Il y avait dans le diocèse dix églises collégiales : 1° l'église royale, collégiale et Sainte-Chapelle de Troyes sous l'invocation de saint Étienne; 2° l'église papale et collégiale de Saint-Urbain, aussi à Troyes; 3° Saint-Nicolas de Sézanne, chapitre fondé en 1164 ; 4° le chapitre de Lirey, fondé en 1353; 5° le chapitre de Broyes établi en 1081 ; 6° celui de Pleurs, en 1180; 7° celui de Pougy, en 1154 : 8° celui de Plancy, fondé avant 1206; 9° celui de Villemaur, établi avant 1124, et 10° enfin celui de Beaufort-Montmorency qui ne subsistait plus en 1790 que dans la personne du curé, réunissant les trois prébendes.

On y comptait 19 abbayes dont 15 d'hommes et 4 de filles. Les 15 abbayes d'hommes étaient : 1° Nesle-la-Réposte fondée en 515, transférée ensuite à Villenauxe; 2° Montier-la-Celle, fondée en 660, réunie en 1773 à l'évêché de Troyes; 3° Montiéramey, fondée en 837, de l'Ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Vannes; 4° de Saint-Martin-ès-Aires, fondée en 427; 5° Saint-Loup, fondée au IX° siècle sur la paroisse de Saint-Nizier à Troyes, comme la précédente; 6° Chantemerle, fondée avant 1185, dans le doyenné de Pont-sur-Seine, de l'Ordre de Saint-Augustin, congrégation de France; 7° Macheret, fondée en 1168 près de Saint-Just, de l'Ordre de Grandmont; 8° La Rivour, près de Lusigny, au doyenné de Troyes, fondée en 1137; 9° Reclus, fondée en 1128 ou 1141, paroisse de Saint-Prix, succursale d'Oyes, au doyenné de Sézanne; 10° Boulancourt, établie au XI° siècle, près de Longeville ; 11° Scellières, fondée en 1167, paroisse de Romilly-sur-Seine, au doyenné de Marigny, de l'Ordre de Cîteaux; 12° Piété-Dieu, ou Pitié-les-Ramerupt, fondée en 1229 au doyenné d'Arcis, du même Ordre; 13° de Basse-Fontaine, près de Brienne, fondée en 1141, détruite en 1774, et en titre, dans la paroisse de Précy-Notre-Dame; 14° Beaulieu, établie en 1112, paroisse de Dienville, et 15° la Chapelle-aux-Planches, fondée en 1147 au doyenné de Margerie, de l'Ordre de Prémontré.

Les quatre abbayes de filles étaient : 1° Notre-Dame-aux-Nonnains, fondée dès les premiers temps du christianisme à Troyes, sur la paroisse de Saint-Jacques et restaurée vers le milieu du VII° siècle; 2° le Paraclet, fondée en 1130, au doyenné de Marigny, paroisse de Quincey; 3° Notre-Dame-des-Bois, à Sézanne, fondée en 1104, de l'Ordre de Saint-Benoît, et 4° Notre-Dame-

Digitized by Google

des-Prés, établie en 1231, paroisse de Saint-André de Troyes, de l'Ordre de Cîteaux.

Les prieurés principaux étaient : 1° Saint-Blaise, transféré à Saint-Martin-ès-Vignes le 7 août 1768, conformément aux lettres-patentes de décembre 1766; 2° Saint-Quentin. Il y en avait quelques autres moins importants.

Suffragant de Sens depuis son origine, l'évêché de Troyes fut attribué par la constitution civile du clergé de 1790 à l'arrondissement de Paris, et par le concordat de 1801 à la métropole de Paris. Il fut rendu à la province ecclésiastique de Sens par la bulle du 6 octobre 1822.

Le chapitre de la cathédrale, dédiée sous l'invocation de saint Pierre et de saint Paul, était autrefois composé de sept dignitaires, savoir : d'un doyen, d'un grand-archidiacre, d'un chantre et de quatre archidiacres. Les chanoines étaient au nombre de 36, et il y avait, en outre, cinq autres prébendes réunies, une au doyenné, deux aux chanoines à l'autel de Notre-Dame, la quatrième aux enfants de chœur, et la cinquième au collége. Le doyenné était électif, collatif par le chapitre, et il n'était point nécessaire d'être chanoine pour être doyen ou archidiacre. Le doyen et le chantre faisaient à leur installation un serment formel d'assistance rigoureuse et perpétuelle à l'office du chœur : les autres dignités, canonicats, chapelles et tous les bénéfices de cette cathédrale étaient à la libre disposition et pleine collation de l'évêque. Il existait, mais hors de cette Église, quelques chapelles qui étaient à la nomination du chanoine en tour de semaine et collation du chapitre.

Le chapitre de Saint-Pierre portait pour armoiries : *de gueules, à la crosse épiscopale d'or, accompagnée de deux clés d'argent, le tout en pal, et cantonnée de quatre fleurs de lis aussi d'argent, 2 en chef, 2 en pointe.*

Le chapitre actuel est composé de 9 chanoines titulaires, y compris l'archiprêtre de la cathédrale, et le supérieur du grand séminaire, et d'un nombre indéterminé de chanoines honoraires. L'évêque a deux vicaires-généraux agréés par le gouvernement, et un certain nombre d'autres *ad honores.*

Le département de l'Aube forme la circonscription du diocèse qui est divisé en 40 cures, 379 succursales, 40 vicariats environ, et offre une population de près de 270 mille habitants. Le siége de Troyes a été occupé jusqu'à ce jour par 98 évêques, dont 9 sont honorés comme saints.

Digitized by Google

ÉVÊQUES DE TROYES.

1. — SAINT AMATEUR (vers 340-346).

Les plus anciens catalogues indiquent ce saint prélat comme le premier évêque de Troyes. Il vivait vers l'an 340, et paraît avoir occupé le siége épiscopal jusqu'en 346; mais tout ce que l'on sait de lui est fort hypothétique. On l'honore le 1er mai dans le diocèse, et ce jour est sans doute celui de sa mort.

2. — OPTATIEN (346-375).

On fixe à l'an 346 les commencements de son épiscopat. Il se trouva cette année au concile réuni à Cologne pour juger Euphratas, évêque de cette ville. Vers cette même époque, plusieurs évêques des Gaules s'assemblèrent à Troyes pour délibérer sur les moyens de fléchir la colère de Dieu, et de détourner les malheurs que faisait craindre l'invasion des Barbares. L'un des Pères du concile qui s'ouvrit à Sardique en Illyrie, le 22 mai 347, contre les Ariens, Optatien s'y montra fortement attaché au parti de saint Athanase, c'est-à-dire à la foi catholique, et y signala son zèle pour la doctrine de l'Église. Ce prélat, dont on ne sait rien de plus, mourut en 375, suivant plusieurs auteurs.

3. — LÉON (375-380).

4. — HÉRACLE (380-390).

5. — SAINT MÉLAIN (390-400).

Les actes de son épiscopat nous sont inconnus; mais les auteurs s'accordent à le placer entre les années 390 et 400. A l'époque des incursions des Normands et le 22 avril 872, l'évêque Ottulphe fit transférer son corps à Montier-la-Celle, où l'abbé Pierre le trouva en 1154. L'église du village de Saint-André pos-

Digitized by Google

sède une portion considérable des reliques de saint Mélain, qui est honoré le 13 mars.

6. — AURÉLIEN (400-426).

Sous son épiscopat, les Barbares martyrisèrent saint Balsème dont on honore la mémoire dans ce diocèse.

7. — SAINT URSE ou OURS (426).

Le diocèse de Troyes comprenait à cette époque plusieurs subdivisions appelées *pagi* (pays). L'archidiaconé de Sézanne faisait partie du *pagus Brigensis* (la Brie) pour sa portion septentrionale, et du *pagus Meldensis* (pays de Meaux) pour sa portion méridionale. Dans cette dernière, se trouvait la contrée dite *Centena Cupedensis* dont il paraît constant que le chef-lieu, alors *Cubita, Cubitæ, Cubtas*, était le petit village de Queudes, près de Sézanne. Saint Urse y mourut le 25 juillet 426, suivant le martyrologe de Provins, l'année même de son élection. Ses reliques furent apportées à Troyes, où elles étaient conservées dans la cathédrale et dans la collégiale de Saint-Etienne.

8. — SAINT LOUP Ier (426-479).

Loup ou Leu naquit à Toul en 383, d'une famille distinguée et son père Epyrichius lui fit donner une excellente éducation. Loup parut ensuite au barreau, s'y acquit une réputation brillante et épousa Piméniole, sœur de saint Hilaire, évêque d'Arles. La vertu avait formé cette union; une vertu plus sublime la rompit. Après sept années de mariage, les deux époux se séparèrent l'un de l'autre par un mutuel consentement pour se consacrer à Dieu, chacun dans un monastère.

Dès qu'il eût distribué aux pauvres une partie de ses biens, Loup se retira dans la célèbre abbaye de Lérins gouvernée par saint Honorat. Après y avoir passé une année dans les plus pieux exercices, il vint à Mâcon pour vendre une terre qui lui restait auprès de cette ville, afin de n'avoir plus rien en propre et de pratiquer la plus exacte pauvreté. Ayant employé en bonnes œuvres les fonds qu'il retira de cette vente, il se disposait à retourner à Lérins, lorsque les députés de l'Église de Troyes vinrent le supplier d'accepter le gouvernement de ce diocèse. Ce fut

Digitized by Google

en vain que l'humble religieux s'efforça de s'opposer à son élection, les évêques de la province le sacrèrent.

Sa nouvelle dignité ne lui fit rien changer à son premier genre de vie. Ce fut toujours la même humilité, la même mortification, le même amour de la pauvreté. Entièrement occupé des devoirs de l'épiscopat, Loup mérita les respects et les éloges des plus grands hommes de son siècle. Sidoine Apollinaire l'appela *le premier des prélats*, *l'évêque des évêques.* On voyait en lui comme dans saint Germain d'Auxerre, son ami, l'esprit et la grâce apostolique.

En 429, les évêques de la Grande-Bretagne ayant demandé du secours à ceux de France pour combattre les Pélagiens qui s'étaient glissés dans ce pays, les évêques de France assemblèrent un concile nombreux pour délibérer sur cette affaire. On y résolut d'envoyer au secours des catholiques Bretons, saint Loup de Troyes et saint Germain d'Auxerre, qui acceptèrent la commission avec zèle, et s'en acquittèrent avec les plus grands succès. Le P. Garnier a prétendu que le concile qui députa ces deux saints évêques aux Bretons, se tint à Arles en 427; mais les Bollandistes prouvent qu'il fut assemblé à Troyes. L'une des preuves qu'ils en apportent, est qu'on lit dans des actes anciens de la vie de saint Loup, que lui et saint Germain faisaient embrasser aux Bretons la confession de foi de Troyes : *Omnes enim prorsus ad fidem Trecassinæ confessionis ab errore populos abduxere*; ce qui veut dire sans doute la confession de foi qui fut arrêtée dans le concile de Troyes.

De retour dans son diocèse, Loup reprit l'important ouvrage de la réformation des mœurs, que la charité seule lui avait fait interrompre. En 451, il sauva sa ville épiscopale de la fureur d'Attila; ce barbare conquérant s'appelait lui-même *le Fléau de Dieu*, se croyant destiné à punir les péchés des peuples. Déjà Reims, Cambrai, Besançon, Auxerre et Langres avaient ressenti les effets de sa fureur. Ses coups allaient tomber sur Troyes; les habitants de cette ville étaient dans la plus grande consternation. Saint Loup intercéda pour son peuple auprès de Dieu, à qui il adressa, durant plusieurs jours, des prières ferventes accompagnées de larmes, de jeûnes et de plusieurs autres bonnes œuvres. Enfin, mettant sa confiance dans la protection du ciel, il revêtit ses habits pontificaux et alla trouver Attila qui était à la tête de son armée. Le prince barbare, quoique païen, fut pénétré de respect à la vue du saint évêque, suivi de son clergé en

Digitized by Google

procession, et précédé de la croix. Lorsque le serviteur de Dieu fut arrivé auprès du roi des Huns, il lui adressa la parole, en lui demandant qui il était : « Je suis, répondit Attila, *le Fléau de Dieu.* » — « Nous respectons, reprit le saint évêque, ce qui nous vient de Dieu, mais si vous êtes le fléau avec lequel le ciel nous châtie, souvenez-vous de ne faire que ce qui vous est permis par la main toute-puissante qui vous meut et vous gouverne. »

Frappé de ces paroles, Attila promit d'épargner Troyes. Ainsi, les prières de saint Loup protégèrent une ville dépourvue de toute défense contre une armée de plus de 400 mille hommes qui, ayant ravagé la Thrace, l'Illyrie, les Pannonies et la Germanie, avait passé le Rhin et porté ensuite la désolation dans les contrées les plus fertiles de la France.

Attila, ayant fait retirer ses troupes de devant Troyes, 'avança dans les plaines de Châlons-sur-Marne. Il y fut attaqué et défait par les Romains, les Francs et les Visigoths confédérés, sous le commandement d'Aétius, de Mérovée et de Théodoric. Forcé de battre en retraite, le farouche conquérant envoya chercher saint Loup et le pria de l'accompagner jusqu'au Rhin, s'imaginant que la présence d'un si grand serviteur de Dieu serait une sauvegarde assurée pour lui et pour son armée. Lorsqu'il le renvoya, il se recommanda instamment à ses prières.

Cette action du saint évêque déplut aux généraux de l'Empire; on le soupçonna d'avoir favorisé l'évasion des Barbares, et il fut obligé de quitter Troyes pour deux ans. Mais, par sa patience et par sa charité, Loup triompha de l'envie et de la malice des hommes. On lui permit de revenir en son diocèse où il mourut à l'âge de 96 ans, le 29 juillet 479, après un épiscopat de 53 années. Saint Loup fut inhumé dans la chapelle de Notre-Dame, en dehors des murs de la ville, sur l'emplacement qu'occupa depuis l'abbaye de Saint-Martin-ès-Aires. On garde à la cathédrale une partie de ses reliques.

Il y avait anciennement en Angleterre plusieurs églises dédiées sous son invocation. Celles dont il est patron titulaire dans le diocèse, sont les paroisses d'Auxon, de Bouy, de Thuisy, de Champfleury, de Viâpres-le-Grand, de Moslins, de Blaincourt, de Buxeuil, de Chappes, de Marcilly-le-Hayer, de Crancey, de Ferreux, de Montpothier, de Mesnil-Saint-Loup et de Saint-Loup de Buffigny.

Nous citerons parmi les disciples de saint Loup, Camélien qui lui succéda, Pulchrône, évêque de Verdun, et Alpin, évêque de

Digitized by Google

Châlons-sur-Marne. Le Père Sirmond a publié, dans le Ier volume de sa *Collection des Conciles de France*, une *Lettre* de cet illustre évêque de Troyes et de Saint Euphrône, évêque d'Autun, écrite en 453, à Thalaise, évêque d'Angers : *De solemnitatibus et de bigamis clericis.* On trouve dans le *Spicilège* de d'Achéri, tome Ve, et dans le Ier vol. de la *Collection des Conciles* une *Lettre* de saint Loup à Sidoine-Apollinaire, écrite en 472, pour le féliciter sur sa promotion à l'épiscopat, dont il lui retrace les travaux, les dangers et les difficultés.

5. — SAINT CAMÉLIEN (479-525).

Disciple de saint Loup et désigné par lui pour être son successeur, il confia l'économat de sa maison à saint Aventin et accueillit avec une touchante bonté sainte Geneviève qui vint dans le diocèse faire des quêtes pour assister Paris désolé par la famine. Sur la fin de 491, il assista au village de Villery à la première entrevue du roi Clovis et de Clotilde qui allait devenir son épouse, et fut quelques années après, avec saint Vaast et saint Remi, l'un des premiers catéchistes de ce prince au baptême duquel il se trouva le 25 décembre 496 à Reims. Camélien souscrivit au premier concile qui s'ouvrit à Orléans le 10 juillet 511, et, suivant le Martyrologe d'Usuard, mourut le 22 mars 525. Il est honoré le 28 juillet dans le diocèse.

10. — SAINT VINCENT (525-546).

Ce prélat, qui assista au second concile tenu à Orléans le 23 juin 533 et au quatrième réuni en 541 dans la même ville, fit construire en 540 l'église de Saint-Aventin, sur l'emplacement d'un ancien cimetière hors des murs de la ville, et en 543 celle de Saint-Parres-en-Tertre, en l'honneur de ce premier martyr troyen. Il mourut en 546 et reçut la sépulture dans l'église de Saint-Aventin.

11. — AMBROISE (547-550).

L'un des Pères du 5e concile d'Orléans, le 28 octobre 549, il y changea l'ancienne souscription *Tricassinus episcopus* en celle de *Trecensis episcopus* qui fut depuis conservée. Quelques auteurs fixent sa mort en 550.

Digitized by Google

Le P. Le Cointe lui donne à tort, pour successeur, un évêque nommé Charderic ou Arderic.

12. — GALLOMAGNE (550-582).

Cet évêque inaugura en 562 les reliques de saint Nizier, dans la chapelle de Saint-Maur, aujourd'hui l'église de Saint-Nizier, assista en 573 au concile réuni à Paris par l'ordre de Gontran, roi de Bourgogne et d'Orléans, à celui que le même prince fit assembler à Mâcon en 582, et mourut cette même année.

13. — AGRÈCE (582-600).

Il se fit représenter en 585 au 2e concile de Mâcon et fut envoyé avec saint Arthème, évêque de Sens, et saint Véran, évêque de Cavaillon, pour demander au roi Clotaire la punition du meurtrier de saint Prétextat, métropolitain de Rouen. On croit qu'il occupa le siége épiscopal jusqu'en 600.

14. — LOUP II (600-623).

C'est à tort que, s'appuyant sur une vie manuscrite de saint Euspice, Mabillon prétend que cet évêque de Troyes était le neveu de saint Euspice et le frère de saint Maximin ou Mesmin, fondateurs de l'abbaye de Micy, au diocèse d'Orléans. Ces deux pieux abbés vivaient plus d'un siècle auparavant, et il y aurait un grave anachronisme à placer l'épiscopat de Loup entre les années 600 et 623, comme le reconnaissent tous les historiens de Troyes, si l'opinion de l'illustre Bénédictin était admise. Le Père Le Cointe le rejette après Ragnégisile, mais ce sentiment n'est pas plus soutenable, puisque l'on est d'accord pour fixer les commencements de son pontificat, une année environ avant l'élection du pape Sabinien qui gouverna l'Église de 604 à 607.

15. — EVODE (entre 623 et 626).

16. — MODÉGISILE (entre 626 et 631).

C'est le même que Pithou appelle Gilles, et qui siégea jusqu'en 631.

Digitized by Google

17. — RAGNÉGISILE (631-650).

Né en Aquitaine, et archidiacre de l'Église de Sens avant sa promotion à l'épiscopat, vers 631, il fonda à Troyes des écoles où saint Frobert, depuis fondateur de l'abbaye de Montier-la-Celle, se fit remarquer par sa science et sa piété. Il fit construire l'église de Sainte-Savine, dans le faubourg qui porte ce nom, et mourut en 650, après avoir légué tous ses biens à la cathédrale. On l'inhuma dans l'église de Sainte-Savine, où l'on voit encore son tombeau.

18. — SAINT LEUÇON (651-656).

Elu vers 651, Leuçon dédia l'église de l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains, dont la fondation remontait à l'époque où saint Savinien vint prêcher la foi chrétienne à Troyes. C'est par une fausse interprétation de quelques passages d'un Bréviaire imprimé en 1543, que certains auteurs ont avancé que Leuçon était le fondateur primitif de ce monastère. Leuçon mourut le 1er avril 656, et les religieuses de Notre-Dame-aux-Nonnains l'honoraient d'un culte tout spécial; mais il est probable que la vénération dont elles furent toujours pénétrées pour ce saint évêque, inhumé dans leur église, n'avait d'autre motif qu'un sentiment de reconnaissance, pour le zèle qu'il avait mis à introduire dans leur communauté, une régularité plus parfaite et plus conforme au véritable esprit de la religion. Les religieuses de Notre-Dame-aux-Nonnains étaient en possession d'assez grands priviléges.

La veille de leur intronisation, les évêques de Troyes se rendaient à l'abbaye de Notre-Dame. Là, ils étaient revêtus de leurs ornements pontificaux, par l'abbesse, et faisaient ensuite le serment devant elle, et la main sur les saints Évangiles, de conserver les priviléges et franchises de ce monastère. Il est impossible de préciser la date de l'origine de cet usage, ainsi que celle du cérémonial observé dans cette circonstance. L'un et l'autre existaient dès 1328. Ils se maintinrent avec quelques modifications, dans les derniers temps, jusqu'à l'avènement de Jacques-Bénigne Bossuet en 1718. Ce dernier prélat refusa formellement de s'y soumettre, et malgré les protestations des religieuses de Notre-Dame, ses successeurs imitèrent son exemple.

Digitized by Google

19. — BERTOALD (de 656 à 662 environ).

Il souscrivit en 658 aux privilèges accordés par saint Emmon, de Sens, aux abbayes de Saint-Pierre-le-Vif et de Sainte-Colombe. Sous son épiscopat, saint Frobert fonda en 660 l'abbaye de Montier-la-Celle, et vers ce même temps, le pape saint Vitalien réforma le chant de l'église, et ajouta le son des orgues à la voix des chantres.

20. — ABBON (662-674.)

Il apposa sa signature au privilége accordé le 26 juin 666, par Drausin, évêque de Soissons, au monastère de Notre-Dame de cette ville, et consacra le 1er janvier 673 l'église de Montier-la-Celle, où il célébra le même jour les funérailles de saint Frobert, son premier abbé. On fixe à l'an 674 la fin de son épiscopat.

21. — VAIMER (675-678).

Duc de Champagne, Vaimer fut un des plus lâches séïdes d'Ebroïn, maire du palais. Accompagné de Didon, évêque de Châlon-sur-Saône, et de Bobon, évêque de Valence, il assiégea, en 675, saint Léger, dans Autun, le prit et lui creva les yeux. Les sages entretiens qu'il eut peu après avec ce pieux évêque, firent pénétrer dans sa conscience le remords de son crime, et il s'empressa de restituer à l'Église l'argent qu'il avait reçu pour la rançon des Autunois. Ebroïn, qui craignait la puissance de Vaimer, le fit installer par fraude et par violence dans l'évêché de Troyes, devenu vacant à cette époque.

On prétend que Berchaire, abbé de Montier-en-Der, conduisit le nouveau prélat en pélerinage à Jérusalem, et qu'à son retour, il devint suspect au maire du palais dont il avait servi la vengeance. Ebroïn le fit étrangler en 678, au rapport de presque tous les historiens; mais ce dernier fait est contesté par Grosley (*Mémoires historiques et critiques sur Troyes*, et *Ephémérides*, p. 17 à 30). Cet auteur pense que Vaimer ne fut que déposé et exilé à cette époque, qu'il revint en 685, après la mort d'Ebroïn, dans son ancien diocèse, sans pouvoir y ressaisir la puissance spirituelle, et qu'il mourut à Troyes entre les années 700 et 710.

Digitized by Google

22. — WULFRÈDE (679-688).

23. — RAGEMBERT (688-695).

Il occupa le siége épiscopal jusqu'en 695.

24. — ALDEBERT (695-710).

Religieux, puis abbé de Montier-la-Celle, il mérita par ses vertus d'être appelé à monter sur le siége épiscopal de Troyes en 695, mourut en 710, et fut inhumé à Montier-la-Celle, qu'il avait comblée de biens.

25. — GAUTSÈRE, APPELÉ AUSSI GAUCHER (710-721).

Sous son épiscopat, Savaric, évêque d'Auxerre, ravagea, à la tête d'une armée, le diocèse de Troyes, et périt le 25 juillet 720 d'un coup de foudre, pendant qu'il marchait sur Lyon. Cette année, les Sarrasins, après avoir envahi les provinces méridionales de la France, pénétrèrent jusqu'en Champagne. Troyes tomba en leur pouvoir, fut livrée au pillage, et son territoire eut beaucoup à souffrir.

26. — ARDUIN (722-734).

27. — CENSARD (735-750).

On ne sait rien de ce prélat qui mourut vers 750.

28. — SAINT BOBIN (750-766).

Né dans l'Aquitaine d'une famille distinguée, il prit l'habit de saint Benoît dans le monastère de Montier-la-Celle. La haute piété dont il fit preuve lui mérita d'être élu abbé de ce monastère, et, à la mort de l'évêque Censard, le chapitre cathédral de Troyes et le clergé du diocèse lui déférèrent d'une voix unanime la crosse épiscopale.

Saint Bobin gouverna pendant seize années en pasteur rempli de zèle pour la gloire de Dieu, et de charité ardente pour le troupeau confié à sa vigilance. Il fit reconstruire sur un plan plus vaste l'église de Montier-la-Celle, où il prit soin d'élever un magnifique tombeau à saint Frobert, premier abbé Lui-

Digitized by Google

même voulut y choisir sa sépulture; il y fut en effet inhumé à sa mort, qui arriva le 31 janvier 766.

L'église de Saint-André, canton de Troyes, possède des reliques de saint Bobin, qui est honoré dans le diocèse le 22 avril, jour où ses reliques furent transférées.

29. — AMINGUE (de 766 à 786 environ).

30. — ADELGAIRE (787-800).

On croit que c'est lui qui, vers 787, fut député par Charlemagne à Théodemar, abbé du Mont-Cassin, pour le prier d'envoyer en France quelques-uns de ses religieux, chargés d'introduire la règle de saint Benoît dans les monastères de l'Empire. Quelques années après, ce prince donna au savant Alcuin, qu'il avait appelé auprès de lui, l'abbaye de Saint-Loup, depuis Saint-Martin-ès-Aires. Adelgaire mourut au plus tard en 800.

31. — BERTULPHE (800-820).

Ce prélat fut disciple d'Alcuin et vécut jusque vers 820. Certains auteurs lui donnent aussi le nom d'*Osulphe*.

32. — HÉLIE ou ÉLIE (vers 820-836).

Il assista au concile qui fut tenu à Paris le 6 juin 829, et consentit en 833, dans l'assemblée de Compiègne, à la déposition de l'empereur Louis-le-Débonnaire. Hélie souscrivit l'année suivante au privilége accordé par saint Aldric à l'abbaye de Saint-Remi, de Sens. Une maladie épidémique l'emporta entre le 14 août et le 11 novembre 836.

33. — ADALBERT (837-845).

Elu en 837, il permit à Aledran, comte de Troyes, de fonder une abbaye de Bénédictins à Montiéramey, et se trouva, l'année suivante, à une assemblée des grands du royaume, tenue à Quierzy-sur-Oise. En 841, il reçut dans sa cathédrale Charles le Chauve, qui vint célébrer à Troyes les fêtes de Pâques. Adalbert prit part en 843 aux travaux des évêques réunis à Germigny,

Digitized by Google

diocèse d'Orléans, et y souscrivit aux priviléges accordés à l'abbaye de Saint-Lomer, près de Chartres. Deux ans après, il signa une charte, par laquelle Venilon, archevêque de Sens, concédait quelques franchises à l'abbaye de Saint-Remi. Il mourut en cette même année 845.

34. — SAINT PRUDENCE (846-861).

Bien que son nom fut *Galindo*, il est plus connu dans l'histoire ecclésiastique sous celui de saint *Prudence*, et est surnommé *le Jeune*, pour le distinguer de *Prudence l'ancien* ou *le poète*, qui florissait au IVe siècle. Né en Espagne, et, à ce que l'on croit, de la même famille que Galindo, deuxième comte d'Aragon, il passa en France avec un grand nombre de ses compatriotes, lors de l'invasion des Musulmans, et, fuyant avec eux le joug et les persécutions de ces infidèles, il prit le nom de *Prudence.*

On ne sait rien de ses premières années. La *Gallia christiana* rapporte cependant qu'il fut obligé de servir dans les gardes de nos rois, et une lettre de lui, écrite à son frère, évêque en Espagne, nous apprend qu'il essuya de cruels revers de fortune, sans qu'on sache quels furent ses malheurs. Dom Rivet dit qu'il passa plusieurs années à la cour des rois de France, et pense que c'est là qu'il reçut son éducation : elle dut avoir été soignée et faite sous d'habiles maîtres, si l'on en juge par son savoir, par les lumières qu'il manifesta dès les commencements de son épiscopat et par les écrits qu'il nous a laissés. Il succéda à Adalbert sur le siége de Troyes au plus tard en 846, puisqu'il souscrivit en cette qualité, le 14 février 847, au privilége accordé par le concile de Paris, à Paschase Robert, abbé de Corbie. Prudence assista au concile réuni le 5 novembre 849, dans la même ville, contre Nominoé, duc de Bretagne. Il fit, le 16 octobre 850, une nouvelle dédicace de l'église de Montier-la-Celle, reconstruite par les soins de saint Bobin, et, la même année, assista dans ses derniers moments, sainte Maure, dont il prononça le panégyrique en présence du chapitre de la cathédrale.

Telle était l'opinion qu'on avait de son habileté et de ses connaissances en matière ecclésiastique, que, dans le concile de Soissons, tenu le 26 avril 853, on s'en rapporta à son jugement sur la validité des ordinations faites par Ebbon, de Reims, depuis sa déposition. Il paraît qu'alors il régnait entre Prudence

et Hincmar, archevêque de Reims, une étroite liaison et beaucoup de confiance, puisque, au rapport de Flodoard, Hincmar lui écrivit pour avoir son avis sur certains points de discipline, et surtout sur la conduite à tenir dans l'affaire de Gotescalc. On croit que, dans sa réponse, Prudence invitait Hincmar à user de plus d'humanité envers son malheureux prisonnier.

La même année, un concile fut assemblé à Quierzy-sur-Oise, et l'on y agita la question de la prédestination qui, quatre années auparavant, avait occasionné la condamnation de Gotescalc. Hincmar y présenta quatre articles opposés à la doctrine professée par ce religieux. Ils furent souscrits par Charles le Chauve, par plusieurs évêques et abbés, et même, dit-on, par Prudence; mais, soit que les expressions n'en fussent pas assez précises, soit qu'un plus mûr examen ait fait craindre à l'évêque de Troyes qu'on en tirât des inductions contre la doctrine de saint Augustin, il dressa quatre autres articles qui établissaient la vraie doctrine de l'Église sur la nécessité de la grâce et la gratuité de la prédestination. Il les envoya, en 857, au concile réuni à Paris pour le sacre d'Énée, évêque de cette ville, auquel il ne pouvait se trouver. Ceux d'Hincmar furent réfutés par Remi, archevêque de Lyon, et rejetés au concile de Valence (8 janvier 855) comme reçus *par le concile de nos Pères avec peu de précaution*. Pour soutenir ses articles, Hincmar emprunta la plume de Jean Scot Erigène qui écrivit en sa faveur; mais il alla bien plus loin que ce prélat, et composa un livre manifestement entaché de semi-pélagianisme. Venilon, archevêque de Sens, en détacha dix-neuf propositions qu'il adressa à Prudence pour les réfuter. Celui-ci voulut voir l'ouvrage entier, afin de le juger mieux. Venilon le lui fit passer, et quoique Prudence fut alors malade, il s'empressa de l'examiner, frémit des impiétés qu'il y découvrit, et ranimant toutes ses forces, le réfuta solidement.

En 855 encore, Prudence souscrivit aux priviléges accordés à l'abbaye de Saint-Calais, dans le concile de Bonneuil-sur-Marne.

Saint Prudence n'avait pas moins de zèle pour la discipline que pour la doctrine. Il eût voulu voir autant de chrétiens parfaits qu'il voyait d'hommes, et tous les abus qu'il pouvait réformer éprouvaient le feu de son zèle. Il eut occasion de l'exercer dans la commission que Charles le Chauve lui donna, de réformer avec saint Loup, abbé de Ferrières, tous les monastères de France. Tant d'affaires ne firent négliger à Prudence ni ses devoirs d'évêque, ni le soin de son diocèse. Le saint prélat

Digitized by Google

entendait les confessions des fidèles, administrait lui-même les sacrements d'eucharistie et d'extrême-onction, distribuait le pain de la parole divine et maintenait une discipline exacte parmi ses clercs.

Aimé de ses collègues, révéré de ses diocésains, estimé des princes et des grands, chéri surtout des pauvres, ce savant et pieux prélat mourut le 6 avril 861, à la suite d'une très-longue maladie. C'est ce même jour que l'Église l'honore.

On a de lui : 1° Un *Recueil des passages des Pères*, pour prouver la double prédestination. Cet écrit, composé avant le concile de Paris de 849, fut communiqué à cette assemblée, et ensuite, de l'avis des évêques qui y étaient présents, envoyé à Hincmar et à Pardule, évêque de Laon. Hincmar essaya d'y répondre. Le P. Louis Cellot, jésuite, l'a inséré dans son *Histoire de Gotescalc*, d'où il a passé dans la *Bibliothèque des Pères*; — 2° *Traité sur la prédestination contre Jean Scot, surnommé Érigène.* Prudence, après avoir achevé cet ouvrage, l'envoya à Venilon, de Sens; il y suit Erigène pas à pas, le ramène à la question quand il s'en écarte, et accable ce subtil dialecticien sous une foule de passages des Pères. Ce traité qui parut vers 852, est inséré dans le premier volume des *Vindiciæ prædestinationis et gratiæ* du président Mauguin, 1650, 2 vol. in-4°, et dans la *Bibliothèque des Pères*, édition de Lyon. — 3° Une *Récapitulation* de ce même ouvrage, à la suite de l'ouvrage entier dans les éditions citées et dans les manuscrits sur lesquels elles ont été faites. — 4° Une *Lettre*, intitulée *Tractoria*, écrite à Venilon, archevêque de Sens, et aux évêques de la province assemblés en 857 pour le sacre d'Énée, évêque de Paris. On croit qu'elle fut présentée à Charles le Chauve, comme un correctif aux quatre articles d'Hincmar; ce prélat l'a insérée en entier dans son grand ouvrage sur la prédestination. — 5° Une autre *Lettre* adressée à son frère, évêque en Espagne; on en doit la publication à dom Mabillon qui l'a insérée dans le tome IV de ses *Analecta*. — 6° *Un Panégyrique de sainte Maure.* L'oraison funèbre de cette sainte, morte à Troyes, à l'âge de 23 ans, est précieuse pour la tradition, parce qu'il y est fait mention textuellement des sacrements de pénitence, d'eucharistie et d'extrême-onction, administrés aux mourants dans ces temps reculés. L'abbé Remi Breyer, qui fut nommé chanoine de la cathédrale de Troyes le 25 novembre 1712, l'a traduite en français et en a prouvé l'authenticité contre le ministre protes-

Digitized by Google

tant Daillé. On peut consulter à cet égard : *Défense de l'Église de Troyes sur le culte qu'elle rend à saint Prudence*, Paris, 1736, in-12. — 7° *Des Annales de France*, que plusieurs croient être les mêmes que celles qui portent le nom de Saint-Bertin, parce que le manuscrit se trouvait dans cette abbaye. Dom Rivet ne partage point cet avis et les croit perdues. — Un *poëme* de cinquante vers élégiaques, publié par Camusat et inséré par le philologue allemand Bartius dans ses *Adversaria*, Francfort, 1624, in-fol. C'est un précis des quatre Evangélistes. — 9° Des instructions *ad ordinandos*. Ce sont des extraits de l'Écriture sainte. Cette pièce se trouvait dans un manuscrit du P. Pétau, qui appartenait à la reine Christine et qui est passé dans la Bibliothèque du Vatican. — 10° *Traité ascétique ou Abrégé des psaumes* en faveur d'une noble dame affligée de différentes infirmités et autres peines, manuscrit de la Bibliothèque impériale. — 11° Un *Pénitencier ou Pontifical*, duquel dom Martenne cite plusieurs textes et que saint Prudence avait donné à l'abbaye de Montiéramey en son diocèse. Il n'y a point de preuves certaines que Prudence soit l'auteur de cet ouvrage. — 12° Fragment d'un *Commentaire sur la Psychomachie*, du poëte Prudence, inséré dans le tome III du *Spicilegium Solesmense*, par dom Pitra, 1856, in-4°.

Le chanoine Breyer a publié la *Vie de saint Prudence*, Paris, 1725, in-12.

35. — FULCHRIQUE ou FOUCHER (862-869).

Élevé dans les écoles de Reims, Foucher était sans doute originaire de cette ville, où il fut d'abord pourvu d'un canonicat qu'il résigna pour venir à Sens remplir les fonctions de vicaire général sous le pontificat de Venilon. Au moment de son élection à l'évêché de Troyes, les bandes normandes, après avoir abordé dans une île formée par la Seine devant Melun, portèrent la dévastation dans une partie du diocèse.

Foucher assista, en juin 862 et en 864, au concile de Pitres, et en 866 à ceux de Verberie et de Soissons.

Le 25 octobre 867 s'ouvrit le deuxième concile de Troyes, les mêmes évêques qui s'étaient trouvés au concile de Soissons en 866, reçurent ordre du pape Nicolas de s'assembler de nouveau, mais ils en avaient eux-mêmes plusieurs raisons. On continuait à piller les églises, à attaquer la réputation des évêques

Digitized by Google

et à opprimer les peuples. Tous ces maux avaient leur source dans la rareté des conciles; et, persuadés qu'un concile général pourrait y apporter remède, les évêques des Etats de Charles le Chauve et de Lothaire invitèrent ceux du royaume de Louis de Germanie à se rendre à Troyes vers le 25 octobre 867. Cette invitation se fit avec l'agrément de Charles et de Lothaire, et Adventius, évêque de Metz, fut député vers le roi de Germanie pour avoir son consentement ; mais elle fut sans succès. Le concile se tint au jour marqué, et il n'y eut que vingt évêques, tous des royaumes de Charles et de Lothaire, y compris six archevêques qui s'y trouvèrent. Quelques prélats y agitèrent d'abord certaines questions qui avaient pour but d'examiner de nouveau la canonicité de l'élection d'Hincmar et de la déposition d'Ebbon ; mais Hincmar se défendit de manière qu'il fut convenu, à la pluralité des voix, qu'on se contenterait de dresser une relation exacte de ce qui s'était passé au sujet d'Ebbon et des clercs qu'il avait ordonnés, et qu'on en adresserait copie au pape, comme il l'avait demandé. Cette relation commençait à la déposition de Louis le Débonnaire en 833, et finissait au concile indiqué à Trèves en 846, par le pape Sergius, sur la requête de l'empereur Lothaire. Les évêques terminaient leur lettre synodale en priant le pape de ne point toucher à ce qui avait été réglé par ses prédécesseurs, de ne pas permettre qu'à l'avenir, aucun évêque fût déposé sans la participation du Saint-Siége, suivant les anciennes décrétales, et d'accorder le pallium à Wulfade de Bourges, au rétablissement duquel il s'était fort intéressé. Actard, évêque de Nantes, fut chargé de porter cette lettre.

Foucher, que certains auteurs ont confondu avec Foucher, coadjuteur de saint Égilon, archevêque de Sens, se trouva aux conciles de Quierzy-sur-Oise le 3 décembre 868, de Verberie en 869, et mourut à la fin de cette dernière année.

36. — OTTULPHE (870-883).

Son élection eut lieu dans les premiers jours de 870, puisqu'il se trouva au mois de mai de cette année au concile d'Attigny-sur-Aisne, où il prit le titre d'évêque de Troyes. On trouve bien sa signature apposée à la suite de celle de Foucher son prédécesseur, sur un privilége accordé à l'abbaye de Saint-Denys dans le concile tenu à Pitres en 862; mais ce fait n'a rien qui

Digitized by Google

doive surprendre. L'histoire ecclésiastique offre de nombreux exemples d'évêques souscrivant aux canons des conciles plusieurs années après leur célébration.

Suivant la tradition la plus accréditée, les premiers habitants de la ville des Tricasses, convertis à la foi par saint Savinien, élevèrent, vers l'an 259, sur l'emplacement qu'occupe la cathédrale actuelle, la chapelle du Sauveur, aujourd'hui du Sacré-Cœur, un petit oratoire où ils s'assemblaient pour prier Dieu. Cette église avait été agrandie de siècle en siècle par les soins des évêques de Troyes jusqu'en 870. En montant sur le siége épiscopal, Ottulphe entreprit de rebâtir sa cathédrale qui tombait en ruines. Il communiqua son plan à Hincmar, archevêque de Reims, dont il reçut les avis : « *Scripsit Hincmarius*, dit Flodoard, *Ottulpho Tricassino de ecclesiâ Sancti Petri quam restruere tractabat, qualiter ageret.* » Il jeta donc les premiers fondements du magnifique édifice qui est aujourd'hui l'un des plus beaux monuments religieux de la France.

En août 871, Ottulphe se fit représenter au concile de Douzy, par un prêtre du diocèse, appelé Elie. A la prière de Bodon, abbé de Montier-la-Celle, il leva de terre le 19 février 872 le corps de saint Frobert, et transféra ses reliques dans une riche châsse. Au mois d'août 876, il assista au concile de Ponthion. Cette même année, il fut fait prisonnier dans une bataille que Charles le Chauve livra le 7 octobre à son neveu Louis, sur les bords du Rhin, auprès d'Andernach; mais peu de mois après, ce dernier prince lui permit de retourner dans son diocèse en lui faisant promettre de ne plus porter les armes contre lui.

Le pape Jean VIII étant venu en France pour se dérober aux violences de Lambert, duc de Spolète, convoqua à Troyes en 878 et présida un concile, le second de ceux qui ont été tenus dans cette ville. Trente évêques français, au nombre desquels était Ottulphe, et trois évêques italiens assistèrent à ce concile. Dans la première session, le Souverain-Pontife exhorta les évêques à compâtir à l'injure que l'Eglise romaine avait soufferte de la part de Lambert et de ses complices, et les engagea à l'excommunier; mais ils demandèrent un délai jusqu'à l'arrivée de leurs confrères. Dans la deuxième session, le pape fit donner lecture des violences que Lambert avait exercées à Rome, et le concile prononça que le duc de Spolète devait mourir et être frappé d'anathème. Rostaing, archevêque d'Arles, présenta au concile une plainte contre les évêques et les prêtres qui pas-

Digitized by Google

saient d'une Eglise à l'autre, et contre les maris qui abandonnaient leurs femmes pour en épouser d'autres de leur vivant. Hincmar de Reims, au nom de tous, demanda du temps pour apporter les autorités des canons. Dans la troisième session, les évêques donnèrent leur consentement aux propositions du Saint-Père. Hincmar de Laon, à qui l'on avait fait crever les yeux, présenta sa plainte contre son oncle, et demanda à être jugé suivant les canons. Hincmar de Reims, à son tour, réclama un délai pour répondre à cette plainte. On lut ensuite les canons que le pape avait dressés au nombre de sept, et qui ne regardent que le temporel de l'Église. On fit, après, lecture de la condamnation contre Formose, évêque de Porto, et Grégoire, maître de la milice de Rome, portant anathème sans espérance d'absolution. Ottulphe porta plainte contre Isaac, évêque de Langres, au sujet de la ville de Vandœuvre, qu'il prétendait être de son diocèse. On lut enfin les canons qui défendent aux évêques de passer d'une moindre Eglise à une plus grande, ceux de Sardique, ceux du pape Léon touchant les évêques qui changent de siége, et les canons d'Afrique qui défendent les translations d'évêques. Pendant la tenue de ce concile, et le 7 septembre 878, le pape couronna le roi Louis le Bègue, qu'Hincmar avait déjà couronné l'année précédente. On publia une excommunication contre le prince Hugues, fils de Lothaire et ses complices, entre autres, Bernard, marquis de Gothie, qui continuaient leurs ravages. Le pape Jean VIII pria le roi de France de venir sans retard défendre et délivrer l'Église romaine; mais on ne voit point quelles furent à ce sujet les réponses du prince et des évêques. Ce concile se tint dans la cathédrale de Troyes, ce qui prouve que la reconstruction en était assez avancée. Hincmar, évêque de Laon, dit la messe pour la clôture du concile, quoiqu'il fût aveugle, et donna ensuite la bénédiction au peuple.

Ottulphe gouverna son diocèse jusqu'à sa mort arrivée en 883.

37. — BODON (883-890).

Il était abbé de Montier-la-Celle, lorsque le clergé du diocèse le choisit en 883 pour monter sur le trône épiscopal. Comme les Normands ne cessaient de pousser leurs incursions dans le diocèse, Bodon autorisa la translation des reliques de saint Loup dans l'hospice de Notre-Dame de la Cité, devenu depuis l'abbaye de Saint-Loup. En 889, les bandes normandes brûlèrent la ville

Digitized by Google

de Troyes. Bodon ne survécut que peu de temps à ce désastre, car on place sa mort en 890.

38. — RITHUÉE ou RIEVEUS (vers 890-902).

A la mort de Bodon, Gautier, archevêque de Sens, voulut disposer, en sa qualité de métropolitain, de l'évêché de Troyes. Rithuée, nommé par le chapitre, soutint ses droits en cour de Rome, et, après un procès qui dura jusqu'en 896, fut maintenu sur le siége épiscopal par le pape Formose. Rithuée mourut vers 902.

93. — OTBERT (902-914).

On ne sait rien de ce prélat, qui, suivant une chronique rapportée par dom Martenne et considérée comme exacte, mourut le 1er janvier 914. En 905, les Normands avaient de nouveau brûlé la ville de Troyes.

40. — ANSÉGISE (914-970).

Il fut sacré le 15 mai 914 et devint, au rapport de Mabillon, aumônier, puis chancelier des rois Raoul et Louis d'Outremer.

Prélat et guerrier à la fois, selon l'esprit de l'époque, Anségise voulant délivrer la Champagne du fléau des Normands, s'unit aux comtes de Sens et de Dijon, et à Gosselin, évêque de Langres, et mit les pirates en déroute dans une bataille qu'il leur livra près de Chaumont en Bassigny, en 925, bataille où Anségise fut grièvement blessé. Un autre fait remarquable dans la vie de cet évêque, c'est qu'à la suite d'un différend avec Robert, comte de Troyes, entre les années 953 et 958, il fut obligé de quitter cette ville et se rendit à la cour d'Othon, roi de Germanie, qui lui donna un corps de troupes avec lequel il revint assiéger sa ville épiscopale au mois d'octobre 960. Anségise et ses auxiliaires furent battus sous les murs de Troyes; mais le prélat, pour remonter sur son siége, accepta les conditions qui lui furent imposées par le comte Robert.

Il mourut le 28 décembre 970, après un épiscopat de cinquante-six années. Ce fut pendant son administration que les reliques de saint Parre furent, à l'exception du chef, transférées en Westphalie.

Digitized by Google

41. — GALON ou WALON (971-973).

Il était depuis 940 abbé de Montier-la-Celle, et gouvernait avec zèle et sagesse ce monastère, lorsque le clergé le tira de son cloître pour le mettre à la tête du diocèse. Le 6 septembre 971, il accorda à l'abbaye de Montier-en-Der les autels des églises de Sommevoire et de Braux, et mourut le 5 mars 973. On l'inhuma dans l'abbaye de Montier-la-Celle.

42. — HADRIC ou AYRIC (973-975).

Il n'occupa que dix-huit mois environ le siége épiscopal.

43. — MILON Ier (975-986).

Ce prélat souscrivit en 980 au privilége accordé par Sevin, archevêque de Sens, à l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif. Milon agrandit son église cathédrale. Il fit en 982 lever le corps de sainte Mathie, vierge et patronne de Troyes, lequel était sous un autel qu'on détruisit, et consacra ensuite les autels qu'on éleva, ce qui suppose qu'il fit construire des chapelles, peut-être celles qui sont derrière le chœur, car outre que la structure en est assez égale, elle est différente de celle des autres chapelles qui sont dans la nef. Le 5 octobre 982, il assista à la dédicace de l'église métropolitaine de Sens et mourut au plus tard en 986.

44. — MANASSÈS Ier D'ARCIS (986-993).

Issu des comtes d'Arcis-sur-Aube et frère d'Helduin, il fonda en 990 en cette ville, en l'honneur de saint Baussenge, apôtre d'Arcis et martyr, dont on avait retrouvé les reliques, un prieuré de l'Ordre de Saint-Benoît qu'il soumit à l'abbaye de Marmoutiers. Le 9 avril 991, il accorda à Adson, abbé de Montier-en-Der, les autels des églises de Lassicourt, de Bétignicourt et de Courteranges. Manassès travailla de concert avec saint Adérald, son archidiacre, et réussit à composer un chapitre régulier. A cette époque, les chanoines reprirent la vie commune qu'ils avaient adoptée vers l'an 500, et s'y maintinrent jusqu'à la fin du XIe siècle. Manassès mourut en odeur de sainteté le 11 juin

Digitized by Google

993. La mémoire de saint Adérald est honorée le 20 octobre dans le diocèse.

45. — RENAUD Ier (de 993 à 997).

L'histoire ne nous a rien conservé des actes de ce prélat.

46. — FROTMOND Ier (997-1034).

Cet évêque souscrivit le 25 janvier 998 à un privilége accordé par le roi Robert à l'abbaye de Saint-Denys. Il assista en 1008 au concile tenu à Chelles; en 1016, au sacre de saint Thierri, évêque d'Orléans; et enfin le 14 mai 1027, jour de la Pentecôte, au couronnement d'Henri, fils aîné du roi Robert, lequel eut lieu à Reims ou à Sens, suivant quelques auteurs. Frotmond mourut en 1034.

47. — MAINARD (1034-1049).

Parent d'Eudes, comte de Champagne, fils de Mainard et frère de Daimbert, vicomte de Sens, il était chanoine et trésorier de l'Église de cette ville, lorsqu'après la mort de Léothéric, tout le peuple et le clergé le demandèrent pour archevêque ; mais il ne put alors être mis en possession du siége. Frotmond, évêque de Troyes, étant venu à mourir en 1034, Mainard fut appelé à lui succéder.

A la prière de Gautier, comte de Brienne, il affranchit, le 28 décembre 1035, l'autel de Bétignicourt. Peu après, il accorda un autel avec l'église de Notre-Dame aux chanoines de Rosnay. Ceux-ci ayant plus tard abandonné cette église pour ne point obéir à un apostat appelé Vidon, qui avait usurpé le pouvoir sacerdotal, Manassès, avocat de Rosnay, la céda à l'abbaye de Montier-en-Der.

Après la déposition de Gelduin, par le concile de Reims, Mainard fut, au mois de novembre 1049, transféré à la métropole de Sens, mais ne put jouir paisiblement du siége qu'en 1051. Cette même année, il souscrivit à la charte de fondation de l'abbaye de la Chaise-Dieu, au diocèse de Clermont, et prit part à quelques actes accordés en 1058, aux abbayes de Saint-Remi de Sens, de Saint-Père de Melun et d'Hasnon au diocèse d'Arras. Il assista le 23 mai 1059, jour de la Pentecôte, au sacre du roi

Digitized by Google

Philippe Ier, à Reims, et après s'être appliqué à rétablir la discipline dans son diocèse, et à détruire les mauvaises coutumes introduites par son prédécesseur, il rendit son âme à Dieu le mardi, 12 mars 1062, et fut inhumé à Saint-Pierre-le-Vif auprès de son père et de son frère, avec cette gracieuse épitaphe :

Colligite, ô pueri, flores, ornate corollis
Hoc caput, et membris texite serta sacris.

Enfants, cueillez des fleurs, couronnez-en cette tête vénérable,
Et entourez de guirlandes ces membres sacrés.

48. — FROTMOND II (1049-1058).

Il fut sacré à Langres par le pape Léon IX vers le mois de décembre 1049, accompagna ce Souverain-Pontife au concile de Verceil tenu en septembre 1050 contre l'hérésie de Bérenger, et revint ensuite en France avec lui pour faire, le dimanche 21 octobre de cette année, la levée du corps de saint Gérard, évêque de Toul, dans l'église de Saint-Mansuy, de cette ville. Frotmond siégea jusques vers l'an 1058.

49. — HUGUES Ier DE PARIS (1059-1072).

Né à Paris, ainsi que son nom l'indique, il assista au mois d'avril 1059, à Rome, au concile où fut terminé le procès des religieux de Vendôme contre ceux de Saint-Aubin d'Angers au sujet du prieuré de Craon. Il fut chargé d'en notifier la sentence à Barthélemi, archevêque de Tours, et à Eusèbe Brunon, évêque d'Angers. Le 23 mai de la même année, il se trouva au sacre du roi Philippe Ier à Reims.

Hugues fut témoin de la donation de l'église de Joigny, faite le 25 janvier 1064, à l'abbaye de Marmoutiers par Thibaud, comte de Champagne. Le 6 mai 1065, il souscrivit avec d'autres prélats à un privilége accordé par le pape Alexandre II à Rainier, abbé de Saint-Denys. On trouve ce prélat, en 1067, à la dédicace de l'église de Saint-Martin-des-Champs de Paris, et le 4 octobre 1069, à celle de Saint-Quentin de Beauvais. Ayant en 1071, donné à l'abbaye de Montier-la-Celle l'église de Saint-André, il fit confirmer cette donation par le roi Philippe Ier, et souscrivit aux lettres de ce prince qui concédaient au même monastère l'église de Sainte-Savine.

Digitized by Google

Suivant l'opinion la plus commune, Hugues de Paris mourut en 1072.

50. — GAUTIER (vers 1074).

Ce prélat sur lequel on n'a que peu de renseignements, mourut l'année même de son élection. Les auteurs de la *Gallia Christiana* ont avancé, mais sans preuves, qu'il assista au concile de Paris en 1075, où il aurait contresigné un diplôme royal qui confirmait les biens de l'abbaye de Compiègne.

51. — HUGUES II DE DAMPIERRE (vers 1075-1082).

Fils de Gautier, seigneur de Dampierre, et lui-même possesseur de cette importante châtellenie, Hugues était pourvu d'un canonicat dans l'église cathédrale de Châlons-sur-Marne, lorsque la crosse épiscopale lui fut déférée. Il assista, en 1075, au concile provincial tenu dans l'église de Saint-Etienne de Sens, et y fit approuver la donation de deux autels faite par lui, ou, selon d'autres historiens, par son prédécesseur, à l'abbaye de Fleury-sur-Loire. A la prière d'un chevalier appelé Frédéric, il accorda en 1079 aux religieux de Cluny l'église de Gaye et un autel à Sézanne. Hugues assista, en 1082, au concile provincial de Meaux, confia à Hugues de Cluny le soin de réédifier le monastère d'Oyes que saint Gond, neveu de Vandrégisile, maire du palais, et parent du roi Dagobert Ier avait autrefois fondé à deux lieues environ de Sézanne, et mourut cette même année.

Ses armoiries étaient : *d'or, au chevron de gueules, chargé de trois étoiles d'argent et accompagné de trois croissants de gueules.*

52. — PHILIPPE ou MILON II DE PONT (1083-1121).

Fils de Pont, seigneur de Pont-sur-Seine, il souscrivit en 1083 à une charte par laquelle Richer, archevêque de Sens, confirmait à l'abbaye de Saint-Remi la donation qu'il lui avait faite deux ans auparavant de l'église de Saint-Bond. En 1085, il ratifia la fondation du prieuré de Saint-Julien de Sézanne. Le 4 mars 1090, il assigna le revenu d'une prébende dans sa cathédrale aux chanoines réguliers de Saint-Quentin de Beauvais, institués dans l'église de Saint-Georges par le chapitre de Saint-Pierre de Troyes.

Digitized by Google

En 1093, Milon eut le malheur de prêter les mains au couronnement de Bertrade de Montfort, concubine du roi Philippe Ier. Un tel oubli de ses devoirs épiscopaux lui fit encourir la disgrâce du pape Urbain II; le Saint-Père, néanmoins, touché de son repentir, lui pardonna sa conduite et autorisa Hugues de Bourgogne, archevêque de Lyon, à le recevoir à la communion. Trois ans après, Garnier son frère, seigneur du château de Pont, ayant arrêté Lambert, évêque d'Arras, qui passait sur ses terres pour se rendre au concile de Clermont, Milon le blâma si énergiquement de cet attentat sacrilége, que Garnier vint le 9 novembre 1095, implorer en pleurant son pardon aux pieds du prélat qu'il avait outragé, et de Clérambaut, son archidiacre.

La conduite de l'évêque de Troyes ne fut pas, à cette époque, exempte de blâme, et ses mœurs étaient peu édifiantes, puisque Yves de Chartres, au nom des Pères du concile réuni à Etampes en 1099, fut chargé de lui écrire pour lui témoigner leur douleur, et pour le ramener à des sentiments plus conformes au caractère sacré dont il était revêtu. Milon qui n'avait point paru au concile, fut en même temps cité à comparaître pour le sacre d'Hervée, évêque de Nevers, qui devait avoir lieu quelques jours après.

Il paraît toutefois qu'il s'amenda depuis, car on le voit assister aux deux conciles tenus à Troyes en 1104 et en 1107. Le premier de ces conciles (le troisième de ceux qui furent réunis à Troyes), fut présidé par Richard, évêque d'Albano que le pape Pascal II avait nommé son légat en France pour absoudre le roi Philippe Ier de l'excommunication. Les métropolitains de Sens, de Reims, de Tours et plusieurs évêques, notamment Yves de Chartres, y assistèrent. Hubert, évêque de Senlis, se purgea par serment de l'accusation d'avoir vendu les Ordres sacrés. On y approuva l'élection que le peuple et le clergé d'Amiens avaient faite de Geoffroi, abbé de Nogent, pour leur évêque, et, comme ce pieux cénobite résistait, il fut obligé de se rendre aux vœux de ceux qui le réclamaient pour premier pasteur. Le concile tenu en mai 1107 (le quatrième de Troyes), fut présidé par le pape Pascal II, venu en France pour prêcher une croisade. On y prononça l'excommunication de ceux qui violeraient la *Trève de Dieu;* on y rétablit la liberté des élections pour les charges ecclésiastiques, et l'on y confirma la condamnation des investitures, sur lesquelles les Allemands ne s'étaient point accordés

Digitized by Google

avec les Romains dans la conférence de Châlons, tenue peu auparavant.

Milon donna, en 1110, le village de Longeville à l'abbaye du Dez, souscrivit à diverses chartes royales, et consacra en 1114 l'église de Saint-Julien de Sézanne. Le 12 juillet 1115, il assista au concile de Châlons-sur-Marne, confirma en 1118 à l'abbaye de Marmoutiers tous les biens qu'elle possédait dans le diocèse, lui accorda en outre plusieurs églises, et mourut le 7 novembre 1121, dans la trente-neuvième année de son épiscopat.

Il avait pour armoiries : *d'azur, à l'aigle d'or, au chef du même.*

53. — RENAUD II DE MONTLHÉRY (1121-1122).

Fils de Milon de Montlhéry et de Lithuisse, vicomtesse de Troyes, il succéda à son frère Milon de Bray en qualité de vicomte de Troyes, et fut en même temps prévôt de la cathédrale. Il fit en 1120 à Gauthier, abbé de Montiéramey une donation de sa part dans la justice du village de Saint-Martin, près de Troyes, pour le salut des âmes de son père, de sa mère, de son frère Milon et de la sienne. L'année suivante, il monta sur le siége épiscopal, mais ne l'occupa qu'un mois environ, car il mourut le 6 janvier 1122.

54. — HATTON (1122-1145).

Doyen et archidiacre de l'Église de Sens avant son élection au siége épiscopal en 1122, Hatton accorda l'année suivante aux moines de Saint-Julien de Sézanne les dîmes de Joigny et d'Anglure, et se trouva présent à l'installation des chanoines réguliers dans l'église de Saint-Sauveur de Sens, faite en 1127 par le chapitre de cette métropole. En 1128, il confirma Ebrand, abbé de Saint-Gond, à Oyes, dans ses possessions et enrichit encore cette abbaye.

Hatton assista au sixième concile de Troyes dont l'ouverture eut lieu le 13 janvier de cette année 1128 et qui fut présidé par le cardinal Matthieu, évêque d'Albano, légat du Saint-Siége. Les archevêques de Reims, de Sens, treize évêques, saint Bernard et quelques autres abbés s'y trouvèrent. Quant aux affaires qui y furent traitées, on ne connait que celles qui étaient relatives aux chevaliers du Temple. C'était un nouvel ordre militaire, établi neuf ans auparavant à Jérusalem. Hugues de Payens et

Digitized by Google

Geoffroi de Saint-Adelmar en furent les premiers instituteurs, et on les nommait chevaliers du Temple, parce que Baudouin II, roi de Jérusalem, leur donna une demeure dans son palais, près du temple de Salomon. Cet ordre n'étant pas encore approuvé par le Saint-Siége, avait fait peu de progrès dans les premières années de sa fondation ; en sorte que neuf ans après sa naissance, on ne comptait encore que neuf chevaliers. Hugues de Payens, qui en était le grand-maître, passa en Occident avec quelques-uns de ses premiers chevaliers et se rendit au concile de Troyes dans lequel, pour faire approuver son institut, il en exposa toutes les observances. Les Pères du concile furent d'avis qu'il fallait donner à ces nouveaux chevaliers une règle qui serait approuvée par le pape Honorius, par Étienne, patriarche de Jérusalem, et par le chapitre des chevaliers, et ils chargèrent saint Bernard de la rédiger. Jean de Saint-Michel l'écrivit par ordre de l'assemblée et de saint Bernard. Elle contient soixante-douze articles et a pour titre : *Règle des pauvres soldats de Jésus-Christ et du Temple de Salomon.*

Hatton assista le 14 avril 1129, à Reims, au couronnement de Philippe, fils de Louis le Gros, et souscrivit à une charte de ces deux princes, qui restituait l'abbaye d'Argenteuil à celle de Saint-Denys.

En 1134, il fut du nombre des prélats qui, au retour du concile de Pise, furent dépouillés, non loin de Pontremoli, par les bandes indisciplinées de l'empereur Conrad, reçut alors une grave blessure à la tête et fut pendant quelque temps retenu prisonnier. Un différend qu'il eut avec Josselin de Vergy, évêque de Soissons, au sujet des limites de leur diocèse respectif en la chapelle de Fontaine-Aubron, au doyenné de Sézanne, fut terminé par des arbitres le 4 octobre 1138. Peu après, il traita à l'amiable avec Hugues de Mâcon, évêque d'Auxerre, relativement à une ordination qu'il avait cru pouvoir faire dans l'abbaye de La Charité-sur-Loire. En 1140, l'évêque de Troyes fut appelé au concile de Sens à juger Abeilard à qui, dix ans auparavant, il avait permis de fonder au Paraclet un oratoire devenu depuis une célèbre abbaye. Cette même année, il confirma une donation qu'il avait faite en 1139 à l'abbaye de La Rivour qu'il avait fondée, de concert avec Thibaud II, comte de Champagne, et saint Bernard. En 1143, il accorda aux chanoines de Saint-Loup l'église de Lusigny et les dîmes de ce bourg. En 1145, il approuva la fondation de l'abbaye de Basse-Fontaine et les dona-

Digitized by Google

tions que Gautier, comte de Brienne, avait faites précédemment à ce monastère, et par diverses chartes donna à l'abbaye de Cluny les dîmes de Linthelles et la nomination aux cures de Barbonne et de Linthes.

A cette époque, et malgré la vive opposition de Gibuin, chantre et archidiacre, il parvint à introduire une réforme dans le chapitre de sa cathédrale. Désolé de voir ses chanoines déserter les offices, il décréta dans une assemblée capitulaire à laquelle assista Albéric, légat du Saint-Siége, que ceux dont l'absence ne serait point légitimement motivée ne toucheraient sur leur prébende qu'une somme annuelle de vingt sous. Cette même année, Hatton descendit volontairement du trône épiscopal et déposa la mître pour revêtir l'humble habit de Saint-Benoît dans le monastère de Cluny, où il finit saintement ses jours, sans que nous sachions en quelle année. L'obituaire de Montiéramey indique sa mort au 29 août; le nécrologe de l'abbaye de La Rivour où il fut, dit-on, inhumé, la fixe au 30 du même mois.

55. — HENRI Ier DE CARINTHIE (1145-1169).

Religieux profès de l'abbaye de Morimond, Ordre de Cîteaux, au diocèse de Langres, Henri de Carinthie fut fait, en 1132, premier abbé de Villers-Betnac, au diocèse de Metz, et à la prière de Mathilde de Carinthie, femme de Thibaud II, comte de Champagne, sa parente, fut appelé en 1145 au siége épiscopal de Troyes. A son retour de la Hongrie où le roi Louis VII l'avait envoyé auprès de l'empereur Conrad III, Henri accorda en 1147 à Pierre Comestor la cure de Laubressel, son village natal. En 1151, il souscrivit à une donation faite par Thibaud, comte de Blois à l'abbaye de La Rivour, et l'année suivante, mit saint Bernard, abbé de Clairvaux, en possession de celle de Boulancourt. Il bénit avec Burchard, évêque de Strasbourg, le 4 mai 1158, l'église de Neufchâteau.

Etienne, abbé de Cluny, lui ayant rendu, en 1164, la prébende que lui avait accordée Hatton dans la cathédrale, Henri fit l'année suivante, confirmer cette remise par le prieur et les religieux de ce monastère. Ce prélat qui se montra toujours fort libéral envers les moines, fut intimement lié avec saint Bernard, le pieux Alain, abbé de La Rivour, Pierre de Celles et Pierre Comestor qui devint, en 1167, doyen de la cathédrale de Troyes.

Digitized by Google

Il mourut le 30 janvier 1169, selon le nécrologe de Villers-Betnac et fut inhumé dans l'église abbatiale de Boulancourt.

Sous son épiscopat, Henri Ier, comte de Champagne, fonda l'église collégiale de Saint-Etienne, le chapitre de Pougy et l'Hôtel-Dieu-le-Comte en la ville de Troyes Vers cette époque, s'établirent également les monastères de Foicy et de Scellières.

Henri portait pour armes : *de gueules, à la fasce d'argent* qui est Autriche, *parti d'or à trois léopards de sable, lampassés et armés de gueules, posés l'un sur l'autre*, qui est Souabe, *les deux ensemble* pour Carinthie.

56. — MATTHIEU (1169-1180).

Il était, depuis 1160, doyen de la collégiale de Saint-Quiriace de Provins, lorsqu'il fut choisi en 1169 pour succéder à Henri de Carinthie, et sacré par Guillaume de Champagne, archevêque de Sens. Il transigea avec Guillaume de Gap, abbé de Saint-Denys, au sujet de la paroisse de Marnay, et donna, en 1174, à l'abbé Vital et au monastère de Saint-Martin-ès-Aires, l'église de Maraye, à la charge de venir aux fêtes de Pâques, de la Pentecôte et de saint Pierre, à l'église cathédrale avec deux enfants de chœur et un chantre, pour y chanter les laudes, en présence de l'évêque. Cette même année, le Souverain-Pontife le chargea avec Pons, évêque de Clermont, de terminer un différend qui divisait Barthélemi de Vendôme, archevêque de Tours, et l'abbaye de Cormery. En 1175, du consentement de Girard, abbé de Montier-la-Celle, Matthieu transféra en l'église de Saint-Nicolas du Bois la paroisse de Saint-Patrocle, et, pendant la vacance du siége épiscopal de Meaux, fut appelé en l'abbaye de Jouarre pour présider le dimanche 15 juin, à la translation des reliques de sainte Pélagie.

Matthieu soumit en 1178 au pape Alexandre III la réforme de son chapitre établie par l'évêque Hatton, et assista, en mars 1179, au onzième concile général de Latran. En 1180, il concéda aux chanoines de Saint-Loup l'église de Bucey et mourut le 28 septembre de cette même année. On lui donna la sépulture dans l'église de l'abbaye de Boulancourt.

57. — MANASSÈS II DE POUGY (1181-1190).

Issu de la maison des seigneurs de Pougy et parent de Manassès de Bar, évêque de Langres, il avait dès sa plus tendre

Digitized by Google

jeunesse, été pourvu d'un canonicat dans la cathédrale de Troyes, et chérissait, disait-il, cette Eglise comme sa propre mère : *Ecclesiam B. Petri Trecensis quam plurimâ dilectione amplexor, utpotè benignissimam matrem in cujus uberibus ferè ab infantiâ educatus sum.* Telles sont les expressions de sa lettre au chapitre sur l'élection du doyen.

Archidiacre de Troyes lors de son élection en 1181, Manassès confirma l'année suivante la fondation de quatre chanoines faite à l'autel de Notre-Dame par Barthélemi Haïce de Plancy, doyen du chapitre. En 1183, il accorda aux chanoines la libre élection de leur doyen, mais réserva toutefois, pour lui et pour ses successeurs, le droit de confirmer la nomination et de recevoir le serment du nouveau dignitaire. Cet usage s'est conservé jusqu'en 1802.

Manassès traita en 1184 avec le chapitre au sujet de l'archiprêtré de la banlieue de Troyes et bénit le 21 décembre de cette année le prieuré de l'Ordre de Fontevrault établi à Foicy sur la paroisse de Saint-Parres. Le pape Clément III, par un bref du 15 juin 1188, chargea Hervé de Montmorency, doyen de l'Église de Paris, et non Bernier, comme le dit le P. du Moulinet dans son commentaire sur la lettre 283 d'Etienne de Tournai, Pierre chantre de Notre-Dame de Paris, et Etienne, abbé de Sainte-Geneviève en la même ville, de faire des monitions à Manassès, pour qu'il eût à se soumettre au siége apostolique. Ce prélat refusa de le faire, et fut par défaut déclaré pendant quelque temps suspendu des fonctions épiscopales.

Le 23 juillet 1188, pendant la tenue d'une des grandes foires de Troyes, un incendie terrible détruisit, avec une grande partie de la ville, la cathédrale qui, au dire de Robert d'Auxerre en sa Chronique, était fort belle et toute couverte en plomb, l'église de Saint-Etienne et celle de Notre-Dame-aux-Nonnains.

Manassès de Pougy mourut le 11 juin 1190, et fut inhumé dans la cathédrale dont il avait été l'un des bienfaiteurs.

58. — BARTHÉLEMI HAÏCE DE PLANCY (1190-1193).

Parent de Henri le Large, comte de Champagne, chancelier de ce prince, Barthélemi avait été de bonne heure chanoine de Saint-Quiriace de Provins et était devenu prévôt de cette collégiale. Il fut ensuite doyen de Saint-Etienne de Troyes, puis chanoine de la cathédrale, et, en 1173, succéda au célèbre Pierre Co-

Digitized by Google

mestor dans la dignité de doyen de cette Église. En 1182, il fonda quatre chanoines prêtres à l'autel de Notre-Dame, dans la cathédrale de Troyes, et obtint le 26 février 1183, du pape Luce III une bulle qui défendait à tout prêtre non chanoine de célébrer la sainte messe au grand autel de la cathédrale. On le trouve mentionné dans une charte de l'évêque Manassès en 1184. Il eut avec les chanoines de Saint-Loup un procès qui ne fut terminé qu'en 1189.

Monté, en 1190, sur le siége épiscopal, il s'attribua l'année suivante, ainsi qu'à ses successeurs, la collation des quatre canonicats qu'il avait fondés en 1182 à l'autel de Notre-Dame et qu'il avait alors donnés au chapitre. Il remit en échange aux chanoines une part d'Unienville et l'église de Ramerupt. Il leur donna en 1192 le moulin du Pré-l'Évêque, fit beaucoup de bien aux monastères du diocèse, et mourut le samedi 20 février 1193.

On l'inhuma dans l'église abbatiale de La Rivour.

Le Pontifical, manuscrit en parchemin, dont se servait cet évêque, existe encore. On y trouve consignés les serments des abbés et des abbesses soumis à la juridiction des évêques de Troyes depuis 1190 jusqu'en 1544.

Ses armoiries étaient : *de vair, au bâton de gueules.*

59. — GARNIER DE TRAINEL (1193-1205).

Issu de l'ancienne et noble famille des barons de Trainel, Garnier prit en main le gouvernement du diocèse en avril 1193, et confirma cette même année à l'abbaye de Saint-Germain divers biens que son prédécesseur Matthieu lui avait donnés. Le pape Célestin III le délégua avec Gautier, évêque d'Autun, pour prononcer sur le divorce de Gaucher de Vienne, sire de Salins, et de Mahaud, dame de Bourbon. Les deux prélats rendirent leur sentence en 1196, et le mariage fut annulé pour cause de parenté. Au mois de juin de cette année, il donna l'église de Châtillon aux religieuses de Notre-Dame-des-Bois.

Bien qu'il fut déjà avancé en âge, Garnier prêcha publiquement la croisade, et, joignant l'exemple au précepte, prit lui-même la croix avec Henri le Jeune, comte de Champagne. Etant arrivé à Plaisance, il y reçut en 1197 les derniers soupirs de ce seigneur, et s'avança ensuite jusqu'en Toscane où il apprit que la plupart des croisés rebroussaient chemin et regagnaient leurs

Digitized by Google

foyers. Ne voulant point revenir dans son diocèse sans avoir présenté ses hommages au Père commun des fidèles, et pris son conseil, Garnier alla à Rome où le pape Innocent III qui venait d'être élu, lui donna, le 15 mars 1198, un bref aux termes duquel il se trouvait dégagé de son vœu, à la charge de donner à titre de secours pour la Terre sainte, la somme que lui et six de ses serviteurs auraient pu dépenser pendant le voyage.

A son retour, il dédia l'église du Paraclet. En 1199, l'évêque de Troyes souscrivit à la donation de sept châteaux faite à titre de douaire par le comte Thibaud III à Blanche, son épouse. D'accord avec son chapitre, il institua, au mois de janvier 1200, la dignité de chantre, et approuva peu après la bulle d'Innocent III qui légitimait Philippe, comte de Boulogne, et sa sœur Marie, enfants que le roi Philippe-Auguste avait eus d'Agnès de Méranie.

Garnier prit de nouveau la croix en 1203, et, nommé aumônier de l'armée latine, il se trouvait sur un des deux navires qui, le vendredi, 9 avril 1204, abordèrent à Constantinople. Il fut l'un des douze seigneurs qui, le 9 mai suivant, déférèrent la couronne impériale à Baudouin, comte de Flandre. Ce fut en ses mains que, par ordre du légat et des évêques qui prenaient part à la croisade, furent déposées les reliques trouvées à la prise de Constantinople; aussi enrichit-il le trésor de sa cathédrale d'objets précieux provenant de la Terre sainte.

Garnier mourut dans cette ville, le 14 avril 1205. Peu après sa mort, Jean Langlois, son chapelain, apporta de Constantinople à Troyes, le corps de sainte Hélène, mère du grand Constantin et une partie du chef de saint Philippe.

Garnier de Traînel portait pour armoiries : *vairé, contrevairé d'argent et d'azur.*

60. — HERVÉE (1207-1223).

Les chanoines de Saint-Pierre n'ayant pu se mettre d'accord sur le successeur à donner à Garnier, députèrent quelques-uns d'entre eux au pape Innocent III qui, en cassant une double élection qu'ils avaient faite, leur enjoignit d'avoir à réunir leurs suffrages sur un sujet probe et capable. Déférant aux conseils du Souverain-Pontife, le chapitre nomma Hervée que sa piété, ses mœurs pures et sa science rendaient à tous égards recommandable. Une bulle du 20 février 1207 confirma sa nomination.

Digitized by Google

Né à Courmorin, aujourd'hui Saint-Benoît-sur-Vannes, Hervée était docteur en théologie de la faculté de Paris, et avait été successivement chanoine et grand-archidiacre de Troyes. Malgré les dignités dont il se trouvait revêtu, il n'était point encore prêtre, et, avant de le sacrer, Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, dut lui donner la prêtrise.

Dès les premiers jours de son épiscopat, il conféra les prébendes qui étaient venues à vaquer pendant la non-occupation du siége, et cette collation amena entre Philippe-Auguste et lui quelques difficultés que le roi trancha par une charte de 1207.

A cette époque, l'enthousiasme religieux pour la construction des monuments sacrés était porté à son apogée. Les évêques français, sans autre secours que les dons des fidèles, sans autres fonds que la foi vive de ces temps, commençaient de vastes basiliques. Ils savaient bien qu'ils ne pourraient pas les achever de leur vivant, mais ils espéraient qu'elles le seraient par leurs successeurs à qui ils léguaient ce noble soin après leur mort. Animé de cette confiance et avec ses seules ressources, Hervée arrête le plan d'une nouvelle cathédrale. Il en proportionne l'étendue à la population de la ville de Troyes. Pour agrandir l'emplacement qu'occupait l'ancienne église, il achète en 1208 le four banal de Sainte-Mathie, situé près d'un endroit qu'on appelle maintenant Chauffour, le fait démolir et voit élever dans l'espace de quinze années (de 1208 à 1223), le sanctuaire de la cathédrale actuelle, ainsi que les chapelles semi-circulaires qui l'environnent, c'est-à-dire, les plus belles et les plus délicieuses parties de l'édifice. En 1211, il ordonna qu'à certains jours de l'année, on ferait brûler un cierge devant l'autel de Notre-Dame, autorisa la célébration de la fête de sainte Hélène et confirma aux chanoines de la Ferté-Gaucher le droit de patronage de l'église de Mont-Dauphin.

En 1215, Hervée envoya à Jérusalem Jean Langlois, ancien chapelain de son prédécesseur, pour faire quelques recherches historiques sur sainte Hélène. Celui-ci s'acquitta ponctuellement de sa mission et rapporta des lettres écrites à cet égard le 4 mai 1215, à Hervée et au doyen Nicolas par Angermer, lecteur de l'église de Chalcédoine. Sur la présentation de Hugues de Bourbon, prieur de La Charité et administrateur de l'église de Sézanne, Hervée conféra l'année suivante la paroisse de cette ville, et approuva la convention que ce même Hugues avait faite avec Rolland, abbé de Montiéramey.

Digitized by Google

Ce fut vers cette époque qu'il introduisit, dans sa cathédrale, l'usage d'encenser la sainte Hostie après la consécration. Il assista en 1218 à la levée des corps de saint Potentien et de saint Altin dans l'église abbatiale de Saint-Pierre-le-Vif eut à Sens, avec la comtesse de Troyes des discussions que le légat du Saint-Siége apaisa le 24 mars 1219, transigea l'année suivante avec Pierre, abbé de Saint-Denys, fut le premier évêque de Troyes qui ait dressé des statuts pour son diocèse et mourut le dimanche 2 juillet 1223. On l'inhuma dans la chapelle de Notre-Dame, derrière le chœur de la cathédrale.

61. — ROBERT (1223-1233).

Chanoine, puis doyen du chapitre de Troyes en 1222, il monta sur le siége épiscopal vers la fin d'août de l'année suivante et fut sacré par Gautier Cornut, archevêque de Sens. En 1224, il était au nombre des prélats qui accompagnèrent à Tours le roi Louis VIII, alors armé contre les Anglais. Robert traita en 1225 d'un procès qu'il avait avec le chantre de sa cathédrale au sujet de la juridiction sur les clercs du bas-chœur. Il ratifia, en 1224 et 1226, diverses donations faites aux religieuses de Grâce-Notre-Dame.

Sous son épiscopat, en 1227 une violente tempête endommagea fortement le rond-point de la cathédrale. La libéralité des fidèles fut sollicitée par une bulle du pape Grégoire IX en date du 10 septembre 1229; la voix du Souverain-Pontife était alors toute-puissante : elle fut entendue; et les dommages furent promptement réparés.

En 1228, les comtes de Champagne fondèrent à Troyes, dans la rue Saint-Paul, un couvent des Frères prêcheurs, de l'ordre de Saint-Dominique, et par une ordonnance rendue en juin 1232, Robert confirma cet établissement. Vers ce même temps, se formèrent les maisons religieuses de la Piété-sous-Ramerupt, des Chartreux et de Notre-Dame-des-Prés. Robert donna cette année des lettres au sujet du mariage de Thibaud, comte de Champagne et roi de Navarre, avec Marguerite, fille d'Archambaud de Bourbon, et mourut le vendredi 3 juin 1233.

62. — NICOLAS DE BRIE (1233-1269).

Né dans les environs de Meaux, il avait été, dès son enfance, élevé dans la cathédrale de Troyes et y était pourvu d'une pré-

Digitized by Google

bende à l'autel de Notre-Dame. Elu par le chapitre, Nicolas prêta, en juillet 1233, serment de fidélité entre les mains du roi qui lui ordonna de le prêter de nouveau peu de jours après, à Thibaud, comte de Champagne. Il n'était point encore sacré lorsque le 29 de ce même mois, il reçut l'hommage de Garnier de Marigny. Son sacre ne tarda point à avoir lieu, car le 30 octobre suivant, il bénit Isabelle de Colaverdey, comme première abbesse de Notre-Dame de la Piété-Dieu.

En 1235, époque où fut fondée en la cathédrale la chapelle de Sainte-Mathie, il dédia l'église abbatiale de Scellières sous l'invocation de la Très-Sainte Vierge, et le 4 novembre 1240, celle de Montiéramey sous le vocable de saint Pierre. Au mois d'août 1239, il reçut à son passage à Troyes la sainte Couronne d'épines que saint Louis avait obtenue de Baudouin, empereur de Constantinople. Nicolas approuva, en 1248, une donation faite à l'église de Saint-Thomas-du-Louvre, à Paris, et deux ans après, pour mettre un terme aux scandales donnés par les moines qui desservaient l'Hôtel-Dieu du Chêne, il unit cette maison à l'abbaye de Saint-Remi de Reims.

Il assista le 12 novembre 1253, et au mois d'août 1255, aux conciles provinciaux qui furent tenus à Paris; fut présent le 17 avril de cette dernière année à l'ouverture des châsses de l'abbaye de Saint-Pierre, et fut peu après, l'un des évêques qui certifièrent que le roi saint Louis avait formellement défendu toute poursuite judiciaire contre Pierre de Hans, évêque de Châlons-sur-Marne. A cette époque, Nicolas visita et réforma l'abbaye de Montier-la-Celle.

En 1259, il posa la première pierre de l'église des Cordeliers; le pape Alexandre IV la lui avait envoyée bénite ainsi que des indulgences pour ceux qui contribueraient à la construction de cet édifice.

Dès les premiers temps de son épiscopat, Nicolas avait profité de l'impulsion communiquée aux populations de son diocèse par la bulle papale pour faire avancer rapidement les travaux de sa cathédrale. Le pape Urbain IV, né à Troyes, accorda par un bref du 5 juillet 1263, quarante jours d'indulgences à ceux qui aideraient de leurs libéralités à reconstruire cette église dont il avait été enfant de chœur et dans laquelle il avait été élevé dès sa jeunesse. Le 9 septembre suivant, il adressa à Nicolas de Brie une somme de 400 marcs sterling, pour être distribués sous certaines conditions pieuses, 1° à la cathédrale, 2° à Saint-Étienne,

Digitized by Google

paroisse dans laquelle il était né et avait été baptisé, 3° à Notre-Dame-des-Prés où sa mère avait été inhumée. En 1264, ce Souverain-Pontife fit élever sur l'emplacement de l'échoppe de son père, l'élégante église de Saint-Urbain, l'érigea en collégiale et y plaça douze chanoines.

En 1267, Nicolas de Brie réforma l'abbesse et les religieuses de NotreD-ame-aux-Nonnains. Le 27 mars de cette même année, nommé délégué du Saint-Siége, il ordonna en janvier 1268, à Gilon de Coulommiers, chanoine de Meaux, de recueillir en faveur du roi de Navarre le prix de rachat des vœux de croisade et autres subsides qui lui avaient été concédés à lui-même au sujet du pélerinage en Terre-Sainte. Cette même année les chanoines de Saint-Pierre composèrent un Bréviaire troyen; c'est le plus ancien que l'on connaisse.

Enfin, après avoir acheté de Jean, seigneur d'Arcis, le village de Premier-Fait, Nicolas de Brie s'endormit dans le Seigneur le mercredi 24 avril 1269, et fut inhumé dans le chœur de la cathédrale, au pied de l'aigle.

63. — JEAN Ier DE NANTEUIL (1269-1298).

Il était fils de Philippe II, seigneur de Nanteuil-les-Haudoin, et d'Isabelle de Nesle. Renaud, son oncle, et Thibaud, son frère, occupèrent successivement le siége épiscopal de Beauvais, et lui-même était chanoine de cette dernière Église, lorsque le chapitre de Troyes lui déféra la crosse. Pierre de Charny, archevêque de Sens, ayant confirmé sa nomination, Jean prêta serment de fidélité entre les mains de saint Louis, à Essai, en Normandie, le lundi 8 juillet 1269.

Il souscrivit en avril 1270 au testament du seigneur de Goncourt, et fut choisi en mars 1271, avec Thibaud, son frère, alors doyen de Beauvais, pour être arbitre d'un procès qu'avait à soutenir l'abbesse de Chelles. Jean reçut en 1277 l'hommage de Marie, dame de Marigny; assista aux conciles de la province de Sens tenus en juin et en octobre 1280; au conseil du roi à Paris le 21 janvier 1296, transigea l'année suivante sur quelques droits avec Guichard, abbé de Montier-la-Celle, reçut de Robert, duc de Bourgogne, le serment de foi et hommage pour le fief de Saint-Just, et mourut le dimanche 3 août 1298. Thibaud, évêque de Beauvais, son frère, fit apporter sa dépouille mortelle dans sa

Digitized by Google

cathédrale, et la fit placer dans la même tombe où il voulut être déposé lui-même après son trépas.

Jean de Nanteuil portait : *de gueules, semé de six fleurs de lis d'or, trois, deux et une.*

64. — GUICHARD (1299-1313).

Ce prélat, né à Troyes, avait fait profession dans l'abbaye de Montier-la-Celle, et était depuis 1290 abbé de ce monastère. Elu par le chapitre en 1298, il assista en cette qualité au parlement de Paris, mais ne fut sacré que dans les premiers mois de l'année suivante.

Désireux de terminer quelques différends avec ses chanoines, Guichard leur céda, le mercredi 5 août 1304, les dîmes de la paroisse de Barbonne. L'année suivante, il souscrivit au testament de Marguerite, reine de Sicile et de Jérusalem, comtesse de Tonnerre. Une bulle, donnée à Poitiers le 9 août 1308 par le pape Clément V, délégua Etienne Béquart, archevêque de Sens, Raoul Grosparmi, évêque d'Orléans, et Pierre de Grez, évêque d'Auxerre, pour procéder à une enquête sur la conduite de Guichard. On l'accusait d'avoir *envoûté* et fait mourir en 1304, par ses sortiléges et ses maléfices, la reine Jeanne de Navarre, femme de Philippe-le-Bel. Cette accusation ridicule était encore assez ordinaire à cette époque.

Bien que de nombreux témoins déposassent en sa faveur, Guichard fut arraché à son diocèse, jeté en prison et ne recouvra sa liberté qu'en 1313. Il se démit sans doute alors de l'évêché, et mourut le samedi 22 janvier 1316. On l'inhuma dans l'église de Bossenay, près de Nogent.

65. — JEAN II D'AUXOIS (1314-1317).

Issu d'une famille originaire des environs de Corbigny dans le Nivernais, il était professeur ès-lois, chantre de l'Eglise d'Orléans et chanoine d'Autun, lorsque, par délibération du 30 mai 1314, le chapitre l'appela à monter sur le siége épiscopal de Troyes. Les registres du Vatican le mentionnent à cette époque; mais il n'est cité qu'en 1316 dans ceux de la Chambre des comptes de Paris. Ce fut sans doute en cette année qu'il prêta serment de fidélité au roi. Philippe de Marigny, archevêque de

Digitized by Google

Sens, confirma sa nomination, mais nous ignorons le motif qui fit retarder son sacre jusqu'au dimanche 11 janvier 1316.

Jean fit achever les travaux du chœur et de la croisée de la cathédrale, publia quelques statuts synodaux, et mourut le jeudi 13 janvier 1317. On l'inhuma dans la cathédrale, vis-à-vis du grand autel. Sous son épiscopat, les Chartreux s'établirent à peu de distance de Troyes, dans un lieu appelé Notre-Dame-de-la-Prée.

Il portait pour armoiries : *de gueules, à trois tours d'or.*

66. — GUILLAUME Ier MÉCHIN (1317-1324).

Ce prélat dont nous ignorons la famille était conseiller du roi et vice-camérier du pape Jean XXII qui le nomma à l'évêché de Troyes, pour lequel il fit promesse à la chambre apostolique le 4 mars 1317, suivant les registres du Vatican. C'est à tort que certains auteurs ont avancé qu'il avait été transféré du siége épiscopal de Pampelune. Les catalogues de cette dernière Eglise ne font aucune mention de lui, et l'évêché de cette ville fut successivement occupé à cette époque par Arnaud de Pouyat et par Ximénès, qui mourut à la fin de cette même année 1317.

A peine Jean XXII eût-il pourvu Guillaume de l'évêché de Troyes, que, par un bref du 11 mars, il l'envoya en Sicile pour tâcher de conclure la paix entre Robert, roi de Naples, et Frédéric, roi de Sicile. L'année suivante, il le chargea avec Pierre Tixier, de procéder à l'interrogatoire du frère Bernard Délicieux, moteur de graves désordres dans le Languedoc. Par une bulle datée d'Avignon le 1er mars 1322, le Souverain-Pontife accorda à Guillaume des indulgences pour la chapelle deNot re-Dame-la-Dorée, au château de Troyes.

Guillaume résidait fort peu dans son diocèse, les fonctions de sa charge le retenant presque toujours à la cour pontificale. Il rendit à Avignon le 9 février 1324 une ordonnance qui autorisait les religieuses de Notre-Dame de Troyes, de se faire bénir par tout archevêque ou évêque catholique quelconque.

Peu de jours après, Guillaume fut transféré à l'évêché de Dol, promit pour cette nouvelle Eglise le 24 avril suivant, ne paraît point l'avoir jamais visitée, et mourut à Avignon le mardi 15 mars 1328, un mois après avoir traité avec Jean III, duc de Bretagne, des priviléges de son Eglise.

Digitized by Google

67. — JEAN III DE CHERCHEMONT (1324-1326).

Né à Poitiers et fils de Guillaume de Cherchemont, docteur en droit, et de Marie, il était neveu de Jean de Cherchemont, doyen de Poitiers, trésorier de l'Église de Laon, mort le 25 octobre 1322, chancelier de France sous les rois Philippe le Long et Charles le Bel. Pourvu dès sa jeunesse d'un canonicat dans l'église collégiale de Sainte-Radegonde à Poitiers, puis dans celle de Saint-Quentin; Jean devint bientôt après doyen de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris, mais ce fait n'est pas bien prouvé.

Il remplissait, dit-on, ces dernières fonctions et avait à peine atteint sa 24e année, quand il fut élu à l'évêché de Troyes, pour lequel il promit le 11 mai 1324 à la chambre apostolique. Ce fut en cette qualité qu'il consacra le 26 mai 1325 l'église des Chartreux, à Paris.

Au mois de décembre suivant, il fut transféré à l'évêché d'Amiens, mais ne fit son entrée solennelle en cette ville que le dimanche 16 août 1327, accompagné du comte de Flandre et de Saint Pol. Selon l'usage, il prêta serment à cette Eglise le samedi 24 octobre de cette même année. Jean de Cherchemont se fit représenter au concile provincial de Senlis en 1326. En sa présence et devant les rois de Bohême, de Navarre et de Majorque, Edouard III, roi d'Angleterre, rendit hommage le 6 juin 1329, dans la cathédrale d'Amiens, au roi de France, Philippe de Valois pour le duché de Guienne et le comté de Ponthieu. Le 9 septembre suivant, Jean se rendit au concile provincial que présida à Compiègne Guillaume de Trie, archevêque de Reims. Au mois de décembre, il fut un des prélats invités aux débats solennels qui eurent lieu à Paris, touchant les usurpations et les entreprises du clergé sur la juridiction séculière. Le 12 février 1330, il se trouva à la dédicace de l'église de Saint-Louis, à Poissy. En 1334, il ordonna qu'une procession solennelle du Très-Saint Sacrement aurait lieu dans la ville de Saint-Riquier, et se réserva de porter lui-même le corps de Notre-Seigneur.

Le 13 mars 1342, Jean de Cherchemont régla diverses affaires avec le maïeur et les échevins d'Amiens, et s'absenta peu après de son diocèse, puisque ce furent ses vicaires généraux qui, le 28 septembre 1343, approuvèrent la fondation à Rouvroy d'un hôpital, faite par Gilles de Rouvroy, chevalier, et sa femme,

Digitized by Google

Isabelle de Saleux. Jean assista, le 26 juillet 1344, au concile provincial de Noyon, visita le 2 mai 1345 l'abbaye de Corbie et conclut avec le chapitre de Roye une transaction que le parlement de Paris approuva le 19 février 1347.

A cette époque, les Anglais portaient l'incendie et la dévastation dans le diocèse; de longues années s'écoulèrent au milieu de guerres continuelles. Jean de Cherchemont fit tous ses efforts pour conjurer l'orage qui éclatait sur la France : en 1355, il recommanda aux instantes prières des fidèles le roi Jean partant pour combattre les Anglais, mais en 1358, il eut la douleur de voir Jean de Picquigny brûler les faubourgs et la moitié de sa ville épiscopale.

Il eut, au sujet de la poursuite des adultères, quelques différends avec le maïeur et les échevins d'Amiens, mais par décision du 10 juillet 1366, le roi Charles V réserva à ses officiers la connaissance et la punition de ce crime. Par une charte du 9 juillet de cette année, Jean donna, pour être employée à l'achèvement des tours de sa cathédrale, la moitié de l'impôt qu'il avait à lever sur ses vassaux dans la ville d'Amiens depuis le 4 de ce mois jusqu'au 5 novembre suivant, c'est-à-dire pendant quatre mois pleins, et non pas, pendant quatre années, comme on l'a dit avant nous, par erreur. Il permit en 1367 la translation de la paroisse de Saint-Georges à Abbeville, et déclara deux ans après que les bourgeois d'Amiens qui viendraient à mourir intestats et sans confession, n'en seraient pas moins ensevelis avec les autres fidèles, pourvu qu'ils ne fussent point hérétiques notoires, ni frappés d'excommunication.

Jean de Cherchemont mourut après un épiscopat de 48 ans, le mercredi 26 janvier 1373 et fut inhumé dans sa cathédrale sur l'emplacement où fut construite, un siècle plus tard, la chapelle de Saint-Sébastien.

Il portait pour armoiries : *pallé d'argent et de sinople, de six pièces, à la bande losangée de gueules, brochant sur le tout.*

68. — JEAN IV D'AUBIGNY (1326-1341).

Né à Amiens d'une famille qui possédait la seigneurie d'Aubigny, près de cette ville, Jean était abbé de Saint-Martin-aux-Jumeaux dans ce diocèse, et premier président en la chambre des comptes de Paris, lorsqu'il fut appelé par le chapitre à monter sur le siége épiscopal de Troyes. Sa nomination ayant été con-

firmée par le Souverain-Pontife, il promit en mars 1326 à la chambre apostolique, et fut le premier des évêques de Troyes qui employa, dans ses mandements et ordonnances, la formule d'*Évêque par la grâce du Saint-Siége*.

Il eut au sujet de quelques priviléges un différend assez grave avec Isabelle de Saint-Phal, abbesse de Notre-Dame-aux-Nonnains. Les arbitres qu'ils choisirent le jeudi 29 janvier 1327 pour terminer ce litige, ne prononcèrent définitivement leur sentence que le lundi 13 juin 1328.

Jean d'Aubigny fut présent, le 12 février 1330, à la dédicace de l'église de Saint-Louis de Poissy, et se trouvant, au mois de juin suivant, dans son château d'Aix-en-Othe, approuva un réglement capitulaire fait pour le partage des revenus des prébendes.

Le mardi 6 novembre 1341, il fit dans son palais épiscopal de Saint-Lyé un testament par lequel il donna la moitié de ses biens aux Chartreux de Paris, l'autre moitié à son Église, et mourut dans la soirée de ce même jour.

Son corps fut apporté à Troyes et inhumé dans la chapelle du Saint-Sauveur, à la cathédrale.

Jean d'Aubigny portait pour armoiries : *de gueules, à trois châteaux fendus d'or.*

59. — JEAN V D'AUXOIS (1342-1353).

Issu de la noble famille de la Tournelle au comté de Nevers et neveu du prélat de son nom, mort sur le siége de Troyes, Jean avait fait à l'université de Paris d'excellentes études et y avait pris le bonnet de docteur en droit civil et canonique. Dès les premiers temps de son épiscopat, son oncle l'enleva à l'Église d'Autun dont il était chanoine pour lui donner une prébende dans sa cathédrale. Il habitait Troyes depuis 27 ans et avait été élevé à la dignité de chantre de Saint-Pierre, quand le chapitre remit entre ses mains la crosse pastorale. Jean n'était point encore sacré, lorsqu'avec l'autorisation du pape Clément VI, il soumit à l'abbaye de Montier-la-Celle le prieuré d'Oyes. Il fit son entrée solennelle à Troyes le mardi 24 septembre 1342 et racheta ce jour-là, pour la somme de 60 livres parisis, le palefroi sur lequel il était monté et qui appartenait de droit aux religieuses de Notre-Dame-aux-Nonnains.

Le 9 août 1343, il fit dans l'abbaye de Montier-en-Der la translation du chef de Saint-Bercaire, et assista au concile provin-

Digitized by Google

cial que Guillaume de Melun, archevêque de Sens, présida à Paris du 9 au 14 mars 1347.

Jean d'Auxois ne négligea jamais de faire chaque année la visite de son diocèse, de conférer lui-même les Ordres à son clergé et se montra fidèle à remplir scrupuleusement tous les devoirs qu'impose l'épiscopat. Il donna pour l'achèvement de la cathédrale et pour la confection de la châsse de sainte Hélène une coupe de 45 arpents de bois de haute futaie dans la forêt d'Aix-en-Othe.

Ce bon prélat fut transféré le 22 février 1353 à l'évêché d'Auxerre et prit possession de cette nouvelle Église le 29 août de cette année. Le vendredi 22 juillet 1356, il fit la dédicace de l'église des Dominicains, et, l'année suivante, traita avec son chapitre de quelques droits de juridiction. Le 8 décembre 1358, les troupes anglaises qui désolaient la France, s'emparèrent sous la conduite de Robert Kernolle, de la plus grande partie du diocèse et notamment du château de Régennes qui appartenait aux évêques d'Auxerre. Quelque temps après, elles se disposèrent à donner l'assaut à cette ville. Les Auxerrois prennent les armes, se pressent sur les remparts et obligent les Anglais à se retirer.

Pendant le combat, les ecclésiastiques furent avertis qu'on allait porter les derniers sacrements à leur évêque Jean d'Auxois, dangereusement malade. Ils quittèrent à l'instant les rangs et coururent à l'évêché où ils accompagnèrent en armes le saint Viatique. Cet appareil militaire, parmi les ministres d'une religion de paix, réunis dans la chambre du prélat pour cette pieuse cérémonie, fit sur le vénérable vieillard une impression profonde. Il mourut au milieu d'eux, versant des larmes sur les malheurs que la guerre préparait au pays. C'était le jeudi 10 janvier 1359. Jean d'Auxois laissa à sa cathédrale une somme de cent livres pour son anniversaire et fut inhumé dans le chœur de Saint-Etienne auprès de Gui de Mello, l'un de ses prédécesseurs.

Il avait les mêmes armes que son oncle c'est-à-dire, *de gueules, à trois tours d'or.*

70. — HENRI II DE POITIERS (1353-1370).

Il était le cinquième fils d'Aimar IV, comte de Valence et de Die, et de Sybille de Baux, et eut pour frères Guillaume, évêque de Langres, et Othon, évêque de Verdun. Nommé le 9 juillet

Digitized by Google

1349 à l'évêché de Gap, Henri fit peu de chose pour ce diocèse, où il eut à combattre une révolte des habitants de sa ville épiscopale, qui, indignés du meurtre commis par Hault-de-Cœur, bâtard de Poitiers, sur Ismidon de Montauban, parent de Dragonet, son prédécesseur, avaient pillé son palais et l'avaient obligé de sortir de Gap en 1350. Après diverses rencontres, on signa un accommodement qui permit à Henri de revenir dans sa ville épiscopale où il demeura jusqu'à ce qu'il fût transféré à Troyes par Clément VI, le 22 février 1353.

Il paya pour sa première Église à la chambre apostolique le 9 décembre 1354 et pour la dernière le 8 juillet 1361.

Quelques titres de cette époque le qualifient de conseiller du roi et de gouverneur et de bailli de Troyes. Il obtint sans doute ces honneurs par suite des incursions que les Anglais firent dans son diocèse, sous la conduite de Robert Kernolle et d'Eustache d'Aubrécicourt. Aussi brave guerrier que pieux évêque, Henri de Poitiers mit Robert en déroute au moment où après avoir brûlé le château d'Aix-en-Othe, il allaît s'emparer de la ville de Troyes; puis joignant les troupes qu'il commandait à celles d'un aventurier lorrain, nommé Broquard de Fénestrange, et aux hommes d'armes du comte de Vaudémont, seigneur de Joinville, il défit et prit Eustache dans les plaines de Nogent-sur-Seine (1358-1359).

En 1362, il reçut l'hommage de Jeanne de Château-Villain. Il assista, le mercredi 6 décembre 1368, en l'église de Saint-Paul à Paris, au baptême du dauphin qui fut depuis Charles VI, fit le 21 août 1370 son testament entre les mains d'Erard, curé de Précy-Saint-Martin, et mourut le dimanche 25 du même mois dans sa maison de la rue de la Montée-Saint-Pierre, après avoir comblé son Église de bienfaits. Il fut inhumé en face du grand autel de la cathédrale.

Henri de Poitiers portait : *d'azur, à six besans d'argent, au chef d'or.*

71. — JEAN VI DE BRAQUE (1370-1375).

Fils de Nicolas de Braque, trésorier de France, il était chanoine de Paris, lorsqu'il fut élu par le chapitre le 16 novembre 1370. En 1371, il reçut l'hommage d'Oger d'Anglure pour la baronnie de ce nom, recueillit avec soin, cette même année, les statuts de ses prédécesseurs, statuts qui étaient épars et sans

ordre, en fit un abrégé, et mourut le vendredi 10 août 1375. On l'inhuma derrière le grand autel de la cathédrale.

Il portait pour armoiries : *d'azur, à la gerbe d'or.*

72. — PIERRE Ier DE VILLIERS (1375-1377).

Frère de Nicolas Champagne à qui le roi Charles V accorda des lettres de noblesse en novembre 1372, Pierre en faisant profession chez les Dominicains, à Troyes, quitta son nom patronymique pour prendre celui du village de Villiers-Herbisse où il avait vu le jour. Docteur en théologie de la Faculté de Paris, il acquit bientôt la réputation d'un des plus célèbres orateurs de son siècle, et devint provincial du collége de Navarre. Charles V le choisit pour confesseur et lui fit obtenir l'évêché de Nevers pour lequel il promit le 22 décembre 1372 à la chambre apostolique.

Le dimanche 16 octobre 1373, il dédia à Paris, sous l'invocation de saint Louis, la chapelle du collége de Navarre, et assista au mois d'août 1374 au lit de justice où le roi Charles V promulgua l'édit qui fixait la majorité des rois de France. Ce prince le nomma en octobre, l'un de ses exécuteurs testamentaires.

Transféré à l'évêché de Troyes, Pierre de Villiers promit pour cette nouvelle Eglise le 12 octobre 1375, et, accompagné de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, fit son entrée solennelle à Troyes le 29 avril 1376. Pendant son court épiscopat, il donna de grands biens au couvent des Dominicains dans l'église duquel il fut inhumé à droite du maître-autel, après sa mort arrivée le jeudi 11 juin 1377.

Ses armoiries étaient : *de sable, semé de fleurs de lis d'argent.*

73. — PIERRE II D'ARCIS (1377-1395).

Issu de la maison des seigneurs d'Arcis-sur-Aube ou peut-être seulement originaire de cette ville, il était frère de Nicolas d'Arcis, évêque d'Auxerre, qui l'avait nommé vicaire général. Pierre qui avait été d'abord pourvu d'un canonicat dans l'église de Châlons-sur-Marne, en avait été tiré pour remplir la dignité de trésorier de Saint-Etienne de Troyes, et les fonctions d'official du diocèse.

Peu de temps après sa nomination à l'évêché, qui eut lieu en 1377, il approuva dans un cours de visites pastorales la relique

Digitized by Google

du doigt index de saint Jean-Baptiste, *de quo ostendebat Dominus noster Jesus Christus,* apportée en France vers 1306 et donnée aux religieux de Basse-Fontaine, par Gautier V, duc d'Athènes et comte de Brienne. Il termina par un acte du 1er février 1383, un différend que Jean Blanchet, baron de Méry, l'un des quatre pairs de l'évêché, avait soulevé du temps de Pierre de Villiers, au sujet de ses droits, le jour de l'entrée des évêques de Troyes dans leur Eglise. Le 22 avril suivant, il posa et bénit la première pierre du jubé de la cathédrale; ce jubé n'existe plus aujourd'hui. En 1389, il fit la dédicace de l'église collégiale de Saint-Urbain, remplit avec autant de prudence que de piété les fonctions épiscopales, et mourut le dimanche 18 avril 1395 après avoir fait, ce même jour, un testament par lequel il donnait une partie de ses biens à l'hospice qu'il avait fait construire à Arcis. On l'inhuma dans le chœur de la cathédrale auprès de Nicolas de Brie.

Les armoiries de Pierre d'Arcis étaient : *d'azur, à trois aigles d'argent, celui de la pointe soutenant une crosse d'or.*

74. — ETIENNE Ier DE GIVRY (1395-1426).

Né et baptisé en 1334 dans le village de Givry, au diocèse de Reims, Etienne était depuis vingt ans conseiller au parlement de Paris, lorsqu'il fut élu en 1395 évêque de Troyes. Il reconnut pour son prédécesseur à la chambre apostolique le 24 juillet de cette année, et fit son entrée le samedi 2 octobre suivant, accompagné de Guillaume de Dormans, archevêque de Sens, et d'un grand nombre de seigneurs qui tenaient les grands-jours à Troyes.

Il assista, de mai en juillet 1398, au concile national de France convoqué à Paris pour mettre fin au schisme qui désolait l'Eglise, et s'y prononça pour la voie de la cession et de la soustraction.

Après avoir cassé une double élection faite par les religieux de Montier-la-Celle. il institua le 21 octobre 1401, en qualité d'abbé de ce monastère, Oger de Sens, qui lui offrait toutes les garanties désirables. Etienne se fit représenter par un de ses chanoines au concile de Pise, en 1409, et signa avec les curés de sa ville épiscopale un concordat qui fut confirmé le 12 octobre de cette année, pendant la tenue des grands-jours. En 1411, il supprima l'une des prébendes de la cathédrale et en destina les

Digitized by Google

revenus à l'entretien des enfants de chœur. Le 2 juin 1420, jour de la sainte Trinité, Henri de Savoisy, archevêque de Sens, bénit, sans doute en sa présence, dans l'église de Saint-Jean de Troyes, le mariage de Henri V, roi d'Angleterre et de Catherine de France, fille de Charles VI. Outre les libéralités en monnaie, le roi d'Angleterre laissa à la cathédrale sa couronne de cuivre doré et son manteau de brocard d'or.

Etienne bénit le 20 mai 1425 l'église de Saint-Loup, et mourut nonagénaire le vendredi 26 avril 1426. Par un testament qu'il fit ce même jour, il légua aux évêques de Troyes, ses successeurs, les maisons qu'il possédait à Paris, rue de Bièvre, quelques vignes situées au territoire d'Arcueil, une somme de vingt livres pour le paiement de divers travaux exécutés dans sa cathédrale, et divers autres biens à son Eglise, aux pauvres et à ses parents. Il fut inhumé vis-à-vis le grand autel de la cathédrale.

Ce prélat avait pour armoiries : *de sable, à trois quintefeuilles d'argent.*

75. — JEAN VII LÉGUISÉ (1426-1450).

Né à Troyes du mariage de Hugues Léguisé, teinturier, et de Guillemette, il dut à son seul mérite la haute position qu'il obtint dans l'Église. Reçu après de bonnes études maître-ès-arts, bachelier en droit civil et licencié en droit canon, Jean fut pourvu d'un canonicat dans la cathédrale de Troyes et en était grand archidiacre, lorsque le chapitre, par voie de scrutin, déposa le 5 juin 1426, en ses mains, la crosse pastorale.

Déjà à cette époque, l'Université de Paris l'avait choisi pour son représentant au concile général qui devait s'ouvrir à Bâle en 1431. Jean, par ordonnance du 24 novembre 1428, accorda quarante jours d'indulgences aux fidèles qui visiteraient l'église abbatiale de Basse-Fontaine aux fêtes de la Conception, de l'Annonciation, de la Nativité, de la Purification et de l'Assomption de la Sainte Vierge, ainsi que la veille, le jour et le lendemain de saint Jean-Baptiste. Il assista du 1er mars au 23 avril 1429 au concile provincial de Sens, tenu à Paris. Lorsqu'au mois de juillet de cette année, l'armée du roi Charles VII, guidée par Jeanne Darc, vint mettre le siége devant Troyes, Jean Léguisé exhorta énergiquement ses diocésains à rentrer sous l'obéissance de leur roi légitime, et fut autorisé par eux à offrir à Charles VII la soumission de la ville. L'évêque de Troyes assista le 17 de ce

Digitized by Google

mois à Reims au sacre de ce prince ; mais le roi d'Angleterre irrité de la reddition de cette place, ordonna au prévôt de Paris de saisir et de vendre les biens de Jean Léguisé qui avait si fortement prêché la capitulation. Charles VII, de son côté, voulant récompenser les services du prélat, l'anoblit en mars 1430, lui, son père, ses frères, ses sœurs et toute leur postérité. Le 9 juillet de cette année, Jean dédia l'église cathédrale de Troyes sous l'invocation des apôtres saint Pierre et saint Paul. Peu après, il approuva et renouvela les statuts recueillis en 1371 par Jean de Braque, et le 10 octobre 1437 avec l'autorisation de Jacques du Châtellier, évêque de Paris, consacra l'église de Saint-Spire, à Corbeil. Œneas Sylvius nous apprend que Charles VII nomma Jean Léguisé son ambassadenr au concile de Bâle. De retour de cette mission importante, Jean eut en 1440 une contestation avec Jean Valin, abbé de Montiéramey, qui se prétendait exempt de la visite épiscopale, mais l'année suivante, cet abbé renonça à ses prétentions et reçut solennellement le prélat dans son monastère. Le 9 août de cette même année, il mit fin à un différend qui s'était élevé entre les habitants de Ramerupt et ceux d'Isles au sujet des reliques de sainte Tanche, en la chapelle de Bouchet. Le 18 novembre suivant, il accepta l'administration de l'abbaye de La Rivour, fit réédifier les bâtiments à demi-ruinés de ce monastère, et mourut à Paris le lundi 3 août 1450. Son corps fut rapporté à Troyes et inhumé à la cathédrale, dans la chapelle du Sauveur.

Il portait pour armoiries : *d'azur, à trois têtes de léopard d'or.*

76. — LOUIS Ier RAGUIER (1450-1483).

Amédée Raguier, père de ce prélat, était trésorier de la reine Isabeau de Bavière, qui l'avait amené en France avec elle et lui avait fait beaucoup de bien. Grâce à la protection de cette princesse, le jeune Louis obtint un canonicat dans l'église de Notre-Dame de Paris dont il fit, vers 1440, exécuter les orgues à ses frais, devint ensuite doyen d'Auxerre, conseiller au parlement et enfin chanoine de Troyes.

Son élection comme évêque de ce diocèse fut confirmée le 4 novembre 1450 par Louis de Melun, archevêque de Sens, et sa préconisation eut lieu à Rome le 23 décembre suivant. Louis Raguier avait le 3 de ce mois prêté serment de fidélité entre les mains de Charles VII.

Digitized by Google

En 1460, il assista au concile provincial de Sens. Le 13 août 1461, il fit visiter par ses vicaires généraux les reliques de sainte Syre, à Troyes. En 1465, le roi Louis XI l'envoya avec quelques autres prélats et seigneurs vers les Liégeois qui, par leurs exhortations, se détachèrent de l'alliance de Louis de Bourbon, leur évêque, avec Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Le dimanche 4 juin 1469, Louis Raguier transféra dans une nouvelle châsse les reliques de saint Lupien, et, devenu abbé de Montier-la-Celle, il fit également, le 23 avril 1470, la translation de celles de saint Frobert. Jean Juvenel des Ursins, archevêque de Reims, le nomma le 18 septembre 1472 son exécuteur testamentaire officiel. Le 29 novembre 1474, il bénit à Paris, Germain Lemoine, abbé de Saint-Victor.

Raguier, généreux prélat, continua les travaux de la nef de la cathédrale et les poussa jusqu'à la troisième chapelle. En 1477, il fit construire, près du portail méridional de l'église le bâtiment appelé la Théologale, converti aujourd'hui en sacristie à l'usage des séminaristes. Vers ce même temps, il fit imprimer pour la première fois, un Bréviaire à l'usage du diocèse de Troyes. Par une ordonnance du vendredi 18 juin 1481, il unit à la mense capitulaire la paroisse de Saint-Savinien. Sur l'ordre exprès du roi, il leva de terre le 13 novembre 1482, le corps de frère Jean de Gand, ermite de Saint-Claude, mort en odeur de sainteté et inhumé à Troyes dans l'église des Dominicains. Il enrichit son église cathédrale d'un buffet d'orgues, d'ornements précieux et d'un grand nombre de saintes reliques.

Se sentant enfin accablé par l'âge, Louis Raguier déposa en 1483, le fardeau de l'épiscopat en faveur de son neveu. Deux ans après, et le 28 avril 1485, il fit un testament où sa cathédrale et les pauvres du diocèse eurent la première place, et mourut le mardi 19 août 1488, honoré du titre de président en la cour des aides. On l'inhuma dans l'église cathédrale, auprès du grand autel.

Ses armes étaient : *d'argent, à un sautoir de sable, accompagné de quatre perdrix au naturel.*

77. — JACQUES Ier RAGUIER (1483-1518).

Fils d'Antoine Raguier, seigneur de Thionville, et de Jacquette Budée, il était docteur en droit civil et canonique, et chanoine de Notre-Dame de Paris. Son oncle se démit en sa faveur de l'é-

Digitized by Google

vêché de Troyes le 3 décembre 1483. Le nouveau prélat prêta serment de fidélité au roi le 14 janvier 1484, et présenta ses bulles au chapitre assemblé le 17 février suivant. Le lendemain, il fit son entrée solennelle à Troyes.

Jacques Raguier gouverna son Eglise avec le zèle d'un vrai pasteur et ne négligea rien pour entretenir le bon ordre et pour maintenir la discipline. En août 1485, il assista au concile provincial de Sens convoqué par Tristan de Salazar, et fut nommé exécuteur testamentaire de son oncle. Le 6 avril 1490, il reconnut canoniquement les diverses reliques qui se trouvaient en l'abbaye de Beaulieu.

Poursuivant avec ardeur les travaux de sa cathédrale, il fit le 16 et le 17 mai 1492, placer sur le sommet du pignon de l'église une statue colossale de saint Michel que l'on peignit le 30 août suivant, et dans laquelle on déposa des reliques. Le 15 avril 1496, il fit avec son chapitre une transaction concernant l'exemption de la juridiction épiscopale, et le 22 septembre suivant, avec l'autorisation de Jean, cardinal d'Amboise, évêque de Langres, il célébra la dédicace de l'église des Franciscains à Tanlay. Vers 1501, il tint un synode qui renouvelait tous les statuts de ses prédécesseurs, Jean d'Auxois et Henri de Poitiers, et publia lui-même un corps de nouveaux statuts sur la tenue des synodes, l'administration des sacrements, la vie cléricale, les jeûnes, les sortiléges, les testaments, les sépultures, les excommunications, les fêtes et le calendrier. Il rappela aussi à ses prêtres les décrets publiés en 1424 par le concile provincial de Sens. Le 27 avril 1502, il commença une visite générale de son diocèse. Le 6 avril 1505, il transféra dans une riche châsse le chef de saint Loup.

Au mois d'avril 1506, il jeta les premiers fondements du portail et des tours de la cathédrale, trois siècles après qu'Hervée eut posé ceux du sanctuaire et des chapelles qui l'environnent. Martin Cambiche, maître de maçonnerie, se chargea de la conduite des travaux, à la condition qu'on lui paierait quarante sous par semaine, un pain de prébende chaque jour et le loyer de sa chambre. En construisant le portail, Jacques Raguier fit prolonger la nef, et, afin de pourvoir à cette dépense, suspendit dans le diocèse toutes les quêtes de confréries. « L'argent qui se baillera ès-aumônes en l'église cathédrale, dit-il dans le mandement qu'il publia à cette occasion, sera mieux employé qu'à le donner aux étrangers qui l'emporteraient on ne sait là où. »

Digitized by Google

En 1509, il réforma de fond en comble l'abbaye du Paraclet. En 1511, on décida dans son conseil, que la tour, vulgairement appelée de Saint-Paul, serait commencée avant l'achèvement de celle qui porte le nom de Saint-Pierre. Nous ferons remarquer que Martin Cambiche, Garnaches, Bailly et Jean de Soissons, ouvriers de la cathédrale, prirent part à cette délibération. Jacques Raguier obtint, le 15 décembre 1515, du pape Léon X, une bulle qui accordait des indulgences à ceux qui contribueraient de leurs deniers à la construction de la cathédrale. Cette même année, il résigna à deux de ses neveux les abbayes de Montiéramey et de Saint-Jacques de Provins dont il avait été nommé administrateur perpétuel, et mourut le dimanche 14 novembre 1518, après avoir comblé de bienfaits son Eglise à laquelle il légua mille livres tournois et les bois qu'il possédait en la seigneurie de Macey. Jacques Raguier fut inhumé dans le sanctuaire de la cathédrale, auprès de son oncle.

Il avait les mêmes armoiries que ce dernier, c'est-à-dire, *d'argent, à un sautoir de sable, accompagné de quatre perdrix au naturel.*

78. — GUILLAUME II PETIT (1519-1527).

Né à Montivilliers, en Normandie, il fit profession dans le couvent des Jacobins de Rouen et reçut le bonnet de docteur à Paris le 23 juin 1502. Quelques sermons qu'il prêcha dans les principales chaires de la capitale le placèrent bientôt au premier rang des orateurs de son temps. Le 9 janvier 1513, il assista au lit de mort la reine Anne de Bretagne, et officia trois fois pour ses obsèques à Blois, à Paris et à Saint-Denys. Le roi Louis XII l'avait choisi, dès cette époque, pour confesseur, et en janvier 1515, Guillaume prononça l'oraison funèbre de ce prince.

A la mort de Jacques Raguier, le roi François Ier dont il dirigeait également la conscience, le présenta au Souverain-Pontife pour l'évêché de Troyes en vertu du concordat qu'il avait signé avec Léon X. Le pape ayant agréé le choix du monarque par une bulle du 24 janvier 1519, ce dernier dépêcha au chapitre Pierre de Martigny, évêque de Castres, pour lui signifier les provisions de Guillaume et prier les chanoines de faire bon accueil au prélat. Bien que le chapitre n'admît point sans quelque peine le concordat qui lui enlevait une de ses plus précieuses prérogatives, il obéit au roi, et messire Odard Hennequin, aumônier de ce

Digitized by Google

prince et chanoine de Troyes, prit possession le jeudi 10 mars 1519 au nom de Guillaume Petit. Le lendemain, les sceaux de la cour épiscopale furent confiés aux vicaires généraux du nouvel évêque qui, peu de temps après, fit son entrée à Troyes, et dédia sous l'invocation de Notre-Dame l'église paroissiale de Villemaur.

Guillaume Petit établit en communauté, cette même année, les Filles Repenties, et leur donna pour couvent l'hospice Saint-Abraham, situé à Troyes, rue des Filles.

A la mort du cardinal Antoine Boyer, archevêque de Bourges, arrivée le 27 novembre 1519, Francois Ier offrit à Guillaume cette église métropolitaine. L'évêque de Troyes refusa cet honneur. Il enrichit à cette époque, sa cathédrale, d'ornements sacerdotaux et de vases sacrés, veillant en même temps avec une sollicitude toute pastorale, pour préserver son troupeau de l'hérésie de Luther, qui commençait à désoler la chrétienté.

En 1521, Guillaume reçut dans son palais épiscopal le roi François Ier qui, à sa prière et pour récompenser les habitants de leur *bonne loyauté*, *grâce et fidélité*, établit à Troyes une foire qui devait durer depuis le 24 octobre jusqu'au 7 novembre inclusivement. En 1524, il assista à Sens au concile convoqué par Etienne de Poncher, et, par lettres épiscopales, reconnut que les chanoines de Saint-Pierre étaient exempts de sa juridiction et avaient leur justice particulière dans leur cloître.

Les incendiaires flamands, espagnols et allemands, aux gages de Charles-Quint, portaient alors la flamme dans les villes et dans les campagnes; ils prirent cette année Troyes pour le théâtre de leurs criminelles expéditions. Le 25 mai 1525, un incendie terrible dévora la plus grande partie de la ville; le château de la vicomté, les églises de Saint-Jean-du-Temple, de Saint-Pantaléon, de Saint-Nicolas, de Saint-Bernard, et une portion de celle de Saint-Jean-au-Marché devinrent la proie de l'élément destructeur. A l'aspect de ce désastre, Guillaume Petit, après avoir sacrifié ses revenus pour secourir ses malheureux diocésains, implora ensuite pour eux la charité publique et la pitié de la cour.

Cette même année, il fit imprimer un Missel pour son diocèse. Le 24 juin 1526, il assista François de Poncher, évêque de Paris, pour le sacre de Gui, évêque de Mégare, lequel eut lieu dans l'église de Saint-Magloire, à Paris. Ayant, en 1527, permuté son évêché contre celui de Senlis qu'occupait Odard Hennequin,

Digitized by Google

Guillaume Petit prit en personne possession de cette Église, le dimanche de la Passion, 29 mars 1528. Le roi le chargea peu après, ainsi que le cardinal Du Prat, de procéder à l'examen du docteur Picart, qu'ils déclarèrent coupable d'hérésie.

Occupé de quelques autres affaires d'Etat, Guillaume délégua le 8 avril 1529, Pierre Gobert, doyen de Senlis et Jean Félix, chantre de cette Église, pour entendre les comptes des exécuteurs testamentaires d'Arthur Fillon, l'un de ses prédécesseurs sur ce siége. Vers ce même temps, il fut chargé par le roi de faire une enquête sur les erreurs des Vaudois, et fit présent à son Église d'une croix d'or, ornée de pierres précieuses et renfermant un morceau de la vraie Croix et une épine de la sainte Couronne du Sauveur.

A la prière d'Anne de Montmorency et avec la permission de François de Poncher, évêque de Paris, il dédia le 29 mai 1531 sous l'invocation de saint Martin, l'église collégiale et paroissiale de Montmorency. A la fin de cette année, il prononça l'oraison funèbre de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mère de François Ier. A cette époque, il s'efforça de réformer le prieuré de Saint-Maurice de Senlis, fit restaurer le portail méridional et peindre le chœur de sa cathédrale.

Le dimanche 23 janvier 1536, à Paris, Guillaume Petit conféra l'onction épiscopale à René du Bellay de Langey, évêque du Mans, et mourut le vendredi 8 décembre de cette même année. On l'inhuma auprès du grand autel de sa cathédrale.

Ce prélat est auteur de quelques écrits : 1° *Hortus fidei, apostolorum et Nicæni concilii articulos continens, pro sacerdotum instructione, variasque in illos hæreses, Ecclesiæ doctorum auctoritatibus rejiciens, cunctis sacerdotibus utilis*, Parisiis, Galeotus à Prato, 1537, in-8°. — 2° *Viat de salut où est comprins l'exposition du Symbole, des dix commandements du* Pater *et de l'*Ave Maria; *instruction pour soy confesser avec des Oraisons et plusieurs autres dévotes chansons*, Paris, Olivier Maillard, 1538, in-8°, gothique, souvent réimprimé depuis. — 3° *De formatione hominis et ejus excellentiâ, quidve facturus est ut paradiso et vitâ beatâ fruatur.* Parisiis, Galeotus à Prato, 1538, in-8°, traduit en français sous le titre de : *La formation de l'homme et son excellence, et ce qu'il doit accomplir pour avoir paradis, avec plusieurs bonnes doctrines et enseignements chrétiens.* Paris, Olivier Maillard, 1538, in-8°, Paris, Galiot du Pré, 1538, in-8°, Paris Jean Petit et Arnault l'Angelier, 1540, in-8°.

Digitized by Google

Guillaume Petit avait pour armoiries : *de gueules, au lion d'or, au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

79. — OUDARD HENNEQUIN (1528-1544).

Fils de Jean Hennequin, seigneur de Lentages, avocat du roi à Troyes, et de Anne Baillet, il naquit en cette ville en 1484, y devint chanoine de la cathédrale, et fut pourvu d'une charge d'aumônier du roi François Ier, qui le nomma en 1526 à l'évêché de Senlis. Le chapitre de cette Église confirma sa nomination le 19 novembre de la même année, et Oudard reçut le 26 avril 1527, du Souverain-Pontife, l'autorisation de se faire sacrer à Paris. A peine avait-il pris possession de son diocèse, qu'il permuta en 1527, avec Guillaume Petit. Pendant qu'ils négociaient cet échange à Rome et à la cour, Oudard, par lettres datées de Troyes où il se trouvait au milieu de sa famille, conféra la moitié d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Rieul, à Jean Vigoureux, qui mourut, le 5 avril 1554, doyen de la cathédrale de Senlis.

Il prit en personne possession de l'Église de Troyes le dimanche de la Passion, 29 mars 1528.

Il fit imprimer en 1530 ses statuts et ceux de ses prédécesseurs ; ordonna en 1535 l'impression d'un Missel, et, quelque temps après, celle d'un Rituel. On y marque les précautions à prendre par rapport aux lépreux, et on y compte sept commandements de l'Eglise, dont les deux derniers sont ceux-ci :

Les excommuniez fuyras
Et dénoncez expressément.

Quant excommunié seras
Faitz toi absoudre promptement.

Prieur de la Celle-sous-Chantemerle, de Joigny, du Saint-Sépulcre et d'autres lieux, abbé de Notre-Dame-des-Vertus au diocèse de Châlons-sur-Marne en 1522, de Basse-Fontaine en 1526, de Saint-Loup en 1533, de Saint-Martin-ès-Aires en 1534, Oudard Hennequin consacra les revenus de ses nombreux bénéfices à la restauration et à l'embellissement des églises de son diocèse, de son palais épiscopal, et de son château de Saint-Lyé. Les pauvres eurent souvent l'occasion de bénir sa pieuse générosité. Il dédia en 1542 l'église de Saint-Nizier, et mourut âgé

Digitized by Google

de 60 ans le jeudi 13 novembre 1544. On l'inhuma le lendemain au milieu de la nef de sa cathédrale.

Il portait pour armoiries : *vairé d'or et d'azur, au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent.*

80. — LOUIS II DE LORRAINE, CARDINAL DE GUISE (1545-1550).

Il était quatrième fils de Claude Ier, duc de Guise, comte d'Aumale et d'Elbœuf, chevalier des Ordres du roi, gouverneur de Bourgogne, de Champagne et de Brie, et d'Antoinette de Bourbon, princesse du sang royal. Né le 21 octobre 1527, au château de Joinville, en Champagne, il s'adonna à l'Église au lieu de suivre la carrière des armes comme la plupart des membres de sa famille.

A peine fut-il apte à remplir les fonctions épiscopales qu'il fut nommé, par François Ier, administrateur spirituel et temporel de l'Église de Troyes. Louis qui n'avait alors que dix-huit ans, fut confirmé en cette qualité par une bulle du pape Paul III, en date du 11 mai 1545, et prit possession du siége le 13 juillet suivant par G. Lejeune, chanoine de Troyes, son procureur. André Richer, évêque de Chalcédoine, gouverna le diocèse en son nom, et dédia, le 20 septembre 1549, l'église paroissiale de Rumilly-les-Vaudes, construite par les soins de Jean Collet, curé de cette paroisse et auteur de quelques poésies.

Cette même année, Louis de Lorraine permuta l'évêché de Troyes pour l'abbaye de Saint-Victor, avec Antoine Caraccioli, et fut transféré, le 27 juin 1550, à celui d'Albi, que la mort de Jean, son oncle, venait de laisser vacant. Comme il n'avait cessé de donner des marques de zèle et de piété, il fut, sur la recommandation de Henri II, créé par Jules III, le 22 décembre 1553, cardinal-diacre sans titre, et prit alors le nom de cardinal de Guise. Ayant assisté en mai 1555 au conclave qui donna la tiare à Paul IV, il reçut de ce pape le chapeau et le titre de Saint-Thomas *in Parione*, et se trouva également, en décembre 1559, à l'exaltation de Pie IV.

Nommé à l'archevêché de Sens, à la fin de l'année suivante, il fut confirmé en cour de Rome le 9 mai 1561, et prêta serment au roi le 20 septembre suivant. La guerre civile et religieuse qui désolait alors la France empêcha Louis de Lorraine de venir à Sens; il obtint toutefois de Charles IX la suppression d'un prêche que les religionnaires avaient établi à Sens, dans une

Digitized by Google

grange, à l'entrée du faubourg Saint-Pregts, auprès de l'abreuvoir. Il eut aussi un différend avec l'archidiacre de Sens au sujet de la somme réclamée par lui pour l'installation des archevêques, et ce différend fut porté devant le parlement de Paris, le 1er février 1564.

Dans ces circonstances, le cardinal de Guise résigna à la fin de 1562, en faveur de Nicolas Pellevé, évêque d'Amiens; mais il se réserva comme pension les revenus de Brienon. En septembre 1561, il s'était également démis de l'évêché d'Albi en faveur du cardinal Laurent Strozzi, évêque de Béziers, et s'était réservé sur ce siége une pension de 9,800 livres.

Le cardinal de Guise, outre l'abbaye de Saint-Victor de Paris, possédait en commende celles de Moissac, de Bourgueil-en-Vallée, de Saint-Germain d'Auxerre, de Regny et de Braîne. En 1568, il permuta les trois dernières avec François de Beaucaire, évêque de Metz; mais son frère Charles de Guise, cardinal de Lorraine, se réserva le droit de regrès et l'administration du temporel de cet évêché qu'il avait résigné en 1551. Nicolas Psaume, évêque de Verdun, prit au nom du cardinal de Guise, possession de ce siége le 5 octobre 1568. Le cardinal de Lorraine y reçut, le 23 février suivant, le roi Charles IX, et se conduisit avec tant d'habileté et de prudence, qu'il obtint de ce prince un édit qui défendait à Metz l'exercice de toute autre religion que la religion catholique. Le roi jugea cependant à propos de tempérer la rigueur de cet édit peu de temps après, quoiqu'il eût promis par écrit, au chapitre de la cathédrale et aux échevins, qu'il en maintiendrait la stricte exécution. Mais après la sanglante nuit de la Saint-Barthélemi, la religion protestante fut interdite tant à Metz que dans le reste du diocèse, et les gouverneurs envoyés par la cour tinrent alors la main à l'observation des ordres du roi.

Le cardinal de Guise vint pour la première fois à Metz en 1571 et fut, le 12 avril, reçu solennellement dans sa cathédrale, puis dans la salle capitulaire où il jura sur l'Evangile de défendre et de maintenir les droits et priviléges de son Église. Ce jour-là, il fit distribuer aux pauvres une somme de 500 livres. Du consentement de son chapitre et du cardinal de Lorraine, il inféoda, par acte du 22 octobre suivant, toutes les salines de l'évêché au duc de Lorraine, moyennant la somme de 45,000 livres de Bar et quatre cents boisseaux de sel. Peu après, il fit don à sa cathédrale de divers ornements précieux.

Digitized by Google

Pour opposer une digue aux dogmes nouveaux qui faisaient des progrès dans le diocèse, le cardinal-administrateur jugea convenable de fonder une université à Pont-à-Mousson. Ayant à cet effet obtenu, en 1572, des bulles du pape Grégoire XIII, il en confia la direction aux Pères Jésuites qui, deux ans après, y commencèrent leurs leçons et y eurent d'illustres professeurs, tels que Maldonat, Sirmond, Salmeron, etc. Le cardinal de Lorraine étant mort le 26 décembre de cette année, un service funèbre fut célébré pour lui, dans l'église de Metz, le 15 janvier 1575.

Le cardinal de Guise sacra à Reims, le dimanche 13 février suivant, le roi Henri III, malgré les réclamations de Charles de Roucy, évêque de Soissons. Ce siége métropolitain n'était point vacant, mais le jeune Louis de Lorraine qui en était pourvu, n'avait point encore reçu la prêtrise. Le 20 juin 1576, il s'adjoignit pour suffragant le docteur Antoine Fournier, primicier de la cathédrale, qui avait été sacré le 13 mai précédent sous le titre d'évêque de Basilite. Du consentement de son chapitre, il engagea en 1577, au bailli de l'évêché, la châtellenie d'Haboudange, et les chanoines louèrent en même temps les terres de Hombourg et de Saint-Avold pour être érigées en fief.

Louis de Lorraine, cardinal de Guise, mourut à Paris, le samedi 29 mars 1578, à l'âge de 51 ans, et fut inhumé dans son abbaye de Saint-Victor, à gauche du grand autel.

Il portait pour armoiries : *coupé de huit pièces, quatre en chef et quatre en pointe;* au 1er, *fascé d'argent et de gueules de huit pièces*, qui est de Hongrie ; au 2e, *d'azur, semé de fleurs de lis d'or, au lambel de trois pendants de gueules*, qui est d'Anjou-Sicile ; au 3e, *d'argent, à la croix potencée et contre-potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de même,* qui est de Jérusalem ; au 4e, *d'or, à quatre pals de gueules*, qui est d'Aragon ; au 1er de la pointe, *d'azur, à trois fleurs de lis d'or, deux en chef, et une en pointe, à la bordure de gueules*, qui est d'Anjou ; au 2e, *d'azur, au lion contourné d'or, couronné, armé et lampassé de gueules*, qui est de Gueldre ; au 3e, *d'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules*, qui est de Flandre; au 4e, *d'azur, semé de croix recroisettées, au pied fiché d'or, à deux bars adossés de même, brochant sur le tout,* qui est de Bar ; sur le tout, *d'or, à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent*, qui est de Lorraine, *au lambel de trois pendants de gueules,* sur le tout, *en chef.*

Digitized by Google

81 — ANTOINE CARACCIOLI DE MELPHES (1551-1561).

Ce prélat, indigne du caractère sacré dont il fut revêtu, eut pour père Jean Caraccioli, prince de Melphes, au royaume de Naples, maréchal de France, et gouverneur du Piémont pour le roi François Ier, pour mère, Eléonore de Saint-Severin, et naquit à Melphes ou Amalfi dans les premières années du seizième siècle. Son père le fit étudier avec soin sous d'habiles maîtres.

Sorti à l'âge de dix-huit ans des bancs de l'école, le jeune Antoine se produisit à la cour de François Ier et s'y livra à toutes les joies passagères et mondaines. Sa fortune ne lui permettant point de briller au gré de ses désirs, il ne tarda pas à faire un retour sur lui-même, et considérant combien il avait jusque-là vécu follement, il se retira en Provence, et y mena pendant quelque temps une vie solitaire et pénitente aux mêmes lieux où Madeleine, suivant la tradition, avait jadis pleuré ses fautes. Il vint ensuite à Paris, fit quelque séjour chez les Chartreux; mais, avant d'avoir terminé son noviciat, il entra en 1538 dans l'abbaye de Saint-Victor, et, cinq ans après devint par ruse le dernier abbé régulier de ce monastère.

Antoine tyrannisa ses confrères, et, soit dégoût, soit inquiétude d'esprit, il permuta en 1550 son abbaye avec Louis de Lorraine en échange de l'évêché de Troyes. Préconisé à Rome le 5 octobre 1551, il fut sacré le dimanche 15 novembre suivant, dans la chapelle de l'infirmerie de Saint-Victor. Par lettres du 27 du même mois, le roi pria le chapitre de ne point contraindre Antoine à couper sa longue barbe, parce qu'elle lui était nécessaire pour quelques affaires dont il avait l'intention de le charger auprès de certaines cours étrangères. Le nouveau prélat fit son entrée à Troyes, avec un grand apparat, le dimanche 13 décembre de cette année.

Doué d'heureuses qualités d'esprit et d'un talent oratoire remarquable, Antoine, dès les commencements de son épiscopat, mérita les éloges de son clergé et de ses diocésains; mais bientôt au grand scandale des uns et des autres, il se montra favorable à la réforme. Le dimanche 21 février 1552, devant le portail de l'église paroissiale de Saint-Jean, les habitants de Troyes le forcèrent à une rétractation publique; mais peu après, il retourna avec les novateurs.

Tantôt catholique et tantôt calviniste, cet homme n'en con-

Digitized by Google

serva pas moins l'évêché de Troyes, et on le vit, le 14 février 1554, dédier solennellement l'église de Notre-Dame-du-Pré. En 1557, il fit un voyage à Rome pour solliciter auprès du pape Paul IV le chapeau de cardinal, ou quelques riches bénéfices. Trompé dans ses espérances, il reprit sans retard le chemin de la France, et s'arrêta quelque temps à Genève où il eut des conférences avec Calvin et Théodore de Bèze qui réveillèrent son penchant pour la réforme. Il dissimula néanmoins tant que Henri II vécut, assista même au colloque de Poissy et fut l'un des six évêques qui, après ce colloque, entrèrent en conférence avec le même nombre de ministres, chargés de trouver quelque moyen de réconciliation, projet qui n'eut aucun succès.

Caraccioli ne fut pas plutôt de retour à Troyes qu'il leva entièrement le masque et prêcha le calvinisme avec beaucoup de chaleur. On assure même qu'il mit le comble à son apostasie en se mariant : ce fait n'est pas suffisamment prouvé, mais le reste de sa conduite devait assez lui attirer le mépris des catholiques, sans lui gagner l'estime du parti contraire. Forcé d'abandonner son évêché, il se réserva une pension de 4,500 livres, assista auparavant en habits pontificaux, le 8 décembre 1560, à l'entrée de Philippe de Lenoncourt, évêque d'Auxerre, et dès l'année suivante, au grand scandale de l'Église de France, devint l'un des chefs des novateurs. Il fut, en 1563, au nombre des prélats dont la cour de Rome fit instruire le procès pour crime d'hérésie. Antoine reprit son titre de prince de Melphes et se retira à Châteauneuf-sur-Loire, diocèse d'Orléans, ville que le roi avait donnée à sa sœur Cornélie. C'est là qu'il termina misérablement sa carrière en 1569.

Bien qu'on l'ait inhumé dans l'église de ce lieu, c'est sans fondement que quelques auteurs ont dit qu'à la fin de sa vie, Antoine Caraccioli avait fait une rétractation de ses erreurs. Théodore de Bèze en fait un portrait peu avantageux : « C'était, » dit-il, un homme qui avait beaucoup plus de paroles que de » science, un esprit léger, ambitieux, et menait une vie impu» dique. » De Thou assure cependant qu'il ne manquait pas de littérature. Après son apostasie, il continua à prendre le titre d'*évêque*, quoiqu'il eût renoncé à l'épiscopat, et celui de *ministre du saint Évangile*, quoiqu'on eût refusé de le recevoir ministre, surtout à cause de sa conduite équivoque après la bataille de Dreux, où il était allé faire sa cour à Catherine de Médicis et au connétable de Montmorency.

Digitized by Google

On a de lui : 1° *Miroir de la vraie religion*, Paris, 1544, in-8° et in-16 ; — 2° une *Lettre* à Corneille Maïs, évêque de Bitonto, au royaume de Naples, pour justifier Montgommery de la mort de Henri II, cette lettre datée de Paris le 14 juillet 1559 se trouve dans les *Epistolæ Principum*, de Ruscelli ; — 3° une *Epître* publiée en 1561, in-8°, sans indication de lieu, et commençant par ces mots : « Antoine, évêque et ministre du saint Evangile, à l'église de Dieu qui est à Troyes et aux fidèles en Jésus-Christ. » Elle a été insérée dans les *Mémoires* de Condé ; — 4° une traduction italienne de l'*Eloge* latin de Henri II par Pierre Paschalius ; — 5° quelques *Pièces de vers* peu importantes en français et en italien. On a souvent imprimé sous son nom un traité historique et politique, intitulé : *De Republicâ Venetorum*, qu'on sait être de Trifone Gabrieli, noble vénitien.

Antoine Caraccioli portait pour armes : *d'or, au lion d'azur*.

Frédéric Corneille, commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem dans l'île de Chypre, fut préconisé le 27 mars 1560 par le pape Pie IV pour l'évêché de Troyes ; mais cette nomination resta sans effet.

82. — CLAUDE Ier CHARLES-ROGER DE BEAUFFREMONT (1562-1593).

Fils de Claude de Beauffremont, baron de Sennecey, et d'Antoinette de Vienne, il naquit en 1529 dans le diocèse de Langres. Sa famille, originaire de la Haute-Lorraine, établie depuis 1220 dans les deux Bourgognes, a figuré avec éclat à la cour des rois de France, des rois d'Espagne, des archiducs d'Autriche et des ducs de Bourgogne, tant par ses grands fiefs que par ses alliances et par l'illustration de ses rejetons.

Entré de bonne heure dans les ordres, Claude avait à peine seize ans quand il obtint successivement en commende les abbayes d'Acey, et de Balerne au diocèse de Besançon, et celle de Longuay, au diocèse de Langres. Il était trésorier de la cathédrale de ce dernier diocèse, lorsqu'après la résignation d'Antoine Caraccioli, il fut nommé par le roi pour lui succéder le 17 février 1562. Le pape Pie IV confirma sa nomination par un bref du 5 mars suivant ; mais les malheureuses circonstances qui l'avaient amenée, firent longtemps encore retarder son sacre.

Nicolas de Villemaur, licencié en droit et curé à Troyes, pré-

Digitized by Google

senta au chapitre, le 9 mars 1563, les bulles de provision de Claude, qui fit son entrée solennelle à Troyes le 23 mai, et fut sacré le dimanche 15 août suivant dans sa cathédrale par Nicolas Guérin, évêque d'Alessio *in partibus*, suffragant de Besançon, assisté de Charles d'Escars, évêque de Poitiers, et de l'évêque de Négrepont, suffragant de Langres.

Ce prélat tint trois synodes dans le but de remédier aux maux causés par son prédécesseur et pour aviser aux moyens d'arrêter les progrès de l'hérésie. Il fit de nouveaux statuts qu'il publia en latin, sut au milieu des circonstances critiques où se trouvait l'Église exercer avec habileté et vertu son long ministère, et, après avoir confirmé la doctrine catholique par ses exemples et par ses discours, mourut à Scey-sur-Saône le vendredi 24 septembre 1593, à l'âge de 64 ans. Les guerres civiles qui, à cette époque désolaient la France, n'ayant pas permis que son corps fut ramené à Troyes, il fut inhumé dans l'église de Scey qu'avaient fondée ses ancêtres.

Il portait pour armoiries : *vairé d'or et de gueules.*

RENÉ BENOIT, ÉVÊQUE NOMMÉ.

Il naquit en 1521 à Châlonnes-sur-Loire, près d'Angers, et fit ses études à l'Université de cette dernière ville où il fut reçu docteur en théologie, et appelé presque aussitôt à la cure de Saint-Maurille des Ponts-de-Cé. En 1548, il alla à Paris, et passa en 1561 en Ecosse avec Marie Stuart, veuve de François II, dont il était le confesseur et le prédicateur ordinaire. De retour en France en 1563, il fut trois ans après nommé curé de Saint-Pierre-des-Arcis, à Paris, en même temps que professeur royal en théologie au collége de Navarre. En 1568, Benoît devint curé de Saint-Eustache en vertu de la résignation faite en sa faveur par son oncle Jean Lecoq, curé de cette paroisse.

D'abord favorable à la Ligue au point d'avoir été surnommé par les ligueurs *le Roi des Halles*, à cause de l'autorité dont il jouissait dans sa paroisse, il ne tarda pas à se dégoûter de ce parti politique qui se perdait par ses excès, et embrassa avec chaleur les opinions opposées. Cette conduite lui attira bientôt la colère des ligueurs; mais Benoît n'en persista que plus ardemment à suivre le parti du roi Henri IV. Il fut l'un des prêtres que ce prince appela auprès de lui, quand il eut résolu d'abjurer les erreurs du calvinisme. Après son abjuration, Henri IV le garde

Digitized by Google

pour son confesseur, et le nomma le 29 septembre 1593, à l'évêché de Troyes. Cependant la cour de Rome refusa les bulles, et Benoît jouit seulement du temporel de l'évêché qu'il conserva depuis le 3 mai 1594 jusqu'en 1604.

La cause de ce refus était une *Traduction de la Bible* qu'il avait publiée en 1566, in-folio, et en 1568, 2 vol. in-4°. Cette version était la même que celle de Genève, grossièrement déguisée en quelques endroits et surchargée de nouvelles fautes. La Faculté de théologie de Paris la proscrivit en 1567, et en fit une dénonciation à Grégoire XIII qui la condamna aussi en 1575. Le docteur Benoît refusa quelque temps d'acquiescer à sa condamnation, et y souscrivit enfin en 1598. Désespérant également de fléchir la cour de Rome, il résigna l'évêché de Troyes en faveur de René de Breslay, son compatriote. Il garda ses fonctions curiales pendant quarante années, fut dix ans doyen de la Faculté de théologie, et mourut âgé de quatre-vingt-sept ans le 7 mars 1608. On l'inhuma dans le chœur de l'église de Saint-Eustache.

Théologien érudit, prédicateur savant, esprit prodigieusement fécond, René Benoît a laissé une foule d'ouvrages, des *sermons*, des *catéchismes*, des livres de piété, etc. Nicéron en énumère 159 au tome 41e de ses *Mémoires ;* mais ils ne seront jamais un modèle d'élégance ; et depuis longtemps on ne les lit plus. Le plus curieux a pour titre : *Examen pacifique de la doctrine des Huguenots*, Caen, 1590.

Benoît portait : *d'azur, au faucon d'or, essorant et enserrant un rameau du même.*

Pendant cette longue vacance du siége, le chapitre tint à l'évêché trois synodes, savoir : le 13 mai 1603, le 21 mai et le 1er juin 1604. Les procès-verbaux de ces trois séances, écrits de la main du célèbre Camusat, greffier du chapitre, existent dans les archives du secrétariat de l'évêché.

83. — RENÉ DE BRESLAY (1604-1641).

Issu d'une famille originaire de Chemillé en Anjou, il était chanoine d'Angers quand il succéda en 1583 à son frère Pierre dans la dignité de chantre de la cathédrale, et devint ensuite grand-archidiacre de cette Église.

Pourvu de l'évêché de Troyes après la résignation de René Benoît, René de Breslay, alors conseiller et aumônier ordinaire

Digitized by Google

de Henri IV, fut préconisé par le pape Clément VIII et non par Paul V, comme le dit la *Gallia christiana*, et sacré au mois d'octobre 1604. Il prit possession par procureur le 20 septembre 1605, et fit son entrée solennelle à Troyes le 23 octobre suivant. Ce prélat procéda le samedi 20 mai 1606, à l'ouverture de la châsse de sainte Mathie, et assista le 13 mars 1612 au concile de Paris où fut condamné le livre d'Edmond Richer sur la puissance ecclésiastique.

En 1613, il dédia sous l'invocation de saint Martin l'église de Chennegy. Les deux années suivantes, il fut député par le bailliage de Troyes aux assemblées du clergé. En 1615, l'abbaye de Saint-Serge et de Saint-Bacche, au diocèse d'Angers, lui fut donnée en commende et il conserva ce bénéfice jusqu'en 1628, époque où il s'en démit en faveur de son neveu, sous la réserve d'une pension annuelle de trois mille livres. La même année, il assista Henri de Gondy, évêque de Paris, dans la consécration de Guillaume Alcaume, évêque de Riez, et assisté de François Lefèvre de Caumartin, évêque d'Amiens, et de Jacques Camus, évêque de Séez ; il imposa lui-même les mains, en 1620, à Gui Champion, évêque de Tréguier.

Il abdiqua l'année suivante en faveur du suivant.

Jacques Vignier. Fils de Jacques Vignier, baron de Riceys, Villemaur et Saint-Liébaud, conseiller du roi, et de Marie de Mesgrigny; il était prieur de Saint-Martin-des-Champs et de Notre-Dame d'Argenteuil, et docteur en Sorbonne ; mais il mourut à Rome le lundi de Pâques, 28 mars 1622, à l'âge de 22 ans et trois mois, sans avoir été préconisé. On l'inhuma dans l'église de Saint-Louis-des-Français.

Nicolas de Mesgrigny. C'était le fils d'Eustache de Mesgrigny de Villebertin, lieutenant-général au siége présidial de Troyes, et de Simonne le Mairat qu'il avait épousée le 5 novembre 1591, et l'oncle de Jacques Vignier. Persuadé que la mort de son neveu rendait vacant l'évêché de Troyes, il obtint du roi Louis XIII sa nomination, malgré l'opposition de René de Breslay. Il mourut avant d'avoir pris possession, le mercredi 24 janvier 1624, et à l'âge seulement de 30 ans. Il fut inhumé dans la cathédrale, à l'entrée du premier bas-côté du pourtour du chœur, à droite.

Il portait pour armoiries : *d'argent, au lion de sable.*

Digitized by Google

René de Breslay, par voie de regrès, avait déjà repris en main l'administration du diocèse. Denys le Blanc, vicaire général du cardinal Henri de Gondy, évêque de Paris, l'autorisa, le 25 juillet 1622, à bénir le cimetière du couvent des Filles-du-Calvaire, de la rue de Vaugirard, à Paris. René permit l'établissement de nombreuses communautés religieuses dans le diocèse : nous citerons, en 1610, les Jésuites et les Capucins à Troyes; en 1619, les prêtres de l'Oratoire aussi à Troyes; la même année les Récollets, à Sézanne; en 1625 les Minimes à Brienne; en 1630 les Carmélites dans le faubourg Croncels à Troyes; en 1628 les Ursulines sur la paroisse de Saint-Martin-ès-Vignes; en 1631 les religieuses de la Visitation au faubourg Croncels; en 1636 les Capucins à Nogent; et en 1638 les Prêtres de la Mission fondés par saint Vincent de Paul, et auxquels fut confié le grand séminaire.

Déjà fort avancé en âge, René demanda et obtint pour coadjuteur François Malier de Houssay, publia, le 7 juin 1639, un Formulaire de prônes pour tous les dimanches de l'année à l'usage de son diocèse, et mourut plein de jours et de mérites à l'âge de 84 ans le samedi 2 novembre 1641. Il fut inhumé dans la chapelle du Sauveur, en sa cathédrale.

Ses armoiries étaient : *d'argent, au lion de gueules et chargé au franc quartier, d'un croissant d'azur.*

84. — FRANÇOIS MALIER DU HOUSSAY (1641-1678).

Il était le 2e fils de Claude Malier du Houssay, intendant des finances, et de Marie Mélissant. Abbé commendataire de Saint-Pierre de Melun, il prêta serment au Souverain-Pontife le 1er juillet 1636, comme coadjuteur de René de Breslay, entre les mains d'Octave de Bellegarde, archevêque de Sens. Il fut sacré le 5 du même mois dans l'église des Célestins à Paris sous le titre d'évêque d'Augustopolis en Arabie par ce même métropolitain, assisté de Léonor d'Etampes, évêque de Chartres et de Jean de Belleau, évêque de Meaux. Son sacre fut honoré de la présence du nonce apostolique en France et d'un grand nombre de seigneurs.

Le 25 janvier 1637, il prit part au sacre de Pierre Nivelle, évêque de Luçon, né à Troyes, et le 14 juin suivant, à celui de Jacques Du Perron, évêque d'Angoulême.

Devenu titulaire de l'évêché de Troyes le 2 novembre 1641, il fit son entrée solennelle le 5 avril 1642 et tint un synode l'année

Digitized by Google

suivante. En 1644, il établit les conférences ecclésiastiques dans sa ville épiscopale d'abord, puis dans les doyennés de la campagne. En 1645 et 1646, il assista aux assemblées générales du clergé de France. Le 8 avril de cette dernière année, il prêta les mains à la consécration de Gilbert de Choiseul, évêque de Comminges. En 1647, il publia un catéchisme en français pour les paroisses, et en latin, pour les colléges et les pensions du diocèse. Le lundi 27 avril 1648, il eut le bonheur de sacrer évêque de Tarbes, Claude Malier, son frère aîné.

Ce prélat dont Louis XIV disait un jour que c'était l'exemple et le modèle des évêques tant pour la résidence que pour les autres vertus, tint encore deux synodes, l'un le 3 septembre 1652, et l'autre le 15 mai 1658. Dans le premier, on publia des statuts sur les obligations des ecclésiastiques et en particulier des curés, et sur l'administration des sacrements. Dans le second, le prélat donnait de nouveaux statuts sur la résidence prescrite à tous les bénéficiers sous peine d'excommunication; sur les secondes messes permises en cas de *nécessité absolue* en faveur du peuple, pour une fois seulement et en cas d'accident inopinément survenu; sur la fréquentation des cabarets tant de fois défendue aux clercs; sur l'habit et la tonsure des ecclésiastiques; sur les instructions que les curés doivent faire à leurs paroissiens, etc., etc. Malier fit imprimer ces statuts avec le catalogue des cas réservés et des empêchements du mariage. En 1660, il donna un Rituel latin dont on fit usage dans le diocèse jusqu'en 1768, et mourut à l'âge de 75 ans le mardi 11 octobre 1678, en la 42e année de sa consécration épiscopale. Il fut inhumé dans le chœur de la cathédrale, près de l'aigle, et son cœur repose dans le sanctuaire de la chapelle de la Visitation.

Les armoiries de François Malier du Houssay étaient : *d'argent, à la fasce d'azur, accompagnée de trois roses de gueules.*

85. — DENYS FRANÇOIS Ier DE BOUTHILLIER DE CHAVIGNY (1679-1697).

Il était le cinquième fils de Léon de Bouthillier, comte de Chavigny et de Buzançais, secrétaire et ministre d'Etat, mort le 11 octobre 1652, et d'Anne Phelypeaux, morte le 3 janvier 1694. A peine eut-il reçu le bonnet de docteur en Sorbonne qu'il fut pourvu d'une charge d'aumônier du roi et obtint ensuite les prieurés de Beaumont et de Choisy. Savant en droit civil et en

Digitized by Google

droit canon, prêtre d'une doctrine saine et recommandable, l'abbé de Chavigny fut nommé en février 1676, à l'évêché de Rennes pour succéder à Charles-François de la Vieuville. Préconisé le 22 juin suivant, il avait obtenu le 26 avril 1677, des bulles pour ce siége, lorsque, pour des motifs que nous ignorons, sa nomination fut annulée.

Au mois d'octobre 1678, il fut appelé par le roi au siége épiscopal de Troyes. Son sacre eut lieu à Paris, dans la chapelle de la maison des Prêtres de l'Oratoire le dimanche 9 avril 1679, et la cérémonie en fut faite par Jean de Montpezat de Carbon, archevêque de Sens, son métropolitain. Le nouveau prélat prit possession de son Église le 18 mai suivant, et, le 29 août, il consacra sous l'invocation de saint François de Paule, l'église des Minimes de la place Royale, à Paris.

Le 4 juin 1680, il assembla un synode dans lequel furent publiés dix-neuf statuts, en partie les mêmes que ceux des synodes tenus sous son prédécesseur. On y impose aux curés l'obligation de faire le catéchisme tous les dimanches et les jours solennels de l'année. On ne permet aux prêtres de loger leurs nièces chez eux qu'autant qu'elles y seraient avec leur père ou leur mère. On prévient en ces termes les abus des *veilleries* ou *escrennes :* « Nous défendons aux hommes et aux garçons, sous peine d'ex- » communication dont l'absolution est réservée à l'évêque, de » se trouver avec les femmes et les filles aux lieux où elles » s'assemblent la nuit pour filer ou travailler, de s'y arrêter en » aucune façon, ni de les attendre pour les reconduire chez » elles, *etc.* » Le 1er juin 1688, de Chavigny réunit un nouveau synode qui publia vingt-quatre statuts confirmant les anciens. Le 3e fait à tous les prêtres une étroite obligation d'assister aux conférences de leur district. Le 9e porte que les curés et les vicaires ne donneront point de l'eau bénite ni de l'encens aux personnes laïques, et qu'ils ne permettront pas qu'on leur donne la paix ou le pain bénit avant les ecclésiastiques et ceux qui, dans l'église, sont revêtus de surplis ou de soutanes.

Le 6 novembre 1695, M. de Chavigny assista Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, dans la consécration de Louis-Anne de Clermont de Chaste de Roussillon, évêque de Laon. Au mois d'avril 1697, il se démit de l'évêché en faveur de son neveu, et obtint alors en commende l'abbaye d'Oigny au diocèse d'Autun.

Ami du recueillement et de la solitude, il se retira d'abord

Digitized by Google

dans son séminaire, et alla plus tard habiter une modeste cellule dans le monastère des Chartreux à Troyes. Etant revenu à Paris, il fut, en 1711, nommé abbé commendataire de Scellières, et en 1715, conseiller d'Etat pendant la minorité de Louis XV. Le 17 juillet 1718, il conféra l'onction épiscopale à Gabriel-Florent de Choiseul-Beaupré, évêque de Saint-Papoul, et le 12 novembre 1719 à Charles Fontaine des Montées, évêque de Nevers. A la fin de novembre 1730, il succéda à son neveu dans la commende de l'abbaye de Vauluisant, et mourut à Paris à l'âge de 89 ans le samedi 15 septembre 1731. On l'inhuma dans l'église paroissiale de Saint-Côme.

Il portait pour armoiries : *d'azur, à trois losanges d'or, posées de face.*

86. — DENYS-FRANÇOIS BOUTHILLIER DE CHAVIGNY (1698-1716).

Il naquit en 1665, et était le quatrième fils d'Armand-Léon Bouthillier, comte de Chavigny, seigneur de Pont-sur-Seine, maître des requêtes, mort en 1684, et d'Élisabeth Bossuet, morte le 7 mai 1717. Reçu docteur de la maison et société de Sorbonne, il fut successivement pourvu des prieurés de Beaumont-en-Auge, et de Saint-Denys de Marnay, et devint, en 1693, vicaire général de son oncle, évêque de Troyes, et archidiacre de cette Église.

Sur la démission que celui-ci donna en sa faveur, Denys-François fut nommé par le roi pour lui succéder le 22 avril 1697, et fut préconisé dans le consistoire du 1er juillet suivant. Ses bulles lui ayant été accordées le 10 mars 1698, il fut sacré à Paris le 20 avril de cette année dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, par Hardouin Fortin de La Hoguette, archevêque de Sens, assisté de Henri-Félix de Tassy, évêque de Châlon-sur-Saône, et de Louis d'Aquin, évêque de Fréjus. Le nouveau prélat prit possession de son siége le 16 mai suivant par son procureur, M. de Chavandon, chanoine de sa cathédrale et archidiacre d'Arcis. Après avoir assisté, le 1er juin 1699, au concile provincial qui condamna le livre des *Maximes des Saints*, il confirma le 4 décembre de cette année les statuts synodaux de son oncle.

Dans la nuit du 7 au 8 octobre 1700, vers une heure du matin la foudre frappa, pour la huitième fois, l'extrémité de la flèche de la cathédrale et y mit le feu au-dessous de la croix. Quelques

Digitized by Google

heures après, les cloches étaient fondues; la couverture et la charpente ne formaient plus qu'un monceau de cendres. Cet événement obligea le chapitre de célébrer le surlendemain l'office divin dans la chapelle de l'évêché. Le 17 du même mois, eut lieu à Saint-Jean une procession expiatoire à laquelle assistèrent l'ancien et le nouvel évêque de Troyes, le chapitre cathédral, tous les ordres de la ville et la bourgeoisie. Depuis cette époque, le 8 octobre de chaque année, à cinq heures et demie du soir, le chapitre chante les vêpres du Très-Saint-Sacrement, avec exposition et bénédiction, pour rendre grâces à Dieu de ce que la cathédrale fut alors préservée d'un incendie général. Des secours considérables accordés par Louis XIV, les libéralités de NN. SS. de Chavigny, oncle et neveu, les collectes faites par les députés du chapitre, les dons des principaux habitants de Troyes, les bois fournis par l'abbé de Clairvaux et par M. de Mesgrigny, marquis de Vendeuvre, hâtèrent le rétablissement de cette basilique, qui fut remise, vers la fin de 1705, dans l'état où nous la voyons actuellement.

En cette même année 1700, le clergé de la province envoya Denys-François à l'assemblée du clergé tenue à Saint-Germain-en-Laye, et cette assemblée le choisit pour haranguer en son nom la reine d'Angleterre. En 1705, il donna à son diocèse un nouveau catéchisme, convoqua en 1706 un synode dont il publia les statuts, et procura en 1707 et en 1708 des retraites ecclésiastiques à son clergé. Le 30 septembre de cette dernière année, il bénit Marguerite-Elisabeth de Chavigny, sa sœur, en qualité d'abbesse de Notre-Dame des Clairets, au diocèse de Chartres. Abbé commendataire de Mortemer dès le 15 août 1703, il devint, le 15 août 1708, abbé de Saint-Loup de Troyes. Il assista en 1710 à l'assemblée du clergé où l'on décida qu'une nouvelle édition de la *Gallia christiana* serait demandée aux Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, et fut, lors de la clôture, choisi pour haranguer le roi, ce dont il s'acquitta avec beaucoup d'éloquence.

Denys-François de Chavigny fut transféré à Sens par brevet royal du 21 janvier 1716; mais comme il n'obtint ses bulles qu'en 1718, il publia dans cet intervalle un nouveau Bréviaire et fit imprimer les livres de chant du diocèse de Troyes. Il prit possession du siége de Sens par procureur le 24 juin 1718, prêta serment au roi entre les mains du régent le 26 du même mois, et fit en personne son entrée solennelle, dans sa nouvelle Eglise,

Digitized by Google

le 23 août suivant. Il assista au sacre de Louis XV à Reims, le 25 octobre 1722.

Par une ordonnance du 1er décembre 1725, il fit publier un nouveau Bréviaire; sacra le 24 mars 1726 François de Béringhen, évêque du Puy, le 3 février 1730 Hardouin de Châlon, évêque de Lescar; fut, au mois de juin suivant, l'un des présidents de l'assemblée du clergé, et mourut le jeudi 9 novembre 1730 à l'abbaye de Marcilly, dont il était aussi abbé commendataire, ainsi que de Basse-Fontaine, d'Oigny, et de Vauluisant. On l'inhuma dans son église métropolitaine, à la gauche de Pierre de Corbeil. Outre ses mandements et des livres liturgiques, on a imprimé de lui : *Harangue à la reine d'Angleterre*, 1710, in-4°. — *Catéchisme de Troyes*, Troyes, 1704, in-12.

M. de Chavigny portait pour armoiries : *d'azur, à trois losanges d'or, posées de face.*

87. — JACQUES Ier BÉNIGNE BOSSUET (1718-1742).

Neveu et filleul de l'illustre évêque de Meaux, cousin de MM. de Chavigny, il naquit en 1664, et était fils d'Antoine Bossuet, maître des requêtes, et de Renée Gauréault du Mont. Il entra dans l'état ecclésiastique et se trouvait à Rome, avec l'abbé Phelippeaux qui l'avait dirigé dans ses études, lorsque son oncle les chargea de poursuivre en cour pontificale la condamnation du livre des *Maximes des Saints*, de Fénelon. « Jamais choix plus malheureux n'eut des suites plus déplorables, » dit le cardinal de Bausset, historien de l'évêque de Meaux. Le jeune abbé montra peu de délicatesse dans cette affaire, et mit plus que du zèle à la faire réussir. Il oublia que s'il est glorieux de faire triompher la justice, il est plus beau encore de n'employer pour y parvenir que de la modération et des moyens dignes de la cause pour laquelle on agit. Sa volumineuse correspondance sur cet objet qu'on a mal à propos insérée dans les OEuvres de son oncle dont elle forme les tomes 13, 14 et 15 de l'édition in-4°, fait peu d'honneur à sa sagesse et à son caractère, et il est impossible de ne pas attribuer à sa fatale influence l'excès de véhémence et d'amertume, qui est venu se mêler aux controverses de deux grands hommes et qui laisse encore tant de tristesse dans l'âme de leurs plus sincères admirateurs.

A son retour en 1699, il fut ordonné prêtre et pourvu en commende de l'abbaye de Savigny au diocèse d'Avranches. Député

Digitized by Google

du second ordre à l'assemblée du clergé de 1700, l'abbé Bossuet, que son caractère, déjà bien connu, rendait incapable de toute mesure, rédigea une sorte de protestation contre une délibération prise le 31 juillet, laquelle n'avait accordé aux députés du second ordre que la voix consultative. Il se proposait de la faire insérer dans le procès-verbal de l'assemblée et avait même obtenu de quelques ecclésiastiques qu'ils la signeraient. « Mais, dit l'abbé Ledieu, Bossuet s'y opposa fortement, disant que c'était une mutinerie, dont il défendait à son neveu de donner l'exemple. » Son oncle le fit son grand-vicaire et lui donna un archidiaconé dans son Église. Désirant l'avoir pour son coadjuteur, il en fit la demande à Louis XIV en parlant de lui avec éloge, ce qui prouverait assez que l'abbé Bossuet avait su se contraindre devant un juge si éclairé.

Le roi n'accéda point à cette demande qu'on trouve imprimée dans les *Mémoires de Trévoux* en 1765, et le tint toujours éloigné de l'épiscopat. A la mort de l'illustre évêque de Meaux, arrivée le 12 avril 1704, il lui accorda, par brevet du 19 du même mois, l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais, que le savant prélat avait possédée.

Sous la régence et par le crédit du cardinal de Noailles, l'abbé Bossuet fut nommé le 4 mars 1716 à l'évêché de Troyes. Signalé comme janséniste, il n'obtint ses bulles que deux ans après, sur une attestation d'orthodoxie que le cardinal de La Trémoille, chargé des affaires de France en cour de Rome, donna en sa faveur. Il fut sacré le 31 juillet 1718 dans la chapelle de l'archevêché à Paris par le cardinal Louis-Antoine de Noailles, assisté de Charles-Daniel-Gabriel de Caylus, évêque d'Auxerre, et de Roland-François de Kerhoen de Coëtanfao, évêque d'Avranches. Il prêta serment entre les mains du régent le 14 août suivant.

A peine arrivé dans sa ville épiscopale, Bossuet rétablit les conférences ecclésiastiques dans les lieux de son diocèse où elles avaient été discontinuées. Il adhéra à l'accommodement conclu le 13 mars 1720 au sujet de la bulle *Unigenitus* par environ 40 évêques assemblés au Palais-Royal. Par une ordonnance du 27 décembre 1722, il confirma l'acte d'établissement des Sœurs de la Charité reçues à Troyes; vers 1725, il se déclara pour Colbert, évêque de Montpellier, et maintint son opposition à la bulle. Au mois de septembre 1729, il donna un Mandement contre l'office de Grégoire VII ordonné par la Congrégation des Rites. Il fit part, le 1er juillet 1732, à son diocèse, d'une lettre qu'il avait

Digitized by Google

écrite à de Caylus, évêque d'Auxerre, pour approuver sa lettre pastorale du 28 février précédent contre celle du 15 août 1731 donnée par Languet, archevêque de Sens.

Il défendit, contre Michel Fichant, prêtre du diocèse de Quimper, l'authenticité de quelques-uns des ouvrages posthumes de son oncle qu'il avait publiés, tels que les *Elévations sur les Mystères,* les *Méditations sur l'Evangile*, le *Traité de l'amour de Dieu*, celui du *Libre arbitre et de la Concupiscence* et celui de la *Connaissance de Dieu et de soi-même.* Le parlement de Paris décida en sa faveur par un arrêt du 7 septembre 1733.

Vers cette époque, Bossuet recueillit tous les statuts synodaux qui avaient paru depuis Malier du Houssay et les fit imprimer ainsi qu'un nouveau Missel en 1736. Ce dernier ouvrage, composé par Nicolas Petitpied, l'auteur, avec Jacques Jubé, de la Liturgie d'Asnières, contenait des innovations liturgiques qui excitèrent des réclamations universelles. Pour donner une idée de ce Missel, il suffit de dire qu'une rubrique y témoignait le désir de voir abolir, dans les églises du diocèse, l'usage de placer une croix et des chandeliers sur l'autel; que le prêtre ne devait plus réciter en particulier les lectures et les prières qui se font au chœur, etc. Le Missel vit le jour le 20 septembre, et dès le 10 octobre le Chapitre, à la majorité de dix-sept voix contre cinq, interjetait appel comme d'abus à l'archevêque de Sens, métropolitain. C'était l'illustre Languet de Gergy qui, dans trois mandements adressés, l'un au chapitre de Troyes, les autres au clergé soumis à la juridiction de l'archevêque de Sens, montra tout ce qu'avaient de perfide, de contraire à la tradition, d'outrageant pour la Sainte Vierge, pour les saints, pour le Siége apostolique, les nouveautés du livre déféré à son jugement. Languet avait emprunté, pour la rédaction de ces trois pièces, l'aide du savant P. de Tournemine; la première se terminait par une sentence juridique donnée le 20 avril 1737 et déclarant suspens *ipso facto* tous les prêtres de la juridiction métropolitaine de Sens qui oseraient, dans la célébration des saints mystères, se servir du nouveau Missel de Troyes ou même réciter les nouvelles messes qu'il renfermait. Cinq évêques appuyèrent cette condamnation. Il en résulta une polémique. Petitpied répondit sous le nom de l'évêque de Troyes, à la date du 8 et du 28 septembre 1737, et du 1er mai de l'année suivante. Languet répliqua aux *factums* de son suffragant. Le roi, en vertu des libertés de l'Église gallicane, se saisit de la cause, le

Digitized by Google

11 juin 1738, et ordre fut donné à l'évêque de Troyes de modifier son Missel. Le prélat, aussi soumis à la puissance temporelle que rempli d'audace contre la puissance spirituelle, s'empressa d'obéir, et défendit, le 15 octobre 1738, de prononcer à haute et intelligible voix les paroles du Canon de la messe et les oraisons appelées *secrètes*, ordonnant d'ailleurs que le prêtre aurait à lire et à réciter en particulier les parties de la messe qui se chantent au chœur et rétablissant les prières d'usage avant l'administration de la communion aux fidèles, que son Missel avait supprimées. On ne lui en demanda pas davantage; on n'était alors préoccupé que des cérémonies qui frappent les yeux du peuple. Sauf les modifications qui viennent d'être indiquées, le Missel de Troyes resta ce que l'avait fait Bossuet et Petitpied, aidés d'un oratorien digne d'eux, Pierre Vernier. Ce Missel est demeuré en vigueur, dans le diocèse, jusqu'au jour où Mgr Debélay a pu y rétablir la liturgie romaine.

En 1739, Bossuet publia un Graduel, et, en 1740, un Processionnal. Le 30 mars 1742, il se démit de son évêché, et mourut à Paris le vendredi 12 juillet 1743 à l'âge de 82 ans.

Outre les nombreux ouvrages de son oncle desquels il fut l'éditeur, on a de ce prélat : 1° *Mandement au sujet de l'office de saint Grégoire VII*, 1729, in-4°; — 2° *Missale sanctæ Ecclesiæ Trecensis, typis Petri Michelin*, 1736, in-4°. *Projet de réponse.... à M. l'archevêque d'Embrun* (Pierre Guérin de Tencin), 1737, in-4° de 42 pages. Ce dernier prélat s'était élevé contre diverses opinions de Colbert, évêque de Montpellier, dans une Instruction pastorale du 5 août 1733, et il répliqua à l'évêque de Troyes par une lettre datée de Paris le 27 octobre 1737, in-4° de 40 pages. — Divers autres *Mandements* et *Instructions pastorales*.

Il portait pour armoiries : *d'azur, à trois roues d'or, posées deux et une.*

88. — MATHIAS PONCET DE LA RIVIÈRE (1742-1758).

Né à Paris en 1707, Mathias était le deuxième fils de Pierre Poncet, comte d'Ablis, seigneur de la Rivière, et de Jeanne Severt, et avait pour oncle Michel Poncet de la Rivière, mort évêque d'Angers le 2 août 1730. Entré dans l'état ecclésiastique et élevé sous les yeux de ce savant prélat, il montra de bonne heure beaucoup d'esprit et de talents. Il fut en octobre 1730 pourvu en commende de l'abbaye de Noaillé au diocèse de Poitiers; nommé

Digitized by Google

peu de temps après vicaire général de Séez, il conserva la dignité de doyen de la cathédrale du Mans depuis le 21 octobre 1740 jusqu'au 19 juillet 1742. La démission de Bossuet lui fit obtenir, le 2 avril 1742, le siége épiscopal de Troyes, pour lequel il fut sacré le 2 septembre par Languet, archevêque de Sens.

Son administration fut très-orageuse. A peine eût-il pris possession le 3 novembre suivant, qu'il fut obligé de lutter contre les appelants qui étaient en force dans le diocèse. Aussi se vit-il, dès les premiers instants de son épiscopat, dans l'obligation de travailler sans respect humain, à détruire l'erreur et à ramener les esprits à l'obéissance due à l'Église. Touché surtout de l'opiniâtreté de plusieurs religieuses, il leur adressa, le 23 novembre 1749, une *Lettre pastorale* pleine d'instructions sages, lumineuses, éloquentes, capables de faire de salutaires impressions sur d'autres cœurs que des cœurs endurcis dans le jansénisme. Dès ce moment, la secte hérétique irritée songea à décrier de tout son pouvoir un prélat si contraire à ses intérêts, et si zélé pour les décisions de l'Église. Elle chargea aussitôt son gazetier de répandre sur lui toute la noirceur de son fiel, et celui-ci, accoutumé à ces commissions, suivit parfaitement, et peut-être même surpassa la méchanceté de ses maîtres. Dans ses *Nouvelles ecclésiastiques* du 11 septembre 1750, il publia contre l'évêque de Troyes les plus atroces calomnies, et l'on répandit en outre, dans le public, d'autres impostures également grossières, et faciles à décrire. De nombreux interdits lancés contre plusieurs membres de son clergé lui occasionnèrent de longs démêlés avec son chapitre, avec des curés et avec les magistrats de Troyes. Ces derniers rendirent contre lui plusieurs sentences pour le forcer d'administrer les sacrements à un malade. L'évêque l'ayant refusé, il fut exilé dans les premiers jours de janvier 1755 à Méry-sur-Seine. Ayant ensuite publié des lettres et des écrits pour sa défense, il fut frappé de plusieurs arrêts du parlement de Paris et conduit à l'abbaye de Murbach en Alsace.

Au milieu de toutes ces contradictions, Poncet tint en 1749 son synode diocésain, et publia en 1754 l'*Emortuale Trecènse*. Du 10 janvier au 14 février 1746, il avait fait célébrer à Troyes une mission pour préparer au jubilé accordé par le Saint-Père, et, pendant la durée des exercices n'avait cessé de prêcher en personne. En 1745, il avait assisté à l'assemblée générale du clergé, et c'était lui qui, le 13 février, avait prononcé le sermon d'ouverture.

Digitized by Google

Il revint dans son diocèse en 1757. A la fin de cette année, le siége épiscopal d'Aire lui fut offert, mais il le refusa. Peu de mois après, il se démit de celui de Troyes, et de l'abbaye de Montebourg qu'il avait obtenue le 3 juillet 1745. Au mois de mars 1758, il fut pourvu de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, et, la même année, de celle de Cherlieu, au diocèse de Besançon. Dix ans après, il fut fait aumônier du roi de Pologne, duc de Lorraine, et reparut plusieurs fois avec succès dans les principales chaires de la capitale.

Ce prélat mourut doyen de la collégiale de Saint-Marcel, à Paris, le samedi 5 août 1780. Il avait été reçu commandeur ecclésiastique de l'ordre de Saint-Lazare et du Mont-Carmel le 17 décembre 1773. Auteur plus ingénieux qu'éloquent, plus brillant que naturel, Mathias Poncet de la Rivière n'a pu soutenir sa réputation, et l'on ne lit guère plus ses oraisons funèbres dans lesquelles au milieu d'antithèses recherchées, de métaphores brillantes et de traits d'esprit, on rencontre cependant de véritables beautés. Outre un discours sur le Goût, ouvrage estimé pour la délicatesse des pensées et l'élégance de l'expression et inséré dans les *Recueils* de l'Académie de Nancy dont ce prélat était membre, on a de lui les *Oraisons funèbres* de la reine de Pologne, 1742, in-4°; — de Madame Anne-Henriette de France, 1752, in-4°; — de Madame Louise-Elisabeth, duchesse de Parme, 1760, in-4°; — de la reine de France, Marie Leczinska, prononcée dans l'église Notre-Dame de Paris, en 1768; Paris, 1769, in-4°; — du roi Louis XV, prononcée le 27 septembre 1774 dans la chapelle de l'école royale militaire; Paris, 1774, in-4°. — Le Sermon qu'il prêcha pour la prise d'habit de Madame Louise-Marie de France, aux Carmélites de Saint-Denys le 17 septembre 1770 (Paris, 1770, in-12 et in-4°), est estimé et a été traduit en espagnol. — *Instruction pastorale* sur la fréquente communion, Troyes, 1751, in-4°. — *Instruction pastorale* sur le schisme, Troyes, 1755, in-4° et in-12. — *Mandement* du 1er novembre 1756, pour adhérer au Mandement et Instruction pastorale de l'archevêque de Paris, du 19 septembre précédent, Troyes, 1756, in-4°. — *Mandement* au sujet de l'Instruction pastorale sur le schisme, 11 juillet 1755, Troyes, in-4°. — *Lettre* à M. le Procureur-général au sujet de l'arrêt rendu par le parlement de Paris, contre son Mandement du 11 juillet, suivie de la Réponse du lieutenant-criminel, Troyes, 1756, in-4°. — *Lettre* au clergé séculier et régulier de la ville de Troyes, du 8 septembre 1755,

Digitized by Google

in-12. — *Lettre* circulaire aux cardinaux, archevêques et évêques de France, *Manheim*, 1756, in-4°. — Recueil d'*Oraisons* funèbres, 1760, in-12. L'abbé Verchère, curé de Chambilly-sur-Loire a joint ces *Oraisons* funèbres aux *Sermons* du P. J.-B. Geoffroy, *Lyon*, *Bruyset*, 1788, 4 vol. in-8°.

Mathias Poncet de la Rivière portait pour armoiries : *d'azur, à la gerbe de blé d'or, liée de même, supportant deux oiseaux affrontés aussi d'or, et une étoile d'argent en chef.*

89. — JEAN VIII BAPTISTE-MARIE CHAMPION DE CICÉ (1758-1761).

Issu d'une famille déclarée noble d'ancienne extraction par arrêt du 3 septembre 1668, rendu en la chambre de la réformation de la noblesse de Bretagne, il naquit à Rennes le 10 février 1725, et était l'un des douze enfants de Jérôme-Vincent Champion de Cicé, capitaine de dragons au régiment de Bretagne, et de Marie-Rose-Françoise de Varennes. Il avait à peine vingt ans quand, par brevet royal donné en mars 1746, il fut nommé abbé commendataire de Landevenec, au diocèse de Quimper. Dès qu'il eût reçu les ordres sacrés, il devint vicaire général de Bourges et remplit ces fonctions jusqu'à sa nomination à l'évêché de Troyes, le 2 février 1758. Sa préconisation eut lieu dans le consistoire du 13 mars suivant. Etant à cette époque allé à Rome, l'abbé de Cicé y assista à l'élection du pape Clément XIII, et fut sacré le 3 septembre de la même année, dans la chapelle Pauline du palais Quirinal par le Souverain-Pontife lui-même, assisté de Ferdinand de Rossi, patriarche de Constantinople, et de François Mattei, patriarche d'Alexandrie, en présence d'un grand nombre de cardinaux et de prélats.

De retour en France, il prêta serment de fidélité entre les mains de Louis XV, le 15 janvier 1759.

Le diocèse de Troyes ne le posséda pas longtemps. Il dédia le 9 octobre 1760, l'église de Vauchassis, sous l'invocation de Notre-Dame, et fut transféré au siége épiscopal d'Auxerre, le 2 janvier 1761 pour succéder à de Condorcet, appelé à l'évêché de Lisieux. Le 4 de ce mois, il assista Jean-Joseph de Saint-Jean de Jumilhac, archevêque d'Arles, dans la consécration de Pierre Chapelle de Jumilhac, évêque de Lectoure. Il fut préconisé pour son nouveau siége dans le consistoire du 16 février suivant, et prit possession peu de temps après. Le 29 mars 1761, il fut l'un

Digitized by Google

des évêques qui assistèrent le cardinal de Luynes pour le sacre de Claude de Barral, évêque de Troyes, et le 3 août 1764, pour celui du cardinal de Bernis, archevêque d'Albi. Le 11 mai 1766, il prononça dans l'église des Grands-Augustins, devant l'assemblée générale du clergé de France, l'oraison funèbre du dauphin, mort le 20 septembre précédent. Cet ouvrage a été publié à Auxerre, chez Fournier, et à Paris, chez Villette, 1766, in-4°. Déjà à cette époque, il avait admis son frère Jérôme-Marie, qui fut depuis évêque de Rodez, archevêque de Bordeaux, puis d'Aix, et garde-des-sceaux, à partager les soins de l'administration diocésaine qui lui était confiée. Le 3 octobre 1779, il fut nommé abbé commendataire de Molesme, au diocèse de Langres.

Le clergé du bailliage d'Auxerre l'ayant élu en 1789 député aux Etats-généraux, il se montra dans cette assemblée, le défenseur obstiné des priviléges de son ordre. Opposé à son frère, qui avait proclamé la nécessité de faire précéder le pacte constitutionnel de la déclaration des droits de l'homme, il rejeta comme inutile et superflue toute déclaration de ces droits, et demeura constamment fidèle à la cause du clergé et de la monarchie. L'évêque d'Auxerre refusa avec énergie le serment exigé par la constitution civile du clergé, et se retira en 1792 en Allemagne, puis à Halberstadt en Prusse, d'où il envoya, le 3 août 1800, des secours aux habitants de Gy-l'Evêque et de Vallan, villages de son diocèse, ruinés par un ouragan, le 9 juillet précédent. Son nom figure parmi ceux des trente-six évêques qui crurent devoir refuser leur démission et réclamèrent contre le concordat du 15 juillet 1801. Il mourut à Halberstadt en Prusse, le 16 août 1805, et y fut inhumé dans l'église des Franciscains.

Champion de Cicé portait : *d'azur, à trois écussons d'argent, chargés chacun de trois bandes de gueules.*

90. — CLAUDE II MATHIAS-JOSEPH DE BARRAL (1761-1790).

Il naquit à Grenoble le 6 septembre 1714, et était le quatrième fils de Joseph de Barral, marquis de la Batie d'Arvillars, président à mortier au parlement de Grenoble, et de Marie-Françoise Blondel. Jean-Sébastien, son frère aîné, occupa le siége épiscopal de Castres depuis 1752 jusqu'en 1773.

Revêtu, dès sa jeunesse de la dignité purement honorifique de conseiller-clerc au parlement de Grenoble, Claude-Mathias

Digitized by Google

embrassa l'état ecclésiastique, et obtint le 1er juillet 1752, en commende, l'abbaye d'Aurillac dont son frère se démit en sa faveur. L'année suivante, il fut pourvu d'une charge d'aumônier du roi. Déjà à cette époque, Fouquet, archevêque d'Embrun, l'avait choisi pour l'un de ses vicaires généraux. Enfin le 2 janvier 1761, Louis XV lui donna le siége épiscopal de Troyes. Préconisé dans le consistoire du 16 février suivant, il fut sacré à Sens le 29 mars de la même année, pendant la tenue d'un concile provincial par le cardinal Paul-Albert de Luynes, archevêque de cette ville, assisté de Jean-Antoine Tinseau, évêque de Nevers, et de Jean-Baptiste-Marie Champion de Cicé, évêque d'Auxerre. Il prêta serment de fidélité entre les mains du roi le 20 avril et fit son entrée solennelle à Troyes le 23 novembre de la même année.

La province de Sens le choisit pour député à l'assemblée du clergé dont l'ouverture eut lieu à Paris le 6 mai 1762. Partisan zélé de la constitution *Unigenitus*, ce prélat se trouva souvent en butte aux attaques des appelants du diocèse, qui, selon leur habitude, employèrent contre lui la calomnie et le dénigrement. De Barral ne se relâcha point pour cela de sa fermeté, et triompha de toutes les querelles que l'esprit de parti lui suscita.

En 1766, il établit un bureau des incendiés pour les paroisses de la campagne, et en forma un autre, en 1781, pour la ville de Troyes et pour ses faubourgs.

Il assista de nouveau, en 1770, à l'assemblée générale du clergé. Deux ans auparavant, il avait publié un Rituel à l'usage du diocèse. A la mort du coryphée du déisme, ce prélat se vit poursuivi par les sarcasmes de toute la secte philosophique. Le clergé de Paris ayant, en 1778, refusé la sépulture à Voltaire, l'abbé Mignot, neveu du défunt et abbé de Scellières au diocèse de Troyes, fit conduire le corps de son oncle dans cette abbaye où il lui donna la sépulture. De Barral ordonna aussitôt que le cadavre d'un homme qui, pendant sa vie, avait affecté de se jouer de ce que la religion offre de plus sacré, ne fût point inhumé en terre sainte; mais la défense arriva trop tard.

Le 29 octobre 1780, il consacra le grand autel de la cathédrale de Troyes. Sous son épiscopat, en 1774, le petit séminaire fut établi dans une maison appelée le Petit-Montier-la-Celle. En 1775, sur son ancien emplacement, fut fondée la maison de charité des Filles de la Providence; les Sœurs de la Charité s'établirent dans l'hôpital de Charmont, et, en 1776, les Sœurs de

Digitized by Google

Saint-Maurice de Chartres commencèrent à Arcis-sur-Aube l'instruction gratuite des jeunes filles et le soin des malades.

Parvenu à sa 75e année, de Barral abdiqua l'épiscopat le 23 janvier 1791, en faveur de son neveu qui avait été sacré pour être son coadjuteur le 5 octobre 1788, sous le titre d'évêque d'Isaure en Lycaonie, et après avoir échappé aux dangers de l'orage révolutionnaire, mourut à Meaux le lundi 31 janvier 1803, âgé de 88 ans.

Il portait : *de gueules, à trois bandes d'argent, au chef de même, chargé de trois cloches d'azur, bataillées d'or.*

91. — LOUIS III MATHIAS-JOSEPH DE BARRAL (1791-1802).

Né à Grenoble le 20 avril 1746, il était le troisième fils de Charles-Gabriel-Justin de Barral de Rochechinard, marquis de Montferrat, conseiller au parlement de Grenoble, et de Claudine-Françoise-Devaude de Saint-André. Il fut destiné de bonne heure, par sa famille distinguée dans la magistrature, à la carrière ecclésiastique où ses talents ne tardèrent pas à le faire remarquer.

A peine eut-il terminé ses études au séminaire de Saint-Sulpice, et pris le bonnet de docteur en théologie de la maison de Navarre, après avoir fait avec honneur sa licence de 1768 à 1770, que le cardinal de Luynes, archevêque de Sens, se l'attacha d'une manière particulière, l'emmena avec lui à Rome et le nomma à son retour, le 6 décembre 1777, grand-archidiacre de son diocèse. Abbé commendataire du Mas-d'Azil au diocèse de Rieux, le 28 avril 1782, il devint, en 1785, agent-général du clergé, et ce fut une occasion pour lui de déployer, dans ses rapports, des connaissances peu communes et un rare talent.

En 1788, son oncle Claude-Mathias-Joseph de Barral, évêque de Troyes, le fit nommer son coadjuteur, et lui laissa, en 1789, le soin de gouverner son diocèse que ses infirmités ne lui permettaient plus d'administrer en personne. L'abbé de Barral avait été sacré le 5 octobre 1788 sous le titre d'évêque d'Isaure *in partibus.* Devenu titulaire du siége le 23 janvier 1791, il ne se vit point contester le droit de succession, quoique déjà l'Assemblée constituante eut manifesté l'intention d'opérer de grands changements dans le clergé de France. Seulement, le nouvel évêque crut devoir s'absenter quelque temps : il quitta même le royaume, dans la crainte qu'on ne le forçât d'administrer de suite, et avant que la démission de son oncle n'eût été acceptée en cour de

Rome. Il avait pris en main le gouvernement du diocèse, lorsqu'on lui demanda d'obéir aux décrets de l'Assemblée constituante. M. de Barral refusa de prêter le serment prescrit par la constitution civile du clergé, sur son refus, les électeurs du département de l'Aube s'assemblèrent pour lui donner un successeur. M. de Barral leur adressa, en mars 1791, une lettre pour leur montrer leur incompétence et celle de l'Assemblée sur les matières ecclésiastiques. On pense bien que ses conseils n'arrêtèrent pas l'élection. Augustin Sibille, curé de Saint-Pantaléon de Troyes, fut choisi pour évêque constitutionnel. Le pasteur légitime lui écrivit, le 23 avril, pour essayer de le ramener à des sentiments plus orthodoxes, ce fut encore en vain. Il adopta, vers le même temps, pour son diocèse, l'Instruction pastorale que M. de La Luzerne, évêque de Langres, avait publiée le 15 mars précédent, sur les chisme de France. Peu après, il fut obligé de quitter le royaume.

Constance en Suisse fut son premier asile : il s'y trouvait avec M. de Juigné, archevêque de Paris, M. d'Osmond, ancien évêque de Comminges, M. de La Luzerne, M. Cortois de Balore, évêque de Nîmes, et M. Cortois de Pressigny, évêque de Saint-Malo. Ces prélats y discutèrent la question de savoir si l'on pouvait prêter le serment de liberté et d'égalité, et ils se décidèrent pour l'affirmative. L'évêque de Troyes persévéra dans ce sentiment, même en Angleterre, où il alla chercher un asile, en 1793, et où l'opinion contraire avait prévalu parmi le clergé français. Plusieurs de ses collègues et d'autres ecclésiastiques le pressèrent fortement de revenir au jugement de la majorité, mais il persista dans son avis et le défendit par quelques lettres, dont on nous a conservé des fragments.

M. de Barral montra des dispositions semblables lors de la question qui s'éleva plus tard sur la soumission aux lois de la république, et les *Annales catholiques*, tome 4, page 6, rapportent l'extrait d'une lettre de lui, datée de Londres, le 22 mai 1797, où il approuve la soumission, sans blâmer cependant ceux qui prennent un parti contraire. En 1800, il se déclara également pour la promesse de fidélité à la constitution, et son témoignage est cité plusieurs fois dans les *Annales philosophiques*, suite des précédentes. La question s'étant débattue à Londres avec beaucoup de chaleur, l'évêque de Troyes soutint son sentiment dans plusieurs écrits.

Après la révolution du 18 brumaire, de Barral, qui avait

Digitized by Google

refusé le serment à la constitution de 1791, ne crut pas devoir refuser celui qu'exigeait le premier Consul, et publia un écrit où il recommandait aux prêtres du diocèse de Troyes la promesse de fidélité qu'on leur demandait, et les engageait à se soumettre au gouvernement consulaire. Bien plus, pour n'être pas un obstacle au concordat, il alla jusqu'à se démettre de son évêché par une lettre au pape du 5 octobre 1801, et quarante-quatre autres prélats suivirent de près son exemple. Cette démission spontanée, conforme à la volonté du Saint-Père, lui valut la bienveillance du premier Consul.

Après cette démarche, M. de Barral n'avait plus de raisons pour rester en Angleterre : les préliminaires de la paix entre les deux Etats venaient d'être signés. Il rentra donc en France, et lors de la mise à exécution du concordat, il fut nommé à l'évêché de Meaux le 18 avril 1802. Il porta dans l'administration de ce diocèse le même esprit de conciliation qui l'avait toujours animé, travailla à former un séminaire, publia les règlements que nécessitaient les circonstances, et donna divers *Mandements* parmi lesquels nous citerons celui sur le Jubilé et celui sur les Fabriques, qui eurent l'approbation générale.

Le 8 avril 1804, mourut Jean-Baptiste-Luc Bailly, évêque de Poitiers depuis deux ans à peine. Ce diocèse n'était pas tranquille et plusieurs prêtres refusaient de se soumettre au concordat et de reconnaître les évêques institués en 1802. On crut M. de Barral propre à les ramener. S. Em. le cardinal Caprara, légat *à latere* de Pie VII en France, le nomma administrateur apostolique du diocèse de Poitiers, le 28 mai 1804. Installé en cette qualité le 7 juin suivant, M. de Barral parcourut une partie de ce diocèse, mais sa mission ne fut pas aussi heureuse qu'on l'avait espéré. Quoi qu'il en soit, le cardinal de Boisgelin, archevêque de Tours, étant mort le 20 août 1804, de Barral fut appelé à le remplacer par décret impérial du 10 septembre suivant. Il fut préconisé dans le consistoire tenu à Paris, le 2 février 1805, par le pape Pie VII, et reçut, ce même jour, le pallium des mains du cardinal Braschi.

Son administration dans ce dernier diocèse ne nous offre pas d'événements importants. Nous savons seulement que dans les premières années, l'archevêque résida presque constamment à Tours, s'occupant des fonctions de son ministère et veillant sur son troupeau. Il publia divers *Mandements* dont quelques-uns donnèrent prise sur lui par les louanges qu'il ne crut pas appa-

Digitized by Google

remment pouvoir se dispenser de donner à celui qui avait relevé la couronne impériale. Nous applaudirons plus volontiers à une lettre qu'il fit insérer dans le *Moniteur* et qui lui fait honneur. Voici à quelle occasion :

Lalande, plus fameux encore par sa déplorable manie d'afficher l'athéisme que par ses connaissances en astronomie, venait de publier son second *Supplément au Dictionnaire des Athées,* et il avait mis dans le catalogue des philosophes, le cardinal de Boisgelin, comme une autorité imposante en faveur de l'athéisme. L'article était conçu en ces termes : « *Le cardinal de Boisgelin, suivant M. de Pommereul qui l'a beaucoup connu ; il n'en était pas moins un excellent évêque.* » M. de Barral voulut laver son prédécesseur d'une imputation si flétrissante. Sa lettre du 30 novembre 1805, est adressée à Portalis, ministre des cultes, et écrite avec beaucoup de mesure; mais, en même temps, elle caractérise le ridicule d'une telle accusation et le degré de confiance que mérite un si misérable ouvrage. La lettre fut insérée dans le journal officiel, avec une réponse du ministre qui était une nouvelle satisfaction donnée à la mémoire du cardinal; et peu après, Lalande fut publiquement réprimandé de son affectation à répandre un système désolant et absurde, car les souverains athées même sentent qu'il est de leur intérêt que les sujets ne le soient pas.

L'Empereur qui avait souvent éprouvé l'habileté de ce prélat dans les différends qu'il avait eus avec le clergé, lui témoigna tout le prix qu'il attachait à ses services, en le nommant membre de la Légion d'honneur le 5 juillet 1804, sénateur le 19 mai 1806, vers le même temps, premier aumônier de la princesse Caroline (Madame Murat), puis de l'impératrice Joséphine, comte de l'Empire le 1er mars 1808, commandant de la Légion d'honneur, le 30 juin 1811 et enfin grand'croix de l'ordre de la Réunion le 3 avril 1813.

La faveur de M. de Barral parut depuis aller toujours en croissant, et l'on se servit de lui lorsque la division eût éclaté entre le Pape et l'Empereur. Le 28 décembre 1808, il écrivit au Souverain-Pontife, qui était encore alors à Rome, et le pressa fortement de proroger les pouvoirs extraordinaires qu'il avait coutume, depuis le concordat, d'accorder chaque année aux évêques, et qu'il refusait depuis quelque temps de leur continuer. Le 20 juillet 1809, sur l'invitation du ministre des cultes, il adressa une nouvelle lettre au pape, à Rome, ignorant que Pie VII, victime

d'un attentat sacrilége, n'était plus dans sa capitale et habitait Savone depuis quelques jours. M. de Barral assurait le Saint-Père que Napoléon désirait sincèrement que les siéges auxquels il nommait en vertu du concordat fussent régulièrement pourvus, et qu'afin d'y parvenir, il consentait à ce qu'il ne fût pas question de lui dans les bulles d'institution; qu'il serait donné avis des nominations à la chancellerie apostolique, par une lettre du ministre portant en substance que « Sa Majesté ayant nommé à tel évêché ou archevêché, le Souverain-Pontife était prié d'accorder l'institution au sujet désigné. » M. de Barral ajoutait qu'en adoptant cet expédient, le Saint-Père préviendrait les maux qui ne pouvaient manquer de naître d'un plus long refus; qu'il y avait certainement tout lieu de croire que l'intention de Sa Majesté était de ne rien faire qui pût renouveler le schisme en France, mais qu'il était aisé de prévoir jusqu'où les choses pourraient aller, si Sa Sainteté ne mettait pas un terme au veuvage des Églises; que le principe de la nécessité serait probablement réclamé et que ce principe aurait d'autant plus de force qu'il frappait vivement tous les esprits et faisait taire toutes les lois, sauf celles de Dieu même; qu'il était donc à craindre qu'on ne voulût recourir aux moyens usités dans les premiers siècles pour l'institution des évêques, attendu l'impossibilité où l'on serait de pourvoir d'une autre manière à la vacance des siéges.

Dans la situation que le gouvernement impérial faisait alors au Pape, ce n'était pas trop le moment de solliciter de lui des bulles qu'il ne pouvait revêtir des formes ordinaires. Aussi M. de Barral n'eut point de réponse, et ce fut non moins vainement que trois autres lettres dans le même sens, furent écrites, le 4 août 1809, au Souverain-Pontife, par M. Villaret, évêque de Casal, et par les cardinaux Caprara et Maury.

Le 16 novembre suivant, l'archevêque de Tours fut nommé, avec six autres prélats et deux ecclésiastiques, pour faire partie d'une commission chargée de donner son avis sur des questions relatives aux affaires de l'Église. Les membres de cette commission étaient les cardinaux Fesch et Maury, Duvoisin, évêque de Nantes, de Mannay, évêque de Trèves, Bourlier, évêque d'Évreux, Canaveri, évêque de Verceil, le P. Fontana, général des Barnabites, et l'abbé Emery, supérieur général de la congrégation de Saint-Sulpice. Ces choix étaient propres à rassurer les esprits. Trois séries de questions furent soumises à l'examen de la commission. La première concernait le gouvernement de l'Église en

Digitized by Google

général, la seconde, l'Église de France en particulier, la troisième les Églises de l'Allemagne, celles de la Toscane et la bulle d'excommunication du 10 juin 1809 contre les auteurs, fauteurs et complices de l'usurpation des Etats romains.

M. de Barral fut chargé de la rédaction des réponses à la troisième question. On y examinait les moyens d'avoir des évêques canoniquement institués et l'on y disait qu'une loi de l'Eglise serait nécessaire pour faire revivre la Pragmatique-sanction. La commission n'ayant pas l'autorité convenable, proposait la convocation d'un concile national dont on prendrait les avis. Dans cette même série, il était dit que la bulle d'excommunication était nulle et de nul effet. Les réponses de la commission, datées du 11 janvier 1810, ne furent point alors rendues publiques et ne furent suivies d'aucun effet. On essaya, peu après, d'un autre moyen. On réunit plusieurs prélats qui se trouvaient à Paris, et au nombre desquels était M. de Barral. Le 25 mars 1810, ils adressèrent au Pape une lettre commune pour solliciter une ampliation de pouvoirs pour les dispenses de mariage et pour l'engager à donner des bulles aux personnes nommées à des évêchés. Cette nouvelle tentative n'eut pas plus de succès : le Pape, prisonnier à Savone, aurait pu répondre qu'il ne tenait qu'à l'Empereur de faire cesser cette situation et qu'on n'avait qu'à lui rendre la liberté et ses États. Au contraire, on aggravait de plus en plus le mal, et cependant l'Empereur paraissait chercher les moyens de terminer ces fâcheux différends, tandis qu'il n'eût tenu qu'à lui de ramener le calme, en renonçant à ses prétentions exagérées.

Au commencement de 1811, Napoléon Ier, réunit de nouveau la commission ecclésiastique à laquelle furent adjoints le cardinal Caselli, évêque de Parme, et M. de Pradt, archevêque de Malines, afin d'avoir son avis 1° sur la question de savoir à quelle autorité il fallait recourir pour se procurer les dispenses réservées au Saint-Siége, quand toute communication avec le Saint-Père était interrompue; 2° sur le moyen légitime d'instituer les évêques nommés, quand le Pape refusait persévéramment les bulles d'institution. La commission répondit que dans une affaire de si haute importance, son vœu ne pouvait se manifester d'une manière trop imposante, que le seul moyen de lui imprimer le caractère de l'autorité, c'était la réunion des suffrages du corps épiscopal, soit dans un concile national, soit dans une assemblée du clergé, composée d'un certain nombre d'évêques pour chaque métropole, nommés par leurs coprovinciaux et chargés de leur

procuration. Au reste, la commission proposa d'autoriser, avant tout, quelques évêques à se rendre auprès du Souverain-Pontife pour lui exposer les besoins urgents de l'Eglise de France et le supplier de consentir à diverses modifications qu'elle proposait de faire au concordat, persuadé que Sa Sainteté, d'après la droiture et la pureté de ses intentions, ne résisterait point à leurs prières.

Les membres de la commission furent prévenus de ne pas retourner dans leurs diocèses jusqu'à nouvel ordre, et le 25 avril, MM. de Barral, Duvoisin, évêque de Nantes, et de Mannay, évêque de Trèves, furent mandés à Saint-Cloud, et apprirent qu'ils allaient être envoyés en mission auprès du Saint-Père. On voulut que les trois députés parussent être envoyés par les évêques, quoique ils eussent été choisis par l'Empereur seul. Les trois députés auxquels par décision du 30 avril, on adjoignit Bonsignore, évêque de Faenza, nommé au patriarcat de Venise, partirent munis de lettres des prélats qui se trouvaient à Paris, mais surtout des pouvoirs et des instructions du gouvernement français. Ils arrivèrent à Savone le 9 mai, et eurent le lendemain une audience du Pape qui les reçut avec autant d'affabilité que de bonté. M. de Barral a raconté les détails de leur négociation dans les *Fragments relatifs à l'Histoire ecclésiastique du XIXe siècle* qu'il publia en 1814. Ils virent fréquemment Pie VII pendant leur séjour et n'omirent rien pour l'engager à accéder aux propositions de Napoléon Ier, c'est-à-dire, à s'engager par écrit à ne rien faire contre les quatre articles de 1682 et à donner des bulles. Enfin, le 19 mai, ils rédigèrent sous les yeux du Pape une note par laquelle il promettait, dit-on, d'accorder l'institution canonique aux évêques, et s'il ne le faisait pas dans les six mois, d'autoriser les métropolitains à le faire. Le Pape d'ailleurs ne signa point cette note, quoiqu'il paraisse qu'un arrangement si important dût être revêtu des marques authentiques de son approbation.

Les députés ayant regardé leur mission comme terminée par cette note, revinrent à Paris où on les attendait pour l'ouverture du concile, indiqué d'abord pour le 9 juin et remis ensuite au 17 de ce mois. Ce n'est point ici le lieu de tracer l'historique de cette assemblée, mais on ne peut dissimuler que M. de Barral y montra une grande condescendance. Nommé membre de la commission chargée de la rédaction de l'adresse en réponse au message de Napoléon au concile, il y opina constamment dans le

Digitized by Google

sens du gouvernement. Dans la séance du 1er juillet, il donna lecture du rapport fait sur les institutions en 1810 par la commission ecclésiastique créée l'année précédente, et deux jours après, il entra dans quelques détails sur ce qui s'était passé à Savone. Quand il eut fait lecture de la note dont nous avons parlé tout-à-l'heure, on objecta qu'elle était sans signature et que n'ayant aucun caractère d'authenticité, elle ne pouvait être prise en considération. Vainement, le cardinal Fesch montra une lettre par laquelle Sa Sainteté se louait de la conduite des députés, et l'engageait à ajouter foi à ce qu'ils lui diraient de sa part. La majorité de la commission regarda la note comme surprise à la religion du Saint-Père et contenant, d'ailleurs, de simples propositions d'arrangement, et non des concessions irrévocablement consommées.

Bien que le 10 juillet, Napoléon eût prononcé la dissolution du concile national, on tint le 6 août suivant, une sorte de congrégation générale, où M. de Barral fit un rapport fort court et fort sec sur la mission de Savone, et lut ensuite, 1° un projet de décret portant que le concile était compétent pour statuer sur l'institution des évêques, *en cas de nécessité ;* 2° un autre projet de décret relatif à ces mêmes institutions, avec diverses modifications convenues chez le ministre des cultes. Quelques jours après, il fut nommé le premier des neuf évêques que l'on arrêta d'envoyer à Savone pour solliciter de nouveau le Pape. Quatre-vingt-cinq évêques donnèrent aux députés une lettre pour Pie VII, datée du 19 août, et le cardinal Fesch en joignit une autre en son nom. Nous ne connaissons pas aussi bien les détails de cette seconde mission, M. de Barral n'ayant pas publié, comme il l'avait annoncé, la suite des *Fragments*, où cette mission aurait sans doute trouvé place. Nous savons seulement que les députés arrivés à Savone vers la fin d'août, commencèrent le 1er septembre à conférer avec le Pape de l'objet de leur mission, et qu'ils en obtinrent le 20 septembre un bref qui confirmait, à peu de chose près, la note du 19 mai précédent. L'archevêque de Tours et les autres députés crurent avoir obtenu un plein succès par ce bref, mais quelques expressions qui s'y trouvèrent insérées et qui n'avaient aucun rapport avec les discussions présentes, blessèrent l'Empereur et l'accommodement fut rompu. Les députés revinrent successivement de Savone, et voilà à quoi aboutirent et le concile et les députations.

Depuis cette époque, M. de Barral parut moins dans les affaires,

Digitized by Google

quoiqu'il semble avoir toujours joui de la même faveur. Il fut envoyé à Fontainebleau pour saluer le Pape lorsqu'on y amena ce pontife en juin 1812, lui fit, de temps en temps, des visites pour l'amener à quelque nouvel arrangement, et se trouvait présent lors de la signature des articles du traité du 25 janvier 1813.

Tant d'honneurs n'avaient pas été prodigués à un homme indigne de les recevoir. Ils furent payés de cette reconnaissance qui n'est servile que dans les âmes basses, mais qui reçoit un nouveau lustre, lorsqu'elle résiste à l'épreuve de l'adversité. Telle fut celle du prélat. Quand Napoléon tomba du faîte des grandeurs, l'archevêque de Tours ne sentit pas faillir avec lui l'attachement qu'il lui avait voué, et le 2 juin 1814, lorsque les troupes étrangères étaient encore maîtresses de Paris, il ne craignit point de se compromettre en prononçant l'oraison funèbre de l'impératrice Joséphine. Louis XVIII sut apprécier cet acte de générosité et le récompensa en le comprenant, le surlendemain, parmi les membres de la nouvelle chambre des Pairs. Peu de mois après, Napoléon revint et maintint son nom dans l'organisation de sa chambre héréditaire. Le 2 juin 1815, l'archevêque de Tours officia pontificalement à la messe qui eut lieu lors de l'assemblée solennelle du Champ-de-Mai. Toujours ferme dans son plan de conduite, il refusa, dit-on, d'apposer sa signature à l'acte additionnel, et mesurant son attachement à ses devoirs, il voulut être indépendant, même dans sa reconnaissance. Combien d'autres ont blâmé sa conduite, et ne montrèrent pas, dans cette occasion, la même fermeté de caractère !

A sa seconde rentrée, le roi, par une ordonnance du 24 juillet 1815, déclara que tous ceux qui avaient accepté les fonctions de pair pendant les Cent-Jours, étaient considérés comme démissionnaires et ne faisaient plus partie de la Chambre. Le comte de Barral avait prévenu cette ordonnance, en remettant lui-même sa démission ; par une lettre du 19 août suivant, il donna également celle de son archevêché, qui fut acceptée par le Pape le 26 septembre 1815, mais sur un motif bien honorable pour lui : il ne pouvait plus, disait-il, bien administrer son diocèse, après avoir perdu la confiance du monarque.

Quelque temps après, de Barral publia un mémoire justificatif de sa conduite que peut-être la pureté de ses intentions et la droiture connue de son caractère auraient pu le dispenser de produire : il s'était toujours montré si bon prêtre et si bon citoyen, que les attaques dirigées contre lui étaient, auprès de ceux qui

Digitized by Google

avaient appris à le connaître, autant de titres de recommandation. Ce fut là le dernier acte de sa vie. Le 6 juin 1816, une apoplexie foudroyante termina sa carrière. M. de Barral habitait alors Paris, sur la paroisse Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

Son acte de décès est conçu comme suit sur les registres de l'état civil de Paris :

« L'an mil huit cent seize, le sept juin, à neuf heures du matin, par devant nous, maire du troisième arrondissement de Paris, soussigné, faisant fonctions d'officier de l'état civil,

» Sont comparus les sieurs Justin, marquis de Fontanges, chevalier de Saint-Louis, âgé de quarante-neuf ans, demeurant à Paris, quai Malaquais, N° 21, dixième arrondissement, neveu du défunt, et Théophile-Michel Dehérain, notaire à Paris, y demeurant, rue et quartier Montmartre, N° 140, âgé de trente-deux ans, ami,

» Lesquels nous ont déclaré que Monseigneur *Louis-Mathias*, comte DE BARRAL, ancien archevêque de Tours, commandant de la Légion d'honneur, âgé de soixante-dix ans, natif de Grenoble, département de l'Isère, fils de défunts Monsieur Charles-Justin de Barral, marquis de Rochechinard, et de dame Claudine Devaude son épouse, est décédé hier, à onze heures du matin, à Paris, rue de Cléry, N° 11, quartier Montmartre,

» Et ont les déclarants signé avec nous le présent acte de décès, ainsi que le sieur Cousin, médecin, après lecture faite.

» Le Mis de FONTANGES. — DEHÉRAIN. — COUSIN. — DEMAUTORT. »

On a de ce prélat : 1° *Lettre à M. C. Butler contre le serment de liberté et d'égalité;* Londres, 1800, in-8°, réimprimée à Paris; — 2° *Sentiment de M. l'évêque de Troyes, résidant à Londres sur la légitimité et la fidélité, ou Réponse à un écrit intitulé :* « Véritable état de la question de la promesse de fidélité à la » constitution, démandée aux prêtres, *Londres, Lhomme*, 1800, in-12, *Paris*, 1802, in-8°; — 3° *Lettre d'un évêque de France à un de ses collègues sur la démission de leur siége*, Paris, Mme Lami, 1801, in-8°; — 4° *Réponse à un écrit intitulé* : Eclaircissements demandés à M. l'archevêque d'Aix, par un prêtre catholique français, *Londres*, 1801, *Paris*, 1802, in-8°; — 5° *Fragments relatifs à l'histoire ecclésiastique des premières années du dix-neuvième siècle*, Paris, Egron, 1814, in-8°; on trouve, dans ces fragments, des mémoires relatifs aux négociations avec le Pape en 1810 et en 1812, et d'autres écrits qui ont rap-

Digitized by Google

port au même sujet ; — 6° *Discours prononcé dans l'église paroissiale de Rueil, par M. l'archevêque de Tours, aux obsèques de S. M. l'impératrice Joséphine*, le 2 juin 1814, Paris, Brasseur, 1814, in-8° ; — 7° *Défense des libertés de l'Église Gallicane et de l'Assemblée du Clergé de France tenue en* 1682, *ou réfutation de plusieurs ouvrages publiés récemment en Angleterre sur l'infaillibilité du pape*, ouvrage posthume, précédé d'une *Notice* sur la vie publique et les écrits de l'auteur, par l'abbé de Barral, son frère. Paris, Egron, 1817, in-4°. — Cette notice ne contient que très-peu de faits, et pas une date. On n'y parle pas du tout du rôle que joua l'archevêque de Tours dans les affaires de l'Église.

De Barral portait pour armoiries : *de gueules, à trois bandes d'argent, au chef de même chargé de trois cloches d'azur, bataillées d'or.*

Evêques constitutionnels.

1. — AUGUSTIN SIBILLE.

Né à Troyes le 1er octobre 1724, il était depuis 1750 curé de Saint-Pantaléon et avait toujours édifié cette paroisse par ses vertus et surtout par sa charité, lorsqu'il crut pouvoir, le dimanche 30 janvier 1791, sans engager sa conscience, prêter le serment exigé par le décret sur la constitution civile du clergé. Elu le 20 mars suivant premier évêque constitutionnel du département de l'Aube, il fut sacré dans l'église de Notre-Dame à Paris le dimanche 3 avril, et mis en possession de la cathédrale de Troyes le 17 du même mois. Eclairé plus tard sur sa conduite, il ne voulut plus entretenir aucune liaison avec les constitutionnels, et mourut repentant à Troyes le 11 février 1798.

2. — JEAN-BAPTISTE BLAMPOIX.

Il naquit à Mâcon le 16 octobre 1740. Après avoir été ordonné prêtre, il devint professeur de philosophie dans sa ville natale, et s'acquittait de cet emploi avec talent, lorsqu'il fut nommé à la cure de Vendœuvre, alors diocèse de Langres. Un fait particulier prouve la vénération qu'il s'était acquise en exerçant le ministère pastoral. L'ancien seigneur de cette paroisse qui, bien

Digitized by Google

longtemps avant la révolution, lui avait donné une chapelle de 600 livres de revenu, consentit jusqu'au dernier moment, de lui en faire toucher le montant, quoique depuis 1791 cette chapelle et tous les titres de cette espèce fussent supprimés.

Blampoix qui avait prêté le serment exigé en 1791, fut élu en 1798 évêque constitutionnel de l'Aube et sacré à Paris le 4 novembre de cette année dans l'église de Notre-Dame, par Royer, évêque de cette métropole, assisté de Saurine, évêque des Landes, et de Grégoire, évêque de Loir-et-Cher. Le diocèse de Troyes apprit avec quelque étonnement qu'on avait prétendu lui donner un évêque dont il n'avait pas besoin, puisque M. de Barral vivait encore, et lorsque Blampoix se présenta pour prendre possession de la cathédrale, le préfet et le maire s'unirent au clergé et aux habitants pour le repousser. Mais Blampoix avait des amis; et un de ses collègues, homme fort connu et fort ardent pour la cause constitutionnelle, l'ancien conventionnel Grégoire, avait des liaisons très-étroites avec Fouché, alors ministre de la police. Il en obtint des ordres impératifs pour mettre le citoyen évêque en possession de la cathédrale, où Blampoix entra en triomphe le 12 avril 1801, dimanche de *Quasimodo.* Il assista à l'assemblée tenue par les constitutionnels dans l'église métropolitaine de Paris, du 29 juin au 16 août 1801, et y lut un projet d'instruction sur le schisme, où il avançait les maximes les plus propres à justifier son parti. Il y établissait, entre autres, qu'on ne peut être schismatique malgré soi; d'où il suit que l'Église n'a le droit de retrancher personne de son sein : décision qui ne peut qu'être agréable aux schismatiques de tous les temps. Lorsqu'un ordre du gouvernement prononça la dissolution de ce conciliabule, Blampoix, fut invité comme ses collègues à donner sa démission, et s'y résigna. L'année suivante, Reymond, évêque de Dijon, le nomma à la cure cantonnale d'Arnay-le-Duc dans ce diocèse. Blampoix après avoir occupé ce poste jusqu'en 1804, se retira à la fin de cette année à Mâcon, au sein de sa famille. Le pape Pie VII, lors de son passage par Mâcon au mois de novembre, permit que Blampoix lui fût présenté, et lui fit un accueil tout paternel. Après un assez long entretien, le Souverain-Pontife lui tendit les bras et le pressa contre son sein en lui disant : *Appuyez; appuyez!!!* Il offrit même à l'ancien évêque constitutionnel de demander pour lui au nouvel Empereur ce qu'il pourrait désirer.

Blampoix vécut depuis à Maçon, honoré pour son mérite et

Digitized by Google

estimé par son caractère. Il mourut dans cette ville au mois de juin 1820, après avoir de nouveau rétracté son serment entre les mains d'un prêtre délégué à cet effet sur sa demande par de Vichy, évêque d'Autun.

On a de lui plusieurs *Lettres pastorales* ou *Mandements*. Quelques-unes de ces pièces ont été imprimées dans les *Annales de la Religion*, où Blampoix a donné aussi divers articles en faveur de son parti et du serment de 1791. On trouve une *Notice* sur Blampoix dans la *Chronique religieuse*, tome V, pages 279-283, et dans l'*Ami de la Religion et du Roi*, 25e volume, page 395.

---

92. — MARC-ANTOINE DE NOÉ (1802).

Issu d'une ancienne famille de Gascogne, il naquit en avril 1724 au château de la Gremenaudière, aujourd'hui commune de Sainte-Soulle, diocèse de La Rochelle, et était le troisième fils de Marc Roger de Noé, baron de l'Isle, appelé marquis de Noé, sénéchal des Quatre-Vallées d'Aure, brigadier des armées du roi, et de Marie-Charlotte Colbert de Saint-Mars. Destiné de bonne heure à l'Eglise, il fit ses études à Paris sous le célèbre professeur Lebeau, puis sa théologie en Sorbonne. Au sortir de sa licence, il devint grand-vicaire d'Albi sous de La Rochefoucauld, puis de Rouen sous ce même prélat, obtint en commende, au mois d'octobre 1756, l'abbaye de Simorre au diocèse d'Auch, et fut élu député par sa province ecclésiastique à l'assemblée du clergé qui s'ouvrit à Paris le 6 mai 1762. Par brevet royal du 5 janvier 1763, Louis XV le nomma au siége épiscopal de Lescar pour lequel il fut préconisé dans le consistoire du 21 mars, proposé dans celui du 16 mai, et sacré le 12 juin suivant. Il prêta serment le 18 du même mois entre les mains du roi.

Cet évêché lui donnait de droit la présidence des États de Béarn et le titre de premier conseiller d'honneur au parlement de Pau. Il en regardait les revenus qui étaient de 27 mille livres comme le patrimoine des malheureux. On le vit en faire la distribution à des infortunés réduits aux extrémités de l'indigence par l'effet d'une épizootie terrible qui avait désolé la contrée. Après avoir d'abord obtenu de Louis XV un million pour ses malheureux diocésains, il ouvrit deux caisses l'une à celui qui pouvait donner, l'autre à celui qui ne pouvait que prêter, versa

Digitized by Google

30 mille livres dans la première et confia 15 mille livres à la seconde. Son exemple fut suivi et des malheurs que toute la prudence humaine n'aurait pu détourner furent réparés.

En 1770, de Noé obtint du parlement de Pau un arrêt qui déclarait abusive l'exemption prétendue par son chapitre cathédral.

A l'époque de la révolution, il fut nommé député aux Etats généraux par les États particuliers du Béarn, et se rendit alors à Paris. Bientôt il s'aperçut de l'esprit qui allait y régner. Il protesta contre la réunion des trois ordres, et, fidèle à son mandat, se retira dans son diocèse, dès qu'il crut que les instructions qu'il avait reçues de ses commettants étaient compromises.

L'évêque de Lescar ne fit point partie de l'assemblée constituante. Bientôt son siége fut supprimé. Un bénédictin, appelé Sanadon, professeur de littérature au collége de Pau, fut nommé évêque du département des Basses-Pyrénées dans lequel est enclavé Lescar, et le siége épiscopal fut transféré à Oleron. De Noé, qui depuis la suppression des Etats et du parlement n'avait point quitté Lescar, dut céder à la violence et se retira en Espagne dans un asile où il n'était séparé de sa patrie et de son troupeau que par les Pyrénées. « Là, dit Luce de Lancival dans » un éloge de ce prélat, il confiait ses vœux à l'aile des vents qui » lui rapportaient ceux de tout ce qu'il avait chéri, et dans l'air » qu'il respirait, il pouvait recueillir encore les regrets de l'amitié et les bénédictions de l'infortune. » Mais l'adversité qui semblait ne lui permettre qu'à regret ce triste soulagement, ne l'en laissa pas jouir longtemps, car la guerre le contraignit de quitter Saint-Sébastien.

Il se réfugia en Angleterre et y partagea le morceau de pain qui lui restait avec ceux de ses compatriotes exilés sur les mêmes rives. En 1801, il donna la démission de son siége pour faciliter l'exécution du concordat et revint en France.

Un décret consulaire du 9 avril 1802 le nomma à l'évêché de Troyes. Cette nomination fut regardée comme un bienfait pour les deux départements de l'Aube et de l'Yonne, réunis alors sous la même crosse. Mis en possession du siége le 30 mai par l'abbé Charles Feytis de Saint-Capraise, doyen de la cathédrale, de Noé publia en juin des ordonnances sur la réduction des fêtes, sur la sonnerie des cloches et les cérémonies extérieures du culte, découlant des nouveaux principes posés dans le Concordat. Le préfet de l'Yonne autorisa la publication de ces actes

Digitized by Google

dans le département, et quelque singulier que ce fait puisse paraître aujourd'hui, il n'en est pas moins exact. Par une autre ordonnance du 15 août suivant, ratifiée par le premier Consul le 3 septembre, M. de Noé érigea les cures de son diocèse, et son esprit conciliateur sut, en faisant cesser toutes les dissidences, rallier tous les cœurs à la religion et au gouvernement. Mais, hélas! son diocèse ne put que l'entrevoir. A peine un mois s'était-il écoulé, que M. de Noé sentit les premières atteintes d'un mal sans remède. Cet homme, que la maladie avait toujours respecté, qui avait, pour ainsi dire, acheté par soixante ans d'une vie sobre et chaste, le privilége de ne point vieillir, éprouva un affaiblissement progressif; une obstruction soudaine avait fermé tout passage aux aliments, et le grand ressort de la vie n'avait plus d'action. Ce vénérable prélat, qui dans l'exercice de ses grandes fonctions, donnait le spectacle des vertus qu'on admire et qu'on aime, mourut à Troyes le mercredi 22 septembre 1802. Deux jours après, on apprit que le premier Consul l'avait désigné au Souverain-Pontife pour être promu au cardinalat. Il fut inhumé dans la chapelle de Saint-Michel, à la cathédrale. Quoiqu'il n'eût fait que paraître dans le diocèse, il y fut vivement regretté ainsi que le prouve une circonstance bien glorieuse à sa mémoire. Le jour de ses funérailles coïncidant avec le jour de la fête de la république, M. Bruslé, préfet de l'Aube libéral interprête des vœux de tous, arrêta pour épargner à la ville de Troyes le contraste d'un deuil public et d'une allégresse générale, que la fête serait remise à huitaine.

Son éloge fut proposé au concours par le Musée de l'Yonne et la Société académique de l'Aube réunis, qui décernèrent le prix à Luce de Lancival, ancien secrétaire du prélat, et l'accessit à Humbert. Cet éloge a été imprimé, Paris, Le Normant, 1805, in-8°, 64 pages.

De Noé était d'un caractère aimable, et joignait à de grandes vertus, à des talents rares, une modestie plus grande encore et plus rare. Il aimait les lettres et les avait cultivées avec fruit, savait l'hébreu et le grec, et avait étudié à fond les grands modèles de l'antiquité. C'était à eux qu'il devait cette élégance de style, cette pureté du peu d'ouvrages qu'il a laissés.

On a de lui : 1° *Discours sur le jubilé de* 1775. Il est sagement écrit, mais l'on ignore s'il a été prononcé ou seulement distribué comme une instruction pastorale. — 2° *Discours prononcé à Auch, dans l'église métropolitaine le* 28 *septembre* 1781,

Digitized by Google

pour la distribution des guidons du régiment du roi Dragons, que de Viella, neveu de cet évêque, commandait en l'absence de La Fayette qui faisait alors la guerre en Amérique. Ce discours, imprimé à *Paris, P. Daumon*, 1781, in-4°, est le chef-d'œuvre de l'auteur. Les pensées en sont nobles et justes, le style élégant et grave, le fond éminemment religieux. Le patriotisme y respire, mais c'est celui qui est fondé sur l'amour de l'ordre et sur la soumission aux lois. Les Aristarques de l'époque prononcèrent que Massillon n'avait fait qu'ébaucher le magnifique tableau exécuté en grand par l'évêque de Lescar. — 3° *Discours sur l'état futur de l'Église*. Il avait été composé pour être prononcé à l'ouverture de l'assemblée générale du clergé en 1785. On sut qu'il contenait des idées singulières, qu'il y était question d'un *renouvellement de la défection de la gentilité*, *d'un nouveau règne de Jésus-Christ*. Cette doctrine, revêtue d'ailleurs de couleurs séduisantes, présentée sous l'appât d'une attrayante éloquence se rapprochait trop du *millénarisme* pour pouvoir être soufferte. On invita de Noé à ne point prononcer son discours. Depuis, il fut imprimé, suivi d'un *Recueil de passages* sur l'avènement intermédiaire de Jésus-Christ, avec des *Remarques*. Le Père Lambert, religieux dominicain, mort le 27 février 1813, et défenseur ardent du même système, avait fourni les passages et les remarques au chevalier de Noé, frère de l'évêque de Lescar, éditeur du discours, *en France* 1788, in-12. — 4° *Lettre pastorale sur l'épizootie*, 1776, in-4°. Il l'écrivit au sujet du fléau dont nous avons parlé. Elle est pleine d'onction, c'est le cœur et un cœur plein du feu de la charité qui y parle. Après avoir rappelé l'idée importante de cette Providence à qui les vents, la grêle, la contagion obéissent, après avoir représenté la calamité qu'il déplore comme une expiation pour les coupables, comme une épreuve pour les justes, le Chrysostome français établit les droits du pauvre au superflu du riche avec une énergie effrayante pour l'égoïsme; puis, avec l'accent pathétique d'un apôtre qui sent et qui pratique ce qu'il prêche, il s'adresse à toutes les classes de citoyens, à tous les Ordres religieux, à tous les fidèles de son diocèse, à ceux mêmes qui sont séparés de croyance et de communion, à tout ce qui porte le nom d'homme, il les somme tous, au nom de la charité, au nom de l'humanité, d'apporter leur tribut, quelque faible qu'il soit, au trésor commun. Nous avons vu l'heureux résultat obtenu par le digne évêque. — 5° *Discours pour la Confirmation* pro-

Digitized by Google

noncé à Londres en 1799. Il fit un grand effet, et offre le même genre de mérite que les précédents. — 6° *Traduction* d'un discours de Périclès, conservé par Thucydide, inséré dans la traduction d'Isocrate de l'abbé Auger qui avait été vicaire général de Lescar. — 7° Des *Mandements* parmi lesquels il faut distinguer celui du 10 mai 1791 au sujet de l'élection de l'évêque constitutionnel qui usurpait son siége. Il y prémunit son troupeau contre les dangers de l'intrusion et des innovations, il y explique les règles de l'Eglise; tout cela est accompagné des exhortations les plus tendres et les plus paternelles. Il y prédit, pour ainsi dire, les maux dont la religion a depuis ce temps été affligée.

On a réuni les *Œuvres* de ce prélat dans une édition donnée à Londres, 1801, in-12. Il en a été fait une nouvelle par les soins de M. Auguis, avec ce titre : *Œuvres de Noé, ancien évêque de Lescar, mort évêque de Troyes, contenant ses Discours, Mandements et Traductions, précédées d'une Notice sur la vie et les écrits de ce prélat,* avec un *fac-simile de son écriture*, Paris, 1818, in-8°. Cette dernière édition contient, outre plusieurs *Discours* et *Mandements*, la traduction de l'*Éloge d'Evagoras* par Isocrate, un *Extrait* de l'éloge des braves morts dans la guerre du Péloponèse, par Thucydide, une *Paraphrase* de l'Épître de saint Paul aux Romains et la *Lettre pastorale* sur l'épizootie qui désola son diocèse. On regrette vivement de ne point rencontrer dans ce volume *l'Oraison funèbre* du prince don Philippe, infant d'Espagne, duc de Parme, composée en 1766, le *Panégyrique* de sainte Thérèse, et un *Sermon* sur l'Aumône.

De Noé, évêque de Lescar, fut un des quatre prélats qui crurent devoir refuser leur adhésion aux actes de l'assemblée du clergé en 1765, concernant la bulle *Unigenitus*, mais on ne voit de sa part aucune démarche marquante en faveur des partisans du jansénisme.

Nommé le 16 mai 1779 commandeur des ordres royaux, militaires et hospitaliers de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare, il fut reçu le 20 juillet suivant.

Il portait pour armoiries : *losangé d'or et de gueules, l'écu en bannière.*

Digitized by Google

93. — LOUIS IV APOLLINAIRE DE LA TOUR DU PIN MONTAUBAN (1802-1808).

Né à Paris le 13 janvier 1744, il était le deuxième fils de Louis de La Tour du Pin, comte de Montauban, brigadier des armées du roi et premier écuyer du duc d'Orléans, mort le 5 avril 1760, et de Marie-Olympe de Vaulserre des Adrets, veuve depuis le 12 juin 1734 de Louis-Alexandre de Salières de Montlor, aussi brigadier des armées du roi, qu'il avait épousée le 5 mars 1738 et qui mourut le 25 mai 1782. Son acte de baptême est ainsi conçu sur les registres de la paroisse Saint-Eustache, pour l'année 1744 :

« Le lundy treizième janvier mil sept cent quarante quatre, fut baptisé *Louis-Apollinaire*, né d'aujourd'huy, fils de haut et puissant seigneur, Louis de La Tour du Pin, comte de Montauban, seigneur de Monfroc, Curel, Saint-Gervais, chambellan de Mgr le duc d'Orléans, mestre de camp du régiment de cavalerie d'Orléans, et de haute et puissante dame, Marie-Olympe des Adrets, son épouse, demeurants au Palais-Royal. Le parein, haut et puissant seigneur, Apollinaire de Vaulserre des Adrets, capitaine au régiment des Vaisseaux, la mareine, haute et puissante dame, Elisabeth Landais, veuve de messire Louis de Cisternay du Fay, capitaine au régiment des gardes.

La Tour du Pin Montauban. — Landais du Fay. — Vaulserre des Adrets. — Delahogue, *vicaire.* »

Sa famille avait une commune origine avec les derniers dauphins de Viennois, comme on le voit par divers titres dont copie en forme a été déposée en 1819 à la Bibliothèque du roi et aux Archives du royaume, et par le Mémoire généalogique dressé en 1787 et 1788 par Moulinet, secrétaire déchiffreur de la chambre des comptes de Dauphiné. Le roi Louis XVIII se plut à rappeler cette origine, lorsque donnant des lettres-patentes de pair de France le 13 mars 1820, à l'aîné de cette famille, Frédéric-Séraphin, marquis de La Tour du Pin Gouvernet, son ambassadeur, il dit l'élever à cette dignité en considération de l'honneur qu'il avait de lui être allié. Cette alliance n'est autre que le mariage fait en 1323 du dauphin Guigues VIII de La Tour du Pin, avec Isabelle de France, fille du roi Philippe le Long.

Parmi les prélats que cette illustre maison avait déjà donnés à l'Église de France, nous citerons Hugues et Gui, évêques de

Clermont en 1227 et en 1278, Henri, évêque de Metz, de 1319 à 1324, Louis Pyrrhus de La Tour du Pin Montauban, comte de Lyon, évêque de Toulon, de 1712 à 1737, Lucrèce-Henri-François de La Tour du Pin de Gouvernet de La Chau Montauban, mort évêque de Riez le 28 mars 1772.

Destiné par sa famille à la carrière ecclésiastique, le jeune Louis-Apollinaire, après avoir reçu une éducation conforme à cet état, fut tonsuré le 4 mars 1758 dans la chapelle du Palais-Royal, des mains de son oncle paternel à la mode de Bretagne, évêque de Riez. A peine fut-il entré dans les Ordres sacrés qu'il devint vicaire général du diocèse d'Autun. Par brevet du 21 juin 1769, il obtint en commende l'abbaye de Hautescille, au diocèse de Nancy.

De Sabran, premier aumônier de la reine, nommé à l'évêché de Nancy, ayant été transféré au siége de Laon avant d'avoir reçu ses bulles, l'abbé de La Tour du Pin fut appelé le 10 août 1777 à devenir le premier évêque de ce nouveau diocèse que le pape Pie VI érigea par une bulle du 19 novembre de cette même année. Le prélat nommé en avait poursuivi la prompte expédition en cour de Rome, après avoir approuvé le 18 août précédent la transaction conclue le 17 août 1776 entre de Champorcin, évêque de Toul, de Sabran et de la Galaisière, évêques nommés aux siéges de Nancy et de Saint-Dié, l'un et l'autre démembrés du diocèse de Toul. Sacré à Paris le 25 janvier 1778, de La Tour du Pin prêta deux jours après serment de fidélité entre les mains du roi dans la chapelle du château de Versailles et prit possession le 28 mars de la même année. Il donna tous ses soins à l'organisation de son diocèse et s'entoura surtout d'ecclésiastiques aussi pieux qu'honorables.

Le 22 juin 1783, il fut nommé pour remplacer d'Apchon sur le siége métropolitain d'Auch, pour lequel il fut préconisé dans le consistoire du 18 juillet suivant. Comme dans le premier diocèse confié à son zèle, de La Tour du Pin donna à Auch des exemples d'une piété profonde et d'une inépuisable charité, ce qui ne l'empêcha point, dès le commencement de la révolution, d'être cruellement persécuté par ceux mêmes qui avaient été les objets de ses bienfaits. Il fut du petit nombre des prélats de France qui n'entrèrent point aux États généraux. Après avoir protesté contre l'usurpation de son siége, de La Tour du Pin ne trouvant plus de sûreté pour sa vie dans son diocèse, se réfugia en Espagne, et après avoir recueilli sur son passage les témoignages les plus

Digitized by Google

touchants d'un intérêt réel à ses peines et d'un attachement sincère à la religion, après avoir reçu partout des honneurs qui donnaient à sa marche un air de triomphe, il arriva en août 1791 à l'abbaye de Notre-Dame de Mont-Serrat, située sur une montagne isolée, à 32 kilomètres de Barcelone. Il avait alors pour compagnons de voyage Gain de Montagnac, évêque de Tarbes, et de Castellane, évêque de Lavaur. Ce fut dans ce séjour de prière et de paix, au milieu des enfants de Saint-Benoît, que les vénérables prélats passèrent les mauvais jours qu'eut alors à essuyer l'Église de France. Ils adhérèrent comme leurs collègues dans l'épiscopat au bref du Souverain-Pontife du 13 avril 1791, et trouvèrent encore les moyens de communiquer avec leurs fidèles diocésains, et de leur donner, avec leurs avis paternels, les instructions doctrinales que la rigueur des circonstances rendait nécessaires.

Lorsqu'une main puissante eût solennellement relevé les autels, de La Tour du Pin publia au mois de février 1802 une lettre pastorale contenant son adhésion au concordat conclu entre le Souverain-Pontife et le gouvernement consulaire. Rentré en France à cette époque, il fut nommé à l'évêché de Troyes par arrêté du 1er octobre 1802. Ayant pris possession de ce siége le 6 février 1803, et exempt de la juridiction archiépiscopale en sa qualité d'ancien archevêque dont il conservait également le titre, il érigea par ordonnance du 5 avril 1803 le chapitre de sa cathédrale et les succursales du diocèse, et forma les établissements de ses séminaires. Le 2 décembre 1804, il assista au sacre et au couronnement de l'empereur Napoléon Ier dans la métropole de Paris. Ce prince qui avait pour le prélat une estime toute particulière, lui adressa un riche anneau épiscopal avec une lettre datée du 30 janvier 1805 et signée de sa propre main, en témoignage de sa satisfaction pour la paix et l'union rétablies dans le diocèse. Le 2 avril suivant, l'évêque de Troyes reçut dans son palais épiscopal l'empereur et l'impératrice, et quatre jours après, Sa Sainteté Pie VII qui célébra le 7 avril, dimanche des Rameaux, une messe basse à la cathédrale et bénit les rameaux de toutes les paroisses de la ville.

Nommé membre de la Légion d'honneur le 5 juillet 1804, de La Tour du Pin fut promu au grade d'officier du même ordre par décret impérial du 15 avril 1805.

Il mourut subitement à Troyes d'une attaque d'apoplexie, et en odeur de sainteté, le samedi 28 novembre 1807. Le diocèse

Digitized by Google

ne pouvait faire une plus grande perte. La sainteté de sa vie, son ardente charité, son amour pour les pauvres, sa douceur, sa piété, son zèle et la sagesse de son administration qui lui avaient concilié l'amour et la vénération de tous ses diocésains, le feront vivre longtemps encore dans leur mémoire. Il fut inhumé dans la chapelle de la cathédrale, qui porte le nom de Saint-Pie et de Saint-Apollinaire.

Le prélat portait pour armoiries : *écartelé, au 1er et au 4e d'azur, à la tour d'argent, au chef cousu de gueules, chargé de trois casques d'or, tarés de profil, au 2e et au 3e d'or, au dauphin d'azur.*

94. — ETIENNE II ANTOINE DE BOULOGNE (1809-1825).

Né à Avignon, le 26 décembre 1747 d'une famille honnête, mais peu favorisée des dons de la fortune, Etienne-Antoine de Boulogne (1) commença ses études chez les Frères de la Doctrine chrétienne qui, frappés de ses heureuses dispositions et de son penchant pour l'état ecclésiastique, favorisèrent sa vocation. Il avait quinze ans, lorsqu'il se mit à apprendre la langue latine, et, au bout d'un an, ses progrès furent tels, qu'il put, au moyen de quelques livres et par ses propres forces, aborder les matières qui forment l'enseignement de la rhétorique. Il entra deux ans après au séminaire de Saint-Charles dirigé par les Sulpiciens. Dès ce temps, son goût le portait vers la prédication, et, jeune séminariste, il composait des discours qu'il débitait devant ses camarades.

Après avoir terminé sa philosophie et sa théologie, il fut, le samedi 21 décembre 1771, ordonné prêtre en vertu d'une dispense, attendu qu'il lui manquait six jours pour avoir atteint l'âge requis par les canons. Le 1er avril précédent, il avait, simple diacre, et sur l'ordre exprès de Mgr Manzi, archevêque d'Avignon, prononcé devant une congrégation d'hommes à Avignon, un sermon sur la religion chrétienne. Une circonstance

(1) Son nom véritable était Boulogne, mais à Paris, avant la révolution, on donnait volontiers le *de* à tous ceux qui avaient quelque réputation : c'était surtout l'usage dans les maisons des grands. On s'accoutuma donc à dire l'abbé *de Boulogne*, et beaucoup de gens ne le connaissaient que sous ce nom, bien que lui-même signât presque toujours *Boulogne*. Après sa promotion à l'épiscopat, il finit cependant par céder à l'usage, car jusques-là, ses lettres sont signées : *l'abbé Boulogne*.

Digitized by Google

fortuite vint encore favoriser son penchant pour l'art oratoire. En 1772, l'Académie des Belles-Lettres de Montauban, proposa un prix sur cette question : « Il n'y a point de meilleur garant de la probité que la religion, » conformément à ces paroles de l'Ecclésiastique : « *Qui timet Deum, faciet bona.* » L'abbé de Boulogne, ayant rencontré le programme dans un journal, se mit à travailler pour le concours et eut le bonheur de remporter la palme. Ce succès commença d'établir sa réputation, et il se montra avec avantage dans les chaires d'Avignon, de Tarascon et de Villeneuve.

Au mois d'octobre 1774, il se rendit à Paris, fortement engagé à ce voyage par l'abbé Poulle, son compatriote, alors sur la fin de sa carrière, et par le P. François de Ligny, si connu par son *Histoire de la vie de Jésus-Christ*, mais son peu de fortune ne lui permettant pas de consacrer tous ses moments à l'étude, il s'attacha d'abord au clergé de l'église de Sainte-Marguerite, puis à celui de Saint-Germain-l'Auxerrois. Dans la première, il remplit pendant près de deux ans, la fonction de porter les sacrements aux malades, fonction qu'il était d'usage alors de désigner par le titre si familier de *porte-Dieu*. Dans la seconde, il exerçait le ministère comme confesseur. Le 16 septembre 1777, il prêcha dans l'église des Récollets de Versailles, devant Mesdames, tantes du roi.

Dans les premiers jours de février de l'année suivante, de Beaumont, archevêque de Paris, qui vraisemblablement avait été trompé sur son compte, lança contre lui un interdit, et cette disgrâce fut très-sensible à l'abbé de Boulogne. Il profita néanmoins de cette circonstance pour étudier l'Ecriture et les Pères, et se perfectionna dans l'éloquence sacrée. A la même époque, une société d'amis de la religion et des lettres qui s'était donné l'archevêque de Paris pour président, proposa un prix de 1200 francs pour l'*Eloge* du Dauphin, père de Louis XVI, mort en 1765. Prorogé de 1779 à 1780 et doublé, le prix fut, de l'avis des juges du concours, remporté par un discours de l'abbé de Boulogne; mais l'archevêque refusait de l'adjuger à un prêtre qui avait encouru sa disgrâce. Toutefois, il se laissa fléchir aux instances réitérées qui lui furent faites, et leva l'interdit, à condition que le lauréat irait faire une retraite de quelques mois dans la communauté de Saint-Lazare, ce à quoi celui-ci se soumit vers la fin du Carême de 1781. Son *Eloge* du Dauphin fut imprimé, et fit honneur à ses talents. Le 25 août 1782, il prononça

Digitized by Google

dans l'église de l'Oratoire, devant les deux académies des Sciences et des Belles-Lettres, le panégyrique de saint Louis, qui obtint un tel succès que, malgré la sainteté du lieu, les académiciens battirent plusieurs fois des mains.

La même année, de Clermont-Tonnerre qui venait d'être sacré évêque de Châlons-sur-Marne, le choisit pour un de ses vicaires généraux; mais l'abbé de Boulogne, ramené dans la capitale par l'attrait de la prédication, séjourna peu de temps auprès de ce prélat. Il prêcha pour la première fois à la cour en 1783, et prononça devant le roi le jeudi-saint, 17 avril, son discours sur l'excellence de la charité chrétienne. Ce début fut, deux mois après, récompensé par une pension de 2,000 francs, sur l'archevêché d'Auch. En 1784, de Clermont-Tonnerre le nomma archidiacre et chanoine de sa cathédrale. En 1785, l'abbé de Boulogne prêcha le panégyrique de saint Augustin devant l'assemblée du clergé. En 1786, il remplit la station du carême aux Quinze-Vingts, et, en 1787, à Versailles. Dans son sermon pour le dimanche des Rameaux (1er avril), il s'attacha à montrer combien la religion est nécessaire aux Etats, et combien l'irréligion leur est fatale. Il signala avec énergie les malheurs dont la société était menacée par les progrès de l'esprit philosophique, fut alors taxé d'exagération, et l'on continua de marcher à grands pas vers une révolution que tout favorisait. Il prononça, en 1788, le discours d'ouverture de l'assemblée provinciale de Champagne à Châlons-sur-Marne. De Talleyrand, archevêque de Reims, qui présidait l'assemblée, le félicita de son zèle et écrivit en sa faveur à de Marbeuf, évêque d'Autun, chargé de la feuille des bénéfices, lequel le fit nommer à la fin de mai de cette année, à l'abbaye de Tonnay-Charente, au diocèse de Saintes. Cette abbaye valait 4,000 livres de rente. Le 9 avril 1789, il prêcha devant la reine le sermon de la Cène. Cette même année, il fut élu député ecclésiastique de la paroisse de Saint-Sulpice, à l'assemblée bailliagère de Paris, et commissaire pour la rédaction des cahiers. Il y suivit les mêmes principes qu'en chaire et demanda la conservation des priviléges du clergé. Au milieu de cette agitation politique, il composa son panégyrique de saint Vincent de Paul, qu'il devait prononcer dans l'église de Saint-Lazare, le jour même de la fête du saint, 19 juillet 1789; mais le pillage de cette maison, le 13 de ce mois, empêcha la célébration de la fête, et le panégyrique du vénérable fondateur des Prêtres de la Mission ne fut prononcé que plusieurs années après.

Digitized by Google

Sur son refus de prêter le serment exigé par la Constitution civile du clergé, l'abbé de Boulogne se vit dépouillé de ses titres et de ses bénéfices, et les persécutions succédèrent pour lui aux avantages que ses talents et son éloquence lui avaient acquis. Resté à Paris pendant la Terreur, il chercha vainement à se faire oublier en menant une vie fort solitaire. On l'arrêta trois fois : la première, on le mit au séminaire de Saint-Sulpice, transformé en maison d'arrêt, mais il parvint à se soustraire à ses gardiens. Arrêté de nouveau et conduit à sa section, il subit un interrogatoire et obtint sa liberté au bout de trois jours. Repris le 26 juillet 1794, dans une visite domiciliaire de nuit, il fut enfermé dans la prison des Carmes, si fameuse par d'horribles massacres, et y resta jusqu'au 7 novembre suivant, bénissant la Providence qui avait permis qu'il ne fût arrêté que la veille de la chute de Robespierre : quinze jours plus tôt, son nom eût peut-être grossi la liste des victimes.

Lorsque la Convention parut revenir à des idées de modération et de tolérance, il attaqua, avec les armes de la logique et du ridicule, les constitutionnels qui cherchaient à relever leur église. Le succès qu'il obtint en ce nouveau genre, le fit juger propre à la rédaction d'un journal, que les abbés Sicard et Jauffret venaient d'entreprendre sous le titre d'*Annales religieuses, politiques et littéraires ;* et, à partir du numéro 19, il devint seul rédacteur de cette feuille qu'il intitula : *Annales catholiques*, pour les distinguer des *Annales de la religion*, qui étaient rédigées par les constitutionnels. Ce recueil obtint un grand succès, mais il fut plusieurs fois interrompu. Un style ferme, des réclamations vigoureuses contre les persécuteurs, enfin un heureux choix de matières firent des *Annales* un dépôt précieux pour l'histoire de l'Église de France à cette époque.

La Réveillère Lépeaux avait, dans un discours prononcé devant l'Institut, attaqué violemment le christianisme; l'abbé de Boulogne ne craignit pas, dans son 41e numéro, tome IV, page 145, de combattre ce théophilantrope qui fit supprimer les *Annales catholiques*, et lors de la révolution du 18 fructidor, condamner leur rédacteur à la déportation à laquelle il n'échappa qu'en se tenant caché. L'abbé de Boulogne reprit son journal en janvier 1800, et le continua jusqu'à la fin de 1801, sous la dénomination d'*Annales philosophiques et littéraires*, et quelquefois sous le titre de : *Fragments de littérature et de morale.* Il le recommença en 1803, et l'intitula : *Annales littéraires*

Digitized by Google

et morales, puis *Annales critiques de littérature et de morale*, et enfin *Mélanges de philosophie, d'histoire, de morale et de littérature;* mais il travailla peu à cette dernière partie et en abandonna entièrement la rédaction en 1807. Ces différents recueils qui forment plus de 10 gros volumes in-8°, sans y comprendre les *Mélanges de philosophie*, se font remarquer par un attachement constant aux saines doctrines en religion et en littérature, par de bons articles sur les livres qui paraissaient, par des réfutations très-piquantes des écrits des constitutionnels et par des morceaux pleins de chaleur en faveur de la religion et contre l'incrédulité. Dans les intervalles où les *Annales* étaient suspendues, l'abbé de Boulogne fournissait volontiers des articles à la *Quotidienne*, à la *Gazette de France*, à la *France littéraire* et surtout au *Journal des Débats* qui soutenait alors les bonnes doctrines. Les articles qu'il a fournis à cette dernière feuille, où ils étaient signés X, ont été recueillis dans le *Spectateur français au* XIXe *siècle*, recueil publié par Fabry, de 1805 à 1812, en 12 volumes in-8°.

L'abbé de Boulogne profita du rétablissement du culte pour remonter dans la chaire. La maturité de son talent imprima encore plus de force et d'énergie à tout ce qui sortit alors de sa plume. On distingue particulièrement ses sermons sur la Charité chrétienne, celui sur la Providence prononcé le 19 juillet 1797 à Paris dans l'église des Minimes, et auquel il avait joint un beau morceau en l'honneur de saint Vincent de Paul dont on célébrait la fête ce jour-là, celui sur l'excellence de la morale chrétienne, prononcé à Versailles le 25 mai 1806, et répété fréquemment dans la capitale, celui sur la Vérité, le Panégyrique de saint Vincent de Paul composé depuis 1789 et quelques autres.

Après le concordat, Charrier de La Roche, devenu premier évêque catholique de Versailles, nomma l'abbé de Boulogne chanoine de sa cathédrale et le choisit ensuite pour l'un de ses grands vicaires. L'empereur Napoléon Ier, qui cherchait à s'entourer d'hommes à grande réputation, le nomma le 23 juillet 1806 l'un de ses chapelains, et, par un décret du camp d'Osterode le 22 mars 1807, évêque d'Acqui en Piémont et son aumônier. L'abbé de Boulogne refusa cet évêché, par une lettre du 5 avril suivant, en faisant respectueusement observer à l'Empereur que son ignorance de la langue italienne le mettrait dans l'impossibilité de se faire entendre, et priverait son troupeau de ses instructions. Napoléon agréa ces raisons, et, peu après, le nomma

Digitized by Google

secrétaire du chapitre général des Sœurs hospitalières, convoqué à Paris, le 30 septembre, et lui fournit l'occasion de prononcer le 27 novembre 1807 le discours d'ouverture de cette assemblée.

Le lendemain, la mort de La Tour du Pin-Montauban laissait vacant le siége épiscopal de Troyes. Un décret impérial du 8 mars 1808 appela l'abbé de Boulogne à lui succéder, et le comprit au nombre des prélats auxquels fut déféré le titre de baron de l'Empire. Sa préconisation eut lieu dans le consistoire du 11 juillet suivant. Rome était déjà envahie, le Père commun des fidèles en butte à une persécution ouverte, et l'abbé de Boulogne fut le dernier évêque français nommé par l'Empereur, dont l'institution ne souffrit pas de difficulté. Il ne fut sacré que le jeudi 2 février 1809, car l'envoi de ses bulles ne fut point accompagné de la lettre à l'Empereur, selon l'usage, et de plus, elles portaient le *motu proprio* qui n'est point reçu en France, ce qui en fit retarder l'enregistrement au conseil d'État. La cérémonie eut lieu dans la chapelle des Tuileries, et fut faite par le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, grand-aumônier, assisté de Louis Charrier de La Roche, évêque de Versailles, et de Maurice de Broglie, évêque de Gand, tous deux attachés comme l'élu à la chapelle impériale.

Le premier acte épiscopal du nouveau prélat fut une lettre pastorale datée du 20 mars, pour son entrée dans le diocèse. Cette lettre a été imprimée; on y remarque un morceau fort éloquent sur l'indifférence religieuse de notre siècle, sur l'amour de l'indépendance, cette manie des systèmes, tristes fruits des enseignements de la philosophie et des habitudes de la révolution. Le 29 du même mois, le prélat fut installé solennellement dans sa cathédrale. Dès le mois de juin, il entreprit la visite de son diocèse, qui se composait alors des deux départements de l'Aube et de l'Yonne, donna la confirmation dans plusieurs villes et adressa partout quelques exhortations aux fidèles. La reconnaissance qu'il témoigna dans quelques-uns de ses mandements à celui qui avait rouvert les temples et relevé les autels, ne lui ferma point les yeux sur ses tendances, et si la malignité a inséré dans certains recueils les éloges qu'il donna à l'Empereur à l'occasion de ses victoires, elle a soigneusement évité d'y citer des morceaux pleins de vérité auxquels ses éloges servaient en quelque sorte de passeport. On trouve dans ses mandements des réflexions courageuses. Ainsi, dans celui du 1er janvier 1809, le prélat s'adressant à Dieu, s'exprimait en ces termes sur Napo-

Digitized by Google

léon : « Dites-lui tout ce que les hommes ne peuvent pas lui dire, » donnez-lui de surmonter toutes les passions comme il supporte » tous les dangers, faites-lui comprendre que la sagesse vaut » mieux que la force, et que celui qui se dompte lui-même vaut » mieux que celui qui prend des villes. » Il retrouva des inspirations analogues, et se montra à la hauteur de la dignité de son ministère dans le discours qu'il prononça à Notre-Dame le 3 décembre 1809 pour l'anniversaire de la bataille d'Austerlitz, en présence de l'Empereur, de sa cour, de rois et de princes, de onze cardinaux et d'un grand nombre de prélats. Malgré quelques allusions assez piquantes, Napoléon ne parut point mécontent, et témoigna même sa satisfaction à l'orateur, immédiatement après le discours.

L'évêque de Troyes ne se montra pas plus timide dans le discours qu'il prononça, le 17 juin 1811, lors de l'ouverture du concile national de France en l'église métropolitaine de Notre-Dame de Paris, et qui traitait de l'influence de la religion catholique sur l'ordre social et sur le bonheur des empires. Ce discours le perdit dans l'esprit de l'Empereur; mais les prélats lui donnèrent un témoignage de confiance en le nommant un des quatre secrétaires du concile, et en le choisissant, quelques jours après, pour faire partie de la commission chargée de répondre au message impérial. Il vit et retoucha en quelques endroits le rapport que Hirn, évêque de Tournai, fit au concile dans la réunion du 10 juillet. La commission fut d'avis que le concile était incompétent pour prononcer sur l'institution des évêques sans l'intervention du Souverain-Pontife. Irrité d'une résistance à laquelle il n'était point accoutumé, Napoléon rendit un décret pour dissoudre le concile, et, dans la nuit du 11 au 12 juillet, fit arrêter de Boulogne, Maurice de Broglie, évêque de Gand, et François-Joseph Hirn, évêque de Tournai. Ces trois prélats furent conduits au château de Vincennes et tenus au secret le plus rigoureux. Séparés les uns des autres, privés de livres et de plumes, ils ne virent personne durant quatre mois, et on ne leur permettait qu'une demi-heure de promenade sur la plate-forme du donjon. De Boulogne, par une lettre du 5 novembre 1811, réclama contre le terrible secret où on le tenait, et le 11 du même mois, il fut permis aux trois évêques de se voir dans leurs chambres respectives et de se promener ensemble, tant qu'ils le voulaient, dans le vestibule commun. Le 26 novembre, on leur demanda leur démission et une promesse par écrit de ne point se mêler des

affaires de leurs diocèses. A ces conditions, ils sortirent du donjon de Vincennes et furent envoyés en différents lieux d'exil. Le 13 décembre, de Boulogne fut conduit à Falaise où il devait rester en surveillance et où l'évêque de Bayeux, Mgr Brault, ordonna de lui rendre les mêmes honneurs qu'à lui-même. Dès le 23 novembre, Bigot de Préameneu, ministre des cultes, avait écrit au chapitre de Troyes, pour lui annoncer la démission de l'évêque, ainsi que la vacance du siége, et l'inviter à prendre la juridiction et à nommer des grands-vicaires. On ne manqua pas d'objecter qu'une démission signée dans une prison d'État paraissait invalide; qu'en tout cas, elle devait être acceptée par l'autorité compétente; qu'enfin, il était surprenant qu'on ne communiquât point l'original. Toutefois on crut parer à ces inconvénients en choisissant pour grands-vicaires, Tresfort et Arvisenet, déjà chanoines titulaires et qui avaient reçu du prélat des pouvoirs de vicaires généraux. Ces choix tranquillisèrent d'abord les consciences. On semblait gouverner au nom du chapitre, tandis que c'était réellement au nom de l'évêque.

Tout marcha de la sorte assez paisiblement jusqu'au 14 avril 1813, jour où l'Empereur nomma à l'évêché de Troyes François-Alexandre de Cussy, chanoine de Bayeux, et fit intimer, par lettre ministérielle du 19, au chapitre l'ordre de lui conférer des pouvoirs. Cette mesure devint une source de troubles dans le diocèse. Le chapitre hésita d'abord et demanda des éclaircissements au ministre; puis, sur une nouvelle lettre de ce dernier datée du 30 avril, et après plusieurs jours de délibération, on se décida le 11 mai à envoyer des pouvoirs à l'abbé de Cussy qui vint résider à l'évêché. Cinq chanoines sur huit furent de cet avis. Cependant une grande partie du diocèse était loin d'approuver la conduite du chapitre. Pour faire cesser la division qui en résulta, deux ecclésiastiques, les abbés Henry et de Bourdeille (1), furent envoyés successivement à Fontainebleau pour consulter le pape et les cardinaux. La réponse fut que les droits

(1) Paul-Gabriel-Edmond Favard de Bourdeille, né à Paris le 18 juillet 1781, servit d'abord dans la cavalerie et entra au séminaire Saint-Sulpice en 1808. Sa famille habitant le diocèse de Troyes, il quitta Paris pour s'attacher à M de Boulogne, et ne voulut point recevoir les ordres pendant sa captivité. Ordonné prêtre en décembre 1814, il devint chanoine de Troyes, puis grand-vicaire de Bayonne et mourut dans cette dernière ville, le 30 août 1822.

Digitized by Google

de Mgr de Boulogne étaient entiers et que le chapitre n'avait aucune juridiction. Un troisième ecclésiastique, l'abbé Godot, chanoine honoraire, fut envoyé à Falaise pour consulter le prélat qui déclara « que, dans la situation rigoureuse où il se » trouvait, il ne pouvait rien répondre à la demande qui lui était » adressée. » Dès le 6 août 1813, l'abbé Arvisenet, chanoine et grand-vicaire capitulaire, publia sa rétractation et déclara qu'il ne reconnaissait point les pouvoirs du chapitre. Cette démarche d'un homme si pieux et si révéré fit une grande sensation dans le diocèse. Le chapitre se trouvait alors partagé d'opinions : quatre chanoines, MM. Tresfort, Huillier, Leduc et Lefèvre, croyaient pouvoir exercer la juridiction; quatre autres, MM. Arvisenet, de La Tour, Migneaux et Duhamel, ne reconnaissaient que l'autorité du prélat. Les premiers publièrent des circulaires le 4 octobre et le 10 novembre 1813, pour soutenir leurs prétentions; mais la majorité du clergé et des fidèles du diocèse se déclara pour l'évêque. Le séminaire resta vide, les élèves n'ayant pas voulu se soumettre au chapitre : l'abbé de La Tour, curé-archiprêtre de la cathédrale et grand-vicaire, de concert avec l'abbé Lucot, gouvernait assez publiquement au nom du premier pasteur persécuté. Pour faire cesser cette opposition, le gouvernement demanda au prélat un nouvel acte de démission : sur son refus formulé le 4 septembre 1813, il fut arrêté de nouveau le 27 novembre et reconduit de Falaise à Vincennes, deux ans après être sorti de ce donjon.

Comme on peut le penser, cette violence ne ramena point le calme dans le diocèse. Napoléon, à la veille de sa chute, s'occupait encore à tourmenter cette malheureuse Église : passant à Troyes le 23 février 1814 après la bataille de Montereau, il manda les chanoines et obtint de quatre d'entre eux de nouveaux pouvoirs pour l'abbé de Cussy. Les quatre autres chanoines opposants continuèrent, malgré les menaces, à rester fidèles à leur évêque. Le 6 du même mois, Mgr de Boulogne fut tiré de Vincennes et conduit à la Force. Le 1er avril suivant, un ordre de l'empereur Alexandre, maître de Paris, le rendit à la liberté.

L'évêque de Troyes reprit aussitôt le gouvernement de son diocèse. Le 29 du même mois, le Souverain-Pontife le chargea de faire des représentations à Louis XVIII sur quelques points relatifs à l'état de la religion en France, et, par un nouveau bref du 4 août, le félicita de son zèle à remplir cette mission. De Boulogne avait été choisi pour prêcher devant le roi, le 29 mai, jour

de la Pentecôte, et fut ainsi le premier orateur qui parut dans la chaire de la cour, depuis la Restauration, comme il y avait paru le dernier en 1789.

On le nomma peu après membre d'une commission d'évêques et d'ecclésiastiques formée pour délibérer sur la situation de l'Église de France. C'est à ses représentations que l'on doit, entre autres, l'ordonnance du 5 octobre 1814 qui affranchissait les petits séminaires du joug de l'Université, et celle du 24 septembre, qui chargeait le grand-aumônier de présenter les sujets pour les évêchés et de nommer aux bourses.

Ces diverses fonctions retardèrent le retour du prélat dans son diocèse qui n'eut lieu que le 13 juillet 1814. Son entrée à Troyes présenta l'aspect d'un triomphe; il monta en chaire dans la cathédrale, et recommanda la soumission à ceux qui avaient méconnu son autorité, dans le temps de sa persécution. Le 10 juillet, quatre chanoines signèrent une protestation contre tout ce qui avait été fait par l'autre fraction du chapitre. Le 26 du même mois, l'évêque ayant assemblé le chapitre, se fit représenter les délibérations prises contre ses droits, et elles furent biffées en sa présence. Il parut plusieurs écrits sur ce sujet et les traces de ces divisions ne s'effacèrent que quelques années après. Le prélat prépara même une ordonnance contre l'administration capitulaire; elle était déjà rédigée et datée du 15 décembre 1814; mais il crut devoir par prudence en suspendre la publication, quoique les opposants du chapitre persistassent à soutenir la légitimité de ce qu'ils avaient fait.

Le 12 janvier 1815, il reçut une invitation pour prêcher à Saint-Denys le 21 de ce mois l'oraison funèbre de Louis XVI : malgré l'extrême brièveté du temps qu'il eut pour se préparer, il se trouva en état de lire son discours à Louis XVIII qui ne pouvait se rendre à la cérémonie, deux jours avant celui où il devait le prononcer. Le prince lui en témoigna à plusieurs reprises sa satisfaction.

De Boulogne fut encore obligé de quitter son troupeau, lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe en France. Il se retira à Vaugirard dans une maison de campagne, après avoir envoyé, le 20 mars, des pouvoirs de grands-vicaires aux abbés Lucot et de La Tour, en les autorisant à subdéléguer en cas d'événements. L'abbé Viart avait les mêmes pouvoirs à Auxerre. C'est là que le prélat vécut ignoré jusqu'à la seconde Restauration. Alors, il publia, le 4 octobre, un Mandement pour ordonner des prières publiques

Digitized by Google

à l'occasion de l'ouverture des Chambres, et ce Mandement fut inséré en entier par ordre du roi dans le *Moniteur*. Le jour de l'Épiphanie 1816, il prononça dans sa cathédrale un discours devenu célèbre, dont les deux divisions sont tracées en ces termes : *La France veut son Dieu; la France veut son Roi.* Ce discours qui est regardé comme un des meilleurs qu'il ait prêchés, fut répété à Paris dans les églises de Saint-Thomas-d'Aquin et de l'Assomption. Le 20 avril suivant, il le publia sous la forme d'*Instruction pastorale sur l'amour et la fidélité que nous devons au roi et sur le rétablissement de la religion catholique en France.*

Depuis le Concordat, le séminaire de Troyes était placé dans un local étroit et insuffisant, tandis que l'ancien séminaire servait de caserne. De Boulogne écrivit à ce sujet une lettre respectueuse, mais forte et pressante, à Louis XVIII, qui ordonna au ministre de la guerre de restituer les bâtiments occupés par les militaires. Depuis, il forma un petit séminaire à Troyes et un autre à Sens.

Le Concordat du 11 juin 1817 parut devoir enlever l'évêque de Troyes à son troupeau, il fut préconisé le 1er octobre de cette année pour l'archevêché de Vienne, auquel le roi l'avait nommé le 8 août précédent; mais les circonstances rendirent cette translation sans effet. Ce Concordat fut, on le sait, suivi de longues négociations relatives à son exécution, réclamée par les évêques et entravée par divers obstacles. De Boulogne prit part aux délibérations de ses collègues sur ce sujet, et signa les lettres qu'ils écrivirent en commun au pape et au roi, ainsi que la déclaration du 13 septembre 1819. Par ce dernier acte, le prélat adhérait à la suspension du rétablissement du siége de Vienne, dont la suppression définitive fut consommée depuis par la bulle *Paternæ caritatis* du 6 octobre 1822.

Dans ce long intervalle, M. de Boulogne n'avait point cessé de gouverner l'Église de Troyes. Par un mandement du 17 janvier 1818, il annonça cependant son prochain départ et fit ses adieux à son troupeau. Il crut aussi pouvoir parler des troubles de son diocèse, et réclamer publiquement contre des actes illégaux. Cette année même, une heureuse démarche mit fin aux longues divisions qui avaient affligé le diocèse.

L'abbé Huillier, chanoine de Troyes et un des principaux opposants, étant tombé malade, désira se réconcilier avec son évêque, et signa, le 4 juin 1818, une déclaration où il rétractait

Digitized by Google

tout ce qu'il avait fait ou écrit dans le temps de ces disputes. Cette déclaration fut signée de deux autres chanoines, l'abbé Leduc et l'abbé Lefèvre, qui avaient suivi la même conduite. L'abbé Tresfort, le quatrième chanoine opposant, était mort le 19 février 1816. M. de Boulogne assembla son clergé, lui communiqua la déclaration, et alla ensuite voir l'abbé Huillier pour lui témoigner sa satisfaction. Ainsi disparurent dans le diocèse toutes les traces des divisions précédentes.

Le roi nomma M. de Boulogne membre de la Chambre des Pairs par ordonnance du 31 octobre 1822, et cette dignité lui fit obtenir, aux termes d'une autre ordonnance du 8 janvier 1823, le titre de comte. L'évêque de Troyes assistait régulièrement aux séances de la Chambre, et prononça un discours dans la discussion sur les délits dans les églises. Ce discours excita les plaintes de quelques pairs, mais Louis XVIII en accepta l'hommage des mains de son auteur. Il aurait aussi parlé sur les communautés religieuses, si cette discussion n'eût été fermée plus tôt qu'il ne le croyait.

Le pape Léon XII, par un bref du 25 février 1825, l'autorisa à porter le titre d'archevêque-évêque de Troyes, et à se revêtir du pallium, marque distinctive des métropolitains, qu'il avait reçue lors de sa préconisation à l'archevêché de Vienne. Malgré son grand âge, de Boulogne montait fréquemment en chaire. Le 19 avril 1820, il prononça dans sa cathédrale l'oraison funèbre du duc de Berri; le 26 mai 1819, il fit à Saint-Denys le discours sur la translation des reliques des saints martyrs; en 1819 et en 1823, il prêcha la Cène à la cour, et, dans cette dernière année, fit un sermon pour l'anniversaire de l'ouverture de l'église de Sainte-Geneviève. On l'entendit aussi dans une assemblée de charité pour les Missions tenue à l'archevêché de Paris. Le 16 mars 1825, il porta enfin la parole dans une réunion annuelle, en commémoration des victimes de la Révolution.

Bien qu'il ne se fut pas présenté comme candidat pour occuper le fauteuil laissé vacant à l'Académie française par de Roquelaure, ancien archevêque de Malines, le 24 avril 1818, plusieurs voix lui furent données au premier scrutin.

Dans les derniers temps de sa vie, il s'occupait d'une édition de ses œuvres, et devait y joindre un discours sur la décadence de l'éloquence de la chaire, qu'il avait récemment terminé. Une instruction pastorale sur le sacre de Charles X, cérémonie à laquelle il avait été officiellement invité, allait être livrée à

Digitized by Google

l'impression, lorsque le prélat fut frappé d'une attaque d'apoplexie cérébrale dans la nuit du 10 au 11 mai 1825. On suppose que l'illustre vieillard en voulant appeler du secours, tomba au pied de son lit et ne put se relever. Le lendemain, à neuf heures du matin, on le trouva sans connaissance, et malgré les efforts des médecins, il ne recouvra ni les sens ni la parole. Depierre, curé de Saint-Sulpice, lui ayant administré l'extrême-onction, il rendit le dernier soupir le vendredi 13 mai 1825, à une heure du matin. Ses obsèques furent célébrées le lendemain en l'église Saint-Sulpice, sous la présidence de M. de Villèle, archevêque de Bourges, en présence de six évêques, de pairs de France, de députés et d'une foule de personnes de distinction. Son corps fut déposé dans le cimetière du Mont-Valérien, à côté de celui de M. de Beauvais, évêque de Senez, et son cœur, rapporté à Troyes par un de ses vicaires généraux, fut placé à la cathédrale, dans la chapelle de Saint-Pie et Saint-Apollinaire, auprès des dépouilles mortelles de son prédécesseur aux pieds duquel il avait témoigné le désir d'être inhumé, s'il fût décédé dans son diocèse.

L'acte de décès de M. de Boulogne est conçu dans les termes suivants sur les registres du 11e arrondissement de Paris :

« L'an mil huit cent vingt-cinq, le treizième jour du mois de mai, une heure de relevée.

» Par devant nous, Marie-Guillaume de Bure, adjoint à M. le Maire du onzième arrondissement de Paris, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sont comparus MM. Jean-Hubert Billout, propriétaire, âgé de trente-huit ans, demeurant à Paris, rue d'Enfer, nº 31, neveu du défunt, et Charles-Louis Jumelle, employé, âgé de trente-quatre ans, demeurant à Paris, rue Garancière, nº 10,

» Lesquels nous ont déclaré que ce jourd'hui, une heure du matin, Monseigneur *Étienne-Antoine de* BOULOGNE, archevêque et évêque de Troyes, pair de France, âgé de soixante et dix-huit ans, natif d'Avignon, département de Vaucluse, demeurant à Paris, rue de Vaugirard, nº 17, quartier du Luxembourg, est décédé en ladite demeure.

» Et ont les déclarants signé avec nous le présent acte de décès, après qu'il leur en a été fait lecture, le décès ayant été dûment constaté.

» BILLOUT. — JUMELLE. — DE BURE. »

Les travaux des fortifications de Paris ayant nécessité la des-

Digitized by Google

truction du cimetière du Mont-Valérien, le chapitre de Troyes réclama le corps du prélat qui fut exhumé le 11 mai 1842 et transporté dans cette dernière ville où il repose au milieu de ses prédécesseurs sur le siége épiscopal.

Ses œuvres complètes, composées d'écrits divers et publiées à Paris par la librairie d'Adrien le Clere en 1826 et années suivantes, forment huit volumes. On les a rangées sous trois catégories : 1° *Sermons et Discours inédits*, précédés d'une *Notice* sur l'auteur, par Picot, rédacteur en chef de l'*Ami de la Religion*, 3 vol. in-8°. — 2° *Panégyriques*, *Oraisons funèbres et autres Discours*, 1826, 1 vol. in-8°. — 3° *Mandements et Instructions pastorales,* suivis de divers morceaux oratoires, 1827, 1 vol. in-8°. — 4° *Mélanges de religion*, *de critique et de littérature*, précédés d'un *Précis historique* sur l'église constitutionnelle, par Picot, 1827-28, 3 vol. in-8°. — Le diocèse de Troyes doit à ce prélat : *Processionale Sanctæ Ecclesiæ Trecensis*, *jussu et auctoritate Ill. et R. R. in Christo Patris D. D. S. A. comitis de Boulogne*, *archiepiscopi-episcopi Trecensis*, *paris Franciæ*, *typis mandatum ; editio recentior*, *cui addita est Missa pro diebus Rogationum*, Troyes, Mme veuve André et Anner, 1824, in-4° de 50 feuilles.

Membre de la Légion d'honneur par décret impérial du 15 août 1810, de Boulogne avait pour armoiries : *de gueules, à trois branches d'olivier d'argent en sautoir, en forme de couronne, au centre, une étoile d'or ; l'écu bordé d'un filet du même.*

FRANÇOIS-ALEXANDRE DE CUSSY, ÉVÊQUE NOMMÉ.

Né le 25 septembre 1759 à Vouilly, diocèse de Bayeux d'une honorable famille de Normandie, il se destina de bonne heure à la carrière ecclésiastique, entra en licence en 1784, et fut peu après pourvu, dans la cathédrale de Bayeux, d'un canonicat dont la révolution ne lui permit pas de jouir longtemps. Il passa en Angleterre les temps difficiles et ne revint en France qu'à l'époque du Concordat. Mgr Brault, nouvel évêque de Bayeux, le nomma alors membre titulaire de son chapitre, et le chargea de l'archiprêtré de l'Ouest dans son diocèse. Ce fut pendant qu'il remplissait ces fonctions que, par décret impérial du 14 avril 1813, il eut le malheur d'être appelé à remplir le siége épiscopal de Troyes qui n'était point véritablement vacant. Le 16 mai sui-

Digitized by Google

vant l'abbé de Cussy prêta serment entre les mains de l'impératrice régente.

Nous avons dit, dans la notice consacrée à Étienne de Boulogne, quelles furent dans le diocèse les tristes conséquences de cette nomination.

A l'époque de la Restauration, M. de Cussy abandonna aux hospices de Troyes tout le revenu du secrétariat de l'évêché, et le supplément du traitement des deux départements de l'Aube et de l'Yonne, formant une somme de quarante mille francs, et se retira à Bayeux où ses vertus et son amabilité le faisaient justement chérir et honorer. Il y reçut le titre de vicaire général, et, après avoir été un modèle de régularité, de modestie et de charité, emporta dans la tombe les regrets universels. Sa mort arriva à Bayeux le 12 décembre 1835.

François de Cussy portait pour armoiries : *d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de deux étoiles, et en pointe, d'une molette d'éperon, le tout du même.*

95. — JACQUES II LOUIS-DAVID DE SEGUIN DES HONS (1825-1843).

Né à Castres, le 30 octobre 1760, d'une ancienne et noble famille originaire de Malbosc, près de Saint-Pons, il fut en 1787 pourvu d'un canonicat dans l'église cathédrale de Saint-Pons de Thomières, dans le chapitre de laquelle son frère était syndic. Il préféra, quelques années après, les honorables souffrances de l'exil à la prestation d'un serment condamné par l'Église, et se réfugia en Espagne pendant les mauvais jours de la Terreur. De retour en France à l'époque du Concordat, il fut nommé au mois d'août 1803 par Rollet, nouvel évêque de Montpellier, à la cure cantonale de Saint-Sernin de Cuq-Toulza, arrondissement de Lavaur. Lors de sa nomination à l'archevêché d'Albi, rétabli par la bulle du 6 octobre 1822, Mgr Brault le fit agréer par le roi en qualité de 1er vicaire général. L'abbé de Seguin devint alors doyen du chapitre, archidiacre d'Albi et official métropolitain.

Une ordonnance royale du 22 juin 1825 le nomma à l'évêché de Troyes pour lequel il fut préconisé dans le consistoire du 19 décembre suivant. Une nouvelle ordonnance royale du 29 janvier 1826 ayant autorisé la réception de ses bulles, l'abbé de Seguin fut sacré à Paris le 26 février de cette année dans l'église de la Sorbonne, par Luc-Denys Frayssinous, évêque

Digitized by Google

d'Hermopolis, ministre des affaires ecclésiastiques, assisté de Claude-Joseph-Judith-François-Xavier de Sagey, ancien évêque de Tulle, et de François-Jean-Hyacinthe Feutrier, évêque de Beauvais. Le nouveau prélat prêta le 4 mars serment de fidélité entre les mains du roi, et fit ce même jour prendre possession du siége épiscopal par l'abbé Coudrin, vicaire général. Il fut installé personnellement dans sa cathédrale le 17 du même mois.

Si les infirmités de ce prélat, vénérable par sa piété et par ses abondantes aumônes, ne lui permirent pas d'apporter toujours dans les dernières années de son épiscopat cette surveillance continuelle et cette activité si désirables dans l'administration d'un diocèse, il ne laissa pas que d'y faire tout d'abord le plus grand bien. Nous nous contenterons de citer quelques-uns de ses actes. Il obtint successivement diverses ordonnances royales qui érigèrent en cures de deuxième classe plusieurs paroisses, savoir : Saint-Remi, à Troyes (24 février 1828), Saint-Pantaléon (20 avril 1828), Saint-Julien, à Plancy (10 décembre 1828), Saint-Laurent, à Bouilly ; Saint-Gervais et Saint-Protais, à Traînel (22 mars 1829), et Saint-Nizier et Saint-Nicolas, à Troyes (20 mai 1829). Les principales succursales érigées furent celles du hameau de Brantigny à laquelle on réunit le hameau de Villevoque (8 août 1827), d'Epagne (19 mars 1838) et de Jeugny (26 mars 1840).

De Seguin adhéra à la déclaration du 3 avril 1826 relative aux maximes reçues dans l'Eglise de France. Par ordonnance du 15 mars 1828, il confirma la Confrérie capitulaire du Sacré-Cœur de Jésus, fondée dans la cathédrale de Troyes, par l'abbé Saget et solennellement érigée le 2 décembre 1821 par l'évêque précédent. Le 2 octobre 1828, il fut autorisé à ouvrir une école secondaire ecclésiastique à Saint-Martin-ès-Vignes. Le 22 juin 1830, il dédia la nouvelle église de Saint-Jean-Bonneval sous le vocable de saint Jean-Baptiste et en consacra le maître-autel. Le 4 juillet 1831, il reconnut canoniquement la précieuse relique du doigt index de saint Jean-Baptiste déposée depuis 1773 dans l'église de Saint-Pierre-ès-liens de Brienne-la-Vieille, et en détacha quelques parcelles qu'il donna à l'église paroissiale de Saint-Jean-au-Marché, à Troyes.

Il établit le 1er janvier 1834 une caisse diocésaine destinée à fournir des secours aux prêtres infirmes et en retraite, et, le 28 juin de cette année, bénit solennellement les statues de saint Pierre et de saint Paul placées de chaque côté de la grande

grille du chœur de la cathédrale et données au chapitre par son vénérable doyen, l'abbé Pierre-Nicolas Le Grand. Le 9 avril 1839, il adressa à son clergé une circulaire relative aux recherches de documents historiques. Par acte épiscopal du 15 avril 1840, il établit dans l'église paroissiale de Saint-Remi la Confrérie du très-saint et immaculé Cœur de Marie, permit aux Sœurs de la Providence de fonder une maison à Troyes (12 octobre 1835) et à Aix-en-Othe (2 octobre 1838), et aux Ursulines d'établir une communauté à Ervy (11 mars 1839).

Enfin, après avoir fourni une longue carrière, toute pleine de vertus paisibles, ce bon et charitable évêque mourut de la mort des saints, à Troyes, dans la nuit du 30 au 31 août 1843, et fut inhumé dans sa cathédrale.

Il portait pour armes : *d'azur, à trois pals d'or, au chef d'argent chargé d'un lion passant, armé et lampassé de gueules.*

96. — JEAN IX MARIE-MATHIAS DEBÉLAY (1843-1848).

Fils de cultivateurs aisés et chrétiens sincères, il naquit le 24 février 1800 à Viriat, petit village du département de l'Ain, à huit kilomètres environ de Bourg, et commença ses études de latin en cette dernière ville. Il fit ensuite dans l'institution dirigée à Meximieux par l'abbé Ruivet ses classes de quatrième, de troisième et de seconde, au séminaire de l'Argentière, diocèse de Lyon, sa rhétorique et sa philosophie, et alla au séminaire d'Alix, en ce même diocèse, pour suivre, sous l'abbé Bochard, un cours d'éloquence sacrée. Ce fut principalement dans cette maison qu'il se prépara à la carrière sacerdotale qui avait été le rêve de ses plus jeunes années.

Assuré de sa vocation, le jeune Debélay reçut la tonsure, les ordres mineurs, le sous-diaconat et le diaconat des mains de Maurel de Mons, dont il devait être un jour l'un des successeurs sur le siége métropolitain d'Avignon. A cette époque, il voulait marcher sur les traces des François Xavier et des Cheverus à la conquête des âmes, et les missions étrangères semblaient devoir l'arracher à la France. Mais Dieu, qui avait d'autres vues sur lui, inspira à Devie, nouvel évêque de Belley, l'heureuse pensée de l'appeler dans son diocèse en lui donnant une chaire de rhétorique au séminaire de Meximieux.

Ordonné prêtre par ce prélat, l'abbé Debélay fut en 1825 nommé vicaire à Nantua, et dix mois après, sur la demande du

conseil d'arrondissement, principal du collége communal de cette ville. En 1828, il devint le successeur du digne abbé Dementhon, curé de Nantua, et tout aussitôt, sous son inspiration, une sorte de réaction religieuse s'opéra dans cette petite ville. Le jeune curé s'y montra à la fois orateur, théologien, administrateur. Par ses soins, l'église fut magnifiquement restaurée et décorée, un hospice s'éleva dont il confia la direction aux sœurs de Saint-Joseph, la jeunesse vit s'ouvrir pour son éducation deux maisons, les petits enfants pauvres une salle d'asile, les enfants plus âgés une école gratuite; enfin la charité ingénieuse du bon curé opéra des merveilles.

De telles qualités le désignaient tout naturellement pour l'épiscopat. Une ordonnance royale du 19 novembre 1843 l'appela à succéder sur le siége de Troyes à Seguin des Hons. Préconisé dans le consistoire du 11 février 1844, il prêta serment le 4 mars suivant entre les mains du roi et fut sacré le lundi 11 du même mois dans l'église de Saint-Etienne-du-Mont à Paris par Mgr Affre, archevêque de cette ville, assisté de MM. Bonamie, archevêque de Chalcédoine, et de Forbin-Janson, évêque de Nancy, en présence de plusieurs autres prélats et des notabilités du département de l'Ain. Arrivé peu de jours après dans son diocèse, Debélay y soutint le bien qui existait déjà, l'augmenta encore, et remédia à quelques abus qui avaient pu s'introduire pendant les dernières années de son prédécesseur. Il fit plusieurs visites pastorales, annonça lui-même les vérités du salut aux fidèles avides de l'entendre, prit soin du grand et du petit séminaire, fonda une maison de retraite pour les prêtres infirmes, s'appliqua à maintenir la ferveur et l'observance des règles primitives dans les nombreuses communautés du diocèse, et procura à son clergé le bienfait de plusieurs retraites ecclésiastiques.

Par un décret du chef du pouvoir exécutif en date du 16 octobre 1848, Debélay fut nommé à l'archevêché d'Avignon pour lequel il fut préconisé le 11 décembre de la même année. Le Souverain-Pontife lui accorda le pallium dans ce même consistoire. Installé par procureur le 7 février 1849, le prélat fit son entrée solennelle à Avignon le 27 du même mois. Il consacra solennellement le 14 novembre suivant la nouvelle église Saint-Paul à Nîmes, et ouvrit à Avignon le 8 décembre de cette même année un concile provincial dont les décrets reçurent, en 1850, l'approbation du Saint-Siége et ont été publiés.

En 1850, il remit en possession de l'ancien monastère de Notre-

Digitized by Google

Dame-de-la-Cavalerie des religieux Bénédictins qui, à la grande édification de la contrée, unissent le travail des champs à la prière. Cet établissement eut pour fondateur M. l'abbé Figuière, doyen du chapitre métropolitain d'Aix, mort en 1865. L'année suivante, le prélat rétablit au petit séminaire de sa ville métropolitaine les Prêtres missionnaires de la congrégation de Notre-Dame de Sainte-Garde. Au mois d'avril 1852, il introduisit à Avignon les Récollets ou Franciscains de la plus étroite observance et les chargea de desservir la chapelle des Pénitents gris où le Saint-Sacrement demeure exposé toute l'année.

Il donna successivement, de 1854 à 1855, plusieurs mandements pour le succès de nos armes en Orient. Le 18 mars de cette dernière année, il consacra solennellement l'église de Valayant, près de Pernes, et y installa un pasteur. Le jeudi 22 novembre suivant, il reçut à son passage à Avignon Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne, et chargé de complimenter ce prince, il lui dit notamment, qu'il priait Dieu de lui donner, comme à l'Empereur, son auguste allié, deux choses inséparablement unies, et qui étaient assurément dans son cœur : le bien de l'Eglise et le bonheur de ses peuples. Le roi lui répondit par quelques paroles de reconnaissance à travers lesquelles il était difficile de ne pas voir qu'il comprenait le désir de l'évêque catholique en même temps qu'il remerciait le prélat français.

Debélay qui avait exprimé, dans son Instruction pastorale pour le Carême de cette année, l'intention d'ériger sur la basilique de Notre-Dame-des-Doms une statue monumentale de la très-sainte Vierge en mémoire de la définition dogmatique de son Immaculée Conception, publia peu après une lettre pastorale pour mener à bonne fin ce projet que tout son diocèse accueillit avec enthousiasme. Mgr Debélay avait été au nombre des prélats qui, le 8 décembre 1854, assistèrent à Rome à la solennelle proclamation de ce dogme. Il eut en effet le bonheur d'inaugurer cette statue le 24 octobre 1859, en présence de Mgr Chalandon, archevêque d'Aix; de NN. SS. Thibault, évêque de Montpellier; Depéry, évêque de Gap; Meirieu, évêque de Digne; Lyonnet, évêque de Valence; et Delcusy, évêque de Viviers. Le dimanche 16 mai 1858, il présida l'inauguration de la statue de Joseph-Dominique d'Inguimbert, évêque de Carpentras, sur une des places de cette ville, dont il fut l'un des plus illustres enfants et le bienfaiteur. Le 31 juillet 1859, il consacra la nouvelle église de Saint-Pierre-de-Vassols. Les inondations terribles qui désolèrent en juin 1856

Digitized by Google

une partie de son diocèse lui fournirent l'occasion de déployer la charité apostolique dont il était animé. Le 14 de ce même mois, il assistait au baptême du Prince impérial à Paris et sollicitait activement les secours du gouvernement en faveur de ses trop malheureux diocésains.

Mgr Debélay, que le pape Pie IX avait, par un bref du 29 novembre 1854, créé comte romain et prélat assistant au trône pontifical, mourut à Avignon, le 27 septembre 1863. Sa mort fut un juste sujet d'affliction pour son diocèse et pour l'Église de France. La ville d'Avignon le vénérait à l'égal d'un père. C'est qu'aussi Mgr Debélay, par son administration paternelle, par sa bonté, par sa mansuétude, par son indulgence, avait gagné tous les cœurs et conquis tous les suffrages ; c'est qu'aussi, il avait relevé tant de ruines, créé tant d'œuvres et répandu tant de bienfaits dans son diocèse. Outre les œuvres diverses dont nous avons parlé dans le cours de cette notice, son nom se rattache à la fondation et au rétablissement de plusieurs autres ordres religieux, à l'établissement de nombreuses écoles tenues par des communautés religieuses. Il érigea sept succursales nouvelles, dix nouveaux vicariats, sept aumôneries, consacra d'une manière irrévocable les légendes du Comtat par la rédaction d'un *Propre diocésain*, uniformisé par la réédition d'ouvrages liturgiques, le chant ecclésiastique et l'administration des sacrements dans ses paroisses, par la convocation de deux synodes diocésains qui suivirent le concile provincial de 1849, et enfin par l'institution des bibliothèques paroissiales, il resserra les liens qui unissaient à sa ville métropolitaine ses suffragants et ses prêtres.

Parmi les ouvrages imprimés sous son nom, nous citerons : *Conférences sur les sacrements*, *sur le baptême et sur la confirmation*, *tenues en* 1843, 1846 et 1847, imprimées par ordre de Mgr Jean-Marie-Mathias Debélay, évêque de Troyes, Troyes, Anner-André, 1848, in-8° de 15 feuilles et demie. — *Mandement* de Mgr l'archevêque d'Avignon, à l'occasion de son installation et de son entrée dans son diocèse (daté de Lyon, le 8 février 1849), Lyon, imprimerie de Guyot, 1849, in-4° de 20 pages.

Déjà chevalier de la Légion d'honneur par décret du 25 septembre 1852, Mgr Debélay fut promu au grade d'officier de cet ordre par décret impérial du 31 décembre 1855, et nommé grand officier de l'ordre de Saint-Maurice et de Saint-Lazare le 13 janvier 1856.

Il portait pour armoiries : *d'azur, à la gerbe d'or.*

Digitized by Google

97. — PIERRE II LOUIS CŒUR (1848-1860).

Issu de la famille du célèbre et malheureux argentier de Charles VII, il naquit à Tarare (Rhône), le 14 mars 1805, et était fils de Claude Cœur, négociant de cette ville, et de Clotilde Guillot. Placé en 1813 au petit séminaire de Saint-Jean à Lyon, le jeune Cœur, après avoir fait sa sixième, passa, vers la fin de 1816, au séminaire d'Alix, où il demeura trois années, et alla en 1819 commencer son cours de seconde à la maison de l'Argentière où il termina sa rhétorique. Pendant qu'il était dans cet établissement, un grand concours eut lieu entre tous les séminaires du diocèse de Lyon, et le prix d'honneur lui fut décerné. Entré aux Chartreux en 1820, il y fit une année de philosophie et deux de théologie. En 1824, il fut chargé de remplacer le professeur de seconde au séminaire de l'Argentière, passa ensuite au grand séminaire de Saint-Irénée, et devint enfin professeur de philosophie dans la maison d'Alix.

Ce fut à cette époque qu'il écrivit contre l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion* une petite thèse qu'il n'a jamais publiée et dans laquelle il réfutait la doctrine du sens commun.

Tonsuré en 1821 par Mgr Maurel de Mons, évêque de Mende, il reçut en 1822 les ordres mineurs, des mains de ce prélat devenu archevêque d'Avignon; ce fut Mgr de Pins, archevêque d'Amasie, administrateur du diocèse de Lyon, qui lui conféra le sous-diaconat en 1825 et le diaconat en 1826. L'année suivante, l'abbé Cœur vint à Paris pour y entendre les cours publics de la Sorbonne et du Collége de France, et fréquenta particulièrement pendant deux années ceux de MM. Guizot et Villemain.

A son retour, il passa quelque temps à la Chartreuse de Lyon pour se préparer au sacerdoce et fut ordonné prêtre le 13 juin 1829 par Mgr de Pins. Doué de facultés oratoires fort remarquables, l'abbé Cœur s'adonna immédiatement à la prédication, et, en 1830, l'église de Saint-Georges, à Lyon, reçut les premières inspirations de son éloquence. L'année suivante, il prêcha le Carême à Gex, et plus d'un Genevois faisait alors le voyage pour l'entendre. En 1832, il prêcha le Carême à Clermont-Ferrand avec tant de succès, qu'une place à l'Académie de cette ville étant peu après devenue vaccante, elle lui fut décernée d'une voix unanime. En 1833, Mgr de Pins le désigna pour prêcher la

Digitized by Google

station quadragésimale dans la primatiale de Saint-Jean à Lyon. L'abbé Cœur parut à Nantes pour le Carême de 1834, et l'année suivante à Paris, dans l'église de Saint-Roch, où l'avait appelé M. Olivier, alors curé de cette riche paroisse. Comme autrefois Massillon, il devint le prédicateur à la mode; la haute société parisienne se pressait à ses sermons. Tout en réunissant autour de sa chaire un auditoire immense, il attirait principalement les classes intelligentes par l'éclat du style et la profondeur de la pensée. Au milieu des aperçus les plus abstraits sur la divine économie du christianisme, il remuait toujours les âmes par l'ardeur de son zèle et l'entraînement de sa conviction. Il fut un des hommes qui prirent la part la plus active au développement du mouvement religieux qui se manifesta en France pendant tout le règne de Louis-Philippe. Ses travaux de missionnaire sont certainement la partie la plus intéressante de sa vie, celle dont l'Église et le pays conserveront le plus longtemps le souvenir.

Après avoir prêché la station de 1836 dans l'église de l'Assomption, il alla passer quinze mois environ au sein de sa famille, uniquement occupé de méditation et de la composition d'un grand ouvrage intitulé : *Du rationalisme et des mystères.*

L'abbé Cœur fut nommé chanoine honoraire de Nantes en 1834, de Bordeaux en 1838, d'Arras la même année, vicaire général de ce dernier diocèse en 1839, chanoine honoraire de Lyon en 1840, vicaire général de Gap en avril 1841, vicaire général d'Évreux au mois de septembre suivant, et chanoine titulaire de l'église métropolitaine de Paris en août 1840. Le 5 mai précédent, après un Carême prêché à Saint-Roch en présence d'une partie de la famille royale, il avait reçu la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Cette distinction n'était alors accordée au clergé qu'à de rares intervalles. En 1842, l'abbé Cœur fut chargé de l'enseignement de l'éloquence sacrée à la Faculté de théologie de Paris, et se rappelant les succès qu'il avait obtenus dans sa chaire, il assista le 4 mars 1854 à l'inauguration de cette Faculté qu'on a modifiée et dont on voudrait faire une institution canonique.

Un arrêté du général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, nomma le 16 octobre 1848 l'abbé Cœur à l'évêché de Troyes, pour lequel il fut préconisé dans le consistoire du 11 décembre suivant. C'était la récompense de l'oraison funèbre de Mgr Affre qu'il avait prononcée le 7 août précédent dans l'église métropo-

Digitized by Google

litaine de Paris, au grand service qui fut célébré par S. Em. le cardinal de Latour-d'Auvergne, évêque d'Arras. La vaste métropole était encombrée. On remarquait dans cette assistance émue six évêques, près de mille prêtres, les représentants du peuple, les ministres de la république et les officiers supérieurs de l'armée et de la garde nationale. Mgr Cœur montra que la vie et la mort du saint archevêque étaient également glorieuses pour la religion et la patrie. Mgr Affre fut beau dans sa vie, parce qu'il travailla merveilleusement à l'union de la patrie et de la religion par ses vertus et par ses ouvrages. Mgr Affre fut beau et sublime dans sa mort, parce qu'il consacra par l'effusion de son sang, cette union, si nécessaire pour le salut de tous. Voilà l'idée principale qu'il développa pendant trois heures et au milieu des émotions et des larmes de cette imposante assemblée. Cette oraison funèbre a été imprimée à Paris, *Lecoffre*, 1848, in-8o de 108 pages. A cette époque, la riche cure de Saint-Roch venait de lui être destinée.

Son sacre eut lieu le 25 février 1849 dans la cathédrale de Paris, et la cérémonie en fut faite par Mgr Sibour, archevêque de cette ville, assisté de Mgr Mioland, évêque d'Amiens, et de Mgr Rossat, évêque de Verdun. Tout ce qu'il y avait de distingué à Paris se trouvait ce jour-là à Notre-Dame. On y remarquait le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, ayant à ses côtés ses deux amis, MM. de Tocqueville et Dupin aîné.

Ce fut certainement un touchant spectacle de voir le vainqueur de juin, et le sauveur de la patrie, aller, au milieu des plus graves préoccutions, accompagné de deux grandes notabilités de la France, s'agenouiller pendant plusieurs heures dans le sanctuaire de Notre-Dame, afin de donner à un missionnaire, à un orateur chrétien, un témoignage d'affection et d'estime. Le nouveau prélat fut installé solennellement en personne dans son église le 9 mars suivant. Déjà le 6 février précédent, il avait fait en son nom prendre possession du siége.

La réforme pédagogique proposée par M. l'abbé Gaume trouva en lui un adversaire. Mgr l'évêque de Troyes devint l'un des membres du Conseil impérial de l'instruction publique, et fut au nombre des évêques qui assistèrent, le 14 juin 1856 à Paris, au baptême du Prince impérial. Un décret du 24 août 1858 le promut au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Du 2 au 15 septembre 1850, il assista au concile provincial tenu à Sens. Le 3 juillet 1860, il prononça dans l'église des

Digitized by Google

Invalides l'oraison funèbre du prince Jérôme-Napoléon (Paris, E. Dentu, 1860, in-8o), et, peu de jours après, publia une lettre pastorale sur le respect de l'autorité. Si ce dernier écrit est remarquable par l'éclat du style, on ne saurait donner des éloges à la politique qu'il préconise, et dans la situation difficile où se trouvait alors le Souverain-Pontife, nous n'hésitons pas à dire qu'il était peu digne d'un évêque.

Le mardi 9 octobre de cette année, Mgr Cœur et son frère, qui était son vicaire général, s'étaient rendus à Charmont, au château de M. de Truchy. Le prélat parcourait avant le dîner un volume de saint Jérôme, lorsqu'il fut frappé d'une attaque d'apoplexie. Les premiers soins qu'on lui prodigua, parurent d'abord produire quelque heureux effet. Il reprit connaissance, mais bientôt ne se faisant pas illusion sur la gravité de son état, il fit comprendre à son frère qu'il désirait recevoir les derniers sacrements. M. l'abbé Cœur s'acquitta, les larmes aux yeux, de cette tâche douloureuse, et à dix heures du soir, le prélat rendait son âme à Dieu. Son corps fut rapporté à Troyes où ses funérailles furent, le 16 octobre, célébrées avec la plus grande solennité. Mgr Mellon Jolly, archevêque de Sens, qui y officia pontificalement, prononça l'oraison funèbre de son suffragant.

Plusieurs des sermons du prélat ont été publiés dans les recueils fondés pour la reproduction de ces sortes d'ouvrages. Il fut un des collaborateurs de la *Revue religieuse et édifiante*, et publia à Paris, chez Vaton, en 1856, in-18, un opuscule intitulé : *Ministère de Marie dans le christianisme et dans l'humanité.* Mgr Cœur donna plusieurs *Mandements* pour l'heureux succès de nos armées en Crimée en 1854 et en 1855. Un libraire de Paris M. Bauchu, annonce en ce moment (janvier 1866) la publication des *Œuvres* complètes de Mgr Cœur, comprenant ses Sermons, Oraisons funèbres, Mandements, Instructions pastorales, etc. Cette publication formera 7 volumes in-8o, divisés comme suit: *Les Sermons*, 3 vol.; les *Cours de la Sorbonne*, 2 vol.; les *Mandements* et *Lettres spirituelles*, 2 vol.

Mgr Cœur portait pour armoiries : *d'azur, à la croix ancrée d'or, cantonnée de quatre cœurs d'argent.*

98. — EMMANUEL-JULES RAVINET (1860).

Emmanuel-Jules Ravinet, issu d'une honorable famille, naquit à Paris le 14 germinal an IX (4 avril 1801), dans la paroisse de

Digitized by Google

Saint-Germain-des-Prés, ainsi que le constate l'acte suivant transcrit sur les registres de la mairie du 10e arrondissement municipal de l'arrondissement communal de Paris.

« Du quinzième jour du mois de germinal, l'an neuf de la République française.

» Acte de naissance de *Emmanuel-Jules*, né le jour d'hier à dix heures du matin, rue des Marais, nº 23, division de l'Unité, fils de Pierre-Dieu Ravinet, employé, et de Marie-Julie Hibon-Debagny demeurant à Paris, rue et nº susdits, mariés à Bussy-le-Repos, département de l'Yonne, l'an mil sept cent quatre-vingt-cinq. Premier témoin : Emmanuel Cretet, conseiller d'État, demeurant à Paris, rue de Grenelle, nº 370, âgé de cinquante-quatre ans ; — second témoin : Marguerite-Sophie Menu de Chomorceau, propriétaire demeurant à Villeneuve-sur-Yonne, susdit département, âgée de quarante-quatre ans.

» Sur la réquisition à nous faite par ledit Pierre-Dieu Ravinet, père de l'enfant, et ont signé :

» Ravinet. — Cretet (1). — *M. Sophie* Menu.

» Constaté suivant la loi, par moi Urbain-Firmin Piault, adjoint au maire du dixième arrondissement municipal de l'arrondissement communal de Paris, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, soussigné. Piault. »

Après avoir fait de brillantes études littéraires au collége Stanislas sous la direction de l'abbé Liautard, M. Ravinet, qu'une vocation sérieuse poussait vers la carrière ecclésiastique, suivit dans cet établissement les cours de théologie fondés pour les jeunes gens qui se destinaient au sacerdoce. Ordonné prêtre en 1825 par Mgr de Quelen, il fut ensuite chargé lui-même de l'enseignement des sciences ecclésiastiques, et ses élèves se rappellent encore avec quelle méthode, quelle sûreté de jugement, quelle clarté d'expression, il exposait les questions les plus ardues et les plus controversées. Aussi lui confia-t-on pendant quelque temps, à titre de professeur suppléant, le cours de morale à la Faculté de théologie de Paris.

(1) Emmanuel Cretet, depuis comte de Champmol, premier témoin de cet acte, parrain de Mgr Ravinet, fut l'un des ministres plénipotentiaires chargés de négocier avec le Souverain-Pontife le concordat du 15 juillet 1801. Les autres furent Joseph Bonaparte et Bernier, depuis évêque d'Orléans. Ceux du Saint-Siége étaient les cardinaux Consalvi, et Spina, et le P. Caselli qui devint évêque de Parme. Emmanuel Cretet naquit au Pont-de-Beauvoisin, en Dauphiné, le 10 février 1747, et mourut à Auteuil le 28 novembre 1809.

Digitized by Google

Mgr Affre, archevêque de Paris, qui savait si bien apprécier le mérite, appela l'abbé Ravinet auprès de lui en qualité de secrétaire particulier. Il le préposa ensuite à la direction du secrétariat de l'archevêché, et le nomma, en 1843, chanoine titulaire de Notre-Dame. Chargé, pendant plusieurs années, en qualité de vicaire général et d'official diocésain, des causes matrimoniales et des affaires concernant les dons et legs faits aux fabriques et aux établissements religieux, l'abbé Ravinet déploya dans ces deux importantes fonctions, et principalement dans la seconde, un discernement et un esprit de conciliation qui aplanissaient les difficultés les plus délicates, et lui dictaient des décisions dont on n'a jamais constaté la sagesse et l'équité. Nous ne parlerons point de l'aimable et douce simplicité qui formait le fond de son caractère, de la politesse de ses manières, de l'affabilité de ses rapports. MM. Sibour et Morlot, qui succédèrent à Mgr Affre sur le siége métropolitain de Paris, le continuèrent tous deux dans les fonctions de vicaire général, et lui confièrent à titre de supérieur, la direction de la communauté des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny et de celle des Sœurs de l'Immaculée-Conception. A ces diverses fonctions, M. l'abbé Ravinet joignait encore celles de secrétaire du chapitre de Notre-Dame. Elles lui avaient conquis depuis longtemps la confiance et les sympathies du clergé de Paris qui se rappelle encore sa bienveillante sollicitude, l'excellence de sa direction et surtout les paternels encouragements qu'il aimait à donner aux jeunes prêtres.

Il est dans sa vie une circonstance trop honorable pour que nous puissions la passer sous silence. Lorque l'insurrection grondait en juin 1848, dans les rues de la capitale, M. Ravinet, qui habitait rue et île Saint-Louis, à l'archevêché, fut avec M. Jacquemet, aujourd'hui évêque de Nantes, l'un des prêtres qui sollicitèrent la grâce de suivre Mgr Affre, dans la mission de paix que ce vénérable pontife entreprit le dimanche 25 juin et qui eut pour lui un dénouement si fatal. Il s'avança avec lui jusque sur la place de la Bastille, visitant en passant les ambulances, bénissant et absolvant les mourants, disant une parole de tendresse et de piété à chaque blessé. Il était auprès du prélat, à l'entrée du faubourg Saint-Antoine et au milieu des insurgés, à huit heures et demie du soir, quand une terrible fusillade recommença avec énergie, et quand une balle atteignit Mgr Affre dans les reins. Par suite de la confusion qu'occasionna cette collision nouvelle, les deux vicaires généraux se trouvèrent séparés de leur archevêque, et

Digitized by Google

M. l'abbé Ravinet erra une partie de la nuit à travers les barricades si nombreuses de ce quartier, sans pouvoir pénétrer auprès du prélat qu'il ne rejoignit que le matin, au presbytère de Saint-Antoine, où les soins les plus affectueux, les plus dévoués, mais, hélas! les plus inutiles lui étaient prodigués. Dès ce moment, il ne le quitta plus, veilla à son transport à l'archevêché, et reçut le dernier soupir de cette illustre victime de nos discordes civiles. Aussi, lorsque le 4 septembre 1860, on inaugura à Saint-Rome-de-Tarn la statue en bronze du prélat, due au ciseau de M. Barre, le chapitre métropolitain de Paris le députa pour le représenter à cette cérémonie. Trois mois après, le clergé de Paris et les nombreux fidèles que les affaires religieuses avaient mis en relation avec M. Ravinet, apprenaient avec bonheur sa promotion à l'épiscopat.

Nommé par décret impérial du 11 décembre 1860 pour succéder à Mgr Cœur sur le siége épiscopal de Troyes, Mgr Ravinet fut préconisé par Pie IX dans le consistoire du 18 mars 1861, et sacré le mercredi 1er mai suivant dans l'église métropolitaine de Notre-Dame de Paris. La consécration lui fut donnée par son S. Ém. le cardinal François-Nicolas-Madeleine Morlot, archevêque de Paris, assisté de NN. SS. Frédéric-Gabriel-Marie-François de Marguerye, évêque d'Autun, et Georges Darboy, évêque de Nancy. S. Ém. le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, NN. SS. Plantier, évêque de Nîmes; Forcade, évêque de Nevers; Sola, évêque de Nice; Magnin, évêque élu d'Annecy; Baudry, évêque élu de Périgneux; Méglia, chargé d'affaires du gouvernement pontifical, et Coquereau, aumônier en chef de la flotte, chanoine de premier ordre du chapitre impérial de Saint-Denys, étaient présents à cette imposante cérémonie.

Le chœur était occupé par les vicaires généraux, les membres du chapitre métropolitain, plusieurs curés et chanoines honoraires de Paris. Dans la nef, se pressaient un grand nombre de prêtres et de fidèles. On remarquait, en outre, dans l'assistance, M. le vicomte de Charnailles, préfet de l'Aube, M. Argence, maire de Troyes, et une nombreuse députation du clergé de ce diocèse.

Le 5 de ce même mois, le nouvel évêque de Troyes assistait S. Ém. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, dans la cérémonie du sacre de Mgr Charles-Théodore Baudry, évêque de Périgueux.

L'épiscopat de Mgr Ravinet ne date que de quelques années, et

Digitized by Google

cependant ce prélat a beaucoup fait déjà pour son diocèse. Il a pris part aussi à un grand nombre de cérémonies religieuses, et fut notamment l'un des deux évêques qui, le 31 mai 1864, assistèrent Mgr Georges Darboy, archevêque de Paris, dans la solennelle consécration de sa basilique métropolitaine. Au mois de juillet suivant, il célébrait la messe pour l'ouverture de la 31e session du Congrès scientifique de France, à Troyes. A peine avait-il prononcé les paroles sacramentelles de la bénédiction, qu'une grande toile qui, depuis vingt-deux ans, séparait le chœur de la cathédrale de la nef, par suite des réparations considérables qu'on a faites, fut abaissée, et le beau chœur restauré avec ses brillants vitraux peints parut dans tout son lustre aux yeux des dix mille fidèles qui remplissaient la vaste basilique.

Nous terminerons cette trop courte notice sur le respectable prélat en citant la circulaire qu'il adressa aux membres de son clergé, lors de la publication de la célèbre Encyclique, *Quanta cura*, du 8 décembre 1864.

« Troyes, le 25 janvier 1865.

» Messieurs et chers Coopérateurs,

» Nous vous adressons aujourd'hui le Mandement pour la publication du Jubilé accordé en vertu de la lettre encyclique du Souverain-Pontife, en date du 8 décembre 1864. Nous aurions désiré pouvoir vous transmettre cet acte solennel lui-même; mais on peut dire de lui ce que dirait le Psalmiste : « *In omnem terram exivit sonus eorum ;* » et, connaissant vos sentiments comme vous connaissez les nôtres, nous sommes assuré que, comme nous, vous l'auriez accueilli avec le respect et la docilité qui sont dus à la parole de celui qui a pour mission spéciale de confirmer ses frères.

» Oui, nos bien chers Coopérateurs, nous nous plaisons à le dire et à le répéter : Là où est Pierre, là aussi est l'Église. Car c'est à lui et en sa personne à ses successeurs, qu'il a été dit : « *Tu es Pierre, et sur cette pierre j'édifierai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle.* » C'est à lui et en sa personne à ses successeurs, qu'il a été ordonné non-seulement de paître les agneaux, mais encore les brebis.

» Toutefois, bien chers Coopérateurs, à la suite des discussions qui ont si douloureusement surexcité les passions dans ces derniers temps, nous vous en conjurons, montrez-vous, plus que

jamais encore, les ministres de la paix et de la charité. Cette vertu divine ne retient pas la vérité captive, mais elle la fait aimer. C'est elle qui nous tiendra en garde contre toute imprudence non moins que contre toute faiblesse, ainsi que le disait naguère à son clergé un de nos vénérables collègues, que vous avez entendu, l'année dernière, avec tant de bonheur. Sous l'inspiration de la charité, nous saurons écarter les controverses ardentes; choisir, pour parler, le moment favorable, et nous méfier enfin d'une vivacité de langage qui repousse les cœurs, loin de les attirer à Dieu.

» Que votre zèle pour le salut de vos frères ne se ralentisse jamais; c'est la charité encore qui le ranimera sans cesse, qui l'entretiendra dans vos âmes et qui le rendra fécond.

» Mais par-dessus tout, conservons et fortifions entre nous le lien de la paix. La paix et l'union des cœurs ont été la première bénédiction que Dieu ait répandu sur notre épiscopat; elles seront le gage et la source de toutes celles que nous devons attendre encore.

» Recevez, Messieurs et bien chers Coopérateurs, la nouvelle assurance de notre affectueux dévouement.

» † EMMANUEL-JULES, *évêque de Troyes.* »

Chevalier de la Légion d'honneur par décret impérial du 15 août 1862, Mgr Ravinet porte pour armoiries : *d'azur, à une croix d'or plantée dans un roc, surmontée d'un Saint-Esprit d'argent rayonnant sous la forme d'une colombe*, et pour devise : *In cruce robur et solatium.*

Digitized by Google

DOYENS DE TROYES.

Comme plusieurs autres chapitres, celui de Troyes commença d'abord par avoir des prévôts; mais cette dignité ayant été supprimée en 1167, on la remplaça par celle de doyen, et, à partir de cette époque, la dignité de doyen qui jusqu'alors avait occupé le second rang, se trouva élevée au premier. Le chapitre de Troyes eut cependant des doyens avant ce temps, mais ils y étaient inférieurs aux prévôts, et, comme tels, leur série chronologique n'appartient pas à notre sujet.

Voici les noms de quelques prévôts de l'Église de Troyes dont nous donnerons ensuite la liste des doyens.

Quelques Prévôts.

1. — Eutrope, frère de sainte Maure, vierge de Troyes. L'évêque Prudence écrivit l'éloge de cette vierge, vers 850, à la prière d'Eutrope.

2. — Etienne, 1075.

3. — Normand, 1090.

4. — Renaud de Montlhéry, prévôt dès 1102, devint évêque de Troyes en 1121.

5. — Eudes ou Odon, 1125-1147.

6. — Guillaume de Champagne, prévôt de Chartres et de Troyes, céda au chapitre en 1167 les revenus de sa dignité qui s'éteignit ainsi pour faire place à celle des doyens.

DOYENS.

1. — Pierre Ier Comestor ou le Mangeur, homme fameux par son érudition, naquit à Laubressel, près de Troyes, fut prêtre et curé de sa paroisse natale en 1147 et doyen en 1152. Il obtint en cette dernière année un privilége du pape Eugène III, fut chan-

Digitized by Google

celier de l'Église de Paris en 1164, souscrivit à l'abolition de la prévôté capitulaire de Troyes en 1167, quitta ses bénéfices en 1173 pour mener une vie plus tranquille et se fit chanoine régulier de Saint-Victor, à Paris, où il termina sa vie en 1198, selon quelques-uns, et, selon d'autres, au mois d'octobre de l'année suivante. Il fut enterré ou plutôt emmuraillé dans une voûte qui séparait deux chapelles, à droite du chœur, avec cette épitaphe :

« *Petrus eram, quem petra tegit, dictusque Comestor,*
Nunc comedor. Vivus docui, nec cesso docere
Mortuus, ut discat qui me videt incineratum,
Quod sumus iste fuit, erimus quandoque quod hic est. »

C'est-à-dire :

« Je me nommais *Pierre* et suis maintenant sous la pierre. Celui que l'on surnommait *Mangeur* est aujourd'hui mangé à son tour. J'ai enseigné pendant ma vie, et, mort, je ne cesse d'enseigner à tous ceux qui me voient réduit en poussière et en cendre, qu'ils sont en ce moment ce que j'ai été, et qu'ils seront bientôt ce que je suis. »

On a de Pierre Comestor : *Historia scholastica*, imprimée en 1486 ; c'est une histoire sacrée et profane depuis la Genèse jusqu'aux Actes des Apôtres ; l'auteur charge sa narration de longues dissertations qui renferment souvent des raisonnements bizarres et quelquefois des fables ridicules ; l'ouvrage a été traduit en français, sous le titre de *Bible Escolastre*, et en flamand ; — *Quatre-vingts Sermons* qui ont été publiés sous le nom de *Pierre de Blois* par le P. Busée, de la compagnie de Jésus, Mayence, 1600, in-4°. On lui attribue aussi le *Catena Temporum*, compilation indigeste de l'Histoire universelle, imprimée à Lubeck, 1475, 2 vol. in-folio, et traduite en français sous le titre de *Mer des Histoires*, Paris, 1488, 2 vol. in-folio.

2. — Barthélemi Haïce de Plancy devint évêque de Troyes en 1190.

3. — Jean Ier consentit, en 1191, à ce que la collation des quatre prébendes fondées par son prédécesseur fût restituée aux évêques et au chapitre de Troyes, et eut avec Thibaud, abbé de Montiéramey un procès dans lequel les délégués du Saint-Siége, Maurice de Sully, évêque de Paris ; Garin, abbé de Saint-Victor ; et Pierre, chancelier de Notre-Dame de Paris, amenèrent en novembre 1195 les parties à conciliation. En 1198,

Digitized by Google

le même abbé concéda à Jean, sa vie durant, l'usufruit d'une maison sise à Troyes. Grâce à l'arbitrage de Michel de Corbeil, il transigea cette même année avec le comte Thibaud de Champagne au sujet de la justice de ses hommes, et échangea les femmes du décanat avec la comtesse Blanche, épouse de Thibaud, en 1202 et en 1203. Il traita l'année suivante avec Henri de Chennegy sur les droits de voirie dans trois villages appartenant à la cathédrale, et donna, en 1205, de concert avec le chapitre, à l'hôpital de Saint-Nicolas, le droit de toucher une certaine somme sur chaque prébende.

4. — Milon Ier de la Chapelle souscrivit à une donation faite en 1205 au monastère de Montiéramey par Thibaud de Chaumesnil et Ide son épouse. Il fit un échange avec la comtesse Blanche en avril 1206, et fut un des bienfaiteurs de l'hôpital de Saint-Nicolas. On le trouve encore mentionné dans des chartes de Vauluisant, en 1210.

5. — Nicolas fit divers échanges avec la comtesse Blanche en 1211, 1212 et 1213. On le trouve en 1218, mentionné dans une charte de Montiéramey.

6. — Étienne Ier, doyen de 1218 à 1222.

7. — Robert devint évêque de Troyes, en 1223.

8. — Milon de Saint-Aubin transigea en 1224 avec le comte Thibaud de Champagne. Il vivait encore en 1229, et le Nécrologe de Troyes en fait mention au 3 avril.

9. — Pierre II est cité, en janvier 1235, dans des chartes de Pontigny. Au commencement d'avril de l'année suivante, il témoigna sa munificence à l'hôpital de Troyes.

10. — Raoul de Rumilly-les-Vaudes, doyen et official de Troyes en 1242 et 1247, fut présent à la dotation de la chapelle de Saint-Vincent dans l'église de Saint-Etienne en 1254. D'après une charte de Clairvaux, il était encore doyen en 1256.

11. — Gui Ier augmenta les revenus de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste fondée en l'église de Saint-Remi à Troyes, et mourut le 31 juillet 1261.

12. — Simon, doyen de 1261 à 1268, est cité au 4e des ides de mai (12 de ce mois) dans le Nécrologe.

13. — Denys de Champguyon, mentionné comme doyen dès 1270, mourut en 1290. Sous son décanat, le chapitre décida que chaque chanoine ferait, par ordre d'ancienneté de nomination et pendant une semaine, le service divin dans le chœur de la cathédrale.

Digitized by Google

14. — Gautier, doyen de 1290 à 1299.

15. — André de Saint-Phal, noble seigneur du village de ce nom près de Troyes, fut élu en 1299 et mourut accablé de vieillesse en 1302.

16. — Pierre III de la Celle succéda au précédent en 1302, et est encore cité en 1305.

17. — Henri de la Noé mentionné pour la première fois en juin 1312, dans une charte de l'abbaye de Montiéramey, fut un des bienfaiteurs de la cathédrale et mourut le vendredi 17 juin 1317. On l'inhuma dans la chapelle de l'Assomption de Notre-Dame.

18. — Pierre IV de Molay fut arbitre en 1318 entre les moines de Montiéramey et le curé de la paroisse de Loches-sur-Ource et de Landreville, et, en 1327, entre l'évêque et les religieuses de Notre-Dame. Il mourut le 13 octobre 1333 et fut inhumé à l'entrée du chœur devant la stalle du doyen.

19. — Jean II de la Ferté, chanoine de Besançon et de Verdun, et professeur ès-lois à l'université d'Orléans, était doyen de Troyes en 1334. Exécuteur testamentaire de l'évêque Jean d'Aubigny en novembre 1341, il fut l'un de ceux qui, le 2 avril 1353, firent quelques conventions entre Yolande, comtesse de Flandre, Jeanne de Bar et Hugues de Bar, évêque de Verdun, et mourut le 13 mai 1354.

20. — Gui II de Saint-Sépulcre, conseiller du roi en 1357, selon les uns, et en 1360, selon les autres.

21. — Adam Cochart, de Brillecourt, mentionné comme doyen en 1366 et 1368, fut en 1370 l'exécuteur testamentaire de l'évêque Henri de Poitiers, mourut trois ans plus tard, et fut inhumé dans le vestiaire du chapitre.

A cette époque, les chanoines, pour se distinguer des autres prêtres qui assistaient au chœur, demandèrent au Souverain-Pontife la permission de porter l'aumusse. Le pape Grégoire XI leur accorda cette autorisation en 1376.

22. — Martin Héliot, doyen en 1395, abdiqua en 1416 et mourut en 1421, année où commença à s'organiser la maîtrise de la cathédrale.

23. — Guillaume Ier de Neufchateau, fut confirmé en qualité de doyen par l'évêque Etienne à qui il prêta serment en 1416, et mourut en 1427.

24. — Jean III de Foissy fut inhumé en 1430 devant la chapelle de Saint-Jean-Baptiste.

Digitized by Google

25. — Jean IV Pougeoise, curé de l'église de Saint-Denys de Troyes, mourut le 3 mai 1448.

26. — Jean V Crassi fut élu, en 1448, après la mort du précédent, et n'occupa le décanat qu'un an environ.

27. — Etienne II Plaisance, professeur de droit à l'université d'Orléans, en 1450.

28. — Nicolas Ier de la Place, neveu de Louis Raguier, évêque de Troyes, mourut abbé de Montier-la-Celle en 1488, et fut inhumé dans la cathédrale de Troyes. Sous son décanat, le chapitre ajouta deux enfants de chœur aux quatre qui existaient depuis 1421.

29. — Nicolas II Coiffart, mort le 7 mai 1494, fut enterré dans la nef de la cathédrale, dont il avait été l'un des bienfaiteurs.

30. — Nicolas III le Bacle, fut élu le 27 juin 1494, assista à la translation du chef de saint Loup en 1505, signa le procès-verbal de cette cérémonie et mourut le 15 janvier 1509. Ce doyen qui eut quelque réputation comme jurisconsulte n'entra dans les ordres qu'après être devenu veuf. On l'inhuma devant l'autel de la chapelle de l'Assomption, à la cathédrale. Il avait cédé sa dignité à Jean Mailly; mais celui-ci cessa de vivre avant d'en avoir pris possession.

31. — Nicolas IV le Bacle, fils du précédent, fut doyen en 1509, assista à l'installation de l'évêque Oudard Hennequin le 29 mars 1528, et mourut le 15 octobre 1538.

32. — Nicolas V Guillemet devint doyen en 1536 par suite de la cession de son oncle Nicolas, et termina sa carrière le 3 mai 1556.

33. — Jacques Guillemet, frère de Nicolas, fut élu malgré lui, par le chapitre, doyen de Troyes le 22 mai 1556, tandis que le roi nommait de son côté à la même charge Jean le Gruyer qu'un arrêt du Parlement évinça le 29 octobre 1557. Plein d'amour et de zèle pour l'orthodoxie, Jacques résista courageusement aux impiétés de son évêque Antoine Caraccioli, et rendit son âme à Dieu en 1569. Sous son décanat, le chapitre décida qu'au grand jour de Pâques, les chanoines iraient après none chercher en procession l'évêque en son palais et l'accompagneraient jusqu'au chœur de la cathédrale, pour y chanter vêpres. Cet usage s'est conservé jusqu'à ce jour.

34. — Jean VI Guillemet, neveu des deux Guillemet précédents, mourut en 1572.

35. — Guillaume II de Taix, fils de N. de Fresnay de la

noble famille de Taix, en Touraine, et de Jeanne de Thiville, naquit à Cloyes, près de Châteaudun, et fut l'ami d'Antoine Caraccioli, évêque de Troyes. Chanoine dès l'âge de 17 ans, cellérier de la cathédrale, et abbé de Basse-Fontaine, il fut élu doyen par les chanoines en 1572. Il assista comme député du clergé du bailliage de Troyes aux Etats de Blois en 1576, de Melun en 1579 et de Paris en 1585-1586, et en fit une relation qui fut publiée en 1619 par Camusat. Vers la fin de décembre 1588, il s'éloigna de Troyes et s'enfuit à Châlons-sur-Marne. Quatre ans après, le parlement de Paris le chargea, le 5 décembre 1592, de conférer les bénéfices vacants dans les diocèses de Sens, de Meaux et de Soissons, parce que les collateurs y étaient en révolte contre l'autorité parlementaire. Guillaume mourut le 7 septembre 1599 à l'âge de 67 ans, et fut inhumé dans la cathédrale.

36. — Claude Vestier, né à Troyes et bachelier de la Faculté de Paris, fut chanoine de Troyes pendant 65 ans et doyen de la même Eglise pendant 54 ans. Il se démit en faveur de son neveu le 19 février 1653, et cessa de vivre le 24 du même mois. Il fut inhumé dans la cathédrale près de la chapelle de l'Assomption. Ce doyen fonda à la maîtrise de la cathédrale deux autres places d'enfant de chœur en 1628, et fit construire à ses frais le couronnement de la tour Saint-Pierre et les deux lanternons qui la terminent. Sous son administration et en 1646, le pape Urbain VIII interdit l'aumusse aux *chanoines-clercs* de la cathédrale, parce que cet ornement était la marque distinctive des chanoines titulaires. Déjà, en 1554, il leur avait été défendu de prétendre voix au chapitre.

37. — Nicolas VI Vestier, neveu du précédent, fut reçu doyen le 19 février 1653, et mourut le 17 décembre 1667. On l'enterra près de la grande sacristie de la cathédrale.

38. — Florentin de Hanom Lamivoye, chanoine, archidiacre et vicaire général de Troyes, fut élu doyen le 4 janvier 1668, se démit en faveur du suivant le 30 novembre 1686, et mourut au monastère de Basse-Fontaine dont il était abbé le 25 septembre 1687.

39. — Pierre V de Vienne, diacre du diocèse de Troyes, bachelier de la Faculté de Paris, devint doyen par la cession de Florentin de Hanom Lamivoye en 1686. Il résigna à son tour le 12 avril 1697.

40. — François Vinot, docteur en théologie de la maison de

Digitized by Google

Navarre, chanoine et doyen de Troyes, official et vicaire général de MM. Bouthillier de Chavigny, oncle et neveu, évêques de ce diocèse, mourut le 3 mai 1709.

41. — François II Comparot. Né à Brienne-la-Vieille, il fut successivement chantre, chanoine de l'église cathédrale, devint en 1709 doyen du chapitre, official et vicaire général du diocèse, et mourut en 1721 laissant tous ses biens à l'Hôtel-Dieu-le-Comte.

42. — Jean VII Philippe. Chanoine, doyen, official et vicaire général du diocèse de Troyes depuis 1721, il mourut en 1737, après s'être démis de sa dignité.

43. — Nicolas VII Marie Le Courtois. Docteur en théologie de Paris en 1719, et chanoine vétéran de l'Église de Troyes, il devint en 1736 doyen du chapitre et vicaire général du diocèse, et mourut l'année même de son élection au décanat.

Après lui, le décanat demeura vacant jusqu'en 1771.

44. — Charles Feytis de Saint-Capraise. Chanoine de l'Église cathédrale de Troyes depuis le 8 août 1749, et abbé de Longuay, au diocèse de Reims, le 27 mars 1757, il fut élu doyen du chapitre en 1771, eut aussi le titre de grand archidiacre et de vicaire général du diocèse, traversa les mauvais jours de la révolution et mourut en 1808.

A partir de 1802, les doyens du chapitre sont nommés par les évêques qui revêtent de cette dignité le premier de leurs vicaires généraux.

Digitized by Google

ABBAYES DU DIOCÈSE DE TROYES.

Commençons par énumérer les abbayes qui avaient été détruites bien avant la révolution française ou qui étaient devenues de simples prieurés.

1. — Dans L'Isle-Aumont, village situé à huit kilomètres de Troyes sur l'Hosain, vivait de 511 à 525, sous l'épiscopat de saint Camélien, l'abbé Aventin, qui gouvernait sagement ses religieux et eut pour successeur l'un de ses disciples appelé Phal, mort le 16 mai, et dont le nom est inscrit au Martyrologe romain. Ce couvent devint plus tard un prieuré soumis à Molesme.

2. — Mantenay-Saint-Lyé, monastère à huit kilomètres de Troyes sur la Seine, fut érigé vers 530, en l'honneur de saint Gervais et de saint Protais par le bienheureux Romain qui en fut le premier abbé, et devint ensuite évêque de Reims en 533. A cette époque environ, saint Léon lui succéda à Mantenay-Saint-Lyé. Après lui, on cite encore Baudomond comme abbé. Ce monastère, détruit vers l'an 600, a laissé son nom au village de Saint-Lyé, sur la Seine.

3. — Saint-Gond, fils du comte de Verdun et de la sœur de saint Vandrille, fut disciple de ce dernier qui l'envoya à Rome pour y obtenir des reliques que saint Ouen plaça dans les différentes églises de l'abbaye de Fontenelle. Ayant terminé son noviciat, il alla s'établir à Oyes près de Sézanne et y fonda une abbaye, vers 661, en l'honneur de saint Pierre. Il en fut le premier abbé. Le monastère ayant été détruit par les Normands, la comtesse Eve le fit reconstruire, dit-on, pour remercier le ciel d'une guérison qu'elle avait obtenue par les mérites de saint Gond. La discipline s'affaiblit peu à peu et finit par disparaître entièrement ; les édifices du monastère n'eurent pas un meilleur sort et n'offrirent plus à la longue que des ruines. Hugues, évêque de Troyes, confia en 1082 à Hugues, abbé de Cluny, le soin de res-

Digitized by Google

taurer cette maison et d'y raviver l'esprit religieux. L'évêque Hatton en confirma les biens en 1128. Les papes Honorius II, Alexandre III, Innocent III (1200) et Honorius III (1224) lui accordèrent des bulles. Henri, comte de Champagne, lui octroya également des diplômes en 1155, 1156, 1171 et 1173. Les revenus du monastère étaient si amoindris au milieu du quatorzième siècle, que l'évêque Jean d'Auxois le transforma en prieuré qu'il unit à l'abbaye de Montier-la-Celle. Le pape Clément VI approuva cette union le 23 août 1342. Claude d'Espence, né à Châlons-sur-Marne en 1511 et très-célèbre docteur en théologie de la Sorbonne, eut ce prieuré en commende et en écrivit l'histoire depuis sa fondation comme abbaye jusqu'à l'époque où il en était prieur commendataire. Déjà, il avait composé un petit poëme en l'honneur de saint Gond. Le prieuré d'Oyes fut uni au séminaire de Troyes en 1698.

4. — Radonvillers fut d'abord une abbaye, puis un prieuré uni et soumis à Molesme. Ce couvent situé dans le doyenné de Braine, eut pour fondateur saint Robert, religieux de la Celle, vers la fin du onzième siècle. En 1164, Nivelon en était abbé d'après une charte de Basse-Fontaine.

5. — Notre-Dame de Plancy, est mentionnée, comme abbaye, dans le testament d'Hodealde, dame de Plancy, fait en 1206. Ce couvent devint plus tard un simple prieuré.

6. — Puellemontier était un monastère que Berchaire érigea à quatre kilomètres de Montier-en-Der, aujourd'hui diocèse de Langres, pour huit jeunes filles captives qu'il avait rachetées et qu'il admit à la profession monastique, sous la conduite d'une abbesse appelée Waltilde, ou mieux Mathilde, nièce d'une dame de même nom, châtelaine de ce lieu. Bruno, abbé de Montier-en-Der, substitua des religieux aux religieuses dans le cours du onzième siècle.

7. — Saint-Quentin, abbaye située sous les murs de Troyes, finit par être un prieuré soumis à Molesme

8. — Boulancourt, aujourd'hui diocèse de Langres, était une abbaye de femmes, appartenant à l'Ordre de Cîteaux, et située sur le territoire de Longeville, et dont fut abbesse Asceline, parente de saint Bernard, morte en 1195, et inhumée sous l'autel de l'église de Boulancourt. Ce couvent fut détruit, et l'on bâtit une chapelle sur son emplacement.

9. — La Grace-Notre-Dame, aussi de l'Ordre de Cîteaux, fut fondée vers 1223 près de Montmirail. Jean, comte de Chartres,

Digitized by Google

Matthieu de Montmirail, Gui de Nully, Enguerrand de Coucy, Agnès de Noyers et plusieurs autres furent les bienfaiteurs de cette abbaye de religieuses. En 1224 et 1226, Robert, évêque de Troyes, confirma les donations faites à la Grâce-Notre-Dame. Son successeur Nicolas fit de même en 1239, ainsi que le pape Grégoire IX en 1228 et Thibaud, comte de Champagne en 1251. Renier de Saint-Quentin, chantre de la cathédrale de Troyes, concéda en 1225 sa maison à Alix, abbesse de la Grâce-Notre-Dame, que l'on trouve citée en 1240 dans des chartes de Jouy. En mars 1263, Jean de Châteauvillain vendit aux religieuses de ce monastère, une terre qu'il possédait à Courbetaux-sous-Montmirail. On trouve dans l'*Histoire de la maison de Coucy*, par André Duchesne, des lettres en date du 16 janvier 1419 par lesquelles, Catherine, abbesse de l'église de la Grâce-sous-Montmirail, confesse avoir reçu de très-noble et puissante dame et seigneur Jeanne de Harcourt, et de révérendissime père en Dieu Mgr Raoul de Coucy, évêque et comte de Noyon, pair de France, dame et seigneur de Montmirail en Brie, diverses sommes pour certains fiefs et aumônes (*Preuves historiques*, p. 444). Ce monastère fut plus tard cédé à l'abbé de Citeaux.

10. — LE JARDIN-LES-PLEURS, abbaye cistercienne de femmes, fut fondée en 1229 au bourg de ce nom, près de Sézanne, pour des religieuses tirées de la Grâce-Notre-Dame. Jeanne de Cheny est mentionnée comme abbesse de Notre-Dame *dou Jardin-les-Pleurre* en 1362, dans des chartes de l'abbaye de Jouy, à laquelle ce monastère fut uni en 1403, par délibération du chapitre général de Citeaux.

11. — BELLEAU, monastère de l'Ordre de Citeaux, dans le doyenné de Sézanne, à seize kilomètres de cette dernière ville, fut fondé et doté en 1242 par Matthieu, seigneur de Montmirail et d'Oisy. Quelques historiens prétendent qu'il fut, en 1567, détruit par les protestants, mais nous pensons que déjà à cette époque, sa ruine était consommée et qu'il avait subi le sort des deux monastères précédents. Avant la révolution, Belleau n'était qu'un prieuré simple, sous l'invocation de Notre-Dame.

Digitized by Google

ORDRE DE SAINT-BENOIT.

NESLE-LA-REPOSTE.

Placée sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Pierre, cette abbaye fut fondée avant 545 près de Villenauxe par la reine Clotilde, si l'on en croit dom Mabillon.

Après avoir éprouvé de grands désastres de la part des Calvinistes, l'abbaye de Nesle-la-Reposte fut unie à la congrégation de Saint-Vannes, en 1659, par Jacques le Hardy qui en était alors abbé commendataire, et, peu de temps après, elle fut transférée à Villenauxe même.

Comme la plupart des chartes de ce couvent ont été détruites, il est impossible de préciser le nombre des abbés qui le gouvernèrent jusqu'à l'époque de la révolution. On ne peut guère en compter que 37, dont le dernier fut M. de Fontenille, vicaire général d'Agen, nommé en 1778.

MONTIER-LA-CELLE.

Ce monastère fut fondé, vers 650, par saint Frobert, moine de Luxeuil, dans un marais situé près de Troyes, couvert de bois et de broussailles, et nommé l'*Ile Germaine*, dont la reine Bathilde et son fils Clotaire III lui confirmèrent la possession.

Saint Frobert était natif de Troyes. La piété qu'il montra dès son enfance, fit juger que Dieu avait sur lui des vues particulières. Elevé dans l'école de la cathédrale où se trouvaient des maîtres habiles, son assiduité à la prière, son zèle pour la mortification, sa douceur et sa modestie engagèrent son évêque à lui donner la tonsure cléricale. On lit, dans sa vie, que le ciel le favorisa du don des miracles. Il se retira depuis dans le monastère de Luxeuil où ses vertus le firent singulièrement respecter. Personne ne possédait dans un degré plus éminent cette simplicité que Jésus-Christ recommande dans l'Evangile : il la porta si loin, qu'elle lui attira plus d'une fois des railleries et même des outrages. Quelques années après, il revint dans sa patrie. Son évêque l'y retint avec les religieux qui l'avaient accompagné, et les pria de se fixer dans son diocèse. Ce fut en vain que la calomnie voulut ternir

Digitized by Google

la réputation de saint Frobert, on reconnut bientôt son innocence, et sa vertu brilla d'un nouvel éclat. Ce fut alors que Clotaire II lui donna, près de la ville de Troyes, un emplacement pour bâtir un monastère qui, depuis, fut nommé *Celle de saint Frobert* et plus tard *Montier-la-Celle*. Il s'y forma une communauté nombreuse et florissante dont le saint fut le modèle et le père jusqu'à sa mort arrivée le 31 décembre 673.

Saint Bobin qui, avant de monter sur le siége épiscopal de Troyes en 750, avait été abbé de Montier-la-Celle, fit reconstruire sur un plan plus vaste ce monastère où il prit soin d'élever un magnifique tombeau à saint Frobert; lui-même voulut y choisir sa sépulture et y fut en effet inhumé à sa mort, le 31 janvier 766.

Le 18 octobre 850, l'église de Montier-la-Celle, qui avait été rebâtie par saint Bobin, fut consacrée solennellement par saint Prudence, aussi évêque de Troyes.

Dans la première année de son épiscopat, Ottulphe leva de terre les reliques de saint Frobert le 19 février 872, à la prière de l'abbé Bodon.

Les rois de France Clotaire II, Clotaire III et surtout Charles le Chauve enrichirent de revenus et de priviléges Montier-la-Celle. En 1048, Thibaud, comte de Troyes, établit au prieuré de Saint-Ayoul de Provins, avec le consentement du roi, des religieux de la Celle, afin d'y faire refleurir la piété monastique. Outre le prieuré, on comptait beaucoup d'autres maisons, qui dépendaient de l'abbaye, notamment le prieuré de Saint Gond-d'Oyes, à huit kilomètres de Sézanne.

En 1348, sous l'abbé Aimeric d'Orlu, les Anglais brûlèrent le monastère qui avait échappé à la fureur des Normands plus de cinq siècles auparavant. La dévastation fut si complète, que les religieux sans asile se virent obligés de chercher un refuge chez les Dominicains de Troyes, jusqu'à ce que leur église et leur maison fussent reconstruites. Henri de Vianne, successeur d'Aimeric, répara ces désastres, en partie du moins. Antoine Girard, dernier abbé régulier de Montier-la-Celle, élu en 1517, mort le 20 juin 1534, fit reconstruire l'église du couvent sous le vocable de saint Pierre : c'était, dit-on, un modèle d'architecture et l'une des plus belles de toute la Champagne; on y remarquait de magnifiques vitraux coloriés représentant des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, et les images des saints et des saintes dont le trésor abbatial possédait les reliques.

Digitized by Google

Il ne reste plus aujourd'hui, que des ruines de ce célèbre monastère qui, sous Jacques Godart, mort en 1662, avait embrassé la réforme de Saint-Vannes, et avait été gouverné jusqu'à sa réunion à l'évêché de Troyes, en 1769, quelques années avant la révolution, par 57 abbés tant réguliers que commendataires. Le plus célèbre d'entre eux fut certainement Pierre de Celle, mort le 17 février 1187, évêque de Chartres. Ce fut dans cette retraite qu'il composa la plupart de ses écrits, dont le bénédictin Ambroise Janvier nous a donné la collection, Paris, 1671, in-4°.

MONTIÉRAMEY.

Cette abbaye avait saint Pierre pour patron. Son origine remonte à l'année 837, époque où la munificence d'Alédran, comte de Troyes, permit à un prêtre nommé Arrémar ou Ramey, de la bâtir sur la rivière de Barse, à seize kilomètres de Troyes. C'est de là que lui vient son nom latin d'*Arremarense monasterium* qu'on lui donne communément et de préférence à quelques autres.

Dès que le monastère eut été construit, Arrémar s'adressa au pape saint Léon IV, pour en obtenir la consécration. Ses prières furent exaucées. Le pontife romain écrivit en 847 à saint Prudence, évêque de Troyes, pour l'engager à faire la consécration de l'église du nouveau monastère, en la dédiant à la Sainte-Trinité sous le titre du prince des Apôtres et de saint Léon le Grand.

Charles le Chauve se plut à confirmer les biens et les droits accordés à l'abbaye de Montiéramey, et notamment la faculté que l'on reconnut aux moines de vivre sous la règle de Saint-Benoît et d'élire leur abbé après la mort d'Arrémar, sans qu'il fût nécessaire d'obtenir l'autorisation du comte de Troyes pour procéder à cette élection. De plus, par lettres datées de l'abbaye de Saint-Denys, il octroya lui-même aux religieux des propriétés dans le *pagus* de Troyes et le monastère d'Alfa qu'il avait construit en Bourgogne au diocèse de Langres, de concert avec Louis le Bègue, son fils. Le roi Eudes confirma cette dernière donation, le 30 septembre 892, dans une charte datée de Verberie, et mit ainsi fin à des entreprises dont le but était d'en dépouiller Montiéramey.

En 1100, Hugues, comte de Champagne, se désista en faveur de cette abbaye des droits de justice et de tout ce qu'il possédait dans le faubourg Saint-Martin de Troyes. Le même comte, à la

Digitized by Google

demande de l'abbé de Montiéramey, fit don aux religieux du prieuré de Saint-Blaise, situé hors des murs de la ville et dépendant du monastère et à chacun d'eux d'une rente annuelle d'un setier de vin et de froment.

L'abbaye avait aussi, comme Montier-la-Celle, plusieurs prieurés sous sa dépendance, et, au nombre des moines célèbres qu'elle posséda, il faut citer Nicolas, qui vivait à l'époque de saint Bernard et que celui-ci prit pour secrétaire; mais Nicolas, doué d'une intelligence peu commune et imitant parfaitement le style de ce grand docteur, en abusa au point d'écrire à plusieurs personnes comme s'il eût été saint Bernard lui-même et mit le comble à ses fraudes en apposant à ses lettres le sceau de l'abbé de Clairvaux. Obligé de quitter honteusement Clairvaux, Nicolas finit par revenir à Montiéramey, où, malgré ses fautes passées, il parvint à reconquérir l'affection des évêques, des princes et même des Souverains-Pontifes.

Montiéramey fut unie à la congrégation de Saint-Vannes en 1655, et eut cinquante-six abbés, depuis son origine jusqu'à la révolution. Le dernier d'entre eux fut Charles-Joseph Marius de Rafelis de Saint-Sauveur, né dans le diocèse d'Orange en 1725, sacré évêque de Tulle le 27 janvier 1765, nommé abbé de Montiéramey en 1770, mort à Paris le 28 avril 1791.

On conservait autrefois, dans l'église de ce monastère, les reliques de saint Victor, prêtre de Troyes, dont saint Bernard avait composé l'office.

SAINT-JULIEN DE SÉZANNE.

Saint-Julien n'était qu'un prieuré. Hugues Bardoul de Broyes, chevalier, donna naissance à ce couvent en restituant aux religieux de La Charité-sur-Loire l'église dédiée à ce saint, ainsi que tous les revenus qu'elle possédait et dont son père, Barthélemi, s'était injustement emparé de son vivant. Pour rendre cette restitution plus solennelle, il vint dans cette église en 1081, et déposa un petit couteau noir sur l'autel. Philippe, évêque de Troyes, confirma cette donation en 1085, et céda aux religieux tous les droits qu'il avait dans la paroisse de Saint-Denys, ajoutant à cette largesse toutes les églises qui pourraient être construites un jour dans les limites de cette paroisse, et l'église d'Esclavolles avec ses dîmes et la moitié de ses offrandes. D'autres donations, notamment celle faite par Hatton, évêque

Digitized by Google

de Troyes en 1123, des dîmes de Bussy et de Saint-Remi, près de Sézanne, vinrent assurer successivement la prospérité du couvent de Saint-Julien, qui compta trente prieurs depuis Isambert qui vivait en 1114 jusqu'à Claude du Bellai qui, abbé de Reclus en 1652, échangea en 1671 cette abbaye contre le prieuré de Sézanne.

NOTRE-DAME-AUX-NONNAINS.

C'est par une fausse interprétation de quelques passages d'un Bréviaire imprimé en 1543, que certains auteurs ont avancé que saint Leuçon, évêque de Troyes, était le fondateur primitif de ce monastère. Leuçon mourut le 1er avril 656 et les religieuses de Notre-Dame l'honoraient d'un culte tout spécial; mais il est probable que la vénération dont elles furent toujours pénétrées pour ce saint évêque, inhumé dans leur église, n'avait d'autre motif qu'un sentiment de reconnaissance pour le zèle qu'il avait mis à introduire dans leur communauté une régularité plus parfaite.

Aucun monument relatif aux antiquités du monastère n'est parvenu jusqu'à nous. On sait seulement que son origine est très-reculée. Alcuin en fait mention. Les religieux de Notre-Dame-aux-Nonnains étaient, depuis un temps immémorial, en possession d'assez grands priviléges. Nous avons déjà dit dans ce volume, que, la veille de leur intronisation, les évêques de Troyes se rendaient à l'abbaye, y étaient revêtus de leurs ornements pontificaux par l'abbesse et faisaient serment devant elle de respecter les priviléges et franchises du couvent. L'origine de cet usage se perd dans la nuit des temps; le cérémonial nous en est inconnu aujourd'hui; mais l'usage et le cérémonial existaient dès l'année 1328 et se maintinrent avec quelques modifications jusqu'en 1718, époque où Jacques-Bénigne Bossuet, 87e évêque de Troyes, refusa de s'y soumettre et fut imité par ses successeurs.

Les religieuses de Notre-Dame avaient des oblats ou convers revêtus de l'habit monastique, des Frères qui s'occupaient des choses extérieures et des chanoines dont deux célébraient chaque jour pour elles les saints mystères. Au XIIe siècle, comme nous l'apprend saint Bernard, elles modifièrent les règles de leur institut.

Né et baptisé dans la paroisse de Notre-Dame-aux-Nonnains, Jacques Pantaléon de Courpalay donna aux religieuses la maison

Digitized by Google

de son père après la mort de celui-ci, et, devenu pape, sous le nom d'Urbain IV, la leur racheta le 20 mai 1262, pour y ériger une église en l'honneur de saint Urbain, pape et martyr. Comme son père avait été inhumé dans l'église des religieuses, il leur donna, le 9 septembre 1263, cent marcs sterlings pour célébrer chaque année son anniversaire. Clément IV, successeur d'Urbain IV, écrivit en 1268, à l'archidiacre de Luxeuil en la cathédrale de Besançon et au doyen de Saint-Étienne de Troyes, pour les charger de contraindre à réparation les religieuses de Notre-Dame, qui avaient empêché, même par la voie des armes, le délégué du Saint-Siége de bénir le cimetière nécessaire à la sépulture des chanoines et des clercs de l'église de Saint-Urbain.

Henri, comte de Troyes, fit reconstruire à ses frais le monastère que les flammes avaient entièrement dévoré en 1182. Cet incendie et d'autres accidents occasionnèrent la perte irréparable des archives de la maison, en sorte que beaucoup de détails historiques sur plusieurs abbesses nous manquent aujourd'hui. On sait cependant que, depuis son origine jusqu'à la révolution française, les abbesses de Notre-Dame-aux-Nonnains ont été au nombre de 53. La dernière fut Madame de Montmorin qui avait été nommée par brevet royal du 8 août 1756.

LE PARACLET.

Située dans la paroisse de Saint-Aubin, arrondissement de Nogent-sur-Seine, cette abbaye est surtout célèbre par Abailard, son fondateur, et par Héloïse sa première abbesse. On connaît l'histoire de ces deux personnages devenus fameux; aussi n'en dirons-nous que ce qui est nécessaire pour l'intelligence du sujet qui nous occupe.

Pierre Abailard, né au Pallet, près de Nantes, en 1079, d'une famille noble, était l'aîné de ses frères à qui il laissa tous ses droits héréditaires pour se livrer entièrement à l'étude. Désireux d'embarrasser par la dialectique les hommes les plus déliés de l'Europe, il se rendit à Paris auprès de Guillaume de Champeaux, archidiacre de Notre-Dame et le plus grand dialecticien de son temps. Abailard n'eut point de peine à s'en faire aimer; mais son orgueil et sa jactance le rendirent bientôt son ennemi. Il se sépara de son maître et de ses condisciples, et alla ouvrir, en 1102, une école à Melun, puis à Corbeil, enfin à Paris où, en sa présence, tous les maîtres demeurèrent sans disciples; il devint

Digitized by Google

le professeur à la mode, à tel point que le successeur de Guillaume de Champeaux lui offrit sa chaire et ne rougit point de se mettre au nombre de ses auditeurs.

Abailard, devenu en 1113 le chef de l'école de Paris, avait fermé le cercle de ses études et était alors à l'apogée de sa renommée. « Partout, dit M. Ch. de Rémusat, on parlait de lui; des lieux les plus éloignés, de la Bretagne, de l'Angleterre, du pays des Suèves et des Teutons, on accourait pour l'entendre. Rome même lui envoyait des auditeurs. La foule des rues, jalouse de le contempler, s'arrêtait sur son passage; pour le voir, les habitants des maisons descendaient sur le seuil de leurs portes, et les femmes écartaient leurs rideaux derrière les petits vitraux de leur étroite fenêtre. Paris l'avait adopté comme son enfant, comme son ornement et son flambeau; Paris était fier d'Abailard, et célébrait tout entier ce nom, dont, après sept siècles, la ville de toutes les gloires et de tous les oublis a conservé le plus populaire souvenir. Il attira une si grande multitude d'auditeurs de toute la France et même de l'Europe, que, comme il le dit lui-même, les hôtelleries ne suffisaient plus à les contenir, et la terre à les nourrir. Partout où il allait, il semblait porter avec lui le bruit et la foule. Mais il ne brilla pas seulement dans l'école, il émut l'Église et l'État et il occupa deux grands conciles; il eut pour adversaire saint Bernard, et un de ses disciples et de ses amis fut Arnauld de Brescia. Enfin, pour que rien ne manquât à la singularité de sa vie et à la popularité de son nom, ce dialecticien qui avait éclipsé Guillaume de Champeaux, ce théologien contre lequel se leva le Bossuet du douzième siècle, était beau, poëte et musicien; il faisait en langue vulgaire, des chansons qui amusaient les écoliers et les dames, et chanoine de la cathédrale, professeur du cloître, il fut aimé jusqu'au plus absolu dévouement, par cette noble créature qui aima comme sainte Thérèse, écrivit quelquefois comme Senèque, et dont la grâce devait être irrésistible, puisqu'elle charma saint Bernard lui-même. »

Des passions tardives éclatèrent dans l'âme de celui qui se disait le seul philosophe qu'il y eût sur la terre, et lui préparèrent une destinée nouvelle et tragique qui est devenue presque toute son histoire. Il y avait alors à Paris, une jeune orpheline, pleine d'esprit et de charmes, nièce de Fulbert, chanoine de Notre-Dame. Abailard trouva dans les dispositions de l'oncle et de la nièce un moyen de satisfaire la passion qu'Héloïse lui avait

Digitized by Google

inspirée. Les suites en furent telles, que l'oncle furieux fit mutiler le docteur, quoique celui-ci fut uni avec la jeune fille par un mariage secret. Abailard alla cacher sa honte et son opprobre dans l'abbaye de Saint-Denys en France, où il se fit religieux, pendant qu'Héloïse prenait le voile à Argenteuil, moins en chrétienne qui se repent qu'en amante désespérée. Condamné pour ses erreurs, il se retira ensuite sur les terres du comte de Champagne où, du consentement de Hatton, évêque de Troyes, il fit bâtir en 1123, près de Nogent, dans un lieu désert aux bords de l'Ardusson, une petite chapelle qu'il dédia à la Sainte-Trinité et qu'il nomma depuis *le Paraclet* (Consolateur), en souvenir des consolations qu'il avait éprouvées. Poursuivi dans cette retraite qui devint bientôt la Thébaïde de la science, il fut contraint de l'abandonner, la laissa à deux de ses amis et se retira en Bretagne dans l'antique monastère de Saint-Gildas-de-Rhuys. Plus tard, en 1128, il fit don de sa solitude du *Paraclet* à Héloïse, devenue supérieure du couvent d'Argenteuil, qui vint s'y établir avec ses compagnes l'année suivante. Le 28 novembre 1131, le pape Innocent II confirma l'établissement d'un monastère dans ce lieu. Héloïse en fut la première abbesse.

L'abbaye du Paraclet reçut bientôt des dons considérables, devint par la suite chef d'Ordre et eut plusieurs monastères sous sa dépendance. Quoique placée sous la règle de saint Benoît, elle suivait une règle particulière qu'avait établie Abailard lui-même. Dans cette règle, bien qu'il y ait certaines choses qu'on ne peut approuver, il en est quelques-unes cependant qui sont remarquables et dignes d'être connues. On y voit sept personnes chargées de l'administration de l'abbaye et pourvues des charges de portière, de cellérière, de vestiaire, de l'office du chant, de sacristine et de diaconesse ou abbesse. Quant à la nourriture, les religieuses du Paraclet avaient l'usage du vin et de la viande, et le superflu seul leur était interdit, mais elles ne pouvaient manger de viande qu'une fois par jour ni plus de trois fois par semaine, c'est-à-dire, le dimanche, le mardi et le jeudi. Des moines devaient seuls prendre soin des affaires spirituelles et temporelles des religieuses. Dans l'oratoire, point d'or ni d'argent, à l'exception des calices nécessaires qui pouvaient être de l'un ou l'autre de ces métaux précieux; également, point d'ornements en soie, point de statues ni d'images sculptées, si ce n'est l'image du Sauveur sur la croix de l'autel. Par rapport à ce dernier point, nous ferons observer qu'Abailard lui-même avait fait

Digitized by Google

sculpter l'image de la Sainte-Trinité sur une pierre qui se trouvait dans l'oratoire du Paraclet : les trois Personnes divines y avaient le même visage, la même apparence et la même forme. Dieu le Père était placé au milieu des deux autres personnes avec une tiare sur la tête et couvert d'un manteau sur la bordure dorée duquel on lisait : *Filius meus es tu.* A droite se tenait Dieu le Fils couronné d'épines, portant dans les mains une croix qu'il pressait sur son cœur, et ayant à sa gauche la légende : *Pater meus es tu.* A la gauche de Dieu le Père, on voyait Dieu le Saint-Esprit avec une couronne d'olivier et portant les mains sur son cœur avec une banderolle où on lisait : *Ego utriusque spiraculum.*

A la mort d'Abailard, arrivée le 21 avril 1142, au prieuré de Saint-Marcel de Châlon, son corps fut envoyé à Héloïse qui le fit enterrer au Paraclet. Elle mourut elle-même, dans ce monastère, le 17 mai 1164, à l'âge de 63 ans, après avoir édifié et gouverné pendant 33 années la maison confiée à ses soins.

Durant ce laps de temps, les tristes voûtes du Paraclet retentirent sans doute souvent de cette hymne funèbre qui nous a été conservée, et où respire une si douce mélancolie :

Tecum fata sum perpessa
Tecum dormiam defessa
Et in Sion veniam.
Solve crucem,
Duc ad lucem
Degravatam animam.

« Avec toi j'ai souffert, avec toi je me reposerai de mes fatigues, et j'entrerai à Sion. Délivre-moi de cette croix, guide vers la lumière mon âme dégagée du poids qui l'oppresse. »

Héloïse entend les chœurs des anges, et les religieuses s'écrient :

Requiescant à labore
Doloroso et amore.

« Qu'ils se reposent de leurs travaux et de l'amour qui les a fait tant souffrir ! »

Un fruit était né de l'union d'Abailard et d'Héloïse, et dans les dernières lignes que celle-ci adressa à Pierre le Vénérable, abbé

Digitized by Google

de Cluny, le bienfaiteur de son époux, le cœur de la mère se fait jour. « Souvenez-vous, lui dit-elle, pour l'amour de Dieu et de nous, de votre cher Astrolabe, et obtenez pour lui une prébende de l'évêque de Paris ou de quelque autre prélat. » Le nom d'Astrolabe n'est pas commun au moyen-âge, un abbé du monastère bénédictin d'Hauterive, aujourd'hui canton de Fribourg, s'appelait ainsi et mourut en 1162. Ne pourrait-on pas croire que ce religieux était le fils de l'illustre Abailard? C'est là une simple conjecture que d'autres pourront approfondir.

On connaît la gracieuse légende que rapporte la Chronique de Tours mentionnée au tome 1er, page 172 du *Recueil des historiens de France.* « Héloïse, dans sa dernière maladie, demanda à être déposée dans le tombeau de son époux. Et lorsqu'après sa mort elle y fut transportée, son époux, mort bien des jours avant elle, éleva les bras pour la recevoir, et la pressa contre son cœur. »

Nous ne nous arrêterons pas à discuter l'authenticité de ce passage de la Chronique de Tours. Il est bien certain aujourd'hui qu'Héloïse, lors de sa mort, ne fut point inhumée dans le même tombeau qu'Abailard. Il semble qu'il fallut attendre cinq siècles afin de calmer les ardeurs de ce cœur qui, tout poudre qu'il était, pour parler la langue de Bossuet, battait encore pour son époux et son maître. Le 2 mai 1497, les ossements d'Abailard et d'Héloïse qui reposaient cependant dans la même chapelle, furent transférés dans le chœur de l'église abbatiale et déposés, ceux du premier à droite de l'autel, ceux d'Héloïse à gauche. Ce ne fut qu'en 1630, par suite de diverses réparations, que Marie de La Rochefoucauld, morte le 19 février 1639, vingt-troisième abbesse du Paraclet, accomplit le vœu d'Héloïse en réunissant les dépouilles mortelles des deux époux dans un double cercueil. Mais il était écrit qu'Héloïse et Abailard ne trouveraient point le repos, même dans la tombe. En 1792, le Paraclet fut vendu au nom de la nation; toutefois, la sentimentalité de l'époque sauva du dernier outrage les restes du couple qu'avait chanté Colardeau. Transportés solennellement dans l'église de Saint-Laurent, de Nogent-sur-Seine, ces précieux restes furent enfin remis en l'an VII, à un homme qui rendit d'inappréciables services aux arts dans la tourmente révolutionnaire, à M. Alexandre Lenoir. Le cercueil fut ouvert, les têtes furent moulées et ce fut sur ce modèle que le sculpteur Deseine exécuta les masques si connus. A la même époque, un médecin de Châlon-sur-Saône eut la bonne

Digitized by Google

fortune de sauver de la destruction le premier tombeau d'Abailard, à Saint-Marcel, cuve de pierre gypseuse, grossièrement ciselée. C'est dans cette tombe surmontée par M. Lenoir d'une chapelle de style ogival formée des débris du Paraclet et d'une ancienne chapelle de l'abbaye de Saint-Denys, qu'après avoir fait longtemps l'ornement du musée des Petits-Augustins, reposent, depuis 1817, au cimetière du Père-Lachaise, à Paris, Héloïse et Abailard. Un dernier, et il faut l'espérer, un inviolable asile leur était bien dû dans la ville où ils ont goûté quelques jours de bonheur, suivis de si amères souffrances. Trop souvent l'objet du culte de l'amour profane, pourquoi leur tombe ne serait-elle pas visitée par de pieux émules de Pierre le Vénérable, au nom de l'amour divin qui a épuré la tendresse d'Héloïse, au nom de la charité, qui a sanctifié les derniers moments d'Abailard?

L'abbaye du Paraclet eut d'illustres abbesses, parmi lesquelles on distingue Catherine de La Rochefoucauld qui en était supérieure en 1701, et Madame de Roucy qui, nommée en 1778, en fut la dernière abbesse et marqua son séjour au Paraclet par des monuments remarquables.

Détruite en partie pendant la révolution, l'abbaye du Paraclet fut achetée par le comédien Monvel, et n'offrait plus que des ruines, lorsqu'elle devint la propriété du général Pajol qui fit reconstruire, sur les anciens fondements, un édifice régulier d'une belle apparence. L'emplacement du Paraclet était occupé en 1822 par une usine où l'on fabriquait des limes et de l'acier.

Ce couvent a eu, depuis Héloïse jusqu'à la révolution, vingt-huit abbesses.

BRICOL ou NOTRE-DAME DE SÉZANNE.

Cette abbaye de femmes était placée sous l'invocation de la Sainte Vierge. Elle fut fondée, dit-on, vers l'an 1196, au milieu d'épaisses forêts qui servaient de retraite à des voleurs, à huit kilomètres de la ville de Sézanne (Marne), aujourd'hui du diocèse de Châlons, par Pierre, abbé de Celles, qui avait concédé à Hersende, comtesse de Bricol, un lieu dans la forêt de Saint-Médard où vivait l'ermite Fromond, sous la condition d'y établir un monastère de filles, dont elle serait la première abbesse. D'autres font honneur de cette fondation à Garnier, évêque de Troyes, qui, en 1196, concéda l'église de Châtillon aux reli-

Digitized by Google

gieuses qui s'étaient consacrées à Dieu dans la nouvelle église de Notre-Dame-des-Bois. Cette circonstance est du moins appuyée sur une charte de ce prélat, datée du mois de juin 1194 et insérée dans les preuves de la *Gallia christiana*, tome XII, col. 281.

Quoi qu'il en soit, Thibaud, comte de Champagne, confirma toutes les possessions de ce couvent, le 26 mars 1270.

Notre-Dame de Sézanne fut si dévastée par les hérétiques vers la fin du XVIe siècle, qu'elle n'eut plus alors d'autres religieuses que l'abbesse, et celle-ci avait si peu de revenus, qu'elle menait une existence des plus malheureuses. En apprenant cette circonstance, Jacques de la Rouère de Guedon, qui avait deux filles d'une grande vertu, obtint, en 1618, de l'abbesse, pour l'aînée, le monastère de Bricol, moyennant une pension. Il fit alors réparer la maison, et, dix ans après, la nouvelle abbesse la dédia à Notre-Dame-des-Bois et la transféra le 1er juillet 1629 dans le faubourg de Sézanne, avec la permission de l'évêque et des habitants, et l'approbation du roi Louis XIII qui confirma la donation des forêts faite par ses prédécesseurs.

Notre-Dame de Sézanne a eu vingt-trois abbesses jusqu'à la révolution. Madame de Blaccons nommée en 1770 fut la dernière qui porta ce titre.

ORDRE DE SAINT-AUGUSTIN.

SAINT-MARTIN DES AIRES.

De l'ancienne église de Saint-Loup il n'était resté qu'une petite chapelle dédiée à saint Martin, et dans laquelle saint Loup avait été inhumé, d'après la croyance des fidèles. Cette chapelle fut d'abord desservie par le prévôt et les chanoines de Saint-Loup. Ceux-ci la cédèrent en 1104, avec ses biens, à quatre prêtres, vicaires de cette même église, qui avaient pris la résolution de vivre sous la règle de Saint-Augustin.

Peu après, l'église de Saint-Martin s'accrut des largesses de la piété des fidèles, et eut un pasteur particulier. Bien plus, l'église de Saint-Loup ayant cessé d'être administrée convenable-

ment par suite de la tiédeur et de la négligence de ses prêtres, le comte Thibaud la confia, le 30 août 1135, aux chanoines réguliers de Saint-Martin, jusqu'à ce que Girard, prévôt de Saint-Loup, fût devenu abbé.

Saint-Martin a eu, depuis Guillaume de Chappes, de 1121 jusqu'en 1792, une série de quarante-trois abbés tant réguliers que commendataires. Le dernier fut Mgr Henri de Chambre d'Urgons, né à Tartas le 15 décembre 1748, grand-archidiacre et vicaire général de Metz, nommé en 1787, sacré évêque d'Orope *in partibus* le 3 février 1788, mort sous la Restauration.

SAINT-LOUP.

Fondée vers l'an 841 sous les murs de Troyes dans une ancienne église consacrée à saint Martin où saint Loup avait reçu la sépulture, dans la chapelle de la Vierge, cette abbaye prit le nom de ce saint à cause des nombreux miracles opérés à son tombeau. Elle fut dotée de riches revenus par le roi Charles le Chauve. On croit qu'elle fut d'abord habitée par des moines, mais elle l'était certainement par des chanoines séculiers, vers 889, lorsque les Normands incendièrent l'église de Saint-Loup ainsi que la ville de Troyes.

Après le départ de ces dévastateurs, les clercs de Saint-Loup, qui avaient caché les reliques de leur patron, bâtirent une autre église dans l'enceinte de la ville avec l'autorisation du comte Adeleran et le consentement de l'évêque Bodon. Ils y placèrent le 1er mars 892 le corps de saint Loup. Les débris de la chapelle de Saint-Martin furent concédés en 1104 à quatre prêtres vicaires. Peu après les comtes de Troyes se saisirent des revenus de l'abbaye et de la dignité abbatiale. Les châtelains de Chappes les imitèrent, jusqu'à ce qu'enfin Pierre de Maraye, prévôt de Saint-Loup, eût à prix d'argent racheté l'église et ses biens des mains du comte Clarembaud, en 1114. Plus tard, le 21 novembre 1135, Thibaud, comte de Champagne, y introduisit l'Ordre des Chanoines réguliers de Saint-Augustin, qu'il tira de l'abbaye de Saint-Martin. Guillaume, abbé de cette dernière maison, le fut aussi de celle de Saint-Loup, avec l'autorisation du pape Innocent III, donnée en 1136.

Au nombre des bienfaiteurs de l'abbaye, on doit certainement placer les comtes de Champagne. Hugues l'un deux, accorda, en 1103, le droit d'asile aux religieux ainsi que l'autorisation de

Digitized by Google

suivre les coutumes de Rully, au diocèse de Bourges. Le comte Henri confirma, en 1154, les donations de Hugues, son prédécesseur, et, outre plusieurs autres priviléges qu'il leur accorda en 1161, il confirma ceux qu'avait octroyés Charles le Chauve.

Saint-Loup eut aussi pour bienfaiteurs les chanoines de Saint-Etienne qui, en 1179, lui donnèrent une prébende et firent une société de prières. Garnier de Traînel leur concéda en 1179 une rente de trois mesures d'avoine, et enfin Geoffroi de Villehardouin leur donna, par acte du 13 septembre 1209, le monastère de Saphadin, dédié au Saint-Sauveur et situé en Achaïe, au diocèse de Modon, que Simon de Ligney et Gérard de Germignon leur avaient précédemment accordé à titre d'aumône. Gervais, patriarche de Constantinople, confirma cette donation en 1216.

Cette abbaye dont Jacques Coussinet, chanoine régulier de la congrégation de France, a laissé une histoire manuscrite, a été gouvernée par cinquante-six abbés jusqu'à la révolution française. Le dernier nommé en juin 1757 fut Claude-François Lysarde de Radonvilliers, né dans le diocèse de Nevers en 1709, sous-précepteur des enfants de France, le 27 avril 1758, vicaire général de Bourges, conseiller d'Etat, membre de l'Académie française, mort à Paris le 20 avril 1789.

CHANTEMERLE.

Ce monastère était placé sous l'invocation de saint Lezin. Sa fondation est antérieure à l'année 1135. Elle fut faite alors par les comtes de Champagne, en faveur de chanoines séculiers, aux confins de l'ancienne province de Champagne, entre Villenauxe et Barbonne au doyenné de Pont-sur-Seine. D'abord du diocèse de Troyes, Chantemerle appartient aujourd'hui à celui de Châlons-sur-Marne.

L'abbaye de Chantemerle fut ensuite donnée à des chanoines réguliers qui embrassèrent, en 1135, la règle de Saint-Augustin.

Henri, comte de Troyes, les papes Adrien IV et Alexandre III, Hatton et Henri I de Carinthie, évêques de Troyes, doivent être comptés au nombre des plus insignes bienfaiteurs de Chantemerle qui, jusqu'à la révolution, a eu trente-sept abbés. Le dernier d'entre eux fut M. de Castries, nommé en 1787 et vicaire général de Bordeaux.

Digitized by Google

ORDRE DE GRAMMONT.

—

MACHERAY.

Guillaume de Dampierre et Hugues de Plancy fondèrent ce monastère en 1168 à sept lieues de Troyes, pour des religieux de l'Ordre de Grammont.

Ces deux bienfaiteurs avaient donné à l'abbaye le bois de Macheray. Un procès s'étant élevé entre eux et les moines de Saint-Just, de l'Ordre de Cluny, au sujet de l'usufruit de ce bois que réclamaient ces derniers, l'évêque de Troyes et Henri, comte de Champagne, adjugèrent cet usufruit aux religieux de Grammont, à la fin de 1168 ou au commencement de l'année suivante. Plusieurs années après, Gui de Dampierre supportant avec peine la munificence dont ses ancêtres avaient donné des marques au couvent de Macheray, l'envahit à main armée en compagnie de sicaires qui mirent à mort un grand nombre de religieux ; mais bientôt, touché de repentir à la vue de son crime, il rappela les moines qui avaient échappé à la mort par la fuite, leur rendit les biens qu'il leur avait enlevés et leur en accorda de plus importants encore en 1237.

La liste des bienfaiteurs de cette maison est considérable ; mais Henri II et Thibaud IV, comtes de Champagne, doivent être placés au premier rang. En 1317, le pape Jean XXII unit à Macheray trois celles ou prieurés : l'une à Ervy, près de Troyes, constituée par la libéralité de Thibaud, comte de Champagne et confirmée par son fils Henri ; la seconde, érigée en 1194 à Châteauvillain, par Hugues, seigneur de Broyes et de Châteauvillain, au diocèse de Langres, et la troisième, située près de Joinville, et que la munificence de Geoffroy de Joinville, au diocèse de Châlons, avait établie en 1108 dans les bois de Mathons.

Macheray eut d'abord, pour la gouverner, des correcteurs, puis des prieurs en 1186, et enfin des abbés dont le premier fut Nicolas IV, du Pont-Rennepont, moine de Clairvaux, qui devint prieur de Macheray en 1621, et changea cette maison en abbaye. Nicolas n'eut que quelques successeurs jusqu'à la révolution. Le dernier fut l'abbé Éloi, vicaire général de Troyes, nommé en 1770.

Digitized by Google

ORDRE DE CITEAUX.

LA RIVOUR.

Situé à quelques lieues de Troyes, sur la rive droite de la Barse, ce monastère célèbre eut pour fondateur, en 1140, Hatton, évêque de Troyes, qui le donna à une colonie de Clairvaux.

La Rivour était placé sous l'invocation de la Sainte Vierge et avait déjà une importance considérable du vivant de saint Bernard qui choisit lui-même pour premier abbé le prieur Alain de Lille, l'un de ses disciples, depuis évêque d'Auxerre, qu'il ne faut pas confondre avec le célèbre Alain de l'Isle ou de Lille, surnommé *le Docteur universel*.

Thibaud II, comte de Champagne, fit beaucoup de bien à cette abbaye. Les seigneurs de Ville-Hardouin, et quelques autres marchèrent sur ses traces; plusieurs d'entre eux élurent même leur sépulture dans ce couvent que leur munificence avait enrichi.

La Rivour devint l'une des plus riches abbayes de la Champagne. L'agriculture et les lettres y furent florissantes. Dès le XVIe siècle, elle possédait une imprimerie que dirigeait Nicole Paris, et qui donna, en 1517, une édition de la traduction française, de l'*Institution du Prince*, par Guillaume Bude, faite par Jean de Luxembourg, alors abbé du monastère et plus tard évêque de Pamiers.

Quelques ruines que l'on voit encore près du bourg de Lusigny, sont les seuls restes de La Rivour, qui a eu quarante-sept abbés jusqu'en 1792.

Le dernier fut François Camille de Duranti de Lironcourt, né à Paris le 9 octobre 1733, sacré évêque de Bethléem, le 26 avril 1778, un an après avoir été nommé abbé de La Rivour, mort en Angleterre pendant l'émigration.

On conservait autrefois, dans l'abbaye de La Rivour, les reliques des compagnons de saint Maurice dont on faisait mémoire par suite d'une décision d'un chapitre général de l'Ordre tenu en 1250. On y gardait aussi la dépouille mortelle d'une pieuse servante du Christ, appelée Jeanne la Récluse, qu'on y avait apportée le 4 mai 1246, mais qui ne reçut jamais un culte public.

Digitized by Google

LE RECLUS.

Fille de Vauclair, de la filiation de Clairvaux, cette abbaye fut d'abord instituée par saint Bernard et Hatton, évêque de Troyes, le 7 janvier 1142, dans un lieu nommé *donum comitis* ou *fons Balimi*, où Hugues le Reclus vivait avec quelques frères, ce qui, dans la suite, valut au monastère le nom qui lui est resté.

En 1164, Henri, comte de Champagne, persuadé que la pauvreté et l'aridité du terrain sur lequel était bâti ce couvent seraient toujours un obstacle à ce qu'il devînt prospère, le transféra dans un autre endroit plus fertile en faveur de l'Ordre de Cîteaux. Hugues, fils de Simon, seigneur de Broyes, qui avait confirmé en 1147 la propriété des biens que son père avait accordés à Hugues le Reclus en 1144, fit beaucoup d'autres libéralités en 1168 aux Cisterciens qui avaient été appelés dans le monastère. Ces libéralités furent approuvées par Henri de Carinthie, évêque de Troyes.

Outre les comtes de Champagne et les seigneurs de Broyes, on compte aussi parmi les bienfaiteurs de l'abbaye les seigneurs de Commercy, de Châteauvillain, et beaucoup d'autres.

Le Reclus a eu quarante deux abbés jusqu'à la dispersion des maisons religieuses en 1792. Au nombre de ces dignitaires, nous citerons Merlin de Saint-Gelais, fils naturel, dit-on, d'Octavien de Saint-Gelais, évêque d'Angoulême et né en 1491. La nouvelle édition de la *Biographie de Feller* (Besancon et Paris, 1834) a étrangement défiguré tout ce qui concerne la vie et les titres de ce poëte assez célèbre qui, protonotaire apostolique, aumônier et bibliothécaire du roi, aussi bien que premier abbé commendataire du Reclus en 1532, fut nommé de son temps l'Ovide français et mourut à Paris en 1558. On lui doit des Élégies, des Épîtres, des Rondeaux, des Chansons, des Sonnets, des Épigrammes, et une tragédie en prose intitulée *Sophonisbe*, ouvrages dont la dernière édition se fit à Paris en 1719, in-12. Nous mentionnerons aussi Charles d'Ailleboust ou Albert qui monta sur le siége épiscopal d'Autun en 1572. Le dernier des abbés, M. de Ventoux, nommé le 1er février 1763, était en 1790 vicaire général du diocèse de Toul, et doyen de cette église cathédrale.

Digitized by Google

BOULANCOURT.

Établie à quarante kilomètres environde Troyes, l'abbaye de Boulancourt que Jean de Salisbury (lettre 115) appelle Vaucourt, fut fondée en 1093 et d'abord habitée par des chanoines réguliers de Saint-Augustin. A l'origine, c'était une celle dépendante de l'abbaye de Saint-Pierremont, au diocèse de Metz, ainsi qu'il résulte d'une bulle du pape Innocent II donnée en 1141. Une sentence rendue en 1124 par Matthieu, légat du Saint-Siége, fixe la date précise de sa fondation. Elle fut rendue en faveur des chanoines de Boulancourt qui réclamaient aux religieux de Montier-en-Der une portion de terrain, qui leur avait été donnée depuis trente et un ans par Philippe, évêque de Troyes, et autres seigneurs. L'abbaye fut ensuite réformée par les soins de l'évêque Henri de Carinthie, d'abord abbé de Morimond, qui la confia à saint Bernard. Celui-ci y mit en 1149, avec le consentement des chanoines réguliers de Saint-Augustin, des religieux de la famille de Clairvaux qui embrassèrent la règle cistercienne, comme l'indique l'inscription suivante qu'on lisait autrefois gravée sur une tablette dans l'abbaye :

L'an mil cent quarante-neuf
A saint Bernard par bon amour
Le bon Henri de Troye pasteur
Donna ce lieu de Boulencour.

Camusat, les frères Sainte-Marthe, Mabillon et les derniers auteurs de la *Gallia christiana*, ont publié les lettres de cette donation qui ne portent cependant que la date de 1152. Ce monastère fut successivement enrichi par les revenus et les possessions que lui accordèrent les comtes de Champagne, et les seigneurs de Joinville, de Beaufort et de Ville-Hardouin, ainsi que cela résulte de plusieurs titres du cartulaire de Boulancourt, donnés entre les années 1155 et 1242, et publiés par Jongelin. On y compta jusqu'à cent soixante moines; mais, dans la suite, sa prospérité décrut d'une manière si considérable, que cinq religieux, seuls débris de cette glorieuse phalange, pouvaient à peine y vivre.

Boulancourt conservait les reliques de sainte Asceline, parente de saint Bernard, morte vers 1195, et fait aujourd'hui partie du diocèse de Meaux.

Digitized by Google

Ce monastère a eu quarante et un abbés. Le premier d'entre eux qui ait été mîtré, fut Nicolas Picard de Hampigny, qui gouverna pendant trente-six ans et trois mois, et mourut le 5 mars 1554. Gilbert de Choiseul, successeur immédiat et parent de Ferry de Choiseul qui fut le premier abbé commendataire de Boulancourt, prit possession en 1630, devint évêque de Comminges et mourut sur le siége épiscopal de Tournay le 31 décembre 1689. Jean de Catellan, trente-huitième abbé, monta sur le siége épiscopal de Valence en 1701 et cessa de vivre en janvier 1725. Le dernier des abbés commendataires de Boulancourt fut Jean-Antoine de Castellane, né dans le diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux le 18 mars 1732, vicaire général de Chartres, nommé le 1er février 1761, sacré évêque de Lavaur le 7 juillet 1771, mort à Florence le 22 mai 1802.

SCELLIÈRES.

Des moines tirés de l'abbaye de Jouy le 13 janvier 1167, vinrent habiter l'île de Scellières qui finit peu à peu par leur appartenir entièrement. Henri, comte de Champagne, les dota en 1179. Toutefois, dix ans après, dépourvus de ressources suffisantes ou obérés de dettes, les moines ruinés se dispersèrent en 1190. Cette année, Henri vint de nouveau à leur secours, les réunit, et leur accorda dix muids de froment à Nogent-sur-Seine et à Fontaine-Mâcon, une somme de dix livres pour leurs vêtements, et six setiers de vin à Barbonne pour la célébration des messes à dire à son intention. D'autres bienfaiteurs leur octroyèrent des biens dont la propriété fut confirmée en 1192 par Barthélemi Haïce, évêque de Troyes. L'église abbatiale fut consacrée en 1235 par Nicolas, l'un des successeurs de Haïce, le jour de la fête des saints apôtres Simon et Jude, 28 octobre.

Ruinée par les protestants en 1567, l'abbaye fut reconstruite peu de temps après et subsista jusqu'à la fin du dernier siècle. L'église nouvelle était un bel édifice.

Scellières est célèbre pour avoir conservé pendant treize ans les restes de Voltaire, transportés par son neveu Mignot, dernier abbé commendataire de cette abbaye, qu'il avait obtenue en juin 1755. Voltaire y fut inhumé le 2 juin 1778 et y demeura enfermé dans un cercueil de plomb jusqu'au 10 mai 1791, époque où, en vertu d'un décret de l'Assemblée constituante, ses dépouilles mortelles furent exhumées et transportées à Paris, pour être dé-

Digitized by Google

posées au Panthéon. L'acte d'exhumation existe aux archives de Romilly.

Il ne reste plus de l'abbaye de Scellières que deux arcades de l'église, vis-à-vis desquelles était le tombeau de Voltaire, recouvert d'une pierre ornée de deux lettres initiales du nom de cet homme d'esprit tristement célèbre : A. V.

Ce couvent a eu vingt-six abbés. Le dernier fut Vincent Mignot, né à Paris, d'une famille originaire de Sedan, conseiller-clerc au grand conseil, mort en septembre 1791. Il était frère de Mme Denis et neveu de Voltaire, avec qui il entretint constamment des relations de bonne parenté. On lui doit plusieurs ouvrages historiques dont le meilleur a pour titre : *Histoire de l'empire Ottoman, depuis son origine jusqu'à la paix de Belgrade* en 1740, Paris, 1771, in-4o ou 4 vol. in-12, traduit en allemand et en anglais.

LA PIÉTÉ-DIEU-LES-RAMERUPT.

Cette abbaye, d'abord de femmes, plus tard d'hommes, était située entre Vitry-le-François et Troyes, et fut fondée sous l'invocation de la Sainte Vierge en 1229 par Philippe, chevalier et seigneur de Méringes. Celui-ci y établit d'abord treize jeunes filles qu'il nomma *les Filles-Dieu*, décora le lieu où il les plaça du titre de *Piété-Notre-Dame*, et obtint de l'évêque qu'elles portassent des vêtements blancs. Les treize jeunes filles reçurent le voile en présence des abbesses du Jardin et de Grâce-Notre-Dame qui, chacune, leur laissèrent une religieuse de leur monastère. L'une de ces deux religieuses se nommait Flagrie et appartenait au couvent de Grâce-Notre-Dame : elle fut, pendant un an, prieure de la Piété-Dieu. Isabelle de Collaverdey lui succéda comme prieure et fut bénite comme première abbesse, le 30 septembre 1233, par Nicolas, évêque de Troyes. Peu de temps après, l'abbaye naissante eut à soutenir un procès contre les chanoines de Saint-Pierre de Troyes qui, possédant les dîmes et les domaines de Ramerupt, voulaient en expulser les religieuses de la Piété-Dieu ; mais l'évêque, pendant sa vie, prit toujours la défense de ces saintes filles.

Celles-ci cependant, après la mort du prélat, songèrent à s'établir ailleurs, soit pour mettre un terme à un procès qui troublait si fort la piété de leur existence, soit pour avoir un local moins exigu et capable de contenir les religieuses dont le nombre allait croissant. En conséquence, elles achetèrent un

Digitized by Google

terrain situé sur les bords de l'Aube, afin d'y construire un nouveau monastère et se firent agréger à l'Ordre de Cîteaux.

Trois ans après, l'église et les lieux réguliers de ce monastère étant terminés, elles s'y installèrent le dimanche, 28 septembre 1236, au nombre de vingt-cinq.

Parmi les bienfaiteurs de la Piété-Dieu, on remarque Erard, comte de Brienne et seigneur de Ramerupt, avec sa femme Philippe de Champagne, qui, outre de grandes donations, enrichirent l'abbaye d'un hôpital. Il faut ajouter à leurs bienfaits ceux de leur fille Sédilie ou Sybille, et d'une femme nommée Claire.

Sédilie étant devenue, à la mort de ses parents, dame de Ramerupt, fit reconstruire l'église et les bâtiments de la Piété-Dieu, et fut élue troisième abbesse.

Aux religieuses de cette maison appauvrie et ruinée succédèrent, en 1450, des moines dont le premier abbé fut Jacques Salomon, et le dernier, qui était le vingt-troisième, se nommait dom Pierre et mourut pendant la révolution.

NOTRE-DAME-DES-PRÉS.

Etienne de Champguyon, bourgeois de Troyes, fit bâtir, vers 1231, une chapelle dans sa grange de Chichery, en la justice et censive du chapitre de Troyes et dans les limites de la paroisse de Saint-André dépendante de l'abbaye de Montier-la-Celle, sans avoir demandé le consentement des deux chapitres sur la juridiction desquels il empiétait; il y plaça ensuite des religieuses à l'habit blanc, dites Filles-Dieu.

Ce fut une source de querelles et de procès de la part des deux chapitres. Cependant, celui de Troyes consentit à cet établissement sous la condition que les nouvelles religieuses seraient soumises à la juridiction épiscopale diocésaine et qu'elles ne pourraient rien acquérir dans la justice et censive de l'Eglise de Troyes, sans le consentement du chapitre de cette Eglise; on y mettait même cette restriction fort importante, que les religieuses ne demanderaient aux Souverains-Pontifes rien qui put amoindrir les droits et l'honneur de l'Eglise de Troyes, soit pour le temporel, soit pour le spirituel; et l'on convint enfin que si elles s'établissaient ailleurs sans l'assentiment du chapitre cathédral, celui-ci rentrerait par le fait même dans tout ce qu'il cédait, moyennant quoi l'abbaye de Notre-Dame-des-Prés pouvait

Digitized by Google

s'établir, et obtenait la justice et la rente de six deniers que le chapitre possédait à Chichery.

Les religieuses acceptèrent ces clauses; Robert, évêque de Troyes, approuva la convention dans le courant du mois d'août 1231.

Les moines de Montier-la-Celle virent d'un mauvais œil toutes ces stipulations, et firent auprès du pape Grégoire IX des démarches actives dans le but d'en obtenir que l'église de Notre-Dame-des-Prés fût démolie, et les religieuses, expulsées. Le Souverain-Pontife nomma le 13 juillet 1232 une commission chargée d'examiner l'affaire et à la tête de laquelle il plaça l'abbé de Saint-Jacques de Provins et le prieur de Saint-Jacques de Chalautre-la-Petite. Ceux-ci instruisirent la cause et la renvoyèrent au Saint-Siége. Grégoire la confia alors au cardinal Sinibaldi, qui, après avoir entendu les parties, rendit, le 16 mars 1234, un jugement en faveur des religieuses qu'il fit agréger à l'Ordre de Cîteaux le 21 février de l'année suivante, sans les soustraire cependant à la juridiction de l'évêque de Troyes. Le pape confirma cette sentence le 7 mars 1235.

Urbain IV, qui avait vu le jour dans le diocèse, envoya en 1264, dit-on, cinq mille florins pour aider à bâtir l'église de Notre-Dame-des-Prés, où sa mère avait été inhumée.

Au commencement du XVII[e] siècle, l'abbaye menaçait ruine; mais, vers 1630, elle dut son rétablissement à Marie de la Chaussée, seizième abbesse, qui fit creuser des fossés et bâtir des murailles autour de son monastère.

Les bâtiments de Notre-Dame-des-Prés sont devenus une propriété particulière.

Comme Montier-la-Celle, ce couvent dépendait de la paroisse de Saint-André, village à quatre kilomètres de Troyes. Il a eu jusqu'à la révolution vingt-deux abbesses. La dernière, M[me] de Rouault, avait été nommée en 1781.

ORDRE DE PRÉMONTRÉ.

BEAULIEU.

Les patrons de cette abbaye d'hommes étaient le Sauveur et saint Marc l'évangéliste. Située sur l'Aube, à cinq kilomètres de la

Digitized by Google

ville de Bar, Beaulieu était fille de Prémontré et fut mère de Chartreuve au diocèse de Soissons, de Basse-Fontaine et de la Chapelle dans celui de Troyes. Son nom indique assez la beauté de sa situation topographique.

Osbert et Alard, prêtres, obtinrent en 1112, de Philippe ou Milon de Pont, évêque de Troyes, l'église de Notre-Dame et de Saint-Marc, dans la paroisse de Berville, pour y fonder un monastère et y vivre selon la règle de Saint-Augustin. Cette concession fut l'origine de l'abbaye de Beaulieu que diverses donations successives agrandirent et rendirent enfin considérable. Dès l'année de sa fondation, Erard, comte de Braine, lui accorda une certaine étendue de terres de ses domaines dans le village de Jessaint. Gautier, fils d'Erard, ajouta en 1147 aux donations de son père, et plus tard Jeanne, épouse d'un autre Gautier, issu de l'illustre famille des comtes de Braine, donna à l'abbaye en 1364 le moulin de Jouvency, à la condition qu'une messe quotidienne serait célébrée pour le repos de l'âme de son mari tué au service du roi le 20 septembre 1356, et inhumé dans l'église abbatiale.

Les papes Eugène III, Alexandre III et Clément III, ainsi que les évêques de Troyes, Hatton et Garnier, furent les bienfaiteurs de cette maison dont les abbés, jusqu'en 1792, s'élèvent au nombre de quarante-neuf. Eudes ou Odon, le premier d'entre eux, obtint en 1131, du pape Innocent II, la confirmation des donations faites jusqu'alors à Beaulieu, et eut l'honneur de recevoir une lettre de saint Bernard (la 407e de cet illustre docteur de l'Église). Antoine Caraccioli fut, en 1557, le premier abbé commendataire de Beaulieu. Le quarante-neuvième et dernier était dom Pierre.

BASSE-FONTAINE.

Fille de Beaulieu, sur la rive droite de l'Aube, à dix kilomètres nord de Vendœuvre et à vingt environ de Bar-sur-Aube, cette abbaye était située sur le penchant des bois de Brienne, près d'une belle fontaine qui, non loin de là, se jette dans l'Aube.

Elle fut fondée le 23 janvier 1143 par Gautier, comte de Brienne, qui fit ajouter à l'église dédiée à Notre-Dame une chapelle sous le titre de Sainte-Catherine. Le pape Eugène III confirma cette donation en 1148, et Érard, fils de Gautier, l'accrut aussi en 1185.

On conservait dans l'église de cette abbaye, dit-on, une dent

Digitized by Google

de saint Laurent, d'autres reliques de saints, et, parmi elles, le doigt de saint Jean-Baptiste, avec lequel il montra notre Sauveur, en disant : *Voilà l'Agneau de Dieu, voilà Celui qui efface les péchés du monde* (Joann. I, 29). Pierre d'Arcis et Jean Léguisé, évêque de Troyes, accordèrent des indulgences à la vénération de cette relique.

Henri I, comte de Champagne, affranchit les maisons et tous les biens de cette abbaye. Le 9 mai 1602, le pape Clément VIII donna le droit à l'abbé de Basse-Fontaine de porter la mitre et les ornements pontificaux.

Ce monastère a eu quarante-deux abbés jusqu'à la révolution. Le dernier d'entre eux fut Étienne-Charles de Loménie de Brienne, né à Paris en 1727, sacré évêque de Condom le 11 janvier 1761, nommé à l'archevêché de Toulouse le 31 janvier 1763, abbé de Basse-Fontaine en 1769, membre de l'Académie française le 25 juin 1770, commandeur du Saint-Esprit le 8 janvier 1782, ministre d'État en 1787, archevêque de Sens le 30 janvier 1788, cardinal le 15 décembre suivant. Démissionnaire de cette dignité et déclaré suspens pour avoir prêté serment exigé par la constitution civile du clergé, il prit le titre d'évêque de l'Yonne et mourut à Sens le 19 février 1794.

LA CHAPELLE-AUX-PLANCHES.

Fille de Beaulieu et placée sous l'invocation de la Sainte Vierge, cette abbaye fut fondée vers 1145 par Simon de Beaufort. Le pape Eugène III confirma cette fondation en 1147. Simon, fils du fondateur, augmenta dans la suite les donations faites à l'abbaye dont Geoffroi de Joinville fut aussi le bienfaiteur en 1157.

La Chapelle-aux-Planches fut, jusqu'à la suppression des ordres religieux en France, gouvernée par trente-six abbés, dont le 28e, Jacques Lescot, devint évêque de Chartres le 15 novembre 1643. Le dernier, M. Philippe-Auguste de Rouault de Gamaches, vicaire général de Troyes, avait été nommé en 1781. Né à Nancy le 10 février 1749, il ne sortit point de France pendant la révolution, devint, après le Concordat, curé de la cathédrale de

Digitized by Google

Meaux, vicaire général de ce diocèse, aumônier de quartier du roi en août 1824, aumônier ordinaire en 1828, et mourut doyen du chapitre de Meaux le 14 avril 1836, dans sa 88e année.

FIN DU DIOCÈSE DE TROYES.

Digitized by Google

Digitized by Google



Digitized by Google

LA

FRANCE PONTIFICALE

(GALLIA CHRISTIANA).

DIOCÈSE DE MOULINS.

Moulins est une ville agréablement située dans une plaine fertile, sur la rive droite de l'Allier. Son origine est incertaine, et c'est l'une des cités où l'on a voulu retrouver l'antique *Gergovia* des païens.

La ville actuelle ne paraît pas remonter au delà du Xe siècle.

En 1232, Archambaud VIII, seigneur de Bourbon, affranchit les habitants de Moulins de la taille dans quatre circonstances, moyennant une redevance annuelle de 200 livres, monnaie courante. Ces circonstances étaient la réception du seigneur à l'ordre de chevalerie, le mariage de sa fille aînée, son voyage à la Terre sainte et sa mort. Il paraît qu'à cette époque, Moulins avait déjà quelque importance, et l'on peut même conjecturer qu'elle était la plus peuplée du Bourbonnais. Robert, fils de saint Louis, y fonda en 1269 un hôpital pour cent pauvres ; mais ce n'est que dans le XIVe siècle que cette ville prit un rang assez élevé parmi celles du royaume. Sa prospérité date particulièrement du retour d'Angleterre du duc de Bourbon, Louis II, en 1369. Depuis cette époque jusqu'à la fuite du connétable Charles de Bourbon, la nuit du 7 au 8 septembre 1523, les princes de cette branche des Bourbons y firent toujours leur résidence. La ville était alors petite et ne comprenait que ce qui était entouré de fossés, dont on retrouve facilement l'emplacement dans les promenades intérieures appelées Cours. La partie de la cité contenue entre ces cours et le château constituait l'ancienne ville.

On peut regarder comme certain que jamais Moulins ne s'est rendue à un ennemi. Les Anglais s'en approchèrent en 1370 et

Digitized by Google

craignirent de l'assiéger. Louis XI marcha sur cette ville en 1465, mais n'osa point l'attaquer. Le duc de Nemours tenta inutilement de s'en emparer pendant les guerres de religion.

Le mariage d'Antoine de Bourbon-Vendôme, roi de Navarre, avec Jeanne d'Albret, y fut célébré le 20 octobre 1548. Catherine de Médicis y tint, aux mois de février et de mars 1566 la fameuse assemblée où fut rendue la célèbre ordonnance de Moulins qui enlevait aux gouverneurs des provinces de grands droits, entre autres, celui de donner des lettres de légitimation et de grâce, et celui de lever des impôts sans la permission expresse du roi. Henri IV fit son entrée à Moulins le 26 septembre 1595.

Les anciens établissements religieux étaient en assez grand nombre dans la ville, mais aucun n'était ni bien riche, ni bien considérable, ni d'une haute antiquité. Une chose étonnante et remarquable, c'est qu'il n'y avait point de paroisse dans la ville et que jusqu'à la révolution, les églises qui en servaient, n'étaient que des succursales de deux cures de campagne, Yseure et Saint-Bonnet, la ville s'étant bâtie dans un lieu où il n'y avait pas de paroisse. Cette singularité s'explique par la fixité consacrée en principe par l'Église, qui faisait la base de son organisation et qui ne permettait que bien difficilement tout changement dans les démarcations une fois établies. Plusieurs villes du Bourbonnais, telles que La Palisse, Hérisson, Varennes, étaient dans la même condition que leur capitale, et n'avaient, dans leurs murs, que des succursales qui dépendaient des cures voisines.

On trouve cependant vers 1200 un ecclésiastique résidant à Moulins, revêtu de la dignité d'archiprêtre; mais il paraît qu'il était chapelain du château, et que les ducs de Bourbon lui avaient sans doute obtenu ce titre pour que leur chapelain se trouvât au-dessus du curé dont il devait naturellement dépendre. On aperçoit en différents temps, et lorsqu'il n'y avait point d'autre église dans la ville, ce chapelain du château remplir les fonctions curiales, et cette circonstance fut depuis la source de graves discordes entre le chapitre établi par les ducs dans leur chapelle et les curés d'Yseure, curés primitifs de la plus grande partie de Moulins. Ces différends qui divisèrent parfois la ville en deux partis, s'étaient terminés à l'avantage du curé, mais les chanoines avaient conservé cependant l'exercice des fonctions curiales dans leur église et sur les individus qui composaient le chapitre.

Les succursales d'Yseure étaient au nombre de deux : Saint-

Digitized by Google

Pierre et la Madeleine; la succursale de Saint-Bonnet était sous le vocable de Saint-Jean. Il y avait en outre à Moulins l'église collégiale de Notre-Dame fondée en 1386 par le bon duc Louis II. Les communautés de Moulins étaient les couvents des Carmes, fondé en 1350, des Dominicains en 1516, des Capucins en 1601, des Augustins en 1617, des Jésuites en 1605, des Minimes en 1614, des Chartreux en 1622, de Sainte-Claire en 1421, des Ursulines établi le 31 juillet 1616, de la Visitation créé en 1616 par sainte Chantal elle-même qui y termina sa carrière le 31 décembre 1641 (1); des Carmélites, institué le 28 octobre 1628, et des Bernardines établi en 1650.

En 1788, un évêché fut érigé à Moulins, et le premier évêque, nommé le 21 mai 1789 par Louis XVI, fut Étienne-Jean-Baptiste des Gallois de La Tour, vicaire général d'Autun, fils du premier président du parlement de Provence, sacré le 26 septembre 1819, archevêque de Bourges et mort le 20 mars 1820. Les formalités pour l'érection de ce siége épiscopal n'étaient pas encore toutes remplies en 1789, et l'évêque n'était point préconisé, lorsque la révolution éclata. Le nouvel évêché fut entraîné dans la ruine commune à toutes les institutions religieuses. Avant cette époque, Moulins avait toujours fait partie du diocèse d'Autun.

Le décret du 12 juillet 1790 sur la constitution civile du clergé fixa à Moulins l'évêché de l'Allier et le soumit à la métropole centrale de Bourges. Ce prétendu siége fut érigé au moyen de démembrements des diocèses d'Autun, de Bourges, de Nevers et de Clermont.

Le Concordat du 15 juillet 1801 unit le département de l'Allier tout entier au diocèse de Clermont. L'évêché de Moulins fut érigé canoniquement après le Concordat du 15 juillet 1817 par une bulle du 27 du même mois, et maintenu dans l'organisation des siéges épiscopaux par la bulle du 6 octobre 1822, en qualité de suffragant de la métropole de Sens.

Deux évêques constitutionnels occupèrent le siége créé en 1790 par l'Assemblée constituante, ce sont :

(1 Marie-Félicie des Ursins, après la mort de son époux, Henri II, duc de Montmorency, décapité à Toulouse le 30 octobre 1632, se retira dans ce monastère de la Visitation. Elle l'habita pendant vingt-cinq ans, s'y fit religieuse le 30 septembre 1657, y prononça ses vœux le 6 octobre 1658, et en mourut supérieure le 5 juin 1666. Elle avait fait élever à son mari un magnifique tombeau que l'on admire encore dans la chapelle du lycée, qui faisait autrefois partie du monastère de la Visitation.

Digitized by Google

I. — FRANÇOIS-XAVIER LAURENT.

Il était curé de la paroisse d'Hulliaux, près le Donjon, lorsque le clergé de la sénéchaussée de Moulins le nomma son député aux États généraux de 1789. L'un des premiers de son ordre, il présenta ses pouvoirs à la chambre des communes dans la séance du 16 juin 1789, lorsque cette chambre se constitua en Assemblée nationale. L'abbé Laurent appuya la suppression de la dîme et du salaire du clergé. Le 17 décembre 1790, il prêta le serment exigé par la constitution civile du clergé, et fut nommé peu après évêque constitutionnel du département de l'Allier. Il fut sacré à Paris le dimanche 6 mars 1791 par Jean-Baptiste Gobel, évêque de Lydda *in partibus*, se prétendant métropolitain de Paris, assisté de Louis-Alexandre Expilly et Jean-Pierre Saurine, évêques *intrus* du Finistère et des Landes. Ce prêtre schismatique ne tarda point à donner le honteux exemple de l'apostasie. Dans le compte rendu au concile prétendu de 1797 par Grégoire, évêque de Loir-et-Cher, Laurent, qui mourut en 1796, est mis au nombre des évêques qui s'étaient mariés pendant le règne de la Terreur.

2. — ANTOINE BUTAUD-DUPOUX.

Né à Saint-Benoît du Sault, diocèse de Bourges, le 29 mars 1730, il était curé de Saint-Pierre de Moulins, à l'origine de la révolution. Comme il avait prêté le serment civique, il fut choisi pour remplacer Laurent sur le siége épiscopal de l'Allier, et sacré à Paris le 28 octobre 1798, dans l'église de Notre-Dame en même temps que Michel-Joseph Dufraisse, évêque métropolitain du Centre, par Henri Grégoire, évêque de Loir-et-Cher, assisté de Jean-Baptiste Royer, évêque de Paris, et de Jean-Pierre Saurine, évêque des Landes. Butaud-Dupoux fut à peu près sans église et sans clergé. Il assista au conciliabule tenu à Paris en 1801 par les constitutionnels, et, après la signature du Concordat, donna au mois de septembre suivant la démission de son prétendu évêché. Tombé malade à Paris en 1805, il fut confessé et administré par l'abbé d'Astier, depuis chapelain des rois Louis XVIII et Charles X, lequel lui fit signer la même déclaration qu'avait autrefois souscrite Lamourette, évêque constitution-

Digitized by Google

nel de Rhône-et-Loire. Cette déclaration fut remise à S. E. Mgr le cardinal de Belloy, archevêque de Paris, et après la mort de Butaud-Dupoux, arrivée le 19 août 1803, on ne fit aucune difficulté de lui rendre les honneurs dus à son caractère.

Son acte de décès est conçu dans les termes suivants sur le registre de l'état civil du 10e arrondissement municipal de Paris, pour l'an XI de la République, nº 392.

« Du deuxième jour du mois de fructidor, l'an onze de la République française, à midi.

» Acte de décès de Antoine Butaud-Dupoux décédé le jour d'hier, à neuf heures du soir, évêque démissionnaire de Moulins, âgé de soixante-treize ans, né à Saint-Benoît, département de l'Indre, demeurant à Paris, carrefour Saint-Benoît, nº 936, division de l'Unité, fils de Jean-Joseph Butaud-Dupoux et de Rose Pichon Delacarière, célibataire.

» Sur la déclaration à moi faite par le citoyen Jacques Clément, demeurant à Paris, rue et nº susdits, âgé de 69 ans, rentier, qui a dit être ami du défunt, et par le citoyen Jean-Baptiste Savary, demeurant à Paris, rue Taranne, nº 764, âgé de cinquante-deux ans, facteur d'instruments, qui a dit être ami du défunt, et ont signé après lecture faite du dit acte.

» Clément. — Savary. »

« Constaté par moi Joseph-Fulcrand Fabre, adjoint au maire du dixième arrondissement de Paris, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, soussigné. » Fabre. »

Digitized by Google

ÉVÊQUES DE MOULINS.

I. — ANTOINE DE PONS (1823-1849).

Né à Riom le 29 mars 1759 d'une famille noble de la province d'Auvergne, il fut de bonne heure pourvu d'un canonicat dans la cathédrale de Clermont, et devint vicaire général de Mgr de Bonal, évêque de ce diocèse. Imitant le digne exemple de ce vertueux prélat, l'abbé de Pons refusa le serment imposé par le décret sur la constitution civile du clergé et accompagna Mgr de Bonal sur la terre d'exil.

Rentré en France après la conclusion du Concordat de 1801, il se retira au sein de sa famille, et reçut de Mgr Duwalk de Dampierre, évêque de Clermont, le titre de chanoine honoraire de la cathédrale. Le nouveau concordat de 1817 ayant érigé le siége épiscopal de Moulins, l'abbé de Pons fut choisi par le roi le 6 janvier 1822, pour devenir le premier évêque de ce diocèse. Des circonstances indépendantes de la volonté du gouvernement de cette époque, ayant retardé l'exécution de ce Concordat, il ne fut préconisé que dans le consistoire du 16 mai 1823. Une ordonnance royale du 2 juillet suivant autorisa la réception de ses bulles d'institution canonique, et son sacre eut lieu à Paris le dimanche 13 du même mois, dans la chapelle des Carmes de la rue de Vaugirard. La cérémonie en fut faite par Mgr Hyacinthe-Louis de Quelen, archevêque de Paris, assisté de Mgr Luc-Denys Frayssinous, évêque d'Hermopolis, et de Mgr Charles-Fortuné de Mazenod, évêque de Marseille. Le nouveau prélat prêta le 18 juillet serment de fidélité entre les mains du roi, et prit possession de son siége par son parent, l'abbé de Pons, son vicaire général et son procureur, le 29 de ce mois. Lui-même fit peu après son entrée à Moulins et y fut accueilli avec enthousiasme.

Tout était à faire dans ce diocèse, Mgr de Pons donna ses premiers soins à l'organisation et à l'installation de son chapitre cathédral, auquel il obtint la réunion de la cure de Notre-Dame

Digitized by Google

par ordonnance royale du 6 décembre 1823. Il commença ensuite ses visites pastorales et eut le bonheur d'administrer le sacrement de confirmation à un grand nombre de fidèles. Il adhéra à la déclaration du 3 avril 1826, relative aux maximes reçues dans l'Église de France. Les séminaires furent l'objet de sa plus touchante sollicitude : après avoir établi celui de Moulins, il forma à Yseure une école secondaire ecclésiastique qui fut autorisée par ordonnance royale du 9 novembre 1828, et cette même ordonnance lui permit de fonder une seconde école à Arfeuilles.

Il favorisa à Moulins et dans plusieurs autres lieux du diocèse, l'établissement de communautés religieuses hospitalières et enseignantes, consacra diverses églises nouvellement construites, et provoqua la restauration d'un grand nombre d'autres notamment la chapelle de la Sainte-Croix, dans l'église de Bourbon-l'Archambault. La fondation d'une caisse de prévoyance pour les prêtres invalides et sans ressources, atteste également la sollicitude du prélat.

En juin 1834, pendant la vacance du siége de Nevers, Mgr de Pons alla en cette ville faire les ordinations de la Trinité et donna la confirmation dans plusieurs paroisses de ce diocèse. La douceur et l'aménité de son caractère, lui avaient gagné de prime abord l'estime et la vénération de son clergé et des fidèles, son éminente piété et ses aumônes considérables lui attirèrent plus tard l'amour et le respect des hommes de tous les partis dans les circonstances difficiles qui suivirent les révolutions de 1830 et de 1848.

Mgr de Pons adressa le 29 octobre 1834 un mémoire au roi qu'il fit imprimer à Moulins chez P.-A. Desrosiers sous le titre suivant : *Mémoire présenté au roi par l'évêque de Moulins, formant opposition au nouveau mode d'administration des séminaires, introduit par le ministère des cultes, comme blessant les convenances et portant atteinte à la juridiction épiscopale, à la discipline de l'Église universelle, et à celle de l'Église gallicane confirmée par les lois préexistantes du royaume.* Ce mémoire, qui contestait la légalité des dispositions du décret du 6 novembre 1813 relatif à la conservation et à l'administration des biens ecclésiastiques, ne fut point rendu public et n'avait été imprimé que pour être adressé aux archevêques et évêques du royaume. Cette impression et cet envoi ne constituaient pas la publicité; toutefois le garde-des-sceaux déféra

Digitized by Google

le mémoire au Conseil d'État, et une ordonnance royale du 3 mars 1835 déclara qu'il y avait abus et le supprima.

Mgr de Pons avait accompli depuis six mois sa 90e année, quand il s'endormit dans le Seigneur le dimanche 23 septembre 1849, après un épiscopat de 26 ans, deux mois et dix jours.

Il portait pour armoiries : *écartelé, aux* 1er *et* 4e, *de gueules à trois fasces d'or, aux* 2e *et* 3e, *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois pommes de même.*

2. — PIERRE-SIMON-LOUIS-MARIE DE DREUX-BRÉZÉ (1850).

Ce prélat est issu d'une famille dont l'origine remonte par une filiation non interrompue jusqu'à Pierre de Dreux surnommé Mauclerc, duc de Bretagne et comte de Richemont, mort en 1250, et qui ajouta à Dreux le nom de Brézé à partir du XVIIe siècle, lors de l'échange que fit avec le grand Condé du marquisat de la Gallissonnière pour la terre de Brézé en Anjou, Thomas de Dreux, conseiller au parlement de Paris. Ce dernier prit le nom de marquis de Brézé, la seigneurie de ce nom ayant été en sa faveur érigée en marquisat par lettres patentes d'août 1685, enregistrées en la Chambre des Comptes et au Parlement de Paris les 23 juillet et 5 août 1686. Cette famille a fourni à l'Eglise de Meaux un évêque, Louis de Brézé, grand-aumônier de France le 1er juin 1556.

Pierre-Simon-Louis-Marie de Dreux-Brézé, né à Brézé (Maine-et-Loire), le 2 juin 1811, est le troisième fils de Henri Evrard, marquis de Dreux-Brézé, mort le 27 janvier 1829, membre de la Chambre des pairs, grand-maître des cérémonies de France, et d'Adélaïde-Anne-Philippine de Custine, fille du célèbre général de ce nom, morte le 20 juin 1861. Son frère aîné, Scipion, hérita de la charge et de la dignité de son père, et mourut le 12 novembre 1845, après avoir pris un rang éminent au sein de la pairie.

Destiné de bonne heure par sa famille à la carrière ecclésiastique, M. de Dreux-Brézé fit d'excellentes études au séminaire de Saint-Sulpice, et subit à Rome, avec distinction, les épreuves de l'examen du doctorat en théologie. A vingt-quatre ans, en 1835, il recevait l'ordre de la prêtrise de Mgr de Quelen, archevêque de Paris, qui le nomma cette année chanoine honoraire de son église métropolitaine. Ce même prélat lui donna, le 9 octobre

1837, le titre de vicaire général du diocèse de Paris, fonctions que l'abbé de Dreux-Brézé conserva jusqu'à la nomination de Mgr Affre, au siége archiépiscopal de cette ville. Son zèle et sa charité trouvèrent à s'exercer au sein de la capitale et parmi les œuvres auxquelles il se voua avec le plus d'affection, nous devons citer l'œuvre aujourd'hui si populaire de Saint-François-Xavier, destinée à moraliser la classe ouvrière, et qu'il fonda à Moulins dès les premiers jours de son épiscopat.

Un décret du Prince-Président de la République, en date du 28 octobre 1849, le désigna pour l'évêché de Moulins. Préconisé par Pie IX dans le consistoire du 7 janvier 1850, il obtint le 22 mars un nouveau décret qui autorisait la publication de ses bulles d'institution canonique. Son sacre eut lieu le dimanche 14 avril suivant à Paris, dans l'église métropolitaine, et la cérémonie en fut faite par Mgr Marie-Dominique-Auguste Sibour, archevêque de Paris, assisté de Mgr Thomas-Marie-Joseph Gousset, archevêque de Reims, et de Mgr Louis-Marie-Edmond Blanquart de Bailleul, archevêque de Rouen. En souvenir de cette cérémonie, l'évêque de Moulins offrit au prélat qui lui avait conféré l'onction sainte un Missel richement relié que, par son testament du 30 octobre 1856, Mgr Sibour a légué à son Église métropolitaine.

Intronisé dans sa cathédrale le 1er mai de cette même année 1850, au milieu d'un immense concours de fidèles, Mgr de Dreux-Brézé commença immédiatement la visite de sa ville épiscopale et bientôt après celle de son diocèse. Désirant gouverner par lui-même, il se choisit deux grands vicaires qui n'étaient point ceux de son prédécesseur; cette mesure produisit d'abord quelque froissement dans le clergé. Admirateur de l'art catholique du moyen âge, il voulut que ses ornements pontificaux reproduisissent les belles formes du XIIIe siècle. Il imposa à son clergé le costume romain : collet blanc, boucles aux souliers, etc. Chaque canton, nous allions dire chaque paroisse, ayant sa liturgie particulière, Mgr de Dreux-Brézé eut la sainte pensée de faire cesser ce désordre en adoptant la liturgie romaine. Sur ces entrefaites, l'abbé Martin, supérieur du petit séminaire mourut. Cet homme, aimé de tous, fut remplacé par un supérieur Jésuite qui s'entoura de religieux de son Ordre. Le grand séminaire fut confié aux Pères Maristes. Le diocèse fut divisé en doyennés, et les conférences ecclésiastiques réorganisées sur un plan plus rigoureux. Ces changements, si légitimes qu'ils

Digitized by Google

fussent, augmentèrent le nombre des mécontents, et on alla même jusqu'à méconnaître les intentions de l'évêque. Une lettre sévère du prélat à ceux de ses prêtres qui seraient tentés de l'oublier, leur apprit qu'il ne souffrirait, dans son diocèse, aucune tentative de presbytérianisme.

Un éclat était imminent. Il eut lieu. Mgr Sibour appuyé de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, rendit, le 17 février 1853, une ordonnance qui, en renouvelant l'avertissement donné au journal *l'Univers* le 24 août 1850, défendait à tous les ecclésiastiques de son diocèse la lecture de cette feuille politique. Ce mandement fut lu et réimprimé à Moulins comme partout. Mgr de Dreux-Brézé, consulté par ses prêtres, déclara dans une lettre rendue publique qu'il n'interdisait point la lecture du journal à ceux qui désiraient la continuer. L'archevêque de Paris vit dans cette démarche une attaque directe à son mandement et en appela au Souverain-Pontife, en se plaignant d'une manière assez vive que *la main qu'il avait consacrée, fût la première à se lever contre lui.* La cour de Rome recommanda la conciliation. La paix ne fut pas plus tôt rétablie entre les prélats, qu'un journal, *le Messager de l'Allier*, vint révéler au public qu'une lutte sourde grondait entre l'évêque de Moulins et son clergé. Mgr de Dreux-Brézé était accusé, en nommant ses prêtres à des cures de canton, de leur faire signer une sorte de démission anticipée ou de renonciation à leur titre, qui leur ôtait le bénéfice de l'inamovibilité, et contredisait ainsi les lois canoniques et civiles. Des lettres écrites le 28 février 1857, par les curés de Neuilly-le-Réal, de Montmarault, du Montet et de Lurcy-Lévy, le 2 mars suivant par le curé-doyen de Souvigny, le 6 et le 7 du même mois par l'abbé Lejeune, vicaire général du diocèse, et insérées dans le *Messager de l'Allier,* essayèrent d'expliquer le conflit en rétablissant la vérité des faits. Sans entrer ici dans l'examen d'une polémique excessivement grave et que les passions ont certainement envenimée, nous dirons cependant qu'il y eut en cette circonstance des écrits regrettables, que le public fut mis dans des confidences qui ne le regardaient point, que le Gouvernement intervint et que l'agitation fut au comble. L'évêque attaqué avec violence se défendit avec chaleur. « Au plus fort des débats, dit un » biographe, lorsque *le Moniteur* donnait tort à Mgr de Dreux-» Brézé, le nonce, à ce qu'on affirme, fit venir les deux ecclé-» siastiques qui avaient soulevé tout ce bruit, il les conjura au » nom de la paix, au nom du Saint-Père, au nom de l'Église

Digitized by Google

» affligée, de céder et d'implorer leur pardon de leur évêque. Le » nonce n'obtint rien. Plus tard, quand il fut bien certain que » l'évêque resterait sur son siége et que nulle force humaine ne » pouvait rendre à un prêtre la permission de dire la messe, » après qu'elle lui avait été ôtée par l'autorité spirituelle légi- » time, les curés frappés se soumirent. L'évêque leur rendit leurs » pouvoirs. »

Une enquête faite au mois de février de cette année par un préfet nouvellement installé à Moulins, fut suivie le 31 mars d'un recours comme d'abus contre l'administration épiscopale par le ministre des cultes. Cité devant le Conseil d'État, Mr de Dreux-Brézé se borna à accuser réception de la lettre. Le 7 avril suivant, un décret impérial inséré au *Moniteur* déclarait abusifs, contraires aux lois de l'État et aux libertés, franchises et coutumes de l'Église gallicane, divers actes de l'évêque de Moulins. On comprendra le motif qui doit nous faire abstenir de toute observation sur ce décret qui attira sur la tête du prélat les plus lâches calomnies. Elles le laissèrent inébranlable, et lui permirent de déployer toute la fermeté d'un grand caractère, et ses ennemis même durent rendre honneur à son courage, à sa franchise et à sa loyauté.

En 1853, un synode eut lieu à Moulins; les actes en furent publiés chez Lecoffre, à Paris, sous le titre de : *Synodus diœcesana Molinensis celebrata ab Illustr. et Reverend. DD. Petro-Simone-Ludovico-Maria de Dreux-Brézé, Dei et Apostolicæ sedis gratia episcopo Molinensi, anno Domino 1853* (5 feuilles in-8°).

L'évêque de Moulins assista aussi au concile provincial tenu à Sens, du 2 au 15 septembre 1857.

Le 5 octobre 1858, une maladie retenant au lit l'évêque d'Angers, Mgr de Dreux-Brézé bénit, à Saint-Florent-le-Vieil, la chapelle du couvent de Sainte-Croix élevée par les soins de M. le comte de Quatrebarbes, légataire d'une pieuse et charitable femme de cette ville, Madame Baudouin.

Le marquis de Villette, décédé sans enfants, après une vie longue et fort peu chrétienne, le 3 juin 1859, avait légué tous ses biens au comte de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, qu'il aimait d'une vieille affection et dans les bras duquel il avait désiré revenir à Dieu. Son testament désignait pour héritier en deuxième ligne, dans le cas de non-acceptation de l'évêque, M. Léon de Montreuil père, qu'il désignait aussi comme exécuteur testamentaire. Peu de jours avant sa mort, le marquis de

Digitized by Google

Villette substitua, par un codicille, M. Alfred de Montreuil fils à M. Léon de Montreuil père, dans le bénéfice de ce legs éventuel. L'évêque de Moulins accepta et fut envoyé en possession. M. Léon de Montreuil attaqua cette prise de possession devant les tribunaux, et prétendit que le testament du marquis de Villette était entaché d'un fidéicommis en faveur de M. le comte de Chambord. Défendu par Mes Berryer et Plocque, l'évêque de Moulins obtint gain de cause devant le tribunal de première instance de Clermont (Oise), qui, le 25 juillet 1860, rendit un jugement déboutant purement et simplement M. Léon de Montreuil de sa demande et le condamnant aux dépens. Sur l'appel interjeté par ce dernier devant la Cour impériale d'Amiens, les héritiers naturels se présentèrent et demandèrent à recueillir la succession en litige dans le cas où la Cour croirait devoir infirmer le jugement et décider qu'il y avait un fidéicommis au profit de M. le comte de Chambord. La Cour jugea dans ce sens et tout en rendant pleine justice à la parfaite bonne foi du prélat, fit droit aux conclusions des collatéraux. Enfin, sur le pourvoi de MM. de Montreuil et de Mgr de Dreux-Brézé, la Cour de cassation confirma l'arrêt de la cour d'Amiens.

En juin 1862, l'évêque de Moulins fut l'un des premiers pontifes qui se rendirent à Rome pour la canonisation des martyrs Japonais, et l'un des derniers à quitter la Ville-Sainte. A son retour dans son diocèse, il résuma ses impressions de voyage par ces mots remarquables : « Rome est la merveille du monde, et Pie IX est la merveille de Rome. »

Lorsque Pie IX publia la célèbre encyclique *Quanta cura* du 8 décembre 1864, Mgr de Dreux-Brézé prononça dans sa cathédrale le 8 janvier 1865, après l'évangile de la messe solennelle de l'Epiphanie, l'allocution suivante qui mérite d'être rapportée et qu'il adressa le même jour à tous les curés du diocèse : « Notre Saint-Père le Pape, Pie IX, glorieusement régnant, a daigné, dit-il, nous adresser un exemplaire des Lettres encycliques publiées par lui le 8 décembre 1864, dixième anniversaire de la définition dogmatique de l'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge; ensemble le résumé de quatre-vingts erreurs condamnées par lui dans diverses Lettres encycliques publiées depuis le commencement de son pontificat.

» C'est pourquoi, nous souvenant avec saint Ambroise : *que là où est Pierre, là est l'Église;* avec saint Jérôme : *que celui qui n'amasse pas avec le successeur de Pierre disperse;* avec

Digitized by Google

saint Augustin : *que lorsque Rome a parlé, la cause est finie*, et surtout, avec saint Paul : *que la justice de la foi renfermée dans le cœur ne suffit pas au salut, si elle n'est suivie de la confession de la bouche.*

» Et voulant, comme c'est notre devoir, donner ce double témoignage de notre adhésion filiale aux vérités définies dans ladite encyclique, et de notre réprobation absolue des erreurs énoncées dans le résumé qui l'accompagne,

» Nous avons cru devoir faire nous-même, du haut de la chaire de notre église cathédrale, lecture des susdites Lettres, comme marque de notre soumission à cette parole *qui lie et délie, et dont le droit est de n'être jamais liée.*

» Pour obéir également au Saint-Père, nous nous réservons de satisfaire plus tard à un autre devoir, en vous montrant, selon l'opportunité des temps et des circonstances, le danger des erreurs condamnées, comme aussi de vous annoncer l'époque du Jubilé et les conditions à remplir pour en profiter.

» Et servira la présente lecture de communication suffisante des Actes apostoliques à tout notre diocèse, la publicité que la liberté de la presse laïque leur a donnée les ayant portés à la connaissance des fidèles par d'autres voies que les canaux accoutumés de la hiérarchie ecclésiastique. »

Cette démarche pastorale valut au prélat une nouvelle poursuite devant le Conseil d'État, poursuite qui amena une autre déclaration d'abus prononcée le 8 février 1865.

Mgr de Dreux-Brézé a publié divers mandements qui se recommandent par de grandes qualités de style et une forte élévation des pensées. Il est un des collaborateurs de la *Revue du monde catholique.*

Les armoiries de sa famille sont : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'un soleil d'or;* mais au lieu de timbrer son écusson du chapeau de sinople, de la crosse et de la mître, il a choisi une Vierge assise dans une chapelle de style ogival, et à qui saint Pierre présente un évêque à genoux avec la légende : *Sigillum Petri episcopi Molinensis* C'est entre les mots *Petri* et *Episcopi* que se trouvent ses armoiries. Ici le noble gentilhomme a disparu pour ne présenter à notre admiration que le prêtre et l'évêque, enfant soumis de la Vierge Immaculée et du Saint-Siége.

FIN DU DIOCÈSE DE MOULINS.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

DES DIOCÈSES DE TROYES ET DE MOULINS.

Digitized by Google

Liste alphabétique des Doyens et Prévôts.

Digitized by Google

Pages

Abbayes du diocèse de Troyes.

Diocèse de Moulins.

Évêques constitutionnels.

Évêques de Moulins.

FIN DES DIOCÈSES DE TROYES ET DE MOULINS.

Bar-le-Duc, Imp. Contant-Laguerre et Cie

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google